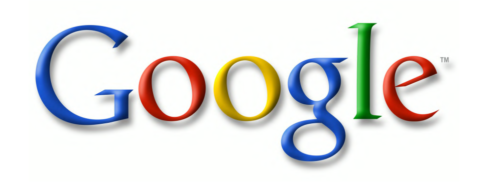




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

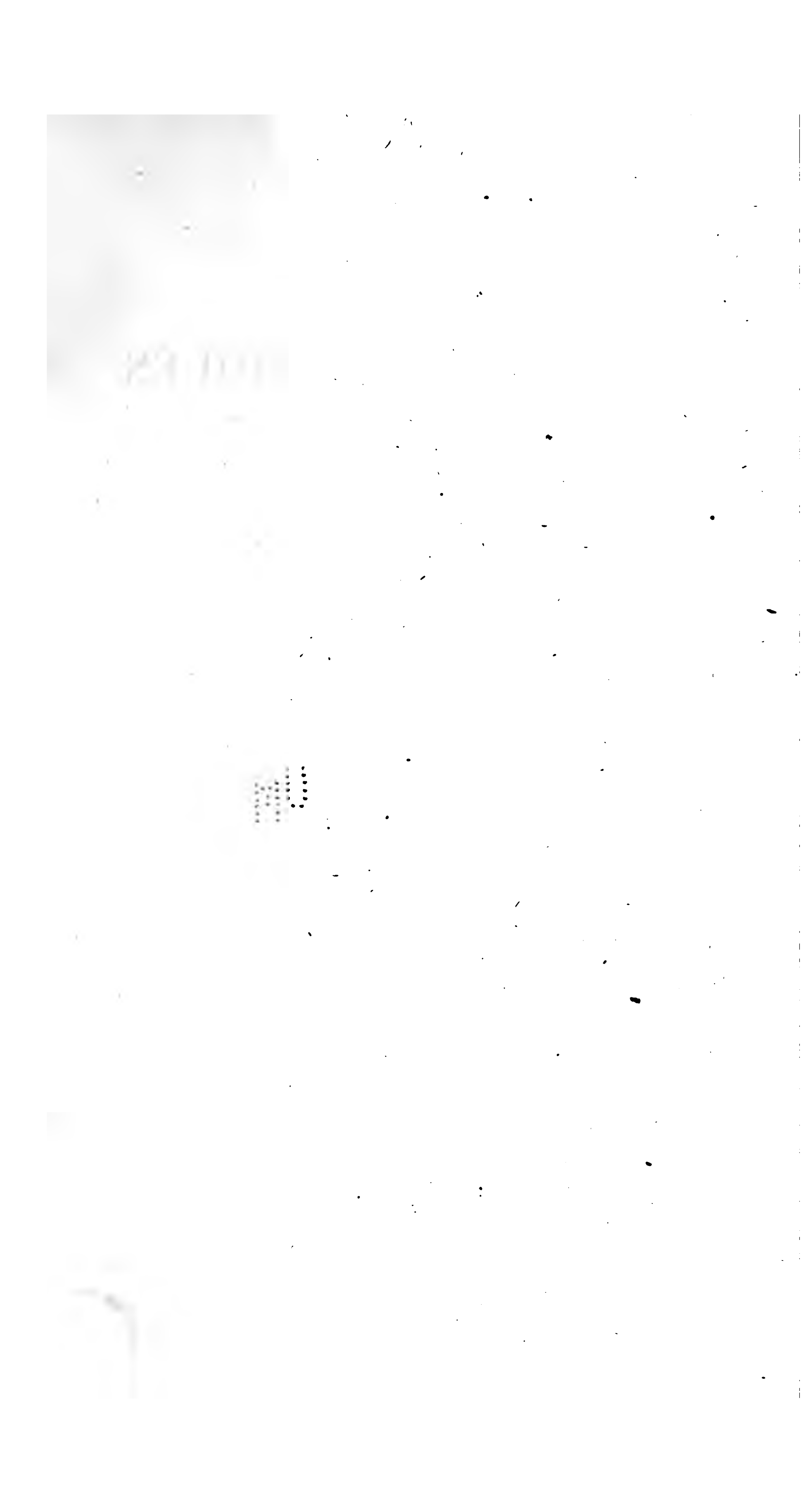
TOME IV.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.



MINISTERE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

RAPPORT de M. Chatin sur la mission qu'il a exécutée en 1853.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez honoré, par un arrêté en date du 13 septembre 1853, d'une troisième mission ayant pour objet la statistique de l'iode dans l'air, les eaux, le sol et les produits alimentaires de la France (contrées de l'Est et du Sud), de la Suisse et du Piémont, ainsi que la détermination des rapports que peut avoir cette statistique avec le nombre des goîtreux et des crétins dans les mêmes régions. Je viens soumettre à Votre Excellence les résultats de mes recherches.

Afin d'être suivi plus facilement dans mes explorations, j'en exposerai sommairement l'itinéraire.

De Paris, je me suis dirigé sur Nancy, ville non loin de laquelle est Rosières-aux-Salines, véritable nid de goîtreux et de crétins; puis j'ai visité quelques localités en me rendant à Strasbourg, point central de la grande vallée franco-allemande du Rhin, que j'ai explorée en aval jusqu'à Carlsruhe [1], en amont jus-

[1] Par mon voyage de 1852, mes observations se lient de Carlsrhue à Cologne.

l'occasion de cette question posée par le congrès scientifique de Nancy (1850) : *Pourquoi l'eau de Rosières donne-t-elle le goître?* j'avais reconnu l'absence de l'iode dans un résidu d'eau que m'avait envoyé M. Domengeot, pharmacien à Nancy; mais j'ai voulu, dans le présent voyage, étudier dans la localité même l'ensemble des conditions auxquelles celle-ci doit sa trop juste réputation.

Rosières est un grand bourg de 2,800 âmes placé dans la vallée et sur les bords de la Meurthe, au pied d'une colline qui l'abrite au sud-ouest. La Meurthe, de grandes prairies et quelques marécages entretiennent une certaine humidité. Les rues sont assez bien percées et propres, les maisons ont un ou deux étages. Des fontaines nombreuses distribuent l'eau à la population, empreinte, surtout dans le quartier Saint-Pierre, de cette nonchalance, de cet hébêtement de la face et de cette lenteur de conception qui indiquent le premier état de la cachexie crétineuse. Suivant un relevé statistique, qui est certainement au-dessous de la vérité quant au goître, cette maladie porterait sur $\frac{1}{10}$ de la population, dans laquelle on compterait environ 32 crétins ou demi-crétins. Pour moi, j'ai rencontré dans les rues 15 femmes sur 24 ($\frac{15}{24}$) affligées du goître, et seulement 2 hommes sur 14 ($\frac{2}{14}$). Par contre, j'ai vu 7 crétineux et seulement 1 crétineuse; point de vrais crétins. C'est, du reste, une remarque que j'ai faite souvent (après la commission de Sardaigne), savoir, que le goître atteint plutôt les femmes que les hommes, ce qui est le contraire du crétinisme. Les eaux de la fontaine Saint-Pierre et celles de trois autres fontaines placées entre Saint-Pierre et l'Hôpital sont accusées par les habitants de donner le goître, et ce n'est pas sans motif. Chargées de sulfates et de chlorures de chaux et de magnésie, ainsi que d'une certaine quantité de bromures, ces eaux, qui contiennent par litre jusqu'à 1 gramme 6 décigrammes de sels fixes, ne renferment presque pas d'iode (environ $\frac{1}{1000}$ de milligramme par litre). On boit avec plus de confiance les eaux plus légères et moins pauvres en iode des fontaines placées rue du Haras, rue du Petit-Pont, et au sortir de la ville, rue de la Fontaine. La pompe-fontaine placée à l'intérieur de l'Hôpital, contre la porte d'entrée, donne de l'eau d'aussi mauvaise qualité que celle de la place Saint-Pierre, tandis que le puits-pompe creusé dans la cuisine même, et dont l'eau est la *seule* employée dans l'établissement comme boisson et pour la cuisson des aliments,

est moins calcaire et plus iodurée. Nul doute que la nature des eaux ne soit la cause principale de la dégénérescense de la population de Rosières, dont le premier besoin serait de faire perdre dans la Meurthe les mauvaises eaux de la place Saint-Pierre et toutes celles qui sont de pareille nature. L'eau des autres fontaines, convenablement répartie, suffirait encore à la consommation des habitants, qui pourraient aussi recourir à l'eau de la Meurthe, ou, *ce qui serait bien préférable,* recueillir celle des pluies. Des médecins ont cru pouvoir expliquer l'état de Rosières par l'humidité du sol alluvial et de l'air, humidité qui n'est en réalité qu'une circonstance aggravante. La vallée, qui a environ 4 kilomètres de l'est à l'ouest et au moins 6 kilomètres du sud au nord, est d'ailleurs dans de bonnes conditions de ventilation, les collines qui l'encadrent étant d'une faible élévation (100-200 mètres).

Lunéville a de bonnes eaux et une belle population; mais le goître n'est pas rare à ses portes, dans la vallée de la Vézouse, où les eaux sont chargées de gypse, de chlorures (terreux et alcalins) et mêmes de bromures, mais contiennent à peine de l'iode. L'ioduration de l'air, des eaux et du sol est encore à peu près normale à Sarrebourg et à Saverne, où le goître est fort rare.

Strasbourg vaut mieux que sa réputation. S'il est vrai que les étrangers qui viennent s'y fixer, et les soldats qui y tiennent garnison, sont quelquefois atteints du goître, il n'est pas moins constant que cette affection est rare parmi ses propres habitants.

L'air y est à peu près normalement ioduré, et il en est de même du sol, surtout dans les parties un peu relevées de la vallée, où il est plus ou moins argileux et coloré en jaune par l'oxyde de fer; les eaux seules, que fournissent partout des puits-pompes, dont le niveau s'élève ou s'abaisse avec celui de la rivière d'Ill, sont d'une médiocre ioduration ($\frac{1}{40}$ ou $\frac{1}{50}$ de milligramme pour 10 litres d'eau). Les eaux de l'Ill ne sont pas plus iodurées que celles des puits, tandis que la pluie contient une proportion à peu près double d'iode. L'eau des puits de la Robertsau, qui vient peut-être du Rhin à travers le sol alluvial auquel elle enlève certains principes, est, comme celle des puits de Strasbourg, un peu séléniteuse, très-chlorurée (quatre fois plus que la Seine à Paris), mais encore un peu moins chargée d'iode. J'ai vu le goître chez des femmes de la Robertsau. On assure que cette affection y

était autrefois plus commune, ce qui est d'autant plus facile à admettre que le pays est du nombre de ceux où de bonnes conditions hygiéniques et l'introduction de *nouvelles races* d'hommes peuvent contre-balancer la légère insuffisance de la proportion d'iode, et qu'il est précisément et presque exclusivement habité, aujourd'hui, par une population qui s'y est nouvellement fixée. Mais exciper de ce qui s'est passé à la Robertsau, et en quelques autres lieux aussi moyennement iodurés, pour conclure que le goître et le crétinisme seront un jour proscrits, par les seules ressources de l'hygiène, de tous les pays qu'ils désolent, est une exagération évidente, permise seulement à ceux qui n'ont étudié la question que dans une seule localité ou par un seul côté.

Sur la rive gauche ou allemande du Rhin, on trouve tout d'abord Kehl, puis, plus loin et plus bas, Carlsruhe, dont les eaux seules ont une ioduration médiocre, et où je n'ai observé le goître que chez $\frac{2}{100}$ des femmes.

Entre Kehl et Carlsruhe, mais rejeté dans les premières anfractuosités de la chaîne des Montagnes-Noires, est Baden-Baden, qui doit à ses jeux et au confort de ses hôtels, autant qu'à ses eaux minérales et à la beauté de ses sites, d'être, pendant l'année presque entière, le rendez-vous d'un nombre considérable d'étrangers.

Je devais d'autant plus m'attendre à trouver à Baden-Baden un spécimen des goîtreux si renommés de la Forêt-Noire, que l'analyse des eaux de plusieurs grands torrents qui descendent de celle-ci n'y indiquait que des traces infimes d'iode; et cependant il n'en a rien été. Je comptai bien le matin, au marché, le goître sur $\frac{20}{100}$ des femmes appartenant aux villages voisins; mais, sur 60 femmes de la ville, je n'en vis que deux très-petits ($\frac{2}{60}$). Les fontaines, qui reçoivent sans doute des infiltrations des sources minérales, et que j'ai trouvées plus iodurées que l'eau bue à Paris, expliquent d'une manière satisfaisante, par leur composition, l'immunité spéciale dont jouit la population de Baden-Baden. Il m'a surtout paru qu'on ne pouvait plus conserver de doute sur la cause de cette immunité en voyant près de là le beau village de Zinzheim, dans lequel, malgré sa position en dehors du repli de la montagne, un nombre assez considérable ($\frac{6}{12}$) de goîtreux coïncide avec la très-faible ioduration des eaux.

Placé au débouché de la pittoresque vallée de la Treisam et

au pied du Kaiserberg, Fribourg-en-Brisgau, ville bien bâtie, bien percée et riche de ses industries, est cependant l'une de celles où j'ai vu le plus de goîtreux. Au marché qui se tient Münster-platz, à l'ombre de la magnifique métropole, que couronne sa flèche à jour sans rivale, j'ai compté le goître sur $\frac{26}{44}$ des femmes arrivées du dehors; dans Kaiser-gasse et Jesuiten-gasse, sur $\frac{18}{46}$ des habitants[1] de la ville; et enfin, plus tard, tant au marché qu'en diverses rues, sur $\frac{56}{132}$[2]. En même temps que le goître sévit avec une si affligeante intensité, l'ioduration de l'atmosphère, et surtout celle des eaux potables (fontaines situées Münster-platz et Kaiser-gasse), s'est proportionnellement abaissée. L'eau des fontaines de Fribourg est extrêmement *légère*, bien moins *magnésienne* et plus *chlorurée* que l'eau de Paris[3]. La Treisam, qui alimente sur son parcours des populations que déciment le goître endémique et le crétinisme, est encore moins iodurée que les fontaines de Fribourg.

Si, de Strasbourg, on remonte le Rhin sur la rive gauche ou française, en passant successivement par Benfeld, Schlestadt, Colmar, Mulhouse, on constate que la proportion de l'iode, dans les eaux pluviales et dans les eaux des pompes, est presque normale, et que le goître atteint à peine 2 à $\frac{4}{100}$ de la population[4]. Il n'en sera plus de même à Bâle, que quelques lieues seulement séparent de Mulhouse, ni à la Croix-aux-Mines, qui rentre, à la hauteur de Schlestadt, dans un petit vallon des Vosges. Notons, en passant, que l'eau des pompes de Benfeld, de Schlestadt, de Colmar et de Mulhouse, est tellement chargée de sel marin, qu'on peut dire que c'est une eau *salée*.

A l'entrée de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, qui regarde celle de Fribourg et de la Treisam, et est creusée, comme elle, dans des roches de micaschiste et de grès vosgien, on passe le village de Châtenois, dont l'eau minérale, dite de Buekelkuentz, est assez riche en iode ($\frac{1}{3}$ de milligr. par litre) pour être utilisée dans les localités voisines contre le goître. En s'engageant dans la vallée, on traverse Liepvre, dont la population, de constitution crétineuse, porte d'énormes goîtres et est alimentée, comme celle

[1] Femmes.

[2] *Idem.*

[3] Je n'ai pas vu de crétins à Fribourg, mais il ne peut manquer d'y en avoir.

[4] Femmes.

de Fribourg, par des eaux fort légères, à peine magnésiennes et relativement très-chlorurées. Après Liepvre vient Sainte-Croix-aux-Mines, qui ne lui est que trop semblable. Plus haut enfin est Sainte-Marie-aux-Mines ou *Mariakirch*, dont la population fixe, de six mille âmes environ, est plus que doublée par les ouvriers qu'attirent surtout ses fabriques de tissus. On comprend que, grâce à cette circonstance, la population de Sainte-Marie-aux-Mines se renouvelle, que des familles, depuis longtemps dégradées par les conditions du milieu, aient été régénérées ou changées, etc.; aussi le goître y est-il moins commun qu'autrefois. Cependant (sans parler des cous engorgés), je l'ai observé sur $\frac{16}{102}$ des femmes.

Le goître est encore commun sur les points les plus élevés de la vallée. Au hameau d'Écherie et plus haut encore, je l'ai vu atteindre 8 femmes sur 24. Les eaux de la Lambach, petit torrent qui coule au fond de l'étroite vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, sont, comme celles de ses sources-fontaines, très-médiocrement iodurées (environ $\frac{1}{60}$ de milligramme d'iode pour 10 litres).

On imaginerait difficilement, quand on n'en a pas été témoin, la différence profonde qui sépare la population de Bâle de celle de Mulhouse et des bourgades plus rapprochées, mais appartenant encore à notre Alsace. Tandis que le goître est une rareté à Mulhouse, il frappe à Bâle le tiers de la population ($\frac{36}{94}$ des femmes). C'est que le Rhin, qui descendait de l'est à l'ouest, forme, à Bâle, un angle droit pour couler vers le nord, et que ce changement de direction est la conséquence d'un état topographique qui sépare cette ville de la grande vallée franco-badoise pour l'enfermer entre les chaînes de la Forêt-Noire et du Jura. Aussi l'atmosphère et les eaux de Bâle (fontaines situées Münsterplatz et Markt, la Birse et le Rhin) représentent-elles, par leur faible ioduration, les contrées qui se développent, en amont, sur les deux rives du fleuve.

De Bâle à Schaffouse, on trouve assez uniformément, malgré la diversité des formations géologiques et la hauteur des plateaux, que les eaux sont également pauvres en iode, et que le nombre des femmes affectées de goître oscille dans la proportion de $\frac{20 \text{ à } 40}{100}$. A Waldshult, cependant, les eaux, plus iodurées qu'à Creuzach, Riedmatt, Schworstatt, Sackingen, Lautenburg (où se voit la petite chute du Rhin) et Chiengen, correspondent à un nombre moindre de goîtreux. L'inverse a lieu pour Schaffouse, où j'ai vu

27 femmes goîtreuses sur 37 ($\frac{27}{37}$), et où, des deux gardiens perchés au haut de l'antique tour qui couronne le rocher du *Munoth*, le mari est évidemment de constitution crétineuse, tandis que la femme porte un gros goître. Neuhausen, qui s'élève, exposé à tous les vents, sur la colline au pied de laquelle le Rhin forme sa grande cascade, diffère à peine de Schaffouse [1].

J'ai vu le goître sur la moitié de la population ($\frac{88}{174}$) de la belle et industrieuse ville de Zurich, dont l'air et les eaux (fontaine d'Hercule, sur la rive gauche du lac, au coin d'Hinter-Hofgasse et d'Ausseren-Rain, autre fontaine près le quai de la rive droite, pompe de l'Hôtel-Baur, le lac, la Sihl) rappellent Schaffouse. Notons encore ici que des eaux riches en chlorures (pompe-fontaine sur la rive droite) sont cependant pauvres en iode.

De Zurich on se rend, par la vallée de la Limmat, à Baden en Argovie, qui possède les eaux minérales les plus anciennement renommées et encore de nos jours les plus fréquentées de la Suisse. Séjour plus calme, mais ville d'hôtelleries comme Baden-Baden, le Baden Suisse a ce désavantage d'avoir des eaux potables très-peu iodurées, fait en coïncidence avec un certain nombre de goîtreux. Un savant (et très-obligeant) médecin de l'endroit, M. le docteur Minnich, m'a toutefois assuré que le goître est beaucoup moins commun à Baden qu'à Dietikon [2] et à Zurich; ce qui tiendrait peut-être à l'ioduration de l'air du vallon par l'iode qu'entraîneraient, des nombreuses sources minérales, les deux mille pieds cubes de gaz azote et carbonique, qui, d'après des calculs plausibles, s'en dégagent chaque jour. Ce qui est certain, c'est que l'eau thermale saline, dans laquelle M. le professeur Lœwig, de Bâle, a indiqué le brome (que M. Pané évalue à $\frac{1}{5}$ de milligramme par litre) et non l'iode, ne contient de ce dernier corps, suivant mes analyses, qu'une proportion inférieure à celle qui existe dans les bonnes eaux potables; c'est que la composition générale de l'eau de Baden est telle qu'on devait, *a priori*, s'attendre à la trouver plus iodurée; c'est que près de Baden sont les eaux aussi thermales salines de Birminstorf et de Willedegg, dont la richesse en iode est extrême, mais qui ne

[1] La proportion des femmes goîtreuses que j'ai vues à Neuhausen est de $\frac{8}{11}$.

[2] Bourg entre Zurich et Baden. C'est là que Masséna, caché par un pli de terrain, passa sur la rive droite de la Limmat pour surprendre les Russes et remporter sur eux la célèbre victoire de Zurich.

sont pas traversées et tenues comme en ébullition par un impétueux courant de gaz acide; c'est que les sources de Birminstorf et de Willedegg sortent, comme celles de Baden, de la formation du lias, entre les gypses métamorphiques et les calcaires [1].

Fursenstorf, quoique placé sur un plateau élevé d'environ 650 mètres; Wintherthur, quoique riche de ses fabriques de mousseline et la plus jolie ville de la Suisse; Frauenfeld, malgré sa belle exposition au-dessus de la riante vallée de la Thur et la reconstruction de ses maisons, faite dans les meilleures conditions d'hygiène à la suite des terribles incendies de 1771 et de 1788, diffèrent peu, quant à l'iode et au goître, des contrées de la Suisse dont j'ai parlé plus haut; il en est de même de Steckborn, de Mannebach, que domine le château d'Arenemberg (ancien séjour de la reine Hortense et de son fils Louis-Napoléon, aujourd'hui Empereur), d'Hermatingen qu'une colline sépare du Wolfsberg (château autrefois habité par le colonel Parquin), où se trouve une source ferrugineuse assez iodurée pour rendre quelques services aux habitants du pays, et, enfin, de Tagerwerten, où le goître énorme que portait la maîtresse du bureau de poste fixa surtout mon attention.

Suivant les renseignements que me fournirent quelques-uns de ses notables habitants, l'antique ville de Constance serait à l'abri du goître, qui existerait tout au plus dans le faubourg par lequel on sort pour aller visiter le lieu où Jean Huss, victime de l'ardeur religieuse d'une époque qu'on ne comprend que trop par les fureurs politiques de notre siècle, fut brûlé comme hérétique. Cependant, mis en défiance par l'analyse des eaux de la pluie et du lac, et plus encore par celle des fontaines de la longue place et de la pompe (à eau calcaire et fortement chlorurée) près l'église, qui ne contiennent que fort peu d'iode ($\frac{1}{100}$ de milligr. au plus pour 10 litres), je constatai sans surprise, au centre même de la ville, que, sur 40 femmes, 13 ($\frac{13}{40}$) étaient sensiblement affectées de goître.

Les bords du *haut lac*, en amont de Constance, ne sont pas plus exempts du goître que les rives du *lac inférieur* et de la région basse du Rhin suisse. Au point de vue du régime et de l'état de

[1] L'analyse de la *vapeur condensée*, dans les *vaporarium* de Baden, par un corps froid, indiquerait sans doute la présence de l'iode dans les produits qui se dégagent des eaux. J'attends ces produits de l'obligeance de M. le docteur Minnich.

la population, on est conduit à reconnaître que Morsburg (petite ville aussi réellement badoise que Constance devrait être suisse), que Friedrichshale, Lindau et Bregenz, ports du Wurtembèrg, de la Bavière et de l'Autriche (Vorarlberg) sur la *Mer de Souabe;* que Romanshorn, la délicieuse Arbon (*Arbor Felix* des Romains, encore fière de sa tour mérovingienne) et Rorsbach, le port le plus vaste, le plus sur et le plus fréquenté, ne diffèrent que par des nuances de Bâle et de Constance.

Saint-Gall, qui, par une ceinture de hautes collines et de montagnes, est plus séquestré encore que la plupart des contrées qui l'entourent, a des eaux carbonatées et à peine chlorurées dont l'ioduration tombe au minimum ($\frac{1}{200}$ de milligramme pour 10 litres), et une population affligée de goîtres énormes et nombreux ($\frac{30}{50}$). Quelques personnes soutiennent encore que l'industrie, par l'aisance qu'elle apporte, chassera le goître et le crétinisme devant elle. Je ne saurais trop les prier de visiter Saint-Gall, si riche par son commerce de mousselines brodées et pourtant si plein de goîtreux.

A Rheineck, à Balgack, à Altstatten, à Oberried, et sans doute dans les autres bourgades du Rheinthall; à Rüti, à Buchs, à Burgeran, à Sevelen, à Trübback, à Sargans, qui appartiennent au Rheinthall supérieur; à Vaduz et à Lichteinstein placés sur la rive droite du Rhin en face de Burgerau, l'air et les eaux sont encore très-peu iodurés, et la moitié ou les deux tiers ($\frac{1}{2}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{2}{3}$) des femmes que je rencontre portent des goîtres.

Entre Sargans et Coire est Ragatz, où débouche de ses gorges affreuses l'impétueuse Tamina, qui va à 1 kilomètre de là se précipiter dans le Rhin. Placé entre les hautes montagnes des Grisons, de Glaris et du Tyrol suisse, Ragatz compte un très-grand nombre de goîtreux, qu'il fera disparaître quand il le voudra, en dirigeant dans ses fontaines la célèbre eau minérale de Pfeffers.

La source de Pfeffers est située à environ une lieue de Ragatz, sur la rive gauche de la Tamina. Comme les eaux de Lamotte, de Pré-Saint-Didier, etc., elle sort des rochers au fond d'un abîme. A 500 mètres environ de la source, sur des rochers et aussi dans l'épouvantable gorge de la Tamina, est le bâtiment des bains, que le soleil ne visite que pendant trois ou quatre heures dans les plus grands jours. Aujourd'hui, la plupart des baigneurs délaissent ce sublime, mais infernal séjour, pour le bel hôtel de

Ragatz (*Ragatz Hof*), où les eaux de la source sont amenées encore chaudes (à 28°; elles marquent à la source 34°) par un bon système de tuyaux. C'est parce que l'eau de Pfeffers arrive actuellement à Ragatz, qu'il serait facile aux habitants de la faire entrer dans leur régime alimentaire. Cette eau, qu'on regarde à tort comme l'analogue de l'eau de Baden, ne contient que fort peu de carbonates de chaux et de magnésie, une très-petite quantité de gypse, mais une proportion relativement considérable de chlorure de sodium et d'iode. Voici approximativement le rapport de ses éléments pour 1000 grammes d'eau.

Carbonate de chaux ———— de magnésie	0,15
Sulfate de chaux	0,14
Chlorure de sodium	0,70
———— de calcium ———— de magnésium	0,10
Iode, environ $\frac{1}{8}$ de milligramme	
	1,09

Cette eau, presque sans saveur, et dont l'ioduration est à peu près vingt fois plus forte que celle des meilleures eaux de Paris, suffirait amplement à iodurer le régime des habitants de Ragatz[1].

A quelques lieues de Ragatz est Coire (*Chur*), capitale des Grisons et l'un des quartiers généraux du goître, affection que j'ai constatée sur $\frac{24}{36}$ des femmes. Placée sur le côté N. E. de la vallée du Rhin, à 2 kilomètres environ du fleuve et au pied de hautes montagnes, Coire est bâtie sur le torrent de la Plessur, à l'endroit même où il débouche de ses profondes gorges. Les rochers du voisinage sont des schistes micacés gypsifères qui, ainsi que le sol arable formé de leurs débris, cèdent fort peu d'iode à l'eau froide[2]; l'eau des fontaines (fontaine devant la cathédrale, fontaine près la Porte du pont, fontaine sur la rive gauche de la Plessur, près

[1] J'offre ici mes publics remercîments à M. Zurburg, pharmacien à Ragatz, dont l'extrême obligeance n'est égalée que par le savoir. Les pharmaciens allemands sont en général plus instruits que les pharmaciens français, dont la plupart sont reçus en dehors des Écoles par des jurys presque toujours faibles ou même ignorants.

[2] La vigne, le maïs et le noyer tiennent une bonne place dans la culture de Coire. De superbes forêts de mélèses (*Larix europæa*) et de sapins (*Abies excelsa*) couvrent le pied des montagnes.

le *Gasthof zum Steinbock*) est séléniteuse et à peine iodurée. 10,000 litres d'air ne m'ont pas donné la plus faible trace d'iode.

Les eaux minérales ne manquent pas à Coire ni aux contrées qui l'entourent. A 3 kilomètres environ de la ville, jaillissent, des flancs de la montagne et sur la rive droite de la Plessur, deux sources ferro-acidules qui ne diffèrent pas sensiblement de l'eau minérale de Belveder près Malix, qui a été signalée à mon attention par M. Hilitz, savant pharmacien de Coire. La source de Belveder est située entre les rochers, au fond de la gorge où coule la première branche de la Plessur; une pompe en bois que recouvre un dépôt terreux-ocracé sert à élever l'eau, que des habitants de Coire tiennent en grande estime. D'une saveur sensiblement piquante et atramentaire, cette eau exhale une légère odeur sulfureuse et dégage un peu de gaz carbonique. 1,000 grammes laissent un résidu de $1^g,2$, composé de gypse pour la plus grande partie; l'oxyde de fer n'y entre que pour $0^g,02$ et l'iode pour $\frac{1}{50}$ de milligramme au plus (trois fois plus qu'une bonne eau potable). Les eaux minérales ferro-acidules de Fideris en Prettigau et de Saint-Moritz en haut Engadine contiennent, par litre, jusqu'à 2 grammes de résidu et seulement une proportion infime d'iode (Fideris $\frac{1}{1000}$ de milligramme; Saint-Moritz $\frac{1}{500}$ de milligramme). Non loin de Fideris, dont les bains sont recherchés des fébricitants, est Jenatz, qui possède une source sulfureuse assez iodurée, renommée contre les scrofules.

L'eau de Stachelberg (canton de Glaris) est d'un usage assez répandu à Coire. Cette eau, vantée contre les maladies de poitrine et les engorgements des glandes, nous a paru ne pas contenir moins de $\frac{1}{5}$ de milligramme d'iode par litre.

De Coire au Splügen on passe par Ems, par Reichenau, où le Rhin postérieur (*Hinter Rhein*) se réunit au Rhin antérieur (*Vorder Rhein*); par Tusis, que ferment au sud-est de hauts rochers au travers desquels s'ouvre une gorge longue et noire dont le fond reçoit la principale branche du Rhin, tandis que sur ses parois est taillée la *via mala*. Dans tous ces pays, où j'ai vu le goître sur la moitié ou les deux tiers ($\frac{1}{2}$ $\frac{2}{3}$) des femmes, le terrain est formé par des schistes ardoisiers ou des calcaires schisteux avec veines de marbre (le diluvium est représenté à Bonadaz), et les eaux sont très-peu iodurées.

Après avoir monté la *Via mala* et un peu avant d'arriver au village d'Andeer, on trouve une source minérale ferro-terreuse

acidule qui attire chaque année un certain nombre d'étrangers, et dans laquelle je n'ai pu constater qu'une très-minime quantité d'iode ($\frac{1}{500}$ de milligramme par litre).

Au bourg du Splügen, qui forme, à une hauteur de 1,550 mètres, la limite des habitations sur le versant suisse des Alpes, on ne trouve presque plus de goîtreux ; la même observation s'applique au village de San Bernardino, situé à une altitude de 1,665 mètres sur le versant italien ; mais sur ces deux points, l'ioduration des eaux et de l'air s'est très-sensiblement élevée (environ $\frac{1}{60}$ de milligramme d'iode pour 10 litres d'eau, tant de la fontaine près l'auberge du Splügen, que de la neige prise vers la maison du plateau qui couronne le Bernardin et de la Maesa à San Bernardino).

Le nombre des goîtreux s'est beaucoup accru à Roveredo, dont l'altitude n'est plus que d'environ 310 mètres, et où la Moesa, après un parcours qui n'est depuis San Bernardino qu'une longue cascade, a perdu presque la moitié de son iode (pour 10 litres à peu près $\frac{1}{60}$ de milligramme à San Bernardino, $\frac{1}{100}$ de milligramme à Roveredo). Notons, avant d'aller plus loin, que San Bernardino possède une eau minérale terreuse chargée d'un peu de fer. Je n'ai pas trouvé d'iode dans cette eau, qui est vendue dans toute la Suisse, où elle remplace les eaux de Seltz et de Saint-Galmier. Ces dernières ont toutefois l'avantage de contenir la proportion d'iode qui existe dans les meilleures eaux potables ($\frac{1}{10}$ de milligramme pour 10 litres d'eau).

Bellinzona compte, ainsi que Magadino, Locarno, Ascona, Cannabio, Intra, Belgirate, Arona[1] et sans doute les autres villes qui bordent le lac Majeur, un nombre considérable de goîtreux ; il en est de même d'Oleggiò, de Novare et de Verceil : dans tous ces pays les eaux sont peu iodurées. L'eau des pompes de Novare m'a offert, à un degré très-marqué, la coïncidence d'une médiocre proportion d'iode avec une quantité notable de chlorures.

La question du goître et du crétinisme doit surtout être résolue *pour le Piémont,* état dans lequel on peut compter les communes affranchies de ces états morbides, du premier notamment. La juste importance qui lui est accordée par le Gouvernement piémontais, importance dont témoignent, d'une part la nomination

[1] Déjà l'année dernière j'avais vu Arona et quelques autres points placés entre Domo d'Ossola et Milan.

d'une commission spéciale et éminente dont le rapport a été le point de départ de tous les travaux poursuivis dans ces dernières années, et d'autre part la fondation qui vient d'être faite, au point de vue des données actuelles de la science, d'un hôpital de crétins à Aoste, indique assez que probablement aussi c'est *par le Piémont* que la question recevra du moins sa solution pratique[1]. Turin lui-même, cette belle capitale aux rues droites et larges, dont les habitations, qui sont moins des maisons que des palais, offrent des conditions d'hygiène qu'on trouverait difficilement ailleurs, peut servir aux savants médecins piémontais de base d'études, car le crétinisme n'y est pas inconnu, et le goître atteint une grande partie de sa population.

J'avais visité Turin en 1851, et comme, postérieurement, j'exprimais à une personne qui l'avait longtemps habité l'impression pénible que j'avais éprouvée en voyant tant de goîtreux dans une ville où se trouvent presque réunies cependant toutes les conditions de salubrité admises par des esprits, d'ailleurs fort éminents, comme tenant ces maladies sous leur dépendance, elle me répondit que j'avais dû me tromper, attendu que ce n'est que rarement qu'elle-même y avait rencontré quelques personnes affligées du goître; encore, ajouta-t-elle, ces quelques goîtreux viennent-ils des provinces d'Aoste ou de Saluces. Cette affirmation me persuada d'autant moins, que mes analyses classent Turin au nombre des régions à goîtreux; que j'avais de la peine à croire que tous les goîtres vus par moi fussent d'origine étrangère; qu'enfin, j'avais constaté le développement d'une belle thyroïdite chez la fille de mon ami M. Clavel, fixée depuis peu à Turin avec son père, chancelier de l'ambassade de France. Toutefois je n'ai eu garde d'omettre de faire de nouvelles observations, tant sur l'iode des eaux potables et de l'air, que j'ai trouvé, comme précédemment, en très-médiocre proportion (surtout dans les eaux)[2], que sur la population. Voici

[1] L'Allemagne n'est guère moins intéressée que le Piémont à l'extinction du goître et du crétinisme; aussi apprendra-t-on, sans surprise, que le gouvernement autrichien a chargé une commission de l'étude du sujet.

[2] J'ai fait, avec M. le professeur Borsarelli, deux observations sur de l'eau de pluie (tombée le 7 octobre par un vent de sud-ouest), et une sur de l'eau de neige (de l'hiver précédent) qu'avait recueillie ce chimiste distingué; chaque opération a porté sur un litre d'eau. Le résultat a été que ces produits contenaient de l'iode, mais en proportion que j'ai estimée être inférieure de moitié à celle qu'on trouve habituellement à Paris. Des résultats conformes m'ont été donnés par de l'eau de

ma petite statistique chez les femmes, le second chiffre de la fraction, ou le dénominateur, représentant toujours le nombre des femmes rencontrées, et le numérateur, le nombre des goîtres bien constatés[1].

Goitres observés sur les femmes rencontrées rue du Pô et rue Dora-Grossa	$\frac{22}{92}$, $\frac{10}{52}$, $\frac{11}{26}$, $\frac{5}{17}$, $\frac{30}{100}$, $\frac{4}{20}$	$\frac{80}{307}$
———— au sortir de l'église, près le pont du Pô		$\frac{21}{100}$
———— au marché (place d'Italie)		$\frac{47}{100}$

Ainsi, j'ai vu le goître sur le quart au moins des femmes de Turin, et, à en juger par les chiffres relevés au marché, la proportion doit être plus forte chez celles des campagnes qui entourent la ville. Cette dernière observation réduit à néant les affirmations suivant lesquelles la zone de Turin ne serait pas une zone de goîtreux. Je sais bien que le goître est un peu moins commun chez les femmes riches que chez les femmes du peuple, qui forment le contingent principal de mes relevés; mais, même dans les hautes régions de la société, le goître atteint de nombreuses personnes. Je ne veux citer aujourd'hui à ce sujet que l'élégante marquise de X., l'ornement des salons de Turin, et qui fait remarquer par tout le monde son joli goître, en ayant l'air de vouloir le cacher par un ruban de velours qu'elle croise sur lui. Ceci me rappelle que Saint-Simon a écrit quelque part que la belle duchesse de Bourgogne avait apporté de Savoie *un petit goître* qui lui allait fort bien.

A l'hôpital Cottolengo[2] ou de la *petite Providence*, j'ai vu quinze à vingt crétineuses, dont deux étaient nées à Turin même; l'une de celles-ci n'était âgée que de six ans, ce qui, pour le dire en pas-

pluie recueillie par moi-même à Veneria, le 10 octobre, à Turin et à Montcalieri, le 16 octobre.

[1] Je ne tiens pas compte des *cous cachés*, quoiqu'on cache les *cous goîtreux*.

[2] Fondée par le vénérable chanoine Cottolengo, cette maison ne renferme pas moins de douze à quinze cents personnes, tant orphelins que malades affectés de maladies chroniques, et filles repentantes. *La charité privée la soutient seule*. Un habile et généreux médecin, M. le docteur Minoz, prodigue gratuitement ses soins.

sant, montre que le crétinisme *ne s'en va pas* encore, même de la belle capitale du Piémont.

Il ne restera plus rien de l'assertion suivant laquelle le goître ne serait pas endémique dans la région de Turin, quand j'aurai dit qu'à Veneria-Reale et à Moncalieri, qui sont dans sa banlieue ce que Versailles et Saint-Cloud sont à Paris, j'ai observé le goître dans les proportions suivantes :

A Veneria, dans les rues........................	$\frac{4}{10}$, $\frac{7}{11}$, $\frac{2}{6}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{10}{11}$	$\frac{25}{42}$
A Moncalieri, au sortir de la messe.....................		$\frac{18}{68}$

Moncalieri, où est la résidence d'été de S. M. le roi de Sardaigne, de l'ambassadeur de France et d'un grand nombre de riches Piémontais, s'élève sur un rocher de molasse à l'extrémité méridionale de la chaîne de la Superga. Il est regardé, et cette opinion paraîtra justifiée en le comparant à Veneria (située dans la plaine), comme l'endroit le plus aéré et le plus salubre des environs de Turin.

J'ai vu d'ailleurs à Turin, comme à Milan, un nombre assez grand d'individus rachitiques, et j'ai appris de M. le docteur Riboli, l'un des représentants les plus distingués de la science médicale en Italie, que la tuberculisation des poumons, commune à Turin, y était l'une des terminaisons ordinaires de la cachexie goîtreuse. M. Riboli, à qui l'on doit de savantes études sur les questions médico-psychologiques, ajoute que l'*idiotie*, cette proche parente du crétinisme, se développe aussi chez un assez grand nombre de sujets depuis longtemps affectés de goître.

De Turin je me suis rendu dans le val d'Aoste, où j'avais à revoir et à compléter les observations que j'avais faites en 1851, puis j'ai visité les contrées subalpines de Pigneroles, de Saluces, de Coni, et je me suis enfin éloigné du Piémont par le comté de Nice.

Quoique l'état général de la population se soit amélioré à Aoste (comme en bien d'autres lieux) depuis que, suivant MM. de Bich et Cerise, l'usage des tablettes, sirops et pommades iodés s'est vulgarisé dans la classe la plus aisée et la plus éclairée de la po-

du goître et du crétinisme, j'ai dû revoir, du point de vue spécial de mes études, les faits sur lesquels s'est appuyée cette savante commission, qui s'exprime ainsi dans son beau rapport[1]:

« La vallée de Challant et celle de Gressoney commencent toutes deux au pied du Mont-Rose, et, courant du nord au midi, elles viennent déboucher parallèlement dans la vallée principale d'Aoste en finissant, l'une près de Verrès, l'autre près de Donaz (c'est à Saint-Martin même que finit cette vallée), chef-lieux de leurs mandements respectifs. Toutes deux sont sillonnées par un torrent considérable, dont les habitants boivent les eaux, lesquelles prennent leur source commune dans les glaciers et sont composées des mêmes éléments chimiques; la profondeur de ces vallées est à peu près la même; elles ont presque toujours, dans la partie plate, une largeur d'un demi-mille. La nature du sol dans ces deux vallées est la même; elles sont séparées par une montagne commune dite *la Rañzola*. Les vents y soufflent également d'une manière périodique et avec la même force, tantôt dans la direction du nord, tantôt dans celle du sud. On y remarque la même végétation, la même richesse de bétail, la même durée de soleil, d'hiver, de froid; en un mot, les circonstances locales inamovibles sont aussi identiques qu'elles peuvent l'être dans ces deux vallées. Or, malgré cette communauté de causes locales, le crétinisme et le goître sont très-communs dans la vallée de Challant et on en retrouve des traces jusqu'à Ajaz, l'un des villages les plus élevés de cette vallée, tandis que dans la vallée de Gressoney *le goître et le crétinisme restent tout à fait inconnus*. La cause de cette différence est tout entière en ce que la population de cette vallée, quoique ancienne colonie du Valais, est très-industrielle, qu'elle habite des villages spacieux convenablement exposés, très-propres et nullement entourés d'arbres; leurs maisons à deux étages, fort commodes, bien distribuées et d'une propreté surprenante, ont toutes une certaine élégance, de vastes fenêtres, de larges portes; le petit nombre d'étables habitées pendant l'hiver, même celles des gens moins aisés, comprennent

[1] Quoique les causes admises par la commission de Sardaigne, comme *prépondérantes* dans le développement du goître et du crétinisme, n'aient, suivant nous, qu'une action *subordonnée*, cette commission, qui s'adressait à des populations généralement apathiques et ignorantes des règles les plus simples de l'hygiène, a rendu un vrai service à son pays en représentant l'influence de ces causes avec un relief exagéré.



Vallée de Challant.

Le goître et le crétinisme sont en effet communs dans toute la partie basse de la vallée qui s'étend de Verrez à Brusson et dans laquelle sont compris Challant et Arsesia. Mais l'état de la population s'améliore successivement à mesure qu'on s'élève vers Votan, Stapire et Ayaz. A cette dernière bourgade, on ne trouve plus que quelques cas de goître, maladie qu'on perd à peu près complétement à Chiamvola et surtout à San Giacomo d'Ayas, dont les habitations sont à une altitude de près de 1,800^{m} et où l'iodura-tion de l'air est sensiblement plus élevée que dans la partie basse et profonde de la vallée.

Vallée de Gressoney.

A Saint-Martin, bâti sur les bords du torrent de Gressoney, au point où il entre dans la grande vallée d'Aoste, j'ai vu le goître sur plus de la moitié des femmes. La proportion des goîtreux est à peu près la même dans les hameaux ou villages d'Argentan, la Tour des Rères, les Bermettes, Remondin, Perloz, Illiane et Fontaine-More, qui se présentent successivement quand on remonte la vallée. Le nombre des goîtres devient plus faible lorsqu'on s'élève vers Issime, Gaby et Saucil, et je ne fais aucune difficulté d'admettre qu'à Gressoney même [1], dont l'altitude est à peu près de 1,400^{m}, cette affection ne soit devenue très-rare; à plus forte raison l'admettrai-je pour la Trinita, qui est à 1,700^{m}; pour San-Giacomo de Gressoney et San-Pietro, qui se rapprochent encore davantage des glaciers.

Le goître et le crétinisme seraient donc assez communs dans la partie basse des deux vallées; le goître se montrerait à peu près seul vers leur partie moyenne, et enfin, soit qu'on s'élevât jusqu'à Gressoney, à Trinita, à San-Giacomo de Gressoney et à San-Pietro dans la Vallaise, ou à Ayas, à Chiamvola et à San-Giacomo d'Ayas dans la vallée de Challant, le goître lui-même deviendrait extrêmement rare.

[1] Surpris dans mon ascension à Gressoney par une chute abondante de neige, qui rendait la marche difficile et pouvait entraver mon retour, j'ai rebroussé chemin avant d'arriver au bourg. Les observations que j'ai faites dans la partie basse de la vallée suffisent toutefois pour l'objet que j'avais principalement en vue.

En résumé, j'admets avec la commission sarde que la vallée de Gressoney est peuplée (au moins la partie supérieure) par un beau type d'hommes ; que l'industrie y est plus grande, l'aisance plus répandue et les maisons souvent mieux bâties que dans les points correspondants de la vallée de Challant; mais je n'ai pas observé que cette amélioration des conditions générales ait éloigné, aussi nettement qu'elle le déclare, le goître et le crétinisme, maladies à la fois communes vers les régions profondes des deux vallées, à la fois rares vers leurs points les plus élevés.

Il est à noter que l'air de la partie basse des deux vallées est sensiblement moins ioduré que celui de la partie haute de la vallée de Challant et, sans aucun doute, de la vallée de Gressoney, et que l'eau des sources de cette même région basse est aussi moins chargée d'iode que celle qui descend des glaciers d'Ayas et du Lys pour former la partie principale des gros torrents qui courent au fond des vallées. J'ai dit ailleurs comment les sommets des contrées montagneuses, balayés par les courants d'air qui s'élèvent des grandes plaines, participent plus à l'ioduration de celles-ci que les vallées profondément encaissées dans lesquelles ces mêmes courants ne peuvent se déverser que difficilement et très-imparfaitement.

En aval de Saint-Martin (point d'où part la Vallaise) on compte encore dans la grande vallée de la Doire un certain nombre de crétins et beaucoup (la moitié des femmes) de goîtreux. Après Carema et Settimo-Vittone on arrive à Borgo-Franco, petite ville qui a quatre ou cinq crétins, et dans laquelle j'ai recueilli une observation qui tiendra plus loin une place importante parmi les *faits spéciaux* ou exceptionnels.

A Ivrée, la vallée de la Doire se perd dans la grande plaine du Pô, l'atmosphère devient plus riche en iode, le crétinisme est plus rare et le quart seulement des femmes sont atteintes par le goître.

J'ai le regret de n'avoir pu ni explorer les vallées de l'Orco et de la petite Stura, ni revoir la vallée de Suze ou de la petite Doire.

Bien exposé à l'est et bâti sur le pied d'un rocher de micaschiste, Pignerolles a le quart de ses femmes ($\frac{21}{84}$) affectées de goître. Les eaux de puits, à peu près exclusivement employées par les habitants, sont médiocrement séléniteuses, fort chlorurées et notablement moins pauvres en iode que celles du Cluson ou Chyson et

du ruisseau de la côte Saint-Maurice. Il est même digne de remarque que ce ruisséau, qui baigne les rues d'une grande partie de la ville, sur la principale place de laquelle il alimente un château d'eau, est rejeté avec beaucoup de raison de la consommation par les habitants, qui n'utilisent ses eaux légères que pour les animaux et le blanchissage. Il est à penser que l'usage habituel de l'eau du ruisseau de Saint-Maurice aurait pour effet d'accroître la proportion des goîtreux dans la population de Pignerolles. Je citerai spécialement, pour ses eaux très-chlorurées et presque normalement iodurées, l'eau de puits du café militaire.

La vallée qui s'étend entre Pignerolles et Fenestrelles, et dont Pérouse occupe à peu près le centre, est l'une des plus affligées du goître et du crétinisme. Au point de vue de la cachexie goîtro-crétineuse des habitants, comme à celui du peu d'iode qui entre dans le régime de ces derniers, la vallée de Pérouse ne diffère pas des parties les plus malheureuses de la vallée d'Aoste.

Près de Pignerolles est aussi la vallée de Luzerne ou *des protestants*, à laquelle on peut appliquer, en y ajoutant même, tout ce que la savante commission de Sardaigne a dit de bien de la vallée de Gressoney. La population, formée par une colonie française qui passa les monts à l'édit de Nantes, est extrêmement éclairée, riche, généralement bien logée, propre et d'une sobriété sans pareille; ce qui ne l'empêche pas, à mesure surtout que la vallée s'enfonce, de payer son tribut au goître et au crétinisme. Luzerne a un crétin et un assez grand nombre de goîtreux, dont le nombre est plus considérable à la Tour, et plus grand encore à Villar-de-Bobbio, qui ne compte pas moins de cinq crétins ou crétineux. Un grand nombre d'habitants de la vallée de Luzerne, ceux de Saint-Jean surtout, boivent des eaux de puits, presque toujours plus iodurées dans les Alpes (Pignerolles, Suze, Saint-Maurice en Valais, etc.) que les eaux légères des sources [1].

Cavour et Revello ont des crétins et la moitié de leurs femmes goîtreuses. Martiniana, qu'enferment presque de toutes parts des montagnes qui ne s'ouvrent qu'au nord-est pour laisser couler le Pô, a une atmosphère qui participe moins aux courants de la

[1] C'est le contraire de ce qui a lieu à Paris et dans les localités où les eaux pluviales et les eaux de sources légères sont plus iodurées que les eaux calco-magnésiennes des puits. Il est évident que les eaux pluviales des Alpes ont enlevé au sol une certaine quantité d'iode.

grande plaine et est plus frappée encore dans sa population. Les villages de Rotello et de la Rochette, placés en amont de Martiniana dans la portion non encore élargie de la vallée du Pô, ne sont peuplés que par des goîtreux et des crétins.

Saluces a des crétins, des rachitiques et beaucoup de goîtreux ($\frac{18}{42}$ des femmes); les eaux de puits qu'on y boit sont médiocrement séléniteuses (résidu 0g,65 par litre) et plus iodurées ($\frac{1}{40}$ de milligramme pour 10 litres) que celles du torrent.

A Lagnasco et à Savigliano, qui s'avancent dans les plaines basses qu'arrosent la Varaita, la Macra et la Grana, le rachitisme, le crétinisme et le goître sont communs [1]. Dans ces plaines, le sol alluvial et les eaux de puits, ordinairement fournies par des infiltrations des torrents, sont peu iodurés; l'humidité extrême de l'atmosphère, en débilitant l'économie, la dispose d'ailleurs à ressentir gravement les effets d'une insuffisance d'iode. Savigliano est cependant une ville bien percée. Les torrents que je viens de nommer, et qui, dans les vallées d'où ils descendent, ont alimenté des populations parmi lesquelles le goître et le crétinisme font de nombreuses victimes, ne contiennent tous que bien peu d'iode (environ $\frac{1}{100}$ de milligramme pour 10 litres d'eau.)

En remontant la Macra jusqu'à sa sortie des Alpes, on trouve Villa-Faletto, Busca et Dronero. Villa-Faletto, qui appartient encore à la grande plaine, diffère peu de Savigliano. Busca est située entre un petit torrent et la Macra, dans un terrain élevé de 20 à 25 mètres au-dessus du lit de celle-ci; ses rues sont parcourues par de limpides, mais *funestes raisseaux*, qui achèvent de saturer d'humidité l'air de la ville; c'est à son atmosphère et aux produits de son sol plus qu'à l'eau de sa fontaine, laquelle n'est pas très-pauvre en iode (environ $\frac{1}{40}$ de milligramme pour 10 litres d'eau), que Busca doit le mauvais état de sa population, dans laquelle j'ai compté cinq crétineux, cinq tordus et $\frac{22}{38}$ des femmes goîtreuses. Busca, où les étrangers sont rapidement atteints par le goître, est d'ailleurs à une *exposition chaude*, au sud-est, sous des montagnes qui l'abritent à l'ouest et au nord-ouest; circonstance dont il me semble, en somme, qu'il doit être tenu compte.

[1] J'ai compté le goître sur $\frac{12}{20}$ des femmes de Lagnasco, et sur $\frac{45}{97}$ de celles, souvent très-jolies, de Savigliano, ville dans laquelle j'ai rencontré en outre huit crétins ou crétineux et six individus perclus de rachitisme.

Dronero avait été spécialement recommandé à mes recherches par M. de Gibrario, ainsi que Busca, Martiniana et Lagnasco. Si l'on en excepte un faubourg qui s'étend sur les bords de la Macra et qu'animent plusieurs usines, la ville est entièrement bâtie à la pointe d'un promontoire élevé (à roche de micaschiste) qui s'avance entre la Macra et un autre torrent. Elle est fermée au nord et partiellement au sud par les montagnes; une vallée étroite lui apporte les vents humides de l'ouest; par l'est et le sud-est, elle regarde la plaine, d'où lui arrivent aussi des vents humides et un chaud soleil. Les eaux de puits qu'on emploie exclusivement dans la haute ville sont à peu près trois fois moins pauvres en iode (environ $\frac{1}{40}$ de milligramme pour 10 litres d'eau) que celles de la Macra; la terre des coteaux est rouge, ferrugineuse et plus iodurée que la terre grise alluviale de la plaine. Comme à Pignerolles et à Busca, ses coteaux fournissent un vin estimé. On compte à Dronero un certain nombre de crétineux et de tordus; j'ai rencontré le goître sur la moitié ($\frac{32}{60}$) des femmes de la haute ville et sur les deux tiers ($\frac{9}{14}$) de celles qui habitent sur les bords de la Macra dont elles consomment les eaux.

Coni ou Cuneo, faite par la nature place forte, s'avance en forme de *coin* entre la grande Stura et la Gessa, dont les eaux impétueuses et vagabondes, après avoir bondi et erré dans leurs immenses lits de cailloux, se mêlent à la pointe du cap très-élevé sur lequel la ville est bâtie. Ce n'est qu'à quatre ou cinq lieues de la ville que s'étendent, à l'ouest et au sud, la chaîne des grandes Alpes et celle des Apennins, qui forment par leur rencontre un angle d'où sortent la Stura et la Gessa. Coni n'a surtout plus rien à désirer, quant à l'aération, depuis que les Français, poursuivant les avantages de la bataille de Marengo, ont rasé ses hauts remparts. La terre est jaune, ferrugineuse et assez iodurée, comme il arrive toujours sur les points élevés où les dépôts des anciennes alluvions n'ont pas été remaniés par les cours d'eau actuels; sa fertilité, analogue à celle des hautes plaines qui s'étendent vers Saluces et Pignerolles, est telle que le mûrier ne peut y être soumis à la basse taille du Turinois et du Milanais.

L'ioduration de l'atmosphère de Coni est moins faible que celle de l'eau de ses fontaines ($\frac{1}{80}$ environ de milligramme pour 10 litres d'eau), qui l'emporte à son tour sur les eaux de la Stura et de la Gessa ($\frac{1}{150}$ de milligramme pour 10 litres d'eau).

J'ai rencontré à Coni un crétineux du pays, sept tordus et $\frac{45}{112}$ des femmes goîtreuses. La commission sarde est sans doute très-fondée à rapporter aux *bottole* ou habitations souterraines, qui existent encore en grand nombre, le développement exagéré du rachitisme, mais je ne vois pas que la destruction des remparts ait amené la disparition du goître et du crétinisme.

Les villages de Casa, Goffi, de San-Benigno, de Montanera, de Castelleto et de Margarita, situés dans les environs de Coni, ont d'ailleurs des crétins et beaucoup de goîtreux.

En se dirigeant de Coni sur Nice par le col de Tende, on trouve, à l'entrée des montagnes, Borgo-San-Dalmazo et Roccavione, entre lesquels se précipite la Gessa et qui comptent, comme Demonte, placé à quelques lieues de là dans la vallée de la Stura, beaucoup de goîtreux et des crétins, La cachexie goîtro-crétineuse règne aussi à Robilante; mais elle n'est plus que faiblement représentée à Limone, dernière bourgade où l'on prend les mulets pour le passage du col.

Sur le col de Tende même, au point où commence le versant sud ou méditerranéen, est une maison (relais) qu'habite une femme goîtreuse; plus bas, au pied de l'étroite, rapide et dangereuse route en courts lacets, et, au-dessus du torrent de Roja, est le village de Tende. Placé dans une gorge qui s'ouvre au sud et pleinement abrité au nord par la montagne sur le flanc méridional de laquelle il est assis, ce village, quoique fort élevé, cultive déjà la vigne et le figuier, et compte dans sa flore le serpolet de nos jardins, la sariette, le plantain des parfumeurs, le caille-lait rouge et la lavande. Un peu en aval, à San-Dalmazo, le figuier sauvage croît près des champs d'olivier, dans les fentes des rochers calco-schisteux.

Un médecin, qui a exposé sur l'étiologie du goître des idées qui ont eu de nombreux partisans, a dit que cette maladie est inconnue dans les contrées qui s'étendent du col de Tende ou de l'arête supérieure des Apennins à Nice. Cette assertion paraîtra inexacte si l'on considère que j'ai vu le goître sur $\frac{7}{30}$ des femmes de Tende[1], sur $\frac{2}{10}$ de celles de San-Dalmazo, et sur $\frac{3}{28}$, $\frac{2}{14}$, $\frac{3}{20}$, $\frac{2}{15}$ de celles de Fontano, de Giandola, de Sospello et de Sca-

[1] Je dois une mention spéciale à un goître énorme qui habite la maison de la douane.

rena. Sur toute cette ligne le sol est formé par des calcaires plus ou moins magnésiens, dans lesquels sont intercalés des gypses métamorphiques, les eaux des sources sont fréquemment tufeuses ou gypseuses et peu iodurées, et celles des torrents, quoique très-légères, sont encore plus pauvres en iode. L'air et la terre jaune, ferro-iodée, valent mieux que les eaux. San-Dalmazo possède une eau minérale qui attire chaque année un certain nombre d'étrangers dans l'étroit et pittoresque défilé de la Roja [1].

Nice est dans des conditions bien meilleures que les pays situés au milieu des montagnes qui la séparent du col de Tende. L'air s'y rapproche par son ioduration de l'air des contrées où le goître endémique est inconnu; l'eau potable, même celle des puits de la haute ville, est assez chargée d'iode, principe qui est plus rare dans l'eau du torrent qui traverse la cité. La consommation du poisson de mer est abondante; et, comme on pouvait le déduire de cet ensemble de conditions, le goître ne se montre plus qu'à l'état presque sporadique. Sur 453 femmes que j'ai comptées au marché ou à la sortie des églises, et dont la plupart étaient des environs de Nice, 14 seulement étaient atteintes du goître, encore celui-ci était-il d'un petit volume.

Les eaux du Var, comme celles du torrent de Nice, sont assez séléniteuses, peu chlorurées et à peine chargées d'iode.

Cannes, Antibes et Fréjus ont des eaux séléniteuses dont l'ioduration est médiocre, ainsi que celle des eaux plus légères des fontaines de Draguignan. Dans ces divers pays, où l'air et le sol offrent à peu près l'ioduration normale, on n'observe plus que très-rarement le goître, affection dont je n'ai vu que deux cas douteux sur 150 femmes de Toulon, et pas la moindre trace sur 200 femmes de Marseille. Je rencontrai bien dans cette dernière ville une femme porteur d'un gros goître, mais elle était originaire de la Seyne (Var), où elle avait contracté sa thyroïdite. On ne boit à Marseille que des eaux de puits très-chlorurées, séléniteuses et néanmoins encore assez iodurées.

De Marseille à Aix on passe par Sostène, où de nombreuses fabriques d'acide sulfurique rendent au loin la campagne stérile.

Je n'ai vu aucun goîtreux à Aix, qui doit à son atmosphère, à

[1] Je n'ai pu faire de recherches sur l'eau de San-Dalmazo, les bouteilles dans lesquelles j'en avais fait provision ayant été cassées.

sa terre jaune ferrugineuse et à ses eaux, d'être dans des conditions incompatibles avec le développement de cette maladie; il y a cependant quelque choix à faire dans les eaux qui alimentent la ville. Ainsi, la fontaine du Dauphin, placée près de la statue du roi René, et que recouvrent les délicates pousses du capillaire de Montpellier, donne une eau un peu plus légère que celle de la fontaine voisine, placée aussi sur le cours, à la hauteur de la rue de Nazareth. C'est de cette dernière que doit être rapprochée la fontaine monumentale (à eaux un peu tufeuses) qui orne la place de l'hôtel de ville [1]. Les eaux des puits, recherchées en raison de leur fraîcheur par quelques habitants, sont séléniteuses, dures et moins chargées d'iode que celles des fontaines.

Aix possède de célèbres eaux thermales. On dit que ces eaux, qui portent encore le nom de *Thermæ Sextii,* guérirent Caius Sextius Calvinus, proconsul romain, qui y fonda, par reconnaissance, un établissement dont les ruines attestent l'antique splendeur.

J'ai trouvé que la température, assez variable, des thermes d'Aix, était, le 25 octobre, de 33°: 1,000 grammes d'eau ne m'ont donné qu'un résidu de $0^g,28$, formé surtout par les carbonates de chaux et de magnésie, dont une partie se dépose sous forme de tuf au point d'émergence.

L'eau des bains de Sextius ne renferme pas plus d'iode ($\frac{1}{10}$ de milligramme pour dix litres) que beaucoup d'eaux potables; elle doit à sa douce température, à la nature et à la petite proportion de ses éléments minéralisateurs, d'être recherchée, pour beaucoup d'usages domestiques, par la population du voisinage.

On voit que les eaux d'Aix, en Provence, diffèrent beaucoup de celles d'Aix en Savoie et d'Aix-la-Chapelle, qui sont : les premières, sulfureuses et légères, comme les eaux des Pyrénées; les secondes, salino-alcalines iodurées avec des traces de soufre.

Les eaux minérales de Digne et de Gréoulx, qui ne se distinguent entre elles que par la minéralisation plus forte de celles-ci, sont salées, bromurées et assez iodurées ($\frac{1}{5}$ de milligramme d'iode pour 10 litres d'eau.)

La Durance, dont les sources alimentent dans les vallées des

[1] La reconnaissance des habitants d'Aix a dédié cette fontaine à Louis XVIII, qui restaura l'aqueduc en 1816.

Basses-Alpes le goître et le crétinisme, est l'une des eaux potables le moins iodurées.

Avignon préfère avec raison les eaux de ses pompes, quoiqu'elles soient assez dures, à celles plus légères, mais moins iodurées du Rhône.

Arles offre cette double singularité qu'il a des goîtreux au milieu d'une contrée qui en est généralement dépourvue, et que, parmi les individus que le goître y atteint, le plus grand nombre habitent précisément le quartier le plus haut et le plus élevé de la ville. L'explication en sera donnée dans un instant quand j'exposerai les *faits spéciaux*.

Les eaux de la grande et célèbre source de Nîmes (*fons Nemausis*) et celles des fontaines de Montpellier sont d'assez bonnes eaux potables, dans lesquelles l'iode est toutefois loin d'exister en proportion relativement aussi considérable que les chlorures.

Cette remplace, autant que possible, et l'on ne peut que l'en féliciter, les eaux dures de ses puits par des eaux pluviales, et consomme beaucoup de poissons et de crustacés marins. De 600 femmes que j'ai comptées au marché de Cette, une seule portait un goître qu'elle avait contracté dans le pays de Gênes.

Castres et Lavâur, Toulouse, Agen, Bordeaux, Angoulême, Poitiers, Tours, Blois, Orléans et Étampes, villes qui ont marqué les dernières stations de mon voyage, m'ont paru n'avoir que peu ou point de goîtreux, et être dans des conditions à peu près normales d'ioduration, nonobstant que plusieurs d'entre elles (Castres, Lavaur, Agen, Bordeaux, etc.) n'usent souvent encore que d'eaux de puits plus ou moins dures.

FAITS SPÉCIAUX.

Les faits spéciaux, observés dans le présent voyage, sont au nombre de trois : chacun d'eux contraste avec les faits généraux caractéristiques de la région ou contrée à laquelle il appartient; mais le contraste ou l'exception même qu'il offre est la confirmation de l'influence exercée par un régime ioduré.

PREMIER FAIT SPÉCIAL.

Baden-Baden.

Le goître est à peu près inconnu à Baden-Baden ; il est, au contraire, commun dans les villages voisins placés, comme Baden, dans les premières rentrées de la chaîne des Montagnes-Noires.

L'état de la population de Baden coïncide avec cette circonstance que les fontaines de la ville, auxquelles se mêlent sans doute quelques infiltrations des sources minérales, ont des eaux plus iodurées que celles des localités du voisinage [1].

DEUXIÈME FAIT SPÉCIAL.

Borgo-Franco.

Borgo-Franco est un gros bourg situé vers la partie basse de la vallée de la Doire-Baltée, à quelques kilomètres en amont d'Ivrée. C'est là que commence à se montrer la pellagre, maladie commune dans les plaines basses et chaudes de l'Italie.

M. le docteur baron de Bich, si familiarisé avec tout ce qui a trait au goître et au crétinisme, signala, pendant mon dernier et court séjour à Aoste, Borgo-Franco à mon attention. « La ville, me dit-il, est partagée en deux quartiers, qui ont chacun sa fontaine. Près de l'une de ces fontaines, les habitants ont communément le goître, et quelques-uns sont atteints de crétinisme, tandis que dans la circonscription de l'autre fontaine on ne compte qu'un petit nombre de goîtreux. Une famille qui avait été préservée du goître tant qu'elle avait habité près de la bonne fontaine ressentit les atteintes de ce mal peu de temps après avoir changé de quartier. » M. de Bich ajouta que M. Cantù aurait constaté la présence d'une notable quantité d'iode dans l'eau qui préserve du goître.

M. le docteur Ruffini, que je vis à Borgo-Novo, où son père, lui-même médecin très-distingué, exerce depuis longtemps les premières fonctions administratives, m'ayant fourni des rensei-

[1] Au séjour des étrangers à Baden-Baden se rattachent d'heureuses et spéciales conditions d'alimentation, d'habitation et de communication avec la grande vallée rhénane, qui doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation du résultat général.

gnements pleinement confirmatifs de ceux donnés par M. le baron de Bich, je fis provision d'eau aux deux fontaines. Voici les résultats de l'examen que j'en ai fait :

La *mauvaise fontaine*, dite fontaine de l'Église en raison de son voisinage de celle-ci, est alimentée par une eau d'une telle légèreté, qu'elle ne se trouble ni par le carbonate de soude, ni par le chlorure de barium, ni par le nitrate d'argent, et que la somme du résidu fixe égale à peine 5 centigrammes pour 1,000 grammes d'eau; la proportion d'iode qu'elle renferme est minime, soit environ $\frac{1}{100}$ de milligramme par litre d'eau.

L'eau de la *bonne fontaine*, ou fontaine d'*Olmeito* dépose, sur les pierres du bassin où elle coule, une matière organique de la nature de la barégine. Elle forme, avec le carbonate de soude, un léger précipité, et se trouble par le chlorure de barium; elle contient par litre 0g,35 de sels terreux, consistant en sulfates et carbonates de chaux et de magnésie, et est à peu près iodurée comme l'eau de la Seine. J'estime que cette eau est formée par celle de la fontaine de l'Église à laquelle s'ajouterait, pour la minéraliser légèrement, un peu d'une eau sulfureuse baréginifère dont le sulfure serait changé en sulfate un peu avant d'arriver au point d'émergence.

Quoi qu'il puisse en être de l'origine de l'iode, du sulfate et de la matière organique de l'eau de la fontaine Olmeito, on voit qu'il y a coïncidence entre l'ioduration de cette eau et la rareté du goître chez les habitants qui la consomment, tandis que le contraire s'observe chez les individus qui s'alimentent à la fontaine de l'Église.

TROISIÈME FAIT SPÉCIAL.

Arles.

J'ai fait à Arles une observation des plus inattendues et des plus opposées, en apparence, aux faits généraux. Ordinairement lorsque, dans une ville dont les quartiers sont diversement élevés, il existe des goîtreux, c'est la population des rues basses qui en compte le plus grand nombre, celle des rues plus élevées et parcourues par de plus vifs courants d'air jouissant à cet égard d'une immunité relative. A Arles, au contraire, j'ai vu seulement des goîtreux parmi les habitants fixés au sommet de la ville, sur les

rochers où les étrangers vont admirer les antiques ruines romaines de l'Amphithéâtre et du Forum. La basse ville, dans laquelle il n'existe pas de goîtreux, est alimentée par des eaux de puits assez riches en iode; la haute ville, qui est privée de puits, et dont les habitants ont le tort de ne pas recueillir les eaux pluviales, ne reçoit que l'eau fort peu iodurée du Rhône, qu'une pompe élève à grands frais jusqu'à un réservoir placé au sommet de la colline.

Ainsi donc le goître se développe à Arles dans la population qui boit les eaux les moins iodurées, et ce fait est d'autant plus digne de remarque, qu'il se manifeste quoique cette même population habite le point le plus élevé et le plus aéré de la ville. Ne faut-il pas voir encore dans cette coïncidence entre la présence du goître et le manque d'iode, entre l'absence de cette maladie et la présence de ce corps dans les eaux, un rapport d'effet à cause? Cette dernière conclusion paraîtra d'autant plus fondée, que le goître s'est quelquefois montré, suivant les renseignements qui m'ont été fournis, dans quelques maisons situées vers le port, sur les bords mêmes du Rhône, et dont les habitants faisaient servir l'eau du fleuve à leurs besoins [1].

On remarquera encore que le goître, maladie que certains auteurs ne font atteindre que les organisations dégénérées, est représenté à Arles, ville dont la population est justement et exceptionnellement renommée pour son beau type.

Il résulte des observations que je viens d'exposer, comme de celles que j'ai faites antérieurement, que l'insuffisance de l'iode dans le régime des populations est la condition *sine qua non* du développement que prennent au milieu d'elles le goître et le crétinisme. Ni la *configuration du sol*, ni l'*humidité de l'air*, ni la privation de la *lumière* solaire, ni les vices des *habitations*, ni l'insuffisance ou la qualité peu réparatrice des *aliments*, ni l'*exposition* et la *température* des lieux, ni la *misère* et tout son cortége de privations et de mauvaise hygiène, ni l'*habitude* de porter des *fardeaux* ou d'exciter la région laryngienne par des *chants* et des *cris*, ni les *efforts* de l'*accouchement*, ne peuvent engendrer la cachexie goîtro-crétineuse. Que toutes ces influences, dont une seule

[1] M. Ollivier, honorable pharmacien d'Arles, m'a donné, avec la plus grande obligeance, des renseignements dont je m'empresse de le remercier publiquement.

suffit encore à quelques médecins de conviction facile pour rendre compte du goître et du crétinisme, s'exercent *réunies* sur certaines populations, comme cela n'a que trop souvent lieu dans les quartiers pauvres et malsains des grandes villes manufacturières; qu'à elles s'ajoutent encore les influences qui dérivent du *jeune âge*, du *sexe* et du *tempérament lymphatique*, le goître endémique ne se montrera pas cependant, si l'iode de l'air, des eaux et des aliments s'y trouve en proportion *normale*, comme à Paris, à Londres, à Lille et à Manchester. Que la proportion de l'iode devienne au contraire insuffisante, que l'usage des médicaments à base d'iode soit négligé (surtout pendant l'adolescence), et l'on verra le goître choisir ses victimes au foyer doré des hauts financiers et jusque dans les palais, ainsi qu'on l'observe surtout en Suisse, en Piémont et en Allemagne. Le manque d'iode est donc bien la cause *spéciale* du goître, celle à laquelle toutes les causes énumérées ci-dessus se subordonnent.

LE GOÎTRE ET LE CRÉTINISME PROCÈDENT DES MÊMES CAUSES.

Quant aux doutes que des personnes conservent encore sur la communauté d'origine du goître et du crétinisme, ils paraîtront peu légitimes devant les considérations suivantes : 1° le crétinisme manque là où n'existe pas le goître endémique[1]; 2° si les goîtreux sont peu nombreux, le crétinisme manque encore; 3° le crétinisme apparaît lorsque le goître est commun, et il se développe dans la même progression que celui-ci; 4° quand une contrée où sévissaient à la fois le goître et le crétinisme s'est améliorée par l'ouverture de communications nouvelles, et surtout par l'introduction de médicaments iodifères, le nombre des goîtreux a diminué, en même temps que le crétinisme est devenu plus rare ou même nul; 5° si le goître lui-même a disparu, il n'y a plus de crétins; 6° les parents goîtreux engendrent souvent des crétins; 7° les parents affectés de crétinisme engendrent presque toujours au moins des goîtreux; 8° lorsqu'un cas de crétinisme sporadique s'est montré dans une localité, on a trouvé que les parents étaient eux-mêmes atteints du goître sporadique (Baillarger). Les mêmes causes tiennent donc sous leur dépendance

[1] Des cas de crétinisme sporadique peuvent se montrer comme de semblables cas de goître; même dans ce cas, on peut constater que le premier est beaucoup plus rare que le second (environs de Paris).

les goîtreux et les crétins : affaiblies, elles n'engendrent que le goître; plus intenses, elles produisent le crétinisme.

On a cru voir une différence d'origine entre le goître et le crétinisme, dans ce fait que les crétins ne sont pas tous goîtreux, mais c'est là une appréciation certainement erronée. En effet, le goître ne se développe ordinairement que vers la puberté, le crétinisme apparaît vers la naissance, les vrais crétins ne sont jamais ou que tardivement pubères; donc rien n'est plus simple, plus naturel que l'absence du goître chez ces derniers individus. Les crétineux ou demi-crétineux ont au contraire généralement des goîtres énormes, coïncidant avec leur développement physique.

Relativement à la distinction faite entre les crétins et les idiots, distinction qui consisterait principalement en ceci : « que les crétins sont frappés à la fois par un arrêt de développement de l'intelligence et du corps, tandis que les idiots, bien conformés au physique, ne sont frappés que dans l'intelligence, » elle me paraît, comme à la commission sarde et à M. Baillarger, fondée quand on compare l'ensemble des deux catégories d'individus privés d'intelligence qui sont réparties, l'une dans les régions à goîtreux, l'autre dans les contrées où n'existe pas le goître endémique; mais entre les deux variétés types se trouvent des intermédiaires qui forment le passage insensible de l'une à l'autre. Les affinités par lesquelles les crétins se rattachent aux idiots et aux goîtreux se fortifient des observations de M. le docteur Riboli, de Parme, et de M. Rotureau. M. Riboli a constaté, à Turin notamment, que l'*idiotie est l'une des terminaisons fréquentes du goître.* M. Rotureau assure que les *crétins,* autrefois assez nombreux aux environs d'Argelèz et sur quelques autres points des plaines sous-pyrénéennes, seraient généralement *remplacés par des idiots* depuis que des améliorations d'hygiène et de régime (et sans doute les produits iodifères) ont été introduites dans la contrée.

PROPHYLAXIE.

Il serait superflu de développer de nouveau la prophylaxie du goître et du crétinisme, qui doit reposer essentiellement sur l'ioduration du régime, soit par les eaux minérales iodées, assez communes dans les lieux où ces maladies ont endémiques, soit

d'une manière plus générale, souvent plus commode et peu coûteuse, par les sels iodés des varechs, conseillés par tous ceux qui, dans ces dernières années, se sont occupés de la question. Mes vues sur cet objet important sont consignées dans le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Ministre, en 1851. Je n'y reviendrai pas.

En limitant le présent compte rendu, déjà bien long, à l'exposition des faits observés dans le cours de ma dernière mission, j'ai néanmoins l'espoir d'avoir mis de nouveau au jour la nature des moyens prophylactiques sans l'emploi desquels il faut renoncer à voir disparaître le goître et le crétinisme. Je serai heureux et bien récompensé, si mes nouvelles observations paraissent à M. le Ministre fournir d'utiles éléments pour la solution de la grande question humanitaire dont son cœur s'est préoccupé.

Je suis avec respect, etc.

A. CHATIN.

Paris, le 27 mars 1854.

Note additionnelle. J'ai reçu, il y a quelques jours, par les soins de M. le docteur Minnich, deux litres d'eau provenant des vapeurs condensées par un corps froid dans le *vaporarium* de Baden en Argovie. L'analyse à laquelle je me suis empressé de soumettre ce produit indique qu'il contient sur 1,000 grammes:

Chlorure de sodium	$0^{g},005$
Sulfate et carbonate de chaux, traces.	
Matières organiques azotées	$0^{g},070$
Iode à peu près $\frac{1}{100}$ de milligramme.	

La présence, en quantité appréciable, de l'iode dans la vapeur du *vaporarium* indique que les gaz qui se dégagent en grande abondance de l'eau de Baden pourraient bien enlever de l'iode à celle-ci. Toutefois, la minime quantité trouvée de ce dernier corps s'oppose à ce qu'une conclusion rigoureuse soit tirée avant d'avoir examiné comparativement l'eau condensée de l'atmosphère ordinaire de Baden.

Rapport de M. Victor Langlois sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la Petite-Arménie, pendant les années 1852-53.

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté du 7 mai 1852, Votre Excellence a bien voulu me charger de l'exploration de la Petite-Arménie, royaume fondé au moyen âge dans la partie de l'Asie-Mineure connue sous le nom de *Cilicie.*

Dans un espace de huit mois, j'ai parcouru tous les points accessibles de cet ancien royaume chrétien, qui, par suite de la conquête musulmane sur les princes français de la maison de Lusignan, forma le pachalick d'Adana, et, pour partie seulement, ceux d'Itschil, de Konieh et de Marach.

Dans le cours de mes excursions, j'ai visité successivement les points historiques de la Petite-Arménie, et par un examen attentif, j'ai pu me mettre en mesure de décrire à Votre Excellence ce qui reste des villes et monuments des temps anciens.

Je commencerai par la Cilicie Trachée, et j'ajouterai à la suite de la notice, dont diverses cités feront le sujet, quelques-unes des inscriptions que j'ai découvertes[1], tant sur les restes des monuments anciens que sur des fragments de marbre ou de pierres épars dans les ruines.

Si plusieurs de ces inscriptions sont incomplètes, ce n'est pas seulement à l'action des siècles qu'il faut en attribuer la cause, mais encore aux musulmans, qui, lors de la conquête, et pour faire disparaître ce qui leur rappelait la domination étrangère, en martelèrent un assez grand nombre.

HOLMI. (Cheyr-Houran.)

Holmi est le nom ancien d'une ville située au bord de la mer, sur un golfe, et au sud de Sélefké. Ses décombres, qui couvrent le littoral et, jusqu'à certaine hauteur, le rocher sur lequel elle était construite, démontrent qu'elle avait une grande importance.

Les matériaux employés dans ses constructions consistent en

[1] M. Victor Langlois vient de publier le Recueil de toutes les inscriptions qu'il a découvertes pendant son voyage en Cilicie. — Paris, Leleux, 1854; in-4°.

blocs de marbre, les uns verts, les autres rouges, veinés de blanc. Quelques murs de maisons sont encore debout; mais il ne reste des édifices de cette ville antique que des débris amoncelés qui ne m'ont offert aucun vestige d'inscriptions.

C'est de la ville d'Holmi, suivant Strabon[1], que sortirent les premiers habitants de Séleflké, qui abandonnèrent leur cité pour venir s'établir dans la nouvelle ville fondée par Séleucus Nicator, sur les rives du Calycadnus, au commencement du Ier siècle avant l'ère chrétienne.

A une petite distance d'Holmi, dans la direction de l'est, et toujours sur les bords de la mer, on voit les ruines d'un monastère byzantin bâti sur un rocher. J'ai trouvé en cet endroit les restes de mosaïques qui pavaient ce monument, mais tellement divisés et disséminés sur le rivage, et jusque dans le ravin, que je n'ai pu me rendre compte des sujets qu'elles représentaient.

LE PROMONTOIRE SARPÉDON.

En avant du cap Cavalier et des ruines d'Holmi se trouve le cap Sarpédon, formé d'une sorte de marbre blanc dont les couches, partout horizontales, y sont infléchies et brisées de la manière la plus extraordinaire. Selon Strabon, il y avait en cet endroit un temple et un oracle de Diane Sarpédonie[2].

J'ai fait des recherches infructueuses le long du rivage, afin de découvrir quelques vestiges du fameux temple d'Apollon Sarpédonien, qui, selon Basile de Séleucie, occupait une jetée ou langue étroite sur le bord de la mer : Ἐπιτειχίζει δὲ ἑαυτὴν τῷ δαίμονι, τῷ Σαρπηδόνι, τῷ καταλαβόντι μὲν τὴν ἐπὶ τὴν θαλάττης χελήν[3].

SÉLEFKÉ ISKELESSI. (Échelle.)

L'Échelle de Séléfké n'est éloignée que d'une heure des ruines du monastère de Cheyr-Houran. C'est une petite bourgade composée de quelques maisons et magasins. Les habitants, grecs pour la plupart, chargent en cet endroit les grains de l'intérieur sur des bâtiments arabes qui transportent les marchandises à Alexandrette (Iskanderouna) et dans les autres ports de la Syrie.

[1] Liv. XIV, ch. v, § 5.

[2] Liv. XIV, ch. v. — Cf. aussi Raoul Rochette, *Histoire des colonies grecques*, t. II, p. 142.

[3] *In vita S. Thecl.* p. 275. D. — Cf. aussi Zozime.

J'ai remarqué sur ce point les ruines d'une petite chapelle byzantine, assise sur des rochers qui bordent la mer et au milieu desquels on voit quelques sarcophages creusés dans le roc. Ils ont été brisés, et ce n'est que difficilement que j'ai pu distinguer un reste d'inscription gravée sur l'un de ces sarcophages. Une voie romaine, dont on voit encore les traces, conduisait de Séléfké-Iskelessi à la ville de Séleucie, par Mériamlik.

Entre l'Échelle et Séléfké se trouvent les ruines d'un autre monastère byzantin d'une grande étendue, et placé, comme l'indique son nom, sous l'invocation de la vierge Marie (*Mériamlik, lieu de Marie*). Ce monastère couvrait tout un monticule. J'y ai compté cinq églises des VIIIe et IXe siècles, dont les débris jonchent le sol, et trois réservoirs où se jetaient les eaux qu'un aqueduc amenait des montagnes. Quelques arches de ce monument se voient des hauteurs qui dominent Séléfké.

Des nombreux sarcophages dont les débris étaient épars, un seul, caché sous d'épaisses broussailles, conservait encore la trace d'une inscription rappelant la mémoire de l'un des religieux du monastère.

SÉLEUCIE-TRACHÉE. (Séléfké.)

De l'ancienne Séleucie il ne reste que des décombres qui couvrent une certaine étendue de terrain à l'ouest de la ville actuelle, ce qui paraît démontrer que l'antique cité avait de l'importance.

Les ruines qui se voient à Séléfké accusent les trois époques, romaine, byzantine et arménienne; celles de l'époque romaine sont : le *Pœcile*, large escalier taillé dans le roc, que Strabon décrit dans sa Géographie[1]. On aperçoit, à quelque distance de là et sur le Calycadnus, un pont de cinq arches qui donne accès à Séléfké. Ce pont, de construction romaine, est menacé d'une prochaine destruction.

Un aqueduc qui amenait les eaux de la montagne dans la ville et formait angle droit avec le pont, est complétement ruiné. Un autre aqueduc, destiné à amener les eaux de Mériamlik dans un grand réservoir entouré d'arcades et situé au centre de Séléfké, ı rocher de *Tékir-Hambar*, n'a pas plus que le premier

, ch. v.

échappé à la destruction; cependant quelques-unes de ses arches, encore debout, se voient dans la plaine à l'ouest de la ville.

Le réservoir entouré d'arcades dont je viens de parler a la forme d'un parallélogramme; on y descend par un escalier tournant de vingt-cinq marches.

Les monuments de l'époque byzantine consistent en une église dont la rotonde et quelques colonnes ne se sont pas encore affaissées. Cette église, qui peut donner une idée de l'importance de la ville au moyen âge, était primitivement un temple dont on voit encore çà et là, gisant sur le sol, les fragments de la frise qui était ornée de guirlandes que reliaient entre elles des génies ailés, tenant d'énormes grappes de raisin. Les chrétiens, lorsqu'ils changèrent la destination de ce temple, firent pratiquer dans l'hémicycle deux ouvertures séparées par une colonnette de marbre rouge semblable à celui qu'on trouve à Holmi et dans les environs.

A peu de distance de cet édifice est la nécropole appelée *Giawour-Sini* (cimetière des chrétiens); elle consiste en chambres sépulcrales et en sarcophages creusés dans le rocher. J'y ai copié un assez grand nombre d'inscriptions sur des sarcophages dont les ornements et le style révèlent l'époque chrétienne.

Une autre nécropole, peu éloignée de la précédente, m'a fourni des inscriptions de la même époque; elle est connue des habitants sous le nom de *Tékir Hambar*.

La ville de Sélefké, composée d'une soixantaine de cabanes, est bâtie en amphithéâtre au pied d'une montagne que couronne un vaste château entouré d'un double mur d'enceinte [1]. Deux débris d'inscriptions grecques m'ont donné l'assurance que cette forteresse était de construction byzantine.

Sur la porte d'entrée du château et dans l'intérieur, on voit deux inscriptions arméniennes [2], qui paraissent avoir été mutilées avec intention.

[1] Barbaro, *Viaggi* (ed. Venet. Ald., 1543; in-8°), p. 29 et v°. — Willebrand, *Itin.* p. 141.

[2] Cf. mon *Recueil d'Inscriptions de la Cilicie*, n°s 170, 171. Paris, Leleux, 1854; in-4°.

1re.

ՅԻՍՈԻՍ ԳՐԻՍՏՈՍ

ՈՅՈՂՈՐՄԵՍՑԻՍ

ՑԵԼ.....ՎԴ (vertical, left)

✝ Ի ՀԱՅՈՑ ԵԺ....
ԹՎՆ | ՀԵԻ ..ԵԱՆԵՍ
ԵԳԱՏՈԻՆՔ.........
......ՀԱՅՈՑ........
....
....

Տ...ԱԳ.....ԿԿՆ. (vertical, right)

2e.

....
Ի. .ԱԳ...................
Ց...ՀԵԹ................
....ԵԱՆՈՐԴ.............
....ԻԿԼԻՑԵԼ............
ՈԼԻ.ՅՆ............ԻՈՑ..
ՑԿԻԼԻ.....ՈՑ..ԵԼ..ԵՆ.
...........Լ............
....

Ces inscriptions sont une preuve de l'occupation de la forteresse par les Arméniens, qui durent en restaurer quelques parties après que les successeurs de Roupène Ier eurent étendu leur territoire à l'ouest de la Cilicie.

KALO-CORACÉSIUM. (Perschendé.)

Kalo ou Pseudo-Coracésium est une ancienne ville dont les ruines, belles encore, sont un indice de sa grandeur passée; elle était située sur les deux versants d'un rocher qui, en cet endroit, limite la mer et se divise en deux chaînes séparées par une rivière. L'un de ces rochers vient aboutir à Sélefké, qu'une journée de marche sépare de ce point, et l'autre à Lamas. Cette première chaîne de rochers borde une belle plaine qui s'étend de sa base à la mer, et est coupée par des cours d'eau.

On voit à Kalo-Coracésium les débris d'un aqueduc romain de

dix-sept arches et de plusieurs églises byzantines. Je n'ai trouvé sur ce point aucune inscription, ce qui me fait supposer que celle qu'a publiée l'amiral Beaufort, et que rapportent MM. Letronne et Bœckh, a été brisée par de récents éboulements.

Sur le bord de la mer et dans l'intérieur du rocher, on remarque des cuves larges, mais peu profondes, qui, sans doute, étaient les salines de la cité, aujourd'hui déserte, et dont les ronces et de hautes broussailles couvrent les restes.

TATLI-SOU.

Tatli-Sou (*eau douce*), ancienne étape romaine, est le nom donné à une source qui verse ses eaux dans un petit réservoir construit au bord de la mer, à trois heures environ de Kalo-Coracésium (Perschendé). On remarque sur ce point plusieurs puits comblés, sur lesquels passe le chemin qui conduit des ruines de Kalo-Coracésium à Gorighos, et une construction carrée, dont deux pans de muraille seulement sont debout. Il est permis de croire que là était un petit temple consacré à la divinité protectrice des eaux.

C'est dans les environs de ce point que se trouvait la fontaine de *Nus*, dont les eaux, selon Varron, avaient la singulière propriété de donner à ceux qui en buvaient un esprit plus fin et plus subtil [1].

CORYCUS. (Gorighos.)

Les ruines de cette ville antique sont à une journée et demie de marche et à l'est de Sélefké, sur le bord de la mer, dans une plaine rocailleuse entourée par des rochers qui se lient à la chaîne taurienne. Cette ville, grecque dans l'origine, puis romaine, occupe une large place dans les diverses phases de l'histoire de la Cilicie. De l'époque romaine, il reste un bain pratiqué dans le rocher qui borde la mer; une nécropole sans inscriptions, se composant de chambres sépulcrales aussi creusées dans le roc, et dans lesquelles on pénètre par une ouverture haute d'environ deux mètres; enfin les restes d'une route qui traversait la ville et conduisait à Pompeïopolis et à Tarsous.

La ville byzantine a dû se maintenir à la hauteur de la cité

[1] Varron, *Ap. Plin.* XXXI, II, p. 548, 26.

romaine, à en juger par les restes de plusieurs églises de l'époque grecque, d'un monastère et d'une vaste nécropole composée de chambres sépulcrales, et qui a été dévastée, comme toutes celles que j'ai visitées en Cilicie; néanmoins j'y ai trouvé des inscriptions assez bien conservées au milieu de beaucoup d'autres qui portent des traces de mutilation.

Sous la domination arménienne, les Thakavors de la Cilicie comprirent que Gorighos, placée aux extrémités de leur royaume, devait leur servir de rempart. Ils y firent construire deux châteaux forts, dont ils confièrent la garde à des princes de leur famille. De ces deux monuments, qui ont échappé à une complète destruction, l'un, le plus ancien, est bâti sur le rocher qui borde la mer et entouré d'une solide muraille; l'autre est situé sur un îlot, en face du premier et sur l'emplacement de la forteresse dans laquelle Archélaüs renfermait ses trésors [1]. Il est aussi entouré de bonnes murailles flanquées de tours. Cette forteresse était reliée au château de terre par un aqueduc qui y amenait les eaux de la ville de Gorighos et qui est aujourd'hui détruit; on voit seulement, près du château de terre, les fondations que les vagues de la mer minent et feront bientôt disparaître [2].

Sur la porte de la grande tour de ce château, j'ai copié deux inscriptions arméniennes, dont je donne ici le texte avec la traduction :

1°

✠ Ի թուա(կա)նիս Հայոց Չ ամին· և թմ. . . . . թիուն
Ի բարեպա(շտ) թագաւորին, Հեթմ. . . . . թաչգե
. . . . . . ամրոց . . . . սլթանին . . շինել . . . .
. . . . . . մեծ իշխան Հեթմոյ որ . . . .

Dans l'année des Arméniens 700 . . . . .
Par le pieux roi Héthum . . . .
. . . . . ce château princier a été construit . . . . .
. . . . . le grand Prince fils d'Héthum . . . . .

L'année 700 de l'ère arménienne correspond à l'an 1251 de l'ère chrétienne, sous le règne d'Héthum Ier.

[1] Strabon, *Géog.* liv. XIV, ch. v.
[2] Cf. *Viaggi del S. Barbaro*, ed. Ald. Ven., p. 28 v° et 29.

2°

✝ Ի ՈԼԷ, Քրիստոնէից ՌՄԶ և յԱդամ(այ)ք
ի յԱղէկսանդրու Թո : Եւ Հայոց..... ՃԿ...
ի..... Սելեւկիաց· ՌՀԸ..ւ........ն........
..........պուրՃս շինեաւ լեւոնի Թա(գ)աւորի......
.... սնգս...... որդոյն պարոնին...(ա)յլ ե(ւ)...
....

Dans l'année 637 de l'ère arménienne; du Christ 1206...
D'Adam..... d'Alexandre..... des Arméniens 160.....
Et dans l'année 1078 de l'ère des Séleucides.....
Le roi Léon a bâti ce château.....
.....les fils du Baron......
....

L'année 1206 de Jésus-Christ correspond à la 25e année du règne de Léon II, qui gouverna l'Arménie de 1181 à 1219.

Au temps du voyage de Kennedy Bailie en Cilicie (1846), on voyait encore dans l'île de Corycus une inscription que ce voyageur a publiée dans son *Fasciculus inscript. græcarum.* (Dubl. 1846, in-4°, t. II, n° 115, *a*, p. 90-92.)

ΝΔ........................
ΑΥΤΟΚΡΑΤωΡΚΑΙϹΑΡΦΛ'.ЄωΝ
ЄΥϹЄΒΗϹΝΙΚΗΤΗϹ......ΤΡΟΙ
ϹЄΒΑϹΤΟϹΑΥΓΟΥϹΤΟϹ
ЄΝΔΟΞΟϹΟϹΙωΤΑΤΟΚΤ
ΑΝΘΥΠΑΤωΤЄΤΑΓΜЄΝ
ϚΤΗΤΟΡЄϹΚ,ΟΙΚΗΤΟΡЄϹΤΗϹΑΥΤ
ΦΟΡωΝΚ,ΦΛ'Λ'Ι'ЄΤЄΤΗϹΗΙ..ΤЄ
ΓΑΛΗΝΟΤΗΤΟϹωΝЄΦЄ
ΚΟΝΤΑϹΥΝΟΙΔΑΜЄΝ
ΤΟΥΤΟΘЄϹΠΙΖΟΜЄΝΤ.Ι....ΚΑΠ
ЄΚΑΟΦΙΛΟΝΤΑΤΗΝΙΡΗ....ΠΟΛ
ΤΟΝΤΑΥΤΗϹЄΦΟΡΟΝΜΙΘΡΑΔΑ...ωϹΚΑ
ΤΙΝωΝΑΥΘЄΝΤΙΑΝΗϹ.ΟΥ...ΙΝϹ
ΤΟΥΤωΠΡΟΧΙΡΙΖЄϹΘЄΑΛΛ..Κ
ΦωΚ,ΔΟΚΙΜΑϹΙΑΤΟΥΓЄΝΟΥϹΚ,....ΑΓ
ΘЄΟΦΙΛΤΑΥΤΗϹЄΠΙΚ,ΟΙΚ
ΙΑΓΟΥ..ΛΗΡЄΥΚΙωΝ
Ο.Κ,ΟΙΚΗΤΟΡϹΙΝΙΤΑΛωΝ

20 ΝЄCΘЄΠΡΟΡΟΛ..ΜΗΔЄ
ΗCΚΑΤΑΧΙΡΑΑΝΤΑΞΙѠCΠ
ΟΥΜЄΝѠΝѠΔΑ.Ρ.......ЄΠ
.....ѠCЄC...............
......ЄC................

ANTRE CORYCIEN.

Au nord de Gorighos, et après deux heures et demie d'une marche difficile à travers des rochers escarpés et couverts de ronces, de houx, de myrtes et de pins, on arrive à une profonde vallée par de hautes montagnes rocheuses. Sur un point de cette vallée, et à la base de deux rochers dont les sommets se joignent, se trouve une grotte naturelle d'où s'échappe une eau assez limpide.

Cette vallée est connue sous le nom de *Val des démons* (Cheïtanlik), allusion aux anciens habitants de l'antre, dont Strabon [1] et Pomponius Méla [2] nous ont parlé longuement.

Le safran, *κρόκος*, qui, peut-être, a donné son nom à Corycus, croît dans le Val des démons, où quelques malheureux Turkomans le récoltent pour le vendre à Selefké et à Tarsous.

ELÆUSA-SEBASTE. (Aïasch.)

De Corycus à Lamas, tout le rivage n'offre qu'une suite continuelle de ruines. Les habitants donnent le nom d'Aïasch à un assemblage de huttes entourées des ruines d'une ville qui a occupé une étendue considérable. Les plus remarquables sont celles d'un théâtre et d'un temple situé sur le penchant d'une colline; les colonnes sont d'ordre composite, cannelées et d'environ quatre pieds de diamètre. Les travaux entrepris pour la conduite et la conservation des eaux sont dignes de la grande époque qui présida à la construction des aqueducs de Sébaste, qui sont au nombre de trois, dont deux, traversant un vallon, sont soutenus par deux rangs d'arcades; le troisième a une longueur de plus de cinq milles.

La ville de Sébaste porta d'abord le nom d'*Elæusa*, et Oppien nous la représente comme une île quand il dit : « Écoutez d'abord

[1] *Géogr.* liv. XIV, ch. v.
[2] *De situ orbis*, liv. I, ch. XIII.

avec quelle adresse la pêche des *anthias* est faite par ceux qui habitent mon heureuse patrie, au delà du cap Sarpédon, soit la ville de Mercure, Corycée, célèbre par ses vaisseaux, soit l'île d'Elæusa [1]. » Toutefois, elle était devenue une presqu'île lorsque Étienne de Byzance écrivait [2]; maintenant elle forme une péninsule réunie au continent par un isthme fort bas.

La voie romaine qui, ainsi que je l'ai dit, allait de Séleucie à Tarsous, traversait Elæusa, où elle est encore en assez bon état. Si elle n'a pas été détruite, comme toutes celles que les Turcs ont parcourues sans les entretenir, c'est que ceux-ci ont abandonné cette direction pour suivre un chemin longeant les bords de la mer.

La plupart des sarcophages que j'ai vus dans cette ville sont revêtus de bas-reliefs, mais sans inscriptions. Trois des plus remarquables sont d'un bon travail, et ornés de guirlandes reliées entre elles, sur le premier, par des têtes de chèvre; sur un autre, par deux lions affrontés; enfin, sur le troisième, par deux génies et un aigle aux ailes éployées. On lit sur les sarcophages sans bas-reliefs diverses inscriptions.

Aucune des nombreuses ruines de cette antique cité ne paraît avoir appartenu à une église, et cependant il y a là des inscriptions chrétiennes.

A l'ouest des débris de Sébaste, et dans un champ cultivé, se trouve le tombeau d'un santon vénéré des Turkomans du pays; c'est un petit monument carré surmonté d'un toit conique, et sur la porte duquel on lit une inscription en deux lignes, qui fait connaître le nom du cheik *Dourbah,* à qui ce monument est consacré.

KANNIDALI. (Ancienne ville ruinée.)

Sur l'un des nombreux rameaux de la chaîne taurienne, et à deux heures environ d'Aïasch, se trouve une ville en ruines comme celle-ci, et dont les débris couvrent tout un plateau de la montagne. Quelques Turkomans ont bâti, au milieu de ces décombres, un village qu'ils habitent et qu'ils nomment *Kannidali.*

[1] *Cyneget.* III, 8, 6.
[2] *De urb. voce* Σεβαστή.

Les ruines de cette antique cité appartiennent à deux âges distincts : époque romaine et époque byzantine.

Les plus anciens monuments qui remontent à l'époque romaine consistent en murailles d'enceinte, mausolées, chapiteaux détachés de leurs colonnes, sarcophages, et en un bas-relief sculpté sur un rocher situé dans l'intérieur d'une carrière que renferme la ville. Ce bas-relief représente six personnages, les uns assis, les autres debout, tous vêtus de longues robes flottantes; au-dessus d'eux est une inscription dont je n'ai pu tirer que quelques mots.

Les sarcophages, disséminés sur tous les points de la ville, mais en plus grand nombre au nord et à l'ouest, portent des inscriptions à peine lisibles.

Au milieu des décombres de cette ville, on remarque plusieurs églises grecques, dont deux offrent d'assez beaux restes, qui, par leur forme, semblent appartenir aux VIIIe et IXe siècles. L'une est située au nord et près de la carrière dont il est question plus haut; la seconde est au sud-ouest; enfin, trois autres, qui sont de moindre importance, sont situées au nord et au sud.

Les débris de cette vieille cité sont envahis par de hautes broussailles qui en rendent l'exploration difficile, et qui même en dérobent la vue au voyageur passant dans son voisinage.

ROUTE DE AÏASCH À LAMAS, PAR LE BORD DE LA MER.

AK-KALAH-AÏASCH.

Le château de ce nom a une grande étendue; il est de forme ovale et situé sur les bords de la mer; la route romaine d'Aïasch y conduit.

AK-KALAH-LAMAS.

Autre château moins étendu et, comme Ak-Kalah-Aïasch, situé sur le rivage de la mer et à petite distance de ce dernier. Ces deux monuments présentent l'image de la plus complète destruction.

ROUTE DE KANNIDALI À LAMAS, PAR LES MONTAGNES.

Une voie romaine pratiquée dans les rochers, et longeant un des chaînons du Taurus, conduisait, de la ville ruinée sur l'empla-

avec quelle adresse la pêche des *anthias* est faite par ceux qui habitent mon heureuse patrie, au delà du cap Sarpédon, soit la ville de Mercure, Corycée, célèbre par ses vaisseaux, soit l'île d'Elæusa [1]. » Toutefois, elle était devenue une presqu'île lorsque Étienne de Byzance écrivait [2]; maintenant elle forme une péninsule réunie au continent par un isthme fort bas.

La voie romaine qui, ainsi que je l'ai dit, allait de Séleucie à Tarsous, traversait Elæusa, où elle est encore en assez bon état. Si elle n'a pas été détruite, comme toutes celles que les Turcs ont parcourues sans les entretenir, c'est que ceux-ci ont abandonné cette direction pour suivre un chemin longeant les bords de la mer.

La plupart des sarcophages que j'ai vus dans cette ville sont revêtus de bas-reliefs, mais sans inscriptions. Trois des plus remarquables sont d'un bon travail, et ornés de guirlandes reliées entre elles, sur le premier, par des têtes de chèvre; sur un autre, par deux lions affrontés; enfin, sur le troisième, par deux génies et un aigle aux ailes éployées. On lit sur les sarcophages sans bas-reliefs diverses inscriptions.

Aucune des nombreuses ruines de cette antique cité ne paraît avoir appartenu à une église, et cependant il y a là des inscriptions chrétiennes.

A l'ouest des débris de Sébaste, et dans un champ cultivé, se trouve le tombeau d'un santon vénéré des Turkomans du pays; c'est un petit monument carré surmonté d'un toit conique, et sur la porte duquel on lit une inscription en deux lignes, qui fait connaître le nom du cheik *Dourbah,* à qui ce monument est consacré.

KANNIDALI. (Ancienne ville ruinée.)

Sur l'un des nombreux rameaux de la chaîne taurienne, et à deux heures environ d'Aïasch, se trouve une ville en ruines comme celle-ci, et dont les débris couvrent tout un plateau de la montagne. Quelques Turkomans ont bâti, au milieu de ces décombres, un village qu'ils habitent et qu'ils nomment *Kannidali.*

[1] *Cyneget.* III, 8, 6.
[2] *De urb. voce* Σεβαστή.

Les ruines de cette antique cité appartiennent à deux âges distincts : époque romaine et époque byzantine.

Les plus anciens monuments qui remontent à l'époque romaine consistent en murailles d'enceinte, mausolées, chapiteaux détachés de leurs colonnes, sarcophages, et en un bas-relief sculpté sur un rocher situé dans l'intérieur d'une carrière que renferme la ville. Ce bas-relief représente six personnages, les uns assis, les autres debout, tous vêtus de longues robes flottantes; audessus d'eux est une inscription dont je n'ai pu tirer que quelques mots.

Les sarcophages, disséminés sur tous les points de la ville, mais en plus grand nombre au nord et à l'ouest, portent des inscriptions à peine lisibles.

Au milieu des décombres de cette ville, on remarque plusieurs églises grecques, dont deux offrent d'assez beaux restes, qui, par leur forme, semblent appartenir aux VIIIe et IXe siècles. L'une est située au nord et près de la carrière dont il est question plus haut; la seconde est au sud-ouest; enfin, trois autres, qui sont de moindre importance, sont situées au nord et au sud.

Les débris de cette vieille cité sont envahis par de hautes broussailles qui en rendent l'exploration difficile, et qui même en dérobent la vue au voyageur passant dans son voisinage.

ROUTE DE AÏASCH À LAMAS, PAR LE BORD DE LA MER.

AK-KALAH-AÏASCH.

Le château de ce nom a une grande étendue; il est de forme ovale et situé sur les bords de la mer; la route romaine d'Aïasch y conduit.

AK-KALAH-LAMAS.

Autre château moins étendu et, comme Ak-Kalah-Aïasch, situé sur le rivage de la mer et à petite distance de ce dernier. Ces deux monuments présentent l'image de la plus complète destruction.

ROUTE DE KANNIDALI À LAMAS, PAR LES MONTAGNES.

Une voie romaine pratiquée dans les rochers, et longeant un des chaînons du Taurus, conduisait, de la ville ruinée sur l'empla-

cement de laquelle se trouve Kannidali, à Lamas, autre ville antique. Une marche de quatre heures les sépare. On remarque sur cette voie les restes de ces tours d'observation citées par les auteurs byzantins, et d'où l'on faisait, au moyen de feux, des signaux qui se transmettaient à Constantinople. Cette télégraphie avait pour objet de faire connaître les incursions des barbares et de demander des secours.

A mi-chemin de Kannidali à Lamas, la route passe sous un arc en pierre de roche, peu élevé, d'un travail assez grossier, et dont l'attique est orné de plusieurs figures empruntées à la mythologie.

M. Guigniaut, membre de l'Institut, à qui j'ai montré le dessin de cet arc, y a reconnu les emblèmes particuliers aux Cabires de Samothrace, dont le culte s'était répandu en Asie Mineure et en Phénicie, après l'établissement des colonies grecques.

LAMAS.

Lamas n'est aujourd'hui qu'une médiocre bourgade, composée de quelques maisons bâties sur une petite éminence et à une demi-heure de la mer. De la ville antique, il ne reste qu'un aqueduc romain en partie conservé, reliant deux rochers, et qui amenait l'eau du Lamas-Tschaï à une forteresse située à l'ouest, et sur l'emplacement de laquelle les Grecs élevèrent un château dont les Arméniens prirent possession lors de la conquête.

Un château byzantin, qui était assis sur les bords de la mer, ne présente plus que des amas de décombres.

TÉPING-KALESSI. (Château du Fusil.)

A une heure de Lamas, au nord, et en suivant le cours du Lamas-Tschaï, qui serpente entre deux rochers, dont l'un, haut de plus de trois cents mètres, présente à sa base, et vers son sommet, des débris de constructions, on arrive à une courbe d'où les eaux s'écoulent en cascades.

En escaladant le rocher situé sur la rive gauche du torrent, on parvient à un petit tertre qui se trouve vers son centre; et de ce poste on aperçoit, fixés dans une cavité du rocher de la rive droite, à égale hauteur, et à la distance d'environ cinquante mètres, trois objets dont les traditions locales font un fusil et un sabre; de là les noms de *Tefing-Kalessi* ou *Dagh*, donnés à cet

endroit. Il est difficile de s'expliquer comment il a été possible d'arriver à ce point élevé du rocher, qui a la forme d'un dôme coupé par son centre, sans aspérités ni branches d'arbustes propres à faciliter l'ascension, pour y loger des armes de guerre. Au moyen d'une excellente lunette et grâce à une attention soutenue, je crus reconnaître que ces prétendues armes n'étaient autre chose que le bois d'un arc paraissant orné d'incrustations d'ivoire et deux objets ayant la forme de flèches garnies de leurs pennes.

Dans l'impossibilité où j'étais de me fixer d'une manière certaine sur ce dépôt mystérieux, je tirai à balles sur le point du rocher où il était fixé, et touchai l'arc, qui, en se déplaçant, se montra distinctement et démasqua un quatrième objet qui me parut être la poignée d'une épée. Là durent se borner mes tentatives pour me procurer ce faisceau, et, comme un touriste anglais qui avait dépensé d'assez fortes sommes pour atteindre le même but, je renonçai à mon projet.

OLBA.

A l'est de Lamas, et à une heure de marche dans les rochers, non loin des rives du Lamas-Tschaï, je découvris des monceaux de pierres et autres matériaux en partie cachés par des broussailles, qui me prouvèrent que, sur ce point, une ville d'une grande étendue s'était élevée dans l'antiquité.

Sur un rocher assis au milieu de ces décombres, je vis deux signes gravés assez profondément ϨΥ et dont je ne reconnus pas d'abord la valeur; néanmoins je les dessinai très-exactement, espérant que plus tard, et par des recherches et des comparaisons, il me serait possible d'établir des rapports entre ces signes et d'autres représentations. En effet, à quelque temps de là, je me procurai une médaille de Polémon, toparque d'Olba; et sur cette médaille en cuivre, d'un beau module et bien conservée, je trouvai les deux signes que m'avait présentés le rocher. Ces rapprochements me démontrèrent que les ruines dont je viens de signaler l'existence étaient bien celles de la ville d'Olba, omise dans la carte de Kiepert et placée, dans celle des Mekhitharistes, au nord, entre Lamas et Sélefké, sur une montagne assez élevée.

Suivant Strabon, Olba était assise sur une chaîne de montagnes au-dessus de Soli et du fort Cyinda dont je parlerai tout à l'heure.

Cette indication manquant de précision, je pense qu'il conviendrait de marquer la place d'Olba sur la rive gauche du Lamas-Tschaï, là où sont les ruines dont je viens de parler, et le rocher où sont gravés les signes identiques à ceux de la médaille de Polémon, toparque d'Olba.

ROUTE DE LAMAS À POMPEÏOPOLIS.

En quittant Lamas et en se dirigeant à l'est, sans s'écarter du rivage, on arrive à un château (*Ak-Kalah*), d'une grande étendue.

Vient ensuite Erdemlou, village sans importance, bâti sur l'emplacement de *Calanthea*, et à peu de distance de la mer. On y voit les ruines d'un autre château dont les matériaux ont été employés dans les constructions du village. La rivière d'Erdemlou limitait à l'ouest les possessions égyptiennes, et Ibrahim-Pacha, qui les avait conquises, y fit construire une redoute dont il ne reste aujourd'hui que peu de chose.

Deux châteaux se trouvent dans la direction d'Erdemlou à Pompeïopolis : le premier est connu sous le nom d'*El-Bourbour-Arbasch*; l'autre, du nom de *Cheyr-Boghaz* (défilé de la ville), vient ensuite, et, comme le premier, ne présente que des ruines sans intérêt.

SOLI-POMPEÏOPOLIS. (Akmoun.)

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la fondation de Soli, que les uns attribuent aux Rhodiens de Lindus, d'autres aux Achéens, divergences qui ne permettent pas d'en fixer l'époque; néanmoins, les médailles qu'on a de cette ville sont une preuve de son antiquité.

Pompée, qui restaura et embellit Soli en lui donnant son nom, l'assigna pour résidence aux pirates qu'il avait vaincus. Il l'entoura de fortes murailles, y fit creuser un port, et éleva des colonnes que reliaient entre elles des arcades, qui conduisaient des portes de la ville à ce port.

Un théâtre, des bains, divers édifices et les magnifiques colonnes du *dromos*, dont quarante-trois se dressent encore au milieu des ruines, témoignent de tout ce qu'a fait Pompée pour la splendeur de cette ville.

Je n'ai trouvé à Pompeïopolis qu'une seule inscription, que le

voyageur anglais Bailie[1] a publiée dans son recueil et que j'ai donnée depuis dans la *Revue archéologique*[2].

ΕΠΙΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΤΟΥ
ΤΟΥΔΙΣΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΟΥΠΗΡΕΤΗΣΚΑΙΓΡΑΜΜΑ
ΤΕΥΣΚΑΙΔΙΣΑΡΧΩΝΥΠΕΡΣΩ
ΤΗΡΙΑΣΤΟΥΟΙΚΟΥΑΥΤΟΥΘΥ..ΜΕ
ΝΟΣΕΠΟΙΗΣΕΤΟΝΘΡΟΝΟΝ...
ΤΩΚΟΦΙΝΩΚΑΙΤΑΙΣΑΝΑΒΑΘΡΑΙ..
ΤΑΙΣ...ΘΑΚΑΙΣΜΟΙ...ΕΚΤΩΝ[Ι]ΔΙΩΝ

Ἐπὶ Ἀλεξάνδρου τοῦ [δεῖνος], || τοῦ δὶς ἄρχοντος. || ὁ ὑπηρέτης καὶ γραμμα || τεὺς καὶ δὶς ἄρχων ὑπὲρ σω || τηρίας τοῦ οἴκου αὐτοῦ, θυ[ό]με || νος ἐποίησε τὸν θρόνον [σὺν] || τῷ κοφίνῳ καὶ ταῖς ἀναβάθραι[ς] || ταῖς τε θάκαις μό[νος] ἐκ τῶν ἰδίων.

« Sous Alexandre, fils d'un tel, archonte pour la deuxième fois, l'appariteur et secrétaire, ayant été deux fois archonte, a fait faire seul, à ses frais, pour le salut de sa famille, ce siége, avec la tribune, les degrés et les....... »

Hors du mur d'enceinte et à l'est, on voit sur une petite éminence les restes d'un monument qui a dû être consacré au poëte Aratus. C'est une construction en poudingue dont un côté est resté debout, et qui entourait un sarcophage profané et renversé. J'ai dit, dans un autre travail[3], que j'avais vu dans ce monument le tombeau d'Aratus : la description de Pompónius Méla et l'examen du terrain, ne pouvaient, en effet, me laisser de doutes. Voici le passage du géographe latin (*De situ orbis*, ch. XIII, *Cilicia*) : « Deinde urbs est olim à Rhodiis Argivisque, post piratis Pompeio « assignante possessa; nunc Pompeïopolis, tunc Solæ : juxta in « parvo tumulo Arati poetæ monumentum; ideo referendum quia « ignotum quam ob causam jacta in id saxa dissiliunt. »

DE POMPEÏOPOLIS À L'EMBOUCHURE DU CYDNUS.

A une heure et demie de Pompeïopolis et à l'est, se trouve Mersine (*Zephyrium*), aujourd'hui port de Tarsous. En creusant, il y a quelques années, les fondations de cette petite ville, dont la population est, en grande partie, composée d'Européens, on

[1] *Fasciculus inscr. græcar.* t. II, p. 97.
[2] *Rev. arch.* xᵉ année, 1853. — *Soli* et *Pompeïopolis.*
[3] *Ibid.*

Enfin, d'après une tradition, Sardanapale aurait bâti Tarsous et Anchiale en un jour.

Tarsous, aux diverses époques de son histoire, porta des noms différents : elle fut appelée Anchiale, Crania, Parthénia, Hiéra et Antioche, du nom d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie.

Le Cydnus longe la ville à l'est; mais ne la traverse pas comme à l'époque de Strabon; on peut inférer de là qu'elle a beaucoup perdu de son étendue dans les temps modernes.

Tarsous renferme de beaux monuments, soit anciens, soit du moyen âge; le plus remarquable est le Dunuk-Dasch, édifice bien conservé, dont la vaste enceinte a dû être consacrée à la sépulture d'un roi des temps anciens.

Le Kusuk-Kolah, monticule qui domine Tarsous, et nécropole des Grecs et des Romains, est un point important sur lequel ont été faites de curieuses découvertes, par suite des fouilles qui y ont été pratiquées, et qui en promet de nouvelles.

LE DUNUK-DASCH [1].

§ I. Description du monument.

Le Dunuk-Dasch est le plus ancien monument de Tarsous, et il est remarquable qu'il ne le cède à aucun autre de l'Asie en antiquité; il est situé au sud-est de cette ville, au milieu d'un verger planté d'arbres fruitiers qui en masquent la vue, et sur la rive droite du Cydnus (Voy. la Planche).

C'est un vaste parallélogramme I K L M ayant en surface [illegible] mètres de longueur, non compris les ouvrages extérieurs, [illegible] mètres de largeur et [illegible] mètres [illegible] de hauteur, ainsi que l'indique le plan [illegible]; il est construit en poudingue mélangé de petits cailloux, de chaux et de sable [2], lié par un ciment qui a fait de ses murailles des masses compactes.

Dans l'intérieur de ce parallélogramme se trouvent deux blocs de forme cubique (A et B), dont le sommet correspond à la hauteur des murailles, aussi construits en poudingue, ayant acquis une telle solidité, que l'aiguille du mineur n'a pu pénétrer sans se briser. Ils sont situés aux deux extrémités du parallélogramme, à une distance de [illegible] mètres, et séparés des murailles par un es-

[1] [illegible] Tarsous.
[2] [illegible]

pace comblé de terres, pour celui qui a le plus d'étendue, et vide pour l'autre. Celui-ci présente, dans sa partie supérieure et jusqu'au tiers de sa longueur, une entaille de 75 centimètres de profondeur (C) et qui fait retour vers les deux extrémités de sa largeur (C' C"). L'autre cube ne présente ni entailles ni ouvertures anciennes sur aucune de ses faces.

Vers le sommet, et dans le bord intérieur du mur d'enceinte qui entoure ces masses cubiques, et au sud-est seulement, on remarque, sur une même ligne et à d'égales distances, un grand nombre de trous, qui devaient servir d'assises à la voûte de ce vaste monument, dans lequel on pénétrait par une seule ouverture pratiquée au nord-ouest du parallélogramme (D) et faisant face au cube entaillé.

En dehors du monument et en face du cube principal situé au nord-est, est une muraille parallèle (E), qui devait se relier, d'un côté, avec la construction principale par une voûte qui couvrait un passage; et, d'un autre côté, à une troisième muraille (G) élevée parallèlement aux deux autres, par une autre voûte écroulée comme la première, ce que paraissent démontrer des décombres étagés de la base au sommet de ces constructions, qui sont de même hauteur que les murailles du parallélogramme.

En arrière de la troisième muraille est une masse de terre (H), légèrement inclinée jusqu'au niveau du sol.

On remarque que les matériaux composant le poudingue employé dans ces constructions forment des couches horizontales d'environ 50 centimètres d'épaisseur.

A la base et au pourtour du parallélogramme et des monuments qu'il renferme, se trouvent, en grand nombre, des morceaux de marbre blanc de la plus grande beauté, et de différentes dimensions. Des fragments de ce même marbre, ou très-petits, ou même pulvérisés, couvrent la partie supérieure des murs d'enceinte. Dans l'épaisseur de ces mêmes murs et à certaine hauteur, on a ménagé des cavités symétriques où paraissent avoir adhéré autant de plaques de marbre.

Aujourd'hui le marbre a entièrement disparu et le Dunuk-Dasch n'offre plus que des masses semblables à des rochers taillés; néanmoins les constructions sont dans le meilleur état et ce qui reste du monument est et sera longtemps encore d'une remarquable solidité.

pace comblé de terres, pour celui qui a le plus d'étendue, et vide pour l'autre. Celui-ci présenté, dans sa partie supérieure et jusqu'au tiers de sa longueur, une entaille de 75 centimètres de profondeur (C) et qui fait retour vers les deux extrémités de sa largeur (C′ C″). L'autre cube ne présente ni entailles ni ouvertures anciennes sur aucune de ses faces.

Vers le sommet, et dans le bord intérieur du mur d'enceinte qui entoure ces masses cubiques, et au sud-est seulement, on remarque, sur une même ligne et à d'égales distances, un grand nombre de trous, qui devaient servir d'assises à la voûte de ce vaste monument, dans lequel on pénétrait par une seule ouverture pratiquée au nord-ouest du parallélogramme (D) et faisant face au cube entaillé.

En dehors du monument et en face du cube principal situé au nord-est, est une muraille parallèle (E), qui devait se relier, d'un côté, avec la construction principale par une voûte qui couvrait un passage; et, d'un autre côté, à une troisième muraille (G) élevée parallèlement aux deux autres, par une autre voûte écroulée comme la première, ce que paraissent démontrer des décombres étagés de la base au sommet de ces constructions, qui sont de même hauteur que les murailles du parallélogramme.

En arrière de la troisième muraille est une masse de terre (H), légèrement inclinée jusqu'au niveau du sol.

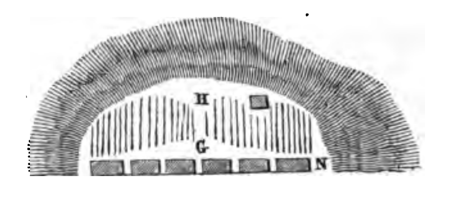
On remarque que les matériaux composant le poudingue employé dans ces constructions forment des couches horizontales d'environ 50 centimètres d'épaisseur.

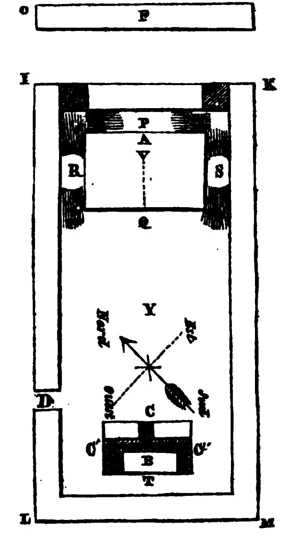
A la base et au pourtour du parallélogramme et des monuments qu'il renferme, se trouvent, en grand nombre, des morceaux de marbre blanc de la plus grande beauté, et de différentes dimensions. Des fragments de ce même marbre, ou très-petits, ou même pulvérisés, couvrent la partie supérieure des murs d'enceinte. Dans l'épaisseur de ces mêmes murs et à certaine hauteur, on a ménagé des cavités symétriques où paraissent avoir adhéré autant de plaques de marbre.

Aujourd'hui le marbre a entièrement disparu et le Dunuk-Dasch n'offre plus que des masses semblables à des rochers taillés; néanmoins les constructions sont dans le meilleur état et ce qui reste du monument est et sera longtemps encore d'une remarquable solidité.

§ II. Plan et dimensions.

Après avoir donné une description exacte du Dunuk-Dasch, je crois utile d'en présenter le plan, qui pourra présenter une idée plus complète encore de cette gigantesque construction, dont j'ai noté les dimensions avec une précision rigoureuse.





Longueur totale du monument, y compris les constructions extérieures (M N)................	115m	00
Longueur du parallélogramme seul (K M).....	87	00
Largeur (I K)...........................	42	00
Hauteur des murs et massifs................	7	60
Épaisseur des murailles (D)................	6	50
Longueur du grand cube (P Q)..............	23	00
Largeur du grand cube (R S)...............	16	50
Longueur du petit cube (C T)..............	18	00
Largeur du petit cube (C' C'')...............	11	00
Hauteur des deux cubes....................	7	60

§ III. Fouilles faites au Dunuk-Dasch.

Vers le commencement de l'année 1836, alors que les Égyptiens occupaient le pachalik d'Adana, qu'ils avaient conquis, M. Gillet, consul de France à Tarsous, profitant de l'offre que lui avait faite Ibrahim-Pacha, de mettre à sa disposition des mineurs et des ouvriers pour sonder le Dunuk-Dasch, fit attaquer le cube principal par son centre supérieur, dans lequel il fit creuser un trou qu'il remplit de poudre. L'explosion n'ayant produit aucun effet, et l'aiguille s'étant cassée plusieurs fois dans les tentatives faites pour la faire pénétrer plus profondément, M. Gillet abandonna son entreprise, mais pour faire miner ce même cube à sa base et du côté qui fait face à l'autre monument. A 1 mètre au-dessous du sol, les ouvriers trouvèrent un rang de pierres de taille d'environ 80 centimètres d'épaisseur sur 150 de largeur, et pénétrant dans le massif de 35 centimètres environ.

M. Gillet voulant s'assurer si la base du cube entaillé était semblable à celle qu'il venait de mettre à découvert, y fit creuser un puits de 5 mètres et reconnut que sa construction différait en ce sens qu'aucun rebord saillant n'y avait été trouvé.

Contrarié de l'inutilité de ses efforts, M. Gillet fit reprendre ses travaux au point où il avait découvert des pierres de taille en saillie: au moyen de coins en fer, il fit pratiquer dans le massif une galerie de 1 mètre 80 centimètres d'élévation sur 150 de largeur, et arriva ainsi jusqu'au centre; puis il fit creuser en cet endroit un puits de 3 mètres de profondeur au-dessous du sol. Ces nouvelles tentatives n'amenèrent pas de meilleurs résultats.

Enfin, M. Gillet, excité par le désir de reconnaître la destination du monument, fit fouiller le terrain entre les deux cubes et trouva, mêlé à des débris de marbre blanc et à des fragments de poterie rouge, un doigt en marbre blanc d'une assez grande dimension, découverte qui lui fit supposer que, sur ce point, une statue colossale avait dû orner le monument.

A compter de ce moment, M. Gillet, qui attendait une subvention du ministre de l'intérieur pour continuer ses travaux, cessa ses recherches et quitta Tarsous en 1839, sans avoir pu découvrir le mystère que cache le Dunuk-Dasch.

§ IV. Opinion des voyageurs sur le Dunuk-Dasch.

La plupart des voyageurs qui ont visité Tarsous ont essayé de donner une destination au Dunuk-Dasch. Paul Lucas, le premier qui en ait fait mention, le présente comme la base d'un édifice renversé[1].

Longtemps après Paul Lucas, Macdonald Kinneir[2], qui consacra plusieurs jours à l'exploration de Tarse, examina aussi le monument et dit que ce pouvait être le tombeau de Julien, dont les cendres furent apportées de Perse à Tarse où on éleva à ce prince un mausolée magnifique.

Le consul Dizaut, suivant une lettre qu'a publiée M. Bapt. Poujoulat[3], n'hésite pas à voir dans le Dunuk-Dasch un tombeau assyrien.

Quand, en 1836, M. Ch. Texier passa à Tarsous, le consul de France, M. Gillet, le conduisit au Dunuk-Dasch, où il faisait des fouilles. Le savant voyageur rapporta, de cette visite, une opinion qui se trouve développée dans son *Voyage en Asie Mineure*[4], et qu'il résume ainsi : « Peut-être ce lieu était la résidence de l'un de ces oracles si répandus dans la Cilicie et la Cataonie. »

Le colonel Chesney, chargé par le gouvernement anglais de l'exploration des bords de l'Euphrate, visita le Dunuk-Dasch la même année, et dans une lettre qu'il écrivit à M. Gillet, consul de France à Tarsous, exprima ainsi son opinion : « C'est le monument ancien le plus remarquable et le plus extraordinaire que j'aie jamais vu, tant par la force de sa construction que par la simplicité apparente de ses divisions. Je crois qu'il a été construit pour y loger des tombeaux, et que c'est un temple druide (*sic*). »

Plus tard le colonel Chesney, écrivant encore à M. Gillet, modifia son opinion, mais pour donner du Dunuk-Dasch une explication basée sur un passage de Strabon qu'il n'avait pas compris. « Je trouve dans Strabon, dit le colonel Chesney, un passage intéressant relatif aux guerres de Mopsus et d'Amphiloque, qui vinrent à Tarsous après la guerre de Troie et s'y tuèrent en

[1] *Voyage en Asie Mineure*, t. I, p. 251, 252.
[2] *Voyage en Asie Mineure*, t. I, p. 202, 203.
[3] *Correspondance d'Orient*, t. VII, p. 171.
[4] T. III, p. 220.

combat singulier. Ils furent enterrés dans une même enceinte, mais de manière qu'ils se fissent encore la guerre après leur mort. »

Cette traduction est erronée et ne répond en aucune manière au texte de Strabon, qui dit que c'est aux environs de Mégarse que les deux héros avaient été enterrés, et que l'on y voyait leurs tombeaux élevés à une distance qui ne permît pas de voir du tombeau de l'un le tombeau de l'autre.

M. le comte de Laborde, dans l'opinion qu'il a émise et que rapporte M. Gillet dans une lettre à M. le ministre de l'intérieur, a, le premier, jeté un peu de lumière sur le Dunuk-Dasch, en disant que c'était « une vaste sépulture appartenant à un âge héroïque, et où la civilisation grecque a pu faire, lorsqu'elle s'établit dans ces contrées, des additions et des embellissements. »

M. Raoul-Rochette, au nom d'une commission de l'Académie, a été appelé à donner son opinion sur ce même monument; mais comme il n'avait pas de données suffisantes pour traiter ce sujet, le savant académicien se contenta de dire que « ce pourrait être un grand mausolée exécuté à l'époque grecque d'après les données locales et des traditions plus anciennes. » Plus tard le même savant ajouta que : « des fouilles pourraient procurer des découvertes prouvant que c'est un de ces monuments d'un art gréco-asiatique qui doivent se rencontrer sur un sol tel que celui de Tarsous. »

Enfin, M. Kœhler, voyageur allemand, qui leva le plan du Dunuk-Dasch en 1851, corrobora l'opinion des savants qui l'avaient précédé dans l'étude du monument et dit que « les deux cubes ne pouvaient être que des tombeaux. »

Il est utile de faire connaître ici la légende qui a cours, parmi les habitants de la contrée, sur le Dunuk-Dasch, mots qui signifient, en turc, *pierre renversée.*

D'après la légende « ce sérail (c'est ainsi qu'elle qualifie le Dunuk-Dasch) était situé sur une éminence dominant la ville et qu'on nomme Kusuk-Kolah (Belvédère). Le prince qui habitait ce palais avec sa fille s'étant attiré la colère du grand prophète, celui-ci, pour les punir, lança leur sérail d'un coup de pied à l'endroit où il se trouve aujourd'hui; et où il tomba sens dessus dessous, pour y ensevelir les deux personnages. »

§ IV. Opinion des voyageurs sur le Dunuk-Dasch.

La plupart des voyageurs qui ont visité Tarsous ont essayé de donner une destination au Dunuk-Dasch. Paul Lucas, le premier qui en ait fait mention, le présente comme la base d'un édifice renversé[1].

Longtemps après Paul Lucas, Macdonald Kinneir[2], qui consacra plusieurs jours à l'exploration de Tarse, examina aussi le monument et dit que ce pouvait être le tombeau de Julien, dont les cendres furent apportées de Perse à Tarse où on éleva à ce prince un mausolée magnifique.

Le consul Dizaut, suivant une lettre qu'a publiée M. Bapt. Poujoulat[3], n'hésite pas à voir dans le Dunuk-Dasch un tombeau assyrien.

Quand, en 1836, M. Ch. Texier passa à Tarsous, le consul de France, M. Gillet, le conduisit au Dunuk-Dasch, où il faisait des fouilles. Le savant voyageur rapporta, de cette visite, une opinion qui se trouve développée dans son *Voyage en Asie Mineure*[4], et qu'il résume ainsi : « Peut-être ce lieu était la résidence de l'un de ces oracles si répandus dans la Cilicie et la Cataonie. »

Le colonel Chesney, chargé par le gouvernement anglais de l'exploration des bords de l'Euphrate, visita le Dunuk-Dasch la même année, et dans une lettre qu'il écrivit à M. Gillet, consul de France à Tarsous, exprima ainsi son opinion : « C'est le monument ancien le plus remarquable et le plus extraordinaire que j'aie jamais vu, tant par la force de sa construction que par la simplicité apparente de ses divisions. Je crois qu'il a été construit pour y loger des tombeaux, et que c'est un temple druide (*sic*). »

Plus tard le colonel Chesney, écrivant encore à M. Gillet, modifia son opinion, mais pour donner du Dunuk-Dasch une explication basée sur un passage de Strabon qu'il n'avait pas compris. « Je trouve dans Strabon, dit le colonel Chesney, un passage intéressant relatif aux guerres de Mopsus et d'Amphiloque, qui vinrent à Tarsous après la guerre de Troie et s'y tuèrent en

[1] *Voyage en Asie Mineure*, t. I, p. 251, 252.
[2] *Voyage en Asie Mineure*, t. I, p. 202, 203.
[3] *Correspondance d'Orient*, t. VII, p. 171.
[4] T. III, p. 220.

Σαρδανάπαλλος Ἀναξυνδαράξεω
Ἀγχίαλην ἔδειμε καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ·
Σὺ δὲ ξένος ἔσθιε, πῖνε, παῖζε.
(*Fragm. hist. græc.*, I, 440. — Arrien, *Fragm.*, 21.)

Inscription que Cicéron (*Tuscul.* V) a rendue par :

Hæc habeo, quæ edi, quæque exsaturata libido
Hauserat, illa jacent multa, et præclara relicta.

Strabon était né en Asie Mineure, et il paraît évident que si le cénotaphe de Sardanapale et le Dunuk-Dasch eussent été des édifices distincts, il n'eût pas manqué de mentionner celui-ci comme il a parlé du premier; car, quelle que fût la destination primitive du Dunuk-Dasch, il n'est pas douteux que le géographe qui décrivait si fidèlement des édifices de moindre importance n'eût parlé de ces masses monumentales, et que s'il n'en a rien dit, c'est que, par monument de Sardanapale, il entendait ce même Dunuk-Dasch.

L'anniversaire funèbre de la mort de Sardanapale, que célébraient les Tarsiotes par des fêtes, et en élevant un bûcher pyramidal dont il occupait le centre, ainsi que je l'ai dit, est, sinon une preuve, au moins un indice que le tombeau de ce roi et le Dunuk-Dasch ne font qu'un seul et même monument.

Étienne de Byzance, plus précis que les historiens dont je viens parler, dit qu'Anchiale, comme Parthénia, serait l'ancien nom de Tarsous. S'il en était ainsi, et il est permis de le croire, Anchiale et Tarsous ne feraient effectivement qu'une seule et même ville, comme le cénotaphe de Sardanapale et le Dunuk-Dasch, ne feraient qu'un seul édifice.

En effet, on n'a pas trouvé de médailles avec les noms de Parthénia et d'Anchiale; et celle attribuée à cette dernière ville par Mionnet (*Descrip. supp.* VII, page 188) et portant le type d'Esculape, doit être reportée à Anchiale de Thrace.

En admettant les assertions d'Étienne de Byzance, fortifiées par le silence qu'a gardé Strabon sur l'existence du Dunuk-Dasch, il faut écarter celles d'autres auteurs qui placent le cénotaphe de Sardanapale à l'embouchure du Cydnus, où ne se trouve d'ailleurs aucun vestige d'un monument antique, rien enfin qui puisse donner la plus légère idée de l'érection sur ce point, que j'ai minutieusement exploré, du cénotaphe dont il s'agit.

§ V. Le Dunuk-Dasch considéré comme monument funéraire.

Les savants et les voyageurs sont d'accord sur ce point, que le Dunuk-Dasch est un tombeau; et la tradition locale confirme cette opinion en le plaçant primitivement sur le Kusuk-Kolah, au milieu de la nécropole que j'ai découverte, et en faisant ensuite de ce monument le tombeau de deux personnages, qui se voit à Tarsous.

Le Dunuk-Dasch révèle, soit par sa forme, soit par le genre de ses constructions, un art purement asiatique; toutefois, on peut supposer qu'il a été embelli à une époque postérieure à sa fondation, lorsque la civilisation grecque s'est introduite dans ces contrées, supposition que confirment les médailles autonomes de Tarsous, des Séleucides et les Impériales grecques frappées dans



cette ville, et sur lesquelles ce monument est représenté orné de guirlandes funéraires et surmonté d'une pyramide au milieu de laquelle est Sardanapale, vêtu du costume assyrien et debout sur un animal, symbole de son apothéose.

§ VI. Position d'Anchiale.

Plusieurs historiens et des géographes font d'Anchiale et de Tarsous deux villes distinctes : ainsi Eustathe (ad. Dion. Perieg., v. 875) dit qu'Anchiale, ville de la Cilicie, est située près de Tarsous, à l'embouchure du Cydnus; et il ajoute que le Cydnus, qui traverse Tarsous, reçut son nom de Cydnus, fils d'Anchiale, fille de Japhet.

D'autres auteurs attribuent la fondation d'Anchiale à Sardanapale; et c'est près des murs de cette ville que Strabon et Arrien placent son monument, qui portait en caractères assyriens l'inscription qui suit :

Σαρδανάπαλλος Ἀναξυνδαράξεω
Ἀγχίαλην ἔδειμε καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ·
Σὺ δὲ ξένος ἔσθιε, πῖνε, παῖζε.
(*Fragm. hist. græc.*, I, 440. — Arrien, *Fragm.*, 21.)

Inscription que Cicéron (*Tuscul.* V) a rendue par :

Hæc habeo, quæ edi, quæque exsaturata libido
Hauserat, illa jacent multa, et præclara relicta.

Strabon était né en Asie Mineure, et il paraît évident que si le cénotaphe de Sardanapale et le Dunuk-Dasch eussent été des édifices distincts, il n'eût pas manqué de mentionner celui-ci comme il a parlé du premier; car, quelle que fût la destination primitive du Dunuk-Dasch, il n'est pas douteux que le géographe qui décrivait si fidèlement des édifices de moindre importance n'eût parlé de ces masses monumentales, et que s'il n'en a rien dit, c'est que, par monument de Sardanapale, il entendait ce même Dunuk-Dasch.

L'anniversaire funèbre de la mort de Sardanapale, que célébraient les Tarsiotes par des fêtes, et en élevant un bûcher pyramidal dont il occupait le centre, ainsi que je l'ai dit, est, sinon une preuve, au moins un indice que le tombeau de ce roi et le Dunuk-Dasch ne font qu'un seul et même monument.

Étienne de Byzance, plus précis que les historiens dont je viens parler, dit qu'Anchiale, comme Parthénia, serait l'ancien nom de Tarsous. S'il en était ainsi, et il est permis de le croire, Anchiale et Tarsous ne feraient effectivement qu'une seule et même ville, comme le cénotaphe de Sardanapale et le Dunuk-Dasch, ne feraient qu'un seul édifice.

En effet, on n'a pas trouvé de médailles avec les noms de Parthénia et d'Anchiale; et celle attribuée à cette dernière ville par Mionnet (*Descrip. supp.* VII, page 188) et portant le type d'Esculape, doit être reportée à Anchiale de Thrace.

En admettant les assertions d'Étienne de Byzance, fortifiées par le silence qu'a gardé Strabon sur l'existence du Dunuk-Dasch, il faut écarter celles d'autres auteurs qui placent le cénotaphe de Sardanapale à l'embouchure du Cydnus, où ne se trouve d'ailleurs aucun vestige d'un monument antique, rien enfin qui puisse donner la plus légère idée de l'érection sur ce point, que j'ai minutieusement exploré, du cénotaphe dont il s'agit.

sèrent les sarcophages, après avoir bouleversé le terrain qui est aujourd'hui cultivé, sauf le sommet et les versants, qui ne sont pas susceptibles de culture en raison de leur inclinaison et des pluies qui chaque année en enlèvent les terres végétales, tout en mettant à découvert des fragments d'antiques et de poteries. Cette dernière circonstance donna à M. Barker, consul à Tarsous, l'idée d'explorer la partie du monticule voisine de l'amphithéâtre et d'y faire des fouilles, qui amenèrent la découverte d'une assez grande quantité de fragments de terres cuites parmi lesquels ne se trouvaient que peu de statuettes à peu près intactes.

Ces antiques furent envoyés au musée Britannique.

M. Barker a récemment publié, sur l'ensemble de ses découvertes, un ouvrage ayant pour titre : *la Cilicie* [1], et dans lequel il essaye de prouver qu'au point où il a recueilli ses terres cuites devait se trouver, sous la domination romaine, une fabrique de poteries; mais les objets envoyés au musée Britannique furent soumis à l'examen d'antiquaires de Londres qui déclarèrent que ces statuettes, représentant les dieux Lares des anciens Ciliciens, avaient dû être enfouies à l'époque où le christianisme se répandit dans le pays.

Instruit des résultats obtenus par M. Barker, je visitai l'endroit où il avait fouillé et où se trouvaient encore quelques débris d'antiques sans valeur. Huit jours après ma visite au Kusuk-Kolah d'où je revins avec le désir d'y tenter de nouvelles découvertes, un jeune fellah que j'avais mis à la recherche des médailles me montra une petite tête d'un beau style et quelques lampes qu'il avait trouvées sur un point du Kusuk-Kolah, éloigné d'environ 60 mètres des fouilles faites par M. Barker.

Je sondai immédiatement le terrain et bientôt j'acquis la certitude que la mine n'était pas épuisée : quelques heures de travail eurent des résultats qui me payèrent largement de mes fatigues, et une première caisse de fragments de terres cuites que j'envoyai au ministère de l'instruction publique fut le produit de mes premières fouilles. Pour les continuer je dus, après l'achat simulé du terrain, obtenir, du pacha de la province, l'autorisation de le creuser. Cette formalité remplie, je parvins, aidé de M. Mazoillier, vice-consul de France à Tarsous, à surmonter

[1] *Lares and Penates, or Cilicia*, etc.; Londres, 1853, in-8°.

Les événements qui se sont accomplis sur ce point de la ville expliquent suffisamment la destruction partielle des objets d'art que j'ai recueillis au Kusuk-Kolah.

Les statuettes entières, ou légèrement mutilées, que j'ai été assez heureux pour comprendre dans mes envois, étaient assez profondément enfouies dans le sol pour échapper aux atteintes des musulmans; mais il n'en a pas été de même de celles rapprochées de la surface, qui, toutes, portent les traces des bouleversements qu'a subis la nécropole[1].

Des excavations d'une profondeur de trois à quatre mètres ont donné lieu à ces remarques qui m'autorisent à penser que si l'on creusait profondément sur divers points, et à quelque distance des anciennes fortifications de Tarsous, on pourrait espérer trouver, non-seulement des statuettes intactes, mais peut-être encore des tombeaux purs de toute profanation.

La vaste nécropole du Kusuk-Kolah, attaquée seulement sur deux points restreints, et avec quelque succès, pourrait, ce me semble, habilement étudiée et fouillée, livrer à la science d'importantes découvertes, peut-être des monuments susceptibles d'éclaircir des points douteux de l'histoire, et révéler des faits dont les annales n'ont pas conservé le souvenir.

Outre le Kusuk-Kolah et le Dunuk-Dasch, la ville de Tarsous possède encore les beaux restes d'un théâtre qui était d'une grande étendue, à en juger par l'hémicycle, qui est encore debout[2], et dont on voit les ruines à l'est du Kusuk-Kolah, et les portes de Démir-Kapou et de Kandji-Kapou, jadis reliées aux fortifications de la cité, bâties par Haroun-al-Raschid et restaurées par le roi arménien Héthum Ier. Tarsous renfermait encore des palais et des bains magnifiques; j'ai trouvé en plusieurs endroits différents de la ville des restes de mosaïques qui rappellent le luxe des Romains mêlé à l'élégance des Grecs.

J'ai pu recueillir, par suite de persévérantes recherches, tant

[1] Toutes les figurines en terre cuite et les fragments divers que M. V. Langlois a adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique pendant le cours de sa mission, ont été donnés par S. E. au musée des Antiques du Louvre, sur la demande qui lui en a été faite par M. le Directeur des musées impériaux. (Note de la rédaction des *Archives*.)

[2] Kinneir a pris ce monument pour un gymnase. T. I, p. 199.

dans l'intérieur de la ville que sur les débris de monuments épars dans la plaine qui l'entoure, plusieurs inscriptions qui jusqu'ici ont échappé à l'attention des voyageurs. La plus importante est celle que j'ai trouvée encastrée dans le mur extérieur du *Yeni-Hammam* (bain neuf), près de la mosquée dite l'incomparable (*Olou-Djami*).

M. Philippe le Bas, à qui j'ai communiqué cette inscription, l'a jugée digne d'une étude sérieuse, et est parvenu à rétablir les lignes que le temps a détruites. Je la reproduis ici avec la restitution du savant académicien [1] :

(Six lignes effacées.)

.........ΕΤΕΡΟ......
ΣΕΟΥ................
...ΕΥΣΕΒΟΥΣΕΥΜ....
ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑΝΙ.......
ΝΗΑΝΤΩΝЄΙΝΙΑ.......
ΤΑΡΣΟΣΗΠΡΟΤΗ......
ΚΑΙΚΑΛΛΙΣΤΗΜ.......
ΤΩΝ.Γ.ΕΠΑΡΧΕΙΩΝ ....
ΙΣΑΥΡΙΑΣΛΥΚΑΟΝΙ....
ΘΕΖΟΜΕΝΗΚΑΙΕΝΕΟΙΚΟΙ....
ΜΟΝΗΤΕΤΕΙΜΗΜΕΝΗΔΗΜ..
ΟΥΡΓΙΑΙΣΤΕΚΑΙΚΙΛΙΑΡΧΗ....
ΕΣΤΑΡΧΙΚΩΝΚΑΙΕΛЄΥΘΕΡΟΚ..
ΝΟΒΟΥΛΙΩΚΑΙΕΤΕΡΑΙΣΠΛ..
ΣΙΑΙΣΚΑΙΜΕΓΙΣΤΑΙΣΚΑΙЄΞΑΙ
ΡΕΤΟΙΣΔΩΡΕΑΙΣ

Restitution de M. le Bas :

[ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΥΠΕΡΣΩΤΗΡΙΑΣΚΑΙΝΕΙΚΗΣ
ΚΑΙΑΙΩΝΙΟΥΔΙΑΜΟΝΗΣ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΚΑΙΣΑΡΟΣ
ΘΕΟΥΣΕΟΥΗΡΟΥΥΙΩΝΟΥ
ΘΕΟΥΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥΥΙΟΥ
ΤΟΥΚΥΡΙΟΥΗΜ]ΕΤΕΡΟ[ΥΜ.ΑΥΡ.]
ΣΕΟΥ[ΗΡΟΥΑΛΕΞΑΝΔΡ]
ΟΥ]ΕΥΣΕΒΟΥΣΕΥ[ΤΥΧΟΥΣΣΕΒ.]

[1] *Inscript. de la Cilicie*, pag. 22, n° 46.

ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑΝΗ[ΣΕΟΥΗΡΙΑ]
ΝΗΑΝΤΩΝΕΙΝΙ[ΑΝΗΑΔΡΙΑΝΗ]
ΤΑΡΣΟΣΗΠΡ[Ω]ΤΗ[ΚΙΛΙΚΙΑΣ]
ΚΑΙΚΑΛΛΙΣΤΗΜ[ΗΤΡΟΠΟΛΙΣ]
ΤΩΝ.Γ.ΕΠΑΡΧΕΙΩΝ[ΚΑΡΙΑΣ]
ΙΣΑΥΡΙΑΣΛΥΚΑΟΝΙ[ΑΣ ΚΑ]
ΘΗΖΟΜΕΝΗΚΑΙΕΝΤ[Ε]Ι[Χ]Ο[Υ]
ΜΟΝΗΤΕΤΕΙΜΗΝΕΝΗΔΗΜ[Ι]
ΟΥΡΓΙΑΙΣΤΕΚΑΙΚΙΛΙΑΡΧ[ΕΙΑΙΣ]
[ΤΩ]ΤΑΡΧΙΚΩ[ΤΕ]ΚΑΙΕΛΕΥΘΕΡΩΚ[ΟΙ]
ΝΟΒΟΥΛΙΩΚΑΙΕΤΕΡΑΙΣ ΠΛ[ΕΙ]
Σ[Τ]ΑΙΣ ΚΑΙ ΜΕΓΙΣΤΑΙΣ ΚΑΙΕΞΑΙ
ΡΕΤΟΙΣΔΩΡΕΑΙΣ

TRANSCRIPTION.

Ἀγαθῇ τύχῃ. Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης καὶ αἰωνίου διαμονῆς Αὐτοκράτορος Καίσαρος, Θεοῦ Σεουήρου υἱωνοῦ, Θεοῦ Ἀντωνείνου υἱοῦ, τοῦ κυρίου ἡμετέρου Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἀλεξάνδρου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς Σεβασλοῦ Ἀλεξανδριανή, Σεουηριανή, Ἀντωνειανή, Ἀδριανή, Τάρσος, ἡ πρώτη Κιλικίας καὶ καλλίσλη μητρόπολις τῶν γ' ἐπαρχειῶν Καρίας Ἰσαυρίας Λυκαονίας καθεζομένη καὶ ἐντειχουμένη μόνη τετειμημένη δημιουργίαις τε καὶ κιλιαρχείαις τῷ τ' ἀρχικῷ τε καὶ ἐλευθέρῳ κοινοβουλίῳ καὶ ἑτέραις πλείσλαις καὶ μεγίσλαις καὶ ἐξαιρέταις δωρεαῖς.

TRADUCTION.

« A la fortune propice! Pour le salut, la vietoire, le maintien éternel de l'empereur César, petit-fils du dieu Sévère, fils du dieu Antonin, notre maître Marc-Aurèle, Sévère-Alexandre, pieux, heureux, auguste, l'Alexandrinienne, la Sévérienne, l'Antoninienne, l'Adrienne, Tarse, première ville de la Cilicie et très-belle métropole des trois provinces Carie, Isaurie, Lycaonie, solidement assise et bien fortifiée, et seule honorée de droits politiques et de fréquentes ciliciarchies et d'un conseil général statuant souverainement et libre, ainsi que de beaucoup d'autres faveurs très-grandes et hors ligne. »

Une autre inscription, que j'ai trouvée aussi à Tarsous, m'a paru digne d'un grand intérêt; c'est l'épitaphe bilingue d'un centurion de la 5ᵉ légion macédonienne :

IVLIOSEVERO ⟩ LEG
VMACEDDVLCISSIMO
MARITO
IVLIAHERMIONEYTALE
MATRONAMEMORIAE
CAVZA.

ΙΟΥΛΙѠCΕΥΗΡѠ ☧ ΛΕ[Γ
ΠΕΜΠΤΗCΜΑΚΕΔ
ΜΑΡΙΤѠΝΓΛΥΚΥΤΑΤ[Ѡ]CΥΝΒΙѠ
ΙΟΥΛΙΑΕΡΜΙΟΝΗΙΤΑΛΗΜΑΤΡѠΝΑ
ΜΝΙΜΗS[ΧΑΡΙΝ]

Julio Severo [centurioni] leg[ionis] ‖ quintæ Maced[onicæ], dulcissimo ‖ marito ‖ ; Julia Hermione Ytale ‖ matrona memoriæ cau[s]a.»

Ἰουλίῳ Σε[ο]υήρῳ ☧ λεγ[εῶνος] || πέμπτης Μακεδ[ονίκης] || Μαριτῶν (?) γλυκυτάτῳ συμβίῳ || Ἰουλία Ἑρμιόνη Ἰταλὴ ματρώνα || μνήμης [χάριν] [1].

« A Julius Severus centurion de la 5[e] légion macédonienne, mari bien-aimé; dame Julia Hermionè Ytalè, a élevé ce monument à sa mémoire. »

Tarsous possède aussi de remarquables édifices des époques arménienne et musulmane.

L'église arménienne dissidente qui aurait été bâtie par saint Paul, suivant une tradition, mais qui ne remonte effectivement qu'au IX[e] ou X[e] siècle, est placée sous le vocable de la Vierge. On voit encastrées dans ses murs plusieurs inscriptions intéressantes, en ce qu'elles signalent des faits dont l'histoire ne dit rien [2].

Je vais donner ici le texte et la traduction de ces inscriptions.

1° Sur le mur extérieur de l'église ;

✠ Ի Թու : Հայ :
ՈՀԷ : Նորոգեց
ու պարիսպս Տարսո
նի ձեռամբ Թագ.
Հայոց Հեթմոյ.

« L'an 677 de l'ère arménienne (1228) les remparts de Tarsous ont été renouvelés par la main d'Héthum, roi des Arméniens. »

[1] Le sigle ☧, qui est la traduction du sigle latin ↄ, signifie *ἑκατοντάρχης*. L'élément essentiel du sigle ☧ est le P, qui représente, comme on le sait, le nombre 100. M. Franz s'est donc trompé en traduisant le sigle en question par *χιλιάρχης* aux n[os] 4532 et suiv. du *Corpus insc. græcarum*. La partie latine de l'inscription bilingue copiée par M. Victor Langlois ne peut laisser d'incertitude à cet égard. Quant au mot *Μαριτῶν*, le traducteur grec ne comprenant pas le mot latin *marito*, aura sans doute cru y voir le génitif pluriel d'un ethnique. (Note communiquée par M. Ph. le Bas, membre de l'Institut.)

[2] *Revue archéologique*, 10[e] année, 1854. — Note sur trois inscriptions arméniennes de l'église de la Vierge, à Tarsous.

2° Pierre tombale encastrée dans le mur intérieur de l'église :

✠ ՍԲ	ՍՏ ✠
ԵՓ	ԱՆ
Ո	Ս
✠	✠
Կա(ն)գնեց(աւ)	Ի բարեխաւս հոգոյն
արքայակ(ան)	տէր ստեփ
սուրբ նշանս	անոսի որ փոխեցաւ
ի Թվ. Հ. չԺա	ի Քրիստոս եւ այս կեանս

ԱՄԷՆ·

✝ SAINT-ÉTIENNE. ✝

« Cette sainte croix royale a été élevée dans l'année arménienne 711 (1253) pour l'intercesseur de notre âme, à Étienne, qui est mort en Christ après cette vie.

« Amen ! »

3° Inscription monostique d'une pierre tombale encastrée sur la porte latérale de l'église :

Cette inscription est en vers de cinq pieds; au centre, une croix fleurie, et un peu au-dessus un écu bandé.

Որ վասն անչափ սիրոյ քոյին
Բանդ ի կուսէ առեր մարմին,
Աղաչանաւք Աստուածածնին
Թող ըզյանցանացն զԱլեքսին
Որ և հանգեաւ ի մեծ Թուին
ՉԿ հընգին·
Յորժամ գալցես յաշխարհ կրկին
Յարոյ զսա փառաւք քոյին· Ամէն·

« Par votre amour infini, Verbe de Dieu qui avez pris le corps de la Vierge, par l'intercession de la sainte Vierge, pardonnez les péchés d'Alexis, qui est mort dans la grande date 765; quand vous reviendrez pour votre second avénement, ressuscitez-le avec votre gloire ! Amen ! »

L'année 765 de l'ère arménienne correspond à l'année 1317, époque à laquelle régnait le Thakavor Ochin.

4° Inscription de onze lignes en vers rimés, servant d'autel dans la même église :

✝ Կամաւք անմահ բարերարին·
Որ է պատճառ համաւրց գոյին·
Սուրբ և հզաւր արքայն Աւշին
Տերամբ Թագվոր Հայոց զարմին,
Կանգնեաց զամրոցս այս ահագին
Նոցունց որք աստ ապաստանին ։
Ըզհիմնադիր այս ամրոցին
Ըզթագազարմըն Կոստանդին
Որ նա տիրէ մեծ դղեկին
Որ Դեղըն քար անուն կոչին·
Աւարտեցան ջանիւք սորին
Եաւթն հարիւր վաթսուն ութին (ՉԿԸ) ։
Արդ որք ի սա ապաստանին
Եւ կամ մարմնոյ աչաւք նային,
Տալ փոխարէն զՏէր ողորմին,
Լինել ժառանգ Ադին դրախտին· ամէն ։

« Par la volonté du Tout-Puissant immortel, qui est la cause de tout être, le saint et vaillant roi Ochin, par la force de Dieu, roi des Arméniens, éleva ce château redoutable pour ceux qui s'y réfugieront; le fondateur de ce château, Constantin, issu de race royale, qui gouverne la grande forteresse de Térenkhar, l'a complété par ses efforts en 768 (1320). Que ceux qui s'y réfugieront, ou qui le regarderont avec des yeux corporels, Dieu leur fasse la grâce d'être participants du paradis d'Éden. Amen! »

Cette inscription est une preuve que le château dont elle ne donne pas le nom fut élevé sous le règne de Léon V. On ignore où était situé le château de Térenkhar (*Pierre de médecine*), et à quelle époque l'inscription ci-dessus fut transférée dans l'église arménienne de Tarsous.

5° Inscription en deux lignes au repoussé, sur l'encadrement du portrait de la Vierge, dans l'église arménienne de Tarsous :

Զարծաթապատ սէշանոյ պատկերքս
որդբամթք ժողովրդե[ան]......
'ի դուռն Տարսոնի սբ̄ ա̄ծ ածնի եկեղեցւոյն
'ի թվին· Ո̄..

« Ces images, couvertes d'argent, [furent faites] par le mérite du peuple..... pour la porte [de l'église] de Sainte-Vierge, à Tarsous, l'an 600. »

La mosquée de Kiliseh-Djami (église-mosquée) est d'une époque plus récente. Une inscription, que j'ai lue sur une porte in-

térieure, nous apprend que la construction de ce monument est due au Thakavor Ochin (1307-1320).

Cette église fut convertie en mosquée lors de la conquête musulmane.

Այս դուռն Տեառն է արդարոց
և բնակարան (է) երկնայնոց.
Պահեայ զԱւշին արք(այ) Հայոց
որ քաւիչն է ամենայն գործոց ։

« C'est la porte du Seigneur pour les justes et l'habitation céleste :
Conserve Ochin, roi des Arméniens, toi qui pardonne les fautes! »

Une autre mosquée, du nom d'Olou-Djami, est l'œuvre du fils aîné d'El-Rahmadan-Oglou, le premier Turkoman conquérant de la Cilicie, auquel on doit encore la construction de bains publics et de khans édifiés, comme la mosquée, dans le xe siècle de l'hégire.

Il est probable que cette mosquée d'Olou-Djami fut élevée sur les ruines de la grande église de Tarsous que Willebrand décrit dans son itinéraire [1]. En effet, l'Olou-Djami se trouve au centre de la ville, et c'est en cet endroit que le chanoine d'Oldembourg place l'église de Saint-Pierre et de Sainte-Sophie. Au XIIIe siècle, cette église était dans toute sa splendeur : *multum ornata, tota strata marmore*. Ce fut dans son enceinte, au dire du même narrateur, que le roi Léon Ier reçut la couronne des mains de Conrad, archevêque de Mayence et ambassadeur de l'empereur d'Allemagne.

Le château de Tarsous, sur lequel Tancrède planta son drapeau, n'est pas complétement détruit; on voit encore les murailles et les tours de sa double enceinte.

Dans le voisinage de Tarsous, au nord, et sur la rive gauche du Cydnus, sont les restes d'un aqueduc qui amenait dans cette ville les eaux d'une montagne voisine.

A trois heures de Tarsous, dans la montagne et au sud-est, se trouve la grotte dite des *Sept-Dormants*, visitée par Paul Lucas, sous le règne de Louis XIV [2], et dans laquelle, suivant de vieilles

[1] Ap. Leo Allatius, Σύμμικτα, p. 136, 137.

[2] *Voyage en Grèce et en Asie Mineure*, t. II. L'auteur y raconte fort longuement la légende qui a cours encore aujourd'hui parmi les chrétiens et les musulmans de la Caramanie, qui viennent accomplir, à un certain jour de l'année, un pèlerinage à la grotte des Sept-Dormants.

traditions, qui ne peuvent trouver place ici, sept frères seraient restés endormis pendant plusieurs siècles.

MANAZ. (Saint-Manassès.)

Manaz est un village à cinq heures au nord de Tarsous, dans les montagnes. On y remarque les ruines de deux églises grecques dont la construction annonce une époque de décadence; c'est un mélange hybride d'art byzantin, n'ayant rien emprunté au gothique, et qui pourrait bien dater du VIIIe ou IXe siècle. Il est vraisemblable qu'elles appartenaient à un couvent sous le vocable de *saint Manassès* ou *Minassa*, dont le nom se retrouve altéré dans celui de Manaz. Autour de ces églises sont des débris de sarcophages sans inscription.

NEMROUN. (Lampron.)

Nemroun est le nom moderne de Lampron, patrie de saint Nersès; c'est une résidence d'été ou *Iayla*. Le château, situé sur un rocher, est entouré d'habitations construites de distance en distance. Il a des formes gigantesques, de larges escaliers taillés dans le roc, et des portes d'une grande élévation, ce qui fit croire à Paul Lucas que cette forteresse, ainsi que le disent les légendes turques, avait été construite par des géants [1].

PORTES DE CILICIE. (Kulek-Boghaz.)

Le Boghaz est un défilé entre deux rochers à pic que les anciens considéraient comme les portes de la Cilicie. Les Romains, afin de pratiquer une route sur ce point, y firent de grands travaux sous le règne d'Hadrien, ainsi que l'indique une inscription très-endommagée que j'ai copiée en cet endroit [2], mais dont il reste encore quelques parties.

Un château d'une grande étendue couronne l'une des cimes du Boghaz; il est byzantin, et prouve que les divers peuples qui occupèrent cette partie de l'Asie Mineure attachèrent une égale importance stratégique aux portes de la Cilicie.

Ibrahim-Pacha, dans le but de se rendre maître de la route de Tarsous et d'Adana, fit élever au Kulek-Boghaz des fortifica-

[1] Cf. Paul Lucas, *Voyage en Asie Mineure*, loc. cit.
[2] Cf. *Athenæum français*, 3e année, n° 8. — *Inscr. de la Cilicie*, p. 32, n° 79.

tions qui marquaient la limite des possessions conquises par les armées égyptiennes.

PODANDUS. (Bosanti.)[1].

Bosanti est au nord et à sept heures du Kulek-Boghaz, au milieu des montagnes; on rencontre dans cette direction des caravanes qui vont de Césarée à Tarsous.

Une heure avant d'arriver à Bosanti, on aperçoit, sur le sommet d'une montagne élevée, un vaste château construit en marbre noir et encore bien conservé; l'accès en est difficile, notamment à l'est. A l'ouest, et à quelque distance de cette construction, est un rocher sur lequel on remarque une grande quantité de petites croix que durent y tracer les croisés. Ce château, situé à proximité du khan de Bosanti, étant le seul qui existe dans les environs, doit être le *Podandus* ou *Bodentrou* des historiens des croisades. Le nom actuel Bosanti a, du reste, une grande analogie avec Podandus. A une heure de là est Ak-Koupri (pont Blanc) qui limite les deux pachaliks d'Adana et d'Iconium (Konieh).

MOPSUCRÈNE. (Mezarikolou-Khan.)

Dans la direction du Kulek-Boghaz à Tarsous est le khan de Mézarikolou; c'est en cet endroit que les géographes placent Mopsucrène, où mourut l'empereur Constance II, marchant contre Julien l'Apostat. On ne remarque pas sur ce point de débris d'édifices; mais, sur un assez grand espace, le sol est jonché de fragments de poteries, de briques, et il est vraisemblable que là se trouvait bien Mopsucrène, simple bourgade, qui ne dut sa célébrité qu'à la présence d'un empereur qui y mourut.

En continuant sa marche vers le sud, on arrive à un endroit où la route est creusée dans le roc. Une inscription latine démontre que c'est sous le règne de l'un des Antonins, que cette voie fut pratiquée par les Romains[2].

Plus loin et dans la même direction, cette même voie a une largeur d'environ 3m,50; elle est dans un bon état de conservation. En suivant ses traces l'espace d'une demi-heure, on passe sous une porte monumentale élevée sur le haut d'une montagne, près

[1] *Athenæum*, 3e année, n° 8.
[2] *Inscr. de la Cilicie*, p. 31, n° 77.

le village de Beïramlu. Cette porte, de construction romaine, ne porte pas d'inscription ; elle est à trois heures et demie de Tarsous et bien conservée.

ADANA.

Adana, chef-lieu du pachalik de ce nom, est une ancienne ville qui portait le nom d'*Hadriana* sous les Romains ; on y voit peu de monuments antiques.

Le pont sur lequel on passe le Sarus est de construction romaine ; il a été restauré il y a peu d'années.

J'ai trouvé à Adana trois inscriptions grecques, dont l'une, gravée sur une dalle de marbre blanc servant d'autel dans l'église grecque, a été publiée par Paul Lucas, et reproduite ensuite par M. Bœckh[1].

ΟΝΤΩϹϹΗϹΑΡΕΤΗϹΑΥΞΕΝΤΙΕΚΑΙΤΟΔΕΘΑΥΜΑ
ΔΕΙΜΑϹΘΑΙΠΟΤΑΜΟΥΧΕΙΜΕΡΙΟΙϹΙΔΡΟΜΟΙϹ
ΑΡΡΗΚΤΟΝΚΡΗΠΙΔΑϹΙΔΗΡΟΔΕΤΟΙϹΙΘΕΜΕΙΛΟΙϹ
ΩΝΥΠΕΥΡΕΙΗΝΗΞΕΤΑΝΥϹϹΑϹΟΔΟΝ
ΗΝΠΟΛΛΟΙΚΑΙΠΡΟΣΘΕΝΑΠΕΙΡΕΙΗϹΙΝΟΟΚΟ
ΚΥΔΝΑΙΩΝΡΕΙΘΡΩΝΤΕΥΞΑΝΑΦΑΥΡΟΤΕΡΗΝ
ϹΟΙΔΥΠΕΡΑΨΙΔΩΝΑΙΩΝΙΟϹΕΡΡΙΖΩΤΑΙ
ΚΑΙΠΟΤΑΜΟϹΠΛΗΘΩΠΡΗΥΤΕΡΟϹΤΕΙΕΘΕΙ
ΑΥΤΟϹΤΗΝΔΙΓΕΦΥΡΑΝΑΝΑϹΧΟΜΕΝΟϹΤΕΛΕϹΔϹΘ
ΗΓΕΜΟΝΟϹΠΙΘΟΟΤΟΥΔΙΑϹΗΜΟΤΑΟΕ
ΟΦΡΑϹΕΚΑΙΜΕΤΟΠΙϹϹΘΕΝΕΧΟΙΚΛΕΟϹΙϹΟΝΕΚΕΙΝΟΙϹ
ΟΙΝΕΙΛΟΥΠΡΟΧΟΑϹΖΕΥΞΑΝΑΠΕΙΡΕϹΙΩΥϹ

Ὄντως σῆς ἀρετῆς, Αὐξέντιε, καὶ τόδε θαῦμα
δείμασθαι ποταμοῦ χειμερίοισι δρόμοι[ς]
ἄῤῥηκτον κρηπῖδα σιδηροδέτοισι θεμείλοις
ὧν ὕπερ εὐρείην ἐξετάννυσσας ὁδόν,
ἣν πολλοὶ καὶ πρόσθεν ἀπειρείησι νόοιο
Κυδναίων ῥείθρων τεῦξαν ἀφαυροτέρην.
Σοὶ δ' ὑπὲρ ἀψίδων αἰώνιος ἐῤῥίζωται
καὶ ποταμὸς πλήθω[ν] πρηύτερος τε[λ]έθει
αὐτὸς τήνδ[ε] γέφυραν ἀνασχόμενος τελέσ[α]σθ[αι]
ἡγεμόνος π[ε]ιθο[ῖ] τοῦ διασημοτάτο[υ],
ὄφρα σε καὶ μετόπισθεν ἔχοι κλέος ἶσον ἐκείνοις,
οἳ Νείλου προχοὰς ζεῦξαν ἀπειρεσίους.

[1] *Corp. inscr. græc.* n° 4440.

« C'est vraiment un miracle de ton génie, Auxentius! d'avoir construit pour une rivière aux flots impétueux un lit indestructible, aux fondements d'airain, par-dessus lesquels tu lui as frayé un large canal que d'autres avant toi avaient rendu, par leur impéritie, le plus chétif des embranchements du Cydnus. Mais enfin le voilà (grâce à toi) établi pour toujours sur des arcades [solides] et devenu la plus paisible des rivières. Tu as eu la constance de terminer toi-même cet aqueduc, par ordre du plus illustre des princes; aussi, dans l'avenir, obtiendras-tu une gloire pareille à celle de ceux qui muselèrent les innombrables bouches du Nil. »

L'aqueduc dont il est fait mention dans cette inscription métrique existait encore à Adana au siècle dernier. Paul Lucas en parle dans son voyage en Asie Mineure. Mais aujourd'hui ce monument a entièrement disparu, et personne n'a même pu m'en indiquer l'emplacement. Il est curieux de voir le nom de Cydnus appliqué ici à la rivière d'Adana, éloignée de huit heures de marche de Tarsous; c'est au surplus ce qui explique la confusion de ces deux fleuves dans l'antiquité et le moyen âge, confusion que le savant voyageur russe M. de Tchihatcheff a fort bien démontrée dans le chapitre VI de sa *Description physique de l'Asie Mineure*.

Adana était, au temps des croisades, une ville fortifiée et bien approvisionnée : *Urbs munita turribus, populis capax, armis referta*[1]. »

Le seul monument qui reste de cette époque est le château byzantin qui défend l'entrée du pont; on y voit encore quelques tours ruinées et les murailles de l'enceinte dans laquelle des habitations ont été construites.

L'une des mosquées, l'Olou-Djami, est l'œuvre du fils de cet Al-Rahmadan-Oglou dont j'ai parlé, et qui établit sa domination en Cilicie, au xve siècle de notre ère; on lui doit beaucoup d'autres édifices qui témoignent de la puissance des conquérants turkomans à cette époque de leur histoire.

SIS.

Cette ville, dont le site répond à celui de l'antique *Flaviopolis*[2], est l'ancienne capitale du royaume d'Arménie au moyen âge; elle fut rebâtie et embellie par Léon II en 1186[3], et est le siége d'un pa-

[1] Radulf. Cadom. *Histoire de Tancrède*, ch. XLII.

[2] *Itin. d'Antonin* et le *Synecd. d'Hiéroclès*; cf. *Itin. anc.* par Fortia d'Urban.

[3] Tchamitch, *Hist. d'Arménie*, t. III, p. 152.

triarche qui prend le titre de *catholicos* de la nation arménienne. C'est à *Roum-kalah* que résidaient les catholicos avant l'an 1294, époque à laquelle cette ville ayant été conquise par les Égyptiens, le siége patriarchal fut transféré à *Sis*.

De bonnes murailles, aujourd'hui ruinées, entouraient Sis. Un château fort, construit sur le roc à pic qui la domine, est l'œuvre du Thakavor Héthum, ce que démontre un fragment d'inscription arménienne que j'ai lu dans l'intérieur de la grande tour.

Ի Թուականիս Հայոց......
......Հի այ....... աշխարհ (?)
......Հի Հեթմոյ Թագ.

« En l'année des Arméniens.....
.... le pays (?)
...... sous le roi Héthum. »

Le palais des Roupéniens était connu sous le nom de *Tarbas;* il n'en reste que quelques débris, le patriarche Gyragos en ayant fait abattre les murailles afin d'en employer les matériaux dans l'édification du nouveau patriarchat qui date des premières années de ce siècle.

L'ancien patriarchat fut construit en 1734 par le catholicos Lucas. On voit dans la cour les tombeaux des patriarches qui se sont succédé depuis Lucas. Ce sont : Jean, Mikaël et Théodore.

Deux églises, celles de Saint-Serge et de la Vierge, sont de l'époque roupénienne; elles ont été restaurées par les patriarches.

L'église Sainte-Sophie, bâtie par Héthum, près du Tarbas est, sauf deux tours, complétement détruite, et mêle aujourd'hui ses ruines à celles de cet ancien palais.

Le patriarchat fondé par Gyragos conserve dans le trésor de son église, et renfermées dans une châsse d'argent, les dextres de saint Grégoire l'Illuminateur, du pape saint Sylvestre, de saint Nicolas, évêque de Smyrne et la main de l'ermite Barsame.

La bibliothèque ne contient que des manuscrits modernes dont j'ai fait le catalogue, ce qui me fait supposer que les anciens ont été détruits, perdus ou, peut-être vendus pour satisfaire aux exigences des beys turkomans de la tribu de Kussan-Oglou, qui rançonnent annuellement le monastère situé aux confins du Taurus.

ANAZARBE. (Aïnvarza.)

Anazarbe, patrie de Dioscoride, est située à une demi-journée de marche de Sis, au sud. Cette ville avait une grande importance sous la domination romaine, et devint la capitale de la deuxième Cilicie sous Théodose II. Justin la rebâtit après un tremblement de terre et changea son nom en celui de *Justinopolis*, qu'on trouve dans les *Annales ecclésiastiques*.

Le monument le plus remarquable d'Anazarbe est un arc de triomphe composé d'une grande arcade et de deux portes latérales ayant en retour deux autres portes formées par un simple mur. Les colonnes de granit sont tombées au pied de l'édifice. L'entablement forme l'archivolte du grand arc, contrairement aux règles généralement observées dans les constructions identiques de l'antiquité. Les chapiteaux sont corinthiens et assez bien travaillés.

On aperçoit encore à Anazarbe les traces d'un théâtre dont les gradins ont été creusés dans le flanc du rocher.

Le stade est assez bien indiqué par le roc qui forme une portion du cercle, et l'épine est apparente sur toute sa longueur.

La montagne ou plutôt le rocher qui domine les ruines de la ville, du cirque et du théâtre, est garni de sarcophages taillés dans le roc, et dont quelques-uns portent des inscriptions.

Au centre de la cité antique est une église ruinée du XIIe siècle.

Deux aqueducs partant des montagnes du Taurus, aboutissaient à la cité, près des murailles de laquelle on voit encore trente-deux arches de ces gigantesques monuments, qui avaient plus de 12 kilomètres de longueur.

Une double enceinte flanquée de bastions défendait la ville à l'ouest, et était appuyée à une montagne isolée dans la plaine.

Un château arménien couronnait le rocher qui dominait Anazarbe, située à sa base. On voit dans son enceinte des églises, des casernes, des magasins et autres constructions. Sur l'une des églises sont tracés les noms des princes d'Arménie de la maison de Roupène, écrits en caractères arméniens enchevêtrés, hauts de 21 centimètres; malheureusement cette église tend à sa ruine, et la dégradation de quelques-unes des pierres a causé des lacunes dans l'inscription qui forme ce canon royal. Au-dessus de la porte

sud, on lit le mot Εὐλόγεος. — Voici ce que j'ai pu tirer de cette inscription :

(Côté ouest, vers la fin de la ligne.)

1 ✠ Յշատակէսա ✠ շէկա

(Côté sud.)

2 *մն ամենասուրբ երրորդութ(եան)... աղղես Թեոքորոս գորաոս որդի կոս (ասանդնի) որդւ(ոյ) ռուբեն(ի)... ա... իշլյի զեկ(եղ)եցիս....: զիե..... իհ..... զա..... աց..... ոց... կեանս·*

(Côté est.)

3 *փրկութեան որդոց իմոց և յիշատ(ակ) ծնողաց իմոց և ի կեցութիւն սրբոց... (քարե)խաւս սւթեամր... թ*

(Côté nord.)

4 *... եաւ... եսիրնք... քզոէ.... իչփր... ա........ ատաղաղ*

(Côté ouest, commencement de la ligne.)

5 *յիշատակ է սա աւշին որդի Թորոս որդի կոստանդին ար յարժանաւոր յաղաւթս ձեր ի քրիստոս յիսուս տէր մեր· ամէն ։*

1re ligne. — « Ceci est une mémoire.........
2e ligne. — La très-sainte Trinité; Théodore, fils de Constantin, fils de Roupène.......
3e ligne. — Pour le salut de mes enfants; pour la mémoire de mes parents et pour la vie de mes enfants..... par l'intercession.....
4e ligne. — ....
5e ligne. — Ceci est une mémoire d'Ochin, fils de Théodore, fils de Constantin; ...... dans vos dignes prières en Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Amen ! »

Cette inscription très-intéressante est malheureusement mutilée. Cependant, par les fragments qui restent encore et qu'on peut expliquer, on voit qu'elle relate la généalogie des premiers Ichrans d'Arménie.

2e ligne. — Théodore, fils de Constantin, fils de Roupène.......

Théodore ou Thoros fut le troisième successeur de Roupène, qui, à la mort de Kakig II, dernier roi Pacradouni, fonda en Cilicie une principauté arménienne, qu'il gouverna de 1080 à 1095. Son fils, Constantin Ier, lui succéda, et mourut en 1099,

époque à laquelle Thoros Ier hérita de la principauté, qu'il gouverna jusque vers 1123.

5e *ligne.* — Ochin, fils de Théodore, fils de Constantin, etc.

Cet Ochin était sans doute un frère de Léon Ier, qui succéda à son père Thoros Ier dont nous venons de parler.

Il est probable que les princes de la petite Arménie qui possédèrent Anazarbe, dès l'origine de la conquête, furent inhumés dans la chapelle du château fort situé sur le rocher à pic qui domine la ville; car les princes successeurs immédiats de Roupène Ier, qui sont mentionnés dans cette inscription, n'avaient pas encore de capitale. Sis ne fut érigée en capitale que sous le Thakavor Léon II, roi de la petite Arménie, qui l'embellit et la fortifia. Tarse leur était sans cesse disputée par les Grecs; or il est probable qu'ils avoient choisi pour lieu de leur sépulture le château d'Anazarbe, qui était une des citadelles les mieux fortifiées du pays, dans une belle situation entre le Taurus et la plaine, et pouvant résister aux attaques incessantes des musulmans, puisque ce ne fut que sous Léon VI de Lusignan, le dernier roi du pays, que la ville et le château d'Anazarbe furent enlevés aux Arméniens par les Égyptiens. L'un des Thakavors d'Arménie fit sans doute graver cette inscription qu'on pourrait appeler un *canon royal,* et restaurer l'église, qu'il orna de peintures à fresque dont on voit encore quelques traces sur la muraille intérieure, pour honorer la mémoire de ses ancêtres, premiers conquérants du pays. J'ai visité l'intérieur de ce petit édifice, et j'ai vu qu'il existait autrefois un caveau aujourd'hui comblé, car les dalles qui le couvraient ont été enlevées pour en faciliter l'entrée. Les Égyptiens qui prirent Anazarbe violèrent cette sépulture princière et bouleversèrent les tombes des premiers Roupéniens, pour chercher des trésors qu'ils croyaient avoir été cachés avec les morts. Aujourd'hui la toiture de l'église s'est écroulée et a entraîné dans sa chute des parties de l'inscription que je viens de publier. Cet affaissement de la toiture a eu lieu depuis peu de temps. Lorsque le Père Indjidji écrivait sa géographie (Ven. 1806, in-8°; en arm.), il semblait dire que cette inscription était en bon état, et qu'on y lisait les noms de plusieurs princes arméniens.

On voit encore une autre inscription arménienne dans un en-

cadrement, sur le côté sud de la grande tour du château arménien d'Anazarbe.

✠ Յամի ՈԼԶերորդի Թվականիս Հայոց . . . .
մի . . . .
. . . .ռուբեն. . . . լեւոնի որդին . . . .
. . . . .Նորա եղբայրն բարեպաշտն ունէր. . . . .
(տոր) ոս լերամբ եւ և ազատ բնակութեամբն. . . . .
. . . . . . .երկրաւոր տէրութ. . . . . .սկսեալ աւշինէ սկ. . . . .
. . . . . .յբ քաղաքաց անավարզա ձենքիայ խատա. . . . .
. . . . . . .աքղապմորս . . . . աշխարհիս . . . .
. . . . .(շ)ինեաց զպարիսպս. . . . . . . .հաստատեաց տար . . . . .
. . . .

L'an 636 de l'ère arménienne. . . . .
. . . .
Roupène, fils de Léon. . . . .
son frère, le pieux, avait. . . . .
près le mont Taurus, son noble séjour. . . . .
terrestre pouvoir. . . commencé par Ochin. . .
des places d'Anazarbe, Djenkia, Hada. . . . . . .
. . . . . de ce pays. . . . .
il a bâti ce mur. . . . . . il a établi. . . . .
. . . .

L'an 636 correspond à l'année 1188 de l'ère chrétienne.

Roupène II, fils de Léon Ier qui est cité à la troisième ligne de cette inscription, fut prince d'Arménie de l'an 1174 à l'an 1181, Il avait succédé à son père Mlek, et mourut dans un monastère. Ce fut le dernier ichran de la Cilicie, car après lui la principauté fut érigée en royaume sous Léon II.

Il est probable que le prince Ochin, dont le nom est mentionné à la sixième ligne de l'inscription, est celui qui, après avoir abandonné en 1072 la province d'Artsakh, vint s'établir en Cilicie et posséda depuis la forteresse de Lampron, à deux journées au nord-ouest de Tarse.

On lit trois noms de villes ou de forteresses à la septième ligne; ce sont d'abord Anazarbe, puis Djenkia, localité sur laquelle je n'ai aucun renseignement. Vient ensuite un nom de lieu, malheureusement incomplet, et qu'on lit Hada... Je suppose qu'il était question de la ville d'Adana ou bien d'Adamodana, château fort près d'Anazarbe et qui fut donné par le thakavor Léon II

aux hospitaliers. Willebrand, qui mentionne ce château dans son itinéraire[1], dit qu'il était situé à deux milles d'Anazarbe.

ROUTE D'ANAZARBE À MOPSUESTE.

Tumlo-Kalah et *Ilan-Kalah* (Scheïk-Méran) sont des châteaux arméniens construits sur des hauteurs entre Anazarbe et Mopsueste; aucune inscription ne s'y remarque; ils servent de refuge à des bandes armées qui, du sommet des tours, découvrent la plaine et suivent la marche des voyageurs, qu'ils attaquent pour les piller. Ces deux forteresses sont les châteaux d'Adamodana et de Canamella dont Willebrand[2] indique la position dans son itinéraire.

Avant d'arriver à Mopsueste on suit pendant quelque temps une route romaine bordée des deux côtés par des caveaux couverts d'énormes pierres; c'était la nécropole de Mopsueste, la *Missis* actuelle. En visitant cette nécropole, je trouvai au bord du chemin, sur une borne milliaire, l'inscription suivante :

IMPCAESDIVI[SEPTIMISEVER]IPII
NEPOTEDIVIANTONINIMA[GNI
PIIFILIOMARCOAVRELIOSEVER[O
ALEXANDROPIOFELICIAVGPON
TIFICEMAXIMOTPIBVNICIAEPOT[E
STATISIIPROCONS.P.P.VIAM
PO[N]TESAPVIIVSQVEA[DA
DRIANAXINPIDROMI......
XXXXIIII

MOPSUESTE. (Missis.)

Suivant les géographes turcs, Missis, qui n'est effectivement qu'une chétive et misérable bourgade, serait une ville importante. Elle est bâtie sur une colline dont la base est baignée par le Pyrame (Djihan-Tschaï) et peuplée d'environ cent cinquante familles, tant arméniennes que musulmanes.

On voit à Missis les restes d'un château. Un pont jeté sur le Pyrame est menacé d'écroulement; à en juger par les décombres qui bordent cette rivière, Missis a dû posséder de beaux édifices;

[1] Leonis Allatii Σύμμικτα; cfr. *Itiner.* de Willebrand d'Oldenbg, p. 140.
[2] Ap. Leo. Allat. Σύμμικτα, p. 136.

mais il n'en reste que des vestiges et quelques fragments de mosaïques.

Voici le texte des principales inscriptions que j'ai trouvées à Missis.

Inscription sur une pierre, dans le champ des morts des Arméniens [1].

ΜΟΥCЄΟCЄΜΠΑCΙΠΡΟΝΗΜΦ......
ΥΠΟΤΡΥΦωΝΟCΤΟΥΑΔ[ЄΛ]ΦΟΥΠΙΟ...
ΤЄΥCΑCΑΥΤωΤΗΝΠΡΑCΙΝΤωΝΓЄωΡ
ΓΙωΝΠΑΝΤωΝЄΙΚΟCΑЄΤΙΑC...
ΔЄΠΟΤЄΔΟΓΙCΤΟΥCΑCΑΥΤΟΝΚΑΙΑ
...ΙΘЄΙCΥΠΟΑΥΤΟΥΚΑΤΑΠΑΝΤΑΚΑ
ΜΝΔΥΝΑΜЄΝΟCΑΓΙΝΠΡΟCΑΥΤΟΝ
ΤΟΠΡΑΓΜΑΛЄΙΠΟΜЄΝΟCΚΑΙΤΗЄΦΗΜ...
ωΤΡΟΦΗΚΑΙΠΑΡΑΒΙΑΤΑΚΥΤЄΡΟΝΤЄΛЄΙ..
ωΝΤΟΝΒΙΟΝЄΠΙΚΑΛΟΥΜΑΙΚΑΤΑΤΡΥΦω
ΝΟCΤΟΥΑΔЄΛΦΟΥΜΟΥΚΑΙΤωΝΤЄΚΝωΝ
ΑΥΤΟΥΤΟ...ЄΝΟΥ...ΝΙΟΥCΘЄΟΥCΚΑ..
ΤΟΥCΚΑΤΑΧΘΟΝΗΟΥCΚΑΙΠΑCΑΝΑ
ΡΑΝΚΑΙΑΥΙ..CΑΧΟΛ·ωΘΗΝΑΙΑΥΤΟΙC
ЄΝΟΛωΤωΒΙωΑΥΤΟΝΚΑΙΤΑ[Π]ЄΡΑΜΗ
ЄΞΟΝΑΥΤωΠΟΙΗCΑΙΚΑΤΑΜΗΔЄΝΑ
ΤΡΟΠΟΝΜΗΔЄΟCΤΟΥΝΜΟΥCΑΛЄΥCΑΙ
ЄΚΤΟΥΜΝΗΜΑΔΙΟΥΙCΤΟΝΑΙωΝΑΗΤΡΥ
ΦωΝΑΗΑΛΔΟΝΤΙΝΑΜΗΔЄЄΞΑΦΑΝΙΚΑ
ΤΙΤωΝЄΝΤωΜΝΗΜЄΙωΜΗΔЄΖΟΠΑΡΑΚЄΙ
ΜЄΝΟΝΜΟΙЄΜΒΟΛΑΔΙΝΟΡΥΞΑΙΤΙΝΑΜЄ
ΝЄΙΝΔЄЄΜΟΙΑΚЄΡЄΟΝЄΤΟΚΟΥΤΟCCΟΘЄΙ
ΤωΝЄΥΗΚЄΙΜЄΝωΝΑΙΘωΝЄΚΤΟCЄΙΜΗ
CΑΝΜΑΓΝΑΜΟΝΗΘЄΑΓΙCΗΗCΥΗCΚ..ΟC..
ΜΟΥΗΝΚΑΙЄΑΝΤΙCΑΔΙΚΗCΗΗЄΜЄΤΙC..
ΜΑΨЄΑΔΙΚωCΚЄΧ.....ΛωΜЄΝΟΙΑΥΤ....
ΖЄΝΟΙΝΤΟΟΙΑΥΤΙΟC.................
....
....

Inscription sur un marbre noir; aujourd'hui au musée impérial du Louvre.

[1] Cette inscription, qui devait être transportée en France, est tombée dans le Pyrame en traversant ce fleuve. — Cf. *Inscr. de la Cilicie*, n° 9, pag. 4 et suiv.

ΦΙΛΟΚΛΗΣΦΙΛΟΚΛΕΟΥ..
ΙΣΚΟΛΑΟΥΑΡΧΙΤΕΚΤΟ...
ΗΛΙΩΙΚΑΙΤΩΙΔΗ....

Φιλοκλῆς Φιλοκλέου[ς || Ἰσκολάου ἀρχιτέκτο[νος || Ἡλίῳ καὶ τῷ δή[μῳ

«Philoclès, fils de Philoclès Iscolaüs, architecte, au Soleil et au dème...»

Inscription dans le champ des morts des Arméniens; aujourd'hui au musée impérial du Louvre.

[ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΚΑΙΣΑΡΑ
ΘΕΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥΥΙΟΝΘΕΟΥ]
Τ]ΡΑΙΑΝΟΥΠΑΡΘΙΚΟΥΥΙΩΝΟΝ
Θ[Ε]ΟΥΝΕΡΟΥΑΕΚΓΟΝΟΝΤΙΤΟΝ
ΑΙΛΙΟΝΑΔΡΙΑΝΟΝΑΝΤΩΝΕΙΝΟΝ
ΣΕΒΑΣΤΟΝΕΥΣΕΒΗΠΑΤΕΡΑ
ΠΑΤΡΙΔΟΣΟΔΗΜΟΣ
ΑΔΡΙΑΝΩΝΜΟΨΕΑΤΩΝΤΗΣ
ΙΕΡΑΣΚΑΙΕΛΕΥΘΕΡΑΣΚΑΙΑΣΥ
ΛΟΥΚΑΙΑΥΤΟΝΟΜΟΥΦΙΛΗΣ
ΚΑΙΣΥΜΜΑΧΟΥΡΩΜΑΙΩΝ

Αὐτοκράτορα Καίσαρα || Θεοῦ Ἀδριανοῦ υἱὸν Θεοῦ || Τραϊανοῦ παρθικοῦ υἱῶνον || Θεοῦ Νερούα ἔκγονον Τῖτον || Αἴλιον Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον, || σεβαστόν, εὐσεβῆ, πατέρα || πατρίδος, ὁ δῆμος || Ἀδριανῶν Μοψεάτων τῆς || ἱερᾶς καὶ ἐλευθέρας καὶ ἀσύ || λου καὶ αὐτονόμου, φίλης || καὶ συμμάχου Ῥωμαίων.

«Cette statue de l'empereur César, fils du dieu Hadrien, petit-fils du dieu Trajan le Parthique, arrière petit-fils du dieu Nerva, Titus Ælius Hadrien, Antonin, auguste, pieux, père de la patrie, a été élevée par le peuple d'Hadriana Mopsuestia, sainte, libre, inviolable, autonome, amie et alliée du peuple romain.»

Une inscription presque semblable, publiée par Grüter, prouve qu'un monument identique avait été consacré à Rome par les habitants de Mopsueste, pour perpétuer le souvenir de la reconnaissance de la cité au prince qui avait respecté ses anciennes prérogatives.

Inscription sur un autel funéraire au bas de trois bustes; aujourd'hui au musée impérial du Louvre [1].

[1] Ces trois pierres épigraphiques ainsi que l'inscription du piédestal de la statue d'Hermocrate, à Mallus, ont été envoyées de Cilicie à M. le Ministre de

ΑСΚΛΗΠΙΑΔΗΣΕΡΜΟΓ
ЄΝΟΥΑΜΥΝΤΙΑΝѠΤѠ
ΥΙѠΜΝΗΜΗϹΧΑΡΙΝ

Ἀσκληπιάδης Ἑρμογ || ένου[ς] Ἀμυντιανῷ τῷ || υἱῷ μνήμης χάριν.

«Asclépiade, fils d'Hermogène, à la mémoire d'Amyntien son fils.»

KOURD-KALAH.

Kourd-Kalah (château du Loup), situé à huit heures au sud-est de Missis, dans la direction de la Syrie, est le plus beau comme le plus vaste des édifices élevés par le fils d'El-Rahmadan-Oglou. C'est un khan, ou caravansérail qui date du milieu du xvie siècle, servant d'étape et d'asile aux caravanes, notamment à celles des Indes qui, de Bagdad et Alep, entraient en Cilicie pour se rendre ensuite à Constantinople. Le fils d'El-Rahmadan-Oglou le fit construire afin d'abriter et de sauvegarder les voyageurs qu'attaquaient des bandes armées qui se réunissaient dans les environs du Kourd-Kalah. Il l'entoura d'un mur de dix mètres de hauteur et de trois mille mètres de circonférence, l'orna d'une belle mosquée construite en pierres de taille comme le monument principal, où trouvaient place plus de deux mille voyageurs et leurs bêtes de somme.

Un autre khan que fit construire El-Rahmadan au passage de Baïas, sur le même plan et dans le même but, n'est ni aussi vaste ni aussi bien fortifié.

Aujourd'hui Kourd-Kalah tombe en ruines, et n'est habité que par quelques familles de malheureux Turkomans, qui s'y sont réfugiés pour éviter les poursuites des agents de la Porte chargés du recouvrement des impôts.

Ces beaux et utiles établissements, complétement abandonnés par les autorités musulmanes, ne présenteront bientôt que des décombres.

ÆGÉE. (Aïas.)

Aïas est le nom arménien et moderne de l'ancienne Ægée. Elle est située à l'est du Pyrame, sur les bords de la mer et presque

l'Instruction publique, par M. V. Langlois. A la demande de M. le Directeur des musées impériaux, S. E. a bien voulu faire don de ces monuments au musée des Antiques du Louvre. (Note de la rédaction des *Archives*.)

en face du Ras-el-Kansir, promontoire avancé au nord de la Syrie. La mer, en cet endroit resserrée entre deux terres, portait dans l'antiquité le nom de golfe d'Issus; au moyen âge, elle prit celui de mer d'Arménie; enfin, de nos jours on l'appelle golfe d'Alexandrette.

Aïas, par sa position géographique, avait une grande importance dans l'antiquité et au moyen âge. La ville ancienne, située plus à l'ouest, était l'avant-poste de la Cilicie. Les nombreux vestiges de constructions en briques qui se voient encore sur les bords du ruisseau appelé l'Aïas-Tschaï, attestent sa grandeur passée.

Au moyen âge, et sous la domination arménienne, Aïas était l'entrepôt général du commerce de la Cilicie, et le port le plus fréquenté des côtes méridionales de l'Asie Mineure.

C'était à Aïas (Lajasso) que les navires génois et vénitiens venaient apporter les marchandises de l'Occident, pour les échanger contre les produits des plaines de Tarsous et de la montagne du Taurus [1].

C'est aussi dans cette ville que se trouvait une douane, succursale de celle de Tarsous.

Le commerce qui se faisait à Aïas n'était pas la seule ressource des Arméniens et des Grecs de la Cilicie : pendant tout le moyen âge, les Ciliciens s'étaient adonnés au commerce de caravanes et d'entrepôts; et Nicétas[2] va même jusqu'à dire que la piraterie était encore exercée dans ce pays au XIII[e] siècle.

Un château bâti sur le bord de la mer, et que restaura le sultan Soliman, prouve que, pendant la période des invasions musulmanes, Aïas était un point militaire qui assurait la possession d'une partie de la côte et de la plaine, jusqu'aux portes Amanides.

C'est dans l'intérieur de ce château que se trouve l'Aïas moderne réduite à quinze cabanes couvertes en chaume, et dont la population n'atteint pas le chiffre de cinquante personnes.

Une petite tour construite dans la mer était le fort avancé qui défendait la ville[3].

Par suite de recherches que j'ai faites à Aïas, je suis parvenu

[1] Sur le commerce de l'Arménie au moyen âge, voyez les priviléges accordés par les Thakavors aux Génois, aux Vénitiens et aux sultans mamelouks.

[2] *De Man. Comn.*, liv. III, ch. III.

[3] *Laïacium habet portum et siccam unam ante se, quæ scolium dici potest.....* (Sanut. *Secr. fid. Crucis*, liv. II, part. IV, ch. XXVI, p. 89.)

à découvrir deux inscriptions détériorées; l'une est enchâssée dans les murailles du château dont je viens de parler, la seconde se trouvait au milieu des décombres amoncelés sur les bords de la mer[1].

A l'ouest du château d'Aïas est une autre petite tour octogonale construite par le sultan Soliman II, fils de Sélim Ier, vers le milieu du XVIe siècle; les pierres dont se compose cet édifice sont, les unes blanches, les autres calcinées par le feu; leur agencement fait ressembler cette bizarre construction à un damier. Sur la partie située au nord, on lit au-dessus de la porte une inscription arabe dont voici la traduction :

« Ce château a été construit par le victorieux sultan Soliman, fils du sultan Sélim-Khan, l'année...... trente......... »

TERKI-CHEN.

Terki-Chen est un mot évidemment dérivé de *terki-cheyr* (ville abandonnée); c'est le nom donné à l'endroit où l'on traverse le Pyrame sur un bac. Sur la rive droite du fleuve et sur une assez grande étendue de terrain, on voit des débris de poteries et de briques qui révèlent l'emplacement d'une ville antique. Je suppose que cette ville devait s'appeler Séleucie du Pyrame; le docteur Orta d'Adana a trouvé en cet endroit une médaille inédite portant le nom de cette ville dont l'histoire n'a jamais, que je sache, signalé l'existence[2].

MALLUS. (Karadasch-Burun.)

Les ruines de Mallus gisent éparses sur les deux derniers mamelons d'une petite chaîne de montagnes isolées qui aboutissent à la mer, à l'endroit appelé Karadasch-Burun. On y voit de grands souterrains, en partie comblés, et les restes de bains antiques. Les inscriptions que j'ai trouvées à Mallus sont importantes; deux d'entre elles prouvent que Mallus porta le nom d'Antioche sous les Séleucides[3].

[1] Cf. *Inscr. de la Cilicie*, p. 1, nos 1 *et seq.*

[2] *Revue numismatique*, 1854; cf. médailles de la Cilicie, v° *Seleucia ad Pyramum*, pp. 28-29.

[3] Étienne de Byz., v° Ἀντιόχεια, dit : Ἕκτη Κιλικίας ἐπὶ τοῦ Πυράμου. — *Stadiasm. maris*, dans le recueil des itin. anc. — Mionnet, méd. grecq., t. III, v° *Antiochia ad mare.*

Inscription sur le piédestal de la statue d'Hermocrate. — Bloc de marbre noir rapporté de Cilicie et conservé aujourd'hui au musée impérial du Louvre.

ΟΔΗΜΟΣΟΑΝΤΙΟΧΕΩΝΕΡΜΟΚΡΑΤΗΝ
ΔΗΜΕΟΥΚΟΙΝΟΝΕΥΕΡΓΕΤΗΝΓΕΓΕΝΗΜΕΝΟΝ
ΠΕΠΡΕΣΒΕΥΚΟΤΑΔΕΚΑΙΥΠΕΡΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟΣ
ΕΓΚΑΙΡΟΙΣΑΝΑΓΚΑΙΟΙΣΠΛΕΙΣΤΑΣΚΑΙΜΕΓΙΣΤΑΣ
ΠΡΕΣΒΕΙΑΣΚΑΙΤΑΣΚΑΛΛΙΣΤΑΣΚΑΙΕΠΙΦΑΝΕΙΣ
ΑΠΟΔΕΙΞΕΙΣΠΕΠΟΗΜΕΝΟΝΤΗΙΠΟΛΕΙΤΗΣ
ΕΑΥΤΟΥΑΡΕΤΗΣΚΑΙΚΑΛΟΚΑΓΑΘΙΑΣΚΑΙΤΗΣ
ΕΙΣΤΑΠΡΑΓΜΑΤΑΕΥΝΟΙΑΣ

Ὁ δῆμος ὁ Ἀντιοχέων Ἑρμοκράτην || Δημέου κοινὸν εὐεργέτην γεγενημένον || πεπρεσβευκότας δὲ καὶ ὑπὲρ τῆς πατρίδος || ἐγκαιροῖς ἀναγκαίοις πλείστας καὶ μεγίστας || πρεσβείας καὶ τὰς καλλίστας καὶ ἐπιφανεῖς || ἀποδείξεις πεποιημένον τῇ πόλει τῆς || ἑαυτοῦ ἀρετῆς καὶ καλοκαγαθίας καὶ τῆς || εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας.

«Le peuple d'Antioche à Hermocrate, fils de Déméas; bienfaiteur commun, ayant rempli pour sa patrie, dans des temps difficiles, plusieurs missions importantes, et ayant donné les preuves les plus belles et les plus éclatantes de sa vertu, de sa valeur et de son dévouement au bien public.»

Inscription sur l'un des côtés du piédestal de la statue d'Amphiloque. — Bloc de marbre noir semblable au précédent.

ΑΝΤΙΟΧΕΩΝΟΔΗΜΟΣ
ΑΜΦΙΛΟΧΟΝΘΕΙΣΩΝΟΣ
ΝΙΚΗΣΑΝΤΑΟΛΥΜΠ[Ι]Α
ΑΝΔΕΑΣΔΟ.....

Ἀντιοχέων ὁ Δῆμος || Ἀμφίλοχον Θείσωνος (sic) *|| νικήσαντα Ὀλύμπια || ἀνδ[ρ]ε[ί]ας δό[ντα* (?)......

«Le peuple d'Antioche à Amphiloque, fils de Théison, vainqueur aux jeux Olympiques [1], ayant donné [des preuves] de valeur?»

Inscription sur le côté opposé du même bloc de marbre.

ΤΡΥΦΩΝΑΣΩΣΤΡΑΤΟΥ
ΤΟΝΔΗΜΙΟΥΡΓΟΝ
[ΜΝ]ΕΜΗΣΧΑΡΙΝ

Τρύφωνα Σωστράτου || τὸν δημιουργὸν || μνήμης χάριν.

«A la mémoire de Tryphon, fils de Sostrate, démiurge.»

[1] Des jeux Olympiques se célébraient dans les villes de Tarse et d'Anazarbe.

La ville du moyen âge, située sur le dernier mamelon dont la base est baignée par la mer, a laissé bien peu de vestiges; on voit cependant en cet endroit deux chapelles arméniennes et un château en partie écroulé [1]. La porte principale de cet édifice est surmontée de deux lions, emblème du royaume de la petite Arménie. Il est probable que le château de Mallus (*Mallo*) est le même que celui dont parle Willebrand dans son itinéraire [2], et qui appartenait aux Hospitaliers.

MÉGARSE.

En quittant les ruines de Mallus pour retourner à Tarsous, je voulus m'assurer s'il restait quelque chose de Mégarse, et me dirigeai sur l'emplacement que devait occuper cette antique cité.

Les parages où les historiens placent Mégarse sont aujourd'hui déserts et ne m'offrirent qu'un sol marécageux d'une grande étendue [3] que parcourent des buffles sauvages.

Les tombeaux de Mopsus et d'Amphiloque, en admettant qu'ils aient été élevés dans les environs de Mégarse, comme le dit Strabon, n'ont pas laissé plus de traces que cette ville; et à voir cette contrée envahie par des eaux stagnantes et fangeuses qui l'ont rendue impraticable, on serait porté à croire que ces monuments, comme les héros auxquels ils étaient destinés, sont de ces créations fabuleuses que perpétuent de fausses traditions si communes en Orient.

Ici se terminent, Monsieur le Ministre, l'énumération et la description sommaire des monuments antiques que j'ai pu visiter dans le cours de mes excursions sur divers points de la Cilicie.

Cette contrée si pittoresque, où s'élevaient de nombreuses et belles cités, ornées de magnifiques monuments, œuvres des peuples anciens qui tour à tour l'ont conquise pour l'embellir encore et ajouter à sa splendeur, ne présente que ruines sous la domination de ses derniers conquérants.

Ses édifices portent encore les traces des dégradations que, lors

[1] *A Malo autem, quod est quoddam castrum*... (Sanut. liv. II, p. 4, ch. XXVI, p. 89.)

[2] *Ab hinc* [*Manistre*] *transeuntes Cumbetefort, ubi domus est et mansio bona Hospitalis Alemannorum.* (In L. Allatii Σύμμικτα.)

[3] La plaine *Aléienne*, aujourd'hui appelée *Tchukur-owa* (plaines basses).

de leurs invasions, leur ont fait subir les musulmans, et partout ils présentent l'image d'une complète destruction lentement accomplie par le temps.

Le sol de la Cilicie, autrefois fertile, est en partie inculte et envahi par de hautes herbes, des ronces ou des broussailles qui ont effacé jusqu'aux traces des routes que parcouraient les phalanges grecques et les légions romaines, et couvrent, en hâtant leur dissolution, les restes mutilés de ses édifices.

Des nombreuses et actives populations de la petite Arménie, il reste à peine cent cinquante mille habitants, d'origine et de croyances diverses, la plupart nomades, indépendants, sans homogénéité, sans frein, et décimés chaque année par les émanations de marais qui se sont formés là où jadis se recueillaient de riches moissons; populations dont l'aspect misérable inspire, comme les débris de leur grandeur effacée, un sentiment d'autant plus pénible que, dans cet admirable pays, se trouvent tous les principes qui constituent la force, la richesse et le bonheur des peuples.

Je suis, etc.

VICTOR LANGLOIS.

NOUVELLES DES MISSIONS.

Missions données par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes pendant le 1er semestre de 1854.

MM.

Salzmann (Auguste). — Mission en Orient, à l'effet de recueillir par la photographie tous les monuments laissés par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

(Arrêté du 1er février 1854.)

Guérin (Victor), ancien membre de l'École française d'Athènes. — Mission en Orient pour rechercher des manuscrits dans les couvents de la Palestine et de la Syrie.

(Arrêté du 8 mars 1854.)

Lebarbier, membre de l'École française d'Athènes. — Mission à Constantinople pour rechercher dans les bibliothèques et les serais tous les manuscrits grecs, latins ou orientaux qui auraient un intérêt scientifique, littéraire, etc., etc.

(Arrêté du 29 mars 1854.)

GEFFROY, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — Nouvelle mission à l'effet de rechercher, dans les archives et bibliothèques de la Suède et de la Norwége, les manuscrits et documents relatifs à l'histoire et à la littérature de la France.

(Arrêté du 3 mai 1854.)

CÉNAC MONCAUT, membre du conseil général du Gers. — Mission ayant pour objet de visiter et d'étudier les monuments archéologiques de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre, dans leurs rapports avec ceux de nos provinces méridionales.

(Arrêté du 10 juin 1854.)

DIDRON, aîné. — Mission en Italie pour recherches archéologiques relatives à l'iconographie chrétienne.

(Arrêté du 15 juin 1854.)

SICKEL (Le docteur). — Mission ayant pour objet de faire dans les archives de la haute Italie, et particulièrement dans celles de Milan, des recherches relatives à notre histoire nationale.

(Arrêté du 15 juin 1854.)

DESJARDINS (Abel), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — Mission ayant pour objet d'étudier dans les archives de Florence tous les documents concernant les relations diplomatiques de la France avec la république florentine depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

(Arrêté du 15 juin 1854.)

GUESSARD, professeur à l'école des Chartes;
CERTAIN (DE), archiviste paléographe;
Chargés d'une mission à Rome pour étudier dans la bibliothèque du Vatican le fonds dit de la reine de Suède, analyser les manuscrits les plus importants de ce fonds et transcrire le manuscrit connu sous le titre de Mystère du siége d'Orléans.

(Arrêté du 17 juin 1854.)

VALÉRIO (Théodore). — Mission dans les provinces de la monarchie autrichienne situées près le Danube, à l'effet de continuer ses études artistiques et ethnographiques sur les races valaques de la Transylvanie et de la Valachie.

(Arrêté du 23 juin 1854.)

RAPPORT présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. l'abbé Pitra, sur une mission littéraire accomplie en Angleterre pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1849, janvier et février 1850[1].

Paris, 21 mars 1850.

Monsieur le Ministre,

Au retour de la mission qui m'a conduit en Angleterre, j'ai l'honneur de vous communiquer un rapport sommaire sur l'ensemble des travaux qui m'ont occupé pendant sept mois. Il me sera permis de réserver des détails plus circonstanciés pour d'autres mémoires faisant suite à ceux que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur mes premières recherches à Londres et à Middle-Hill.

Je ne crois avoir nulle part ni en aucun temps perdu de vue les deux objets principaux qui m'avaient été assignés par la lettre de monsieur votre prédécesseur, en date du 19 mai 1849, à savoir de recueillir des matériaux pour la continuation du *Gallia christiana*[2], et des renseignements sur quelques manuscrits importants pour l'histoire littéraire de la France.

[1] Nous avons différé de publier ce rapport en nous conformant aux intentions expresses de son auteur, qui se proposait de le remplacer dans les *Archives des Missions scientifiques* par une série de mémoires faisant suite à ceux que nous avons publiés t. I, p 486 et 557. Ces mémoires, développés sur le plan des précédents, auraient peut-être exigé de nous plus de place que nous ne pouvions en accorder, et de l'auteur lui-même un temps que ses occupations, jusqu'à ce moment, ne lui ont pas laissé. Nous avons pris le parti de donner ce mémoire dans sa forme très-substantielle, en laissant à son auteur la liberté de le compléter par les notes qui accompagnent le texte. — (*Note de la rédaction.*)

[2] Un bienveillant patriotisme s'est toujours préoccupé en France de la continuation de ce grand ouvrage, et souvent s'est tourné vers les Bénédictins français pour leur imposer cette honorable tâche. Sans l'avoir ni acceptée ni refusée officiellement, nous croyons en comprendre assez l'étendue et l'importance pour qu'il nous soit permis de renouveler ici les réserves que nous avons souvent exprimées ailleurs. La congrégation de Saint-Maur, avec d'innombrables ressources personnelles et matérielles, avec l'aide de ses cent quatre-vingts abbayes réformées et de toutes les autres maisons religieuses, empressées de fournir le même concours, a consacré près de soixante ans à la préparation de cet ouvrage. Est-ce trop dire que maintenant, par la dispersion des anciennes archives épiscopales et monastiques, par l'interruption demi-séculaire de toutes les listes à établir, par la confusion

Il me fut recommandé plus tard, par lettre datée du 20 octobre 1849, d'y joindre la transcription des lettres de Mazarin à Louis XIV et celle d'un traité de prononciation, conservé dans deux manuscrits de la bibliothèque Harléienne, au Musée britannique. Je crus devoir promettre, de mon côté, de communiquer quelques notes indicatives sur un certain nombre de documents officiels que je remarquais dans le cours de mes investigations.

Pour rendre compte de ces recherches, j'aurais à parler de plus de quinze cents pièces, dont quelques-unes sont très-volumineuses. Bien qu'il fût plus attrayant d'entourer chaque document de tous les détails qui en relèvent l'intérêt, je me vois forcé, par l'abondance des matériaux, de résumer cet exposé dans un tableau chronologique.

Pour compléter cette vue d'ensemble, je détacherai des précédents mémoires quelques lignes rétrospectives, et j'ajouterai accessoirement la mention d'un certain nombre de pièces qui, bien qu'en dehors du plan spécial de mes études, n'ont pu tomber sous mes yeux sans arrêter mon attention, soit par leur rareté, soit par leur haute antiquité. Je n'ai pu considérer comme en dehors de ma mission, ni comme étrangers à notre histoire littéraire, quelques textes orientaux qui reproduisent les plus anciens docteurs de l'église gallicane, ainsi que plusieurs documents qui peuvent enrichir ou éclairer la littérature, déjà si considérable et si célèbre, de l'ancienne Afrique chrétienne.

Je ne saurais donner comme entièrement inédite toute la série des pièces que je vais énumérer. Je n'en signale aucune toutefois, qui ne m'ait offert ou des parties nouvelles et inconnues, ou un

de la plupart des traditions locales, les difficultés sont triplées? Pour nous, il nous semblerait téméraire de prendre l'engagement de livrer, à jour fixe, un pareil travail au public, avant que l'on ait inventorié plus sérieusement les dépôts littéraires de nos principales villes, poussé plus loin la publication des cartulaires, des chroniques locales et des archives provinciales, et surtout avant que l'on puisse savoir, au moins d'une manière sommaire, ce qui se trouve enfoui dans le Trésor des chartes de l'empire et dans les fonds non catalogués de la Bibliothèque impériale. Nous venons d'apprendre que ce dernier dépôt renferme la majeure partie du chartrier de Cluny, que l'on croyait anéanti. Qui nous affirmera que les matériaux du *Gallia christiana* et du *Monasticon gallicanum*, que nous sommes allé chercher en Angleterre, en Belgique, et jusque dans la Hollande, ne reposent pas paisiblement à quelques pas de nous, n'attendant qu'un rayon de soleil pour paraître au grand jour?

texte restitué et différant d'une manière notable de ce qui est imprimé.

Veuillez permettre, Monsieur le Ministre, que, pour être moins exposé à l'inconvénient d'oublier beaucoup de choses, je suive l'ordre même dans lequel j'ai classé tous mes matériaux durant le cours de mes explorations. Je les trouve ainsi disposés[1] :

1° Pièces copiées intégralement ou par fragments considérables;

2° Pièces analysées, vérifiées et collationnées;

3° Grammaire et anciens monuments de la langue française;

4° Lettres du cardinal Mazarin.

I.

PREMIER SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE, premier évêque de Paris[2]. — Œuvres complètes de l'Aréopagite, avec commentaires, conservées dans les manuscrits syriaques des VIIe et VIIIe siècles, n°s 14539, 14540, et du IXe siècle, n° 12152.

L'Épître à Timothée, 14602.

[1] Il nous serait difficile, sans bouleverser tout ce rapport, qui nous est revenu imprimé, de donner avec précision l'indication des manuscrits et du fonds spécial où chacune des pièces indiquées ci-après se trouve. Nous le ferons pour les principales, et nous renvoyons pour les autres aux nombreux catalogues déjà publiés de la plupart des bibliothèques d'Angleterre. Ce travail est exécuté dans des conditions très-convenables et presque toujours avec d'excellentes tables, pour le *British museum*, pour les principaux colléges de Cambridge, pour *Lambeth Palace* et le château de Middle-Hill. La commission des *Records* a publié d'immenses inventaires pour les dépôts de Roll's House et de la Tour de Londres, grâce à l'active et savante impulsion donnée sur la fin à ces travaux par sir Francis Palgrave et sir Thomas Duffus. Nous sommes heureux surtout de pouvoir signaler, pour compléter nos renseignements sommaires, les beaux catalogues de M. H. Coxe pour toutes les bibliothèques manuscrites des colléges d'Oxford et les fonds nouveaux de la Bodléienne.

[2] En adoptant l'opinion très-respectable du *Gallia Christiana* sur le premier évêque de Paris (v. t. VII, p. 4), nous serions loin d'avoir prononcé sur l'authenticité des *Areopagitica* : mais en écartant cette question, il nous est permis de constater l'âge et le contenu des manuscrits syriaques du *British museum*, qui ont droits d'être pris en considération dans cette controverse. — Il existe des textes complets et inédits en grec, en arménien, en arabe, de la letre à Timothée que nous indiquons, et dont on n'a publié qu'une ancienne et imparfaite traduction latine, sur la fin du XVe siècle. Nous nous proposons de donner quelques-uns de ces textes inédits dans le *Spicilegium Solesmense*.

L'Épître à Zacum (*ad Caium*), 14604.

Citations par des auteurs du VI[e] siècle, Sévère d'Antioche, 12158, et Théodôse, 14602.

Actes, 14048.

Liturgie, 14690, 14791, 14693.

(Musée britannique.)

S. Méliton, évêque de Sardes. — Fragment de son apologie à Marc-Aurèle[1], ms. addit. 14533 (*ibid.*). — Le livre intitulé *la Clef*, copié et collationné sur un *codex Claromontanus* et sur le *codex Mesmianus*[2].

(Bodléienne).

SECOND SIÈCLE.

167. S. Irénée de Lyon. — Extraits d'une version syriaque du grand ouvrage contre les Gnostiques, mss. addit. 12156. — Deux fragments inédits, texte syriaque daté de l'an 573, ms. addit. 12157. — Autres fragments, mss. 12155, 12157, 12158, 14612, 14629, 17191, 17200. — Le prologue de Florus, diacre de Lyon, sur l'ouvrage *Contra Hæreses*[3].

(Musée britannique).

Fin du II[e] siècle. — Anonyme. — Un traité sur le sabbat, les fêtes et néoménies contre les Quatuordécimans[4].

(Musée britannique.)

TROISIÈME SIÈCLE.

218. Julius Africanus. — Un récit légendaire sur les mages[5].

(Manuscrit de Lambeth et bibliothèque de l'Université de Cambridge.)

[1] M. Cureton eut l'obligeance de signaler cette pièce, ainsi que les précédentes, à notre attention, dès 1849. Il a eu depuis la générosité de nous céder le texte même de ces fragments, avec d'autres que nous publions au t. II de notre *Spicilége*. M. E. Renan, qui en 1852 donna, dans le *Journal Asiatique*, une description détaillée de cette pièce importante et du manuscrit 14533, a bien voulu joindre à notre édition une traduction latine.

[2] Nous publions également cet ouvrage en ce moment. Nous avions espéré retrouver en Angleterre le *codex Claromontanus*, qui a disparu depuis la dispersion de la bibliothèque du collége de Clermont. Nous avons été plus heureux pour le *codex Mesmianus*, que nous avons récemment reconnu dans la belle *Bible de Théodulphe*, conservée à la Bibliothèque impériale.

[3] Ces deux fragments, avec le prologue de Florus, ont paru au t. I. du *Spicilége*, page 3, 6, 8; cs. *Prolegom* p. VI.

[4] Publié au *Spicilége* t. I, p. 9. Ce traité renferme l'un des plus anciens témoignages de la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie et une allusion remarquable à la primauté romaine.

[5] Cette pièce apocryphe, qui paraît venir des gnostiques, a été publiée à Munich, en 1805, par M. E. Chr. Frey-Herrn von Aretin, dans son *Essai sur l'histoire et la littérature* (*Beytrage zur Geschichte und Literatur*, t. II, b. III, v. 49-69). Nous n'avons vu, en Angleterre, ainsi que dans la bibliothèque de l'université de Leyde (*Perizon.* 50), que des copies modernes, provenant toutes

MORINUS, qualifié évêque d'Alexandrie. — Un traité sur la Pâque [1].

(Musée britannique.)

248. S. DENYS D'ALEXANDRIE. — Une lettre au diacre Conon [2].

(Bodléienne.)

260. S. HIPPOLYTE, disciple de S. Irénée. — Plusieurs fragments dans les chaînes grecques inédites.

(New-College et Bodléienne.)

Les manuscrits syriaques renferment des portions considérables des œuvres du même Père :

—— De son commentaire sur les psaumes, ms. 1254, 1256.

—— Sur Daniel, ms. 12154, 12144.

—— D'un sermon sur la résurrection, 141532.

—— Des constitutions apostoliques, 14527.

Fragments divers, 17191, 12165.

Actes [3], par Palladius, ms. 12173.

(Musée britannique.)

250-260. ANONYME AFRICAIN, contemporain des martyrs. — Poëme en mètres libres sur le plan des apologétiques [4].

(Middle-Hill.)

Fin du III[e] siècle? — Σεβηροῦ σοφιστοῦ περὶ ἐνεπτήρων, πρὸς Τιμόθεον [5].

du manuscrit de Vienne, décrit par Lambecius (*Comment.*, t. V, p. 295). La Bibliothèque impériale possède les exemplaires les plus anciens et les plus complets (anc. f. gr. 1084, s. XI, etc.). On y trouve le nom d'Anastase Sinaïte, et on peut y reconnaître la forme des romans du genre de la *Vie de Josaphat et de Barlaam*, qui paraissent avoir eu de la vogue aux VII[e] et VIII[e] siècles. (Cf. Boissonade, *Anecd. gr.*, t. III, p. 39.)

[1] Publié au t. I du *Spicilége*, p. 14. Ce *Marinus* ou *Maurinus*, qui manque à tous les catalogues connus des patriarches alexandrins, est probablement un nom défiguré. Peut-être est-ce l'altération grossière de Mar-Ioannes, ce qui nous reporterait au commencement du VI[e] siècle.

[2] Publié au *Spicilége*, t. I, p. 15.

[3] Ces actes n'ont été mentionnés jusqu'ici par aucun auteur. Il importerait de les comparer avec les actes grecs publiés par *de Magistris*, dans les *Acta SS. MM. Ostiensium* (Romæ, 1794, in-f°). Ne fallût-il les rapporter qu'à un écrivain du V[e] siècle, le nom de Palladius, qui rappelle l'auteur de l'*Historia Lausiaca*, suffirait pour leur donner quelque valeur. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'on n'y trouvera rien qui confirme l'attribution à saint Hippolyte des Φιλοσοφούμενα, publiés par M. Miller. Cette opinion n'est pas plus confirmée par les manuscrits syriaques que par tous les manuscrits grecs et latins.

[4] J'ai reconnu depuis, et seulement après mon retour en France, que ce poëme appartenait à Commodien, poëte africain du milieu du III[e] siècle. Mon opinion était arrêtée et la pièce déja imprimée (*Spicilége*, p. 20), quand j'ai appris que le possesseur du manuscrit, sir Thomas Phillipps, soumettant à un minutieux examen le dernier feuillet, presque entièrement effacé, y a retrouvé plusieurs lettres du nom de Commodien : ce qui achève de lever toute incertitude

[5] C'est le traité publié par Dietz, à Kœnigsberg, en 1836; mais très-abrégé

QUATRIÈME SIÈCLE.

328. Juvencus. — Un poëme de plus de six mille vers, sur l'Octateuque. D. Martène et Galland en ont publié le commencement sous le nom de Juvencus; d'autres l'ont attribué à Tertullien, à saint Cyprien, à Salvien de Marseille [1].

(Coll. S. Trinité, C.)

336. S. Sylvestre, pape. — Fragments, canons divers.

(Bodléienne, Lambeth.)

384. S. Jérôme. — L'Épître à Proba, renfermant un double catalogue des œuvres de Varron et d'Origène [2].

(Middle-Hill.)

Un dialogue sur un point de liturgie.

(Musée britannique.)

390. S. Épiphane. — Fragment de son Hexaméron.

(Bodléienne.)

et avec des modifications considérables pour la rédaction. La copie que nous avons prise était destinée à M. le docteur Daremberg. (Voir *Notices et extraits des manuscrits médicaux*, Paris, 1853, p. 149; *Archives des Miss.*, t. III, p. 569.)

[1] Publié au *Spicilége*, p. 171. Une partie de ce poëme reste inédite en nos mains, en attendant un quatrième manuscrit qui permette de restituer des passages considérables, qui se sont trouvés mutilés, aux mêmes endroits et de la même manière, dans les trois seuls manuscrits que nous connaissions, dont deux appartiennent à la bibliothèque de Laon. De même que Commodien est notre plus ancien poëte rhythmique, Juvencus est le premier, en date connue, qui ait appliqué la poésie latine régulière aux textes bibliques. Après l'apologétique de Middle-Hill, il nous était difficile de rencontrer des poésies chrétiennes qui nous inspirassent un plus vif intérêt que celles de Juvencus. Mais il nous eût été impossible de relever par nous-même, selon notre vif désir, une aussi longue pièce, sans une faveur dont nous devons consigner ici le souvenir. Pour que le manuscrit restât assez longtemps entre nos mains et même nous accompagnât dans notre voyage, il fallait, aux termes des règlements universitaires de Cambridge, une double garantie, la signature d'un président de collége, et le dépôt de 50 livres sterling. Prévenant toute demande de notre part, l'illustre et savant docteur Wehewel, président de Trinity-college, offrit spontanément l'une et l'autre garantie. C'était le dernier trait de générosité ajouté à une longue hospitalité, qui n'a pas cessé un seul instant d'être pour l'humble voyageur aussi splendide qu'aimable et instructive. — Nous n'avons pas de doute sur le véritable auteur de ce poëme. Notre opinion, qui n'a encore rencontré, que nous sachions, aucun contradicteur, est confirmée par de savants Allemands, A. Gebser (*De Juvenci vita et scriptis*, p. 9), Bähr (*idem*), Th. Obbarius (*Proleg. ad Prudent.*, p. XIV, note 54).

[2] Cette pièce paraîtra bientôt au t. III du *Spicilége*, p. 311. Nous devons remercier de ce trésor le savant baronnet de Middle-Hill, à qui appartient le principal honneur de cette découverte.

Sur le Saint-Chrême des Grecs.

(Musée britannique.)

S. **Ambroise.** — Fragments traduits du grec en syriaque, manuscrits 14529, 14595, 14658.

CINQUIÈME SIÈCLE.

S. **Jean Chrysostome.** — Une homélie et une lettre.

(Bodléienne.)

430. **Synesius.** — Deux épîtres à ses amis.

(Bodléienne.)

494. **Gennade de Marseille.** — Livre sur le Millenium, ou commentaire sur l'Apocalypse, cité par Gennade dans l'énumération de ses œuvres, en son catalogue des Écrivains ecclésiastiques [1].

(Coll. S. Jean Camb.)

SIXIÈME SIÈCLE.

542. II. Concile d'Orange. — Canons restitués et titres authentiques, tirés d'un manuscrit de la fin du VI[e] siècle (voir t. I des *Archives*, p. 561).

(Middle-Hill.)

590. **Anastase d'Antioche.** — Citation de Philon l'Historien. — Fragments restitués d'une chaîne dogmatique du VIII[e] siècle [2].

(Bodléienne.)

550? **Boniface** au pape Jean II? — Lettre sur le comput de la Pâque.

(Musée britannique.)

SEPTIÈME SIÈCLE.

604. S. **Grégoire-le-Grand.** — Divers fragments d'hymnologie et de liturgie.

(Bodléienne.)

688. **Anonyme.** Ancien computiste gallo-franc, portant la date de 688.

(Musée britannique.)

[1] L'*Histoire littéraire de la France* avait remarqué ce manuscrit, qui est toutefois trop unique et trop peu ancien pour fixer l'attribution de cet ouvrage, imprimé parmi les *Spuria* de saint Augustin. L'auteur est ancien. Ce commentaire est en forme d'homélies ou de leçons publiques; certaines formes solennelles supposent un auditoire distingué; d'autres détails font entrevoir la vie monastique. Gennade aurait-il exposé l'Apocalypse devant les savants solitaires de Lérins? Cette question intéressante mériterait de n'être pas abandonnée. On a attribué ces mêmes homélies à saint Césaire, qui semble avoir acquis un droit de propriété sur tout héritage litigieux de saint Augustin. (Morel, *Dissert. sur le véritable auteur des comment. sur les Ép. de S. Paul, etc.*, Auxerre, 1762.)

[2] Le cardinal A. Maï a publié cette chaîne sur un manuscrit du Vatican, plus incorrect et plus incomplet que celui d'Oxford, qui provient de la bibliothèque de Clermont. (Cf. *Scriptor. vet. coll. nova*, t. VII, p. 1-73.)

HUITIÈME SIÈCLE.

702. Traité ecclésiastique sur le comput.

(Musée britannique.)

743. Autre computiste, datant ses calculs d'un double consulat de Pépin et Carloman, sous le roi Childéric, suivi d'un quatrième computiste gallo-français, de l'an 855.

791. Angelramne de Metz. — Statuts sur la rétribution des clercs et chantres, dans son église épiscopale.

(Ibid.)

NEUVIÈME SIÈCLE.

814. Charlemagne. — Fragment d'une épître.

(Bodléienne.)

804. Alcuin. — Une épître à Nefridius.

(Musée britannique.)

804. Dungale. — Sept épîtres à un abbé, qui paraît être Alcuin [1].
Guillaume, évêque. — Deux lettres dans la même collection.

820. Gildas Baleo. — Fragments de son traité sur le comput, portant la date de 820.

(Ibid.).

825. Louis le Débonnaire. — Privilége de S. Florent de Saumur [2] (Cartulaire noir).

(Middle-Hill.)

[1] Ces pièces et plusieurs autres contemporaines sont tirées d'un manuscrit de la bibliothèque Harléienne que le savant Ussher a soigneusement annoté de sa main. Ces notes révélèrent à Bréquigny l'existence de 71 lettres d'Alcuin et d'une épître de Charlemagne à l'empereur Michel, pièces alors inédites et inconnues. Il s'empressa de les copier et les transmit généreusement au célèbre dom Froben, abbé de Saint-Emmeran de Ratisbonne, qui mettait sous presse sa belle édition des œuvres d'Alcuin. Bréquigny n'alla pas plus loin, bien qu'il eût remarqué les sept épîtres du savant Irlandais Dungale, dont on possède trop peu de choses. Nous avons été heureux de compléter le travail de Bréquigny, et nous ne tarderons pas à publier ces lettres, avec un certain nombre de documents qui éclaireront l'histoire littéraire des Irlandais réfugiés du IXe siècle.

[2] Obligé de laisser ce mémoire dans la rédaction première et tel qu'il nous est revenu, nous conservons l'énumération, peut-être fastidieuse, des pièces de plusieurs cartulaires que nous avons copiés en très-grande partie, tels que ceux de Fontevrault, de la Trinité de Vendôme, du prieuré de Domnène, où figurent Ponce de Cluny, Pierre le Vénérable, S. Hugues, et le célèbre *Cartulaire noir* de S. Florent de Saumur, sur lequel M. Marchegay a exécuté des travaux qui auraient pu assurément nous dispenser de nous en occuper devant le public. Nous avons suivi généralement la chronologie consignée dans les cartulaires eux-mêmes, sans pouvoir entrer dans la critique approfondie de ces dates. Nous devons faire la même observation sur les détails topographiques.

834. Deodadus. — Donation à Saint-Florent de Saumur.
849, 845. Charles le Chauve.
850, 868. Quatre chartres de S. Florent.
847. Pépin, roi d'Aquitaine. — *Item.*
851. Anonyme, moine de S. Florent. — Chant, avec notes musicales, sur la destruction de Saint-Florent par les Normands [1].

(Middle-Hill.)

868. Gelduinus. — Donation au même monastère.

(*Ibid.*)

860. Florus de Lyon. — Outre le prologue cité plus haut (p. 96), son véritable commentaire sur les Épîtres de S. Paul, en partie formé d'extraits des anciens Pères de l'église gallicane, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Avit de Vienne, etc. [2].

(Manuscrit du docteur Routh, présid. du coll. S. Marie-Madel. Oxford.)

— Diverses notes sur les ouvrages et l'*apparatus* d'une édition de Florus, projetée par le P. J. Fr. Chifflet.

(Middle-Hill.)

863. Photius, patriarche de C. P. — Neuf odes ou hymnes sur la création [3].

(Middle-Hill.)

— Deux lettres à Léonius de Kalaurie et Jean de Patare.

(Bodléienne.)

— Fragments d'homélies ou de traités sur le culte des images.

(*Ibid.* et manuscrit de Lambeth.)

S. Théodore Studite. — Fragments sur le même sujet.

(*Ibid.*).

[1] Cette pièce n'est postérieure que de dix années au chant sur la bataille de Fontenoy, et par conséquent la seconde en date, parmi les chants populaires qui nous sont parvenus avec leur notation musicale (cf. Cousemaker, *Hist. de l'harm. au moy. âge*, p. 85).

[2] On peut voir dans l'*Histoire littéraire de la France* les regrets légitimes sur la perte d'un manuscrit précieux de Florus, consulté par le P. Sirmond, et longtemps conservé à la Grande-Chartreuse. Il ne s'y trouvait déjà plus au passage de D. Martène et D. Durand, en 1720. Sur la foi de ces souvenirs, nous accordâmes une attention très-minutieuse au manuscrit du docteur Routh; nous eûmes la satisfaction de trouver, entre autres indices, un petit lambeau de papier écrit à la main, engagé comme signet dans le milieu du volume, et qui n'a pu être écrit et inséré, en son endroit, que dans la Grande-Chartreuse. Par quelle voie ce trésor est il arrivé jusqu'à Oxford? Serait-ce encore un débris de la bibliothèque de Clermont?

[3] On possède déjà trois courts poëmes du célèbre patriarche, que le cardinal Maï a trouvés dans un manuscrit Barberini et que le docte abbé Matranga a publiés au t. IXe du *Spicilegium Romanum*, p. 789. Une note du P. Labbe, signalant neuf odes inédites dans un manuscrit du collége de Clermont, n'avait point échappé au regard vigilant du savant cardinal. C'est ce même manuscrit de Clermont que nous avons pu retrouver, et qui nous permettra de compléter tout

876. JEAN SCOT ÉRIGÈNE. — Commentaires sur les deux premiers livres de Marcianus Capella[1].

(Middle-Hill et Bodléienne.)

856. RABAN MAUR. — Prologue à l'empereur Lothaire sur la pièce intitulée: *Cœna S. Cypriani.*

(Lambeth.)

888. ADALBALD, évêque de Belay. — Serment de consécration épiscopale à l'archevêque de Besançon.

(Musée britannique.)

DIXIÈME SIÈCLE.

908. REMI D'AUXERRE. — Fragments du commentaire sur Marcianus Capella[2].

(Bodléienne.)

922. ROBERT, DUC DE BOURGOGNE. — Charte pour la consécration de trois évêques, Jérôme de Belay, Béron de Lausanne et Asmonde de Sion.

(Musée britannique.)

l'héritage poétique de Photius. Les pièces que nous possédons, élégantes, pieuses et d'une orthodoxie qui nous a paru inoffensive, lui font plus d'honneur que les trois autres déjà publiées, où l'on sent trop le courtisan se jouant, pour flatter les puissances, des choses saintes. Les unes et les autres coulent bien de la même veine, et on peut appliquer à toutes le jugement concis et si compétent que le cardinal Maï a porté des trois hymnes du manuscrit Barberini : « Odæ suavi « carmine scriptæ, mediocris prolixitatis. » (*Collectio vet. script.*, t. II, *Præf.* p. XXII.) Les deux lettres que nous joindrons à la publication des *Odes Photiennes* sont tirées du manuscrit qui a servi à l'édition de Montaigu. Cet éditeur aurait-il omis, sans mot dire, ces pièces, parce qu'elles touchent au culte des saintes images? Il est trop souvent permis de soulever ces doutes dans certaines éditions protestantes.

[1] L'*Histoire littéraire* a pu à peine indiquer ce commentaire, dont Fabricius n'a dit qu'un mot très-court, dans sa *Bibliothèque latine.* (t. III, p. 216, ed. Ern.), d'après une note du P. Labbe, qui probablement avait sous les yeux le manuscrit que nous avons retrouvé à Middle-Hill, lequel provient encore de la bibliothèque de Clermont. Remi d'Auxerre, dans un commentaire, également inédit, sur le même grammairien, cite notre texte sous le nom du célèbre Érigène, qu'il est aisé du reste de reconnaître partout où il reste une trace de son passage.

[2] Il sera facile de compléter nos fragments avec plusieurs manuscrits que nous possédons en France. Nous désirons avoir dans le *Spicilége de Solesmes*, ou ailleurs, une occasion de publier un certain nombre de grammairiens inédits, dont quelques-uns, tout à fait barbares et de l'époque mérovingienne, nous paraissent se rattacher à l'école du Palais, déjà florissante, comme nous l'avons dit ailleurs, bien longtemps avant Charlemagne. Ces ouvrages techniques fourniront d'amples renseignements sur la question si étrangement controversée de nos jours des méthodes et des plans d'études classiques, au moyen âge. Au reste, ces controverses sont loin d'être modernes. Nous possédons, entre autres, un grammairien assez célèbre, qui a posé les mêmes questions dès le temps de Charlemagne : nous ne l'avons pas entendu nommer dans les disputes récentes sur ce sujet.

922. Jérôme de Belay. — Serment de consécration épiscopale.
(Musée britannique).

954. Joseph, archevêque de Tours. — Privilége de S. Florent de Saumur (Cartulaire noir).
968, 975. Hardouin de Tours. — Sept chartes de S. Florent de Saumur.
968, 987. Amalbert, abbé de Saint-Florent. — Cinq chartes de la même abbaye.
970. Acte de confraternité entre Saint-Martin de Tours et Saint-Martin de Liége.
971. Heracle de Liége. — Charte de Saint-Martin de Liége en commémoration de son pèlerinage à Tours.
958. Fulcradus. — Donation à Saint-Florent de Saumur.
962. Theobaldus, comte. — *Item.*
979. Odon, comte, fils de Théobald. — Abolition des coutumes fiscales.
980. Gilduin et Gisberge. — *Item.* — Donation.
979. Hermentrude, comtesse. — *Item.* — Deux chartes.
986. Ève et Ingelève, Alcherius, Bertrannus, ses fils. — Donations.
—— Gauzfredus, Élisabeth et Gisberge. — *Item.*
994. Jean XV, pape. — Bulle de privilége pour S. Florent de Saumur.
—— Reginald, évêque d'Angers. — Trois chartes confirmatives.
—— Guillaume, comte de Poitiers. — Donation de Saint-Michel en l'Herm à l'abb. de Saint-Florent.
(Middle-Hill.)

983. Raoul, évêque de Bâle. — Serment de consécration.
(Musée britannique.)

985. Henri, évêque de Belay. — *Item.*
(*Ibid.*)

—— Henri, évêque de Lausanne. — *Item.*
(*Ibid.*)

950, 1003. Abbon, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire [1]. — Vers à S. Dunstan.
(Coll. Saint-Jean d'Oxford.)

[1] Nous avons mis un soin particulier, comme nous l'avons dit dans un précédent mémoire, à recueillir intégralement toutes les œuvres scientifiques du célèbre abbé de Fleury, l'Alcuin du xe siècle, qui rendit à l'Angleterre ce qu'elle avait donné à la France cent cinquante ans auparavant. Le mouvement scientifique, qui s'opère au siècle le plus décrié de l'histoire littéraire, en France, en Angleterre et en Italie, est un fait qui ne peut être mis dans tout son jour que par un grand nombre d'ouvrages appartenant à de vieux computistes et scoliastes, beaucoup trop inconnus et injustement délaissés. La seule étude des manuscrits médicaux et des médecins de cette époque a suffi pour amener M. le docteur Daremberg aux mêmes conclusions. Il ne manquerait plus pour généraliser la réhabilitation de cette époque, que d'étendre ces recherches aux auteurs qui ont traité de la musique, de la peinture, de la poésie et des arts d'agrément : quand on se rappelle Hroswitha, Hucbald, Milon, Flodoard, Micon, S. Odon, Réginon, Guaifre et les deux Elphèges du Mont-Cassin, qui touchent à Guy d'Arezzo, on conçoit que c'est peut-être la partie du problème la plus facile à résoudre.

Traité sur les cinq zones ou la sphère.

(Middle-Hill.)

Différence entre le cercle et la sphère.

(Musée britannique.)

Sur le cercle (*De ratione circuli*).

(Middle-Hill.)

Méthode pour trouver le jour de la lune, en vers.
Méthode pour trouver la Pâque, dite *Regula angelica* [1].
Supputation des années du monde jusqu'à 950.
Commentaire sur le cycle ou calcul de Victorius (*Tractatus de numero, mensura et pondere*), en trois livres [2].
Lettre aux moines de Fleury sur l'année de la mort de N. S., et celle de S. Benoît [3].
Autre lettre aux mêmes sur la Passion et la Pâque, datée de 1003.
Traité sur le zodiaque.
Calendrier perpétuel.
Cycles solaires, accompagnés de notes.
Éphémérides d'Abbon, pièce métrique.

(*Ibid.* et Bodléienne.)

Table de comput, portant la date de 969.
Mappemonde et notes cosmographiques.
Cycle de Denys le Petit, s'ouvrant en 966.
Hymne et office de S. Edmond, martyr.

(Jésus-coll. Oxford.)

987, 1011. Robert, abbé de Saint-Florent. — Cinq titres de 994 et 1007 (Cartulaire noir).

(Middle-Hill.)

ONZIÈME SIÈCLE.

Deux cent vingt titres divers, formant le Cartulaire noir de Saint-Florent, sans date précise.
Les principaux personnages sont, outre les précédents :
Savaric et Aimery, vicomtes de Thouars;
Savaric;

[1] Presque tous ces opuscules sont mentionnés dans la vie d'Abbon, par Aimoin, qui vint avec lui à Fleury-sur Loire.

[2] C'est peut-être l'ouvrage le plus savant et le plus curieux qu'on ait fait à cette époque sur ces matières. Il suffirait pour démentir le docte Montucla, qui, dans son *Histoire des mathématiques*, affirme que du IXe au XIe siècle, on ne trouve pas un seul mathématicien, assertion vraiment étrange, que M. Libri ne pouvait manquer de reproduire et d'embellir.

[3] Mabillon avait copié cette lettre et la suivante, peut-être sur notre même manuscrit (cf. *Archiv.*, t. I, p. 365). De plus, il se persuada qu'il les avait publiées, et il désigne même, dans les *Actes* du B. Abbon, le t. III de ses *Analectes*, où l'on peut se dispenser de les chercher. Nous nous ferons un devoir de réparer prochainement cette singulière distraction du savant auteur de la *Diplomatique*.

Renaud, évêque d'Angers (973-1010), avec Hildeman, son archidiacre, le doyen Letbert, l'abbé Ragnaldus;
Guillaume, comte de Poitiers;
Geoffroy Martel;
Geoffroy III, Foulques Réchin, Geoffroy IV;
Walter, abbé de Saint-Albin;
Étienne, frère du comte Théobald;
Archembaud, archevêque de Bordeaux;
Guillaume, évêque d'Angoulême;
Itérius, évêque de Limoges;
Le comte Hildebert;
Gui, duc d'Aquitaine;
Gui, de Vaucouleur;
Alain et Conan, ducs de Bretagne (1013-1055);
Hamon de Livri;
Hervé de Vitré;
Alain IV de Bretagne et Constance (1088);
Ébroïn, de Tremeneuc; divers seigneurs bretons;
Rivallon de Combourg et Jean son fils;
Guillaume de Normandie, le conquérant;
Raymond, évêque de Basas;
Goderannus, évêque de Saintes;
Guillaume de Monsoreau;
Hugues de Saumur;

Dans les appendices de diverses époques : Henri, roi d'Angleterre; Roger, évêque d'Héreford; Richard de Cornouailles; Richard, légat, évêque d'Albano, les papes Paschal II, Callixte II.

1003. Gerbert ou Sylvestre II, pape. — Notes sur la géométrie de Boëce.

(Musée britannique.)

1006. Bretferdus, disciple d'Abbon de Fleury, moine de Ramsey. — Prologue où il est fait mention d'Abbon.

(Saint-Jean, Oxford.)

1038. Herman Contract. — Dissertation sur l'ère vulgaire et le jour de la Pâque, datée de l'an 1038.

(Musée britannique.)

1035. Marannus. — Donation à Saint-Florent de Saumur.

1027-1054. Frédéric, abbé de Saint-Florent. — Six chartes sans date (Cartulaire noir).

1041. Agnès, comtesse d'Anjou. — *Ibid.* Deux titres.

—— Constantinus, chevalier. — Donation, *ibid.*

(Middle-Hill.)

—— S. Odilon, abbé de Cluny. — Fondation du prieuré de Saint-Pierre de Domnène, au diocèse de Grenoble. Donation.

1044. Théodoric, évêque de Bâle. — Serment de consécration.

(Musée britannique.)

1014. Albéron, *item.*

1031. Durand, abbé de Ludre. — Serment de bénédiction abbatiale.
——— Betlaïde, abbesse de Château-Châlon. — *Item.*
——— Élizabeth, abbesse de Baume-les-Dames. — *Item.*
1032. Aldwide, abbesse de Château-Châlon. — *Item.*
1017. Bérenger, évêque de Bâle. — Serment de consécration.
1019. Hugues, évêque de Lausanne. — *Item.*
1072. Gaucerannus, évêque de Belay. — *Item.*
1073. Burcard, évêque de Lausanne. — *Item.*
1072. Burcard, évêque de Bâle. — *Item.*
1083. Géraud de Lausanne. — *Item.*
xiᵉ siècle. Lucie, abbesse de Favernay. — Serment de bénédiction.
xiᵉ siècle. Halaïde, abbesse de Château-Châlon. — *Item.*

(Musée britannique).

1054-1070. Sigon, abbé de Saint-Florent. — Huit titres divers.
1070. Notice des abbés jusqu'à Sigon.
xiᵉ siècle. Légende et office de Saint-Florent de Saumur. Calendrier de Saint-Pierre de Saumur, et obituaire des bienfaiteurs.
xiᵉ siècle. Burchard, de Vendôme. — Coutumes féodales du Vendômois (Cartulaire de Vendôme).

(Middle-Hill).

1029. Gauthier, fils d'Amelin. — Donation en expiation du meurtre de Maurice, parent du comte Geoffroy Martel (Cart. noir).
1040. Geoffroy Martel et la comtesse Agnès. — Fondation du prieuré de Louiers, près d'Angers. Privilége de la Trinité de Vendôme.
1056. Archembaud, prévôt de Vendôme. — Donation à la Trinité de Vendôme.
——— Hérésinde. — Lettre au comte Geoffroy.
1038. Gervais, évêque du Mans. — Donation.
1043-1060. Bérenger, archidiacre d'Angers. — Souscrit à une donation du comte Geoffroy.
Foulques Nerra. — Lettre à Rainaud de Château-Gonthier.
1025. Ebalus, archevêque de Reims, et son chapitre (Cart. de N. D. de Reims).

(Middle-Hill.)

1081. Alguerius. — Fondation d'un prieuré.

(*Ibid.*)

1068. Ernaud, évêque du Mans. — Donation à Marmoutiers de la chapelle de Saint-Marchou de Solesmes.

(Original à Middle-Hill.)

1097. Yves de Chartres. — Concordat entre l'abbaye de Vendôme et Geoffroy de Prully. (Copie tirée pour D. Mabillon.)

(Middle-Hill.)

1091-92. Jean de Garlande. — Extrait sur deux observations astronomiques faites en Italie et en Angleterre, par le même, en 1091 et 1092.

(Coll. S. Jean, Cambr.)

DOUZIÈME SIÈCLE.

1101. CHAPITRE D'ANGERS. — Lettre à Geoffroy de Vendôme.
(Cartulaire de Vendôme à Middle-Hill.)

1106. PIERRE ALFONSE, juif converti. — Opuscule traduit de l'arabe, et prologue épistolaire adressé à ses doctes amis de France, concernant les études qui avaient le plus de vogue en France [1].
(Musée britannique.)

1108. S. ANSELME. — Une lettre; texte restitué et complété.
(Lambeth Palace.)

—— S. HUGUES DE CLUNY. — Charte du prieuré de Domnène. (Cartulaire.)
(Musée britannique.)

1121. GUILLAUME DE CHAMPEAUX. — Ratiocinatio Mgri Willelmi de Campellis, quod divina essentia nullas suscipiat formas, cum omnis forma prior sit eo quod informat [2].

1123. MARBODE DE RENNES [3]. — Pièces de vers historiques :
Sur la reine Mathilde,
Sur Guillaume le Conquérant,
Sur un abbé Jean,
Sur S. Maurille d'Angers.
(Musée britannique.)

1125. HILDEBERT DU MANS. — Choix de pièces historiques :
Sur son voyage de Rome,
Sur les Lombards,
Sur le roi S. Canut,
Sur la reine Emma,
Sur le roi Édouard,
Sur la reine Éditha,

[1] Tout ce qui nous reste de ce juif converti a un cachet particulier, que l'on peut reconnaître dans le livre si étrange et tout oriental qu'il a intitulé, on ne sait trop pourquoi, *Disciplina cleri*. Dans la pièce que nous indiquons, il établit un certain parallèle entre l'étude des sept arts libéraux du *trivium* et du *quadrivium*, dans les écoles diverses de la France et de l'Espagne. On conçoit ce qu'il y a de curieux dans un pareil sujet, traité par un auteur qui révèle son génie propre dès les premiers mots : « Universis sanctæ matris Ecclesiæ, omnibus videlicet *peripateticis*, ac per hoc, aliis philosophico lacte nutritis, *ubique per Franciam*, quavis scientiæ doctrina diligentius exercitatis, Petrus Amdefunsus, servus [Christi Jesu], frater eorum et condiscipulus, etc. »

[2] Cette courte pièce excita d'autant plus vivement notre attention que, sauf un seul manuscrit, nous n'avons jamais rien rencontré des œuvres du célèbre rival d'Abailard. Rien de ce qui a été publié jusqu'ici ne paraît devoir lui appartenir.

[3] Nous étendons peut-être trop loin cette indication des vers inédits de Marbode et d'Hildebert. Rien n'est plus difficile que de classer en général les poésies latines du moyen âge, et en particulier d'assigner celles de nos deux illustres évêques, dont la réputation augmenta beaucoup la légitime propriété.

Sur Guillaume-le-Conquérant (?),
Sur la reine Mathilde,
Sur Lanfranc,
Sur le meurtre de Gauthier de Durham,
Sur Guillaume le Roux,
Sur le comte Ulnoth,
Sur S. Wlstan, de Worchester,
Sur Roger, évêque d'Héréford.

(British museum.)

Avant 1125. PONCE, abbé de Cluny. — Charte du prieuré de Domnène, rédigée en sa présence, pendant un voyage à Rome[1]. (Cartulaire.)

Avant 1125. PIERRE LE VÉNÉRABLE, prieur de Domnène. — Quatorze chartes. (Cartulaire.)

1132. S. HUGUES DE GRENOBLE. — Donation au prieuré de Domnène.

(*Ibid.*)

1133. ADALARD DE BATH. — Fragments de ses œuvres sur le comput et la géométrie.

Vers le même temps. Quatre computistes anglais. — Prologues et fragments.

(*Ibid.*)

1140. CLAIREMBAUD D'ARRAS. — Commentaire sur le livre de Boëce *de Trinitate*, dirigé contre Abailard et Gilbert de la Porrée, mentionné dans une lettre de saint Bernard[2].

1153. S. Bernard. — Lettre à Hugues, archevêque de Rouen. Mention dans des chartes de l'abbaye de Savigny.

(Roll's House.)

——— GUILLAUME DE MALMESBURY. — Abrégé d'Amalaire. Prologue contre Raban Maur[3].

(Lambeth Palace.)

. . . . ? SIGERUS LUCANUS[4]. — Poésies ascétiques.

(*Ibid.*)

[1] Il reste un si petit nombre de pièces de ce célèbre abbé de Cluny, comme on peut s'en convaincre par les tables de Bréquigny, que nous avons regardé comme une bonne fortune, non-seulement cette charte, mais toutes celles du même auteur où il est fait mention de lui. Il y figure partout honorablement.

[2] Les ouvrages de Clairembaud, adversaire d'Abailard sont peut-être plus rares et plus inconnus que ceux de Guillaume de Champeaux. Tous deux furent amis de S. Bernard et soutenus, sinon engagés par lui dans cette polémique.

[3] Le ton aigre et doctoral de cette pièce cache un fond de critique remarquable. Guillaume paraît avoir examiné de près les œuvres de Raban Maur, non sans être scandalisé de n'y trouver qu'un tissu continu de citations. Les copistes de Malmesbury avaient eu, comme beaucoup d'autres, le grand tort d'effacer ou de brouiller l'indication des sources que Raban Maur a dû faire inscrire en rubriques marginales.

[4] C'est probablement un nouveau nom à ajouter à la liste des *Siger*, que M. le Clerc a très-doctement établie et discutée au t. XXII de l'*Hist. litt. de la France*.

1170. ROGER D'HÉRÉFORD, astronome. — Observations rapportées aux méridiens d'Héréford, d'Aren, de Marseille et de Tolède.

(British Museum.)

1160. ODON DE MORIMOND. — Sur la mystique des nombres [1].

(Ibid.)

1110. GUILLAUME, abbé de Saint-Florent. — Accord avec Fontevrault, par la médiation de Robert d'Arbrissel.
1112. PIERRE, évêque de Poitiers. — Accord avec Nanteuil.
1114. ——— Accord entre Fontevrault et la Trinité de Vendôme, en présence de Robert d'Arbrissel et Geoffroy de Vendôme.
1116. ——— Accord avec la collégiale de Saint-Lô d'Angers et Fontevrault. (Cartulaire de Fontevrault.)

(Middle-Hill.)

1117. PÉTRONELLE, abbesse de Fontevrault. — Charte de Saint-Florent de Saumur. (Cartulaire noir.)
Accord avec Achard et Burchard.

(Ibid.)

1117-1118. ——— Accord avec Raymond d'Escurelle, confirmé par la tradition du couteau, déposé sur le tombeau de Robert d'Arbrissel.
——— FOULQUES, le jeune, comte d'Angers, roi de Jérusalem. — Charte en l'honneur de Robert d'Arbrissel avec souvenir de la croisade. (Cartulaire.)
1124-1149. ULGER, évêque d'Angers. — Charte de Fontevrault. (Cartulaire.)
1132. GEOFFROI DE VENDÔME. — Fragments et chartes diverses. (Cartulaire.)
DANIEL DE MERLAY. — Philosophie de Mᵉ Daniel Merlay. Épilogue concernant les écoles de Tolède.

(Ibid.)

XIIᵉ siècle. HUGUES SOTAVAGINA. — Poésies sur Cluny et l'abbé Ponce.
——— GODEFROID, prieur de S. Swithun de Winchester. — Epigrammata [2].
——— AUGUSTIN, chanoine? — Poésies.
——— HONORIUS D'AUTUN. — Commentaire sur les Psaumes.
1186. PIERRE, DOMINIQUE et MUNIO, de Silo, près Burgos. — Dédicace d'un manuscrit écrit par eux, renfermant le commentaire sur l'Apocalypse, par l'abbé Beatus, du VIIIᵉ siècle.
1178. Sainte HILDEGARDE. — Homiliaire sur les évangiles et fêtes de l'année. — Cantiques des vertus.

(Musée britannique.)

1199. MICHEL DE MEAUX. — Commentaire sur les Psaumes.

(Coll. d'Éton.)

[1] Nous publierons cet ouvrage, où l'auteur mêle à une philosophie très-subtile des épisodes parfois éloquents sur les événements de son temps.

[2] Nous avons publié quelques-unes de ces pièces, d'une facture assez remarquable, au t. I du *Spicilége*, p. 262.

TREIZIÈME SIÈCLE.

XIIIe siècle. ALAIN, abbé de Teokesbury? — Deux lettres collationnées.
(Coll. corp. Ch. Cant.)

1200. ALAIN DE LILLE. — *De Maximis theologiæ*[1].
(Musée britannique.)

Fragments d'opuscules portant son nom.
(Oriel. coll. Oxford.)

—— HENRI, prieur de Christ-Church, à Cantorbery. — Lettre à Alain de Teokesbury.

1217-1223. HONORIUS III. — (Monumenta britan. ex authenticis vaticanis. M. B.)
Anno II° et V°. Bulles concernant les manoirs anglais de l'abbaye de la Couture du Mans.
Anno III°. Bulle concernant Matthæus Scotus, chancelier de l'université de Paris.
Anno II°. Lettre à la reine Bérengère sur son douaire.
Anno VII°. Seconde lettre, —— Troisième lettre, —— Quatrième lettre, } Concernant ses démêlés avec les évêques du Mans.
Anno VIII°. Cinq autres lettres concernant Matthieu le chancelier[2].

1227. GRÉGOIRE IX. — Anno IX° 1235. Bulle à l'archevêque de Tours et à Pierre de Columna, concernant la reine Bérengère et ses démêlés avec l'évêque et le clergé du Mans.
(*Ibid.*)

Anno X°, 1236. A l'évêque de Vinchester pour les possessions anglaises de l'église du Mans.
Anno X°. Lettre à Guillaume, élu évêque de Valence.

1243.-1272. INNOCENT IV, ALEXANDRE IV, URBAIN IV, GRÉGOIRE X. — Quatre-vingt-quatre bulles concernant le B. Boniface de Cantorbery et spécialement :
Son élection pour le siége de Bellay;
Sa translation à Cantorbery;
Ses visites pastorales;
Son exil en France;
Ses négociations auprès de saint Louis pour la paix de l'Angleterre;
Son testament.

[1] Ce recueil très-substantiel des plus hautes formules théologiques paraît l'un de ceux qui justifient le mieux la réputation que les contemporains du *Docteur universel* lui ont faite avec une sorte d'effroi, au détriment de sa biographie, presque entièrement inconnue. C'est ce qui nous a engagé à voir de près tous les manuscrits sur lesquels Dom Brial demandait une enquête dans l'article précieux qu'il a consacré à ce personnage dans l'*Histoire littér. de la France.*

[2] Ces lettres peuvent servir à compléter la notice historique que l'*Histoire littéraire* donne de ce docteur distingué de l'université de Paris.

XIIIe siècle. ALVEREDUS DE CANTORBERY et THEINREDUS DE DOUVRES. — *De legitimis ordinibus Pentachordorum et tetrachordorum.*

(British museum.)

ROGER DE CITEAUX, ou le Cistercien. — Poésies adressées à l'abbé de Forda.

(S. Jean d'Oxford.)

1201. L'abbé JOACHIM. — Traité contre Pierre Lombard.

(Bailleul coll.)

1250. Maître DANIEL MERLAY. — *Philosophia Magistri Danielis de Merlay.* — *Prologus ad Joannem Norwicensem episcopum.* A la fin : *Explicit liber de naturis inferioribus et superioribus*[1].

1274. Statuts du collége Merton, le plus ancien d'Oxford.

—— ÉTIENNE, abbé de Marmoutiers. — Lettre au roi d'Angleterre sur des prieurés confisqués.

(Tour de Londres.)

—— ALIS, comtesse de Blois. — Lettre au même concernant Marmoutiers.

(*Ibid.*)

—— GUARIN, archidiacre au diocèse du Mans.

(*Ibid.*)

—— PHILIPPE, roi de France. — Deux lettres de recommandation pour Jean de Marmoutiers et les affaires de son abbaye.

(*Ibid.*)

[1] Cet auteur, d'une origine anglaise très-caractérisée, étudia quelque temps à Paris. Ses maîtres lui inspirèrent peu d'attraits. Il les quitta pour aller à Tolède, où il ne fut guère plus satisfait, bien qu'il y trouvât le traducteur de l'*Almageste*, Gérard de Tolède, dont il suivit les leçons, non sans entamer les controverses les plus hardies et les moins courtoises, jusqu'à donner à son maître des démentis publics. De retour en Angleterre, il y trouva les sciences libérales dans un *silence de mort*. Ticius et Seius y tenaient lieu d'Aristote et de Platon. On chiffrait et on chicanait, au lieu de philosopher. Indigné, il allait fuir, « pour ne pas rester seul Grec au milieu des Romains », quand il fut arrêté par Jean de Norwick, lequel lui proposa de savantes questions sur l'astronomie et la science des Arabes. C'est le développement de ses premières réponses qui fera l'objet de son livre. Qui ne lui pardonnerait son *humour* par trop britannique, s'il pouvait contribuer à faire retrouver d'énormes manuscrits d'Ulpien, dont il a vu, dit-il, les capitales d'or et les splendides feuillets sur les bancs et les pupitres de ses maîtres de Paris? Peut-être a-t-il mal lu le titre, ou ne faut-il pas prendre à la lettre ses paroles que voici? C'est son début, peinture vraiment pittoresque d'un intérieur d'école universitaire, à Paris, au XIIIe siècle : « Quum dudum ab Anglia me causa « studii excepissem, et Parisius aliquandiu moram fecissem, videbam quosdam « bestiales in scholis, gravi auctoritate, sedes occupare, habentes coram se scamna « duo vel tria, et desuper codices importabiles, *aureis litteris Ulpiani traditiones* « *repræsentantes*, nec non et tenentes stylos plumbeos in manibus, cum quibus « asteriscos et obelos in libris suis cum quadam reverentia depingebant, etc. »

1274. Mahault, dame de Craon et de Sablé. — Pour le même prieur, hébergé au passage et vivement recommandé.

(Tour de Londres.)

1200. H....., abbé de Berne. — Lettre à Jean-sans-Terre.

(*Ibid.*)

A....., comtesse de Hollande. — *Idem* concernant Thierry, évêque d'Utrecht.

(*Ibid.*)

1278. Henri, évêque de Bâle. — Au roi d'Angleterre sur le mariage de la princesse sa fille.

(*Ibid.*)

QUATORZIÈME SIÈCLE.

1347. Édouard III. — Confiscation des prieurés dépendants des abbayes :
de Saint-Florent de Saumur;
de Marmoutiers;
de Lonley;
de Saint-Serge d'Angers;
de Saint-Nicolas d'Angers;
de Fontevrault;
de Saint-Julien du Mans;
de Saint-Vincent du Mans;
de Saint-Jacut, en Bretagne.

(Record's office.)

1315. Trésor de l'église du Christ de Cantorbéry et catalogue de la bibliothèque.

QUINZIÈME SIÈCLE.

1428. Louis, comte de Blois. — Privilége pour la délivrance d'un prisonnier en reconnaissance de la délivrance du comte, octroyé à la Trinité de Vendôme. Copie authentique, envoyée à Mabillon avec recommandation de ne pas publier cette pièce [1].

(Papiers de Vendôme, à Middle-Hill.)

1450. Henri VI. — Lettres patentes pour la fondation de King's College, à Cambridge [2].

(Arch. de King's College.)

Anonyme d'Oxford. — Grammaire.

(Bibl. de S. Madel., Oxford.)

[1] On voulait probablement ne pas alimenter sans fin la querelle que J. B. Thiers et Launoy firent à l'abbaye de Vendôme sur l'authenticité de la sainte Larme. Ce privilége complet n'en est pas moins un monument remarquable et un témoignage des plus touchants de la foi du comte Louis et de la ville de Vendôme.

[2] Nous avons surtout remarqué dans ce diplôme de curieux détails sur les armes que le royal fondateur donne au collége et sur la signification qu'il y attache. On retrouve les mêmes armes richement prodiguées sur les verrières de la chapelle du collége, l'une des merveilles artistiques de Cambridge.

SEIZIÈME SIÈCLE.

1555. Réginald Polus, cardinal. — Titre d'élection à la dignité de chancelier de l'université d'Oxford par voie de suffrages.

(Archives archiépiscopales de Lambeth.)

1559. Reine Élizabeth. — Lettre patente pour l'élection de Matthieu Parker au siége de Cantorbery [1].

(*Ibid.*)

—— Matthieu Parker. — Instrument sur son acte de consentement.
Serment de suprématie.
Procès-verbal de sa prétendue consécration.

(*Ibid.*)

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1659. Mazarin. — (Voir ce qui concerne ses lettres ailleurs.)
1691. Papebroch, bollandiste. — Deux lettres au docteur Mill, d'Oxford.
1690. Mill. — Lettre à D. Bern. de Montfaucon sur l'édition de S. Athanase.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1700. Le P. Lequien, de l'ordre des frères prêcheurs. — Lettre au docteur Mill sur l'édition de S. Jean Damascène.
1735-1740. Barclaye, D. Sabatier et divers bénédictins de Saint-Maur. — Correspondance sur l'édition de l'ancienne version italique et sur une nouvelle édition de la Vulgate, préparée par Barclaye.

[1] Nous appellerons plus loin l'attention sur cette pièce et les suivantes, objets d'une immense controverse qui est loin d'être à son terme.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. d'Auriac, sur quelques documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancien évêché et de la cathédrale d'Alby.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me charger de rechercher, dans les archives ou bibliothèques publiques, les documents inédits propres à l'histoire de l'ancien évêché et de la cathédrale d'Alby; permettez-moi de vous rendre compte de ma mission.

La première ville que j'avais à visiter tout d'abord, ancienne résidence des seigneurs d'Alby, aujourd'hui chef-lieu du département du Tarn, me promettait de grandes ressources. Je devais y voir les archives de la préfecture du Tarn, celles de l'hôtel de ville, celles de l'archevêché et la bibliothèque publique; enfin, j'espérais y trouver rassemblés la pluplart des actes relatifs au diocèse.

Quand je me suis présenté à la préfecture, j'ai été agréablement surpris en voyant les murs garnis de rayons et les archives toutes en ordre, classées avec soin et portant des titres servant de reconnaissance sommaire. M. Boussac, archiviste, qui avait passé plusieurs années à classer ces documents, examinait alors chaque pièce séparée, et en faisait une petite analyse. Grâce à ses soins et à sa complaisance, j'ai donc pu me convaincre en peu de temps que les titres relatifs aux anciennes églises, aux monastères et aux corporations religieuses supprimés par la révolution, sont encore assez nombreux; mais, en revanche, je me suis également assuré qu'il reste bien peu d'actes concernant l'ancien évêché et le chapitre métropolitain d'Alby. Le nombre ne s'en élève pas à plus de cent; presque tous appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et ils regardent en général les obits ou fondations de certaines chapelles de la cathédrale.

Pour expliquer cette pénurie de documents, je dois vous dire ici, Monsieur le Ministre, que les titres de Sainte-Cécile et de l'archevêché d'Alby furent tirés en 1793 de la salle capitulaire dans laquelle ils étaient conservés, et livrés aux flammes sur la place publique. Quelques actes échappèrent fort heureusement à cette destruction. Ces actes, que j'aurai l'honneur de vous signaler, et

quelques copies qui se trouvaient en diverses mains au moment de la révolution, tendent chaque jour à se réunir, et j'ai la conviction qu'avec le recueil du président Doat, conservé à la Bibliothèque impériale, ils pourront servir à reconstituer presque entièrement l'histoire du diocèse d'Alby.

Parmi les pièces des archives de la préfecture qui m'ont paru dignes d'intérêt, j'ai remarqué un acte par lequel Julien de Médicis s'engage, en 1578, à résider constamment dans sa ville épiscopale, et à ne s'en absenter que pour cause légitime (série 1 G, archevêché). Cet évêque, qui était en même temps abbé de Saint-Victor de Marseille, avait su, dans ces temps de discordes, contenter les protestants et les catholiques de son diocèse; aussi était-il tellement chéri dans sa ville épiscopale, que les habitants, apprenant un jour qu'il devait aller visiter son abbaye, se portèrent en foule à la porte de son palais, le conjurant de retarder ce voyage. Ce fut dans ces circonstances que l'évêque contracta l'engagement que je viens de signaler, et comme tous les actes de ce prélat, depuis le jour où il avait quitté le siége d'Aix, cet engagement est signé *Julien, archevêque de Médicis, évêque et seigneur d'Alby.*

Je signalerai encore à votre attention, Monsieur le Ministre, un règlement fait le 25 août 1600, pour l'administration de la *justice temporelle,* par monseigneur Alphonse Delbène, nommé évêque d'Alby en 1588. Ce règlement fut fait à l'occasion de l'injure « des troubles et dissentions civiles, » dit l'acte, qui nous apprend aussi que la cathédrale et la maison épiscopale avaient été occupées pendant de longues années par les rebelles (les ligueurs), qui y avaient mis garnison, et empêchèrent ainsi l'évêque d'y entrer jusqu'au mois d'octobre 1598.

Afin de bien comprendre les termes de ces deux actes, ainsi que de tous ceux qui se rapportent à l'ancien évêché d'Alby, je vous rappellerai, Monsieur le Ministre, que les évêques étaient jadis seigneurs justiciers hauts, moyens et bas de cette ville; ils s'occupaient également de l'administration temporelle et spirituelle, et, dans tous les actes, ils étaient qualifiés évêque et seigneur. Sans doute, les magistrats devaient veiller aux intérêts publics, et les archives communales nous montrent constamment leur administration sage et paternelle, leur sollicitude constante pour leurs concitoyens; mais l'autorité épiscopale dominait les pouvoirs de ces magistrats, et son influence, consacrée par les siècles, se fait

sentir dans presque tous les actes consulaires. Il suffit de parcourir les archives de la mairie d'Alby pour y trouver de nombreuses preuves de la puissance des évêques.

Nous savons encore que les évêques avaient jadis le droit de faire battre monnaie, puisqu'il existe un acte de l'an 1248, rapporté dans l'*Histoire générale de Languedoc*, qui prouve que la fabrication des raymondins d'Alby appartenait en tiers au comte de Toulouse, à l'évêque d'Alby et à Sicard d'Alaman, favori de Raymond VII et lieutenant général des derniers comtes de Toulouse[1]. Cette monnaie avait cours dans toutes les terres dépendantes des diocèses d'Alby, de Rhodez et de Cahors, et elle fut d'abord fondue et fabriquée à Castelnau (château neuf) de Bonafous, lequel château Sicard d'Alaman tenait en fief du seigneur comte, et le comte le tenait lui-même en fief de l'évêque d'Alby. En 1278, la fabrication de cette monnaie fut confiée à des entrepreneurs, qui la faisaient fondre, non plus à Castelnau, mais à Alby.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur le Ministre, de toutes les pièces que j'ai cru devoir recueillir aux archives de la préfecture; je me bornerai à vous mentionner un recueil qui a été retrouvé, il y a quelques années, et auquel on n'a pas attaché assez d'importance jusqu'à ce jour : c'est l'inventaire des titres de la cathédrale d'Alby, fait en 1787 (série 2 G, chapitre métropolitain). Ce relevé, formant trois volumes in-folio, porte pour titre : *Inventaire raisonné des titres du vénérable chapitre métropolitain de Sainte-Cécile d'Alby, contenus aux rayons, fait et dressé par Mᵉ Serres, feudiste dudit chapitre.* Il donne l'indication sommaire de tous les actes relatifs à la cathédrale qui furent conservés dans la salle capitulaire jusqu'en 1793, et il complète ainsi, du moins en partie, le choix des documents recueillis par le président Doat. Sans doute, ce ne sont pas là les actes eux-mêmes, mais puisqu'un aveugle besoin de destruction les a anéantis, nous devons nous estimer heureux d'en retrouver l'indication.

Quoi qu'il en soit, on remarque dans cet inventaire la liste des bulles et statuts de l'église d'Alby, les amortissements, priviléges ou dîmes, le rachat des biens aliénés pour les affaires de l'État, les commanderies et congrégations relevant du chapitre, les hom-

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. III, Pr. p. 469.

mages et dénombrements rendus au chapitre et par le chapitre, enfin quelques procès-verbaux et délibérations des États d'Albigeois; car, je ne dois pas oublier cette particularité, l'Albigeois, comme le Gévaudan et le Velay, avait ses assemblées particulières que l'on nommait petits États.

Cette dernière partie n'est pas la moins curieuse : elle nous montre la composition de ces États. Ainsi, l'archevêque d'Alby en était le président-né. Il y avait ensuite le syndic de l'église métropolitaine, l'abbé de Gaillac, l'abbé de Candeil et le prévôt ou le syndic de l'église collégiale d'Alby, qui représentaient le clergé. Le vicomte d'Ambialet, le vicomte de Paulin, le baron de Pierrebourg, le baron de Lescure, le baron de Cestayrols, le baron de Salvagnac et le baron de la Guépie y assistaient pour la noblesse; enfin, cent quarante-cinq consuls ou députés des villes et lieux du diocèse composaient le tiers état. On y voyait, en outre, un corps de commissaires et un commissaire principal n'ayant aucune voix, un syndic et un greffier.

Le répertoire que j'analyse très-sommairement ici contient encore les titres féodaux et censuels d'Alby, plusieurs actes de fondations et testaments, les baux à cens, ainsi que les titres des bénéfices de Carlus, de Vieux, de Cahusac, Cordes, Sainte-Croix, Monestiés, Lescure, Castelvieil, Gaillac, etc. On y remarque enfin une table des prix du setier de blé (mesure de Paris), depuis l'an 1202 jusqu'à 1747, avec la valeur du marc d'argent fin de 12 deniers, sous chaque règne. A la suite, se trouve un tableau du prix des grains vendus sur la place publique d'Alby, depuis 1754 jusqu'en 1782.

Je ne veux pas abandonner cet inventaire, Monsieur le Ministre, sans vous dire qu'on y trouve l'analyse de quelques testaments, parmi lesquels je citerai celui de M[e] Cueysse, chanoine qui fonda, en 1521, la chapelle de ce nom, détruite à la révolution, et celui de Monseigneur Gaspard de Daillon du Lude, daté du 7 octobre 1675, par lequel, entre autres legs, il donna l'hôtel et le jardin du petit Lude à ses successeurs.

J'ai déjà parlé de la puissance des évêques; permettez-moi de vous signaler encore deux actes, pris à des époques assez éloignées l'une de l'autre, qui vous montreront combien était grande aussi l'autorité des chanoines de la cathédrale. C'est d'abord une *Permission* donnée, en 1294, par le chapitre aux consuls d'Alby de

faire construire un mur le long du Tarn, au-dessous du moulin; ensuite, ce sont les coutumes accordées, le 21 octobre 1500, aux habitants de Carlus, par le chapitre, *en sa qualité de seigneur du lieu.* Mais, il faut le dire, les droits des consuls furent souvent opposés au pouvoir du chapitre dans des cas semblables, et il en résulta une rivalité qui occasionna quelquefois des luttes, et souvent aussi des actes sur lesquels le parlement de Toulouse fût appelé à prononcer.

Après les archives de la préfecture, j'ai visité la bibliothèque publique d'Alby.

Cet établissement, formé en grande partie de l'ancienne bibliothèque de l'archevêché, et encore aujourd'hui établi dans la partie septentrionale du palais archiépiscopal, possède peu de manuscrits relatifs à l'histoire du diocèse.

J'ai consulté le *Martyrologium ad usum ecclesiæ Albiensis* (catalogue n° 7) sans y trouver rien de nouveau. Le *Necrologium ecclesiæ Albiensis* (n° 8), manuscrit du XIVe siècle placé à la tête d'un recueil in-folio, m'a paru plus curieux : il contient quelques notes dignes d'intérêt, écrites par les chanoines, et que j'ai cru devoir recueillir.

Je profiterai de l'examen que je fais de ces volumes pour signaler une erreur qui se trouve dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements.* A la suite d'un volume in-4°, d'une belle écriture du Xe siècle, porté sous le n° 20 et intitulé : *Enchiridion Augustini*, on a mentionné ainsi une bulle concernant le chapitre d'Alby : *Bulla Innocentii an. 1313*... Or, à cette époque, le pape n'avait pas nom Innocent : Clément V occupait le siége de saint Pierre. Cette bulle n'est donc pas de l'année 1313, mais bien de l'an 1136, et elle est d'Innocent II, qui prend le chapitre de la cathédrale sous sa protection. On en trouve une copie dans les manuscrits du fonds Doat, à la Bibliothèque impériale, et j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, dans un Mémoire publié récemment le motif pour lequel elle fut écrite[1].

Le manuscrit n° 97, intitulé : *Description naïve et sensible de la fameuse église de Sainte-Cécile d'Alby*, est la copie exacte d'un ouvrage fort curieux dont l'original appartenait à M. de Roche-

[1] *Document inédit du XIIe siècle émané d'un évêque d'Angoulême et relatif au diocèse d'Alby.* Ang. 1850.

gude. Je l'ai lu en entier, et j'ai pu ainsi m'en rendre un compte fort exact : c'est un examen imparfait de la cathédrale; mais, malgré cette imperfection, c'est la description la plus complète qui existe des peintures de Sainte-Cécile. L'auteur, M[e] Bernard de Boissonnade, avocat au parlement de Toulouse, après avoir fait connaître le portique, l'escalier, le portail et les peintures de la voûte, s'arrête pour donner quelques détails sur les évêques d'Alby... Malheureusement, l'ouvrage, écrit en 1684, se termine là, et l'auteur laisse ainsi son œuvre inachevée, sans nous décrire les chapelles avec leurs peintures, le chœur et le jubé.

Cependant, je le répète, la Description naïve de Sainte-Cécile est pleine d'intérêt, et je pense qu'il serait bon de la publier.

J'ai terminé mes recherches à la bibliothèque par l'examen du *Bullarium sanctæ ecclesiæ Albiensis* (n° 1). Ce manuscrit, donné en 1772 par le pape Clément XIV au cardinal de Bernis, archevêque d'Alby, est fort précieux pour l'histoire de l'ancien évêché : il contient un grand nombre d'actes presque inconnus, car aucun d'eux n'est rapporté ni dans le *Gallia Christiana,* ni dans l'*Histoire générale du Languedoc*. Le cardinal le fit déposer dans sa bibliothèque, où il est fort heureusement resté, et j'ai pu y recueillir plusieurs titres importants.

Le premier de ces documents remonte au 30 mars 1018. C'est une bulle de Sergius, qui cède le château de Lescure à Vedian, sous la redevance de dix sous raymondins. Cette bulle nous apprend que le château de Lescure avait été jadis donné au saint siége par les rois de France. Une autre lettre du pape Honorius III, adressée le 26 novembre 1218, c'est-à-dire deux siècles plus tard, à l'évêque d'Alby, lui ordonne de rendre au cardinal Bertrand, son légat, ce même château, qu'il avait livré aux *perfides Toulousains;* elle lui enjoint, surtout, de ne point tourmenter dans la possession de Lescure, soit le cardinal, soit la personne à laquelle celui-ci voudra le donner.

Presque toutes les copies de ce recueil sont aussi intéressantes que celles que je viens de citer, et je n'ai qu'un regret après l'avoir vu, c'est de n'avoir pu entièrement le copier. J'aurai encore accasion d'en parler dans la suite de ce rapport.

Les archives de la mairie d'Alby sont bien certainement plus riches en documents historiques; mais, je le dis avec peine, il est presque impossible d'en profiter. Comme personne n'est chargé

de leur garde, les chartes restent entassées sans ordre dans des sacs, et l'on ne peut consulter avec fruit que quelques volumes contenant les anciennes coutumes et certains faits remarquables consignés par les consuls. Il est trop pénible de voir des archives semblables n'avoir pas un classement, même sommaire, pour que je ne signale pas cet état de choses à votre attention. Quand on pense au soin que prenaient nos pères de ces précieux restes d'antiquité; quand on songe à leur culte pour ces souvenirs du temps passé, pour ces témoins vénérables de notre histoire, et qu'on les compare à l'état d'abandon et d'oubli dans lequel sont quelques archives, on est tenté de se demander si plusieurs siècles de barbarie ont passé sur nos têtes[1].

Dans le *Livre des priviléges et coutumes de la ville d'Alby*, anciennement appelé *le Vieux barbare*, j'ai remarqué les priviléges, libertés et franchises approuvés le 13 mai 1245 par Durand, évêque, seigneur de la ville. Sans doute, ce n'est point là le premier acte du droit des évêques comme seigneurs temporels, puisque l'on connaît un règlement de Guillaume Peyre du 17 mai 1220; mais je le signale, parce qu'il est fait « avec le consentement et la permission des prud'hommes et de toute l'université de la cité d'Alby. » Je crois y voir les traces de ce gouvernement épiscopal, municipal et populaire, souvent attaqué par les vicomtes d'Alby ou par les officiers du roi, mais qui ne cessa entièrement qu'à la Révolution, après avoir commencé au VIIe siècle, à l'élection de Citruinus. En 680, cet évêque fut élu par le peuple : *Antistes factus est judicio populi*, ainsi que le dit une vieille chronique[2]. Or, il me semble voir là un usage dans lequel le pouvoir temporel de l'évêque a pris sa source. Le peuple préférait la souveraineté épiscopale à l'autorité militaire du comte. L'élu de ce même peuple possédait presque toujours l'affection générale. Il soutint d'abord les habitants de ses conseils, de son amitié; puis il régla leurs différents; enfin, il devint leur seigneur et leur donna des lois.

Ce livre des priviléges et coutumes contient également la relation des diverses entrées des évêques dans la ville d'Alby, depuis

[1] Depuis l'envoi de ce rapport, j'ai appris avec plaisir que le nouveau maire de la ville d'Alby, M. Crozes, se proposait de remédier à un pareil désordre, en faisant faire, sous ses yeux, un classement des archives municipales.

[2] D. L. d'Achery, *Spicil.* t. III, p. 571. — *Chron. episcop. Albiensium.*

le 19 juillet 1503 (Jacques d'Amboise, procureur de Louis d'Amboise, évêque) jusqu'au 6 mars 1687 (Charles Legoux de la Berchère, archevêque). Ces procès-verbaux de la réception faite aux évêques montrent, non-seulement le luxe qui présidait à ces cérémonies, mais ils rappellent encore l'humble et respectueux langage des consuls pour leurs seigneurs. Assurément, ces magistrats n'auraient pas déployé plus de magnificence ni montré plus de respect pour le roi de France.

Il existe encore aux archives de la mairie un manuscrit fort précieux par les détails qu'il renferme sur l'histoire d'Alby : c'est le *Livre des consuls,* de 1536 à 1588. Au commencement, on remarque quelques portraits des consuls en exercice. Les magistrats semblent ainsi avoir voulu s'emparer du *droit d'image,* qui était particulier aux capitouls de la ville de Toulouse; mais cette tentative ne réussit point, car on ne voit bientôt après que le nom et les armes des nouveaux consuls, puis enfin le nom seul des magistrats en exercice.

Dans ce volume sont contenus les faits remarquables arrivés dans Alby et consignés par les consuls eux-mêmes durant le temps de leur charge. L'histoire de la ville, pendant une grande partie du XVIe siècle, se trouve ainsi détaillée d'une manière fort curieuse. Quelquefois même les actes sont racontés en vers par l'historien, et je citerai ici quelques lignes d'un consul poëte, qui s'est plu à rapporter en ces termes les événements survenus en l'an 1537 :

Annale faicte pour Alby
Lan mil cinq cens et trente sept
Quon ne doibt pas mettre en oubly
Car cest chose que chacun scet.

Lan mil cinq cens sept dessus trente
Finissant deux mains de quarante
Les vignes gelerent en France
Dont le vin fist si grant souffrance
Dedans Alby et autres lieux.....

Ce récit, assez long, n'est par le seul qui soit écrit en vers. En effet, on trouve un peu plus loin, dans le même volume, le *Memoyre de ce qu'a este faict en les ans mil cinq cens sexante deux et sexante trois, estans consuls,* etc., commençant ainsi :

Jamais ny eut si grande occasion
Denregistrer les cas ou faictz nouveaux
Comme à présent de la sedition
Despuys deux ans qu'ont faict les Hugonneaux.

Partout on trouve dans ces annales des notes utiles, excellentes, et si les chartes qui sont encore enfermées aujourd'hui devenaient d'un abord plus facile, non-seulement on pourrait compléter ces renseignements, mais on y recueillerait certainement les éléments d'une bonne histoire. Sans doute nous ne sommes plus au temps où des congrégations entières se livraient à l'étude des monuments écrits pour reconstituer les annales d'une province; mais il se rencontre parfois des hommes travaillant avec courage, dépensant leur fortune, usant leur santé pour le bien de tous, et j'ose espérer qu'un de ces dévouements surgira un jour pour nous donner l'histoire de la ville d'Alby.

En résumé, toutes les pièces et les registres de la mairie d'Alby offrent assez d'intérêt pour être étudiés avec fruit. On peut y trouver des documents fort curieux pour l'étude des mœurs et usages du pays, ainsi que pour celle du langage vulgaire dans cette partie de la France.

Les archives de l'archevêché, qui furent brûlées pendant la Révolution, ne pouvaient offrir que bien peu de documents échappés aux flammes ou aux mains des spoliateurs. Cependant j'y ai trouvé le *Procès-verbal de la visite de l'église métropolitaine et du chapitre faite en 1698 par monseigneur Legoux de la Berchère.* Ce volume m'a fourni des renseignements pleins d'intérêt sur l'état de la cathédrale à cette époque. J'ai aussi recueilli quelques notes dans le tome II des *Procès-verbaux de la visite faite dans le diocèse* par le même prélat. Le premier volume de cette visite est égaré depuis longtemps; il est, dit-on, dans le département; mais la personne qui le possède ne veut pas s'en dessaisir.

Je croyais avoir tout vu, après avoir compulsé ces manuscrits, quand M. l'abbé Berbié, chanoine de la cathédrale et secrétaire de Mgr l'archevêque d'Alby, me dit avoir reçu depuis quelques années une assez forte liasse de papiers qu'il n'avait pas encore eu le temps de déchiffrer. J'examinai aussitôt ces papiers, et je ne tardai pas à reconnaître qu'ils concernaient uniquement le diocèse d'Alby. Ce sont des actes relatifs à plus de cinquante pa-

roisses, parmi lesquels on remarque beaucoup de titres de fondations faites à la cathédrale, à Sainte-Martianne, à Saint-Salvy ou à l'hôpital Saint-Jacques.

La plupart de ces pièces, presque toutes sur papier, appartiennent aux XVIe et XVIIe siècles; un très-petit nombre remonte à une époque antérieure. J'en ai fait un classement sommaire en réunissant tous les actes d'une même ville ou d'une même église dans un seul paquet, avec le nom placé à l'extérieur, et je pense qu'il sera ainsi facile de les consulter dans l'occasion.

Je ne quitterai pas ce noyau d'archives, Monsieur le Ministre, sans vous dire que j'y ai rencontré avec étonnement un *Rôle des chevaliers de la vénérable langue de Provence fait en 1683.* Je ne crois pas qu'il existe de relevé des chevaliers de Malte plus complet que celui de Vertot, même aux archives de la Haute-Garonne, où sont rassemblés les actes relatifs au grand prieuré de la vénérable langue de Provence et de la commanderie particulière de Toulouse. On possède, il est vrai, diverses chronologies des grands maîtres de l'ordre, ainsi que le Martyrologe de Mathieu de Goussancourt; mais on trouve peu de chevaliers cités dans ces ouvrages. Or, dans la liste que j'ai sous les yeux, liste qui ne comprend pas moins de quatre cent trente noms des plus illustres maisons du midi de la France, chaque chevalier est indiqué avec la date du jour de sa réception : le premier remonte au 18 mai 1612, le dernier va jusqu'au 2 juillet 1683. Cette liste m'a paru fort intéressante pour plusieurs familles. Elle complète et rectifie celle de Vertot, et je ne crois pas inutile de la mentionner ici.

Permettez-moi de vous signaler encore un *Extrait des registres intérieurs du chapitre métropolitain d'Alby,* qui nous fait connaître les derniers actes du chapitre au moment de sa dispersion.

Le 22 octobre 1790, les chanoines, assemblés capitulairement, furent informés que les décrets de l'Assemblée nationale concernant la nouvelle constitution du clergé, prononçaient la suppression de tous les chapitres du royaume. Cependant ils résolurent de ne pas abandonner leur église, de continuer le service divin et la prière publique jusqu'à ce qu'ils en fussent expressément empêchés, et ils se séparèrent après avoir rédigé une protestation, qui fut unanimement accueillie.

Le mardi 14 décembre de la même année, les administrateurs du district d'Alby se rendirent à la métropole, et là, M. Delecouls,

procureur syndic du district, annonça aux chanoines qu'il avait ordre de dissoudre le chapitre et de fermer les portes du chœur. Les chanoines offrirent alors de continuer le service à leurs frais; mais M. Delecouls ayant dit qu'il ne pouvait différer l'exécution de ses ordres, M. Gorsse, archidiacre d'Alby, prit la parole et prononça ces mots, que je ne puis m'empêcher de vous citer : « En ce cas, Messieurs, dit-il, nous commencons par vous plaindre vous-mêmes d'être les exécuteurs d'une commission désastreuse qui privera le public du secours de la prière et de la majesté du culte, dans un temps où certes l'un et l'autre lui sont plus nécessaires que jamais. » Puis, s'adressant au clergé, il ajouta : « Vous l'avez entendu, mes frères, cet ordre absolu qui nous disperse. Sachons céder modestement à la force, ou plutôt appelons ici les grandes ressources de la religion, dont nous sommes les ministres: obéissons. Mais, unis par l'adversité, soyons-le toujours par l'amitié fraternelle, par la charité, surtout par l'intention commune de nos prières, puisqu'elle seule peut désormais remplir le devoir sacré que nous avons tous contracté lors de notre installation dans cette église. Conservons l'honneur et la foy : laissons tout le reste à la providence. »

Tels sont, Monsieur le Ministre, les établissements que j'ai visités à Alby. J'ai voulu voir aussitôt après les archives de Gaillac; mais elles ont été pillées par les Anglais au XIVe siècle, brûlées par les calvinistes au XVIe et dévastées en 1793. Le peu qui reste a été parfaitement classé par M. Hugonet, secrétaire archiviste de la mairie, et j'ai eu le regret de n'y rien découvrir. Cependant, grâce à l'obligeance de M. de Combettes-Labourelie, je n'ai point quitté Gaillac sans de nouveaux documents, et j'ai pu ajouter quelques notes à celles que j'avais déjà recueillies. M. de Combettes m'a confié la copie d'un manuscrit fait par un ancien consul sur l'histoire d'Alby, et, à côté d'un grand nombre d'erreurs, j'y ai trouvé des renseignements précieux, surtout pour les temps où l'auteur raconte les faits contemporains.

Moins heureux à Rabastens, je n'ai rien vu de relatif à l'histoire du diocèse ou de la cathédrale d'Alby. Rabastens possède un registre manuscrit dans lequel sont consignés les privilèges, les libertés et les coutumes de la ville, depuis le XIIe siècle, mais ce manuscrit n'est que le relevé des titres et chartes relatifs au pays, la plupart écrits dans l'idiome national, et je ne lui ai reconnu

d'autre importance que celle de pouvoir servir à l'histoire de la localité.

Après une visite sans résultat à Rabastens, un intérêt puissant m'attirait à Cordes, cette ville si pittoresque, qui a conservé toute sa physionomie du moyen âge. Je savais qu'un évêque nommé d'Alby s'était retiré dans cette petite ville en l'an 1436, et qu'il y avait rempli ses fonctions épiscopales, tandis que son compétiteur à l'évêché officiait et lançait ses mandements dans une autre partie du diocèse. J'espérais donc trouver quelques traces du passage de Bernard de Casillac dans cette ville : je me hâte de dire que mon espoir n'a pas été tout à fait trompé.

Mais avant de vous citer les documents que j'ai trouvés, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire connaître l'état dans lequel sont actuellement les archives de Cordes.

Dans une des salles de la mairie, sous une large table à pupitres adossés, se trouve une caisse découverte, longue d'un mètre cinquante cent. environ. Dans cette caisse sont jetés pêle-mêle les chartes garnies de leurs sceaux, les actes originaux, tous les titres enfin composant les archives de Cordes. Chaque pièce, il est vrai, est marquée d'un numéro répété sur un inventaire fait au siècle dernier, et dans lequel on compte plus de neuf cents actes; mais le nombre en a déjà bien diminué, et je doute que les documents existants s'élèvent aujourd'hui à ce chiffre. Comment en serait-il autrement, quand on songe que l'on n'a qu'à se baisser pour prendre un *parchemin* qui pourra servir aux usages les plus vulgaires d'un ménage! En effet, chacun peut puiser à cette caisse au milieu de nombreux documents dont on ne comprend pas l'importance. Et ce ne sont pas de simples copies qui nous ont été laissées par les anciens magistrats de Cordes. Là tous les actes sont authentiques, précieux par leur antiquité et leur origine, précieux surtout par les détails qu'ils contiennent. L'histoire des guerres qui ont désolé ce malheureux pays pendant les XIVe et XVe siècles est tout entière encore dans ces pièces; mais si l'on n'y porte un prompt remède, il n'en existera bientôt plus rien, car les hommes auront enlevé ce que les vers et l'humidité n'auront pu détruire.

Si j'appelle votre attention sur ces archives, Monsieur le Ministre, c'est que je pense qu'on devrait respecter et non détruire ces souvenirs de nos pères. La ville de Cordes, fondée par les

Jamais ny eut si grande occasion
Denregistrer les cas ou faictz nouveaux
Comme à présent de la sedition
Despuys deux ans qu'ont faict les Hugonneaux.

Partout on trouve dans ces annales des notes utiles, excellentes, et si les chartes qui sont encore enfermées aujourd'hui devenaient d'un abord plus facile, non-seulement on pourrait compléter ces renseignements, mais on y recueillerait certainement les éléments d'une bonne histoire. Sans doute nous ne sommes plus au temps où des congrégations entières se livraient à l'étude des monuments écrits pour reconstituer les annales d'une province; mais il se rencontre parfois des hommes travaillant avec courage, dépensant leur fortune, usant leur santé pour le bien de tous, et j'ose espérer qu'un de ces dévouements surgira un jour pour nous donner l'histoire de la ville d'Alby.

En résumé, toutes les pièces et les registres de la mairie d'Alby offrent assez d'intérêt pour être étudiés avec fruit. On peut y trouver des documents fort curieux pour l'étude des mœurs et usages du pays, ainsi que pour celle du langage vulgaire dans cette partie de la France.

Les archives de l'archevêché, qui furent brûlées pendant la Révolution, ne pouvaient offrir que bien peu de documents échappés aux flammes ou aux mains des spoliateurs. Cependant j'y ai trouvé le *Procès-verbal de la visite de l'église métropolitaine et du chapitre faite en 1698 par monseigneur Legoux de la Berchère*. Ce volume m'a fourni des renseignements pleins d'intérêt sur l'état de la cathédrale à cette époque. J'ai aussi recueilli quelques notes dans le tome II des *Procès-verbaux de la visite faite dans le diocèse* par le même prélat. Le premier volume de cette visite est égaré depuis longtemps; il est, dit-on, dans le département; mais la personne qui le possède ne veut pas s'en dessaisir.

Je croyais avoir tout vu, après avoir compulsé ces manuscrits, quand M. l'abbé Berbié, chanoine de la cathédrale et secrétaire de Mgr l'archevêque d'Alby, me dit avoir reçu depuis quelques années une assez forte liasse de papiers qu'il n'avait pas encore eu le temps de déchiffrer. J'examinai aussitôt ces papiers, et je ne tardai pas à reconnaître qu'ils concernaient uniquement le diocèse d'Alby. Ce sont des actes relatifs à plus de cinquante pa-

roisses, parmi lesquels on remarque beaucoup de titres de fondations faites à la cathédrale, à Sainte-Martianne, à Saint-Salvy ou à l'hôpital Saint-Jacques.

La plupart de ces pièces, presque toutes sur papier, appartiennent aux XVIe et XVIIe siècles; un très-petit nombre remonte à une époque antérieure. J'en ai fait un classement sommaire en réunissant tous les actes d'une même ville ou d'une même église dans un seul paquet, avec le nom placé à l'extérieur, et je pense qu'il sera ainsi facile de les consulter dans l'occasion.

Je ne quitterai pas ce noyau d'archives, Monsieur le Ministre, sans vous dire que j'y ai rencontré avec étonnement un *Rôle des chevaliers de la vénérable langue de Provence fait en 1683.* Je ne crois pas qu'il existe de relevé des chevaliers de Malte plus complet que celui de Vertot, même aux archives de la Haute-Garonne, où sont rassemblés les actes relatifs au grand prieuré de la vénérable langue de Provence et de la commanderie particulière de Toulouse. On possède, il est vrai, diverses chronologies des grands maîtres de l'ordre, ainsi que le Martyrologe de Mathieu de Goussancourt; mais on trouve peu de chevaliers cités dans ces ouvrages. Or, dans la liste que j'ai sous les yeux, liste qui ne comprend pas moins de quatre cent trente noms des plus illustres maisons du midi de la France, chaque chevalier est indiqué avec la date du jour de sa réception : le premier remonte au 18 mai 1612, le dernier va jusqu'au 2 juillet 1683. Cette liste m'a paru fort intéressante pour plusieurs familles. Elle complète et rectifie celle de Vertot, et je ne crois pas inutile de la mentionner ici.

Permettez-moi de vous signaler encore un *Extrait des registres intérieurs du chapitre métropolitain d'Alby,* qui nous fait connaître les derniers actes du chapitre au moment de sa dispersion.

Le 22 octobre 1790, les chanoines, assemblés capitulairement, furent informés que les décrets de l'Assemblée nationale concernant la nouvelle constitution du clergé, prononçaient la suppression de tous les chapitres du royaume. Cependant ils résolurent de ne pas abandonner leur église, de continuer le service divin et la prière publique jusqu'à ce qu'ils en fussent expressément empêchés, et ils se séparèrent après avoir rédigé une protestation, qui fut unanimement accueillie.

Le mardi 14 décembre de la même année, les administrateurs du district d'Alby se rendirent à la métropole, et là, M. Delecouls,

procureur syndic du district, annonça aux chanoines qu'il avait ordre de dissoudre le chapitre et de fermer les portes du chœur. Les chanoines offrirent alors de continuer le service à leurs frais; mais M. Delecouls ayant dit qu'il ne pouvait différer l'exécution de ses ordres, M. Gorsse, archidiacre d'Alby, prit la parole et prononça ces mots, que je ne puis m'empêcher de vous citer : « En ce cas, Messieurs, dit-il, nous commencons par vous plaindre vous-mêmes d'être les exécuteurs d'une commission désastreuse qui privera le public du secours de la prière et de la majesté du culte, dans un temps où certes l'un et l'autre lui sont plus nécessaires que jamais. » Puis, s'adressant au clergé, il ajouta : « Vous l'avez entendu, mes frères, cet ordre absolu qui nous disperse. Sachons céder modestement à la force, ou plutôt appelons ici les grandes ressources de la religion, dont nous sommes les ministres : obéissons. Mais, unis par l'adversité, soyons-le toujours par l'amitié fraternelle, par la charité, surtout par l'intention commune de nos prières, puisqu'elle seule peut désormais remplir le devoir sacré que nous avons tous contracté lors de notre installation dans cette église. Conservons l'honneur et la foy : laissons tout le reste à la providence. »

Tels sont, Monsieur le Ministre, les établissements que j'ai visités à Alby. J'ai voulu voir aussitôt après les archives de Gaillac; mais elles ont été pillées par les Anglais au XIVe siècle, brûlées par les calvinistes au XVIe et dévastées en 1793. Le peu qui reste a été parfaitement classé par M. Hugonet, secrétaire archiviste de la mairie, et j'ai eu le regret de n'y rien découvrir. Cependant, grâce à l'obligeance de M. de Combettes-Labourelie, je n'ai point quitté Gaillac sans de nouveaux documents, et j'ai pu ajouter quelques notes à celles que j'avais déjà recueillies. M. de Combettes m'a confié la copie d'un manuscrit fait par un ancien consul sur l'histoire d'Alby, et, à côté d'un grand nombre d'erreurs, j'y ai trouvé des renseignements précieux, surtout pour les temps où l'auteur raconte les faits contemporains.

Moins heureux à Rabastens, je n'ai rien vu de relatif à l'histoire du diocèse ou de la cathédrale d'Alby. Rabastens possède un registre manuscrit dans lequel sont consignés les priviléges, les libertés et les coutumes de la ville, depuis le XIIe siècle, mais ce manuscrit n'est que le relevé des titres et chartes relatifs au pays, la plupart écrits dans l'idiome national, et je ne lui ai reconnu

d'autre importance que celle de pouvoir servir à l'histoire de la localité.

Après une visite sans résultat à Rabastens, un intérêt puissant m'attirait à Cordes, cette ville si pittoresque, qui a conservé toute sa physionomie du moyen âge. Je savais qu'un évêque nommé d'Alby s'était retiré dans cette petite ville en l'an 1436, et qu'il y avait rempli ses fonctions épiscopales, tandis que son compétiteur à l'évêché officiait et lançait ses mandements dans une autre partie du diocèse. J'espérais donc trouver quelques traces du passage de Bernard de Casillac dans cette ville : je me hâte de dire que mon espoir n'a pas été tout à fait trompé.

Mais avant de vous citer les documents que j'ai trouvés, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire connaître l'état dans lequel sont actuellement les archives de Cordes.

Dans une des salles de la mairie, sous une large table à pupitres adossés, se trouve une caisse découverte, longue d'un mètre cinquante cent. environ. Dans cette caisse sont jetés pêle-mêle les chartes garnies de leurs sceaux, les actes originaux, tous les titres enfin composant les archives de Cordes. Chaque pièce, il est vrai, est marquée d'un numéro répété sur un inventaire fait au siècle dernier, et dans lequel on compte plus de neuf cents actes; mais le nombre en a déjà bien diminué, et je doute que les documents existants s'élèvent aujourd'hui à ce chiffre. Comment en serait-il autrement, quand on songe que l'on n'a qu'à se baisser pour prendre un *parchemin* qui pourra servir aux usages les plus vulgaires d'un ménage! En effet, chacun peut puiser à cette caisse au milieu de nombreux documents dont on ne comprend pas l'importance. Et ce ne sont pas de simples copies qui nous ont été laissées par les anciens magistrats de Cordes. Là tous les actes sont authentiques, précieux par leur antiquité et leur origine, précieux, surtout par les détails qu'ils contiennent. L'histoire des guerres qui ont désolé ce malheureux pays pendant les XIVe et XVe siècles est tout entière encore dans ces pièces; mais si l'on n'y porte un prompt remède, il n'en existera bientôt plus rien, car les hommes auront enlevé ce que les vers et l'humidité n'auront pu détruire.

Si j'appelle votre attention sur ces archives, Monsieur le Ministre, c'est que je pense qu'on devrait respecter et non détruire ces souvenirs de nos pères. La ville de Cordes, fondée par les

comtes de Toulouse[1], fut appelée à jouer un rôle important dans plusieurs circonstances. Or c'est à peine si l'on connaît ses annales, dont les éléments se perdent chaque jour, et cependant on possède, non-seulement les documents écrits, mais encore quelques monuments archéologiques. Je pourrais signaler entre autres la maison dite du grand veneur, celle du grand fauconnier, en face de la promenade, auprès de laquelle était jadis le château des comtes de Toulouse; une maison particulière, près de la porte des Ormeaux; l'une des quatre enceintes de la ville, et enfin l'église Saint-Michel, avec son chœur roman et sa nef gothique.

C'est au milieu de cet amas de chartes jetées sans ordre dans une caisse où je constatais la présence d'un grand nombre de titres curieux, que j'ai trouvé des lettres de grâce accordées, le 30 avril 1437, par le roi Charles VII, aux consuls et habitants de Cordes, qui n'avaient pas craint de soutenir et de protéger Bernard de Casillac contre l'*évêque d'Alby, parent du roi.*

Cette charte, qui donne la preuve de l'appui que Cordes prêta à Casillac, ne dit point à quelles conditions la ville obtint son pardon. Une autre pièce vient heureusement combler cette lacune: ce sont les lettres patentes concédées au mois de janvier 1437 (1438) aux consuls de Cordes, et qui les autorisent à imposer la somme de 600 livres d'or payée au roi par la ville, afin de se racheter des peines encourues par les habitants qui avaient donné asile à l'*élu de Casillac.*

Or dans les titres précédents, dont le premier est malheureusement détruit en partie, deux personnages sont diversement mentionnés, l'un qualifié évêque d'Alby et parent du roi, est Robert Dauphin, fils de Béraud le Grand, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont. D'abord abbé d'Issoire, puis évêque de Chartres, il avait été désigné par le roi à l'évêché d'Alby à la mort de Pierre Neveu (1434), et le pape Eugène IV lui en avait donné l'investiture. Le second est Bernard de Casillac, prévôt de la cathédrale d'Alby, appelé au même évêché par le suffrage du chapitre, et dont l'élection avait été confirmée par le concile de Bâle au mois de février 1435. Chacun des prétendants soutint ses droits les armes à la main, et, pendant vingt-quatre ans, le diocèse

[1] La première charte des constitutions et priviléges est de Raymond VII; elle porte la date du 4 novembre 1222.

d'Alby eut à souffrir des guerres que se firent ces deux prélats, remplissant tour à tour les fonctions épiscopales. Enfin la cause fut portée au parlement de Paris et, par arrêt du 1er avril 1460, Bernard de Casillac fut maintenu sur le siége d'Alby.

Il est probable que ce prélat, qui avait déjà trouvé un appui à Cordes, conserva des partisans dans cette ville et ses environs, car il en était encore à quelques kilomètres en 1452, et il s'y occupait de l'achèvement de l'église. Un acte de cet évêque, également trouvé dans les archives, adressé aux consuls et aux habitants, et relatif à la construction de Saint-Michel, m'en fournit la preuve. Cet acte, donné au lieu de Noailles, porte la date du 1er août 1452.

Comme je devais me borner à l'examen des pièces relatives à l'évêché, Monsieur le Ministre, je ne vous citerai aucun des actes curieux que j'ai remarqués; je ne vous parlerai pas non plus du *Libré ferrat*, moins beau et moins précieux que le livre des priviléges de Rabastens. Cependant je crois de mon devoir de vous dire que les archives de Cordes sont encore fort précieuses. Malgré les soustractions qui y ont été faites, elles renferment un assez grand nombre de documents pleins d'intérêt, et je suis convaincu que leur publication jetterait un grand jour sur l'histoire de cette partie de l'Albigeois.

J'aurais eu besoin de visiter encore quelques archives pour compléter mes recherches sur l'histoire de l'évêché d'Alby, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'en ont empêché. Toutefois, dans mon passage à Toulouse, j'ai pu visiter les archives du département de la Haute-Garonne, si parfaitement connues de leur conservateur, M. Belhomme, qui n'a pu me montrer que les bulles relatives à l'épiscopat de monseigneur de Nesmond, transféré de l'archevêché d'Alby à celui de Toulouse le 6 novembre 1719.

La bibliothèque de la ville m'a fourni plus de renseignements, et j'ai pu recueillir dans ses manuscrits quelques notes assez curieuses. Ainsi, dans le *Recueil des hommages et serments de fidélité tirés du livre noir* (livre des finances, fol. 18, 25, 26, 75 et 242), j'ai constaté la mention de plusieurs actes relatifs à l'hôpital Saint-Jacques, aux Cordeliers, au monastère de Saint-Salvy et à l'histoire religieuse de l'Albigeois.

Un autre volume intitulé : *Elucubrationes Massilienses* (n° 88), colligé par le R. P. François Laporte, religieux de l'abbaye de

Saint-Victor de Marseille, m'a fourni un acte qui précède de bien peu l'approbation des libertés et priviléges de la ville d'Alby faite par l'évêque Durand. C'est une copie des lettres de Raymond VII, comte de Toulouse, données au mois de décembre 1242, qui déchargent les consuls, la commune et la ville d'Alby du serment et des obligations auxquels ils avaient été tenus jusque-là, *de omni juramento et de omni obligatione quibuscunque nobis aliquatenus tenebantur.*

Enfin, j'ai pu m'assurer que la bibliothèque de Toulouse possédait plusieurs manuscrits ayant appartenu à un évêque d'Alby, Bernard de Castanet, qui occupa ce siége depuis l'an 1275 jusqu'en 1308. Ils furent tous écrits d'après l'ordre et pendant l'épiscopat de Bernard, ainsi que le prouve une note placée sur chaque volume, et la liste que j'en donne ici vous montrera que ce prélat se livrait sérieusement à l'étude des livres saints. J'ai placé ainsi ces ouvrages avec leur date et leur numéro de catalogue.

1° Commentaire de saint Ambroise sur les Épîtres de saint Paul; 1293, n° 7;

2° Exposition de saint Grégoire sur le Cantique des Cantiques, suivie des Homélies sur Ézéchiel et sur les Évangiles, avec le *Liber pastoralis* et les dialogues de ce pape; 1293, n° 3;

3° Commentaire de Bède sur Esdras, les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Évangile de saint Marc et les Actes des apôtres; 1294, n° 75;

4° Commentaires de saint Isidore de Séville sur l'Ancien Testament, avec son Origine des cérémonies religieuses, les Livres des Sentences et les Soliloques; 1295, n° 97;

5° Commentaire de Bède sur saint Luc; 1298, n° 48;

6° Le *Liber de adulterinis conjugiis*, et plusieurs autres opuscules moraux de saint Augustin; 1298, n° 113;

7° Commentaires de Claude, évêque de Turin, sur l'Évangile de saint Mathieu; 1299, n° 108[1];

8° Homélies d'Origène sur les Juges, Isaïe, Jérémie et Ézéchiel; 1299, n° 105;

9° Le Traité sur les sacrements, par Hugues de Saint-Victor; 1300, n° 78;

[1] Ce commentaire n'a jamais été imprimé; du moins je n'en ai trouvé aucune trace ni dans les recueils de bibliographie, ni à la Bibliothèque impériale.

10° Enfin, un Missel sur parchemin avec initiales ornées de miniatures, écrit à Alby et terminé le 10 décembre 1302, n° 49.

Ces divers manuscrits sont en général dans un bel état de conservation; écrits sur deux colonnes, ils sont pour la plupart ornés d'initiales coloriées avec soin. On voit que Bernard de Castanet les confia à d'excellents calligraphes, et s'ils témoignent de la piété du prélat, ils montrent également son goût et son désir d'encourager les sciences et les lettres.

Je ne vous aurais pas signalé ces ouvrages, Monsieur le Ministre, s'ils ne m'éclaircissaient un fait ignoré jusqu'à ce jour : c'est que Bernard de Castanet résida pendant quelque temps à Toulouse. Voici dans quelles circonstances :

Bernard de Castanet, le fondateur de la magnifique cathédrale d'Alby, était, disent quelques historiens, un *homme vénérable et d'une probité sans exemple;* mais il remplissait les fonctions d'inquisiteur de la foi dans le diocèse d'Alby, et nous savons qu'il prenait dans ces circonstances le titre de *vice-régent de l'inquisiteur du royaume de France.* Or, en cette qualité, il prononça diverses condamnations, et le peuple indigné se souleva contre lui. L'*Histoire du Languedoc* nous dit même que les consuls l'accusèrent devant le roi de vexer et de fouler le peuple. Mais ce que l'on ne sait pas, et ce que Massol[1] n'aurait pas dû laisser ignorer, c'est l'accusation portée au saint siége par deux chanoines d'Alby contre leur évêque, auquel ils imputaient plusieurs crimes. J'en ai trouvé tous les détails dans le *Bullarium ecclesiæ Albiensis,* dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler.

Par suite de cette accusation, Bernard fut d'abord suspendu de l'administration par sentence de Bérenger, cardinal du titre de SS. Neré et Achille; puis, le 30 juillet 1307, une bulle de Clément V ordonna aux abbés de Saint-Papoul et de Fontfroide et à Bérenger de Clargiis, chanoine de Narbonne, son chapelain, de se rendre à Alby et d'y informer sur les actes reprochés à l'évêque. En suite de ces ordres, le pape dut aussi songer à l'administration du diocèse, et le lendemain, 31 juillet 1307, il signa

[1] Ancien bibliothécaire du département et auteur d'une *Description du département du Tarn, suivie de l'histoire de l'ancien pays d'Albigeois et principalement de la ville d'Alby.*

de nouvelles bulles qui désignaient Gérard Bruni, archiprêtre; Bernard Aldenui et Gaillard de Faugeriis, chanoines de la cathédrale, pour économes et directeurs de Sainte-Cécile. Enfin, il nomma son chapelain, B. de Astaraguesio, archidiacre de Villelongue dans l'église de Toulouse, vicaire général du diocèse d'Alby, tant au temporel qu'au spirituel, pendant la suspension de l'évêque.

D'après ces actes, Bernard de Castanet fut obligé d'abandonner son diocèse et de se retirer à Toulouse, où il alla attendre le résultat des accusations portées contre lui. Il avait trouvé un asile dans le couvent des frères Prêcheurs fondé par saint Dominique, et c'est là qu'il se plut à lire et à méditer les savants livres qu'il avait, quelques années auparavant, fait écrire pour son usage particulier.

Cependant l'exil de l'évêque d'Alby ne fut pas de longue durée, ainsi que nous l'apprend encore le *Bullarium* de la bibliothèque d'Alby. Le 27 juillet 1308, Clément V révoqua et annula les procédures faites contre Bernard, qu'il rétablit dans ses anciens droits et qu'il libéra de toute infamie. Mais le pape ne voulut pas que ce prélat revînt dans la ville d'Alby, et, par une bulle du 30 juillet 1308, il le transféra au diocèse du Puy.

Bernard de Castanet, libre ainsi de quitter le lieu où il avait trouvé un asile, voulut laisser un témoignage de sa gratitude aux dominicains, et, en conséquence, il fit don de ses manuscrits au couvent des frères Prêcheurs, sous la condition expresse qu'ils ne pourraient être donnés, vendus, échangés ni mis en gage, et que tous ceux qui les liraient prieraient pour le donateur.

Aujourd'hui ces manuscrits appartiennent à la ville de Toulouse, et en les parcourant, après avoir étudié le *Bullarium* de la bibliothèque d'Alby, j'ai pu me convaincre des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous signaler, et qui n'avaient encore été consignés par personne.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les documents recueillis dans les archives et les bibliothèques que vous m'avez chargé de visiter qui m'ont paru dignes de vous être signalés. Sans être aussi complets que je l'aurais désiré, ils sont pour la plupart assez intéressants, et je suis convaincu qu'ils combleront plusieurs lacunes dans l'histoire du diocèse d'Alby.

Cependant l'objet de ma mission n'était pas entièrement ter-

miné après la visite des dépôts publics, et je crois devoir vous communiquer le résultat de quelques observations, que j'ai faites à propos d'une petite église dédiée à Sainte-Cécile au commencement du xe siècle.

Dans une brochure, publiée au commencement de l'année 1851, pour réfuter l'opinion généralement admise que l'ancienne cathédrale d'Alby était dédiée à la sainte croix, j'avais dit qu'il existait auprès de Gaillac une église nommée Sainte-Cécile d'Aveins, qui fut donnée, en 920, par Benebert, prêtre, à Godalric, évêque, et à l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby[1]. A mon passage à Gaillac, j'ai voulu voir l'ancienne chapelle que je désignais sous ce nom, et au lieu d'une, j'ai dû en visiter deux; car Aveins et Sainte-Cécile d'Avès ou d'Avas forment deux bourgs bien distincts, éloignés de quelques kilomètres et ayant chacun leur église particulière.

Aveins, qui possédait au IXe siècle un château dans lequel Charles le Chauve s'arrêta vers l'an 843, attira tout d'abord mon attention. Son église, fort petite et dédiée à saint Vincent, martyr, est de construction récente. La porte seule, placée au sud, est ogivale; elle est construite en larges briques taillées et paraît remonter au XIVe siècle. Mais les fondations, en pierre presque brute, sont d'une époque bien antérieure; enfin, j'ai pu constater que le mur septentrional, actuellement adossé à une ferme, a au moins 1^m,50 d'épaisseur.

J'ai visité, aussitôt après, Sainte-Cécile d'Avès, et je me suis assuré en peu d'instants qu'il ne restait rien de l'ancienne chapelle. Pour fixer mes doutes après cet examen, je me suis empressé de relire l'acte cité par D. Vaissette, et qui signale l'existence de Sainte-Cécile[2]. Or, j'ai vu que les donations faites par Benebert consistaient, non-seulement en biens immeubles ou en constructions situées à *Avanes*, mais encore en terres ou vignes placées *in Cilicio et in ejus aro* et *in Pauperiago* (ou *Pomperiago*) *vel in ejus aro*. Ces indications m'ont paru se rapporter entièrement aux communes connues aujourd'hui sous les noms de Celz et de Pompirac, voisines de Sainte-Cécile d'Avès, et j'en ai conclu que l'église mentionnée dans l'acte de Benebert devait être celle qui

[1] *Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Alby*; Paris, 1851.

[2] *Histoire générale du Languedoc*, t. Pr. II, p. 59.

existait dans ce dernier lieu, et non celle d'Aveins, qui paraît avoir été de tout temps dédiée à saint Vincent.

Cette opinion se trouve confirmée dans mon esprit par deux titres de l'an 1266, rapportés dans l'*Inventaire des anciennes archives de la commune de Gaillac*, et sur lesquels j'ai lu, à côté des noms de Saint-Laurent de Pompirac et de Saint-Jean de Celz, celui de Sainte-Cécile d'Avas. Afin de mieux appuyer mon jugement, je vous signalerai la mention d'un de ces actes ainsi conçue : « Instrument contenant l'enquête faite par monseigneur le sénéchal de Toulouse, par laquelle il appert que la juridiction de Gailhac s'étend jusqu'au ruisseau de la Pisse, et que les paroisses de Biscarnenc, Longueville, Avenx, d'Avas, de Saint-Laurent de Pompirac, de Celz et de Candastre, sont dépendantes de la juridiction de ladite ville de Gailhac et du dixmaire du s^r^ abbé de Gailhac. Ladite enquête faite l'an 1266. » Enfin, cette même désignation se trouve répétée dans une sentence rendue le 21 novembre 1322 par le cardinal Pilefort sur les différents qui existaient entre Bernard, évêque d'Alby, et les religieux du monastère de Gaillac[1].

Afin de fixer clairement les termes de la charte de Benebert, j'ajouterai encore que cette église, qui se trouve à trois kilomètres de Gaillac et à cinq kilomètres environ de Montans, était bien certainement, au commencement du xe siècle, du ressort de cette dernière ville; et, pour rendre avec fidélité le passage suivant de la donation, ... *in pago Albiensi, in ministerio Montaniense, in villa nuncupatis quæ dicitur Avanis*, je pense qu'il faut traduire : *dans le pays d'Albigeois, au diocèse de Montans, dans le bourg nommé Avanes* ou *Avas*.

A cette époque, Gaillac n'était point connu. Le premier acte où il soit fait mention de ce lieu est le testament de saint Didier, évêque de Cahors et originaire de l'Albigeois; qui le légua en 654 à son église cathédrale; mais ce n'était alors qu'un bourg ou un village sans intérêt historique. Gaillac ne commença à prendre quelque importance que vers le milieu du xe siècle, par la fondation de l'abbaye de Saint-Michel. Cette abbaye est citée dans le testament de Raymond Ier, comte de Rouergue[2], écrit l'an 961, et

[1] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds Doat, n° 116. — *Archives de l'abbaye de Gaillac.*

[2] *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, Pr., p. 108.

en 966 dans celui de Matfred, vicomte de Narbonne, et de sa femme Adélaïde[1]. On connaît aussi l'acte de consécration d'un autel que fit, en 972, Frotaire, évêque d'Alby, dans le monastère de Gaillac. Ce prélat donna à cette occasion plusieurs terres à cette abbaye, et le comte Raymond confirma cette donation et l'accompagna de divers bienfaits, en mentionnant Gaillac comme un lieu qui avait déjà quelque importance et semblait devoir en acquérir encore..... *et ipsam villam Galliacensem quæ magna nunc est vel futura est..... dono et concedo et confirmo huic monasterio*[2].

De là seulement date la splendeur de Gaillac : le monastère créa la ville, et l'on ne doit pas s'étonner si, en l'an 920 elle passait encore inaperçue.

Montans, au contraire, était encore puissante alors. A en juger par les restes d'antiquité que l'on trouve chaque jour dans le village de ce nom, on ne peut douter qu'il n'y ait eu là une grande ville. D'abord ce sont des médailles d'or, d'argent ou de cuivre; puis des vases, des urnes, des lampes de toutes sortes, quelquefois même des fondements d'habitations et des rues pavées; enfin, on ne peut fouiller la terre dans les environs de ce village sans découvrir une immense quantité de vases d'une terre légère, recouverts d'un vernis qui n'a rien perdu de son éclat, et souvent ornés de reliefs admirables.

Tout démontre que Montans fut du temps des Romains une ville assez considérable, car ses débris portent les marques de la grandeur et de la magnificence de ce peuple. Outre les monuments antiques qu'on y a découverts, on voit encore quelques restes de retranchements et de fortifications. Les fossés servant de circonvallation au fort qui commandait la ville sont encore apparents, et, à cinq cents pas environ, on retrouve un lieu appelé encore aujourd'hui le Vieux-Fort.

Du reste, le lieu avait été parfaitement choisi pour l'établissement d'une forteresse ou d'une ville. La position de Montans est des plus heureuses. Non-seulement on peut y découvrir dans toute son étendue cette belle plaine qui, d'Alby, se prolonge jusqu'à Saint-Sulpice-de-la-Pointe, mais encore on domine de ce point

[1] *Hist. gén. du Languedoc*, Pr., p. 116.
[2] *Ibid.*, Pr., p. 123.

toute la rivière du Tarn depuis Lisle jusqu'à Gaillac. Enfin, comme dernière preuve à l'appui de cette opinion, qu'il y eut jadis dans ce lieu un vaste établissement romain, je citerai une voie romaine appelée Chemin Ferré, qui se dirige vers Alby en passant par les territoires de Brens et de Lagrave.

Ma conviction de l'existence d'une ancienne ville au lieu où est actuellement Montans me porte à conjecturer que cette ville ne dut pas tomber et s'effacer tout à coup. Peut-être fut-elle dévastée par les barbares qui inondèrent les Gaules dès le v[e] siècle ; mais, à coup sûr, elle ne fut pas ruinée entièrement, puisque, au commencement du x[e] siècle, son territoire s'étendait encore assez loin.

Quoi qu'il en soit, la charte de donation de Benebert me paraît être la dernière lueur de la ville de Montans. Quand les moines vinrent s'établir à une lieue de là, de l'autre côté de la rivière, ils durent attirer les habitants auprès d'eux : Montans fut abandonné. L'abbaye de Saint-Michel fit bientôt grandir Gaillac : elle avait tué Montans.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les documents que j'ai recueillis dans les dépôts publics, et les observations que j'ai faites moi-même en visitant les diverses localités que je viens de mentionner. Peut-être trouverez-vous mes remarques un peu trop étendues sur quelques points; mais vous m'excuserez, j'ose l'espérer, en songeant que j'ai parcouru un pays dans lequel je vis par l'étude depuis plusieurs années, et que l'on se plaît à parler de ce qu'on aime.

D'ici à peu de temps, je pense avoir l'honneur de vous offrir une *Histoire de l'ancienne cathédrale et de l'évêché d'Alby*, à laquelle je mets la dernière main. Vous y retrouverez une partie des pièces que votre bienveillance m'a permis de consulter, et j'ai la conviction que vous y reconnaîtrez, à défaut de talent, le désir le plus grand d'arriver, par tous les moyens possibles, à la connaissance de la vérité.

Veuillez me permettre, Monsieur le Ministre, en terminant ce rapport, d'offrir mes sincères remercîments à M[gr] l'archevêque d'Alby, à M. le préfet du département du Tarn et à M. l'abbé Berbié, chanoine de la cathédrale, pour l'extrême bonté avec laquelle ils m'ont facilité les moyens de remplir la mission que vous m'aviez confiée. C'est principalement à leur obligeance que

je dois d'avoir pu effectuer mes recherches et remplir, autant que possible, le but de vos instructions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

EUGÈNE D'AURIAC,
De la Bibliothèque impériale.

RAPPORT de M. de Linàs, *membre non-résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, chargé d'étudier, dans l'est et le midi de la France, les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes.*

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence de parcourir l'est et le midi de la France, pour étudier ce qui y reste d'anciens vêtements sacerdotaux et d'étoffes historiées, il n'a pu entrer dans ma pensée d'entreprendre une tournée d'exploration; limité à la fois par le temps et par l'argent, je devais me borner à suivre la route tracée à l'avance par le comité des arts et monuments et les indications fournies par les archéologues des provinces, abandonnant à ces derniers la partie des découvertes; c'est donc en prenant le *Bulletin* pour guide, que j'ai exécuté mon voyage; j'ai examiné de nouveau ce qui avait été déjà publié, j'ai dessiné ce qui avait été simplement signalé, et, si mes cartons ne renferment rien qui ne soit plus ou moins connu à l'avance, j'ai certainement le faible mérite de présenter beaucoup de choses sous leur véritable aspect.

Avant de commencer le narré d'une excursion fort longue et surtout fort pénible, si on la met en balance avec les résultats qu'elle a produits, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de dire un mot des procédés qui m'ont servi à obtenir des copies fidèles : j'étais frappé depuis longtemps du laisser-aller avec lequel des artistes d'un grand savoir crayonnaient quelquefois certains objets; Votre Excellence sait combien il est facile, soit en modifiant un contour, soit en ajoutant ou retranchant une ligne caractéristique, de donner à un monument une physionomie tout autre que celle de l'époque où il a pris naissance : c'est à cet inconvénient, dans lequel les plus habiles tombent sans l'intervention immédiate de leur volonté, que j'ai voulu parer en calquant rigoureu-

ardente encore, je n'ai pu m'arrêter que de trop courts instants, j'ai vu, sur la couverture d'un manuscrit du XVe siècle, huit miniatures coupées dans un pontifical du XIIIe; elles représentent : 1° la bénédiction de l'eau; 2° le sacre d'un évêque; 3° le sacre d'un abbé; 4° la consécration d'une abbaye; 5° l'ordination des prêtres; 6° l'ordination des sous-diacres; 7° la consécration des religieux; 8° la consécration des clercs. Là j'ai remarqué également une reliure en fort belle étoffe de soie brochée d'argent, d'origine orientale.

Rien à Toul ou à Nancy qui fût en rapport avec le but de mon voyage; je ne puis cependant omettre une peinture murale dans l'église Saint-Epvre de cette dernière ville : ce morceau est attribué par les connaisseurs à Léonard de Vincy. Je ne suis pas compétent pour juger si ces messieurs ont tort ou raison; je voudrais seulement qu'au lieu du confessional qui masque en partie une œuvre remarquable, on plaçât à l'entour une grille, qui, en la garantissant des curieux indiscrets, n'empêchât pas les véritables amateurs d'en contempler l'ensemble.

J'avais grande hâte d'arriver à Metz, où m'attendait une besogne sérieuse et prévue à l'avance : je voulais étudier en détail et dessiner de nouveau, si besoin était, la chape dite de Charlemagne, conservée à la cathédrale. Je ne discuterai pas ici si ce vêtement, reproduit au trait dans l'abécédaire de M. de Caumont et en couleur dans le grand ouvrage allemand de Hefner sur le moyen âge religieux, est ou n'est pas celui qui appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Arnoult, comme semble l'affirmer un de mes savants collègues [1]; je me bornerai, quant à présent, à en donner une simple description accompagnée de calques fidèles.

Sur un fond demi-circulaire en soie rouge très-épaisse, de $1^{m},025$ de rayon, sont brodés au *passé*, en or et en couleur, quatre aigles aux ailes ouvertes; les deux plus petits, disposés au milieu, l'un au-dessus de l'autre, sur une ligne perpendiculaire, ont $0^{m},59$ de haut sur $0^{m},62$ de large; les plus grands placés isolément et obliquement, à droite et à gauche, de manière à ce que leur tête vienne converger au centre, n'offrent pas moins de $0^{m},82$ en hauteur sur $0^{m},74$ de largeur. Ces oiseaux, dont les pennes sont énergiquement indiquées par des fils verticaux et horizontaux

[1] Fr. Michel, *Recherches sur le commerce des étoffes de soie, etc.*, t. I, p. 86.

C. de Linas, del, 1853. Chromolith. Hangard-Maugé. Emile Beau lith.

FRAGMENT DE LA CHAPE DITE DE CHARLEMAGNE,
CONSERVÉE DANS LA CATHÉDRALE DE METZ, 1/3 DE GRANDEUR

en soie blanche, rouge, noire, verte et bleue, sont en outre nimbés et ornés sur le corps et les ailes de colliers, médaillons, croissants et fleurons. Les médaillons, au nombre de quatre sur les grands aigles et de deux sur les petits, représentent des lions, des faucons chassant le lièvre, et des rosaces; enfin, des monstres marins attaquent avec fureur les serres des sujets principaux, entre lesquels, l'ouvrier, je devrais dire l'artiste, a tracé des plantes, des croissants, des lions et un oiseau, qu'à son long cou et à ses pattes élevées, je suis tenté de prendre pour un secrétaire[1].

Je ne crois pas que ce *manteau,* car il me semble difficile qu'il ait jamais pu affecter une autre forme, ait eu de chaperon avant le XVIe siècle, époque à laquelle on lui en a ajouté un très-riche, avec le Christ en croix brodé entre la sainte Vierge et saint Jean, plus deux orfrois latéraux de même travail, où sont figurés six anges portant chacun un des instruments de la passion.

Quant au lieu où a été confectionné ce splendide vêtement, le plus superficiel examen des tissus brodés en or que l'Inde nous fournit maintenant en abondance, suffit pour constater sa provenance orientale : il y a, en effet, identité parfaite dans la main-d'œuvre et anologie frappante dans l'ornementation.

Deux crosses en ivoire, très-simples, l'une du XIIe siècle, l'autre du XVe, sont, avec la chape de Charlemagne, tout ce qui reste aujourd'hui d'un des plus riches trésors écclésiastiques de la France et de l'Allemagne.

Après avoir serré la main de M. l'abbé Simonaire, sacristain de la cathédrale, et pris congé de Mgr du Pont-des-Loges, qui me suppliait en partant de recommander à Votre Excellence son église si belle et si pauvre, le chemin de fer m'emporte vers Strasbourg, où je ne découvre pas le moindre tissu ancien, mais où en revanche l'on me traite à peu près de marchand de chiffons. Même mécompte à Bâle, où les tableaux d'Holbein et quelques figures d'évêques m'offrent, avec la vue du Rhin, une agréable compensation; enfin, j'arrive à Besançon, où je comptais m'arrêter plusieurs jours chez mon bon et ancien ami le général de Boislecomte.

Si Besançon ne présente pas une ample récolte aux archéologues de mon genre, du moins y trouve-t-on quelque chose, et je

[1] *Falco serpentarius* de Linnée. Comment cet oiseau, qu'on ne trouve qu'au cap de Bonne-Espérance et aux îles Philippines, est-il représenté là ?

dois mentionner en première ligne la mitre de Charles de Neufchâtel, archevêque en 1446; elle est en drap d'argent avec orfrois et fanons semés de fleurs en perles fines et de pierres cabochons haut-montées, la face antérieure est ornée d'une Annonciation en broderie de soie de couleur; la face postérieure, d'une Nativité; malheureusement, cette coiffure, déjà élevée à la mode d'Italie, a été dernièrement encore rehaussée et alourdie par une crête en vermeil d'un assez bon style, mais qui n'est pas à sa place. Malgré la richesse de ce monument bien authentique, puisqu'on le retrouve peint sur un pontifical exécuté par les ordres du même Charles de Neufchâtel, je ne l'ai point dessiné, rebuté que j'étais par son ensemble disgracieux.

La bibliothèque communale est, comme chacun le sait, très-riche en manuscrits; en l'absence du savant M. Weis, qu'une récente douleur tenait momentanément éloigné, son adjoint, M. A. Guénard, voulut bien m'en faire les honneurs. Outre le Pontifical de Charles de Neufchâtel, ci-dessus mentionné, j'ai feuilleté avec plaisir un bréviaire provenant du même archevêque; l'on y trouve, entre autres miniatures, une curieuse procession de la Fête-Dieu. Il serait fort à désirer qu'au lieu de copier des gravures italiennes ou flamandes, les éditeurs modernes de livres liturgiques allassent puiser leurs planches dans ces précieux volumes; tout le monde y gagnerait.

Dijon, si remarquable à tant d'égards, n'a pas conservé le moindre vestige des richesses que la piété des ducs de Bourgogne avait entassées dans ses églises et ses monastères; une crosse à jour en filigrane de vermeil, attribuée à saint Robert, abbé de Citeaux vers la fin du XI[e] siècle, et conservée dans une vitrine au musée, y a seule appelé mon attention. Sa volute est formée par un serpent enroulé, dont la tête vient s'appuyer intérieurement un peu plus haut que le nœud, tandis qu'un crochet élégamment recourbé l'arc-boute au dehors; une rosace remplit l'espace circulaire ménagé par le corps du serpent, et, le même motif se reproduit huit fois sur la spérule, qui s'emmanche de son côté dans un bout de hampe en forme de pyramide hexagonale : somme totale, ce morceau d'orfévrerie, expression de l'art carlovingien en décadence, ne me semble pas devoir être pris pour modèle.

On garde avec soin dans la collégiale de Beaune une chasuble brodée en soie sur champ d'or et portant le millésime de 1663;

deux sujets seulement y sont représentés, l'Ascencion par-devant, la Pentecôte sur le dos ; la beauté des cartons et le fini du travail rendent, malgré sa date récente, ce vêtement tout à fait digne d'être signalé au comité.

La bibliothèque de la ville, que j'ai visitée comme l'église et le célèbre Hôtel-Dieu, en compagnie de M. le vicaire Prudhon et du conservateur M. Aubertin, m'a semblé assez richement pourvue; j'y ai remarqué entre autres choses, sous le n° 21, un manuscrit du XIVe siècle, sur parchemin, à deux colonnes, avec miniatures blanches, peintes sur fond de couleur et capitales ornées, portant ce titre : *Cy commance racionnal du divin office translaté en francois par maistre Jehan Gosein de l'ordre de N^{re}-Dame du Carmel, docteur en théologie, par le commandement du roy Charles le Quint, qui régnoit l'an mil CCC LXXIX.* Le temps ne m'a pas permis d'examiner comme je l'aurais voulu ce volume, qui mérite sans doute l'attention des écrivains liturgistes.

J'espérais rencontrer à Autun notre collègue M. le vicaire général Devoucoux, auquel j'avais demandé par écrit quelques renseignements; par malheur il avait dû s'absenter, mais M. le supérieur du grand séminaire voulut bien le remplacer avec une grâce parfaite, et m'installer dans la bibliothèque du remarquable établissement qu'il dirige : ce riche dépôt, héritage de l'ancien chapitre cathédral, signalé par les bénédictins dans leur Voyage littéraire, est heureusement demeuré intact; j'ai pu y étudier à mon aise le fameux Sacramentaire de saint Grégoire, IXe siècle, et le Pontifical romain d'Antoine de Chalon, évêque d'Autun, manuscrit à miniatures qui peuvent marcher de pair avec celles de Besançon et de Châlons-sur-Marne. Deux tissus anciens encadrés sous glace m'ont également frappé, et, quoique l'un d'eux, étoffe de soie bleue, sur laquelle on a brodé en or et en couleurs des aigles et des sphinx ailés, ait été publié par le R. P. A. Martin[1], il m'a paru si curieux, que je n'ai pas résisté à la tentation d'en lever un calque.

J'ai vu aussi dans une armoire, derrière le maître autel de la cathédrale, une étole très-riche en drap d'or semé de perles fines; il est impossible que cet ornement de fabrication relativement moderne, ainsi que le prouve sa forme à palettes arrondies, ait

[1] *Mélanges d'archéologie,* tome II.

jamais appartenu à saint Léger, quoiqu'il soit vénéré comme tel; je pencherais volontiers à croire qu'on s'en servait spécialement le jour de la fête du saint évêque auquel on l'attribue, ou qu'il renferme quelques débris de ses vêtements sacerdotaux.

A Bourg-en-Bresse, l'église de Brou, si intéressante au point de vue de l'art, n'offrait aucun appât à mon genre d'études; je l'ai néanmoins visitée en compagnie d'un ancien camarade de régiment, M. le comte Ém. de Coëtlogon, aujourd'hui préfet de l'Ain. Cet administrateur aussi zélé qu'intelligent, à qui nul genre de mérite n'échappe, m'a fait voir dans le plus grand détail les restaurations dues au talent de M. l'architecte Dupasquier.

De Bourg, une diligence me conduit à Lyon. Je comptais trouver au moins, dans la capitale de l'industrie tissutière, quelques échantillons des anciennes fabriques de France et d'Italie: mes prétentions étaient minimes, elles ont encore été déçues. Malgré sa bonne volonté et son désir de m'obliger, M. Yéméniz n'a pu me communiquer son cabinet et je n'ai profité de son savoir qu'à l'endroit de mon humble collection. En revanche, la petite ville de Saint-Rambert-sur-Loire m'a fourni un ample dédommagement; déjà l'admirable chasuble du XIIIe siècle conservée dans son église paroissiale avait été décrite par MM. Boué, curé d'Ainai[1], et de Caumont[2]; mais, quoique la gravure publiée par le premier et reproduite par le second soit aussi exacte que possible, ses dimensions trop exiguës la rendant insuffisante pour l'intelligence complète du tissu et de l'ornementation, j'ai cru devoir dessiner, grandeur d'exécution, un morceau de l'étoffe et de l'orfroi.

La chasuble de Saint-Rambert mesure 1 mètre 47 centimètres de hauteur sur 1 mètre 69 centimètres de largeur; elle est en fort tissu de soie rouge foncé, broché d'or; une riche bordure à la grecque y encadre des compartiments en forme de double losange, dans chacun desquels on voit alternativement des lions ou des perroquets affrontés; l'orfroi, magnifique galon rouge, violet et or, de $0^{m},156$ de large, retombe verticalement sans former la croix ni devant ni derrière, suivant l'usage encore observé aujourd'hui en Espagne; enfin, ce vêtement a été confectionné sans couture, en sorte que le dessin se montre perpendiculaire du coté antérieur, et horizontal de l'autre.

[1] *Notice sur la chasuble de Saint-Rambert.*

[2] *Bulletin monumental*, tome XII.

Malgré la physionomie héraldique des lions, les perroquets, les carrés inscrits de l'encadrement et les entrelacs du galon me font attribuer cette chasuble, sinon à des ouvriers grecs, du moins à des Italiens du XIIIe siècle familiarisés avec les types byzantins aussi bien qu'avec les formules d'un blason occidental; sa coupe actuelle, d'ailleurs, ne peut démentir ce que j'avance, car certaines mutilations très-visibles prouvent surabondamment qu'elle affectait autrefois la forme ronde.

A mon retour de Saint-Rambert, M. l'abbé Boué, dont la bonté et la complaisance à mon égard ont été inépuisables, après m'avoir fait visiter la curieuse église d'Ainay, m'a présenté dans sa sacristie une navette à encens du XIIIe siècle, avec sa cuiller, et un calice du XVe.

J'ai remarqué aussi dans la cathédrale de Lyon le superhuméral que le diacre et le sous-diacre se passent au col, de manière à dissimuler complétement la portion d'aube et d'amict que laisse voir l'ouverture de la damaltique entre la tête et les épaules, et, au Musée des antiques, le tombeau du pénitencier Ponce de Vaux (*Poncius de Vallibus*), mort en 1307. Ce dignitaire, sculpté dans l'exercice de ses fonctions, un livre à la main, et touchant de sa baguette un pénitent à genoux, est revêtu d'une chasuble pointue, avec étole et manipule à palettes rectangulaires.

Nul aliment pour moi dans les sacristies d'Avignon, car je n'y ai pas vu le moindre lambeau intéressant, et, le peuple qui a gravé en gros caractère sur les chapiteaux romains du porche de Notre-Dame des Doms, MONUMENT ANTIQUE ET CURIEUX, doit être nécessairement jaloux d'étaler ses richesses en face des étrangers. Même désappointement à Arles[1] et à Marseille, où du moins on ne charge pas les édifices anciens d'inscriptions surabondantes. Je ne m'arrête donc que le temps indispensable pour jeter un coup d'œil rapide sur ces remarquables cités, et m'achemine vers Saint-Maximin, où mon vénérable ami Mgr Wicart, évêque de Fréjus, avait d'avance annoncé ma visite au curé.

Saint-Maximin ne possède qu'un seul monument, mais il vaut la peine qu'on se dérange pour le visiter : c'est une magnifique église ogivale fondée en 1295 pour les frères Prêcheurs, par Charles

[1] M. Clair, d'Arles, membre du conseil général des Bouches-du-Rhône, possède d'anciennes étoffes; mais je l'ignorais à mon passage.

le Boiteux, roi de Sicile, de la maison d'Anjou, et qui renferme en outre dans son sein d'inappréciables trésors; ce sont d'abord les sarcophages antiques cachés au fond de la crypte[1], puis les boiseries du chœur, puis un retable d'autel donné en 1520 par le malheureux surintendant des finances de Francois Ier, Jacques de Semblançay[2], puis encore, encastré dans la partie inférieure d'un autre retable, un petit tableau italien sur bois. Cette peinture fort ancienne représente, au milieu d'une église byzantine, un saint nimbé d'or, monté dans une chaire, où il prêche devant un auditoire de sept personnages assis; un huitième, debout près de l'entrée, est vêtu d'une longue robe et porte une bourse et un couteau à sa ceinture. J'ai vivement recommandé aux soins de M. le curé cette œuvre d'art, qui remonte peut-être à une époque très-reculée. Mais un autre objet de la plus haute importance pour mes études m'attirait à Saint-Maximin, et m'avait fait braver les fatigues d'un voyage nocturne en patache provençale : je voulais voir la merveilleuse chape de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse en 1298, chape que M. L. Rostan, correspondant du comité, a si bien fait connaître[3]. Je m'attendais à rencontrer quelque chose d'extraordinaire: ce que j'ai vu a encore dépassé mon espoir. Je n'en recommencerai pas la description après l'excellente notice de M. Rostan, chez qui j'ai trouvé du reste le plus cordial accueil; je me contenterai de présenter ici quelques brèves observations.

La chape de Saint-Maximin a toujours été, suivant moi, un de ces riches manteaux dont se couvraient les évêques dans les grandes cérémonies; elle ne porte aucune trace de chaperon, et la disposition des médaillons circulaires brodés sur son vaste champ implique l'impossibilité d'en mettre un sans nuire à l'aspect général; elle est bien du XIIIe siècle; disposition, dessin et agencement des figures, tout lui donne le caractère de cette époque; elle est de travail français, car elle a beaucoup d'analogie avec nos peintures du même temps; en somme, ce vêtement, qu'on a de fortes présomptions pour attribuer au fils du roi de Sicile, n'est autre chose qu'un splendide carton de vitrail reproduit en or et

[1] Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. III.

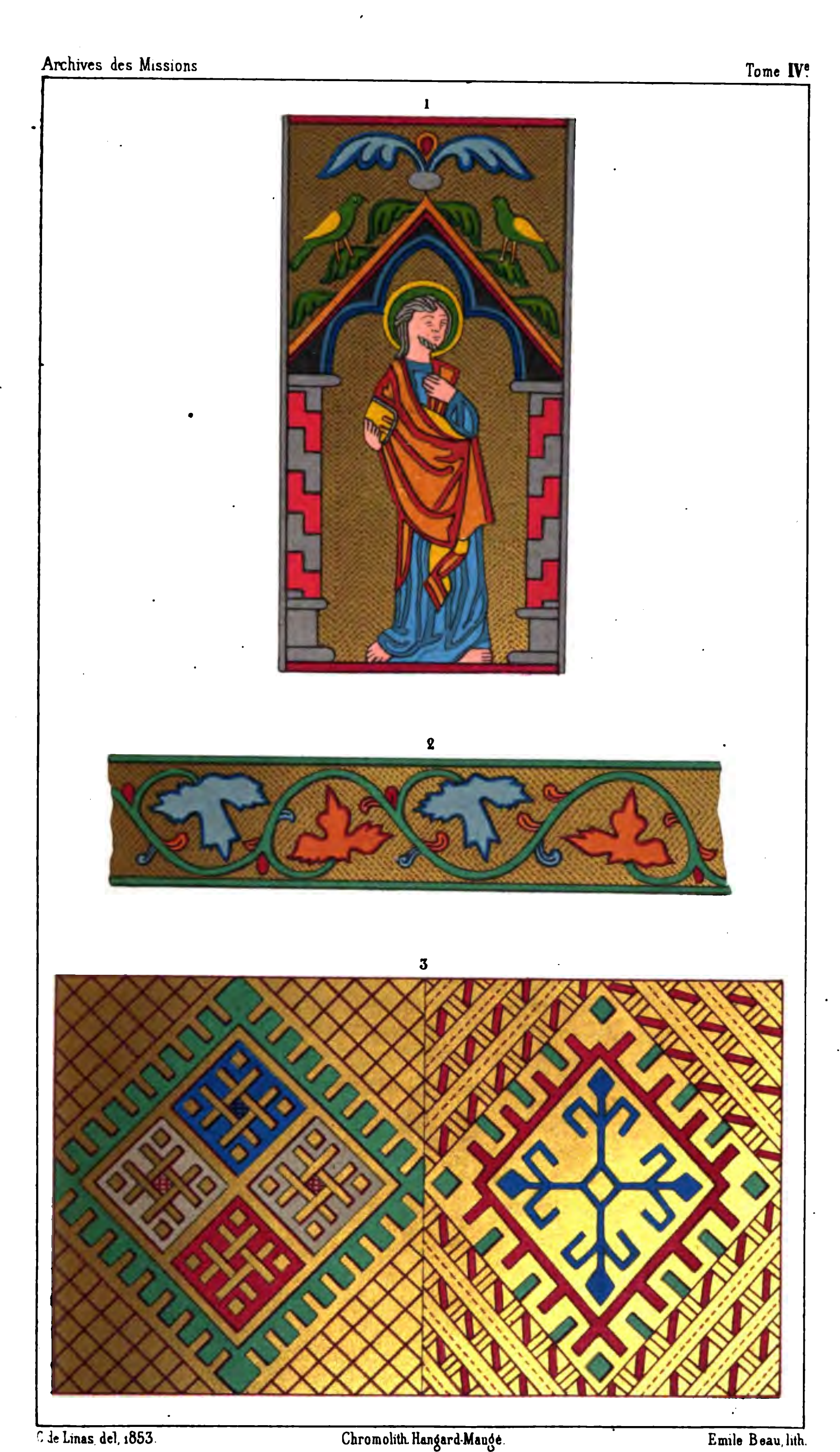
[2] *Description de l'autel de Saint-Maximin*, par M. L. Rostan. *Bulletin archéologique*, t. IV, p. 431.

[3] *Bulletin archéologique*, t. IV, p. 265.



C. de Linas, del. 1853 — Chromolith. Hangard-Maugé — Emile Beau, lith.

MÉDAILLON DE LA CHAPE DE St LOUIS D'ANJOU, ÉVÊQUE DE TOULOUSE,
CONSERVÉE A St MAXIMIN (VAR) 1/4 DE GRANDEUR.



C. de Linas. del. 1853. Chromolith. Hangard-Maugé. Emile Beau, lith.

1, 2. ORFROI ET GALON DE LA CHASUBLE DITE DE St DOMINIQUE, 1/3 DE GRANDEUR;
3. ORNEMENT PECTORAL DE LA CHASUBLE DITE DE St PIERRE LE DOMINICAIN, 1/2 GRANDEUR,
CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE DE St SERNIN, A TOULOUSE.

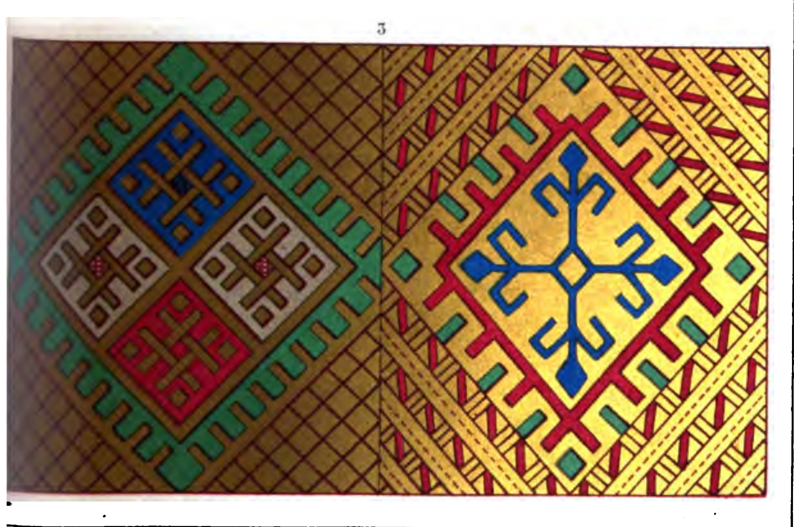
1



2



3



·Linas del. 1853. Chromolith. Hangard-Maugé. Emile Beau, lith.

1, 2 ORFROI ET GALON DE LA CHASUBLE DITE DE S.T DOMINIQUE, 1/3 DE GRANDEUR;
3 ORNEMENT PECTORAL DE LA CHASUBLE DITE DE S.T PIERRE LE DOMINICAIN, 1/2 GRANDEUR,
CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE DE S.T SERNIN, A TOULOUSE.

Ministre, sur l'origine possible des chasubles de Toulouse ; je n'ai pas, tant s'en faut, la prétention de résoudre de prime abord une question aussi délicate ; mais une science à son début ne peut procéder que par tâtonnements, et pour connaître la vérité, il est indispensable que les opinions contradictoires soient émises et discutées.

Les fragments de la troisième chasuble, dont M. de Caumont a fait graver un croquis [1] accompagné de quelques lignes de texte, consistent en deux secteurs de 1m,50 de rayon plus que suffisants pour rétablir l'ensemble du vêtement; une main pieuse y a joint l'écrit suivant, antérieur à 1791 :

« *Les deux morceaux d'étoffe ici renfermés étoient une chasuble; l'an 1258 on s'en servit pour envelopper les reliques de saint Exupère.* »

« *Voyez le procès-verbal de la visite de Saint-Exupère faite le 6 décembre 1581.* »

Jamais plus magnifique tissu ancien ou moderne n'avait frappé mes regards, jamais je n'avais touché d'étoffe plus belle et plus moelleuse ; je ne pourrais la comparer qu'à un satin cuit très-fort, si le satin non broché n'était pas toujours monochrôme, et, jusque-là, rien d'analogue n'avait été soumis à mes investigations : sur un fond noir, sont tissés à plat des paons affrontés et séparés par des arbres symboliques ou *hom;* autour d'eux se jouent des colombes, des chiens et des gazelles de moindre dimension. Cet ensemble est disposé en bandes et varie de couleur jusqu'à six fois en suivant diverses nuances et combinaisons de vert, de rouge, de jaune, de blanc et de bleu. Au-dessous de chaque groupe on voit, inscrite dans un cartouche, une légende arabe répétée en deux sens différents, et que le savant M. Adrien de Longpérier a lue ainsi :

El baraka-t-el 'kamilah

ce qui signifie *bénédiction parfaite*, sans doute pour le propriétaire du tissu [2].

La chape dite de saint Mesme, conservée à Chinon et publiée par le R. P. A. Martin et M. Ch. Lenormand [3], est la seule étoffe qui, à ma connaissance, offre une certaine analogie avec la chasuble de Toulouse et puisse être également attribuée aux fabriques

1 *Bulletin monumental*, t. XX.
2 *Ibid.*, t. XX.
3 *Mélanges d'archéologie*, t. III.

arabes des XIe ou XIIe siècles, encore cette dernière est-elle bien supérieure, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur mon dessin.

La mitre, provenant, selon la tradition, de saint Exupère, évêque de Toulouse au commencement du Ve siècle, est en toile de lin blanche, rebrassée de soie bleue maintenue par des ganses or, vert ou orange; elle est de forme basse et d'une excessive simplicité. Les fanons, très-allongés, partagés en deux par un cordonnet d'or vertical, coupé de distance en distance par d'autres cordonnets transversaux, étaient jadis bordés avec un tissu différent, dont il ne reste plus de traces, non plus que sur l'orfroi de la coiffe, où la toile a également moins jauni; leurs extrémités ont gardé une garniture en soie bleue et rouge et des effilés brun jaunâtre.

J'ai reproduit scrupuleusement cette mitre, qui n'est sans doute pas aussi ancienne qu'on le dit, mais qui n'en est pas moins très-remarquable.

Les gants sont en tricot de soie blanche noircie par le temps, et ornés chacun d'une plaque de cuivre doré et gravé en creux; la plaque gauche porte un agneau de Dieu couronné du nimbe crucifère, tenant une croix dans la patte droite et entouré du soleil, de la lune et des étoiles; l'autre n'offre qu'une grande croix grecque, où des traces d'émail sont encore visibles.

La crosse, que j'aurais bien voulu photographier, est en cuivre doré, semé de turquoises et de grenats. On lit sur la volute, formée ainsi que le nœud par des dragons entrelacés, ces mots en caractères du XIIIe siècle: *ave Maria* et *sancti Saturnini*. C'est probablement cette inscription mal interprétée qui a fait attribuer à saint Saturnin un bâton pastoral postérieur de huit ou neuf cents ans à son épiscopat.

A Toulouse, Monsieur le Ministre, a dû se terminer ma tâche; la saison était trop avancée pour me rendre à Saint-Bertrand-de-Comminges, où j'aurais trouvé de nouveaux sujets d'étude, et, bon gré mal gré, il m'a fallu regagner mes pénates en traversant rapidement Agen, Bordeaux, Angoulême, Poitiers et Tours. Puisse Votre Excellence accueillir favorablement le fruit d'un travail de plusieurs mois, et recevoir mes actions de grâces pour les facilités que sa bienveillance m'a procurées. Qu'il me soit aussi permis d'adresser des remercîments à Mgr Parisis, évêque d'Arras, dont la paternelle sollicitude m'a aidé plus d'une fois à franchir certains

obstacles, et généralement à toutes les personnes, ecclésiastiques ou autres, qui m'ont prêté le concours de leur science ou de leur zèle[1].

Agréez, etc.

Ch. de Linas,
Membre non résidant du comité.

NOUVELLES DES MISSIONS.

Missions données par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes pendant le 2e semestre de 1854.

MM.

Esnault (Louis). — Mission littéraire en Suède, en Hongrie et sur les bords de la mer Baltique, pour continuer les études qu'il a commencées dans un précédent voyage.

(Arrêté du 21 juillet 1854.)

Massieu de Clerval. — Mission en Bosnie et en Servie, pour rechercher dans les couvents et dans les bibliothèques les monuments les plus curieux relatifs à l'histoire et à la langue de ces deux pays.

(Arrêté du 24 juillet 1854.)

Daubrée, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg. — Mission scientifique en Allemagne pour continuer ses travaux sur la minéralogie et la géologie.

(Arrêté du 11 août 1854.)

Chatin, professeur à l'école de pharmacie. — Mission en Hollande et en Belgique pour continuer ses études sur les causes du goître et du crétinisme.

(Arrêté du 19 août 1854.)

[1] J'ai également des actions de grâce à rendre à M. A. de Contencin, directeur général des cultes, et à M. le comte V. du Hamel, préfet du Pas-de-Calais. Ce dernier surtout s'est montré plus qu'obligeant à mon égard.

LEBARBIER, membre de l'École d'Athènes. — Prolongation de la mission qui lui a été donnée à Constantinople pour rechercher dans les bibliothèques les manuscrits grecs, latins ou orientaux.

(Arrêté du 28 août 1854.)

SERVOIS (Gustave), élève de l'École des chartes. — Adjoint à MM. Guessard et de Certain, pour les aider dans les recherches qu'ils font dans la bibliothèque du Vatican.

(Arrêté du 31 août 1854.)

SANSON (Alphonse) (Le docteur). — Mission en Orient pour recherches anthropologiques.

(Arrêté du 4 septembre 1854.)

THOMAS (architecte). — Chargé d'une mission scientifique à Khorsabad auprès de M. Place, consul de France[1].

(Arrêté du 12 septembre 1854.)

Le 6 juin 1854, M. Léon Renier, bibliothécaire à la Sorbonne, a été chargé par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique de la publication du *Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule*. Un nouvel arrêté du 11 octobre 1854 a décidé que ce recueil formerait un volume grand in-4° et que la publication en aurait lieu dans l'ordre suivant :

1° Inscriptions des Alpes maritimes.

2° Inscriptions de la Gaule Narbonnaise ;

3° Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique.

M. Renier a été autorisé, en outre, à commencer immédiatemment les recherches nécessaires à l'exécution de ce travail. Il devra vérifier, sur les monuments mêmes, le texte des inscriptions déjà publiées, en prendre au besoin des copies, estampages et *fac-simile*, ainsi que de celles qui sont inédites, et dépouiller les diverses collections manuscrites conservées dans les bibliothèques de Paris et des départements.

[1] Cette mission n'a pu recevoir son exécution.

Rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. l'abbé Pitra, sur une mission littéraire accomplie en Angleterre pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1849, janvier et février 1850 [1].

II.

Monsieur le Ministre,

J'ai exprimé le regret de ne mettre sous vous yeux qu'une nomenclature qui dépouille de leur plus vif intérêt la série des documents historiques et littéraires que j'ai recueillis dans mon voyage. Je dois ajouter que les détails les plus brefs m'eussent entraîné trop loin : il m'eût été impossible d'exposer autrement que dans un tableau synoptique cette masse de pièces, dont le nombre s'élève à plus de six cents, choisies et triées entre plusieurs mille, que j'ai dû examiner pour les écarter. Je me suis persuadé qu'une simple indication suffisait pour attirer votre attention sur les parties les plus importantes, et que je n'avais qu'à nommer saint Irénée, saint Jérôme, Gennade de Marseille, Julius Africanus, Juvencus, Charlemagne, Alcuin, Photius, Jean Scot, Raban Maur, Abbon de Fleury, Gerbert, Yves de Chartres, Geoffroy de Vendôme, Robert d'Arbrissel, Hildebert du Mans, saint Bernard, sainte Hildegarde, Alain de Lille, etc.

Une nécessité plus impérieuse encore m'oblige d'user de la même méthode pour vous rendre compte d'une autre série de pièces plus nombreuses : le chiffre peut s'en élever à neuf cents. Je me suis contenté de les lire et d'en prendre des notes ou des extraits. En résumant ce second travail, je remplis la promesse que je crus devoir faire de prendre une note indicative des pièces historiques, des mémoires politiques, des papiers d'État que je remarquerais accidentellement dans mes recherches. J'ai pris pour point de départ et de ralliement les tables diplomatiques de Bréquigny et les Ordonnances des Rois de France. D'une part, j'écartais tout ce qui se trouvait ou mentionné ou consigné dans ces deux recueils, et en même temps je prenais note des autres pièces qui

[1] Nous prions le lecteur de se rappeler les observations placées en tête de ce rapport, au IIIe cahier, p. 93. (*Note de la rédaction.*)

me semblaient analogues à celles déjà comprises dans ces deux grands ouvrages.

J'ai de plus évité de m'arrêter aux documents qui avaient pu et dû passer sous les yeux d'autres voyageurs qui m'ont précédé, pour explorer et indiquer de préférence les sources demeurées inaccessibles ou inconnues à mes devanciers. Telle est entre autres la précieuse bibliothèque de Middle-Hill, que n'a pu visiter M. Delpit; telle encore la bibliothèque archiépiscopale des archevêques de Cantorbery, où je n'ai découvert la trace d'aucun visiteur français. Je ne pense pas que Bréquigny même, pendant son long séjour à Londres, ait porté de ce côté ses investigations. Des nombreuses pièces qu'on a eu l'obligeance de me montrer, soit à la tour de Londres, soit aux archives de Westminster, soit au Record's Office, à peine en ai-je indiqué un petit nombre, ce champ ayant été habilement exploré par Bréquigny, et, tout récemment, par M. Delpit, qui ont laissé peu de chose à glaner sur leurs traces.

J'ai pu toutefois, même après mes doctes devanciers, faire quelques heureuses rencontres jusqu'au Musée britannique; j'avais l'avantage de voir, le premier peut-être, un grand nombre d'acquisitons récentes qui constituent un fonds considérable, et toujours croissant dans une proportion rapide, celui des *additional mss.* C'est là que j'ai rencontré plusieurs précieuses chartes et cartulaires, et surtout cette inestimable collection des *Monumenta britannica vaticana,* dont j'ai parlé dans mon premier mémoire.

Il est encore une réserve que j'ai cru devoir m'imposer et qui avait ses difficultés; c'était d'omettre ce qui avait été publié en Angleterre, soit dans la plus complète édition des *Fœdera* de Rymer, soit dans la vaste collection des *Records,* soit enfin dans les publications très-nombreuses et très-variées des *Clubs* ou *Sociétés littéraires* des Trois Royaumes Britanniques. La plupart de ces ouvrages sont inconnus en France, et peu répandus même en Angleterre. Des collections entières, tirées à un petit nombre d'exemplaires, pour des amateurs choisis et discrets, ont la rareté des manuscrits. Ce fut l'une de mes préoccupations, dès le début de ma mission; il m'eût été impossible d'y satisfaire sans une bonne fortune qu'il est de mon devoir de constater. Je serais heureux, Monsieur le Ministre, que cet incident méritât votre particulière et bienveillante attention.

La plupart des sociétés littéraires anglaises ont comme un centre

commun dans l'*Athenæum club*, dont les magnifiques salons, placés au point le plus accessible de Londres, à l'entrée du parc Saint-James, s'ouvrent tout le jour et presque toute la nuit aux membres du club et aux amis qu'ils veulent bien y introduire. Une bibliothèque véritablement princière est à leur disposition; l'étranger y est accueilli et servi avec plus d'égards peut-être et d'empressement que les habitués et les fondateurs[1].

Connu de plusieurs membres, reçu comme prêtre et comme religieux, je n'ai rencontré qu'un surcroît de bienveillance; et je n'ai été d'ailleurs ni seul, ni le premier introduit sous ce double titre.

C'est dans l'une des salles les plus retirées de ce vaste athénée, qu'au sortir du Musée britannique, je pouvais passer les longues soirées de l'hiver anglais au milieu des publications de tous les clubs littéraires. Depuis trente ans, il s'en est formé un assez grand nombre, dans le but d'éditer les documents les plus importants pour l'histoire et la littérature nationales. Plusieurs de ces sociétés imposent, comme condition rigoureuse d'admission, la présentation d'un ouvrage inédit, prêt pour l'impression.

Les principales collections que j'ai parcourues, sont: *Banatyne Club*, dont les premières publications datent de 1825; *Roxburgh Club* (1838), *Maitland Club* (1830), *Sartees' Society* (1835), *Abbotsford club* (1836), *Cambden Society* (1838), *English historical Society* (1838), *Welsh mss. Society* (1840), *Hist. archæol. Society* (1842), *Aelric Society*, *Chetam society* (1844), *Percy Society* (1854). J'ai sous les yeux la liste de quatre-vingt-deux ouvrages différents, choisis parmi les plus rares; relevé très-sommaire, qui représente imparfaitement cette bibliothèque nouvelle de la haute aristocratie littéraire, savante et historique de l'Angleterre.

Le seul aspect de ces beaux volumes a sa distinction. Des manuscrits entiers, des cartulaires, des obituaires, des livres de privilèges sont reproduits avec tous les ornements des originaux : tels que le cartulaire de Sainte-Croix et de Saint-André d'Écosse, le *livre* de Notre-Dame-de-Mailros, le *Livre de vie* et les obituaires de

[1] Les attentions délicates ne manquent point à cette hospitalité seigneuriale. S'il plaît à l'étranger de ne pas interrompre son travail par les allées et venues des repas, le thé lui sera servi sur sa table, à un coup de clochette. Il a, en outre, une place toujours réservée, solitaire s'il le veut et silencieuse, dans une salle à manger dont la carte est fixée au-dessous même des dépenses d'une maison privée, afin qu'il n'y ait ni coûteuse hospitalité, ni reconnaissance onéreuse.

la cathédrale de Durham. Les manuscrits irlandais et gallois sont traités avec une sorte de splendeur locale, dont le plus brillant spécimen est le *Landavensis liber*. Pour moi, je l'avoue, j'éprouvais un tout autre étonnement, quand je trouvais, sous ce luxe étudié et délicat, la chronique d'un monastère oublié, même dans le *Monasticon anglicanum*; les chartes, précieusement recueillies, d'un couvent de religieuses, telles que celles des Sœurs écossaises de Nortberwic (*Bannatyne Club*), ou de Sainte-Catherine d'Édimbourg (*Abbotsford Club*); une vie et des actes inédits du martyre de saint Thomas de Cantorbéry; les vies et légendes saintes de Robert de Glocester (*Penny Society*); l'inventaire des monastère supprimés aux VIe siècle (*Camden Society*); l'homiliaire de l'église anglo-saxonne (*Aelric Society*); les hymnes latines chantées avant la conquête, publication qui fait honneur à M. J. Stevenson, l'un des plus laborieux membres de plusieurs de ces sociétés. On lui doit encore les chroniques de Melros (1835), de Lanercost (1839); la *Vie et mort* de Jacques Ier d'Écosse (1842), le *Liber vitæ* de Durham (1841), une nouvelle édition des *Œuvres* historiques de Bède (1838, 1841); un *Gildas* avec *Nennius* (1838), un *Richardus Divisiensis*, chronique du règne de Richard Ier (1838), etc. Il faudrait nommer aussi, pour s'en tenir aux principaux éditeurs, MM. Ellis, J. O. Halliwell[1], Fr. Maden, Th. Wright, Cosmo Innes, Henri Coxe, à qui l'on doit, entre autres, les cinq volumes de Roger de Vendower (1841); G. M. Kemble, qui a donné six volumes d'un *Codex di-*

[1] Nous saisissons cette occasion de réparer un oubli à l'égard de M. Halliwell. Dans la première partie de ce rapport, nous avons mentionné une préface de Daniel de Merlay, p. 111. Nous aurions dû laisser à M. Halliwel tout l'honneur de cette première découverte, et nous épargner une longue note, en renvoyant le lecteur à une curieuse publication que nous avons rencontrée à l'*Athenæum*, sous ce titre : *Rara mathematica*. Pour ne pas nous en tenir au strict devoir de restitution et pour épargner peut-être à quelques lecteurs le danger de nous imiter, nous consignerons tout au long la liste des pièces de ce petit et rare volume de M. Halliwell :

1° *Joannis de Sacro Bosco*. Tractatus de arte numerandi, p. 1-27.

2° *Joannis Robins*. De Cometis, p. 49.

3° *Traité saxon* de la mesure des hauteurs et des distances, p. 57. Ce traité, daté du roi Athelstane et antérieur à Adélard de Bath, prouve que déjà *Euclide* était connu en Angleterre de même que la première traduction de l'arabe, publiée sous le nom de Campanus, est l'œuvre d'Adélard.

4° *Carmen de algorismo*, p. 75.

5° *Danielis de Merlay Præfatio*, p. 84. Ex codice Arundel. C'est du même

plomaticus ævi saxonici (1839), etc., etc.. Je dépasserais de beaucoup les proportions de ce long mémoire, si, aux pièces manuscrites qui en sont l'objet, j'ajoutais le relevé de tout ce que ces rares volumes m'ont offert d'intéressant dans le cercle rigoureux de mes recherches. Je crois devoir ajouter qu'il importe que les voyageurs français qui me suivront dans la même route, se rendent compte de ces publications, et que, sans les avoir en partie dépouillées, il est difficile de tenter, sans témérité, un travail considérable sur l'histoire ecclésiastique ou civile de la France.

Grâce à l'*Athenæum Club* je pouvais en quelque sorte étendre mes études dans la plupart des bibliothèques et des archives d'Angleterre. Il dépendait même de moi de pénétrer au Rols' House, aux archives de l'Échiquier, dans la chambre de Westminster et à la tour de Londres, car j'avais sous la main la collection la plus complète peut-être qui existe de tous les inventaires, rapports, tables et registres publiés par la commission des *Records*.

De tous ces documents, il en est peu qui m'aient offert plus d'intérêt qu'un rare et nouveau catalogue de la bibliothèque de Lambeth-Palace. L'*Histoire littéraire de la France* et les anciens bénédictins ont fait trop souvent appel aux *Lambethani codices*, pour ne pas m'inspirer un vif désir de connaître ces trésors qui ont fourni à Henri Warthon les éléments de son *Anglia sacra*, et même l'espoir de retrouver là les restes de cette œuvre remarquable, demeurée très-incomplète par la mort prématurée de l'auteur. Le catalogue de M. S. R. Maitland ne put qu'ajouter à mes désirs.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'entrer encore ici dans quelques détails, pour acquitter un second devoir de reconnaissance. Un archidiacre de Westminster, dont l'amitié déjà ancienne m'est précieuse, M. Chr. Wordsworth, après m'avoir introduit à l'*Athenæum*, a bien voulu faire une démarche auprès de sa grâce l'archevêque de Cantorbéry, qui n'a pas hésité de m'adresser

manuscrit que nous avons copié ce prologue, sans connaître alors les *Rara mathematica*, que nous avons failli ignorer une seconde fois.

6° *Préfacé d'un calendrier anglais*, de 1430.

7° *Joannis de Norfolk.* Summula in artem progressionis, p. 94.

8° Gravure d'une page du manuscrit Arundel 346, représentant des signes semblables aux chiffres arabes, en usage dès le XII° siècle.

9° *Appendice*, fragment de pièce, p. 108. Notes sur d'anciens almanachs et calendriers de 1292, 1327, 1380, 1386, 1348, 1460; de *Petrus* de *Dacia*, 1300; de Jean *de Monte regio*, 1472.

directement, dans les termes les plus honorables, la permission de visiter non-seulement la bibliothèque, mais les archives de Lambeth-Palace. Je ne crois pas que depuis trois siècles une permission aussi généreuse ait été accordée dans les mêmes circonstances.

Je n'en compris bien toute l'étendue, que lorsque, pénétrant au palais archiépiscopal, sans autre cérémonial que d'accompagner un chapelain qui se mit obligeamment à ma disposition, je le suivis aux archives. Passant à droite du pavillon d'entrée, j'entrai dans un ancien édifice, qui me parut remonter à plusieurs siècles; et, montant par des escaliers que l'on dirait taillés dans le roc, je me trouvai dans une salle voûtée, en présence de tous les actes et registres des archevêques de Cantorbéry, rangés, inventoriés, reliés en bon état, siècle par siècle, année par année, depuis l'an 1396; date inscrite en tête de cette série monumentale, sous un nom cher aux catholiques anglais, celui du vénérable archevêque Thomas Arundel, mort en 1440. Je suivais rapidement des yeux cette collection, peut-être unique entre toutes les archives épiscopales; il n'y avait pas même de lacune au XVIe siècle; je voyais se succéder sans interruption, quoique avec des droits et des titres différents, Thomas Cramer, le cardinal Polus, Matthieu Parker, Edmond Grindall, Jean Whitegyfte, Bancroft, qui me conduisait à 1604. J'aurais pu rencontrer peut-être, en allant jusqu'au savant archevêque Guillaume Laud, la correspondance qu'il échangea avec dom Hugues Ménard, de la congrégation de Saint-Maur, au sujet de l'épître inédite de saint Barnabé, dont il accepta la dédicace. Dans le registre de l'archevêque Wake doit se trouver une correspondance avec Élie Dupin; et ailleurs, de 1682 à 1700, plusieurs lettres échangées avec les évêques et les assemblées du clergé de France.

Ma curiosité n'avait qu'un seul adversaire, un froid de décembre, par un vent du nord, qui pénétrait partout, même entre ces murs et sous ces voûtes cyclopéennes, que le soleil n'avait pas dû échauffer depuis l'archevêque Arundel. Il fallut passer de préférence aux manuscrits que j'avais en vue, et m'en tenir, quant aux archives, à un seul point, dont il est aisé de voir l'importance.

Une controverse de trois siècles, qui passionna toute l'Angleterre catholique et protestante, qui passa en France, au commencement du XVIIIe siècle, pour se débattre entre le Courayer, le P. Hardouin et le P. Lequien, roule tout entière sur la consécration de Matthieu Parker, comme archevêque de Cantorbéry.

Je demandai à consulter son registre; et j'ai pu, à ma discrétion, tenir cet acte de consécration, le comparer aux pièces contemporaines, le rapprocher des écritures analogues, le présenter au soleil, reconnaître jusqu'aux signes de fabrique du papier, relever des *facsimile*, et recueillir à peu près tous les éléments qu'exige une discussion paléographique. J'ai dû regarder la confiance que l'on me témoignait comme m'imposant un devoir. J'ai quitté l'Angleterre, sans avoir, même dans l'intimité, confié à personne les notes que j'ai déposées religieusement dans les archives de l'abbaye de Solesmes[1].

Je résume sommairement les sources des indications qui vont suivre.

MUSÉE BRITANNIQUE.

Monumenta britannica (28 vol. in-fol. add. mss. 15351).
Cartulaire de Domnène (Harl. 3712).
Chartes de Cluny (Cart. 506, 562).
Archives Joursanvault (Cart. 232, 505).
Addit. mss. varii de 8700 à 14000.

BIBLIOTHÈQUE DE LAMBETH-PALACE[2].

Fonds Warthon.
——— Tenison.
——— Gibson.
Records ou Recueil des archives de Cantorbery, depuis 1396, jusqu'à nos jours sans interruption.

[1] A l'époque où ce rapport nous est revenu, nous n'avions fait d'autre indiscrétion, après quatre années, que de consigner dans ce même rapport ce qui précède et les *cinq lignes* que l'on aura pu remarquer, p. 113.

[2] Sans revenir sur nos pas, pour rappeler ce que nous avons mentionné précédemment sous cette rubrique *Lambeth-Palace*, nous signalerons encore comme dignes d'une plus longue attention que notre trop rapide examen : 1° les manuscrits de Henri Warthon (577-595), qui s'ouvrent par une lettre de l'archevêque Laud à D. Hugues Ménard, et qui renferment des *Analecta* latins, presque tous copiés *ex codd. Lambethanis*; le texte autographe de l'*Anglia sacra;* un volume de pièces inédites de l'époque saxonne, qui ont richement défrayé les *anecdotes* de plusieurs *clubs* littéraires; un grand nombre de bulles d'Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Alexandre III, Innocent IV, Urbain IV, Innocent VI. 2° Les manuscrits Tenison, qui nous ont offert des *Anecdota græca*, recueillis exclusivement des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne; un *Bulla-*

BIBLIOTHÈQUE DE MIDDLE-HILL.

Cartulaire de Saint-Florent, n° 70.
——— de Notre Dame de Longpont 9331.
——— de Sainte-Madeleine de Besançon, 7045.
——— de Fontevrault, n° 67.
——— de Vendôme, 4264.
Mss. et papiers Chifflet, comprenant les pièces justificatives de deux grands ouvrages sur Saint-Benigne de Dijon et Saint-Claude de Besançon.

rium anglicanum, où nous avons vu les actes pontificaux de vingt papes : Adrien IV, Alexandre III, Alexandre IV, Boniface VIII, Célestin III, Clément IV, Clément VII, Eugène III, Grégoire IX, Honorius IV, Innocent III, Innocent IV, Innocent VI, Jean XXII, Léon X, Martin V, Nicolas IV, Nicolas V, Sixte IV, Urbain IV. C'est un précieux complément des *Monumenta Vaticana*, déposé non plus sous la vigilante surveillance du Musée britannique, mais plus solennellement sous la sauvegarde des archevêques de Cantorbéry. Si l'Angleterre catholique ou protestante a jamais l'heureuse idée de publier un *Bullaire anglais*, elle aura sous la main des matériaux que peuvent lui envier les nations les plus orthodoxes. Elle élèverait un monument qui jetterait un grand jour, non-seulement sur les annales nationales, mais sur l'histoire de toute l'Europe chrétienne. Elle pourra même constater qu'elle a eu l'initiative de ces églises locales et nationales, dont l'idée malheureuse tourmente peut-être encore la France, l'Espagne, le Piémont, et qui a depuis longtemps consommé l'anarchie religieuse de nos voisins. L'histoire des Plantagenets surtout, étudiée dans la correspondance pontificale, est un prélude long, tenace et habile de la rupture du XVIe siècle. Il est à craindre que les légistes de Philippe le Bel et de nos parlements n'aient copié, peut-être à leur insu, ce qui s'est fait bien avant eux en Angleterre, et que si la domination anglaise n'a pas duré longtemps en France, nous ne soyons restés bien plus longtemps sous l'empire de ces idées d'importation étrangère. Nous n'avons pu feuilleter à diverses reprises, dans trois ou quatre éditions manuscrites, le *Bullaire anglais*, sans avoir sur ce point une idée arrêtée, que nous nous contentons de consigner dans cette note. *Hactenus hæc.*

Pour revenir à la riche bibliographie de Lambeth-Palace, nous mentionnerons encore une collection d'incunables, où l'on peut remarquer des ouvrages inconnus à Panzer, un Guillaume de Gouda, intitulé : *Expositio mysteriorum missæ;* un anonyme de 1500, *Tractatus corporis Christi;* un exemplaire vélin de la *Danse macabre*, dont il n'existe, je crois, que deux autres, à Auxerre et à Paris; enfin, l'édition *princeps* et inconnue, *sine loco, sine anno*, des *Formules spirituelles* de S. Eucher, dont il ne faut plus désormais faire honneur à Érasme ni à Cratander, qui ne viennent qu'en 1530. Cette édition, conforme à celle d'Érasme, diffère notablement de celle qui a pris place dans toutes les Bibliothèques des Pères, et représente seule les meilleurs et les plus anciens manuscrits. Nous doutons qu'il existe un seul manuscrit, conforme à l'édition vulgaire d'Alex. Brassicanus, dont le ms. paraît avoir disparu. Cet éditeur, ni ceux qui l'ont suivi, n'ont point remarqué, en tête, l'interpolation d'un *opuscule entier* qui se trouve dans les *Spuria* de S. Augustin et de S. Jérôme. (Voir aux *Prolegomènes* du t. III de notre *Spicilége*, p. XX.)

SECONDE RACE.

PÉPIN.

753. Confirmation des priviléges de Saint-Martin d'Utrecht.
(Cartulaire de Notre-Dame d'Utrecht. Middle-Hill.)

CHARLEMAGNE.

780. Aydoardus. — Charte de donation à l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura.
(Papiers de Chifflet. Middle-Hill.)

781. Winiterius. — Donation à la même abbaye au temps d'Aydoard.
(*Ibid.*)

795. Uddo. — Donation sous l'abbé Bertald.
(*Ibid.*)

798. Fridegisus. — Donation sous le même abbé.
(*Ibid.*)

LOUIS LE DÉBONNAIRE.

887. Diplôme adressé à l'abbé Heldigise pour la revendication des biens de l'abbaye de Tournus.
(*Ibid.*)

383. Walbertus. — Donation à Notre-Dame d'Utrecht.
(Cartul. *Ibid.*)

CHARLES LE CHAUVE.

848. Ebroldus. — Charte de donation en faveur de l'abbaye de Saint-Claude, sous Agilmare, abbé et archevêque de Vienne.
(Papiers de Chifflet.)

CHARLES LE SIMPLE.

906. Quelto, prévôt de Saint-Augustin de Besançon. — Titre de Saint-Claude sous Remy, abbé et archevêque de Lyon.
(*Ibid.*)

900. Baldricus. — Note en forme de charte, sur divers événements, *de mirabilibus mundi*, cartulaire de Notre-Dame d'Utrecht.
(*Ibid.*)

——— Charte notice concernant les biens de Saint-Martin d'Utrecht.
(*Ibid.*)

——— Charte notice sur diverses donations à la même église.
(*Ibid.*)

LOUIS V.

993. Constantin, fils de Christophe. — Donation à Norbald, abbé de Saint-Claude.
(*Ibid.*)

888. Raoul, duc de Bourgogne. — Titre de Saint-Claude.

TROISIÈME RACE.

CAPÉTIENS.

HUGUES CAPET.

993. CONSTANTIUS, fils de Christophe, fait une donation à Norbald, abbé de Saint-Claude.

(Papiers Chifflet. Middle-Hill.)

ROBERT.

1009. NORBALD, abbé de Saint-Claude, donne une charte concernant la terre de Neuville.

(*Ibid.*)

1013. BONANDUS, miles. — Acte de donation au temps de Norbald.

(*Ibid.*)

1026. BERTA. — Donation à Notre-Dame d'Utrecht sous Bliger, *abbé de Saint-Martin*. (Cartulaire de Notre-Dame, voir la *Chronique de Heda.*)

(*Ibid.*)

1027. AYNARD et FECEMA donnent à saint Odilon Beanicia, colliberte.

(Cart. de Domnène. Musée britannique.)

HENRI Ier.

1050. LEON IX pape. — Bulle privilége de Saint-Claude.

(Chifflet. Middle-Hill.)

1052. TEOTSALDUS, abbé de Saint-Claude. — Une charte.

(*Ibid.*)

1059. Chartes du prieuré de Domnène, datées du régime de saint Odilon. (Voir d'autres pièces énumérées p. 107 et suiv.)
Charte d'Arnulf et Rodulf *de valle Navisio*.
Donation de Leotelda, colliberte, par Aynard.
Richard *Bonfils* fait offrande d'une vigne.
Roisnier de Cahors donne une manse.
Burno et Emisdo, une vigne, *in villa Miseriaco*.
Donation d'Aynard, fondateur du prieuré.
Vallon de Frodgas et sa femme donnent la moitié d'une manse.
Donation du Mont-Aynard.

(Cart. de Domnène.)

1040 - 1059. Chartes de Vendôme.
Av. 1047. Donation de Hubert par Vendôme, évêque d'Angers.
Av. 1052. Privilége d'Arnulfe, archevêque de Tours.
En 1060. Don. de Matthieu, excommunié.
1040 - 1043. Trois chartes de l'abbé Renaut.
1053, 1056, 1058. Titres de l'abbé Odoric.
1060. Donation et désignation de livres, etc.

PHILIPPE Ier.

1060. Sous LEUTALD, abbé de Saint-Claude, donation d'Umbert.
(Chifflet. Middle-Hill.)

1068. ———— Donation par Biliard.
(Ibid.)

1064. ———— Autre acte du même abbé Leutald.
(Ibid.)

1065-1100. ODDON de S. Claude. — Chartes, notices et traditions diverses.
(Ibid.)

HUGUES, archevêque de Lyon. — Deux titres pour l'abbé HUNALDUS.

1090. — Au même, donation par GUY, archevêque de Vienne.

ROBERT, de Langres, fait une donation.

AYMON, comte de Genève, *item.*

1092. GUY, évêque de Genève, *item.*

1050-1109. S. HUGUES de Cluny. — Chartes du prieuré de Domnène, datées de son régime abbatial, Pierre le Vénérable étant alors prieur de Domnène, et saint Hugues évêque, de Grenoble:

1068. Donation de Torrentius et de sa femme Sophicia.

1098. Fin d'un procès, en l'année où « le seigneur Urbain, pape, tint un concile à Clermont et prêcha Jérusalem ».

1106. Donation de Guillaume, au jour de sa prise d'habit, en présence du comte Guy de Genève et de la comtesse *Regina, quæ fuit de Anglia,* et pour l'âme de la mère dudit comte, *quæ ibi sepulta jacet.*

1107. Accord passé entre le prieur et Irmidon dans un plaid tenu devant l'évêque de Die et la comtesse Regina.

Abolition de coutumes fiscales après la mort du comte, étant témoin sa sœur Adelaïde.

Donations au prieuré, par Aynard.

Plaid pour vider la querelle d'Atenulfus.

Donations par Dalmatius, Rotboldus et Boson, de la même famille (probablement l'antique maison de Damas).

Donation au nom d'Otmare (dont saint Hugues de Cluny a fait les obsèques, à Saint-Pierre de Domnène).

Donation par Dalmatius et Ardentius.

Umbert de Hautvillers, fait une donation au temps de saint Hugues.
(Cart. de Domnène. Brit. Mus.)

Donation par Guicard, au temps du départ pour Jérusalem.

Au même temps, de Robert, en présence de Hugues le médecin.

1101. HUBERT, abbé de Saint-Claude, accepte et confirme la donation de Hugues, comte de Champagne.
(Mss. Chifflet. Middle-Hill.)

1100-1103. PASCHAL II. Deux bulles de privilége à l'abbé Umbert.
(Ibid.)

1106. PONCE, archevêque de Besançon. — Titre pour l'abbé Hunald.
(Ibid.)

1106. GUALO, évêque de Paris, confirme les priviléges de Longpont.
(Cart. Ibid.)

1108. S. HUGUES DE GRENOBLE. — Chartes du prieuré de Domnène, datées de son épiscopat et entre autres : donation de Guy Varin, en présence de S. Hugues et de Guy, comte de Genève.

Donation de Guy *Dauphin*, sous le prieur Ulric, confirmation par Raoul, évêque de Gap :

Diverses traditions et confirmations par le comte Guy et par Guillaume, seigneur de Domnène ;

Accord fait par Hugues entre le prieuré et le prêtre de Mauriennette ;

Donation de Ponce Aynard, au jour où S. Hugues fit la translation du corps de son père, du cloître au chapitre.

(Brit. Mus.)

1125. ÉTIENNE, évêque de Paris. — Titre concernant Longpont.

(Middle-Hill.)

1112. GUILLAUME, archevêque de Besançon. — Trois chartes de Saint-Claude adressées à l'abbé Hunald.

(*Ibid.*)

GAUCERAN, archevêque de Lyon. — Charte adressée à l'abbé Adon, de S. Claude.

1113-1129. ANSERIC, archevêque de Besançon. — Trois chartes adressées au même abbé Adon.

1131. JOCERAN, évêque de Langres. — Une charte confirmée par Innocent II.

1138. INNOCENT II confirme une charte de Pierre, archevêque de Lyon.

1188. PIERRE, archevêque de Lyon et Godefroi, de Langres. — Divers titres.

1117-1185. ROBERT D'ARBRISSEL et PÉTRONILLE, première abbesse de Fontevrault.

Chartes du cartulaire de Fontevrault, les plus notables en extraits et résumés ; savoir :

Plusieurs de Pétronille, la fondatrice ;

Une charte d'Étienne, seigneur de Saumur ;

De Conan, duc de Bretagne ;

Trois de Henri, roi d'Angleterre, au temps de l'abbesse Mathilde, sa tante ;

Une de Guillaume, abbé de Grammont, ajoutée comme les trois précédentes en seconde main ;

De Pierre, évêque de Poitiers, avec mention honorifique de Robert d'Arbrissel ;

Douze chartes de Raynaud, évêque d'Angers ;

Vingt-trois donations, faites à Robert pour lui, en ses mains, en sa présence, avec éloge du très-pieux et vénérable pére de Fontevrault ;

Une vente faite par le même Robert ;

Chartes de Raoul, archevêque de Tours, et de Gilsebert ;

——— de Foulques, comte de Poitiers ;

——— de Berlay de Montreuil ;

——— de Foulcroy de Saint-Léger et de ses deux frères Hubert et Sachet ;

——— d'Ulger, évêque d'Angers, etc.

LOUIS VII. 1127 — 1180.

1140. Godefroi, de Langres, confirme quelques priviléges et possessions de Saint-Claude, au temps de l'abbé Adon.

(Mss. Chifflet. Middle-Hill.)

1147. Amédée, archevêque de Lyon. — Charte pour le même abbé.
1148. Eugène III. — Bulle de sauvegarde pour l'abbé Humbert.
1160. Arnoulf de Lisieux. — Charte pour Saint-Bénigne de Dijon, *item.*

(*Ibid.*)

1167-1179. Alexandre III, pape. — Quatre bulles pour la même abbaye.
1154. Anastase IV. — Deux bulles pour le prieuré de Longpont, adressées à Thibaut, prieur.
1151. Eugène III. — Bulle de sauvegarde à Thibaud, prieur de Longpont.

(Cartulaire de Longpont. Middle-Hill.)

1153. ———— Pour l'église de la Madeleine de Besançon.

(Cartulaire de Besançon. Middle-Hill.)

1142. Louis VII. — Lettre de Sauvegarde pour Notre-Dame de Longpont.
1150. Thibaud, évêque de Paris. — Au prieur Thibaud, en garantie.
1164. Alexandre III. — Trois bulles pour le même prieuré.
1154. Adrien III. — Au même prieur, concernant Montlhéry.
1170. Maurice, évêque de Paris. — Deux titres de Longpont.

(*Ibid.*)

1147. Amédée, archevêque de Lyon. — Titre de Saint-Claude.

(Chifflet. *Ibid.*)

1148. Eugène III confirme les possessions de S. Claude.
1151. Humbert, archevêque de Lyon. — A l'abbé Adon.

(*Ibid.*)

1157. Saint-Pierre de Tarantaise. — Accord avec Saint-Étienne de Vienne.

(*Ibid.*)

1162-1173. Ado II, abbé de Saint-Claude. — Accord avec le comte Amédée de Genève.
Accord avec Rainier, abbé d'Auberive.
———— Robert, abbé de Cheminon.
1174. Hugues, comte de Champagne, fait une donation à l'abbaye de Saint-Claude, à la demande de Pierre de Tarantaise.

(*Ibid.*)

PHILIPPE-AUGUSTE. 1181. — 1228.

1181-1204. Deux diplômes pour Longpont, concernant Montlhéry et Marroches.

(Cart. de Longpont. Middle-Hill.)

1187. Henri, comte de Champagne, et Bernard, abbé de Saint-Claude. — Deux titres de donation.

(Chifflet. *Ibid.*)

1198. **Rainaud**, archevêque de Lyon et Nanthelme, évêque de Genève. — Confirmation des priviléges de Saint-Claude.
(Chifflet. Middle-Hill.)

1204. **Bérard**, évêque de Bellay et abbé de Saint-Claude.
(Ibid.)

1212. **Amédée**, archevêque de Besançon. — *Item.*
Blanche, comtesse de Troyes, fait une donation à l'abbé Bérard.

1219. **Bérard** et **Humbert**, abbé du Lac, accord.
(Ibid.)

1181-1210. Huit titres de Saint-Bénigne de Dijon, donnés par :
1181. **Odon**, évêque de Valence;
1184. **Lucius** III, pape;
1186. S. **Lantelme**, évêque de Valence;
—— **Urbain** III, pape;
1193. **Celestin** III;
1195. **Garnier**, évêque de Langres;
1206. **Gilbert**, abbé de Saint-Bénigne et de Favernay;
—— III. (Conféré avec le registre édité.)

1183. **Lucius** III, pape. — Deux bulles confirmant les possessions de l'église de la Madeleine de Besançon.
(Cartul. Middle-Hill.)

1218. **Amédée**, archevêque de Besançon, confirme une donation.
(Ibid.)

1298. **Isembard**, abbé de Saint Maur-les-Fossés, cède au prieuré de Longpont un droit de propriété.
(Ibid.)

1202.-1203. **Odon**, évêque de Paris. — Deux chartes de Longpont.
(Ibid.)

1200. **Adèlle**, reine de France, confirme une quittance de Salomon.
(Ibid.)

1218. **Honorius** III. — A Philippe, roi de France, pour qu'il restitue au roi d'Angleterre tout ce que son fils Louis a envahi dans l'Aquitaine.
(Monumenta britannica. Musée britannique.)

1187. **Théodoricus**, archevêque de Besançon, confirme une donation faite au monastère *de Loco-Dei.*
(Chartes de Cluny. Musée britannique.)

1213. **Innocent** III. — Bulle sur un procès entre l'évêque de Poitiers et l'abbé de Montiers-Neuf, remis à l'arbitrage de l'abbé de Cluny.
(Ibid.)

1221. **Guillaume**, évêque de Paris. — A Thiébaud, prieur de Longpont.
(Cartul. Musée britannique.)

LOUIS VIII. — 1223-1226.

1224. **Honorius** III. — Lettre au roi de France sur la guerre avec le roi d'Angleterre.
(Monum. britannica. Musée britannique.)

1224. **Odon**, abbé de Saint-Germain-des-Prés et Robert, abbé de Saint-Maur-les-Fossés. Deux chartes de Longpont.
(Middle-Hill.)

1226. G....., prieur des frères hospitaliers de Jérusalem, retire une quittance de ce qui était dû à Longpont.
(*Ibid.*)

1233. **Nicolas**, archevêque de Besançon, confirme les possessions de l'église de la Madeleine de Besançon.
(Cartul. Middle-Hill.)

1264. **Guillaume**, archevêque de Besançon, *item.*
(*Ibid.*)

1268. ———— Accord et donation concernant la même église.
(*Ibid.*)

———— Statuts de l'église de la Madeleine.

SAINT LOUIS. — 1226-1270.

1227-1233. **Grégoire** IX. — Cinq bulles concernant les démêlés avec le roi d'Angleterre :
1227. Au roi de France;
1229. Au légat d'Angleterre;
1232. Aux évêques et archevêques de Sens, de Paris, de Winchestre et d'Exeter;
1233. Aux deux rois.

1257. **Alexandre** IV. — A la reine d'Angleterre, sur la guerre entre le roi et ses barons;
Au roi, sur la conclusion de la paix par la médiation pontificale.

1255. **Alexandre** IV. — Bulle pour Saint-Bénigne de Dijon.
(Chiffl. Middle-Hill.)

1256. ———— Sur un procès entre l'abbé de Marmoutier et le prieur de Longpont.
(Cartul. Middle-Hill.)

Union du prieuré de Paray-le-Monial à l'abbaye de Cluny.
(Cartæ Cluniacen. Musée britan.)

1258. **Alexandre** IV. — Bulle à l'abbé de S. Cl. élu archevêque de Lyon.
(Manuscrits Chiffl. Middle-Hill.)

1256. **Alexandre** IV confirme la donation de Saint-Martin-des-Champs faite à l'abbaye de Cluny par Philippe I[er], en 1079
(Cartæ Cluniacens. Musée britann.)

1261. Urbain IV. — Au roi de France, au sujet des calamités de l'Angleterre.

1265. Clément IV. — Au roi, pour qu'il intervienne dans les troubles de l'Angleterre et les pacifie;

A la reine, même sujet;

Au légat, pour que la dîme des bénéfices soit remise au fisc royal dans l'intérêt des affaires d'Angleterre;

Au même, pour faire publier en France les censures contre les rebelles d'Angleterre;

1266. ——— Au roi, pour qu'il prenne en main les affaires de l'Angleterre, sans égard à la cause de la veuve de Simon de Montfort;

Au même: il peut différer son départ pour la terre sainte; le fils du roi d'Angleterre doit s'abstenir de la croisade.

(Monumenta britannica ex auth. Vatic. Musée britann.)

1230. Bérard, abbé de Saint-Claude, donne acte d'une donation d'Amédée, son neveu.

(Manuscrits Chifflet. Middle-Hill.)

Récit du meurtre de Guillaume.

(*Ibid.*)

1232. Hugues, abbé de Saint-Claude, fait un accord avec l'abbaye d'Aisnay de Lyon.

1244. Humbert, abbé, fait un accord avec Jean, abbé du monastère cistercien d'Abondance.

1266. Guy, abbé de Saint-Claude.

(*Ibid.*)

1269-1270. Odon, archevêque de Besançon, confirme une charte de son prédécesseur, pour l'église de la Madeleine de Besançon.

(*Ibid.*)

PHILIPPE LE HARDI. — 1271-1285.

1278. Constitution des abbayes de l'ordre de Saint-Benoît de la province de Lyon, réunis en chapitre général.

1281. Les mêmes, en chapitre général.

(Trésor de Saint-Claude. Manuscrits Chifflet. Middle-Hill.)

1276. Jean XX-XXI confirme les priviléges de Cluny; deux bulles.

1277. Nicolas III. — Onze bulles gracieuses pour Cluny; les deux dernières sont adressées, l'une à l'abbé de Saint-Victor de Marseille; l'autre à l'abbé de Sainte-Colombe de Sens.

(Chartes de Cluny, au Musée britannique.)

PHILIPPE LE BEL. — 1286-1314.

1291. Constitution des abbés bénédictins de la province de Lyon en chapitre général.

(Manuscrits Chifflet. Middle-Hill.)

Raoul, roi des Romains, transfère ses droits à Humbert, dauphin.

(*Ibid.*)

1280. Guillaume, évêque de Lausanne. — Charte de Saint-Bénigne de Dijon.
(Manuscrits Chifflet. Middle-Hill.)

1290. Nicolas IV. — Privilége accordé à Isabelle de la Marche, tante du roi d'Angleterre, concernant le couvent de Sainte-Claire de Chartres.

1292. Édouard III, roi d'Angleterre, envoie au pape la généalogie, illustrée de peintures, de Bailleul, roi d'Écosse.

1299. Boniface VIII. — Quatre bulles concernant Bailleul d'Écosse, sa translation en France, et en divers lieux de détention; finalement au château de Givry, dépendant de l'abbaye de Cluny.
(Monum. Vaticana. Musée britannique.)

LOUIS X ET CHARLES IV. — 1316-1328.

1318. Vital, archevêque de Besançon. — Transaction avec le chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon.
(Cartul. Middle-Hill.)

VALOIS.

1328. Jean XXII. — Trente-quatre lettres concernant la guerre entre la France et l'Angleterre, et en particulier :
La cause de Gaston de Foix;
La mort de Marie, reine de France;
Le procès contre Louis de Bavière;
Le zèle des universités d'Agen et de Condom;
Pour la paix des rois;
L'affaire de Jourdain de l'Isle;
L'affaire de Hugues le Dispenser;
L'hommage du roi d'Angleterre pour l'Aquitaine.

1329. ———— Soixante et douze lettres sur les affaires de France et d'Angleterre, adressées aux légats d'Angleterre, au roi de Sicile, de France, d'Angleterre, à la reine Isabelle.

1330. Huit autres lettres du même pape, sur les trêves et traités de paix.

1335. Benoît XII. — Lettre au roi de France, lui interdisant de s'immiscer dans les affaires de l'Écosse.
Au roi d'Angleterre, pour l'amener à la paix avec la France; trois lettres.

1336-1339. ———— Vingt-huit lettres concernant le même objet, dont cinq adressées en 1338 au roi de France, pour le détacher de toute relation avec Louis de Bavière, et le reconcilier avec le roi d'Angleterre.

1339. ———— Trois lettres de Philippe de Valois au pape, en réponse aux précédentes; il offre sa médiation auprès de Louis de Bavière, et remet au pape à régler les conditions de paix avec l'Angleterre.
En 1336, l'archevêque de Rouen, les légats de France et d'Angleterre sont vivement pressés par le pape d'arrêter l'effusion du sang, et d'intervenir en son nom avant la guerre imminente.

1356. Innocent IV. — Sept lettres pour la paix des deux rois.

1360. ———— Félicitations au roi de France pour la conclusion de la paix.

1343. CLÉMENT VI. — Sept lettres sur le même sujet, dont :
Quatre adressées au roi;
——— Une à la reine.
1345. ——— Quatre lettres adressées à la reine, au roi, au chancelier de France.
1346. ——— Dix-sept lettres sur le même sujet, au roi, à la reine, aux ducs de Normandie et d'Alençon;
Une lettre spéciale concernant la bataille de Crécy.
1372-1374. GRÉGOIRE XI. — Quatorze lettres aux rois d'Angleterre et de France, pour la paix.

(Monumenta Vatic. Musée britann.)

1410-1420. CHARLES D'ORLÉANS. — Diverses pièces concérnant sa captivité, provenant des archives Joursanvault.

(Ibid.)

1450-1452. GUILLAUME DE WORCESTER. — Manuscrit n° 506 de la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth, contenant, conformément à l'index :

1° État des domaines du roi de France mis sous l'obédience du duc de Bedfort, régent;
2° État des finances du royaume de France sous ledit régent;
3° Pensions, gages et appointements divers payés pour la défense du royaume sous le même régent;
4° État des hommes d'armes, lances et archers qui sont aux châteaux forts et cités du duc de Normandie;
5° Valeur du duché de Normandie en revenus et dépenses, au même temps;
6° État des terres, domaines, etc., donnés aux soldats anglais en récompense de leurs prouesses à la bataille de Verneuil;
7° Valeur annuelle du comté du Maine au temps de Jean Fastolfe, gouverneur;
8° Charges et dépenses pour la garde dudit comté;
9° Recettes et dépenses des comtés et gouvernements de Harcourt, Dreux, Newbourg, etc.;
10° Recettes et dépenses du duché de Normandie;
11° État des gens d'armes dans les garnisons du duché de Normandie au temps de Richard, duc d'Yorck, régent;
12° Provisions et ordinations de la grande artillerie au temps de Jean, régent (toutes ces pièces sont en latin, les suivantes en français ou anglais);
13° Articles et instructions pour le gouvernement du roi de France, par Jean Fastolfe, chevalier, baron de Cylguillem (angl.);
14° Demandes faites par Richard, duc d'Yorck, au roi et à son conseil, pendant qu'il était régent;
15° Instructions et avertissements donnés par sir Jean Fastolfe à Edmond de Sommerset, lieutenant et gouverneur du roi de France (angl.);
16° Autres instructions et avis du même;
17° Les demandes des parties françaises à la convention de Calais, en

1439, en présence de M. le cardinal d'Angleterre, come de France en temps de Jean, régent de France, duc de Betford;

18° La doloreuse lamentation de perdicion du conté de Mayn, come duché de Normandie, en 1452.

19°, 20° Deux lettres françaises, sans nom d'auteur, terminent le volume.

21° En tête, une lettre est adressée à Édouard IV par le fils de Guillaume de Worcester, auteur de cette compilation, lequel résume les principaux renseignements historiques contenus dans ce manuscrit.

1356. Catalogue des noms et armes des principaux capitaines présents au siége de Calais, en la trentième année d'Édouard III.

(Manuscrit Lambeth, n° 507.)

Lettres de Henri II et du connétable de Montmorency, sur la succession de Marie Stuart.

(Musée Britann., manuscrit add., n° 10112.)

BOURBONS.

1572. Papiers politiques du duc de Rohan et de Sully.

(Musée Britan., manuscrit add., n° 11056.)

1596. Correspondance du duc de Bouillon avec Élisabeth. — Huit lettres du comte Schrewsbury et d'Antoine Mildmay au roi de France, — au duc de Montpensier, — au duc de Bouillon, connétable de France, — à Madame, sœur du roi.

(Manuscrits Bacon, bibl. de Lambeth, n° 669.)

1615. Articles arrêtés entre M. le Prince et les députés de la religion.

(*Ibid.*, n° 663.)

Lettre écrite de la part de l'Assemblée générale aux provinces, mandant l'union avec à M. le prince de Condé.

(*Ibid.*)

1622. Lettre du duc de Bouillon au roi.

(*Ibid.*, n° 667.)

Requête de l'assemblée de la Rochelle au roi.

(*Ibid.*)

1621. Copie du formulaire de la soumission que MM. de l'Assemblé générale des églises réformées de France, de souveraineté de Béarn, ont envoyée à l'ambassadeur anglais.

Lettre du duc de Mayenne au roi, sur son départ précipité de la cour, sans date.

(*Ibid.*, n° 930.)

Mémoire sur les troubles de France et la mort du maréchal d'Ancre.

Affaire des protestants de la Rochelle.

(*Ibid.*)

Autre lettre du duc de Mayenne au roi de France.

(*Ibid.*, n° 932.)

Principaux articles débattus et convenus en l'assemblée des notables à Rouen; sans date.

(*Ibid.*, n° 933.)

Requête des églises réformées de France et souveraineté de Béarn assemblées à la Rochelle, faite au roi; sans date.
(Manuscrits Lambeth, n° 941.)

Vita del signor card. Mazzarino.
(Musée Britann., manuscrit add., n° 8751.)

1647–1659. Registro di lettere del signor card. G. Mazarino, ann. 1647–1650.
(N°s 8746–8750.)

1655–1667. Registro di lettere de Mgr Bagni, arcivesc. d'Atena, nunzio in Francia.
(N° 8756.)

1623. Relations de la nonciature de France.
(N° 10231.)

Mémoire sur la fuite du prince de Condé. (Ital.)
(N° 10230.)

Collections de papiers d'État concernant la Flandre et la Bourgogne.
(N° 14007.)

Papiers d'État concernant la France, provenant du cabinet du duc de Cadaval, ministre d'État en Portugal, 1691–1697.
(N° 15170.)

Collection de papiers espagnols sur l'avénement de Philippe V.
(N° 15579.)

1650–1659. Collection de papiers d'État concernant les négociations entre la France et l'Espagne au XVIe et XVIIe siècles.
Lettres de M. de Lionne.
Lettres du prince de Condé, 1650–1659.
(N° 14001.)

1607–1611. Lettere al card. Borghese dal nunzio in Francia.
(N° 8722.)

1609–1614. Lettere della segretaria di stato di Paolo V e M. Ubaldini nunzio.
(Nr 8722.)

1310–1616. Lettera del card. Ubaldini nella sua nunziatura in Francia.
(N° 8725.)

1628–1643. Instructions diplomatiques et mémoires sur la France, au temps d'Urba i VIII.
(N° 8732.)

1644–1648. Registre des dépêches du cardinal Panzirolo à M. de Bagny, nonce.
(N° 8734.)

Description de la cour de France pendant la minorité de Louis XIV.
(N° 8745.)

Relation sur la cour de France, de sign. Nicolo Sagredo, ambassadeur de Philippe V.
(N° 8752.)

Relation sur la cour de Venise à Sa Majesté Très-Chrétienne.
(N° 8751.)

1655-1667. Papiers relatifs à Alexandre VII et aux affaires de France sous son pontificat.

(Musée Britann., manuscrits add., n° 7754.)

1679-1688. Papiers relatifs aux démêlés de Louis XIV avec Innocent XI.

(N° 8755.)

Relation d'Antoine, prince de Cellamare, ambassadeur de Philippe V.

(N° 8756.)

Relations d'ambassadeurs italiens sur la cour de France :

1672. Morosini, ambassadeur de Venise.

(N° 10175-78.)

1684. Sebastien Foscarini, *idem*.

(10179.)

1689. Girolamo Venier, *idem*.

(N° 10180.)

1708. Lorenzo Tieppolo, *idem*.

(N° 10181-82.)

1723. Tieppolo e Foscarini. Alessandro Zen, *idem*.

(N° 10183.)

1787. Francesco Venier, *idem*.

(N° 10184.)

1740-1743. Andrea de Lezze, *idem*.

(N° 10185.)

1667. Relation de Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun.

(N° 10215.)

1660. Vingt-huit lettres de la reine douairière Henriette Marie à Charles II.
Vingt-cinq lettres de la duchesse d'Orléans au même.
Une lettre de la princesse Palatine.

(Lambeth, manuscrit n° 645.)

1655. Trois lettres de Turenne à Charles II.

(Monumenta vaticana. Mus. Britann.)

1625. URBAIN VIII.—Lettre à Louis XIII sur les affaires d'Angleterre. (App. II.)
Lettre à la princesse Henriette d'Angleterre.
Lettre de Louis XIII au pape.
1626. Huit lettres du pape à Henriette d'Angleterre.
Trois au roi de France.
Une au duc d'Orléans.
Lettre au cardinal Richelieu, qui a donné 4,000 écus de sa caisse pour le clergé d'Écosse.
1637. LOUIS XIII se propose d'enrôler 600 Écossais pour la cause des Stuarts.
1545. INNOCENT X. — Deux brefs à la reine Henriette.
Henriette au cardinal Chigi.
1655-67. ALEXANDRE VII. — Neuf brefs à la reine sur les troubles de l'Angleterre.
1668. CLÉMENT IX. — Deux brefs à la même.
1685. INNOCENT XI. — Trois lettres au roi d'Angleterre.

1686. INNOCENT XI. Cinq au même, qui s'est offert comme médiateur entre le pape et Louis XIV.

1687. ———— Quatre au même.

1688. La reine Henriette à Louis XIV.

Louis XIV, aux instances du roi d'Angleterre, suspend ses démêlés avec le saint-siége.

Le pape écrit au roi d'Angleterre sur ce sujet.

1689. ALEXANDRE VIII remercie le roi d'Angleterre de sa médiation par deux brefs.

Cinq autres lettres sur ces mêmes démêlés.

Louis XIV offre une flotte au roi d'Angleterre contre le prince d'Orange.

'Lettre de Louis XIV sur les affaires de Rome.

1701. CLÉMENT XI écrit à Louis XIV pour le rétablissement des Stuarts.

Louis XIV félicite le pape d'avoir généreusement secouru de son argent le roi d'Angleterre.

Relation de la mission secrète de sir Hamilton.

(Monumenta vaticana. Mus. Britann.)

1793. Lettres, papiers, correspondance du comte Joseph de Puysaye, en cent vingt volumes.

1. Correspondance avec Louis XVIII, le prince de Condé, le duc de Bourbon, 1793–1825.
2. Correspondance avec le duc d'Orléans, 1815–1816.
4. Instructions du ministère anglais aux émigrés.
8. Lettres de Pitt, Dundas, Huskisson, Perceval.
10. Lettres de Castlereagh, Canning.
14. Lettres de lord Palmerston, 1814–1822.
18–29. Agents royalistes à Londres, 1794–1808.
58. L'abbé Bernier, 1796–1798.
40–43. Chefs royalistes dans le Maine, 1796.
45–50. Chefs royalistes à Rennes et Fougères.
51. Chefs royalistes à Saint-Brieuc et Tréguier.
52. Chefs royalistes au Finistère.
53–54. Chefs royalistes au Morbihan, 1794–95.
56. Lettres de Georges Cadoudal.
57. Chefs de l'armée du Poitou et Vendée, 1795–1798.
59. Agents royalistes à Nantes.
84–87. Agents royalistes en Suisse.
98–100. Agents royalistes aux Pays-Bas.
106–107. Mémoire du comte de Puysaye.
114. Chiffres et devises.

(Musée Britann., manuscrits add., nos 8988 et sqq.)

III.

Il me reste, Monsieur le Ministre, une dernière tâche à remplir en vous présentant quelques observations sur deux transcriptions qui me furent recommandées.

Chargé d'abord de copier un ancien essai de grammaire française dans un manuscrit de la Bibliothèque harléienne au Musée britannique, je m'en suis acquitté aussi fidèlement que j'ai pu. Je n'ai point profité, pour faciliter ce travail, d'une publication de M. Ellis, qui est venue trop tard à ma connaissance. Il m'a semblé d'ailleurs que mon travail répondrait d'autant mieux au désir qui m'était exprimé, qu'il serait exécuté plus scrupuleusement, et sans autre préoccupation que le manuscrit, en dehors de toute reproduction plus récente. Je m'en suis rapporté au savant éditeur pour les détails historiques et philologiques concernant cette pièce.

J'avais réservé, Monsieur le Ministre, un dernier travail pour la fin de mon séjour à Londres et en Angleterre. Je crus devoir commencer de m'en occuper avant de quitter Cambridge. Il s'agissait de copier la collection des lettres de Mazarin, touchant la négociation du traité des Pyrénées et les conférences avec don Louis de Haro.

Je n'avais d'abord en vue qu'un seul manuscrit, celui qui m'avait été signalé au British Museum, fonds harléien. Trouvant à Cambridge un second exemplaire, j'en relevai la table et pris des mesures pour en avoir quelques lettres.

De retour à Londres je rencontrai un troisième manuscrit dans la Bibliothèque lansdowienne, plus complet et plus correct que tous les autres.

Je fis immédiatement quelques recherches bibliographiques sur la matière. Bien que plusieurs écrivains, M. Capefigue entre autres, aient cité ces lettres comme inédites, je m'aperçus bientôt qu'il y avait une première édition de Hollande qui en contenait plus de la moitié; puis une seconde édition portant Amsterdam pour lieu d'impression, quoique donnée à Paris. Cette édition manquait au Musée britannique, et après l'avoir inutilement ment cherchée à Londres, je dus me contenter de me faire transmettre de Paris la liste des lettres sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

En comparant cette liste avec le plus complet des trois manuscrits que j'avais rencontrés, non-seulement je trouvai tout ce qu'il renfermait, mais vingt-quatre lettres dont je n'avais aucune trace dans les copies manuscrites.

Je dus dès lors prendre le parti de renoncer totalement à une transcription tout à fait inutile. Il restait au plus à recueillir quelques variantes. J'essayai de m'assurer de leur valeur à Londres; j'ai pu, à mon retour à Paris, vérifier ce point de nouveau et acquérir la certitude complète qu'il n'y aurait pas eu plus de fruit dans la collation que dans la transcription de ces pièces[1]. La plupart des variantes proviennent ou des changements de l'orthographe, ou de l'incurie des copistes anglais, qui, ne comprenant pas ce qu'ils transcrivaient, ont défiguré le texte. Une copie partielle tirée sur le manuscrit de Cambridge en donne une triste preuve.

J'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, borner là tout mon travail en Angleterre. Si ce dernier point n'a pas répondu à votre attente, j'ose espérer que les autres résultats, qui me semblent avoir de beaucoup dépassé les prévisions que j'avais cru devoir exprimer à monsieur votre prédécesseur, suffisent pour écarter tout regret.

Je ne saurais trop me louer une dernière fois, en terminant ce rapport, de toutes les personnes qui, malgré les divergences de nationalité, de langue, de culte et d'usage, m'ont partout honoré de l'accueil et des prévenances les plus bienveillantes.

Je dois surtout exprimer ma reconnaissance aux hommes distingués autant qu'aimables qui, soit en vos bureaux, soit aux ministères des affaires étrangères, soit à l'ambassade française à Londres, n'ont rien épargné pour rendre ma mission agréable et fructueuse.

Veuillez également, Monsieur le Ministre, agréer ma sincère gratitude et tout le profond respect,

De votre très-humble serviteur,

F. J.-B. PITRA, O. S. B.

De l'abbaye de Solesmes.

[1] La preuve matérielle de l'inutilité de ce travail se trouvait à la suite de ce rapport, dans des citations que nous supprimons, leur insignifiance en faisait l'unique intérêt. Nous aurions pu abréger davantage en renvoyant aux intéressants rapports de M. Paul Lacroix, publiés dans la *Collection des documents inédits du ministre de l'instruction publique*, t. IV.

I.

Notes supplémentaires sur les lettres italiennes du cardinal Mazarin conservées au Musée britannique.

A défaut des lettres françaises, qu'il n'y avait pas lieu de transcrire, je me proposais, bien qu'il n'y eût rien, à cet égard, dans les instructions qui m'avaient été transmises, de reporter mon travail sur une collection de lettres italiennes que possède le Musée britannique, manuscrits additionnels, nos 8746, 8747, 8748, 8749, 8750.

Je dus avant tout consulter le Catalogue des manuscrits italiens de la Bibliothèque nationale, rédigé par M. Marsant. Je vis qu'à Paris on possédait une collection de même genre, cotée fonds de réserve 92, S. F. 2413, et décrite par Marsant, au t. I, p. 808, n° 695.

A en juger par cette description, les deux collections étaient identiques; les deux volumes de Paris contenaient la même correspondance se reférant aux années, 1647–1651, que les cinq volumes du Musée britannique. Je devais de nouveau m'arrêter devant ce témoignage. Je pris seulement comme point de repère la nomenclature des lettres du premier volume.

Mais, à mon retour à Paris, j'ai reconnu qu'il y avait une grossière méprise dans le catalogue Marsant : j'ai retrouvé les deux manuscrits qu'il désigne, il n'y a pas lieu à en chercher d'autres, ni à supposer une perte fâcheuse à la Bibliothèque nationale. Marsant n'aurait pu ouvrir le premier volume sans remarquer qu'au lieu de s'ouvrir avec le commencement de 1647, comme il l'affirme, cette collection part du 1er janvier 1648.

Le premier volume, ou l'année 1647, manque à la collection de Paris. Il ne sera donc pas inutile d'ajouter à ce mémoire la liste des lettres comprises dans le premier volume de la collection de Londres.

Registro di lettere del signor cardinal Giulio Mazzarino.

(Mss. addit. 8746.)

1er janvier. Au cardinal Grimaldi, f. 1.
——— Au grand duc de Toscane, f. 7.
——— A monseigr Mario Frangipani, f. 8.
3 ——— A Giannettino Giustiniani f. 9.
——— A Philippo Vateni, f. 10.
——— A Antonio, fr. Farseth, f. 11.
8 ——— Au cardinal Barberini, f. 12.
4 ——— Au marquis del S. Vito, f. 13.
——— Au duc de Modène, f. 14.
3 ——— A Cenami, f. 21.
——— Au marquis Villa, f. 22.
——— Au cardinal de Lugo, f. 23.
4 ——— A Paolo Macaroni, f. 24.
5 ——— *Idem*. f. 25.
11 ——— A Cenami, f. 27.
——— Au cardinal Grimaldi, f. 28.
12 ——— Au comte Bonsi, f. 29.
20 ——— A Giovani di Meneses, f. 30.
25 ——— A l'archev. d'Aix, f. 43.
——— Au marquis Villa, f. 35.
1er février. Au cardinal Grimaldi, f. 27.
——— Au cardinal Grimaldi, f. 39.
——— Au cardinal Grimaldi, f. 40.
——— A l'archv. d'Aix, f. 43.
——— A Paolo Maccaroni, f. 47.
——— Au cardinal d'Este, f.
8 ——— A Gianettino Giustiniani, f. 47.
——— A Giorgio Grimaldi, f. 52.
——— Au marquis Mercurino Tarracelia, f. 53.
8 ——— A Cenami, f. 53.
8 février. Au col. Alex. Monti, f. 54.
12 ——— Au card. Grimaldi, f. 57.
——— Au grand duc de Toscane, f. 59.
——— Au prince Matthias de Toscane, f. 60.
13 ——— Au card. Grimaldi, f. 61.
28 ——— A l'archevêque d'Aix, f. 64.
14 ——— A monsr Rinuccini, f. 66.
15 ——— Au cardinal d'Este, f. 68.
——— Au duc de Bavière, f.
20 ——— Au card. Grimaldi, f. 69.
28 ——— Au card. Barberini, f. 73.
——— A Hugo Fresto, f. 74.
——— A Gianettino Giust., f. 76.
——— A Ugo Fiesco, f. 74.
——— A Philippo Valenti.
——— A l'abbe Boscheli, f. 75.
——— A D. Camillo Pamphili, f. 77.
26 ——— A l'archev. d'Aix, f. 79.
1er mars. Au duc de Modène, f. 81.
——— Au Pr. Thomas de Savoie,
——— Mémoire aux card. d'Este et Grimaldi et à l'abbé de Saint-Nicolas, f. 82.
1 ——— Au card. Grimaldi, f. 85.
——— *Idem*, f. 88.
——— Au comte Bonsi, f. 91.
12 ——— A Cenami, f. 93.
——— Au Pr. Maurice de Savoie, f. 94.
12 ——— Au même, f. 94.
——— Au card. Grimaldi, f. 95.
15 ——— A l'arch. d'Aix, f. 97.
——— Au marq. Bentivoglio, f. 98.
——— Au marquis Villa, f. 100.
22 ——— A Paolo Macarani, f. 101.
27 ——— A Georg. Grimaldi, f. 103.
——— Au Pr. Thomas de Savoie, 109.
28 ——— Au card. Grimaldi, f. 115.
——— Duc de Modène, f. 116.
——— Cardinal Grimaldi, f. 119.

28 mars. Au marq. Bentivoglio, f. 120.
—— Cardinal d'Este, f. 121.
—— *Idem*, f. 124.
—— Hugo Fresco, f. 126.
—— Duc de Parme, f. 127.
—— Archevêque d'Aix, f. 129.
6 avril. Cardinal Grimaldi, f. 133.
5 —— Marquis Villa, f. 135.
—— Seigneur Valenti, f. 136.
—— Gianett. Giustin, f. 137.
6 —— Archev. d'Aix, f. 138.
12 —— Duc de Bavière, f. 139.
—— *Idem*, f. 140.
13 —— Conte Bonsi, f. 141.
18 —— Evêq. de Coire, f. 142.
—— Cardin. Barberini, f. 143.
25 —— *Idem*, f. 144.
26 —— Cardinal Grimaldi, f. 146.
—— Marq. Bentivoglio, f. 148.
—— Roi de Pologne, f. 149.
27 —— Archevêq. d'Aix, f. 150.
27 —— Mémoire pour le marquis Bentivoglio, f. 154.
22 —— Marquis Villa, f. 156.
28 —— Gianett. Giustin, f. 157.
—— Marq. Tobia Pallavicino, f. 158.
—— Mémoire au cardinal Grimaldi, f. 159.
30 —— Marq. Calcagnini, f. 177.
28 —— Au duc de Modène, f. 181.
29 —— J. B. Zonaria, f. 184.
1er mai. Au duc de Mantoue, f. 186.
? —— Duchesse de Mantoue.
? —— F. Nerli, ambass. de Mantoue, f. 186.
? —— Duc de Newbourg, f. 187.
? —— Doge de Venise, f. 188.
31 —— Doge de Gênes (d'Amiens), f. 189.
1er juin. Cardinal Grimaldi, f. 190.
3 —— *Idem*, f. 196.
1 —— Filippo Valenti, f. 199.
3 —— Cardinal Grimaldi, f. 200.
4 —— Giannett. Giust., f. 201.
12 —— Conte Bonsi, f. 202.
—— Paolo Macarani.
—— Cardinal Grimaldi, f. 203,
13 juin. Au marq. Villa, f. 207.
19 —— Card. Grimaldi, f. 208.
28 —— Duc Fr. Mar. Palavicino, f. 215.
1er juillet. Mém. du duc de Modène, f. 216.
2 —— Mém. du duc de Modène, f. 222.
3 —— Gianett. Guistiani, f. 224.
7 —— Archev. d'Aix, f. 225.
4 —— Cardinal d'Este, f. 227.
—— Gianett. Giustin, f. 229.
—— Card. Grimaldi, f. 231.
7 —— Marquis Tobia Pallavicino, f. 234.
—— Arch. d'Aix, f. 134.
—— Conte Bonsi, f. 236.
9 —— Ambassadeur de Venise f. 237.
—— Marquis Villa, f. 239.
20 —— Gianett. Giustin., f. 240.
24 —— Archev. d'Aix, f. 241.
24 —— *Idem*, f. 245.
29 —— Grand duc, f. 248.
25 —— Pr. Thom. de Savoie, f. 248.
1 —— Cardin. Barberino, f. 251.
26 —— Cardin. Grimaldi, f. 252.
—— *Idem*, f. 256.
—— *Idem*, f. 270.
—— P. Th. de Savoie, f. 273.
31 —— Arch. d'Aix, f. 280.
—— Ugo Fiesco, f. 281.
1er août. Stato delle cose di Napoli, f. 282.
4 —— Pr. Th. de Savoie (Dieppe), f. 284.
6 —— Card. Grimaldi (Neufchateau), f. 287.
—— Pr. Th. de Savoie, f. 288.
7 —— Card. Grimaldi, f. 291.
14 —— *Idem*, f. 293.
15 —— Archev. d'Aix, f. 301.
24 —— Pr. Th. de Savoie (Goïno), f. 305.
25 —— Cardinal d'Este (Paris), f. 314.
—— Archev. d'Aix, f. 316.
20 —— Duc de Newbourg, f. 318.

20 août. Au roi de Pologne, f. 317.
24 ——— Archev. d'Aix, f. 319.
23 ——— Card. Grimaldi, f. 322.
——— Card. Teodoli, f. 335.
——— Comte Bonsi, f. 336.
30 ——— Card. Grimaldi, f. 338.
31 ——— Chev. Digby, f. 348.
1er sept. Arch. d'Aix, f. 350.
6 ——— Card. Grimaldi, f. 351.
——— *Idem.* f. 358.
——— Duc de Braniano, f. 362.
9 ——— Card. Grimaldi, f. 363.
——— *Idem*, f. 368.
11 ——— Duchesse de Mantoue, f. 373.
6 ——— Au Pape, f. 379.
13 ——— Pr. de Savoie, f. 381.
21 ——— Cardinal Grimaldi, 384.
——— Dominico Roncalli, f. 392.
——— Gianettino Giustin, f. 393.
——— Marq. Calcagnini, f. 394.
——— Cardinal d'Este, f. 395.
28 ——— Comte Moretto, f. 396.
——— Archev. d'Aix, f. 398.
9 octobre Mr Bentivoglio, f. 400.
——— Card. Grimaldi, f. 402.
——— *Idem*, (Fontainebleau), f. 403.
——— Duc de Modène (F.), f. 406.
17 ——— Archev. d'Aix, f. 407.
19 ——— Pr. Thomas, f. 412.
——— Marq. Villa, f. 418.
——— Card. d'Este.
——— Archev. d'Aix, f. 41.
24 ——— Duc de Modène, f. 423.
31 octobre. Au comte d'Ardilly, f. 431.
——— Pr. Thomas, f. 448.
1er nov. Card. Antonio (Paris), f. 453.
6 ——— Au Pape, f. 457.
8 ——— Au Roi de Pologne, f. 458.
——— *Idem*, f. 461.
20 ——— Paolo Manarini, f. 462.
13 ——— Card. d'Aix, f. 466.
22 ——— *Idem*, f. 469
25 ——— P. Thomas, f. 674.
27 ——— *Idem*, f. 475.
——— *Idem*, f. 477.
——— Scrittura da stamparsi per spargersi sotto nome di lettera di un Milanese ad un Neapolitano amico suo, f. 484.
29 ——— Au duc de Modène, f. 488.
——— Dominico Roncalli, f. 491.
1er déc. Cardinal Grimaldi, f. 494.
——— Biagio Galeani, f. 505.
12 ——— Card. d'Aix, f. 509.
18 ——— Marquis Villa, f. 510.
20 ——— Duc de Modène, f. 513.
——— Card. d'Este, f. 518.
24 ——— Orsini, f. 520.
——— Bichi, f. 521.
27 ——— Au duc Amalfi, t. II, 1642.
3 janvier. Duchesse de Mantoue, f. 1.
3 ——— Duc de Mantoue, f. 3.
4 ——— Dominico Roncalli, f. 6.
——— Antonio Barberini, etc.

2.

Versiculi de eversione monasterii S. Florentii.

Cette pièce se trouve dans le *Cartulaire noir* (feuillets 6 et 7) de Saint-Florent de Saumur, que possède sir Thomas Phillipps, de Middle-Hill, et sur lequel M. Marchegay a plusieurs fois appelé l'attention du monde érudit[1]. Nous reproduisons exactement les notes

[1] On doit encore au dévouement de M. Marchegay une copie intégrale du même cartulaire, déposée récemment aux archives de Maine-et-Loire. Elle est plus com-

musicales qui accompagnent une partie du texte, et qui nous ont paru avoir d'autant plus de valeur, que cette prose monastique est de bien près contemporaine du chant sur la bataille de Fontenay, regardé comme le plus ancien de nos chants populaires notés. Cette bataille eut lieu le 25 juin 841. Dès 840, Nomenoë avait commencé les ravages où le monastère de Saint-Florent de Saumur fut incendié, ce qui dut arriver de 840 à 845. Les deux chants ont donc pu être exécutés à la même époque. La notation que nous publions ressemble d'ailleurs en tout point au *fac-simile* du *Chant de Fontenay*, qui accompagne l'ouvrage de M. Coussemaker.

Nous n'avons pas cru pouvoir publier cette pièce sans la soumettre à un homme compétent dans ce genre d'études. M. Morelot, de Dijon, en ayant pris connaissance, ainsi que d'un essai de traduction tenté par l'un de mes confrères, dom Fonteinne, a eu l'obligeance de faire un semblable essai et de nous adresser à ce sujet les lignes suivantes, que nous nous empressons de joindre à cette note.

« J'ai examiné avec soin la copie *fac-simile* de cette pièce ainsi que la traduction du R. P. dom Fonteinne. L'incertitude qui règne d'un bout à l'autre de cette pièce sur l'indication de la nature des intervalles, l'absence de guidons à la fin des lignes, sont à la fois une marque de haute antiquité et un embarras plus que sérieux pour qui veut entreprendre la traduction de cette mélodie. Ce qui augmente encore la difficulté, c'est l'isolement dans lequel chaque vers se trouve placé, en sorte que la correspondance du chant d'un vers à l'autre ne peut être établie que par conjecture, d'où naissent, par conséquent, une foule de leçons diverses. En essayant une nouvelle traduction, je n'ai pas eu d'autre but que de démontrer l'impossibilité d'arriver à une certitude quelconque sous ce rapport. Aussi ai-je laissé subsister de grandes différences entre le

plète que celle que nous possédons, laquelle ne pouvait comprendre ni les pièces déjà imprimées, ni celles que nous pouvions retrouver en France. Toutefois, le nombre des chartes copiées par les deux bénédictins qui ont travaillé à Middle-Hill dépasse le compte fait dans un récent mémoire du savant archiviste. Le travail, entièrement omis de notre confrère dom Leduc d'Angers, méritait d'être signalé de préférence dans les notes que M. Marchegay a bien voulu laisser dans les archives de Maine-et-Loire sur nos études et nos projets de publication. Nous ferons encore remarquer que notre copie du *Cartulaire noir* seule représente identiquement toutes les nombreuses souscriptions en notes tironiennes, l'une des particularités les plus remarquables de ce beau manuscrit. M. André Salmon en a relevé quelques-unes en copiant les chartes qui concernaient l'histoire de la Touraine.

chant des strophes diverses qui devaient évidemment recevoir la même mélodie. La phrase musicale notée sur le quatrième vers :

Planxere yperborea,

est assez lisible et permet de fixer avec une grande vraisemblance la mélodie de cette pièce au premier mode grégorien. En partant de cette donnée, dom Fonteinne a pu faire une traduction assez vraisemblable, et à laquelle on ne peut refuser au moins le caractère d'une mélodie du moyen âge. Mais, je le répète, c'est une pure vraisemblance, et plusieurs de mes leçons, sans présenter plus de certitude, sont à peu près aussi probables. J'ai seulement cru devoir fixer, d'après des renseignements irrécusables, la signification de certains signes de ligature qui se présentent fréquemment dans les manuscrits notés du moyen âge. »

Dom Mabillon et les Bollandistes, d'après lui (*Annales ord. S. Ben.* t. II, p. 753, *acta SS.* XXII sept., p. 415), ont publié le texte complet de cette pièce, avec des variantes, peut-être des fautes, qui ne rendront pas inutile la nouvelle édition intégrale que nous donnons d'après le manuscrit unique de Middle-Hill.

Dulces modos et carmina
Præbe, lyra Threicia [1],
Commota quîs cacumina
Planxere hyperborea.

Montes, simulque flumina
Illa putent nunc Orphea,
Respondeantque carmina,
Silvæ canant melliflua.

Gravis det organum tuba,
Alte resultet fistula,
Omnis canat harmonia,
Det Philomela [2] cantica.

Olim nitens, clarissima,
Terrisque famosissima,
Sancti Patris basilica
Florentii præcipua;

Sensit fera incendia
A gente crudelissima,
Vere bruta Britannica [3].
Lugete cuncti talia.

Omnis enim quum Gallia
Florentii suffragia
Deposceret tunc cernua,
Contemsit hæc gens impia.

Olim pius rex Karolus,
Magnus ac potentissimus,
Fecit locum [4] devotius
Pro Beati virtutibus.

[1] *Triceia*, Mab., Boll.
[2] *Philomena*, Mab., Boll.
[3] *Britannia*, Mab., Boll.
[4] *Fecit hunc locum devotus*, Mab., Boll.

Terris datis fecundibus[1],
Auxit honorem largius.
Et præbuit tunc vasculum,
Cœna Dei[2] magnificum.

Per hunc fugatur sæpius
Infirmitas languentibus,
Et sanitas fidelibus
Præstatur ex hoc protinus.

Post imperans Hludovicus,
Magni Karoli filius,
Ipsum locum benignius
Colit piis ornatibus.

Qui filiis rebellibus
Concussus, altis fluctibus
Et Franciam turbantibus,
Regnum reliquit mortuus.

His quatuor mox partibus
Regnum sibi secantibus,
Pro Francia[3] jurgantibus,
Bellum fuit horridius.

Imperio sic turbido,
Crescit malorum factio;
Surgensque tunc dissensio
Permiscet omnes jurgio.

Invadit alter socios,
Crescunt mali super bonos,
Tyrannus omnis infremuit[4],
Dantur honores impio.

Fit plurima[5] vastatio,
Sanctis locis prædatio,
Cunctis bonis turbatio,
Rerum simul confusio.

Quidam fuit hoc tempore,
Nemenoïus nomine
Pauper prius progenie
Agrum colebat vomere.

Sed repperit largissimum
Thesaurum, terræ conditum,
Quo plurimorum[6] divitum
Junxit sibi solatium.

Dehinc per artem fallere,
Cœpitque mox succrescere,
Donec super cunctos ope
Transcenderet potentiæ.

Sic ergo discordantibus
Francis simul cum regibus,
Cum cæteris rebellibus
Fit Karolo contrarius.

Hic Karolus cum fratribus
Bellum gerebat sæpius,
Nec prævalebat hostibus
Tantis repulsus cladibus.

Confidit unde impius
Prædas agit Nemenoius
Instando Redonensibus
Simulque Namnetensibus

Deinde Pictavensium[7]
Trans Ligerim manentium
Pagum petit Medalgicum,
Glomnam[8] locum pulcherrimum.

Turmam vocat monachicam
Multamque dat pecuniam;
Jubet suam mox statuam
Effigiari splendidam;

[1] Codex et Mab. *fœcundibus.* Forte *fœcundis,* Boll. Legendum esse *fecundius,* vix dubitaverim.
[2] *Cœnæ Dei,* Mab.
[3] *Per Franciam,* Mab., Boll.
[4] *Infremit* Mab., Boll. *Infremuit* cod. quasi trisyllabum ut infra *restituit.*
[5] *Fit plurium,* Mab., Boll.
[6] *Qui plurimorum,* Mab., Boll.
[7] *Pictaviensium,* Boll.
[8] *Glonnam,* Mab., Boll.

Quam ponerent pinnaculo
Ad orientem patulo,
Signum quod esset, Karolum
Se non timere dominum.

Illi statim regi suo
Hæc pertulerunt Karolo
Qui audiens superbiam,
Miratus est audaciam.

Tunc jussit ut pecuniam
Totam sibi disponerent,
Illius albo lapide
Sculpta visus imagine;

Quam ponerent pinnaculo
Ad orientem patulo,
Signum foret, quod impio
Se subjugandum Karolo.

Iratus ille talibus,
Locum petit velocius;
Prædas jubet militibus,
Accendit ignem protinus.

Flammas ubique Brittones
Mox inferunt ira truces[1],
Sanctus locus comburitur,
Tantum decus consumitur.

Heu me, dolores patriæ!
Heu me, honores gloriæ,
Quam novit orbis, pristinæ!
Heu me, fluunt nunc lacrymæ!

Tunc excitatus cœlitus
Sanctus adest Florentius:
Respexit inflammantibus
Locum suum Brittonibus.

O quanta esset ultio,
Si non foret permissio!
Percussus est sed impius,
Debilitatis pedibus,

Precatur indulgenttam,
Redire posset patriam:
Reversus ad Brittanniam,
Nimiam dat pecuniam.

Abbas erat Dido bonus,
Regi Karolo proximus;
Qui, convocatis fratribus,
Regem petit quantocius.

Exponit iras Brittonum,
Magnum scelus crudelium:
Tunc rex, dolens in pectore,
Quærit vicem mox reddere.

Hinc andegavam protinus
Urbem petit tristissimus;
Dat abbatiam loculi
Sancto Joanni dediti.

Sed hoc parum visum fuit;
Moxque alteram tradidit,
Sancti Gundulfi nomine,
Quæ partibus est Franciæ.

Magnis datis muneribus
Circa locum fit sedulus
Restituit nunc felicius[2]
Decorat atque pulchrius.

Gaudete cuncti[3] cordibus
Cantate magnis vocibus:
Sancte Florenti, quæsumus,
Adesto nobis cœlitus.

Amen.

[1] *Iras truces*, Mab., Boll.
[2] *Nunc*, deest Mab.
[3] In codice *cunc*; unde minus bene legerunt *nunc*, repugnante metro.

Dulces modos et carmina
Comota quis cacumina
Montes simulq: flumina
Respondeantq: carmina
Gravis det organum tuba
Omnis canat armonia
Olim nitens clarissima
Sancti patris basilica
Sensit fera incendia
Vere bruta brittannica
Omnis enim cum Gallia
Deposceret tunc cernua
Olim pius rex Karolus
Fecit locum devotius
Terris datis fœcundibus
Et præbuit tunc vasculum

Prebe lyra treicia
Planxere yperborea
Illa putent nunc Orphea
Silvæ canant melliflua
Alte resultet fistula
Det philomela cantica
Terrisque famosissima
Florentii præcipua
A gente crudelissima
Lugete cuncti talia
Florentii suffragia
Contempsit hæc gens impia
Magnus ac potentissimus
Pro beati virtutibus
Auxit honorem largius
Coena Dei magnificum
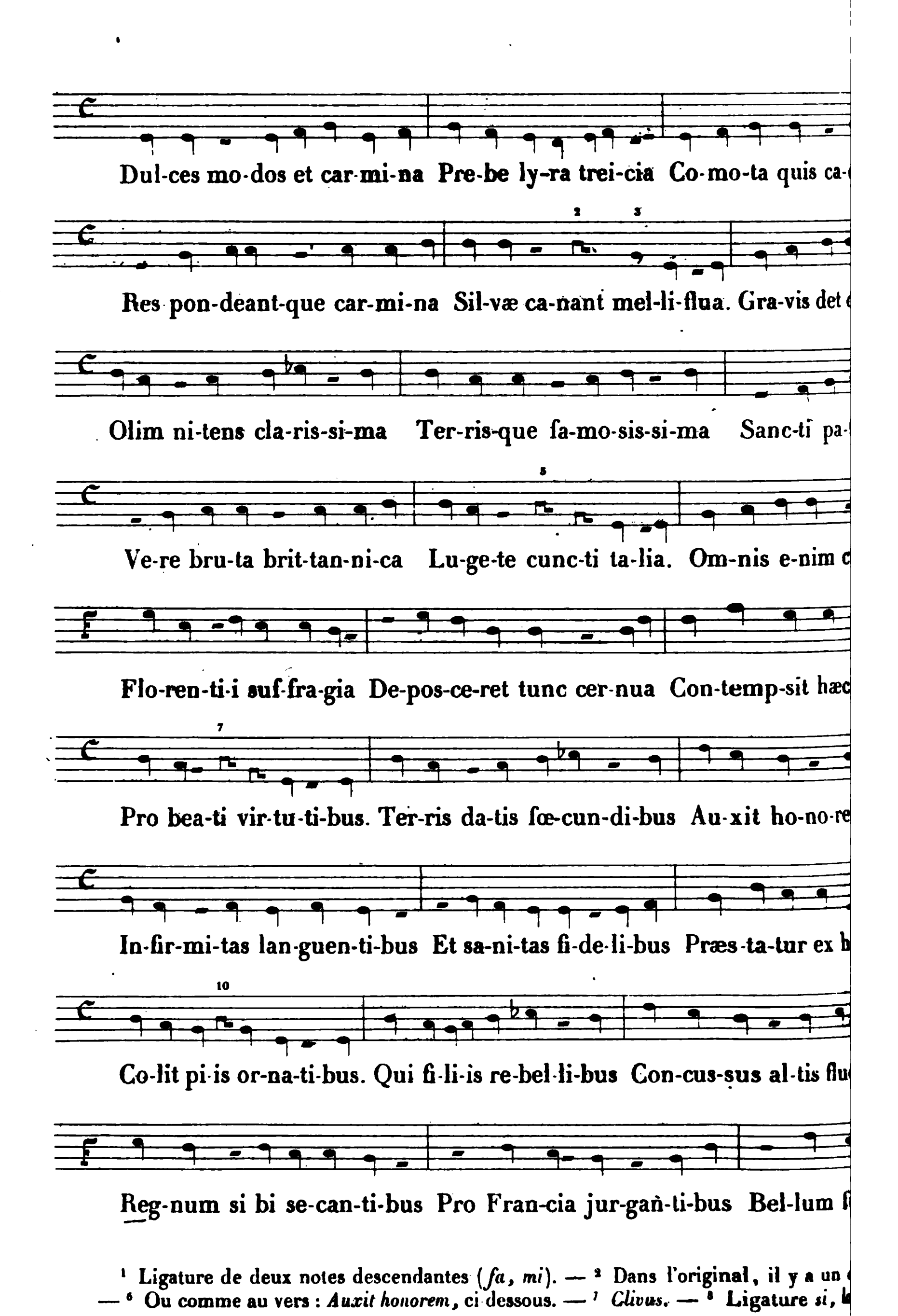
Per hunc fugatur sæpius
Et sanitas fidelibus
Post imperans Hludouicus
Ipsum locum benignius
Qui filiis rebellibus
Et Franciam turbantibus
His quattuor mox partibus
Pro Francia iurgantibus
Imperio sic turbido
Surgensque tunc dissensio
Invadit alter socios
Tirannus omnis infremuit
Fit plurima vastatio
Cunctis bonis turbatio
Quidam fuit hoc tempore
Pauper prius progenie

Infirmitas languentibus
Prestatur ex hoc protinus
Magni Karoli filius
Colit piis ornatibus
Concussus altis fluctibus
Regnum reliquit mortuus
Regnum sibi secantibus
Bellum fuit horridius
Crescit malorum factio
Permiscet omnes iurgio
Crescunt mali super bonos
Dantur honores impio
Sanctis locis prædatio
Rerum simul confusio
Nemenoïus nomine
Agrum colebat vomere

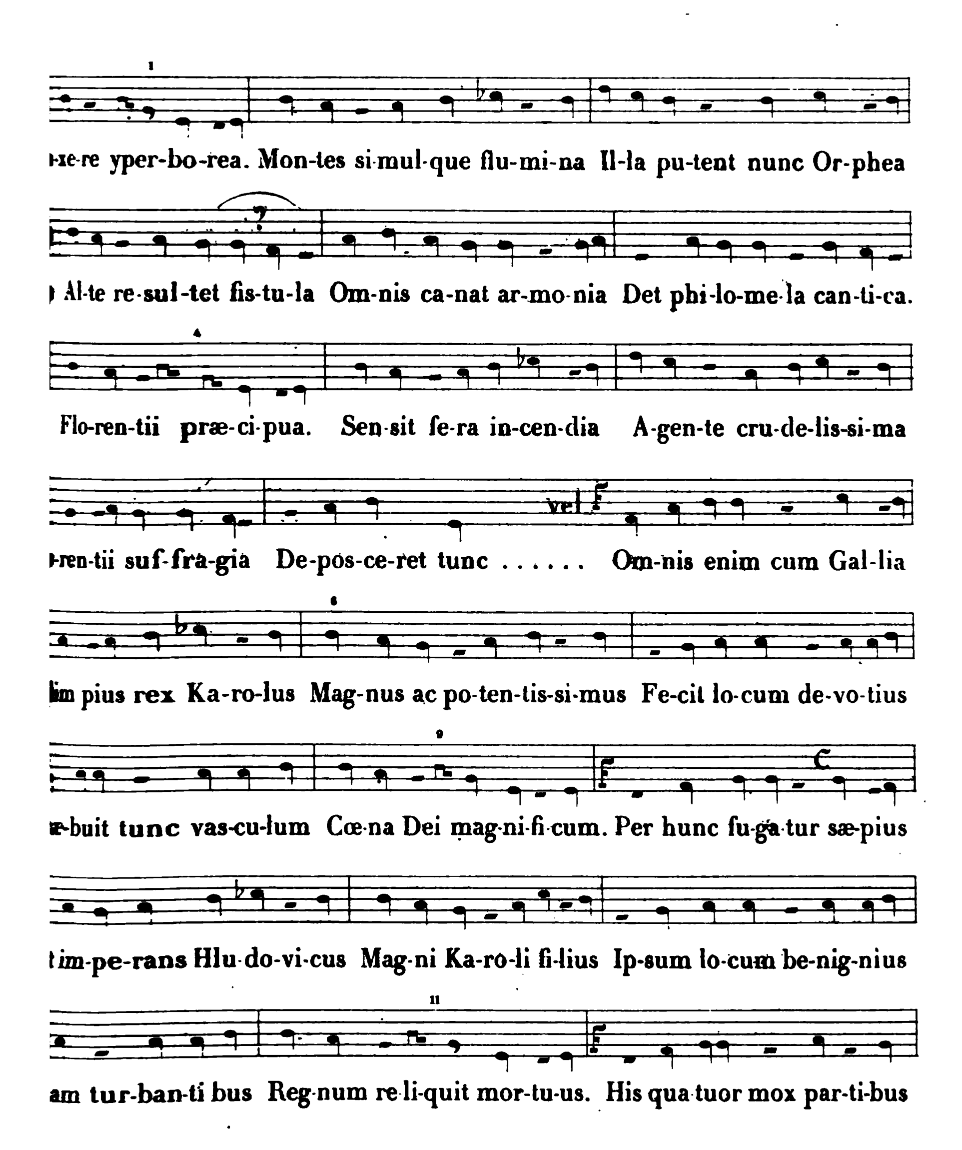
Sed repperit largissimum   Thesaurum terræ conditum
Quo plurimorum divitum   Junxit sibi solatium
Dehinc per artem fallere   Cœpit q. mox succrescere
Donec super cunctos ope   Transcenderet potentiæ
Sic ergo discordantibus   Francis simul cum regibus
Cum cæteris rebellibus   Fit Karolo contrarius
Hic Karolus cum fratribus   Bellum gerebat sæpius
Nec prævalebat hostibus   Tantis repulsus cladibus
Confidit unde impius   Praedas agit Nomenoius
Instando Redonensibus   Simulque Nannetensibus
Deinde Pictavensium   Trans Ligerim manentium
Pagum petit Medalgicum   Glomnam locum pulcherrimum
Turmam vocat monachiram   Multamque dat pecuniam
Jubet suam mox statuam   Effigiari splendidam
Quam ponerent pinnaculo   Ad orientem patulo
Signum quod esset Karolum   Se non timere dominum

Per hunc fugatur sæpius
Infirmitas languentibus
Et sanitas fidelibus
Prestatur ex hoc protinus
Post imperans Hludouicus
Magni Karoli filius
Ipsum locum benignius
Colit piis ornatibus
Qui filiis rebellibus
Concussus altis fluctibus
Et Franciam turbantibus
Regnum reliquit mortuus
His quattuor mox partibus
Regnum sibi secantibus
Pro Francia jurgantibus
Bellum fuit horridius
Imperio sic turbido
Crescit malorum factio
Surgensque tunc dissensio
Permiscet omnes jurgio
Invadit alter socios
Crescunt mali super bonos
Tirannus omnis infremuit
Dantur honores impio
Fit plurima vastatio
Sanctis locis prædatio
Cunctis bonis turbatio
Rerum simul confusio
Quidam fuit hoc tempore
Nemenoïus nomine
Pauper prius progenie
Agrum colebat vomere

Sed repperit largissimum Thesaurum terræ conditum
Quo plurimorum divitum Junxit sibi solatium
Dehinc per artem fallere Cœpit q. mox succrescere
Donec super cunctos ope Transcenderet potentiæ
Sic ergo discordantibus Francis simul cum regibus
Cum cæteris rebellibus Fit Karolo contrarius
Hic Karolus cum fratribus Bellum gerebat sæpius
Nec prævalebat hostibus Tantis repulsus cladibus
Confidit unde impius Praedas agit Nomenoius
Instando Redonensibus Simulque Nannetensibus
Deinde Pictavensium Trans Ligerim manentium
Pagum petit Medalgicum Glomnam locum pulcherrimum
Turmam vocat monachicam Multamque dat pecuniam
Jubet suam mox statuam Effigiari splendidam
Quam ponerent pinnaculo Ad orientem patulo
Signum quod esset Karolum Se non timere dominum



[1] Ligature de deux notes descendantes (*fa, mi*). — [2] Dans l'original, il y a un
— [6] Ou comme au vers : *Auxit honorem,* ci-dessous. — [7] *Clivus.* — [8] Ligature *si,*



…e de deux sons. — [3] *Fa. mi*, comme ci-dessus. — [4] *Clivus, clivus.* — [5] Deux *clivi.*
…*us* — [11] Comme ci-dessus.

Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvége. — Rapport présenté par M. Geffroy. 1re partie.

Personne n'ignore combien ont été fréquents et intimes les rapports entre la France et les États du Nord scandinave depuis le XVIe siècle; mais peut-être ne sait-on pas assez qu'ils l'ont été dès les premiers temps du moyen âge. Le souvenir d'une ancienne domination scandinave et l'avénement des rois normands, puis des Plantagenets en Angleterre, rapprochèrent d'abord de ces peuples la race anglo-normande, qui les entraîna dans le grand mouvement des croisades[1]. Dès le XIIIe siècle, on voit les relations mutuelles devenir incessantes. Un Français, Bonneuil, va construire à Upsal, tout près de la vieille ville où se voient encore aujourd'hui les tertres de Thor, Odin et Frey, une église catholique sur le modèle de Notre-Dame de Paris (la cathédrale actuelle d'Upsal). Nous avons une charte d'Éric VI, roi de Danemark, donnée à Helsingborg, aux calendes de mars 1288, et concédant à l'abbé de Clairvaux le droit d'acheter et d'emporter de Suède ou de Danemark tous les cuirs et toute la cire dont il peut avoir besoin, et de traverser les deux pays sans payer de tribut pour ses marchandises, ses chevaux ou ses pages[2]. Non-seulement les étudiants suédois, danois et norvégiens abondent dès lors à l'université de Paris[3], mais cette université voit à sa tête, parmi ses recteurs

[1] Voy. *Symbolæ ad geographiam medii ævi ex monumentis islandicis editæ, cum tab. æn.* Havniæ, 1821, 4°; *Revue encyclopéd.* t. XXVIII, p. 473; *Anonymus, de profectione Danorum in terram sanctam*, ap. Langebek; Benzelii *Palæstina.*

[2] Voy. *Archives curieuses de l'Aube*, par M. Vallet de Viriville, 1841, in-8°, p. 248.

[3] Jon Oegmundsson, premier évêque d'Holum en Islande en 1105, avait étudié à Paris; de même l'Islandais Sæmuno Frode, etc. (Voy. dans l'ouvrage: *Det skandinaviske literaturs-selskabs Skrifter*, Copenh., 5e partie, 1802, un savant travail du docteur Engelstoft sur les étudiants étrangers à Paris aux XIIe et XIIIe siècles. Voy. dans les *Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XII, p. 58-77, des actes concernant la vente faite en 1354 d'immeubles que possédait à Paris l'université d'Upsal : *Instrumentum publicum de venditione domorum scholarum Upsaliæ Parisiis. — Donacio dictarum domorum...* etc. — Les pièces originales, sur parchemin, sont conservées à la bibliothèque royale de Stockholm.)

magnifiques plusieurs savants du Nord: Henningus en 1312, Maître Pierre de Dace, c'est-à-dire de Danemark (*de Dacia*), en 1326; Johannes Nicolaï en 1348, Macarius Magni en 1365. Depuis que la princesse Ingeburge a épousé Philippe-Auguste, on voit ses compatriotes affluer à Paris. Saint Guillaume, abbé du monastère de Sainte-Geneviève, étant mort en Danemark, où il avait été pour rétablir la discipline ecclésiastique, les étudiants danois demeurent d'ordinaire dans ce couvent à Paris. Leur nombre étant devenu très-considérable, ils élèvent, en 1275, un bâtiment à leur usage et le nomment *Collége de Dace*. Dès cette époque aussi, beaucoup de traditions populaires, nous en avons les preuves, sont devenues communes aux peuples de l'Occident et à ceux du Nord[1]. Nos traditions littéraires en particulier, si séduisantes alors, grâce à l'imagination tout épique de nos trouvères, sont recueillies avec un vif empressement par les poëtes et les princes du Danemark, de la Suède et de la Norvége. Il ne faut plus laisser répéter que la France n'a, pendant son moyen âge, ni épopées, ni originalité littéraire; la France du moyen âge, la France du XIIIe siècle particulièrement, a produit ces nombreux poëmes en vers dont nous avons retrouvé tant de textes originaux, et que nous connaissons, à défaut des textes, par les longues paraphrases du XVe siècle. La France du moyen âge a fourni de sujets d'épopées toute l'Europe, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et tout le Nord scandinave. Nos poëmes chevaleresques, dans le temps même où ils étaient composés, ont été traduits ou imités dans presque tous les idiomes européens, et sont devenus la source la plus commune d'inspiration pour les écrivains étrangers. C'est une vérité historique que les travaux de l'érudition moderne, entre autres les savantes et ingénieuses études

[1] Je lis dans une vieille dissertation d'Upsal : *De historia patriæ vetusta in traditionibus vulgi residua* : « Adhuc inter nos receptum est ut infantes immorigeri, « ad festum S. Thomæ Nativitatis Christi hilariis vicinum, tetri cujusdam homi- « nis adventu illiusque formidine percellantur, sub nomine *Robert Knekt*, angl. « *Knight*, ideo satis cogniti, qui mos ex Anglia cum primis Christianismi doctori- « bus illatus. Fuit nempe regis Henrici II vasallus Robertus Brock (Robert de « Broc, excommunié par Thomas Becket) inter præcipuos archiepiscopi Cantabri- « giensis Thomæ Becket sicarios, an. 1171 misere coram altari templi sui cathe- « dralis obtruncati, dein vero in sanctorum Angliæ numerum relati. Contra qui « probi ac dicto obedientes fuerint pueruli, *Jesûs, Kindchen Jes*, hilari presentia « remunerantur. »

de MM. V. le Clerc et P. Paris, démontreront[1], et à l'appui de laquelle nous serions heureux d'apporter quelques arguments nouveaux.

Haakon Haakonssön, roi de Norvége, de 1217 à 1263, fut constamment en relations avec saint Louis, comme avec Henri III d'Angleterre et avec Alexandre II et Alexandre III d'Écosse; il échangeait avec ces princes de fréquents messages, et le savant Mathieu Pâris, qui vint deux fois à sa cour, y jouissait d'un grand crédit. C'est probablement lui qui, pour l'édification ou l'amusement de sa cour et de ses sujets[2], fit traduire du français ou *velche* en vieille langue du Nord ou islandais (*or völsku máli i norrœna*), sous le titre de *Strengleikar*, un recueil d'anciens chants ou lais bretons, parmi lesquels se retrouvent ceux dont nous possédons une version française attribuée par Roquefort à Marie de France; c'est lui certainement, cela est attesté dans le texte même de ces traductions, qui fit mettre en prose islandaise[3], par un moine nommé Robert[4], le roman français de *Tristan et Ysold* en 1226, ceux d'*Elis et Rosamunde*

[1] Voy. le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France;* les claires et substantielles *Instructions du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, section de philologie, rédigées par M. J. V. le Clerc, Paris, 1854, in-8°; le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale*, par M. Paulin Paris.

[2] Voy. dans l'ouvrage : *Det skandin. litterat. selskabs Skrifter*, 1814, un travail de P. E. Müller, le savant auteur de la *Saga-Bibliothek*, sur la vie de cour en Norvége au XIII° siècle.

[3] Je répète qu'on appelle *islandais* l'ancien idiome du Nord, *old-norsk*, qui a précédé dans les trois royaumes scandinaves chacune des trois langues suédoise, danoise et norvégienne proprement dites, et qui s'est, jusqu'à notre temps, conservé presque intact en Islande.

[4] Dans l'extrême Nord, comme dans tout le reste de l'Europe, les couvents furent les asiles de la littérature savante au moyen âge. Un frère Jean Nilsson, étudiant à Rostock en 1466, et nommé de *Nidrosie* (c'est-à-dire de Trondhjem), pour avoir comme moine pratiqué la célèbre école cathédrale qui florissait alors dans cette ville métropolitaine de Norvége, déclare avoir fait réunir et copier, vers 1450, le manuscrit de Skokloster, n° 156, in-fol. contenant, outre des prières et des poésies religieuses en suédois du XV° siècle, les deux tiers (3,354 vers ou 1,677 distiques) de la traduction suédoise du roman d'*Ivan le* chevalier au Lion. On lit au premier feuillet : « Istum librum frater Johannes de « Nidrosia fecit colligere et conscribere ad usum et commodum fratrum Minorum « custodie Bergensis et aliorum amicorum. Qui eum alienaverit anathema sit. » Ce couvent de Bergen, le plus célèbre de ceux qui appartenaient aux franciscains en Norvége, était consacré à saint Olaf, et avait été fondé, entre 1239 et 1247, par le roi Haakon Haakonssön. Il était désigné sous le nom de couvent de Munkalif. Entre les années 1420-1426, il fut enlevé aux Bénédictins, rangé parmi

France aux pays les plus éloignés vers le Nord pendant la plus belle époque littéraire du moyen âge, et grâce à l'ascendant de nos vieux poëtes, aujourd'hui presque oubliés de nous. La guerre de Cent ans et le triste règne des Valois, en dispersant nos poëtes et en étouffant leurs voix sous le bruit des armes, ont, sans aucun doute, interrompu ces rapports; les temps modernes les ont vus se rétablir. L'influence et la voix de Calvin pénétrèrent en Suède [1]. Gustave Vasa, le même roi qui établit la réforme dans le Nord, adopta la grande politique instituée par la France et qui devait tourner au profit de l'équilibre européen et de la liberté religieuse; il fut le constant allié de François Ier contre l'orgueilleuse maison d'Autriche; Henri IV songeait à faire une alliance avec le Danemark, afin d'intercepter à l'Espagne, en lui fermant le Sund, l'arrivage des blés qu'elle tirait de la Russie pour ses possessions des Pays-Bas ou pour la péninsule elle-même, et celui des bois, du goudron, du salpêtre, qu'elle recevait de la Suède orientale pour sa marine, encore menaçante. Dans son grand projet de république chrétienne, qu'il en ait ou non voulu aborder en 1610 l'exécution, Henri constituait au nord de l'Europe une grande monarchie héréditaire, comme s'il pressentait déjà qu'il faudrait tôt ou tard, dans cette partie reculée de l'Europe, un contre-poids entre l'Angleterre et le *puissant Knès scythien* dont les Mémoires de Sully semblent prévoir la domination future, et telle était, à cette époque, l'influence française dans le nord de l'Europe que les poésies de Ronsard y étaient lues communément [2], et que le roi de Danemark, Christian IV, prenait notre Henri pour le modèle le plus parfait qu'il pût imiter. « Il ne se peut

[1] Je trouve dans la dissertation déjà citée : *De historia patriæ vetusta in traditionibus vulgi residua*, cette curieuse indication, que Calvin avait employé, pour convaincre ses adeptes, non-seulement les raisonnements et les discours, mais aussi les chansons : « Haud secus ac suæ gentis genio se accommodans, Jo« hannes Calvinus cantus non minus quam argumenta adhibuit, quorum unus « incipit : *O moines, ô moines, il faut vous marier!* (p. 11). » L'auteur semble insinuer que cette chanson avait pénétré en Suède.

[2] « C'est luy (Ronsard) qui a fait que les autres provinces ont cessé d'estimer notre langue barbare et se sont rendues curieuses de l'apprendre et de l'enseigner et qu'aujourd'hui on en tient jusques aux parties les plus esloignées, jusqu'en Moravie, jusqu'en la Pologne et jusques à Dansich, où les œuvres de Ronsard se lisent publiquement. » (Voir l'Oraison funèbre de Ronsard, par Duperron, dans l'édition des Œuvres de Ronsard, in-folio, Paris, 1623, p. 1674.)

dire, affirme un vieil et naïf historien français, de quelle passion ce roy ayme le nostre. Il a la mémoire si pleine des louanges de Henry, qu'il n'y laisse point entrer d'autres impressions de grandeur ny de merveille. Il l'appelle simplement *le roy* sans y ajouter autre nom, comme le roy de la première couronne du monde. Cette affection est accompagnée de tant de respect et de curiosité, qu'estimant n'y avoir imitation plus parfaite ny royale que de ce prince, il s'habille à sa façon, porte son espée comme luy, se plaist en ses exercices et n'en veut autre raison que cela : Voilà comme va, comme fait, comme dit le roy. Il donna au duc de Nevers son pourtraict pour le presenter au roy et avoir le sien, comme de celuy qu'il honoroit le plus, et pour lequel il despendroit librement sa couronne et espandroit son sang, et la distance et l'esloignement qui estoit entre eux n'amoindrissoit point son affection, laquelle ressembloit les fleuves qui se rendent plus grands et plus profonds en s'esloignant de leur source [1]. » La guerre de trente ans révéla surtout à Richelieu et à toute l'Europe de quel poids l'intervention du Danemark et de la Suède pouvait être dans la balance politique, et les exploits de Gustave Adolphe, de Wrangel, Torstenson et Baner, annoncèrent au continent l'intrépide valeur de ces peuples jusqu'alors presque ignorés de nous. Les négociations de Munster, où le diplomate ingénieux et prudent des Suédois, Salvius, se fit admirer, amenèrent le traité de Westphalie, qui les fit entrer dans le concert des nations européennes. La guerre de Pologne suivit et les mêla plus intimement encore aux affaires intérieures de l'Europe. Ils remportèrent chez eux, de leurs lointaines campagnes, les dépouilles du continent, surtout celles de l'Allemagne orientale et méridionale, où Rodolphe II, roi de Bohême et de Hongrie, avait réuni une partie des chefs-d'œuvre de la renaissance, les merveilles de l'art italien ou allemand ; ils enlevèrent surtout, par une préférence honorable, les livres, les manuscrits et les objets d'art, dont ils savaient tout le prix. La civilisation moderne de l'Europe occidentale les séduisit aisément. La France en particulier, si brillante d'un pur et solide éclat pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, fascina la Suède. Christine et, au siècle suivant, Gustave III appelèrent auprès d'eux les artistes et les savants français ; notre langue, notre caractère et

[1] Pierre Mathieu, *Histoire de Henri IV*, l. VI, p. 267, *b*. Paris, in-4°.

nos mœurs s'introduisirent, non pas seulement à la cour de Stockholm, mais dans la vie privée des Suédois qu'on appela bientôt *les Français* ou même *les Gascons du Nord.* Danemark et Suède accueillirent nos réfugiés après 1685 ou 1793[1]. Grâce à la

[1] On voit se réfugier en Suède, dès la fin du XVIe siècle, un grand nombre d'ouvriers protestants des pays wallons, à la suite des de Geer, ancienne famille connue à Liége au moyen âge sous le nom de de Hamale. Un des de Geer avait servi pour la France avec honneur, et portait dans ses armes les lis avec cette devise : « Non sans cause. » Ces ouvriers wallons, presque français de mœurs et de langage, se sont établis principalement dans le village d'Oesterby, près des mines de Dannemora, auxquelles ils travaillent. Ils ont conservé jusqu'à notre temps les traces de leur origine. Leurs noms sont toujours différents des noms suédois; ils s'appellent: Gille, Baudou, Goffin, Poussette, Bouvin, Anjou, Hybenette..... Dans leur langage ils allongent les mots suédois, disent gaå, staå pour gå, stå, et y mêlent beaucoup de mots wallons; ils disent *plakett* pour une sorte de spatule (*spade* en suédois); *lavett* pour un linge à laver (*linneduk*); *husett* pour signifier une sorte de genouillère qu'ils portent pendant leur travail; *bastur* pour une petite coulée, une fonte peu considérable, etc. Le temps du repos s'appelle parmi eux *turnej* (la tournée?). Il est touchant de retrouver au fond de cet idiome altéré par l'exil des vestiges de la langue des ancêtres tels que ceux-ci; les enfants disent encore parmi eux, dans leur mauvais suédois: *grapèr* et *gramèr* pour *grand père* et *grand'mère;* ils disent *Piær* (Pierre) et non *Pehr; Jana* (Jeanne) et non *Johanna.* — Il faut sans doute compter parmi les réfugiés français en Suède la famille Couchois, en suédois Coswa, qui, anoblie, a pris le nom devenu célèbre en 1809 d'Anckarsværd. Nul doute que, par suite de la révolution de 1789, des émigrés français n'aient été s'établir de même en Suède. Je trouve la trace d'un certain émigré Rhode, que me font connaître les singulières circonstances qui suivent : M. Stephens, professeur à l'université de Copenhague, et dont j'aurai occasion de citer plus d'une fois les savantes publications dans le cours de ce travail, possède un *Office de la semaine sainte*, Paris, 1731, sur la seconde page duquel on lit, tracés sans aucun doute de la main de Marie-Antoinette, ces lignes et ces deux vers :

« Souvenir reçu de Madame Leclerc le 17 novembre l'an de grâce 1792.

« La voix d'une victime
« Ne..... »

A la première page on lit : « A Sa Majesté la reine, très-humblement. — Jeanne Chérie Leclerc. » Ce volume a été trouvé chez l'émigré français Rhode, à Stockholm. — La voiture de Varennes est en Suède, chez M. le comte Piper, etc.

Le Danemark a reçu encore bien plus de réfugiés français que la Suède. —L'ordonnance du 12 mars 1689 permit aux protestants émigrés après 1685 de toucher la moitié de leurs revenus en France, s'ils consentaient à quitter l'Angleterre et la Hollande, où ils étaient si dangereux, pour aller en Danemark ou à Hambourg. Jean la Placette, ministre protestant, né en 1639 à Pontac, dans le Béarn, prêcha vingt-cinq ans à Copenhague. — St-Simon cite dans ses Mé-

gloire retentissante de Louis XIV et de Napoléon, grâce surtout enfin à l'élévation sur le trône des Gustaves d'une famille qui, devenue suédoise par son dévouement envers la patrie d'adoption, se rattache à son origine française par les liens étroits d'une vive sympathie, on retrouve encore aujourd'hui dans le Nord, à chaque pas, les traces visibles de cette union intellectuelle et morale. Sans négliger leur propre langue et leur littérature nationale, Suédois et Danois ont parlé pendant longtemps et même écrit en français, et les rapports littéraires noués entre eux et la France dès la première partie du XVIe siècle, et même, nous l'avons vu, dès le XIIIe, sont devenus et sont restés faciles et fréquents.

Nul ne s'étonnera que tant de relations aient entraîné dans le Nord un grand nombre de documents manuscrits intéressant notre histoire ou notre littérature. Retrouver ces documents, en donner, selon l'importance de chacun d'eux, une notice ou des extraits, ou bien en prendre une copie intégrale, tel a été l'objet de la mission qui m'a été confiée pendant l'année 1854 par M. le ministre de l'instruction publique. Ce rapport est un travail général n'ayant d'autre but que de dresser une sorte de catalogue raisonné des documents manuscrits concernant la France qui sont arrivés à ma connaissance. Je me réserve de mettre particulièrement en œuvre, plus à loisir, et avec les développements que comporte un si curieux sujet, tous les documents relatifs à l'histoire des relations entre la France de Louis XV et de Louis XVI et la Suède de Gustave III.

PREMIÈRE PARTIE.

BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE SUÈDE.

§ 1. MANUSCRITS EN ISLANDAIS ET EN VIEUX SUÉDOIS.

Les différentes bibliothèques de la Suède, principalement celles d'Upsal et de Stockholm, contiennent un grand nombre d'an-

moires (III, 7), le crédit qu'obtinrent à cette cour M. et Mme de Roye. — On trouvera d'autres renseignements sur les réfugiés français en Danemark dans le 74e fragment de l'ouvrage intitulé : *Sammlung Kleiner Schriften* von Karl Christian von Gehren, Copenhague, Schubothe, 1797, 8°. Ce travail a été inséré d'abord dans le *Münters Magazin für Kirchengeschichte des Nordens*, Altona, 1794, t. II. (Voy. d'ailleurs le savant ouvrage de M. Weiss sur le refuge en général.)

ciens manuscrits où l'on retrouve des imitations ou traductions des poëmes, des légendes ou chants français du moyen âge. Ceux qui sont conservés dans la bibliothèque de Stockholm forment en particulier une collection inappréciable réunie autrefois, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, pour la Société archéologique (*Antiquitets collegium*) qu'avait instituée Charles XI et qui fut dissoute vers 1780. Ces ouvrages sont écrits ou bien en langue dite *islandaise* ou mieux *old-norsk*, ou bien, suivant leur date, en vieux suédois. Ils sont difficiles à lire, surtout pour les étrangers; heureusement, les érudits norvégiens et suédois se sont appliqués dans ces derniers temps à en donner des éditions qui sont excellentes et qu'ils ont enrichies de notes et d'éclaircissements. Ces travaux nous serviront de guides et nous permettront de montrer par des témoignages, peut-être nouveaux, quelle a été la part de l'influence française dans la littérature scandinave des XIII[e] et XIV[e] siècles.

STRENGLEIKAR.

Un des plus curieux d'entre ces vieux monuments littéraires est certainement l'ouvrage intitulé : *Strengleikar eda Liodabok*, c'est-à-dire *Lais ou livre de chants*[1].

[1] *Strengleikar* signifie proprement des chants (*leik* ou *lek* ou *leg*, jeu, jeu chanté) destinés à être accompagnés avec des instruments à cordes (*streng*). Comme la préface de cet ouvrage atteste que c'est ici une traduction de poëmes français composés sur des originaux bretons, il s'agit bien évidemment des lais que les anciens Bretons chantaient en jouant de la rote (en latin *rota* ou *rocta*, ou *chrota*; en celtique *cruit*, *crwth*; *gigia* en islandais, peut-être le *rébec* des temps postérieurs, instrument à trois cordes avec archet), ou bien de la *harpe* triangulaire à vingt-cinq cordes, ou bien du *salteire* ou *psaltère* à dix cordes, qu'ils touchaient avec le *plectrum*, ou de la *simfonie* ou *vielle*, dont les bardes aveugles s'accompagnaient en chantant les chansons de geste :

Mult aveit à curt jugléeurs,
Chantéurs, estrumentéurs.
Mult puissez oïr chançons,
Rotuenges e novels sons,
Lais de vieles, lais de rotes,
Et vieler beaus lais de notes,
Lais de harpes, lais de fresteles,
Lires, cympes et chalemeles,
Symphonies, psaltérions,

Il se trouve manuscrit à la bibliothèque d'Upsal, dans un volume qui contient aussi un *Dialogue entre deux amants, Pamphile et Galatée*, et un *Dialogue entre le courage et la peur*, écrits, comme les *Strengleikar*, en islandais. Il a été publié à Christiania, en 1850, par MM. Unger et Keyser, en un volume in-8°, avec notes et introduction (en norvégien). C'est un recueil de chants traduits sur une version française d'anciens chants bretons. Une préface contemporaine l'atteste, et dit aussi que cette traduction a été faite par ordre du roi Haakon Haakonssön. Il y en a dix-neuf[1] auxquels on a ajouté, dans l'édition de Christiania, un supplément comprenant, d'après un manuscrit de Copenhague ayant sans doute

Monacordes, timbres, corons.
Assez i out tregetéeurs[a]
Joeresses e jugléeurs.
Li un dient contes et fables.....

(*Roman de Brut*. Ms. Cott. Vitellius. fol. 90, r° col. 1. v. 2. — Ap. Fr. Michel. *Le Roman de la violette*, p. 152, note 1.)

Là péussiez oïr. m. calimels cantant,
Taburs et cifonies i vont lor lais cantant.

(*Roman de Godefroi de Bouillon*. Ms. Bibl. impér. de Paris. Suppl. fr. n° 540[8], fol. 132, r° col. 2, v. 31. — *Ibid.*)

Après lui régna Brogabet;
Cil sout de nature de chant,
Unkes hom puis n'en sout tant;
De tuz estrumenz sout meistrie
E de trestute chanterie,
E mult sout de lais e de note,
De viele sout e de rote,
De harpe sout e de corun,
De lire et de salterun.
Pur ceo k'il out de chant tel sens,
Diseient la gent en son tens
K'il ert déus de jugléors
E déus de tuz chantéors.

(*Roman da Brut*. Ms. Cott. Vitell. A. X. fol. 44, r° col. 1, v. 32. — *Ibid.*)

[1] 1, *Guiamars liod*; 2, *Eskia l.*; 3, *Equitans l.*; 4, *Bisclarets l.*; 5, *Laustiks l.* 6, *Desire l.*; 7, *Tidorels l.*; 8, *Chetovel*; 9, *Douns l.*; 10, *Tveggia elskanda l.*; 11, *Garuns l.*; 12, *Milans l.*; 13, *Geitarlauf*; 14, *Strandar l.*; 15, *Leikara l.*; 16, *Jannals l.*; 17, *Jonets l.*; 18, *Naboreis l.*; 19, *Ricar hinn gamli.*

[a] Voy. sur ce mot Tyrwhitt, *The Canterbury Tales of Chaucer*, Oxf. 1798, in-4°, t. II, 469-472.

fait primitivement partie du manuscrit d'Upsal, des fragments très-mutilés (nº 20) et un morceau intitulé: *Grelentz-saga* (nº 21). Il est facile, rien qu'aux titres de ces petits poëmes, de reconnaître quels en ont été les originaux. C'est une traduction, faite de 1217 à 1263, des chants ou lais que Roquefort a publiés en les attribuant à Marie de France. Deux des lais insérés dans Roquefort, celui d'*Élidac* et celui de *l'Espine*, que le savant de la Rue attribuait à Guillaume le Normand, manquent ici [1]. En revanche, les morceaux 6, 7, 9, 11, 14, 15, 18, 19, 20 du recueil islandais manquent dans Roquefort. On peut se souvenir que Roquefort n'a composé son volume que d'après des manuscrits épars dans les bibliothèques de France et d'Angleterre, prenant ici un lai, là trois ou quatre à la fois, sans trouver nulle part une collection complète. Le manuscrit islandais, au contraire, offre une réunion de chants attribués au même auteur. Il est donc probable que les chants 6, 7, etc. sont du même poëte que les chants voisins. Que ce poëte soit Marie de France, cela ne semble pas prouvé, car précisément le passage sur lequel Roquefort appuie cette opinion manque dans le manuscrit islandais. Ce passage se trouve à la page 48 de Roquefort, dans une introduction au lai de *Gugemer* :

Volentiers devreit-hum oïr
Cose k'est bonne à retenir;
Ki de boine matère traite
Mult me peise se bien n'est faite.
Oiez, segnurs, ke dit Marie
Ki en sun tens pas ne s'ublie :
Celui deivent la gent loer,
Ki en bien fait de sei parler,
Homme et femme sunt de grant pris,
Mais quant oent en un païs
Cil ki de sun bien unt envie,
Suvent en dient vileinie,
Sun pris li volent abeisier;
Par ceo coumencent le mestier
Del'malveis chien, coart, félun,
Ki mort la gent par traisun, etc.

Toute cette introduction manque, nous le répétons, dans la

[1] Voy. une notice sur Marie et ses lais par Eilis dans *Specimens of early english metrical romance*, 1805.

traduction islandaise, et ce passage, traduit par Roquefort avec une singulière liberté, ressemble d'ailleurs à une citation des écrits de Marie de France plutôt qu'à une préface écrite par elle-même en tête d'un chant qu'elle aurait composé. Les paroles sur lesquelles se fonde l'opinion de Roquefort sembleraient donc au contraire confirmer un avis opposé.

Nul doute, avons-nous dit, que les neuf chants du recueil islandais qui manquent dans Roquefort ne soient des traductions d'originaux français. Une nouvelle preuve en est que l'original de l'un d'eux, le *Lai du Désiré* (n° 6), a été donné par M. Francisque Michel dans son édition des *Lais inédits*, Paris, 1836, et que, grâce aux communications obligeantes du savant Sir Frédéric Madden, de Londres, je puis insérer ici le *Lai de Nabaret*, c'est-à-dire le modèle du *Naboreis liod* islandais (n° 18). Ce morceau est conservé en original dans la riche collection de sir Thomas Philipps, baronnet de Middle-Hill, dans le comté de Worcester. Il fait partie d'un manuscrit du XIIIe siècle qui contient les lais *de Haveloc*, *del Désiré*, *de Nabaret*, *le Roman des Eles*, et un poëme: *Ci comence le Donnez des Amanz.*

LE LAI DE NABARET [1].

En Bretaigne fu li laiz fet,
Ke nus apellum Nabaret.
Nabaret fu un chevaler
Pruz e curteis, hardi e fer;
Grant tere aveit en heritage,
Feme prist de mult haut parage,
Noble, curteise, bele e gente;
Ele turna tut sun atente
A li vestir e aturner,
E à lacier, e à guimpler,
Orgiluse ert à demesure:
Nabaret neust de ce cure,
Asez..... bit de sa manere,
Jut ne fait ele si fere.
Mut durement s'en coruça,
A plusurs feiz la chastia,
Devant li e priveement,
S'en coruça asez sovent,
..... Ke pas n'esteit par lui,

[1] Ms. Philipps, n° 3713. Membr. sæc. XIII, fol. 12b, col. 1.

Entente ait vers autrui.
Sa beuté li fut suffrable,
E à sun oef trop covenable.
Quant il ne vot pur li laisser
Ne le guimpler ne le lacier,
Ne le grant orgoil k'el mena,
De ses parenz plusurs manda;
La pleinte lur mustra, e dit,
A sa femme parler les fit.
Parenz manda co ke plout,
Ke durement li enuiout,
K'ele se demenot issi.
Oiez cum ele respundi:
Seignurs, fet ele, si vus plest,
Si lui peise ke jo m'envest,
E ke jo m'atur noblement;
Jo ne sai autre vengement,
Co li distes, ke jo li mand
K'il face crestre la barbe grant,
E ses gernuns face trescher,
Issi se deit gelus venger.
Cil ki li respuns unt oï,
De la dame se sunt parti;
Asez s'en ristrent e gaberent,
En plusurs lius recunterent.
Pur le deduit de la parole,
Cil ki de lais tindrent l'escole,
De Nabaret un lai noterent,
E de sun nuns le lai nomerent.

On ne doutera pas, en lisant la traduction du chant islandais, de son identité avec l'original français que nous venons de citer :

« En Bretagne (i kornbreta lannde) était un roi appelé Naboreis. C'était un chevalier courtois, brave et hardi aux armes, méchant pour ses ennemis, bon pour ses amis[1]. Il avait un grand royaume et un immense patrimoine. Il épousa une femme de riche et haute naissance, superbe et polie, belle, bien élevée et bien faite. Elle appliqua toute sa pensée à se bien vêtir, à se parer avec goût, à orner sa robe de rubans, à charger sa tête de toute sorte d'ornements de femme qu'elle trouvait propres à embellir et parer,

[1] Expression qui se rencontre souvent dans les livres du moyen âge :

Mult fu prosdom Tibauz. Si sait bien gherier
Son ennemi grever e son ami aider.

car elle était excessivement prodigue. Naboreis, son seigneur et mari, réfléchit sur ces habitudes, et il lui déplut beaucoup qu'elle voulût se parer avec tant d'excès. Il en était souvent irrité contre elle, et la réprimandait secrètement avec de dures paroles; il parlait sans cesse de sa présomption, de son orgueil et de son luxe, et il disait que tout cela n'était sans doute pas pour lui plaire, mais plutôt pour quelque autre vers qui son penchant l'entraînait. Il ajouta qu'il l'aimerait bien sans qu'elle fût si magnifique en ses vêtements, avec ses robes garnies et ses précieux ornements de tête et son orgueil unique dont elle faisait parade. Or comme elle ne voulait en aucune façon se modérer ni renoncer à sa fierté insupportable, Naboreis, son seigneur et mari, envoya chercher plusieurs de ceux qui lui étaient le plus chers, et quand arrivèrent, entre autres, les plus proches parents de la dame, il se plaignit devant eux de ce qui lui déplaisait en sa conduite, et il lui fit dire par eux qu'il était fort ennuyé de ce qu'elle ne voulait pas se relâcher de son esprit hautain. Si elle y consentait il serait bien aise qu'elle se conformât à ses conseils, et qu'elle renonçât à sa présomption. Or, écoutez maintenant comment elle répondit au message de son mari. « Seigneurs, dit-elle, s'il déplaît « à mon mari que je m'habille et me pare dignement, comme c'est « la coutume des dames belles et courtoises, je ne sais aucune « autre réponse à son message, sinon de lui dire de ma part qu'il « laisse croître sa barbe et ses favoris et qu'il les coupe ensuite, « alors il se sera bien vengé comme un seigneur jaloux. » Ceux qui entendirent la réponse de la dame partirent d'auprès d'elle en riant beaucoup de ses paroles, et se divertirent de sa réponse; et celle-ci fut colportée au loin et demandée partout. Ceux qui tenaient école de chansons firent un beau lai sur Naboreis, et appelèrent le lai de son propre nom. »

Ce n'est qu'après avoir reçu de Sir Frédéric Madden la lettre contenant copie du lai de Nabaret que j'ai eu connaissance de celle qu'en a donnée M. Francisque Michel dans les notes de son édition de *Charlemagne*, Londres, Pickering, in-12, 1836, pages 90 et 91. Ce nouveau texte ne m'a pas aidé plus que l'autre, ni plus que la traduction islandaise, à saisir complétement ce que nos aïeux trouvaient de spirituel et de piquant dans la réponse de la dame coquette. Le premier sens qu'offrent les deux textes français est celui-ci : « Si mon mari est fâché de me voir

parer et me bien vêtir, hé bien! qu'il fasse croître sa barbe, et friser ses favoris; ainsi se doit jaloux venger, » c'est-à-dire « qu'il se fasse plus coquet et plus élégant que moi, » et peut-être « qu'il me rende jalouse, s'il peut, comme il l'est lui-même. » Mais d'autre part la traduction islandaise ne dit rien de pareil, elle dit : « Ef bonda minum mislicar... at ec klæde mic... kann ec engan annan orskurð orðzenndinga hans at þat at þér segit... at hann late lengi vaxa skegg oc campa. Siðan *skere* hann af hvartteggia. þa hevir hann vel hefnt sin sem ab ruðigr herra. » Or *sker* n'a aucun autre sens que *couper*. Le sens est-il donc celui-ci : « La longue barbe et les favoris élégamment frisés sont pour les guerriers et les rois un ornement et une parure dont ils sont aussi fiers que les dames le peuvent être de leurs fleurs et de leurs rubans; et quand mon mari exige que je renonce à ma toilette, c'est comme si je lui demandais de renoncer à sa barbe et à ses favoris. S'il se rend à ma demande, je me rendrai à la sienne. » Mais il faudrait alors lire dans le texte français *trancher* et non *trescher*, et ce texte d'ailleurs ne parle pas de *trancher* la barbe; il ne s'agit que des favoris. Tout le sel ne serait-il pas plutôt dans une allusion à un détail de costume et de mœurs? Certaine coupe de la barbe, certaine allure des favoris passaient-elles pour devoir encadrer la figure d'un jaloux?

Quoi qu'il en soit, voilà retrouvés deux des neuf lais qui manquent dans Roquefort. Poursuivons notre examen.

M. F. Wolff, dans son ouvrage sur les lais (*Ueber die Lais*, Heidelberg, 1841), cite un *lai de Guirun* qui ne semble pas avoir de rapports avec le *Guruns liod* (n° 11) du recueil islandais. Il est difficile de décider auquel de ces deux morceaux ont rapport des passages tels que les suivants :

Rois Anseis doit maintenant souper,
Mais il faisoit un Breton vieler
Le lai Goron comment il doit finer,
Con faitement le convint definer [1].

Les fées prenent Renouart el Sablon,
Sa mace font muer en .i. faucon
Et son hauberc en jugleor Gascon

[1] *Le Roman d'Anséis de Carthage*. Ms. de la Bibl. imp., n° 7191, fol. 39 recto, fol. 1, v. 26. — Ap. Fr. Michel, *Chanson de Roland*, pag. 209, col. 1 et 2.

Qui lor viele doucement à baut ton;
Et son vert elme muent en .i. Breton
Qui doucement harpe la loi Gorhon [1].

Une autre version dit : « le lay Gramon. »

On connaît un poëme allemand portant le titre de *Titurel*, mais il ne ressemble pas à notre *Tidorels liod*.

Nous ne connaissons pas de chant ou de poëme français qu'on puisse supposer être l'original du *Douns liod*, ni du *Strandar*, ni du *Leikara*, ni du *Ricar hinn gamli*; ces trois derniers d'ailleurs ne sont pas complets dans la traduction islandaise.

Voici, pour aider les recherches à l'aide desquelles on parviendra sans doute à retrouver dans nos bibliothèques ces originaux perdus, un spécimen du texte et la traduction de ces morceaux islandais :

þenna strengleic er Doun heitir kunnv flestir allir er strengleiki hava nvmit. en ec vil segia yðr af hverium atburð er þessi strengleicr er callaðr Doun. Sva sem ec hevi sannfregit at retto minni þa bio i fyrnskonnî ein mær norðr a Skottlande þar sem heitir Edenburg. hin friðazta oc hin kurteisazta. Foðvrleifð hennar var allt lanndet þat er hon i sat. Engi var annar þess lanndz hofðingi. þesse mær er ec gat firir yðr metnaðezc af mikillæte rikis sins. hafnaðe allvm er i bivggv riki hennar. sva at engi var sva ricr ne raustr at hon villdi hafa ne elska oc ei villde hon þat heyra. Hon kvazc engan mann vilia hafa nema þann er sva mikit gere sacar astar hennar. at hann riði á einvm degi or Suðantun er stenndr a svnnanverðo Englannde oc norðr til Edineborgar. þar sem hon sat á Skotlannde. þann kvazc hon vilia hafa. oc sa segir hon at skal fa hennar. Nu sem þetta var vpp komit. oc þeir er i þui riki bivggu þetta frago. þa er þat sannazt at margir viðrleitaðo oc skylldo fullkoma dagleið sina. Noccorer varo þeir er fullgerðo dagleiðena. en er komo til borgarennar þa gec mæren imoti þeim oc tignaðe þa með rikvm fagnaðe. oc let gera þeim hœgia reckiu at drepa þa oc svikia unndir dyrum kultum oc rikum klæðom. En hinir er valcaðer varo oc moðer logðuz niðr sofnaðo oc lago dauðer. þessi tiðennde varo viða fregin um þessa hina mikillato mey. sva at þetta var fregit vm allt Brettlannd er liggr i

[1] *Roman de Guill. d'Orange.* Ms. la Vallière, n° 23. Olim 2735, fol. 230 recto, col. 3, v. 35.

Frannz konungs riki firir svnnan Englandz sio. Einn ricr or raustr riddare er i Brettlannde bio fra þessi tiðennde. en hann atti einn goðan hest. oc hét hann Doun. En firir þui at hann treystiz vel vapnhesti sinvm. þa vill hann at uisv freista. ef hann megi þessa dagleið upp inna.

Lai de Doun. — I. Ce lai, qui s'appelle le lai de Doun, est su de presque tous ceux qui ont appris des chansons; mais moi je vous raconterai d'après quel événement il a été appelé ainsi :

Selon ce que j'ai appris par juste souvenir, demeurait anciennement en Écosse, près de la ville d'Édimbourg, une demoiselle très-belle et très-courtoise. Tout le pays qu'elle habitait lui était échu en patrimoine, et il n'y avait là aucun autre chef. Cette demoiselle était fière de sa puissance et il n'y avait personne d'assez fort ni d'assez brave pour qu'elle daignât l'aimer ou même en entendre parler. Elle dit un jour qu'elle ne voudrait pour mari que celui qui, par amour pour elle, ferait tant que de courir en un seul jour à cheval de Southampton, qui est situé dans la partie méridionale de l'Angleterre, jusqu'au nord, à Édimbourg, là où elle demeurait, en Écosse. Celui-là, elle le prendrait pour époux. La nouvelle s'en répandit bientôt et tous ceux qui habitaient ce royaume en furent informés. Alors, assure-t-on, beaucoup essayèrent de répondre au défi. Quelques-uns firent ce voyage d'une journée; mais, quand ils arrivèrent au château, la demoiselle alla au-devant d'eux, leur fit les honneurs d'un accueil magnifique, puis leur offrit un lit richement apprêté, afin de les étouffer par trahison sous des tapis précieux et de riches couvertures. Et eux, exténués de fatigue, s'endormirent et trouvèrent la mort. La renommée de l'orgueilleuse et puissante demoiselle se répandit au loin, par toute la Bretagne, celle qui est située dans le royaume de France, au midi de la mer anglaise. Un riche et brave chevalier de la Bretagne en ouït parler. Il possédait un bon cheval et il s'appelait Doun. Comme il se fiait bien à son destrier, il voulut essayer s'il ne pourrait pas faire le dangereux voyage.

II. Il traversa au plus vite la mer anglaise et aborda à Southampton. De là il dépêcha son messager à la demoiselle, il lui fit dire où il avait abordé et qu'elle lui envoyât son homme de confiance. En effet, aussitôt qu'elle eut entendu ce message, elle

se plut à lui envoyer de ses gens. Or ce fut un samedi, de très-bonne heure, que Doun commença sa course; il courut si vite pendant toute la journée qu'il eut terminé le voyage avant la brune, et quand il fut arrivé à Édimbourg, il y fut magnifiquement reçu, avec beaucoup de distinction et d'honneur.

III. Plus tard, quand il eut causé avec la demoiselle autant qu'il lui plaisait, elle le conduisit à une maison bien arrangée afin qu'il s'y reposât à son aise. Mais le chevalier demanda à ses gens de lui apporter du bois sec dans sa chambre à coucher, et ils firent ainsi qu'il le disait. Puis il ferma la porte, se coucha auprès du feu et se chauffa, mais ne dormit point et ne se coucha point dans le lit préparé. D'ordinaire, ceux qui sont très-fatigués aiment à être couchés commodément, mais ils en éprouvent un dommage quelquefois irréparable; plus un homme fatigué couche sur la dure, plus il recouvre rapidement ses forces. Le lendemain, à l'heure de matines, Doun se leva, s'habilla et alla trouver la demoiselle pour lui demander son salaire : « Ami, lui répondit-elle, cela ne peut encore aller ainsi, car il faut d'abord que tu coures aussi loin que ma pie vole; ensuite tu m'auras sans contestation, de manière que cela ne tardera pas. » Doun demanda un délai, jusqu'à ce que son cheval Balard se fût reposé et que lui-même ne fût plus fatigué : elle lui accorda un répit de quatre jours. Alors Doun commença son exploit. Balard courut et la pie vola, et ce fut merveille qu'elle ne le fît point crever. Vers la fin du jour ils arrivèrent l'un et l'autre vers un château formidable. Doun s'y reposa; quand il retourna à Édimbourg réclamer ce qui lui était dû, la demoiselle, ne pouvant plus se soustraire à lui, manda auprès d'elle tous les chefs et les hommes les plus sages qui furent en son royaume, et, sur leur conseil, épousa Doun et le fit seigneur de tout son royaume avec de grands honneurs et beaucoup de réjouissances.

IV. Doun célébra un riche festin, et pendant trois jours il y eut grande abondance de toute sorte de bonne boisson. Le quatrième jour, de très-bonne heure, il se leva, s'habilla, se fit amener son cheval, et prit congé de son épouse pour retourner dans sa patrie. Alors celle-ci pleura et se désola de ce que son seigneur voulût se séparer d'elle : « Dame, lui dit le chevalier, je vous quitte maintenant, et j'ignore si nous nous reverrons désormais; s'il en est comme je crois, vous mettrez un fils au monde. Gardez pour

lui cette bague d'or, vous la lui donnerez quand il sera un homme fait. » Elle reçut la bague et il se mit en route. La dame donna en effet le jour à un fils, et tous ses amis se réjouirent. Elle l'éleva jusqu'à ce qu'il sût bien monter à cheval et aller à la chasse aux oiseaux et aux bêtes fauves. Alors elle lui donna la bague de son père et lui enjoignit de la garder soigneusement. Plus tard elle équipa richement son fils et l'envoya vers le roi des Français, bien instruit dans les bonnes mœurs et la galanterie chevaleresque. Il demeura tout auprès du roi, qui le fit chevalier; après quoi il alla partout prendre part aux tournois, et se rendit tellement formidable que personne ne l'emporta sur lui en fait d'armes; il devint célèbre pour sa bravoure par-dessus tous ses pareils, et dans sa suite marchaient une foule de chevaliers. Puis, avec ses compagnons, il se rendit en Bretagne, à l'endroit qui s'appelle le rocher de Saint-Michel, afin de faire un tournoi et de se faire connaître aux Bretons. Or quand il y eut de grandes troupes assemblées des deux côtés, son père se trouva parmi les chevaliers opposés à lui, et il avait longtemps tardé à celui-là d'essayer ses armes avec ce jeune adversaire. Lance baissée, ils se coururent sus, et ils se rencontrèrent avec un choc terrible, sans se connaître. Le fils démonta le père et le blessa grièvement au bras. Quand on eut cessé le tournoi, Doun envoya demander au jeune homme de venir lui parler, et celui-ci s'empressa d'y aller. Doun lui parla ainsi: « Quel homme es-tu, qui as pu m'abattre de mon cheval? » — « Seigneur, répondit-il, je ne sais comment cela c'est fait; il faut que ceux qui étaient le plus près le sachent. » — « Ami, répliqua Doun, avance vers moi et fais-moi voir tes mains. » Le jeune homme, qui était courtois, ôta aussitôt ses gants et lui montra à la fois ses deux mains et ses bras. Quand Doun eut vu les mains du jeune homme, il reconnut sa bague: « Jeune homme, dit-il, quand aujourd'hui nous nous sommes rencontrés au tournoi, je me suis aperçu bientôt que tu étais de ma lignée; tu es formidable et dur aux armes; viens m'embrasser; tu es mon fils et je suis sûrement ton père. Ta mère est une femme au cœur altier; ce fut à force de labeur que je la gagnai; mais quand je l'eus épousée, je m'éloignai aussitôt d'elle, jamais depuis je ne suis allé la voir. La bague que tu portes à ta main, je la lui laissai; elle te l'a donnée quand tu es parti pour la France. » — « Seigneur, répondit le jeune homme, vous dites vrai. » Alors ils s'embrassèrent; puis ils pas-

sèrent avec leurs chevaux la mer anglaise, et le jeune homme conduisit son père à sa mère, à laquelle il avait beaucoup tardé de le voir de retour. Elle l'accueillit avec de grandes réjouissances comme son véritable époux et seigneur. Puis ils vécurent en grande paix et joie beaucoup d'hivers, en bonne harmonie et convenablement. — Et sur le chevalier ainsi que sur son cheval, qui lui était fort cher, les Bretons firent un lai qui s'appelle le lai de Doun.

Lai de Gurun. — I. Ceux qui demeurent dans la ville qui s'appelle Susvesun (Soissons?) connaissent cette chanson qui s'appelle Gurun; ils savent sur quoi elle a été composée, et de quelle manière. — Gurun descendait d'une famille puissante de la Bretagne. Son père était un roi très-sage et très-courtois. Sa mère était une personne de qualité. Le roi d'Écosse était son oncle. Or, quand Gurun fut devenu un homme fait et doué de discernement, ils l'envoyèrent au roi d'Écosse, le frère de sa mère. Le roi l'accueillit, l'honora par-dessus tous et le prit en affection particulière; aussitôt qu'il put porter des armes de chevalerie, il le fit chevalier, et selon le conseil de ses conseillers, il le fit iarl du pays qui s'appelle Galles. Gurun était l'homme le plus beau et le mieux fait à tous égards; il aimait une demoiselle, fille de la sœur de la reine, depuis douze mois, sans lui avoir fait connaître son amour, car il craignait qu'elle ne le refusât, et réfléchissait en lui-même qu'il valait mieux prendre patience que de courir à un succès incertain avec précipitation, et de perdre ainsi l'objet de sa pensée. Un jour il arriva que Gurun alla au bois pour chasser; il avait avec lui un ménestrel qui était le premier de tous ceux du pays. Gurun, sachant bien que le ménestrel connaissait toutes les demoiselles de ce royaume, le questionna soigneusement pour savoir lesquelles étaient les premières en bonne conduite et en courtoisie, et laquelle il fallait aimer de préférence. Le ménestrel les nomma toutes, et il loua plus que toutes les autres celle que Gurun aimait. Quand il l'eut entendu louer tant celle qui lui plaisait davantage, il lui mit ses bras autour du cou et dit: « Ami, je ferai tout ce qui t'agrée, car tu sais que tu peux m'être fort utile en me conseillant bien. La demoiselle que tu as tant louée et vantée devant moi, je l'aime depuis longtemps, mais je ne lui ai pas encore parlé de mon amour. » Le ménestrel reprit :

« S'il te convient, je lui parlerai et je t'apporterai sa réponse. » — « C'est ce que je veux bien, dit le chevalier, et je t'en prie. » Quand ils furent revenus de la forêt et qu'ils eurent pris le repas au château, le ménestrel n'oublia pas sa promesse; il se rendit dans l'appartement de la reine, prit place auprès des dames et des demoiselles, et leur fit des plaisanteries et des jeux; il parla en particulier à celle que Gurun aimait, lui porta ses compliments et ses vœux, et demanda une réponse en ajoutant qu'elle ne trouverait homme à aimer ni plus beau ni meilleur qu'il n'était. La demoiselle le remercia aussitôt de son message et dit qu'elle avait avec elle un nain que son père avait élevé. S'il arrivait qu'elle voulût aimer un homme, elle devait, comme son père le lui avait enjoint, suivre le conseil du nain. Le ménestrel sortit de l'appartement et rapporta cette réponse à Gurun : s'il agréait au nain, elle l'aimerait volontiers. « Si vous pouvez, dit-il, gagner le nain à force de cadeaux et lui adresser de si douces paroles qu'il veuille consentir à vous être favorable, vous atteindrez au but de vos désirs. » Le chevalier appela alors un jeune homme auprès de lui et l'envoya bien vite chercher le nain. Le nain monta aussitôt à cheval et se rendit à la demeure de Gurun. Quand le chevalier le vit, il se leva, alla au-devant de lui, le fit asseoir et l'accueillit bien. Il lui fit apporter de la belle vaisselle de table en argent pur pour le servir, et une riche étoffe de soie pour vêtement.

II. Le nain, aussitôt qu'il aperçut ces présents, comprit qu'il s'agissait de la belle demoiselle qu'il conseillait et surveillait; il répondit qu'il ne voulait accepter aucun don, puisqu'il n'avait besoin ni d'or ni d'argent. Puis il revint auprès de la demoiselle, et dit que le seigneur Gurun l'aimait et voulait le séduire par ses cadeaux. — « Et moi, dit-elle, j'ai remis ma résolution à la tienne; or, dis-moi ce qui t'en semble et comment il me convient de lui répondre. » — « D'après mon jugement, répondit-il, Gurun est un honnête homme, mais il aime fort à rester chez lui; il est assez libéral, mais il n'aime pas à courir aux assauts. S'il voulait, en ses entreprises, être un héros, il faudrait qu'il eût la réputation de bonne chevalerie; mieux vaut un brave écuyer qu'un chevalier poltron. Pourtant je ne dis pas ceci à son égard. » Alors la demoiselle répondit en riant : « Singulière me paraît ta réponse; il ne sied pas que tu médises de lui..... et veux-tu qu'il se tue à cause de moi? » — « Par ma foi, dit le nain, maintenant je sais

vraiment que vous l'aimez, et que vous suivez le conseil et l'exhortation du ménestrel. C'est la manière des entremetteurs, qui aiment à se mêler de telles affaires quand ils s'attendent à des présents ou à des profits. » Avant qu'ils eüssent terminé leur entretien le ménestrel vint chercher la réponse de la demoiselle; il avait entendu tout ce que le nain avait dit, et, en conséquence, il lui dit en colère : « Misérable, tu n'es bon à rien; méchant fils de paysan, tu aurais mérité que je te donnasse dans la poitrine un coup de pied si rude que tu en fusses crevé, pour t'apprendre à médire d'un excellent maître; et je le ferais certainement si ce n'était par respect pour cette demoiselle. » Le nain devint tout noir de colère et répondit au ménestrel qu'il en avait menti : « Je ne suis pas un méchant homme; je suis, dit-il, la créature de Dieu, et la nature m'a donné de l'esprit et du discernement, de la politesse et de bonnes connaissances; mais toi, tu as une méprisable occupation et une méchante conduite. » La demoiselle voulut faire cesser leur dispute; mais le ménestrel lui demanda son avis. Elle répondit qu'elle voulait suivre son conseil. « Mais voici ce que j'exige, dit-elle, renonce à ta colère envers mon nain. » Il y consentit sur-le-champ de bon gré, et ils se prirent donc la main l'un à l'autre, se rendirent à l'hôtel de Gurun et devinrent bons amis. Ils prirent Gurun à part et lui dirent l'heure à laquelle il devrait aller trouver la jeune fille; et le nain était alors tout à fait d'avis qu'ils se réunissent au plus tôt. Gurun se leva de très-bonne heure et revêtit de magnifiques habits. A cette heure où la reine se rendait à l'église, le nain conduisit le chevalier dans l'appartement de la reine, là où se tenait la demoiselle. Le chevalier, qui avait préparé ce qu'il voulait lui dire, la demanda en mariage avec des paroles polies et bien arrangées. Quand la demoiselle eut entendu son discours, elle accepta son amour à condition qu'il s'appliquât à faire, à cause d'elle, tout ce qu'il sied de faire en faveur de sa maîtresse. Et il le promit et la remercia. Dès lors Gurun eut la permission de l'embrasser librement, et il demeura longtemps auprès d'elle avec des jeux courtois et des embrassements décents. Le nain guetta attentivement ce qu'ils entreprirent, rit beaucoup de leurs ébats, et il pensa alors et dit en lui-même : « Ce chevalier sait bien donner des baisers; mieux vaudrait qu'il fût aussi habile à monter à cheval avec des armes de chevalerie. »

III. Là-dessus Gurun revint à sa demeure, et le nain l'accompagna et lui devint très-cher. Au temps où se passait ceci, on vit venir contre le roi, du nord du pays de Meref, une grande et très-nombreuse armée; et alors le roi manda auprès de lui tous ses guerriers et tous ses amis. Déjà les ennemis s'approchaient assez du royaume pour tuer ses gens et enlever leurs femmes. Il les vit souvent aux frontières; un jour qu'il les rencontra, Gurun, le neveu du roi, les défia le premier; mais ils étaient sur leurs gardes et bien armés; et quand ils s'abordèrent, les gens du roi les assaillirent rudement, et beaucoup périrent de côté et d'autre. Gurun montait un de ses meilleurs chevaux roux, et il portait à sa lance une belle poignée de la plus fine soie, que sa maîtresse lui avait donnée quand elle l'avait fait son amant. Il poussa son cheval en avant et le dirigea contre un chevalier gallois, lequel était fils du roi d'Irlande. Celui-ci, voyant qu'il courait sur lui, mit sa lance en arrêt et s'élança à sa rencontre, et ils se heurtèrent avec violence. Mais Gurun était plus vigoureux que ce guerrier; il l'abattit sur-le-champ, à la vue de tous les siens. Cependant un de ses compagnons de Gotlande (Gothie) appelé Malkus, voyant son frère d'armes renversé et les pieds en l'air, en fut fort irrité. Il baissa l'étendard et courut sus à Gurun avec sa forte lance; il lui porta de rudes coups, mais ne parvint pas à le démonter; il le blessa seulement, au même instant où un archer, tirant sur lui, l'atteignit au-dessous de l'omoplate; la pointe entra dans sa chair jusqu'au manche. Gurun, s'apercevant qu'il était blessé, retourna son cheval, coupa la tête à son adversaire avec son glaive nu, et revint auprès de ses gens.

IV. Or, quand il eut été rapporté au roi que son neveu était grièvement blessé, il entra vivement en courroux contre ses ennemis, fit retourner ses guerriers à la charge, tua plus de trois cents hommes et fit beaucoup de prisonniers; le reste se mit alors à s'enfuir au plus vite. Le roi ne voulut point qu'on les poursuivît au loin dans le pays, car il craignait que le gros de l'armée ne fût embusqué dans la forêt, il commanda à tous ses gens de s'en revenir. Puis il alla voir son neveu, et lui donna un bon médecin, qui le guérit vite. La demoiselle qui l'aimait tant, quand elle demanda et apprit la vérité, craignit de ne le voir plus désormais. Elle en eut tant de chagrin qu'elle fut sur le point d'en mourir. Elle fit appeler le nain et lui dit : « Va vite chez mon

amant et demande-lui s'il s'attend à conserver la vie; qu'il m'envoie dire s'il recouvrera la santé. S'il n'y a nul espoir je ne lui survivrai point. » — « Abstenez-vous, répondit le nain, de dire pareille chose; il ne vous sied point d'avoir tant de chagrin. Si celui-ci meurt, vous pourrez bien vite avoir un nouvel amour; car aucune femme ne demeure sans conseil, à moins qu'elle ne soit très-vieille. » — « Certes tu es, répliqua-t-elle, méchant et mauvais, et un vilain esprit se trouve en toi; je n'ai pas l'humeur aussi inconstante. » Le nain se rendit vers Gurun. Aussitôt qu'il l'aperçut, Gurun l'appela auprès de lui, et le questionna sur sa maîtresse. Il lui raconta alors qu'elle était très-affligée à cause de lui nuit et jour. Gurun fit venir le ménestrel et l'envoya lui dire qu'il serait bientôt rétabli. Le ménestrel se rendit en effet auprès de la demoiselle, et lui porta ce message, que son amant serait bientôt guéri. Après quoi il revint chez Gurun et lui rapporta combien la demoiselle l'aimait. Et, dans la joie qu'il ressentit alors de cet amour, Gurun dit au ménestrel de composer une nouvelle mélodie, celle qu'il trouverait la plus douce, sur Gurun, sur la naissance et le progrès de son amour. Il fit aussitôt ce que Gurun lui demandait, et composa la plus jolie chanson sur toute cette histoire, depuis le commencement jusqu'à la fin. Et c'est là cette chanson célèbre, sur la plus jolie mélodie, et qui s'appelle le Lai de Gurun. Aussitôt qu'il fut rétabli et guéri de ses blessures, Gurun enleva secrètement la demoiselle hors du palais de la reine, sur le conseil du ménestrel; et il emmena avec lui le nain et le ménestrel; ils se rendirent dans la Bretagne au blé [1], où le roi leur fit bon accueil à tous. Dans la suite Gurun devint le meilleur chevalier, dur aux armes, vigoureux, fort et hardi, tel que de son temps il n'y eut point son pareil. — Beaucoup rapportent ce lai d'une autre façon, mais moi je n'ai pas lu autre chose, sinon ce que je viens de vous raconter.

Lai de Tidorel. — I. Maintenant j'aurai à parler de la chanson de geste que les Bretons appellent Tidorel, et à dire de quelle façon elle fut faite.

Tidorel était le plus puissant roi de la Bretagne, et l'héritier de

[1] Le texte islandais dit : *Kornbretaland;* c'est peut-être, par confusion, la traduction de *Cornouailles*, en latin, *Cornu-Galliæ*.

beaucoup de rois. Ce roi se maria pendant sa jeunesse avec la fille d'un duc qu'il avait demandée en mariage à cause de sa courtoisie. Il l'aimait et l'honorait beaucoup, en secret ou publiquement, comme sa reine, et elle l'aimait fidèlement comme son seigneur et époux. Ils vécurent dix ans ensemble et n'eurent point d'enfants; ils vécurent ainsi vingt années. Alors il arriva que le roi se rendit à Namsaborg (Nantes?) à cause des chasses qui étaient situées à peu de distance du bourg; car il aimait les divertissements et la chasse aux bêtes à l'aide de chiens de meute, et celle des oiseaux à l'aide des faucons et éperviers.....

II. Un jour qu'il était allé à la chasse avec ses courtisans, la reine avec ses femmes alla s'amuser dans un beau jardin, au sortir du repas, après trois heures, et elle envoya chercher des demoiselles et des femmes de qualité, joua avec elles et se divertit beaucoup, et la plupart d'entre elles mangèrent de plusieurs espèces de bons fruits qui se trouvaient au jardin. Mais la reine s'aperçut qu'elle avait un peu sommeil, et se coucha sous un arbre, là où cela lui convenait le mieux, s'appuyant sur une jeune fille, qui mit ses genoux sous sa tête. Quand elle se réveilla, elle crut retrouver ses demoiselles; mais elles s'étaient éloignées et elle n'en aperçut aucune. Alors elle vit un chevalier qui chevauchait tranquillement et doucement vers elle. C'était le plus bel homme de tous les vivants; il était magnifiquement vêtu, de bonne mine et bien fait. Elle craignit cependant parce qu'elle était seule, et demeura en silence, en pensant que ce pouvait être un puissant homme qui voulait trouver le roi; bientôt il fut auprès d'elle et la salua bien poliment; elle le remercia de son salut. Alors il lui prit la main gauche et dit : « Madame...

Le reste manque.

Lai du ménétrier [1]. — Les Bretons (ceux de la Bretagne au bled, *Cornouailles*) nous ont dit qu'autrefois sous les rochers de Lems (du Léonnais?) s'assemblait habituellement beaucoup de monde, selon la coutume, à chacun des douze mois pour célébrer solennellement son saint nom. Il y arrivait de puissants chevaliers avec grand cortége et toutes les plus belles dames et demoiselles

[1] Le titre breton est *Gumbelauc*, suivant une note marginale du manuscrit islandais : « Leicara liod en i brekzv heitir dessi strengleier Gumbelauc. »

qu'il y eût dans la contrée; de telle façon qu'il n'y avait aucune dame de quelque beauté qui ne vînt, en ce jour, richement parée. Il y avait alors beaucoup de conversations entre hommes et femmes, et de longs entretiens avaient lieu.....

On voit que les premières lignes ne paraissent pas complètes pour le sens, et que la fin manque absolument. Toutefois, d'après l'inspection du manuscrit, cette dernière lacune ne comprend pas plus d'un feuillet.

Richard le Vieux. — Je veux vous raconter une chanson et vous dire, à l'aide de la tradition, sur quel sujet elle fut faite. Cette chanson a pour titre : Richard le Vieux.

Autrefois demeurait dans le midi de la Bretagne (en basse Bretagne?) un puissant roi. Il avait une très-belle fille; il l'aimait fort et l'honorait beaucoup parce qu'elle était belle et instruite; elle savait bien pincer la harpe et jouer de la gigue [1]. En cette contrée il y avait un chevalier brave et courtois et très-célèbre, qu'elle aimait ardemment; lui-même était grandement son ami. Ceci fut rapporté au roi, et il lui déplut d'apprendre pareille chose. Alors il plaça des chevaliers dans l'appartement afin de la surveiller nuit et jour. Il arriva qu'un jour, après le repas, elle alla, pour se distraire, se placer à la fenêtre à l'extrémité de la salle, et s'appuyer contre une poutre; et en regardant par la fenêtre, elle aperçut son amant en bas dans la cour, et ne s'y méprit pas. Il était richement vêtu et elle se plaisait à le considérer; il s'était rendu au château uniquement pour être vu d'elle et pour la voir. Elle lui fit signe de la main d'aller seul, sans suite, comme pour se distraire, au jardin qui était en bas de l'appartement où elle couchait et d'y attendre. Il obéit. Elle s'approcha alors de ses

[1] *Gigja* en islandais, en basse latinité *giga*, dans le français de la langue d'oïl *gigue*, dans celui de la langue d'oc *gigua*, *guiga*, instrument à cordes ayant beaucoup de rapport avec la *fidla* islandaise, la *viole* ou *vièle* des trouvères, la *viula* ou *viola* des troubadours. Le traducteur islandais donne ce nom de *gigia* comme le correspondant du mot *rote* employé dans les lais attribués à Marie de France. Le mot *rote*, en latin *rota*, *rocta*, est évidemment tiré lui-même du celtique *cruit*, *crwth*, qui désignait un instrument à cordes très-familier aux populations celtiques. De la Villemarqué (*Chants populaires de la Bretagne*, 1846, I, xxxiv) dit que l'ancienne *rota* ou *chrota* correspondait au *rebek* des temps postérieurs, instrument à trois cordes avec archet : ce serait le *langspil* actuel des Islandais, que les Norwégiens connaissent aussi.

gardiens, prit sa harpe et en divertit beaucoup toute sa suite. Elle demanda ensuite du vin et leur en fit boire beaucoup, de façon qu'au bout de peu de temps ils se trouvèrent ivres, s'endormirent, et restèrent étendus là comme s'ils étaient morts. Quand la demoiselle les vit endormis, elle appela sa servante et lui remit sa harpe, et la conjura instamment d'en pincer les cordes, de ne pas cesser pendant tout le temps qu'elle serait avec son amant, et d'avoir le plus grand soin que ces chevaliers ne s'éveillassent pas tant qu'elle serait absente. La servante obéit. Elle alla donc trouver son amant, et s'entretint avec lui sur tout ce qui lui plaisait, à loisir, puis ils se séparèrent. Quand elle fut de retour, ceux qui étaient ses gardiens dormaient encore; elle se rendit donc à la chambre à coucher de son père et le salua. Le roi, son père, l'appela auprès de lui et lui demanda ce qu'elle voulait, et elle lui exprima son désir : « Mon seigneur, dit-elle, au nom de Dieu, suivez-moi dans mon appartement. » Le père y consentit, et vit tous ses gardiens endormis. Alors elle lui fit signe et dit.....

Le reste manque.

Fragments du n° 20. — *1er feuillet du manuscrit* « ...vous à aimer... ni à manger ni à boire... empereur de Rome (Rumaborgor, citadelle de Rome?)... se taisait là dessus... le jeune homme s'assit... ne sut rien répondre... vivre sans elle... je vous choisis... mais écouta sa plainte...

2e feuillet, 1re colonne... s'il vous plaît, et attacha... son ruban, et se laissa glisser en bas... et ils se séparèrent... comme il ne saurait tant parler avec elle... l'embrasser et la prendre en ses bras selon ses désirs... la demoiselle pensa de même... l'un et l'autre attendirent la nuit, jusqu'au jour... comme ils s'étaient trouvés auparavant, alors ils se levèrent... de bonne heure, et quand ils arrivèrent tous les deux... la demoiselle d'abord à lui... mon cœur... et mon amant, et elle se tut alors et réfléchit... le jeune homme lui dit alors : Ma bien aimée... la plus belle. L'empereur m'a envoyé au duc... et nous aurons bientôt à nous rendre auprès de lui...

4e colonne... Mais je sais... dit l'empereur... cela se peut, seigneur... Or il faut en effet... me dit l'empereur... saint seigneur, que jamais... avant que je l'aie banni de mon

royaume... je le manderai à l'étranger;... Alors l'empereur retourna chez lui et réfléchit à cela pendant toute la nuit... Le lendemain matin... faire une lettre, et tel fut le motif de la lettre... imposa au duc du bourg de Placenzo (Plaisance?)... de sortir de son royaume, avant que son pays fût... mais il demeura en son royaume un demi... personne ne le trouvera qui voudra... aider; car alors son bourg... et tous ses gens tués et emprisonnés...

3e feuillet, 1re colonne... L'empereur lui donna ce conseil... il lui dit... que l'empereur était fâché contre lui. Or le jeune homme... eut à peine entendu ces paroles, qu'il fut rempli de tristesse, et s'en alla seul en s'écartant des autres hommes, et pleura beaucoup en grande affliction. Son varlet, qui était son trésorier et fidèle ami, vint auprès de son maître, et aussitôt qu'il aperçut que son maître avait tant d'affliction, il examina et interrogea s'il avait eu quelque nouvelle. « Oui, dit le jeune homme, je vais perdre ma maîtresse. Le duc va être chassé de son pays parce que l'empereur se propose de lui faire la guerre. Dis-moi maintenant quel secours tu me prêteras, parce que je t'aime et mets ma confiance en toi de préférence à tous les hommes vivants; veux-tu m'aider pour que je ne perde pas la vie et que je ne me tue pas moi-même? » — « Oui, seigneur, répondit le varlet, selon mon pouvoir. » — « Va donc trouver celle que j'aime, et demande-lui si elle veut me suivre, si elle veut souffrir et supporter avec moi le bonheur et le malheur. » — Alors son trésorier répondit : « Au nom de Dieu, pourquoi parler ainsi? que voulez-vous qu'elle fasse? Elle n'est pas habituée à aller mendier. » — « J'ai un oncle paternel, roi de tous les pays d'Espagne; je la conduirai chez lui, parce que je pense qu'il me recevra bien et qu'il fera honorable accueil à elle et à moi. Il faudra que tu viennes avec nous et que tu sois notre guide. Va vite, fais tes préparatifs, rends-toi à Placenzina (Plaisance?), reste-là jusqu'à ce que tu trouves celle que j'aime, et dis-lui tout ce qui est vrai, que je la prie et conjure au nom de notre amour qu'elle se rende ici avec toi, et que rien ne l'arrête, parce que je dois prendre la fuite... »

2e colonne... Alors... le varlet partit... pleurant la nuit... au bourg de Placenzo, et... il la trouva le même jour... et lui dit le message de son amant... qu'il est venu la chercher. « Seigneur, dit... que dois-je faire, et comment y aller... et quitter

mon père et ma mère; cependant de quelle manière pourrais-je rester? Je pense en vérité et je sais assurément que la pensée de mon bien-aimé est telle que je me figure que bientôt tout lui sera favorable... la mort, si je néglige de le consoler. Mais... si nous sommes ensemble, pourra-t-il faire... Néanmoins fût-ce... pour mon malheur, je ferai sa volonté... le varlet ayant entendu ces paroles... lui répondit poliment... dit qu'il venait hardiment et avec joie...

3e colonne... et ils s'endormirent tous les deux sur... quand le jour vint à poindre. Or quand le varlet... qui, pendant leur sommeil, était avec eux... beaucoup avec de dures paroles de ce qu'ils voulaient dormir sur le grand chemin, et les traita rudement. Puis le varlet dit à son maître : « Quelle résolution allons-nous prendre maintenant pour nous sauver, vous et votre bien-aimée? Si votre père pouvait l'atteindre, il lui infligerait un rude châtiment. » Alors le jeune homme répondit sincèrement : « Moi... de quelle façon nous serons sauvés et secourus l'un et l'autre. Au nom de Dieu... je te demande aide et secours; si tu veux... et nous faire avoir à manger et à boire, alors... aller en ce pays et y être... jusqu'à ce que ce pays soit libre et que les hostilités cessent. » — « Seigneur, dit le varlet, vous avez bien parlé et choisi ce... Allez maintenant dans quelque cachette... »

4e colonne... Mais... leur bétail, et viennent chaque jour... et leur apporter à manger et à boire... jusqu'à ce que je vienne; alors ils entrèrent dans la caverne... Mais celui qui devait avoir soin d'eux resta tout ce jour avec les bouviers. Chaque fois qu'il venait du château, il leur apportait à manger et à boire, il se tenait constamment près de la caverne, il était leur gardien et sentinelle, de façon que souvent il pouvait entendre ce qu'ils disaient et voir de quoi ils s'occupaient, et de cette manière ils vécurent heureusement.

Or il convient que je dise ce que l'empereur entreprit. Il assiégeait avec tous ses gens le bourg de Plaisance, depuis qu'il avait perdu son fils, comme s'il s'agissait de son royaume (?), et le duc ayant perdu sa fille, la guerre en était d'autant plus dure (?). Le bourg était tout entouré des gens de l'empereur de façon qu'ils conquirent la plus haute tour; le duc s'échappa la nuit et quitta le pays. L'empereur fit entièrement démolir citadelle, tour et murailles du bourg, et tout l'été il demeura aux environs jusqu'à

ce qu'il eût tout pris et démoli. Ceux qui s'étaient cachés dans la caverne épièrent l'heure où le seigneur s'en irait, et dirent qu'ils quitteraient la caverne, ainsi qu'ils l'avaient résolu. Mais un autre sort les attendait, car aussitôt que l'empereur fut parti, et qu'il eut permis aux gens de guerre de se retirer librement chacun chez soi, il se leva un orage tel que hommes ni bestiaux ne purent sortir des maisons; on ne pouvait distinguer ni herbe ni champ, la neige tombait dru à tel point qu'il n'y avait plus rochers ni vallons qui ne furent comblés de monceaux de neige, et cette neige resta toute une semaine sans diminuer...

4e feuillet, 1re colonne... quand il... la caverne... et chercher en pleurant, il... parce que... entendre ni trouver l'entrée... de la caverne... mais lorsque la quantité de neige diminua, la faim les affaiblissait déjà tellement qu'ils étaient presque... le jeune homme se mit à plaindre sa bien-aimée et il parla... d'une voix douloureuse : « Toi, ma belle bien-aimée, dit-il, et ma douce amie, certes je t'ai trompée, car si je ne t'avais séduite, tu aurais été richement mariée et haute dame d'un grand royaume; mais à cause de ma perfidie et de ma mauvaise audace, ton père le duc est aujourd'hui chassé et ta mère bannie. Tu m'aimais tant et me croyais si bien, que tu abandonnas tout pour venir me trouver. Maintenant nous allons mourir ensemble; mon courage a faibli dès que mon corps a tremblé; mets les bras autour de mon cou, presse moi contre ton sein, afin que je tienne de toi du calme et de la consolation, puisque nous allons mourir tous les deux en même temps. » — ...Puis le dégel commença, et la neige décrut tellement qu'on pouvait apercevoir la caverne. Alors il y courut en toute hâte, et quand il arriva, il entendit leur plainte; il s'avança et les trouva tous les deux couchés dans les bras l'un de l'autre. Il se mit à genoux devant eux et les exhorta à manger. Mais ils étaient tellement épuisés et exténués par le jeûne que le manger ne leur servait absolument de rien, de façon que, le même jour, ils expirèrent avant le soir. Auparavant ils s'entretinrent avec le varlet, le conjurèrent de faire porter leurs cadavres à la ville, et de les faire envelopper. Il fit comme ils avaient demandé, alla chercher des hommes à la ville, et les conduisit à la caverne; ils prirent les cadavres des deux jeunes gens, les portèrent à la ville, les mirent ensemble en une bière de granit et les enterrèrent dans le bourg en une église,... tellement qu'ils avaient eux-mêmes...

le varlet... et alla... bourg, et y demeura trois... quand il revint en sa patrie... ce beau lai, et dire... mais que ce lai est le plus beau de tous... lai des deux amants, et... ce récit... »

On voit que ce vingtième morceau est loin d'être complet dans la traduction islandaise; les fragments n'ont pas même de titre; les dernières lignes manquent aussi. Le dernier fragment présente ces mots : « at þessi strengleicr er fegrstr all... strengleicrenn tveggia elskannde ». Les éditeurs des *Strengleikar* se demandent si les mots ou lettres retranchées sont : « ... (all) ra oc heitir » ou bien « (all) ra oc ». Au premier cas, la phrase signifierait : « ce lai est le plus beau de tous et *a pour titre :* lai des Deux amants ». Au second cas, elle voudrait dire : « Ce lai est le plus beau de tous *avec celui* des Deux amants ». On a remarqué qu'un lai ainsi intitulé se trouve dans le recueil islandais (n° 10).

Quoi qu'il en soit, le sujet n'est pas difficile à distinguer : un fils de l'empereur romain et une fille du duc de Plaisance ont pris la fuite ensemble grâce à la connivence d'un serviteur, pour se soustraire à leurs parents, contre leur gré et à leur insu. A cette occasion une guerre s'est élevée entre l'empereur et le duc; elle se termine par la prise et par le pillage de Plaisance. Cependant les deux amants se sont cachés dans une grotte aux environs de Plaisance; un berger leur y apporte la nourriture nécessaire. Mais il survient une tempête violente avec beaucoup de neige qui sévit pendant plusieurs jours et rend les chemins impraticables. L'entrée de la grotte se trouve cachée par de grands amas de neige, et lorsqu'enfin, au commencement du dégel, le fidèle serviteur la retrouve, il voit les deux amants étendus dans les bras l'un de l'autre, et si épuisés de faim, qu'il n'est plus possible de les sauver et qu'ils expirent le même jour.

Du reste, qu'elle nous aide ou non à retrouver les originaux français que nous avons oubliés ou perdus, l'étude de cette traduction islandaise servira du moins à corriger, non-seulement l'interprétation, mais le texte même de Roquefort.

Dans le *Lai d'Yvenec*, par exemple, il a lu :

En la chambre volant entra,
Giez[1] ot espiez, ostoir sembla,
Deci ne mues fu où désis;

[1] On appelait ainsi les liens ou courroies dont on se servait pour retenir les oiseaux de proie ou leur bander les yeux.

Ce qui n'offre, à ce qu'il semble, aucune sorte de sens. Mais la traduction islandaise dit : « sva sem hann være fim sinnum eða sex mutaðr », c'est-à-dire « comme s'il avait eu cinq ou six mues ». Le sens n'est plus obscur; on évaluait le prix du faucon aux différentes mues qu'il avait subies, chaque mue étant une occasion de dangereuse maladie pour ces oiseaux précieux; Roquefort devait lire : « ostoir sembla, de cinc mues fu ou de sís. »

Cette même étude suggérera de curieuses remarques de philologie ou d'histoire : le traducteur est évidemment embarrassé toutes les fois qu'il rencontre des expressions relatives aux institutions féodales, inconnues de la Norvége. Ses formules d'imprécation s'éloignent de celles du texte; là où Roquefort dit : « maus fus et male flambe l'arde! » il traduit : « er bol oc bâl brænni, » c'est-à-dire : que le malheur *et Baal* le puissent brûler! Sa plume admet souvent des mots évidemment empruntés au français: pour signifier une étoffe précieuse, « du drap d'Aufrique, » comme dit Roquefort, il emploie le mot « pell; » c'est le latin *pallium*, le vieux français *paile* ou *pali;* il désigne un tapis ou une couverture par le mot « kullt; » c'est le latin *culcita*, le vieux français *coute*, *couëte*, *coltre*. On trouve « bliat » pour un manteau en latin *bliaudus*, *blians*, *blialdus*, en français *bliaut* et *blyaut*[1]; « spusa » pour l'*épousée;* « blaamen » pour les Sarrazins[2]; « volsku male » ou « valskt mál » pour exprimer la langue française, la langue *velche*, de même que « Valir » signifie le nom du *peuple français*, et « Valland » la *Gaule;* le traducteur emploie du reste aussi les mots « Frakland, Frakkariki » et même « Frannz. »

Il nomme le lai *du Chèvrefeuille* en disant : « strengleic heitir

[1] Elle ot vestu .j. peliçon hermin
Et par deseure .j. *bliaut* d'orgasin.
(*Li fablel dou Dieu d'Amours*, publ. p. M. Jubinal, Techener, 1834.)

Lor *bliaut* son tuit d'or brodé;
Al col, et as point bien paré,
De bons safirs et de jagonses.
(*Roman de Parthenopex de Blois*.)

Le *bliant* ou *bliaut* était donc un vêtement de dessus, une sorte de *blouse*.

[2] La contredit gent:
Ki plus sunt neirs que n'en est atrement
Ne n'unt de blanc ne mais que sur les denz.
(*Chanson de Roland*, stance 142.)

i volsku chefrefuillenn, geitalauf i norrœno; » c'est-à-dire : « ce chant s'appelle en français lai du *chèvrefeuille*, en islandais *geitalauf*[1], » et plus loin il ajoute : « Bretar calla gotulæf; » *Bretar* ayant ici évidemment le même sens que le mot qu'il emploie ensuite : « Enskir menn, » *les Anglais.*

Le latin est appelé dans cette traduction « bokmál, » le langage des livres, des savants, etc.

C'est ainsi que l'étude littéraire ou philologique des monuments islandais conduirait à une foule de résultats inattendus, au profit de notre histoire. Une dernière preuve en serait ce singulier mot *Gassgonlæti,* dont le dictionnaire islandais de Björn Haldorsen donne cette définition : « Guasconum procacitas et violen- « tia, quæ hic in proverbium abiit, alias Biscajer, qui propria nece « expiarunt rapinas et plura maleficia in IVª occidentali Islandiæ « 1616. »

SAGAS OU RÉCITS ISLANDAIS.

La bibliothèque royale de Stockholm possède une foule d'autres manuscrits islandais dans lesquels une étude attentive ferait indubitablement découvrir des imitations ou des traductions d'originaux français. En voici quelques-uns :

Adonias saga ok Constantinus, dans le volume manuscrit désigné sous le n° 48 in-folio par le catalogue de M. Arfwidsson (Stockh. 1848, in-8°), p. 13 de ce catalogue; 86 chapitres; copie du XVIIᵉ siècle. — Il s'agit d'un duc et d'un roi de Syrie. (Voy. P.-E. Müller, *Saga-Bibliothek,* 1ᵉʳ index, au 3ᵉ volume.)

Alexanders saga ens mikla (Histoire d'Alexandre le Grand), dans le n° 1 in-fol.; copie du XVIIᵉ siècle. On a publié en 1849 une saga d'Alexandre écrite en islandais au XIIIᵉ siècle, d'après l'Alexandréide de Gaultier de Chastillon : *Alexanders saga, norsk Bearbeidelse fra 13ᵈᵉ aarhundrede.... med en ordsamling, udgivet af* C. R. Unger. Christiania, 1849, chez Feilberg et Landmark; petit in-8°, 84 pages. On a une autre *Saga d'Alexandre* en suédois du XIVᵉ siècle; elle occupe les feuillets 111-200 d'un manuscrit de la bibliothèque de Stockholm (D 4 sur papier) datant de 1430. Ce poëme d'Alexandre a été mis en suédois par l'ordre et aux frais du Drots (*Dapifer,* en allemand *Truchsess*) Bo Jonsson Grip (+ 1386)

[1] *Goat, leaf,* chèvre, feuille.

et édité par Hadorph : *Alexandri magni historia paa swenska Rijm aff latinen in paa waart Spraakwänd och bekowat genom Then Högh-wijse och Nampn-Kunnige Herren Hr Boo Jonszon, fordom Sweriges Rijkes Drotzet.* Wijsingzborg[1], 1672, in-4°[2]. La société *pour les anciens écrits suédois* promet une édition raisonnée de cette Saga.

Bévus saga ok fru Josvene, dans le ms. n° 6, in-4° sur parchemin. — On reconnaît facilement une imitation du poëme de Pierre de Ries, *Beuve d'Antone et sa mie Josiane, fille du roi d'Arménie.* (Voir De la Rue, *Bardes et Jongleurs*, t. III, p. 172.) — Dans le recueil des *Mabinogion* gaéliques que contient le Livre rouge de Hergest, à Oxford, se trouve un *mabinogi de sir Bevis de Hamtoun*, dont l'origine, dit lady Guest, n'est rien moins que gaélique. Est-ce un récit analogue à la *Bévus saga?*

Amicus ok Amilius saga, au n° 6 in-4° sur parchemin, de la fin du XIVe siècle. L'histoire d'Amis et Amille est bien connue au moyen âge : « Cy comence un miracle de Notre Dame, d'Amis et Amille, lequel Amille tua ses deux enfans pour gairir Amis son compagnon qui estoit mesel, et depuis les resuscita Notre Dame[3]. »

Bláus saga ok Viktors, n°. 45 in-fol., copie du XVIe siècle. Y a-t-il quelque rapport entre ce récit et notre histoire de *Jourdain de Blaye*, continuation du Roman d'Amile et Amis ? « Avons

[1] Wisingzborg, dans l'île de Wisingsö, au milieu du lac Wetter, était le nom d'un château appartenant à la famille de Brahé, à qui cette île fut donnée lors du couronnement d'Éric XIV, le 29 juin 1561, et désigne une petite ville qui s'est fondée autour du château. Le comte de Brahé (Pehr Abrahamsson, m. en 1680) y établit une imprimerie, d'où sortirent vingt-huit ouvrages, la plupart en suédois et devenus fort rares, ayant été tirés à un petit nombre d'exemplaires. Il faut citer entre autres l'ouvrage du premier Pehr Brahé, aïeul de celui-ci : *Oeconomica* eller Hushaallsbok för ungt adelsfolk, écrit en 1585, imprimé en 1687, — les *Scriptores isl. et sv. medii ævi*, — les *Piæ cantationes* de Th. Petri, etc. (Voy. les *Commentaires sur Wisingsö* de M. Oxelgren, Lund, 1714 ; en suédois.)

[2] Voy. encore Lundblad : *De Historia Alexandri Magni à Boëtio Jonæ filio svecicis rythmis composita*, Lund, 1802, 4°.

[3] *Théâtre français du moyen âge*, publié par MM. Monmerqué et Fr. Michel ; Paris, 1840. Voy. en outre le *Roman d'Amile et Amis* :

Or entendez, seignor, gentil baron,
Que Deus de gloire voz face pardon!
. . . .

Ap. Fr. Michel. *Chanson de Roland*, p. 29.

Il y a dans le Livre rouge de Hergest, à Oxford, un *mabinogi* gaélique intitulé *Amlyn et Amic* ; c'est probablement une version d'*Amile et Amis*.

trouvé par escrit qu'au temps du roy Pepin en la ville de Blaues, en l'église de Saint-Girard, furent trouvées plusieurs histoires du preux Jourdain de Blaues.... » (*Histoire de Milles et Amys*, 1626, in-4°). Voy. aussi la version de ce roman de *Jourdain* en prose : Les faits et prouesses du noble et vaillant chevalier Jourdain de Blaves, fils de Girard de Blaves, lequel en son vivant conquerra plusieurs royaulmes sur les Sarrazins. Paris, Michel Le Noir, 1520, petit in-fol, et Jehans Bonfons, sans date, in-4°.) — *Li Blas* est le surnom de Johannice, roi des Bulgares, dans l'*Histoire des ducs de Normandie*, publiée par M. Fr. Michel, pour la Société de l'Histoire de France, en 1840.

Breta-Sögur, Récits bretons, au n° 58 in-fol. sur papier, interrompus après le 33e chapitre. C'est, dit P. E. Müller, une version de l'ouvrage de Geoffroy de Monmouth : *Historia regum Britanniæ.*

Bruars ou *Feraguts saga*, n° 7 in-8°. — Nous avons le roman de *Fregus et Gatienne* ou du *Chevalier au bel écu*, par Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIIe et du XIIIe siècle. P. E. Müller cite une saga de l'émir Balant ou de Ferekut. Balant, dit-il, fut décapité par Charlemagne pour avoir refusé le baptême. Ferekut, dit-il autre part, était fils de Balant; il fut vaincu par Olivier et baptisé.

Clarus saga Keisarasonar, n° 6 in-4° sur parchemin, de la fin du XIVe siècle. *Clarus* est-il ici le même que *Clarien*, l'un des chevaliers de Charlemagne, et dont il est question, soit dans la *Chanson de Roland* (st. 189, v. 6; st. 192, v. 1; st. 195, v. 7; st. 196, v. 1), soit dans le *Guillaume d'Orange* :

> Corsolt de Nubles et son frère Aceré,
> Et Clariaus[1].....
> Renoarz fiert le paien à bandon
> Parmi son elme qui fu roi Clarion.

On trouve cité dans P. E. Müller : *Clarus* (*Keiser*) *og Serenas saga*, récit apporté de France, est-il dit, au XIVe siècle par l'évêque John Halthorsen; v. t. III, p. 481.

Damastu ok Jóns Smálands Konungs saga, en 5 chapitres, n° 1 in-fol. — Ce Jón, roi de Småland, petit pays « au sud de la France, » est tué, dit P. E. Müller, par Damast, qui devient ensuite roi de Grèce.

[1] Ms. 6985, Bibl. imp., fol. 169 r°. *Ibid.* fol. 213 v°, col. 3, v. 23.

Dinus saga ens dramblata, n° 31 in-4°. — P. E. Müller traduit: « Dinus le fier » et ajoute : « fils du roi d'Égypte Ptolémée. »

Dinus saga ok Philomenia, n° 1 in-fol; 31 chapitres.

Elis saga ok Rosamanda, dóttur Maskabe Konungs í Sobrieborg; 9 feuillets dans le n° 7 in-fol., copie du XVIe siècle. — Se trouve aussi au n° 6 in-4°, qui est de la fin du XIVe; et, traduit en suédois, au n° 98 in-fol. — P. E. Müller cite la saga d'Elis et Rosamunde « ou de Jules le vieux; traduite du français en 1226, par le moine Robert, d'après les ordres du roi Haakon Haakonssön. »

Erreks saga Artus Kappa, dans le ms. n° 6 in-4° sur parchemin. — C'est évidemment une version du roman bien connu d'*Erec et Enide*. Erec, comme Yvan, Gavian, Lancelot et Perceval, est un chevalier du roi Arthur. Nous avons cette histoire mise en vers français par Chrestiens de Troyes; la Bibliothèque impériale en possède plusieurs copies manuscrites; on en trouvera une, par exemple, dans le volume in-folio sur parchemin, intitulé au dos : *Anciennes poésies*, et au bas *Can.* 7535⁵; le roman d'*Erec et Enide* y occupe les feuillets 140-158, sur deux colonnes. — Hartmann von der Aue a laissé une version allemande de ce poëme; elle a été publiée par M. Moritz Haupt à Leipzig, in-8°, en 1836, d'après un manuscrit de Vienne. L'histoire d'Erec et Enide se retrouve dans le mabinogi gaélique intitulé l'*Histoire de Géraint, fils d'Erbain*, publié dans la 3e partie du recueil de lady Ch. Guest.

Flores saga ok Leo, au n° 16, in-quarto. C'est la même histoire, appartenant au cycle de Charlemagne, qui, sous le titre de *l'Empereur Octavien*, ou sous celui de *Florent et Lyon*, est devenue si populaire dans toute l'Europe du moyen âge. (Voy. sur les anciennes et rares éditions du roman français les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. VIII.)

Flovents saga Frakka Konungs, au n° 6 in-4° sur parchemin, manuscrit de la fin du XIVe siècle, et au n° 47 in-fol. sur papier; en 27 chapitres. — P. E. Müller dit que cette saga a été trouvée *fundet*) à Lyon par maître Simon. Quel est ce maître Simon ? Je lis dans l'ouvrage si savant de Strinnholm, *Svenska Folkets historia*, t. IV, p. 335-6, qu'un certain *frater Simon de Suetia* fut reçu vers 1220 dans l'ordre des Dominicains et se rendit peut-être pour cela à Bologne. — Il s'agit sans aucun doute du *Floovant*

ou *Floevent*, fils de Clovis, dont parlent nos poëmes du moyen âge :

> Veritez est provée, l'on truis en la leçon,
> Que cil tint de France premiers la région,
> Ot a non Clodoïs, que de fi le set-non;
> Peres fu Floovant, qui fist la mesprison
> De sa fille la belle, qui Aaliz ot non.
> (*La Chanson des Saxons*, coupl. III, v. 3, t. 1, p. 4.)

Dans les récits dont la réunion a formé plus tard la geste d'Auberi le Bourgoing ou le Bourguignon, et qui sont probablement d'une très-ancienne origine germanique remontant peut-être jusqu'aux premiers temps de l'établissement des Burgundes sur les deux rives du Rhin, le brigand des Ardennes, Lambert d'Oridon, voulant enivrer Auberi, lui fait servir des vins par ses deux nièces, et a recours à la musique :

> « Sire couzin, moult faites à prisier
> Or chanterai por vous esbanoier,
> Je sai de geste les chançons comencier,
> Que nus jougleres ne m'en puet engignier;
> Je sai assez dou bon roi Cloevier,
> De Floevent et dou vassal Richier. »
> Dont començа Lambert à flaboier,
> Et à chanter hautement sans dangier;
> A chascun vers (couplet) li fait le vin baillier.

Il est évidemment question de chansons de geste *du roi Clovis*, *de Floevent* et *de Richer* qui paraissent être le *Fiovo* et le *Rizieri* des *Reali di Francia* (voy. liv. I, c. IV sq. 29 sq.)[1].

> Véritez fu provée, ce fu en la leçon,
> Que cil qui tint de France premers la région
> Ot à non Cloevis, que de voir le set-on;
> Pères fu Floovant, qui fist la mesprison
> De sa fille la belle qui Héloïz ot non[2].

Galofrey ens goda riddara, au n° 6 in-8° ; on n'en a que le commencement.

Geirards jarls ok Vilhjalms Geirardssonar saga, au n° 58 in-fol. ; en 9 chapitres.

[1] Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXII.

[2] *Chanson de Guiteclin de Saissoigne*, st. 3, v, 1, ms. de la Bibliothèque impériale 6985, fol. 121, r°, col. 1 et 2; ap. Fr. Michel, *Chanson de Roland*.

M. Michelant, de qui on attend une édition de Chrestien de Troyes, publiera l'original français d'où cette saga est tirée.

Gibbons saga ok Grega ou *Gibbons saga Vilhjalmssonar, Frakka-Konungs*, au n° 7 in-4° sur parchemin, du xve siècle; au n° 17 in-fol. sur papier, etc.; en 37 chapitres.

Hierand ok Vilmundar, ou *Vilmundr saga vidutans*, fragment, n° 4 in-8° sur papier. — Hierand, dit Müller, est fils de Visivald, roi de France (*Frakland*).

Huga saga skaplers i Frakklandi, au n°. 60 in-fol., et traduit en suédois pour les 10 premiers chapitres, dans le n° 98 in-fol. — P. E. Müller dit que cette saga a été traduite du français par Jean, comte de Nassau-Saarbrück, en allemand pour sa mère Élisabeth de Lorraine, et résumé sans doute en suédois par Conrad Heimsdorfer. Serait-ce donc le roman allemand intitulé : *Ein lieplichs lesed vnd ein wahrhafftige hystory wie einer* (*der da hiess Hug schapler vn wz metzgers geschlecht*) *ein gewaltiger Künig zu Frankreich ward*, publié en 1500, à Strasbourg, en 1508, en 1537 (in-fol.)[1].

Jarlmanns saga ok Hermans, au n° 56 in-fol. Imprimé dans Liljegren, *Skandinaviska Fornaalderns Hjeltesagor*, 2e partie, Stockh. 1819, et traduit, selon Müller, d'un livre appele *Saxafrædi*, par maître Virgile.

Joan Prest aff India land. Cet ouvrage se trouve indiqué seulement dans une table des matières du manuscrit D 4. — On reconnaît le fameux prêtre Jean.

Jóns saga leikara ou *Jon Leiksveins saga*, n° 17 in-8° sur papier. Le héros, dit Müller, est un chevalier français.

Karlamagnus saga, au n° 37, in-fol. Il y a tout un travail à faire sur les modifications apportées dans le Nord aux traditions relatives à Charlemagne et à Roland, qui y pénétrèrent de bonne heure. Le manuscrit n° 22 in-4° sur parchemin, de la même bibliothèque, et le manuscrit n° 1 in-4° sur papier, contiennent des poésies sur Roland, *Rollants Rimur*, et d'autres encore se rapportant, dit M. Arfwidsson, au cycle de Charlemagne : *Geiplu Rimur, Landres Rimur.....*

Magus saga ou *Maus saga*, avec *Laes Hinrikssonar ok Hrolfs skuggafifls saga*, aux n°s 58 in-fol. et 6 in-4°.

Müttuls saga, fragment de trois pages, au n° 6 in-4° sur par-

[1] Voy. Fr. Michel. *Chronique des ducs de Normandie*, t. II, p. 85; *Deutsches Museum*, oct. 1784, p. 327; Gervinus, *Geschichte der National literatur*. Bülow, dans l'ouvrage intitulé *Neu. Novell. Buch.* t. I, Brunswick, 1041, in-8°, donne un remaniement en style moderne de cet ancien récit.

chemin, de la fin du xive siècle. — Traduit du français, dit Müller, par l'ordre du roi Haakon Haakonssön. C'est, ajoute-t-il, l'histoire du manteau enchanté d'Arthur.

Nitida saga ennar frægu, n° 20 in-4° sur parchemin, n° 1 in-fol. sur papier; 9 chapitres. — Il s'agit, selon Müller, d'une fille du roi des Francs « Richard. »

Parcevals saga, au n°. 6 in-4° sur parchemin; 17 pages. C'est une imitation de l'histoire bien connue que Chrestiens de Troyes a mise en vers (Bibliothèque impériale, ms. in-fol. sur parchemin, intitulé : *Anciennes poésies*. Can. 7535 5). Wolfram d'Eschenbach en a donné une version allemande vers 1200, et c'est la même histoire que celle du mabinogi gaélique intitulé : *Peredur fils d'Evrawc*. (Voir la 2e partie de l'ouvrage de lady Ch. Guest.)

Partalopa saga; le n° 7 in-fol. sur parchemin, qui est du xve siècle, en contient un fragment de trois feuillets; on trouve la saga en 11 chapitres dans le n° 46 in-fol. sur papier, et dans deux autres in-4°. Serait-ce le même ouvrage que le poëme de Partonope?

> Cil ki Partonope trova
> E ki les vers fist et ryma,
> Mult se pena de bien dire [1].

Remundar saga Kejsarasonar ok Elenar konungs döttur, au n° 7 in-fol. sur parchemin, manuscrit du xve siècle, et au n° 47 in-fol. sur papier; en 26 chapitres. — Ce Remund, fils du roi de Saxe Rigard, défait en combat singulier, dit Müller, Achille fils du roi d'Afrique Énée. Cardan et Scaliger sont cités par l'auteur.

Saulus saga ok Nikanors, au n° 1 et au n° 47 in-fol. sur papier; en 10 chapitres. — Saül et Nicanor sont, dit Müller, deux frères de lait nés l'un en Galatie, l'autre en Italie.

Sigurd Turnares saga. Ce Sigurd est fils du roi de France « Guillaume. »

Trojumanna saga, au n° 58 in-fol. et dans plusieurs autres manuscrits; en 31 chapitres. Cette légende se trouve dans toutes les langues du Nord, et la version danoise est devenue en Danemark, au moyen âge, un des livres les plus populaires. Le manuscrit de

[1] *La vie seint Edmund le rey*, par Denis Piramus, v. 25, sqq.; ms Cottonien. Domitien A. xi. Ap. *The poetical romances of Tristan*... ed. by Fr. Michel; Lond. 1835, 3 vol. in-12.

Stockholm n° 39 in-4° sur papier en donne une traduction suédoise, au moins du commencement du xve siècle.

Tyodel ou *Theodili Ridders saga.* Ce Théodile avait la faculté se changer en ours, dit Müller.

Ulfs saga Uggasonar, au n° 70 in-fol. sur papier; copie du xviie siècle. — Ulf est, suivant Müller, un roi de Normandie.

POËMES D'EUPHÉMIE.

L'ancienne littérature suédoise désigne sous le nom de Poëmes d'Euphémie (*Euphemia-Visor*) plusieurs traductions ou imitations d'originaux français, devenus de bonne heure et pour longtemps populaires dans le Nord[1]. On appelle de ce nom spécialement les trois ouvrages en vers suédois du commencement du xive siècle, intitulés : *Iwan et Gawian, Hertig Fredrik af Normandie, Flores och Blanzeflor.* Un auteur suédois veut ranger dans cette catégorie deux autres poëmes : *Konung Artus* et *Carl den store* (Charlemagne); mais on n'a pas de manuscrit du Nord subsistant du premier, et le second, qui est en prose, ne semble pas appartenir précisément à cette époque. Tous ces ouvrages se trouvent en manuscrit dans les bibliothèques, et la société suédoise pour la publication des anciens écrits a récemment fait imprimer les trois premiers. On trouvera dans les historiens de l'ancienne littérature du Nord, dans Nyerup[2], Schrœder[3], Hammarsköld[4], Wieselgren[5] et Petersen[6], et dans l'édition de *Flores och Blanzeflor,* publiée par M. G. E. Klemming, à Stockholm, en 1844, de longues discussions pour savoir si la reine Euphémie a fait faire ces traductions d'après de précédentes versions norvégiennes ou d'après des versions allemandes. La dernière opinion semble confirmée au moins

[1] Le savant Messénius se proposait d'en faire des pièces dramatiques. Voir son *Syllabus,* trouvé par Hylander à la Bibliothèque impériale de Paris. Voir Wieselgren, *Histoire de la littérature suédoise* (en suédois), t. II, p. 478.

[2] *Almindelig morskabslæsning i Danmark og Norge igjennem Aarhundreder* (Des lectures populaires en Danemark et Norvége à travers les différents âges); Kjœbenhavn, 1816, in-16; ouvrage à la fois érudit et agréable.

[3] *Litteratur-Tidning;* Upsala, 1817.

[4] *Svenska vitterheten* (Les belles-lettres en Suède).

[5] *Sveriges sköna litteratur* (Histoire de la littérature suédoise), 5 vol in-8°; Lund. 1834.

[6] *Svenska spraakets historia* (Histoire de la langue suédoise), trad. du danois; Upsala, 1837.

pour les deux premiers poëmes d'Euphémie, soit par les nombreux germanismes qui s'y rencontrent, soit par des témoignages tels que ceux-ci :

On lit dans le texte même de l'*Iwan et Gawian* suédois :

> Eufemia drötning, thet magen i troo,
> Loth thessa bokena wända swå
> Aff walske tungo ok a wart maal.

C'est-à-dire : la reine Euphémie, vous devez le croire, a fait traduire ces livres de la langue welche dans notre langue. On lit de même dans la version suédoise du *Duc Frédéric* :

> Venth fra tijske i suenske tunge;
> Thet ffõrstande gamble och vnge.

C'est-à-dire : elle l'a fait traduire de l'allemand en suédois, sachez-le, jeunes et vieux.

Le roman d'*Iwan et Gawian* semble avoir une source orientale; mais, dans sa forme actuelle, il se relie au cycle gaélique d'Arthur. Gauvain ou Gavian, ou primitivement Gwalchmai, est un des plus illustres personnages des traditions galloises. Suivant les anciennes poésies bretonnes, c'est un illustre guerrier du commencement du VIe siècle. Il est signalé comme un des trois chevaliers à la langue d'or, comme un des trois chefs les plus courtois pour les étrangers, comme un des trois sages ou philosophes. Guillaume de Malmesbury (*Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui.* Ed. Savile, Francof. 1601, fol. p. 115) dit de lui : « Tunc in provincia Wallarum quæ Ros vocatur, inventum est « sepulcrum Walweni, qui fuit haud degener Arturis ex sorore nepos, regnavitque in ea parte Britanniæ quæ adhuc Walwertha « vocatur, miles virtute nominatissimus, sed a fratre et nepote « Hengistii (*alias* Hastilegii) regno expulsus, prius multo eorum « detrimento exilium compensans suum, communicans merito laudi « avunculi, quod ruentis patriæ casum in plures annos distulerit. » Et la chronique de Jean, abbé de Peterborough, dit aussi, sous l'année 1528, qu'on vient de trouver dans la province de Ross, au pays de Galles, le tombeau du célèbre Gauvain (Walweni), long de quatorze pieds (*Historiæ anglicanæ scriptores varii*... ed

a Josepho Sparke, Lond. 1727, fol.[1]. Il y a encore aujourd'hui, dans le comté de Pembroke (Galles du Sud), un hundred de Rhôs, et une paroisse appelée *Walwyn's castle*, en gallois *castell Gwalchmai*. Un manuscrit du temps d'Édouard I[er], aujourd'hui dans le cabinet de M. Hudson Gurney, vice-président de la Société des antiquaires de Londres, décrit l'épée de Gauvain : « Hec est « forma gladii Walwyn militis a puncto usque ad hilte IIII pollices, « hyfte continet II pollices et dimidii... etc., » et dit que cette inscription, nouveau et curieux témoignage qu'il faut joindre à ceux qui nous restent sur la fameuse tradition de Véland, y était gravée :

Jeo su forth, trenchant et dure,
Galaan (*Véland*) me fyth par mult grant cure.
Catorse anz Jhu Cristh,
Quant Galaan me trenpa e fyth.
Sage feloun deyt homme dutyr
E folh feloun eschwer.
Folh deboneyre deporter
E sage debonere amer.

Enfin, on montrait encore en 1480 dans le château de Douvres un crâne de Gauvain, avec un manteau du chevalier Caradoc[2].

Ivan ou Ivain, ou Owain, est aussi souvent mentionné que Gavian au nombre des chevaliers d'Arthur :

[1] Bet y March bet y Gwythur
Bet y Gwgavn Cletyfrut
Anoeth bit bety Arthur.

Voici le tombeau de March, celui de Gwythyr,
Voici le tombeau de Gauvain Gleddyfrudd,
Mais celui d'Arthur est inconnu.

Voyez le dénombrement des tombeaux des guerriers dans la *Myvyria Archeology* ap. lady Guest, *Mabinogion*, I, 87.

Diverses compositions poétiques du moyen âge relatives à Gauvain ont été publiées avec beaucoup de soin et d'érudition par sir Frédéric Madden : *Syr Gawayne. A collection of ancient Romance poems by scotish and english authors, relating to that celebrated knight of the Round Table, with an introduction, notes and glossary*, Londres, 1839, in-4°. Un poëme allemand, plein de naïveté, dont Gauvain est le héros, a été publié d'après un manuscrit du XIV[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Leipzig, par von Haupt, *Altdeutsche Blatter* (t. II, 2[e] cahier).

[2] Fr. Michel, Notes au poëme de *Tristan*, t. I, p. CXX.

Li rois prit par la destre main
L'amiz monsegnor Ivain,
Qui au roi Urien fu filz,
Et bons chevaliers et hardiz
Qui tant ama chiens et oisiaux[1].

Il joue un grand rôle dans tous les romans de la Table ronde. Sainte-Palaye le célèbre pour avoir introduit l'usage des fourrures ou zibelines aux manteaux, des ceintures aux robes, des boucles pour attacher les éperons et l'écu, et pour avoir encore inventé la mode des gants.

Le texte primitif du roman d'*Iwan et Gawian*, tel que nous le connaissons en Europe, paraît être le conte gaélique ou breton du *Chevalier au lion*, que lady Guest a inséré dans ses *Mabinogion*, 1re partie, p. 133[2]. Chrestiens de Troyes (+ 1191) l'a mis en 6,745 vers français, publiés, imparfaitement il est vrai, par lady Guest dans le même ouvrage. M. Ad. Keller en a publié un fragment d'après un manuscrit du Vatican, à Tubingue, 1841, in-8°,

[1] Fabl. mss. de la Bibl. imp. n° 7615, fol. 114 r°, col. 3.

[2] Le titre exact de l'ouvrage est celui-ci : *The Mabinogion*, from the Llyfr Coch of Hergest and other welsh manuscripts; with an english translation and notes, by lady Charlotte Guest, 7 parties en 3 volumes in-8°. Londres, Longman, etc., 1838-9. On appelle *mabinogi* une sorte de roman ou de récit gaélique. La collection des *mabinogion* publiée par lady Guest était conservée manuscrite dans le registre intitulé : Llyfr coch ou *Livre rouge* de Hergest, dans la bibliothèque du collége de Jésus, à Oxford (1 vol. in-folio de 721 pages, à deux colonnes, sur vélin). Quelques-uns de ces récits, empreints d'un caractère chevaleresque, ont pu être composés pendant l'époque et quelquefois à l'imitation des poëmes anglo-normands; d'autres sont évidemment beaucoup plus anciens et sont les échos de cette civilisation celtique presque perdue pour nous. La première partie de l'ouvrage donne en gaélique, puis dans une traduction anglaise, le mabinogi intitulé : *la Dame de la fontaine*, qui semble être la source du poëme français du *Chevalier au lion*. La deuxième partie donne l'histoire de *Peredur, fils d'Évrawc*; c'est celle de *Perceval le Gallois*. Puis viennent le *Geraint, fils d'Erbin*: c'est le roman d'*Éreç et Énide*, mis en vers par Chrestiens de Troyes. Les autres mabinogion : *Histoire de Kullawch et Olwen*, *Le rêve de Rhonobwy*, *Le conte de Pwyll prince de Dyved*, *de Branwen fille de Llyr*, etc., sont sans doute d'une origine exclusivement gaélique, et, en se rattachant d'autant mieux au cycle d'Arthur, ne ressemblent pas aux poëmes anglo-français que nous connaissons sur ce sujet. Les notes que lady Guest a jointes à son ouvrage ajoutent un grand prix à son savant recueil. Lady Guest a montré un noble dévouement à la science en général, et particulièrement à l'histoire mystérieuse et séduisante de la poétique contrée qu'elle habite, en accomplissant sa tâche érudite au milieu de l'immense exploitation minière qu'elle dirige aux environs de Cardiff.

sous ce titre : *Li romans dou chevalier au leon*. Hartmann von der Aue a écrit vers 1200 un *Iwein* en 8,166 vers rimés (publ. par Michaeler, Vienne, 1786, in-8°), dans lequel il suit, mais avec quelque liberté, la version française. Viennent ensuite : la traduction islandaise, faite par ordre du roi Haakon « d'après le texte français : er Hakon Konungur hinn gamli liet snua ur fronsku tungumali i norrœnu ; » — la traduction suédoise, faite en 1303, par les ordres de la reine Euphémie, peut-être d'après une version néerlandaise ou en plat allemand aujourd'hui perdue, mais non pas sans une certaine indépendance admettant des additions et des ornements tout scandinaves ; — puis la traduction danoise, faite peut-être sur la précédente ; — la traduction anglaise, publiée par Ritson, *Metr. Rom.* 1802, etc.

Les versions suédoise, danoise, norvégienne et anglaise concordent ensemble ; les versions allemande et française se conforment plus exactement au récit gaélique. Elles sont d'ailleurs un peu moins étendues, deux indices d'une origine plus reculée.

Voici l'analyse commune des quatre premières :

I. *Introduction du poëme*. — Introduction. — Éloge d'Arthur et de Charlemagne (Charlemagne n'est pas nommé dans les textes allemand et anglais). — Fête à Karidol. — Combat entre Kalogrevans et Keye.

II. *Aventure de Kalogrevans à la fontaine* (dans la forêt *Breceliande*[1], suivant le texte français ; *Breziljân*, suivant le texte allemand). — Kalogrevans rencontre un château. — Bon accueil qu'il y reçoit. — Son départ. — Description du vilain berger. — Leur conversation. — Paroles du berger sur la fontaine merveilleuse. — Kalogrevans y va et frappe la colonne (pour faire en faire jaillir l'eau). — Ce qui en résulte. — Il est vaincu par Vadoin le Roux, chevalier de la fontaine miraculeuse. — Il retourne au château. — Il achève son récit.

III. *Vœu d'Artus*. — Ivan veut venger son parent sur Vadoin.

[1] La forêt de Brécéliande, où se trouvait la fontaine de Barenton, dans la Bretagne française, auprès de la ville actuelle de Ploërmel, est bien célèbre dans les poëmes et romans de notre moyen âge. C'est là qu'habitait Viviane, la Dame du lac. Le Val sans retour ou Vallon des faux amants précédait cette fontaine. (Voyez une longue et curieuse note à ce sujet dans la deuxième partie des Mabinogion, p. 216-226. Voyez *une Visite au tombeau de Merlin*, par M. Th. de la Villemarqué, dans *la Revue de Paris*, t. XLI, 7 mai 1837.)

— Son entretien avec le téméraire Keye. — Le roi Artus jure de venger lui-même Kalogrevans. — Mais Ivan résout de prévenir le roi.

IV. *Ivan exécute son entreprise et conquiert pour épouse celle qu'il aime.* — Ivan s'arme pour son expédition. — Il arrive au château. — Il en sort et rencontre le vilain berger. — Il arrive à la fontaine et frappe la colonne. — Il triomphe de Vadoin le Rouge, qui se réfugie dans son château. — Il le poursuit et franchit la première porte. — Vadoin vient en deçà de la seconde porte et meurt. — — La jeune fille, Luneta, vient pour sauver Ivan. — Elle lui donne un anneau qui rend invisible. — Elle le conduit dans une chambre au delà de la seconde porte. — L'épouse de Vadoin (la dame de la fontaine) pleure sur le corps de son mari, dont le sang coule de nouveau quand on l'apporte dans la chambre d'Ivan. Mais on ne peut découvrir celui-ci. — La dame de la fontaine suit le corps de son époux jusqu'à sa tombe. — Ivan devient épris de sa beauté. — Luneta l'empêche de descendre pour la suivre. — Elle revient du tombeau de son mari. — Amour et chagrin d'Ivan. — Luneta promet de l'aider dans son amour. — Elle en fait part à la veuve. — Refus. — Elle change d'avis et demande à voir Ivan. — Luneta le conduit vers elle. — Entretien d'Ivan et de sa maîtresse. — Leur mariage.

V. — *Artus accomplit son vœu.* — Le roi Artus et sa cour se rendent à la fontaine. — Le roi frappe la colonne. — Ivan triomphe de Keye. — Discours d'Ivan au roi. — Artus habite chez Ivan. — Gavian persuade à Ivan d'aller courir les aventures de chevalerie. — Sa femme y consent, mais seulement pour une année, et lui donne un anneau protecteur.

VI. *L'absence trop prolongée d'Ivan irrite sa femme.* — Ivan ne revient pas au jour fixé. — Une jeune fille empêche son retour et lui enlève son anneau. — Folie d'Ivan et ses malheureuses aventures. — Une jeune fille le trouve endormi dans un bois et le guérit de sa folie. — Il va avec elle dans un château. — Il fait prisonnier le iarl Arlans. — Il quitte le château.

VII. *Ivan chevalier au lion.* — Ivan tue un serpent qui luttait contre un lion. — Le lion devient le compagnon d'Ivan. — Ivan arrive à la fontaine et rencontre Luneta. — Il promet de la sauver. — Il passe la nuit dans un château. — Il y entend parler du géant Fiæls-Karper. — Il le tue. — Il envoie le Nain vers Gavian. — Ivan, avec le secours de son lion, venge Luneta de son calom-

niateur. — Il quitte secrètement le domaine de sa maîtresse. — Il arrive à un château avec son lion malade. — Il entend parler du sire de la Noire Épine et de la dispute de ses deux filles. — L'aînée prend Gàvian pour son combattant, mais il veut rester inconnu. — Le messager de la plus jeune, qui a été outragée, lui procure le Chevalier au lion pour combattant, mais aussi incognito. — Il le suit au château des douleurs (*le chastel de pesme aventure*). — État des femmes prisonnières dans ce château. — Le Vieillard et sa belle-fille. — Ivan, avec le secours de son lion, triomphe des deux géants. — Il délivre les captives. — Il arrive au château de la plus jeune des deux sœurs, qui l'accompagne avec son chevalier jusqu'à Karidol. — Rude combat entre les deux chevaliers inconnus; aucun d'eux n'est vainqueur. — Ils se reconnaissent; Gavian rend ses armes. — Jugement entre les deux sœurs.

VIII. *Ivan retrouve sa maîtresse.* — Ivan arrive à la source souterraine. — A la prière de Luneta, la dame de la fontaine promet sur serment de réconcilier le Chevalier au lion avec sa maîtresse. — Luneta rencontre le Chevalier et le conduit vers sa femme. — Elle découvre que l'inconnu est Ivan. — Sa colère. — Cependant, pour tenir son serment, elle consent à lui pardonner. — Leur amour mutuel et leur bonheur. — *Épilogue.*

Le récit gaélique, ainsi que les versions française et allemande, offre les mêmes épisodes; il est toutefois un peu plus court, surtout vers la fin, et les noms propres ne sont plus les mêmes dans ces trois textes que dans ceux que nous venons d'analyser. Les noms gaéliques *Owein, Luned, Kai, Kynon, Kaerllion er wysc* (c'est-à-dire évidemment *Caerleon sur l'Usk*[1]) deviennent dans la version française : *Yveins, Lunete, Keu, Calogrevanz, Cardueil en gales;* dans la version allemande : *Iwein, Lunete, Keii, Kalogréant, Karidôl;* dans le suédois : *Iwan, Luneta, Keyghe* ou *Kæyæ, Kalegrewanz, Karitol,* etc. Le *Gauveins* français se change en *Gâwein* en allemand, *Valvent* et *Valvin* en norvégien, *Gawayn* en anglais, *Waliuan* en suédois; *le chevalier noir* du texte gaélique devient *Elcadoc le Rous, Künec Ascalon, Salados the Rouse, Vadoin Röde* en suédois; *li cuens Aliers* devient *der grâve Aliers, the ryche*

[1] Caerleon sur l'Usk est l'ancienne station de la *Legio* secunda Augusta (*castrum legionis*, Caer-leon). Les Romains l'appelèrent *Isca* (sur l'Usk) *Silurum*, puis *Urbs legionum*. Elle passe pour avoir été la résidence d'Arthur, et son amphithéâtre est encore appelé *la Table ronde d'Arthur*.

eryl sir Alers, Arlans iærl, Erlandis, Jerlandh, etc.; *le chastel de pesme auentare* est enfin appelé *the castel of the hevy sorow, Pinande borg, Pyne borg, Pinandi atburdr,* etc.; *li sires de la Noire Espine* est le même que *der grâve von dem Swarzen dorne, Svartaklimgra, Herræ wilom hin rigæ,* etc.; *Morgant la Sage* enfin s'appelle en allemand *Feimorgân, Morgan the Wise* en anglais, *Murina the visa qvinna* en suédois, *Murne* en danois, *Morgna hinn hyggna* en norvégien. Ajouter *les Herpins de la Monteigne, Harpín* en allemand, *Harpys of mowntain* en anglais, *Fiælskarper* ou *Fiæl skrap* en suédois, *Fieldre* ou *Fælskræpper* en danois, *Fiallzkarfer* ou *Fialltarpur* en norvégien.

Du second poëme d'Euphémie intulé *Le duc Frédéric de Normandie* on connaît plusieurs anciennes versions suédoises en vers. La bibliothèque royale de Stockholm en possède jusqu'à cinq en manuscrit, et il y en a une à la bibliothèque de Skokloster, dans le château appartenant à madame la comtesse de Brahé près de Stockholm. La plus ancienne n'étant que de 1430 à 1450, il est probable que ces textes, qui varient entre eux et qui donnent au poëme tantôt 3,229, tantôt 3,037 ou 3,029 vers, sont des copies sans cesse altérées d'une traduction primitive faite en 1309, sur une version allemande d'un original français.

Voici en effet ce que dit, au vers 3201, l'auteur du plus ancien texte qu'on ait conservé :

Thenne bok ther ij hær höra
Henne lot kesar Otte göra
Ok vænda aff valsko ij thyzt maal
Gudh nadhe thæs ædhla första siæl
Nu ær hon annan tiidh giordh til rima
Nylika innan stuntan tima
Aff thyzko ok ij swænska tungæ
Thz forstanda gamble ok vngæ
Hona lot vænda a vart maal
Eufemia drötning denna siæl
Gifui gudh ij himerikæ
Mz ænglom nadher æwerdhelika
Fore alla the dygdh ok æræ
Hon giordhe mædhan hon var hæræ
. . . .
Tha thusand aar ok thryhundhrath aar
Fra guz födhilse lidhin var
Ok ther til atta manadha ok twa
Var thæsse bok diktath swa.

C'est-à-dire : « Ce livre, apprenez-le, l'empereur Othon l'a fait faire et traduire du welche[1] en langage allemand; que Dieu ait en pitié sa noble âme princière! Ce livre a été ensuite mis en vers tout récemment et traduit de l'allemand en suédois. La reine Euphémie, sachez-le, jeunes et vieux, l'a fait passer dans notre langue; que Dieu accorde à son âme, dans le royaume des cieux, au milieu des anges, sa grâce éternelle pour toutes ses vertus et toutes les belles actions qu'elle a faites pendant qu'elle était sur la terre!...

Il s'était écoulé mille et trois cents années depuis la naissance du Christ, et de plus huit années et deux mois quand cet ouvrage fut ainsi mis en vers... »

On a la preuve qu'un manuscrit d'une version scandinave du *duc Frédéric de Normandie* était connu en 1340; car on lit dans l'inventaire du roi Magnus, père d'Éric, gendre d'Euphémie : « Item dedit dominus rex dapifero Ærlingo unum librum de hær« togh Fræthrik. » Que ce livre fût une traduction norvégienne ou suédoise, peu nous importe ici.

Depuis que Nyerup, dans le *Museum für altdeutsche literatur,* vol. II, p. 324-8, a le premier attiré l'attention sur cet ouvrage, on n'a pu retrouver, excepté une copie danoise d'une version faite en Suède et l'indication d'une version norvégienne aujourd'hui perdue, aucune trace de traductions étrangères ou bien de l'original.

L'original, sans doute français, repose probablement, comme ceux des lais que nous avons retrouvés dans des versions islandaises, au fond de quelque bibliothèque d'Angleterre ou de France. La Société suédoise pour les anciens écrits a rendu un grand service en faisant éditer par M. Ahlstrand (Stockh. 1853), qui s'en est acquitté avec une science et une exactitude parfaites, les textes jusqu'à présent inédits de ces traductions suédoises, et nous aiderons peut-être nous-même aux recherches des érudits français en donnant ici l'analyse du poëme, d'après cette publication :

« Le duc Frédéric se met en route pour chercher aventure. — Il rencontre Malnrit, le roi des nains. — Portrait de Malnrit. — Il invite le duc à venir chez lui le secourir contre ses ennemis. — Ils chevauchent vers Karlamit, demeure du nain. — Entrée

[1] Le welche, opposé à l'allemand, ne peut être sans doute que le *français.*

dans Karlamit. — Le duc y rencontre Geindör. — Première journée dans Karlamit. — Seconde journée. — Troisième journée. — Arrivée des ennemis. — Le duc et Malnrit revêtent leurs armures. — Ils s'entretiennent du prochain combat. — Le duc et Malnrit s'avancent à cheval contre les ennemis. — Les ennemis sont battus. — Dénombrement des prisonniers. — Ils sont interrogés et jugés.—Odrik obtient sa grâce.—Malnrit récompense ceux qui l'ont suivi. — Il offre au duc son amitié. — Le duc menace de sa colère ceux qui songent encore à la révolte. — Il prend congé de Malnrit. — Malnrit lui donne un anneau magique. — Seconde aventure : le duc rencontre un géant avec un chevalier qu'il a fait prisonnier. — Le duc tue le géant et délivre Gamorin. — Gamorin raconte son histoire. — Belafir et le duc se reconnaissent. — Gamorin se prépare pour le tournoi. — Le duc l'y accompagne. — Ils arrivent vers le comte Askalias. — Askalias raconte l'histoire de son fils et son combat avec le géant. — Le duc et Gamorin continuent leur voyage. — Gamorin raconte une aventure. — Aventure de Gamorin et d'Arilla. — Gamorin vient en Irlande avec Arilla. — Gamorin raconte l'histoire de la fille du roi d'Irlande. — Le duc et Gamorin à Bern ; ils trouvent bon asile. — Ils vont trouver le duc Beviand. — Chevaliers étrangers à Bern. — Tournoi. — Lewis, Gamorin et Gavian. — Tournoi : le duc et Orik. — Tournoi : le duc et Tidonas. — Fin de la première journée du tournoi. — Repos. — Seconde journée : le duc, Gavian et Segremors. — Prix des tournois. — Le duc vient en Irlande. — Le duc est loué et honoré. — Il s'informe de Floria.— Il va dans la tour trouver Floria. — Le duc chez Floria (long épisode). — Il quitte Floria. — Il enrôle des partisans. — Il leur révèle son dessein. — Il équipe un vaisseau. — Il prend congé.— Floria promet de le suivre. — Il part avec Floria. — Gamorin le rencontre. — Tempête. — Le duc tombe dans la mer. — Douleur de Floria. — Arrivée en Écosse. — Le roi d'Irlande regrette Floria. — Le roi s'informe du duc. — Le roi envoie un navire après lui. — Le duc est pris dans la mer. — Le roi veut décapiter le duc. — Le duc est conduit à terre et jeté sur le bûcher. — Le duc sort intact du bûcher. — Il chevauche vers l'Écosse. — Adieu et départ. — Il revient en Normandie. — Banquet. — Invitation aux fiançailles. — Les invités arrivent. — Le duc part pour la chasse. — Il rencontre Malnrit. — Il l'invite à

son mariage. — La suite de Malnrit arrive. — La tente de Malnrit est déployée. — Description de la tente. — Malnrit vient en grand luxe. — Libéralité de Malnrit. — Banquet. — Les hôtes se séparent avec de riches présents. — Le duc devient roi d'Irlande. — Son vœu. — Sa mort. — Floria entre dans un couvent. — Descendants du duc Frédéric. »

Pour ce qui est du troisième *Poëme d'Euphémie,* c'est-à-dire du poëme ou roman en vers suédois rimés intitulé *Flores et Blanzeflor,* et dont M. G. E. Klemming a donné, pour la *Société suédoise des anciens écrits,* une édition en 1844, c'est une traduction faite par ordre d'Euphémie de 1310 à 1312, comme l'atteste le traducteur en finissant :

> Nu hafuer thenne saghan ænda;
> Gudh os sina nadher sændæ.
> Then them loot vænda til rima
> Eufemia drötning ij then sama tima,
> Litith för æn hon do.

C'est-à-dire : « Ce récit est fini; que Dieu nous ait en sa grâce! La reine Euphémie l'a fait mettre en vers dans ce temps-là précisément qui précéda de peu sa mort. »

Euphémie mourut en 1312.

Cette traduction suédoise a été faite d'après l'original français du XIIIe siècle, que M. Bekker a publié en 1844 à Berlin, in-12. Konrad Fleck, poëte allemand en avait déjà donné une version en 1230 [1].

Konrad Fleck dit que l'auteur du poëme français est Robert d'Orbent ou d'Orléans, nom fort inconnu; mais le poëme qu'il a pris pour original, et qu'a suivi aussi le Flamand Diederic van Assenède, au commencement du XIVe siècle (publié en 3,978 vers dans la 3e partie des *Horæ Belgicæ* de Hoffmann van Fallersleben, Leipzig, 1836, in-8°), n'est certainement pas le même que le poëme français publié récemment, et nous l'avons perdu. Faut-il en conclure que le seul que nous possédions aujourd'hui, dans notre langue, est un remaniement de cet original plus ancien, ou bien que l'un des deux était écrit en langue d'oïl, et l'autre en

[1] Elle est manuscrite, en 7,885 vers, à la bibliothèque royale de Berlin, et publiée par Müller, *Sammlung Altdeutscher Gedichte,* Berlin, 1875, in-4°. Voyez aussi Pischon, *Denkmäler der Deutschen Sprache,* I, p. 175.

langue d'oc? On sait que ce joli poëme a couru toute l'Europe. Boccace l'a imité; on l'a traduit jusqu'en grec moderne.

De nombreux gallicismes et d'étroits rapports semblent attester que la traduction suédoise a été faite sur l'original français qui nous est resté. La suite des épisodes est la même dans les deux, et diffère, surtout à la fin, de la version allemande.

NAMNLÖS ET VALENTIN.

En parlant du poëme suédois de *Frédéric duc de Normandie*, et en traduisant de l'islandais au commencement de ce travail des lais primitivement bretons, nous signalions à l'érudition française d'importants sujets de recherches, puisque à tous ces morceaux nous semblaient devoir correspondre des originaux français, aujourd'hui encore perdus dans les différentes bibliothèques de l'Europe; ajoutons-y une autre recherche à tenter parmi nos manuscrits, celle d'un poëme français, du XIIe ou du XIIIe siècle peut-être, correspondant à la traduction ou à l'imitation suédoise que la *Société pour les anciens écrits* a publiée à Stockholm par les soins de M. G. G. Klemming, en 1846, sous le titre de *Namnlös och Valentin*. Nous possédions bien déjà un roman en prose écrit du temps de Charles VIII, sous le titre de *Valentin et Orson*. Mais on a rencontré : 1° dans la bibliothèque royale de Stockholm, deux versions suédoises en prose, trahissant un original en vers, composées évidemment sur le sujet même du roman que nous connaissons, bien que plus courtes et plus resserrées, intitulées *Namlös et Valentin*, exposant l'histoire de ce Namnlös qui manque dans le roman actuel, et dont les copies manuscrites datent de la première partie du XVe siècle. 2° dans la même bibliothèque, une version rimée du même récit, en plat allemand; ces trois textes à peu près identiques, le troisième ayant servi de modèle aux deux autres, et ayant eu lui-même pour modèle une traduction en haut allemand. 3° On a deux fragments en néerlandais, conservés dans des manuscrits de la fin du XIVe siècle : l'un publié en partie dans les *Altdeutsche Blätter*, Leipzig, 1836, en 92 vers qui correspondent aux vers 2531-2568 de la version en plat allemand; l'autre contenant l'épisode du roi Saluber trouvant sa fille Glyca tuée à côté de Phyla endormie (vers 1517-1536 du poëme plat allemand). 4° Il

y a dans la bibliothèque de Rhediger, à Breslau, une version d'un *Namnlös et Valentin* en haut allemand, en prose, dans un manuscrit datant de 1465. — Puisque toutes ces versions sont évidemment analogues et souvent identiques, puisqu'elles admettent certains épisodes et certains noms de personnages, comme le Namnlös, que ne connaît plus la paraphrase du temps de Charles VIII, puisque l'antériorité de quelques-unes d'elles, et presque de toutes, est assurée, il s'ensuit que toutes ces traductions ou imitations ont dû être faites d'après un original remontant au moins au commencement du XIVe, sinon au XIIIe siècle; les circonstances ayant trait à la France sont trop nombreuses dans ces versions pour qu'on doute que cet original n'ait été français; les versions suédoises et allemandes, en insérant fréquemment dans leur texte des vers rimés, semblent bien traduire un poëme et non pas un ouvrage en prose, et nous savons d'ailleurs que tel a été en général le sort de nos grands poëmes français du XIIIe siècle, d'être négligés pendant la ténébreuse époque des Valois, puis développés et gâtés dans les longues et diffuses paraphrases du XVe siècle, qui ont achevé de les condamner à l'oubli. — Il y a eu, sans aucun doute, au XIIIe ou au XIIe siècle, un poëme français d'un autre titre que *Valentin et Orson*, et qu'il faudrait retrouver.

Le *Valentin et Orson*, c'est-à-dire la paraphrase en prose du temps de Charles VIII, amplifiée et développée encore au XVIIIe siècle par les auteurs de la Bibliothèque des romans, mai 1777, a fait fortune, et nous pourrions, en donnant ici un bulletin bibliographique, montrer qu'il n'y a presque plus une littérature moderne qui n'en possède une traduction ou une imitation; mais c'est à tort que sa renommée a obscurci l'éclat plus solide, et qui fut plus brillant peut-être, du poëme original; nous pouvons reconnaître aujourd'hui, devenant plus justes en même temps que mieux instruits, que ce poëme avait, lui aussi, fourni toute une première carrière, et que les littératures néerlandaise, allemande et scandinave s'en étaient déjà emparées.

Voici l'analyse de la vieille traduction suédoise de cet ancien poëme aujourd'hui perdu. On verra qu'elle diffère en plus d'un point du célèbre *Valentin et Orson :*

Ci-après commence une honnête histoire de Namnlös (*l'Anonyme*) et Valentin, et de toutes les courageuses actions qu'ils ont faites pendant leur vie; histoire agréable à entendre à qui vou-

dra y donner attention, pour passer le temps, et jusqu'à ce que vienne un plus grand plaisir.

Il y avait un glorieux roi en France qui s'appelait Pépin (*Pipping*); il avait une fille d'une grande beauté qui s'appelait Clarina et une sœur qui s'appelait Phila. Quand Phila eut atteint sa vingtième année, un roi de Hongrie, appelé Crissosmos, en devint amoureux et désira l'avoir pour femme; il écrivit donc une lettre et l'envoya par un honnête messager au frère de Phila, au roi de France, Pépin, qui répondit en le priant de venir à sa cour, où il lui donnerait sa sœur en mariage. Quand le roi Crissosmos transmit cette bonne nouvelle à sa cour, sa mère et l'évêque Frankart furent seuls d'un avis contraire. « Que quiconque ne veut pas me suivre, dit le roi, fasse comme il l'entendra; je ne renoncerai pas pour eux à mon voyage. Dieu m'aidera sans doute encore dans mes desseins, je ne veux pas l'oublier. » En vingt-deux jours, accompagné de deux mille nobles hommes, il arriva en France. Le roi Pépin le reçut, et toute sa suite, avec grand honneur, et quatorze jours après il invita ses chevaliers et nobles hommes aux fiançailles du roi Crissosmos avec Phila. Après une année de mariage, quand Phila fut près de mettre au monde un enfant, le roi Crissosmos ordonna à ses astrologues de regarder les signes célestes pour savoir ce qui adviendrait de son fruit. Leur réponse fut qu'elle portait dans son sein deux garçons destinés à faire beaucoup de choses merveilleuses et de grandes actions. La mère du roi Crissosmos et l'évêque Frankart, ayant appris cette réponse, en ressentirent un grand chagrin et tinrent conseil jour et nuit pour savoir comment ils pourraient détruire ces enfants. « Madame, dit l'évêque, trouvez-vous au moment de l'accouchement auprès de la reine, avec une femme qui vous soit fidèle; quand les enfants seront nés, faites-les prendre secrètement et noyer dans le fleuve qui coule au pied du château : notre dépit se tournera de la sorte en vengeance contre la reine Phila. » En effet, aussitôt que les enfants furent nés, la mère du roi Crissosmos ordonna à l'une de ses femmes, Philomène, d'accomplir sa vengeance, de prendre les enfants et de les faire mourir comme il avait été convenu. Philomène ne pouvait faire autrement que d'obéir à sa maîtresse; elle réfléchit ainsi : « Ce serait une grande honte à moi de faire mourir par une telle ruse ces nobles enfants; c'est cependant l'ordre et la volonté de ma maîtresse. » Elle les prit et les emporta;

elle enveloppa l'un et le mit dans une cassette en lui laissant de l'air pour respirer, et elle le déposa secrètement sur le fleuve, puis le laissa flotter au gré du courant ; elle porta l'autre dans la forêt et le déposa secrètement au pied d'un arbre. A peu de distance de là une louve avait son gîte ; elle vint prendre l'enfant, le déposa parmi ses petits et le nourrit avec eux. Philomène étant revenue fort triste chez elle, la reine mère lui demanda : « As-tu exécuté mon ordre? » Elle répondit : « Oui, madame, j'ai accompli votre volonté. » La reine cependant, après que sa belle-mère et Philomène l'eurent quittée, fut en grande inquiétude et demanda ce qu'étaient devenus ses enfants. Le lendemain, de bonne heure, le roi vint la visiter, mais il était irrité déjà par suite des calomnies de la reine mère : « Pourquoi êtes-vous seule, lui dit-il en entrant, et où sont vos enfants? » La reine mère répondit : « Elle n'a voulu avoir personne auprès d'elle au moment de leur naissance... Je vois à bien des signes qu'elle a tué son fruit ; vous le devez croire, mon cher fils, en vérité. » L'évêque Frankart appuya cet avis. Crissosmos entra donc dans une grande colère, bien que Phila répondît avec une voix entrecoupée de larmes : « Que Dieu m'assiste dans mon malheur ! je ne sais où sont mes enfants ! » Le roi, après avoir réfléchi un instant, la quitta, s'en alla vers le roi Pépin et se plaignit à lui de ce que sa sœur Phila avait tué ses enfants. Pépin répondit : « Si ma sœur a commis ce meurtre, comme on l'en accuse, il faut s'en enquérir loyalement, et si elle est coupable, elle doit être punie suivant la sévérité des lois. »

Ici je dois arrêter ce récit pour vous dire comment Valentin fut recueilli dans la forêt. La fille du roi Pépin, Clarina, allait de bonne heure un matin avec un de ses pages se promener sur le bord de l'eau, elle aperçut un petit panier flottant sur l'eau ; elle ordonna à son page de le prendre et de l'amener doucement vers le bord ; elle y aperçut un petit enfant enveloppé dans des linges précieux ; elle l'emporta, charmée, dans ses bras, et réfléchit avec le page comment elle pourrait l'élever secrètement. Elle résolut de le nourrir avec du lait de chèvre sans que personne le sût. Ayant aperçu une croix rouge entre les épaules de l'enfant, elle sut par là qu'il était d'une noble naissance.

Phila fut conduite devant le tribunal. Son frère, le roi Pépin, lui dit : « Comment as-tu pu commettre une action si cruelle que de détruire ainsi toi-même le fruit de tes entrailles ! Tu l'expieras

par une mort honteuse sur ce bûcher ardent, afin que tout le monde connaisse ta honteuse action. » Phila répondit : « Puisse Dieu m'aider dans ce malheur, comme il est vrai que je ne sais pas comment cela est arrivé et comment mes enfants ont été éloignés de moi. » L'évêque Frankart reprit : « Je sais le moyen de lui faire dire la vérité. » Et il ordonna qu'on fît le bûcher encore plus haut et plus ardent, afin qu'elle tremblât davantage pour sa vie et qu'elle se déclarât coupable. Il s'approcha d'elle ensuite avec sa ruse et lui dit : « Madame, je vous conseille pour le salut de votre âme de reconnaître votre faute et de recevoir pour vous aider le corps de J. C., car vous voyez que vous êtes à votre dernier moment. » Elle répondit avec angoisse et indignation : « Quoi! voulez-vous dire que mon âme soit corrompue? Non ; le juste Juge connaît mon innocence : j'affirme que je ne suis pas coupable. » Alors l'évêque cria à haute voix, de façon à ce que tout le peuple l'entendît : « Elle a reconnu et avoué son crime; vous pouvez donc la juger d'après son propre aveu. » Mais après qu'il eut ainsi parlé, Phila se dressa tout à coup dans un accès de désespoir et comme hors d'elle-même; elle saisit l'évêque par les cheveux, le renversa par terre et le mordit au nez, et lui dit : « Traître méchant! tu en sais plus que je n'en sais moi-même sur ce meurtre qui fait mon malheur! » Aussitôt le jeune chevalier Blandamer s'approcha et, attirant loin d'elle l'évêque Frankart, il lui dit : « Frankart! sois-en bien sûr, si tu n'étais pas un prêtre, je te défierais au combat pour la cause de cette princesse et je te forcerais de découvrir toi-même ta propre fausseté. Je veux voir si quelqu'un sera assez hardi pour la vouloir brûler injustement et pour assouvir sa haine. » Le père de Blandamer était un riche duc qui s'appelait Baudouin et qui dit à son fils : « Pourquoi t'offrir à ce danger? — Père, répondit le jeune homme, quand je reçus la chevalerie, je fis le serment que, si je voyais quelque personne injustement opprimée, homme ou femme, je hasarderais ma vie pour la délivrer de son oppression; je dois donc le faire aujourd'hui pour ma dame et reine ; je veux la secourir, ou bien mourir pour elle! » Nul des seigneurs n'acceptant le combat, le duc Baudouin proposa d'expulser la princesse du pays. Tous y consentirent. Le noble chevalier Blandamer déclara qu'il serait son serviteur jusqu'à la mort. On donna à Phila un cheval de la valeur de cent marcs. Avant de monter à cheval, tous deux mau-

dirent le pays et s'engagèrent dans des chemins qui leur étaient inconnus.

Blandamer et la noble dame arrivèrent le premier soir vers une eau courante et y virent une tente dressée dans une belle vallée, avec une lampe qui y brûlait, un lit précieux tout préparé, du vin et du pain, et tout ce qu'ils désiraient. Alors Blandamer dit : « Madame, qu'il vous plaise de reposer cette nuit ; je me tiendrai ici en dehors devant la porte, afin de savoir qui viendrait pour vous éveiller. » Ils s'assirent à table, se recommandèrent à Dieu et lui demandèrent qu'il fût leur gardien ; Phila fit ensuite le signe de la croix avec sa main sur la table. Aussitôt le diable apparut, qui brisa la tente en morceaux et jeta et dispersa tout ce qui était là. Il voulait leur nuire, mais ils furent si bien conservés par Dieu qu'il n'en eut aucun pouvoir. Le matin ils partirent de cet endroit et rencontrèrent un chevalier noir ; il conduisait une jeune fille avec lui ; elle pleurait beaucoup, parce qu'il la frappait d'une telle façon qu'elle saignait du nez et de la bouche, et cela parce qu'elle ne voulait pas obéir à ses volontés criminelles : « Pourquoi, dit Blandamer, traitez-vous si mal cette jeune fille, ou quel est son crime ? Expliquez cette violence et cette honteuse action ; y a-t-il quelque raison dans ce que vous faites ? » Le chevalier noir lui répondit : « Cela n'est pas votre affaire ; et vous êtes bien hardi. Je ne crains pas trois ennemis à la fois ; vous perdrez votre jeune vie et je garderai votre femme. » Ils combattirent alors ; les boucliers se brisèrent en morceaux ; les cuirasses étaient rouges de sang. La jeune fille et Phila s'étaient assises à côté l'une de l'autre et priaient Dieu que Blandamer fût vainqueur. Dieu le secourut en effet et le rendit vainqueur ; il tua le noir chevalier. Alors la fière jeune fille dit à Blandamer : « Mon père n'habite pas loin d'ici ; il est roi d'Arabie, et ce chevalier m'avait emmenée de sa cour par force et par ruse, à son insu. Que votre Dieu vous récompense ; si cette honnête dame n'était à vous, je serais la vôtre. » Le jeune Blandamer lui répondit : « Noble jeune fille, sachez que Phila est ma noble dame et que je suis son serviteur ; que ce qui plaît à Dieu puisse arriver ! » Et ils s'éloignèrent ensemble.

Ils virent bientôt un homme assis sur le chemin ; c'était un pèlerin. Tous trois chevauchèrent à sa rencontre. Il avait du pain et du vin et une bouteille pleine d'une boisson engourdissante avec

laquelle il avait coutume de trahir ceux qui se fiaient à lui. Ils lui dirent : « Vends-nous de ton vin et de ton pain. » Le traître leur répondit en termes polis : « Si vous voulez faire reposer vos chevaux je vous donnerai volontiers le meilleur de ce que j'ai. » Comme ils s'assirent et conversèrent, il demanda s'ils n'avaient pas vu un chevalier noir chevaucher par où ils venaient; Blandamer répondit : « Il ne nuit plus à personne et ne nuira plus jamais; il est mort de ma main. » Quand ce traître entendit ces paroles il réfléchit ainsi en lui-même : « Cela te coûtera la vie. » Il leur dit : « Mangez et buvez et soyez joyeux; » et il leur donna de sa boisson engourdissante. Ils burent et bientôt dormirent tous les trois si profondément que personne ne pouvait les réveiller. Alors le traître prit Blandamer, le plaça sur son propre cheval, le conduisit au château où il habitait; il y raconta la mort du noir chevalier, son seigneur : « Voici, dit-il, que j'ai cet homme qui l'a tué; faites-lui son procès; il y a encore à la suite deux belles femmes qui semblent être de sa famille, je vais les amener ici; elles seront nos esclaves. » Blandamer fut placé endormi dans la tour où beaucoup d'autres prisonniers se trouvaient déjà; quand il s'éveilla, il fut étonné : « Est-ce que je rêve? Où est mon épée. » Il examina autour de lui, vit qu'il avait des chaînes à ses jambes : « Comment suis-je venu ici? Je n'ai aucune blessure, ce doit être l'effet de cette boisson fatale! » Il resta dans cette tour treize années. Pendant que Blandamer était dans la tour, vint un lézard là où étaient la jeune fille et Phila; il gratta sur elles avec ses pattes et elles s'éveillèrent : « Vraiment, dit Phila, nous avons perdu Blandamer! C'était un traître qui était là; comment lui échapper? » Elles s'éloignèrent dans des déserts profonds. Pendant ce temps vint le traître, qui croyait les trouver endormies; il prit sa course dans les bois après elles, mais ne les trouvant pas, il revint tristement. Phila et la noble jeune fille trouvèrent à quelque distance de là un chemin de traverse; elles allèrent très-loin et commencèrent à voir un riche château avec des créneaux élevés. Alors la jeune fille dit : « Je connais bien ce château! Il est dans le pays de mon père; allons y toutes deux, vous y resterez toute votre vie près de moi, noble princesse, et moi près de vous, comme la fille près de sa mère. » Elles entrèrent dans la salle, tous les seigneurs les entourèrent avec grand honneur. Le roi leur souhaita la bienvenue; la jeune fille lui raconta comment le chevalier noir l'avait enlevée

de force et comment Blandamer l'avait sauvée; elle lui fit ensuite connaître sa compagne Phila : « Maintenant, lui dit-elle, que vous avez perdu Blandamer le noble chevalier, vous devez rester ici près de moi et nous vivrons ensemble. » — Phila resta pendant douze années avec elle.

Dans le domaine du roi était un sommelier, traître et vicieux; il s'appelait Gawin; épris d'un vif amour pour la noble Phila, il tourna vers elle tous ses vœux et n'en reçut que du mépris[1].

Ici je dois vous dire comment Clarina éleva l'enfant qu'elle avait trouvé flottant sur les eaux. Cet enfant fut appelé Valentin; il grandit heureusement; âgé de douze années à peine, il avait l'air mâle et hardi, et partout où il allait, la terre tremblait sous ses pas. Clarina devint amoureuse de lui, mais Valentin lui disait : « Jeune fille, vous ne devez pas estimer un homme avant qu'il n'ait fait quelque action virile, et je suis encore un enfant. » Le sommelier de la jeune fille lui parla de même; mais ses paroles irritèrent Valentin, qui voulut le tuer. Le sommelier se sauva jusque dans la salle du roi; Valentin l'y suivit, et, en présence du roi et de sa cour, le frappa de sa main de telle sorte, que la tête sauta du corps sur le plancher. Irrité à cette vue, le roi s'écria : « Chevaliers et nobles hommes, saisissez ce traître! Commettre un tel meurtre en ma présence! (Le roi ne savait pas que Valentin était son neveu.) Cela lui coûtera la vie; que personne ne me prie en sa faveur. » Le jeune Valentin répondit : « Seigneur, si un homme s'approche de moi à la distance de la main, je vous le dis en vérité, je le repousserai. » Quatre hommes s'avancèrent pour le saisir; de sa seule main, il les frappa jusqu'à ce qu'il les eût tués. Alors, quarante hommes s'avancèrent contre lui, le prirent et le mirent dans la tour pour attendre son arrêt. A cette nouvelle, la fière jeune fille Clarina vint en pleurs vers son père et dit : « Cher père et seigneur! pour l'amour de Dieu et votre honneur, laisser tomber votre colère, malgré son tort. Son père est roi de Portugal; il me l'a envoyé en tout honneur pour qu'il apprît ici la politesse. » Le roi répondit à sa fille : « Il faut qu'il reste quelque temps en prison; mais sa vie ne sera pas en danger. »

Ensuite vint d'Espagne un messager qui, introduit dans la

[1] Ce n'est pas à notre analyse, très-voisine du texte dans les passages importants, qu'il faut imputer le défaut de transition et de liaison; c'est à l'auteur du récit.

salle du roi où toute sa cour est réunie, parla ainsi : « Seigneur roi! le roi d'Espagne, mon maître, vous fait prier que vous le secouriez avec toute la force dont vous pouvez disposer, parce que les païens Sarrazins molestent les chrétiens de son royaume, pillent et brûlent et ravagent tout son pays; déjà ils ont assiégé avec une grande force Séville, si bien qu'on ne peut plus y entrer ni en sortir. Le roi Pépin dit : « Seigneurs et nobles hommes? préparez-vous; nous irons secourir le noble roi d'Espagne et acquérir contre ses ennemis gloire et honneur. » Ils se réunirent environ mille chevaliers et nobles hommes; armés de pied en cap, ils marchèrent contre les païens, et arrivèrent le troisième jour dans Séville sans bataille. Ils furent bien reçus du roi de Séville et de ses seigneurs; le deuxième jour ils s'avancèrent pour le combat dès le point du jour et sortirent de la ville. Le roi Pépin de France demanda au roi d'Espagne à se mettre à la tête de l'armée, afin qu'on pût voir s'il y ferait quelque belle action. Le roi d'Espagne répondit en lui donnant une aile de son armée, tandis qu'il se plaçait à l'autre. Le combat dura jusqu'à midi. Bien des chevaliers furent tués, bien des glaives rompus, et les païens furent vainqueurs. Alors, le roi Pépin dit au roi d'Espagne : « Nous avons perdu beaucoup de monde, et si nous combattons encore de la sorte, ce sera notre perte. Nous aurons plus de puissance ici en nous contentant de résister. » Ils retournèrent donc dans la ville. Pépin envoya dire à sa fille Clarina de lui envoyer le plus d'hommes possible, au moins trois mille. Celle-ci publia le ban dans tout le royaume de son père et fit sortir Valentin de la tour pour prendre conseil de lui. Il vint dans la salle où les seigneurs délibéraient, et dit : « Noble jeune fille, envoyez-moi en Espagne, les païens verront que je ne fuirai pas devant eux. Je ferai cela pour l'amour de vous, noble jeune fille, et je vous prie que vous me revêtiez vous-même de mes armes, du bouclier et du casque, afin que j'en sois plus hardi. » — « Je ferai ce que vous demandez, répondit Clarina. » Elle fit aussitôt étendre à terre un précieux tapis. Valentin s'y plaça, elle lui mit sa cuirasse, si fortement fabriquée que nul homme n'en eût pu rompre un anneau, car on avait mêlé au métal une goutte de sang de Notre-Seigneur; elle y ajouta une cotte d'armes, toute d'or, et qui reluisait comme le soleil. Elle lui donna ensuite son épée, qui valait beaucoup d'argent, puis elle lui chaussa ses éperons, puis le fit mettre à genoux, prit

elle-même une épée, et, après l'en avoir frappé trois fois, elle dit : « Vous pratiquerez noble chevalerie. Vous vous servirez du bouclier et de l'épée. Soyez le protecteur de la jeune fille, de la veuve et de l'orphelin, et de tout opprimé ; que le malheureux qui implore la clémence ou le salut vous trouve prêt à le secourir selon votre puissance ; soyez d'ailleurs sans crainte, ainsi vous pratiquerez noble chevalerie. » Valentin lui répondit doucement : « Noble jeune fille, j'obéirai à vos commandements, et que Dieu me soit en aide ! Noble jeune fille, laissez-moi maintenant prendre congé de vous, car je ne dois pas rester davantage. » La fière Clarina dit alors à tous les seigneurs réunis : « Ce jeune chevalier Valentin sera votre capitaine pendant le voyage, jusqu'à ce que vous ayez rejoint l'armée de mon père ; obéissez-lui, au nom du roi mon père. »

A peine les chevaliers étaient-ils arrivés à quatre milles des païens, qu'ils durent livrer bataille. Furieux combat. Valentin pénètre au milieu des ennemis, et ramême prisonnier leur roi Samarin. Joie des deux rois chrétiens enfermés dans Séville, qui est bientôt délivrée.

Le roi Pépin était à la chasse autour de Séville, le lendemain de ce combat, quand un de ses chevaliers lui dit : « Seigneur, voyez là-bas quel singulier animal court dans la forêt ; je n'en ai jamais vu de semblable. » Deux chevaliers se mirent à la chasse de ce monstre, qui n'était autre que le frère de Valentin, et qui ne connaissait ni son père ni sa mère. Les deux chevaliers, puis d'autres après eux, ayant été tués par ce monstre, Valentin s'avança contre lui ; sa cuirasse le préserva des premiers coups, il le blessa de son épée, et le monstre, étendu à ses pieds, fit signe qu'il se rendait. Valentin délia sa ceinture, la lui passa autour du cou et le ramena prisonnier. Joie du roi Pépin ; joie de Clarina, qui félicite Valentin et l'embrasse. A cette vue, le monstre s'élance irrité sur Clarina et la maltraite, jusqu'à ce que Valentin l'ait soumis en le châtiant du fouet. Étonnement de la cour à la vue de ce monstre, qui se tenait maintenant, attentif et humble, aux pieds de Valentin. On délibère pour savoir quel nom lui donner, et l'on décide qu'on l'appellera l'Anonyme (*Namnlös*). Après avoir guéri les blessures de son frère, grâce à un breuvage puissant que possédait Clarina, Valentin lui fit prendre un bain ; puis il manda un barbier pour couper sa longue et inculte chevelure. Le barbier

fut mis en morceaux. Valentin se chargea donc de cette toilette, et, apercevant entre les épaules de son frère une croix rouge, il pensa qu'il était né chrétien. Il lui apprit à se tenir sur ses deux jambes, à marcher; bientôt même, sans pouvoir parler lui-même, Namnlös sut comprendre ce qu'il entendait.

Valentin se mit bientôt en route avec Namnlös, et malgré les pleurs de Clarina, pour rechercher son père et sa mère. Le troisième jour de leur marche, ils rencontrèrent un berger, à qui ils demandèrent dans quel pays ils se trouvaient. « A un mille d'ici répondit le berger, vous trouverez un château; passez votre chemin, car il est rempli de brigands; un peu après, il y a une vallée où sont d'ordinaire vingt-quatre de ces brigands; grâce à une liqueur assoupissante, ils ont enlevé déjà à plus d'une mère son enfant.

En effet, à peine Valentin et Namnlös avaient-ils fait quelques pas en avant, que quatre hommes vinrent à eux. « Seigneurs, dirent-ils, goûtez de notre vin »; et ils offraient un hanap[1]. Valentin saisit le vase et le brisa en mille morceaux sur la tête du premier qui se présentait; le combat s'engagea aussitôt. Victoire de Valentin et de Namnlös. — Nouveau combat et nouvelle victoire aux portes du château. — Ceux qui étaient dans le château, étonnés de tant d'audace, tinrent alors conseil et résolurent d'envoyer contre les nouveaux venus ce chevalier, Blandamer, qui était prisonnier chez eux depuis treize ans. Blandamer, brisé par la prison, se soutenait à peine; il s'arma cependant, mais il disait en lui-même : « Que m'ont fait ces deux étrangers pour que je les combatte; toutefois j'ai promis de le faire et je dois tenir ma parole. Quand Valentin le vit approcher : « Traître, dit-il, tu vas périr, toi et ta maudite engeance. » — « Noble chevalier, répondit Blandamer, vous me faites injure; Dieu sait quelle est ma race, et voici treize ans que je suis ici prisonnier. Je sors aujourd'hui pour la première fois de cette tour à la condition de vous prendre ou

[1] *Nappin. Napp* signifie encore aujourd'hui dans la langue ordinaire des Suédois un *biberon*. Il y a bien probablement analogie entre ce mot et le mot français du moyen âge *hanap* ou *hennap*. — Ces vieux textes suédois offrent ainsi à chaque instant de curieuses observations philologiques : je trouve, dans le texte même dont je viens de donner ici la traduction abrégée, *glauia* pour signifier évidemment un *glaive; leebhard* pour signifier, je pense, un *lézard*. Les textes islandais du XIIIe siècle nous ont offert plus haut de pareilles observations.

de vous tuer. » — Et il leur raconta toute son histoire avec celle de Phila. Valentin ne savait pas encore que Phila fût sa mère, mais la nature parlait à son cœur. — « Suivez mon conseil, continua Blandamer, donnez-moi votre épée et cette massue que porte votre compagnon, et je vous conduirai dans le château comme prisonniers. Là, vous reprendrez vos armes, et nous tuerons ces brigands. Puisse Dieu nous être en aide! » — Ils firent de la sorte, prirent le château, délivrèrent les prisonniers riches et pauvres, chevaliers et vilains, mirent le feu à ce repaire, et le ruinèrent entièrement. — Valentin s'informa ensuite de Phila. Blandamer lui dit qu'elle était en Arabie, et que, s'il voulait l'aller trouver, il devait prendre ce chemin à droite. Il se dirigea donc de ce côté.

Le sommelier du roi, Gawin, voulait, avons-nous dit, se faire aimer de Phila. Irrité de sa résistance, il se disait : « Cela lui coûtera la vie. » Une nuit que la fille du roi et Phila étaient couchées ensemble, dans les bras l'une de l'autre, il entra dans leur chambre, si doucement qu'elles ne se réveillèrent pas, coupa la gorge à la fille du roi, et mit le couteau entre les mains de Phila, tout cela sans qu'elle se réveillât. Puis il alla trouver le roi : « Seigneur, dit-il, j'ai fait un rêve effrayant concernant la princesse votre fille. Puisse Dieu la protéger! » Le roi effrayé se rendit vers la chambre de sa fille. Sa terreur. Étonnement de Phila qu'on réveille. « Malheureuse, lui dit Gawin, comment as-tu récompensé cette douce princesse qui t'avait accueillie et sauvée! » Protestation de Phila. Gawin la fait lier, avec le couteau dans ses mains; on décide qu'elle va être brûlée, le bûcher est préparé.

Alors arrivent Valentin, Namnlös et Blandamer. — « Que cette femme, dit Valentin, ne soit pas brûlée avant que nous ayons entendu son récit[1]; car les paroles de Gawin sont telles qu'il paraît en savoir davantage sur ce meurtre que l'accusée elle-même. » — « Je combattrai pour elle contre toi, dit-il à Gawin, cette femme est innocente. » — Le combat est accordé. Alors Gawin dit aux siens : « Cet homme est plus fort que moi, je me sais coupable d'ailleurs; comment me sauver? » — Un des siens lui dit : « Mieux vaut le combat que d'être décapité, et tu ne peux échapper

[1] « Laten henne bliffuè obrendæ swa lenge at vi skælligæ hœræ hennes *brut.* » N'est-ce pas ici l'ancien mot *brut* qui signifie *bruit, tradition répétée çà et là, rumeur, histoire populaire, récit?*

à moins. Les deux compagnons de Valentin vont être gardés dans la tour pendant le combat; nous serons là pour te secourir et tuer ton adversaire. » — Le combat commence en effet, après qu'on a conduit Blandamer et Namnlös dans la tour. Valentin se voit assailli par un grand nombre d'ennemis, après qu'il a terrasé Gawin. Heureusement Namnlös voit, des fenêtres de la tour, ce combat inégal. Il brise ses portes, accourt avec Blandamer. Victoire. Blandamer saisit Gawin blessé, l'apporte devant le roi et le force à avouer tout son crime; il est traîné dans la ville par deux chevaux, puis jeté dans la poix bouillante et placé sur la roue.

Phila quitte cette cour avec ses libérateurs Ils se séparent bientôt, ayant trouvé deux chemins entre lesquels ils hésitaient; Valentin et Namnlös allèrent d'un côté, Blandamer et Phila de l'autre.

Blandamer et Phila arrivèrent à un grand château qu'habitait un géant nommé Margros. — Son portrait. — Il emprisonne Blandamer et Phila, à qui il confia qu'il était amoureux d'une de ses prisonnières que gardait malheureusement une féroce panthère. Blandamer et Phila restèrent un an dans cette prison.

Quant à Valentin et Namnlös, ils rencontrèrent une jeune fille assise au pied d'un arbre : « Ici, leur dit-elle, habite un géant qui vous forcera de lui donner mille livres d'or ou vous tuera; je vous conseille de partir au plus vite. Je suis restée au pied de cet arbre huit ans et onze mois. Dans un mois, le géant doit me prendre pour femme. Je dois cependant être délivrée par un homme fils de roi et muet jusqu'à ce jour, qui, dit-on, n'a jamais bu lait de femme; cet anneau d'or qui pend à cette branche, lui est réservé... Je crains qu'il ne vienne pas, celui qui doit être mon sauveur... partez, amis. » — Valentin lui répondit : « Nous attendrons le géant et nous mourrons avant qu'il vous ait prise pour femme. — Le géant arrive. Combat. Namnlös tue le géant et lui arrache le cœur. La jeune fille prend l'anneau d'or et le donne à Namnlös. Cet anneau d'or, quand la pierre est tournée du côté de la main, rend invisible. Namnlös remercie la jeune fille; ils la reconduisent chez son père, qui la donne (elle s'appelait Rosamonde) en mariage à Namnlös. — Fêtes du mariage.

Valentin se remet en route avec Namnlös.

Un messager qu'ils rencontrèrent les amena vers le roi de Hongrie, qui cherchait des auxiliaires contre ses ennemis. Les

voilà chez leur père, à leur insu. Sortie des chrétiens contre les païens. La massue de Namnlös, dont la personnė et le bras sont invisibles, fait merveille, au grand étonnement des deux partis; 30,000 païens sont tués et le roi de Tartarie est fait prisonnier. L'évêque Frankart, qui a insulté Namnlös et Valentin à la table royale et en a été puni, veut comploter avec le roi païen la perte de ses deux vainqueurs; mais celui-ci traite loyalement avec le roi de Hongrie.

Valentin et Namnlös quittent la cour; ils rencontrent dans une verte vallée une panthère, qui dit à Valentin : « Je vous ferai savoir où sont votre père et votre mère; suivez-moi. » Elle se dirigea vers une jeune fille et lui dit : « Voici un chevalier qui s'appelle Valentin, et celui-ci, Namnlös, est son frère; le roi de Hongrie est leur père et leur mère s'appelle Phila; elle est sœur du roi de France; elle est dans les prisons du géant Margros. » — La panthère apprit aussi à la jeune fille que Namnlös avait sous la langue une veine qu'il fallait couper et qu'après cette opération il pourrait se servir de la parole; elle acheva en disant : « A l'instant où vous témoignerez à Valentin votre amour, vous me perdrez. »

Valentin entra bientôt avec Namnlös : « De ma vie, dit-il en entrant, je n'ai vu plus belle jeune fille. » Aussitôt la jeune fille lui dit d'approcher et lui fit des caresses; au moment même, la panthère éclata « comme un œuf ». — « Pour vous, dit la jeune fille, j'ai perdu ma panthère; je vous apprendrai qui sont vos père et mère, après que vous m'aurez promis de me prendre pour femme. » — Elle raconta toute l'histoire des deux frères, que Crissosmos était leur père, où était Phila... Elle coupa la veine qui retenait la langue de Namnlös, et celui-ci parla et loua Dieu. Ils allèrent délivrer Phila, après avoir enlevé au géant un anneau qui le rendait invincible. Ils délivrèrent aussi Blandamer, puis revinrent vers Rosalilia, la jeune fille, qui épousa Valentin.

Ils retournèrent après cela en Hongrie, où ils se firent reconnaître de leur père. Frankart fut écartelé. Blandamer, Valentin, sa femme et Namnlös retournèrent en France où Pépin les reconnut. Fêtes et tournois. Le duc Baudouin reconnaît Blandamer, son fils; celui-ci épouse Clarina, fille de Pépin, et devient roi d'Espagne après son père. Valentin devient roi de France après la mort de Pépin. Namnlös reste fidèlement à ses côtés. Rosamonde, qui s'est déguisée en chanteur et rimeur pour aller à la recherche de son

mari, Namnlös, le retrouve en France, grâce à un chant qu'elle récite à Namnlös lui-même et dans lequel elle retrace toute son histoire. Namnlös lui-même devient roi de Hongrie après la mort de Crissosmos et règne avec gloire pendant vingt années.

«Que Dieu, qui lui donna la puissance,
Accorde à notre récit une bonne fin.
Vous venez d'entendre
Comment s'est développée cette histoire.
Ils vécurent tous depuis lors dans la joie et le repos,
Et conquirent le ciel, j'en ai la croyance.
Puisse Dieu nous être aussi propice!
Que celui-ci qui le souhaite avec nous dise: Amen!

Then gudh, som honom then maktena sende,
Han giffui wart mall en godan endæ!
Nw haffuin j hœrt j thenne tidhæ,
Huru them ær forlidin theres quidhæ.
The liffde siden mz glædi och ro,
Och fingo himmeriket; thz ær min tro.
Thz vnne os gudh allæ samæn!
Hwem thz ær liufft, han sigiæ: Amen!»

On voit que ce sont huit vers rimés. Très-fréquemment ainsi cette version suédoise admet des vers rimés au milieu du texte, indice presque incontestable que l'original suivi par le traducteur était lui-même en vers.

La plus rapide comparaison entre cette analyse de la version et la paraphrase en prose du xve siècle suffit à démontrer qu'il n'y a entre elles deux qu'assez peu de ressemblance. Le principal épisode est le même, il est vrai, dans les deux ouvrages; on trouve dans l'un et dans l'autre la naissance des jumeaux dans une forêt, le sort différent de chacun d'eux et la jeunesse inculte de celui qui est nourri par une louve. Il y a bien dans l'une et l'autre version un roi de France, Pépin, un archevêque qui persécute une reine innocente, des combats et des enchantements; mais les noms propres sont à peu près tous différents et il n'y a de commun finalement que trois ou quatre épisodes. L'enchanteur Pacolet et le géant Ferragus, Églantine, la belle Fezonne, la belle Esclarmonde et la célèbre Tête d'airain paraissent être d'une invention plus récente que les personnages et les artifices du roman traduit en suédois. Ce n'est pas que celui-ci brille beaucoup plus que l'autre par l'originalité, par la richesse des inventions ni par la simple

conduite du récit, mais il est fort possible que la version suédoise ne nous offre elle-même qu'un remaniement un peu incohérent d'une traduction primitive; il est possible que les traducteurs du Nord y aient ajouté ou modifié quelques récits; tant il est difficile d'arriver, parmi ces monuments de notre littérature du moyen âge, à se mettre en possession d'un texte vraiment primitif et original. Citerons-nous comme une preuve d'antériorité en faveur de la version suédoise, outre les preuves qui lui sont incontestablement acquises, que le narrateur y insiste fort peu sur la description du monstre Namnlös, tandis que la paraphrase française décrit tout au long sa villosité et l'appelle même d'un nom qui la désigne? *L'homme velu*, symbole de la force, apparaît à la vérité, dès le XIIIe siècle, comme un adversaire plus redoutable que les hommes ordinaires contre les paladins errants de la chevalerie, plus courageux que les autres hommes; il n'est bien fréquent qu'à partir du XVe siècle; il se rencontre dès lors à chaque instant, sur les objets d'art par exemple [1].

Mais ces détails paraîtront superflus en comparaison des preuves que nous avons déjà fournies pour démontrer que le *Namnlös et Valentin* est bien réellement l'ancien poëme français du XIVe ou du XIIIe siècle, d'après lequel a été écrite la paraphrase du XVe, qui nous est seule parvenue sous le titre de *Valentin et Orson.* Quel intérêt n'y aurait-il pas à retrouver ce poëme, et l'analyse que nous en avons donnée, ne pourra-t-elle pas servir soit à le faire reconnaître s'il gît ignoré dans nos dépôts de manuscrits, soit à en restituer à l'histoire de notre littérature le souvenir et presque l'image?

[1] Voir dans la *Revue archéologique*, t. II, p. 500, une notice de M. de Longpérier *sur les figures velues*. Voir aussi *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil, précédée d'une introduction historique*, par Jules Labarte, 1847, gr. in-8°.

Suite des notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvége. — Rapport de M. A. Geffroy; 2e partie.

§ 2. MANUSCRITS LATINS OU FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STOCKHOLM.

La bibliothèque de Stockholm est, sans contredit, la plus importante des bibliothèques que je devais visiter. Elle ne date, à vrai dire, que du règne de Charles X Gustave, 1654-1660, ou même de celui de Charles XII, 1697-1719, puisque l'ancienne bibliothèque des rois de Suède fut en grande partie emportée par la reine Christine lors de son abdication ou pillée par ceux qui l'entouraient, et que le grand incendie de 1697 ne laissa intacts que 6,286 volumes de cette collection [1]. Ce faible reste devint le noyau de la bibliothèque actuelle, qui fut dotée, le 1er novembre 1796, du beau local qu'elle occupe aujourd'hui, dans l'aile nord-est du château royal. Elle s'augmenta de la bibliothèque privée du roi Gustave IV Adolphe, qui comprenait 15,000 volumes, puis de nombreuses et importantes donations; les diètes suédoises lui accordèrent de plus des allocations considérables; elle possède aujourd'hui près de 100,000 volumes imprimés et 4,000 manuscrits.

Il y aurait de curieux détails à donner, indépendamment de ce qui concerne les manuscrits en islandais ou en vieux suédois, sur les incunables [2], sur les manuscrits rares que possède cette bibliothèque, comme le *Codex aureus*, la *Bible du diable* ou *Codex giganteus* et la *Bible de Cobourg*, avec les notes manuscrites de Luther. Je dois me borner à ce qui regarde les manuscrits concernant la France.

M. Stephens, aujourd'hui professeur à l'université de Copenhague, a déjà publié un catalogue des manuscrits français qui sont conservés à la bibliothèque royale de Stockholm [3]. Ce catalogue, malgré quelques omissions ou erreurs presque inévitables, est fort utile à l'érudit français; comme il est assez rare en France,

[1] Voyez M. O. Celsius, *Bibliothecæ regiæ Stockholmiensis historia*, Holmiæ, 1751.

[2] Voyez *Incunabula artis typographicæ in Svecia*, par J. H. Schröder, Upsaliæ, MDCCCXLII, in-4° de 31 pages.

[3] *Förteckning öfver de förnämsta brittiska och fransyska Handskrifterna uti Kongl. bibliotheket i Stockholm*, in-8°, Stockh. 1847. — Voyez pour les manuscrits espa-

et que ses notices sont rédigées en suédois, nous n'hésitons pas à en reproduire ici les plus utiles indications, mais contrôlées et complétées souvent par nos additions, nos citations différentes et, s'il se peut, par nos commentaires. Nous nous servirons aussi du catalogue des manuscrits danois de la même bibliothèque, publié (en danois) par le savant M. Molbech, aussi professeur à l'Université de Copenhague, dans ses *Mélanges historiques* ou dans la *Nouvelle revue historique (Nye historisk Tidskrift).* Nous mettrons enfin à profit les indications que nous ont fournies les catalogues manuscrits de la même bibliothèque, les communications personnelles et nos propres recherches.

L'ordre chronologique, dans chacune des catégories, nous a paru le plus convenable et le plus commode en tous points.

1° *Liber sacramentorum*, in-4°, manuscrit latin ayant appartenu aux archevêques de Sens. Il contient principalement des prières, un calendrier calculé pour les années 855-930, une liste de saints, des listes donnant les différentes paroisses du diocèse de Sens, divisées en archiprêtrés (*ministeria*), enfin des éphémérides et une liste des archevêques de Sens. Cette dernière liste va jusqu'au 26 juin 1032, mais elle paraît d'une écriture plus moderne que le reste du manuscrit, qui semble remonter jusqu'au IXe siècle. Aucun des faits mentionnés dans les éphémérides ne dépasse cette époque. Il y est question de l'évêque Anségise, qui a siégé de 871 au 26 novembre 883; de la consécration de Gautier Ier, qui est de 887; de la mort de l'évêque d'Orléans Gautier, qui est de 892 : « 2 april. Consecratio Gualterii archiepiscopi. — 26 febr. Obiit Gualterius Aurelianorum episcopus, etc. » Il y a, au 14e feuillet, une prière : « *pro imperatore nostro;* » mais il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que le manuscrit fût contemporain du dernier empereur, Lothaire, petit-fils de Charlemagne, mort en 855, car rien de plus commun que les anachronismes conservés par tradition dans les prières; il y en a bien encore de nos jours quelques singulières preuves, et la vieille formule « libera nos a malo *et a furore Normannorum* » se redit encore sans être comprise. Les indications les plus curieuses de ce manuscrit sont sans aucun doute les dénominations locales qui suivent; elles

gnols : G. P. Liliebladius : *Ecloga sive catalogus librorum tum Mstorum tum impressorum, Hispanici præsertim idiomatis, quibus regiam bibliothecam Holmiensem adauxit Joh. Gabriel Sparfwenfeldt*, Stockh. 1706, 4°.

semblent dater, en effet, du IXᵉ siècle. Il est difficile de les reconnaître aujourd'hui sur nos vieilles cartes ou dans nos pouillés.

Je dois cependant à l'obligeance de M. Maximilien Quantin, archiviste du département de l'Yonne, et qui vient de publier le premier volume du *Cartulaire général de l'Yonne* (in-4°, Paris, Durand), de pouvoir en beaucoup d'endroits interpréter cette liste de noms souvent altérés ou incomplets :

NOMINA ECCLESIARUM SENONUM DE MINISTERIO (le mot suivant est arraché).

Berardus Johannes Eldoerius . Cusei		
Villare.	aujourd'hui	Cuy et Villers.
Orusa. Sanctum proiectum.		Saint-Pregts.
..uceia. Villedois [1].		
..tem orusa. Pacei.		Passy.
..monte sancti martini.		
..singis. Sanctum librum.		Marsangis.
..oriagia.. Pallei.		*Thoriniacum*? Thorigny.— Pailly.
..illa cata, Moysei.		Villechat.
Villa Nova. Noviomo.		Villeneuve.
..rankias. Sirgengia.		Sergines.
..ungia. Floringei.		Fleurigny.
..ntanas.		Fontaines.
Abulas.		
..a mireia.		
..illi do.		
Venenissa.		*Villanissa?* Villenaux.
..onna.		

DE MINISTERIO ELAVII.

Sanctus Martinus.		
Nahillei.	aujourd'hui	Nailly.
Bradenas.		Brannay.
Sanctus hispanus.		
Dodolatus.		Dollot.
Villa teoderici.		Villethierry.
Dedenz.		Diant?
Voas.		Voux, ou *Noas*? Noé.
Kymerei.		
Tohirei.		*Thoriacum?* Thoury.
Agmandum.		Esmans.
Muntoriolum.		Montereau.
Konodum.		

[1] Les premières lettres sont arrachées à chaque ligne.

Adalsei.	
Mirei.	aujourd'hui Misy?
Kravedonum.	
Vinnovum.	Vinneuf.
Villamnovam.	Villeneuve.
Villam poplinam.	*Villam blovinam?* Villeblevin.
Campaniacum.	Champigny.
Villa manisca.	Villemanoche.
Curte leonis.	Courlon.
Pontum.	Pont-sur-Yonne.
Silbonam.	Serbonnes.
Sextam.	Sixte.
Gisei.	Gisi-les-Nobles.
Villam patriciam.	Villeperrot.
Blenna.	Blenne.

DE MINISTERIO FREDERADI.

La plupart des lieux placés sous cette rubrique appartiennent à l'ancien doyenné de Courtenay, diocèse de Sens, aujourd'hui arrondissement de Montargis (Loiret).

Gronnum.	aujourd'hui Gron.
Æcclesiola.	Égriselles.
Cirillei.	Cérilly.
Columberum.	Colmiers.
Villa nova.	Villeneuve.
Macerias.	
Caceia.	Chassy?
Villena.	
Salsc.	
Bagnent.	Bagneaux.
Spinoli.	Epineau.
Campum laicum.	Champlay.
Dimon.	Dixmont.
Kainei.	Cheny.
Olmedum.	Ormoy.
Monte sancti sulpicii.	Mont-Saint-Sulpice.
Nuillei.	Neuilly.
Eurola.	Avroles.
Maximaco.	
Cerserio.	Cerisiers.
Kriciaco.	
Vernetum.	Vernoy
Prisciaco.	Précy.
Vuarhiaco.	Guerchy.
Dracei.	Dracy.

Poilei.	aujourd'hui Poilly.
Senomo.	Senan.
Vinisei.	Venisy.
Bodhillei.	Bouilly.
Mitgana.	Migennes.
Bogei.	*Bussei?* Bussy-en-Othe.
Blangei.	*Blaignei?* Bleigni-en-Othe.
Bridon.	*Brinon?* Brienon.
Buxido.	
S^ns Sedronius.	Saint-Cidroine.
Gauniacus.	*Joviniacus?* Joigny.
Bassau.	Bassou.
Domnum martinum.	Saint-Martin-sur-Ouanne.
Ad S^um Dionysium.	Saint-Denis-sur-Ouanne.
Iterum domnum martinum.	Saint-Martin-sur-Ocre.
Grandem campum.	Grandchamp.
Campingol.	Champignelles.
Tanotram.	Tannerre.
Senquasia.	Sommecaise.
Septem pilos.	Sépeaux.
Dummaz.	Domats.
Curtinacum.	Courtenay.
Ala cella.	La Celle.
Puteum fontis.	Septfonds.

2° *Costamas d'Agen*, manuscrit in-4°, sur parchemin, de 53 pages du XIIe siècle, selon M. Stephens.

« .Lo. i capitol.

« Loprumer capitol contengutz elprologue parla cum locosselh dAgen o. xii. pros homes de bona fama delameissa ciutat si coselh noi auia deu estre creutz sobre lascostumas dAgen.

« .ij capitol.

« Losegons capitol parla cum losenher deu iurar. e cum home dAgen deuon iurar a lui, etc. etc. »

On trouve, à la fin de ce manuscrit, quelques notes ajoutées probablement par quelqu'un de ses anciens possesseurs sur l'histoire de la ville d'Agen de 1287 à 1576. Voici, par exemple, le serment que les consuls d'Agen prêtaient au roi au XVIe siècle :

« Serment des consulz dAgen.

« Vos iuratz que vos seretz bos et fizels et leyalz al rey de Franssa men senhor et gardaretz sa vita et sos membres et sa senhoria e sas drechuras a vostre leyal poder a bona fê. E mays que gardaretz los fors et las costumas e las franquesas els establimens de la ciutat so es assaber los establimens corregiz et confermatz per nos et al

dels pro homes dAgen. E mays que gardaretz totz los habitans dAgen petis et meianses e grans de tort et de forssa de vos meilhs e daultruy a vostre leyal poder a bona fe. E drech faretz al paut coma al gran e al paubre coma al ric aytan be a la i coma a lautre segon los fors e las coustumas els establimentz de la vila dAgen. »

Ces coutumes d'Agen sont, je crois, encore inédites; mais j'ai retrouvé le texte de ces mêmes coutumes à Bordeaux, grâce aux indications de MM. Jules Delpit et d'Etcheverry, dans un magnifique manuscrit intitulé : *Costumas*, qui est conservé aux archives de la ville. Bien que les premières pages des deux manuscrits semblent être identiques, la fin n'est pas la même pour tous deux. Le manuscrit de Bordeaux semble, par l'écriture et l'orthographe, plus ancien que le manuscrit suédois. On en pourra juger par la comparaison des premières lignes telles que les deux manuscrits nous les présentent.

Manuscrit de Stockholm. — Il offre d'abord une table des matières, puis une division des chapitres dont il y a quelques traces à peine dans celui de Bordeaux; il commence par ces mots : « In nomine Patris et Filij et Spiritus sancti. Amen. Conoguda emanifesta causa (sia)[1] atotz los presens eals aueindors que las costumas elas franquessas dAgen de (la) ciutat edels bores ancianament approbadas son (e)scriotas en aquest libre esi sobre lacostumas delameissa ciotat semouia contrast entrel senhor els ciutadas. o entrels ciotada sels bailes delsenhor losenher nedeu creire. xii. pros homes del cosselh delmeis loc. osi cosselh noi auia deu ne creire. xii. pros homes delmei loc que sio de bona renomuada. sobre lor sagrament. que aisso que ilh an que sia costuma. losenher odeu creire. eautreiarodeu et ener p ferm p si epertotz los sens ptostems.

« .ij. c.

« Cant losenher ue noelament enlatra deu iurar prumeramet cu senher que el ebos senher elials sera alcosselh dAge eatotz ecadan los habitans eahabitadors dAge. egardara senes tot enfranhement. lor fors. elor costumas. elor fraquessas. elors stablimens elors razos. elors drechuras. en bos senher. elos gardara detota forsade si meis edautrui dins e de foras ep. totz locsasso leial poder abona

[1] Les mots ou lettres entre parenthèses sont des additions d'une main plus récente.

fe. eaq meis meis fagh lodigh sagrament locosselh etota launiuersitat deladicha ciutat eliborses dAge deuo iurar alsenhor q ilh loseran bo. efiel. eleial. egardaran sauita e sos membres. esa senhoria. esas drechuras alor leial poder abona fe salb lor costumas. elor franquessas elors stabblimes esi losenher uol far senesqualc en Agenes aquel senescalc deu iurar prumeramet alcosselh. p lor eptota launiuersitat delameissa ciutat. edels bores den iuro elcosselh dage deu iurar apres alsenescalc p lor eptota la uniuersitat. del meis loc. ela forma delsagramet es aitals cu es digh desobre delsagrament delsenhor. esi losenesqualc uol metre baile Agen aquel baile deu iurar alcosselh p loreptota etc »...

Manuscrit de Bordeaux. — Les mots *in nomine*, etc. manquent. Il y a un titre général : « Asso son las costumas dAgen. — Conoguda e manifesta... de la ciutat e deus borses ancianament aprobadas son e scriuestas en aquest libre. Esi sobre las costumas de la meissa ciutat se mouia contrast entrel senhor els ciutudans. o entrels ciutadas ... nediu creire los. xii. pros homes del coselhs del meis loc osi coselh noi auia diu ne et creire. xii. pro homes delmeis loc que sian de bona renunada sobre lor segrament. que asso que ilh an autreieran que sia costuma. losenher o diu creire. et autreiar et odiu tener per ferm persi epertot los ceus. pertot temps.

« Quant lo senher ve nouelamēt enlaterra diu iurar pmeramēt cu senher que el bon senher e leyals sera alcoselh e a totz e aquadaun los abitans e habitadors dAgen. e guardara senes tot en franhemēt. lors fors. e lors costumas. e lors fraquesas. e lors establimēts e lors rasons. e lors drethuras. cū bons senher. e los gardera de tort e de forssa de si meis e dautrui duis e deforas. p. tot locs a son leial poder, etc. »

3° *Ce sont les rabiques de cest livre qui est des establissemens le roi de France que li prevost de Paris et dOrliens tienent en lor plais. La primiere rabique si est de loffice au preuost.* Manuscrit sur parchemin, in-4°, de 61 pages, du XIIIe siècle, avec miniatures sur fond d'or.

Les premières lignes sont :

« Li prevost de Paris et cil dOrliens si tenront ceste forme en lor plais. Se aucuns vient devant ex et mueve question de marchie qu'il ait fait encontre I autre v demande iretage. li prevos semonra celui dont on se plaindra.... »

Les dernières :

« Sil desavoue le fie mauvaisement de sen droit signeur, et il

ensoit atains. il perdra son fie si comme nos avons dit devant en lusage dOrlenois. ou titre dassener a son fie, et de desavouer son droit signeur. ou il est traitie de ceste matere mot a mot. et usages et coustume generaus esprouvee si accordent. car messires li rois deffent les armes et les chevauchies selonc ses establissemens. Explicit.

« Chi fenist li usages de la preuoste de Paris et dOrlenois en cort de barounie. »

Cette pièce, qui contient les Établissements de saint Louis, se trouve dans le même manuscrit de la Bibliothèque impériale d'où M. Marnier, le savant éditeur des *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie au XIIIe siècle,* d'un ancien *coutumier inédit de Picardie* (du commencement du XIVe siècle) et du *conseil de Pierre de Fontaines*, a extrait les *Anciens usages inédits d'Anjou.* Paris, Durand; 1853, br. in-8°.

4° *Coustumier de Bretaigne,* manuscrit in-8° sur parchemin, du milieu du XIIIe siècle; 182 pages.

Une introduction commençant par :

« Le seigneur des seigneurs de touz princes le souverain Dieu tout puyssant voulent diriger humaine creature a beatitude sa benoyste fin. et en la dirigeant la conserver, a estably la bas seigneurs spirituelz et temporelz. »

Suit une table des matières de plus de 14 pages et disposée à peu près par ordre alphabétique :

Action. Iiij. Cxix. ix^xx vij. xij^xx xiij. xij^xx xv. xvj^xx ix. vide Succession. dellict. propriete. crime et emblee.
Auenantement....

A la page 10, le texte commence :

« Qui vouldroyt vivre honnestement et que justice soyt faitte en peut apprendre en cest livre qui nous enseigne des coustumes des stiles et des establissemens de Bretaigne...

On lit à la fin :

« La coppie de la lettre comme les bailz furent muez en rachaz en Bretaigne. le jour du Sabmedy auant la feste saint Hylayre En lan de lincarnacion nostre seigneur Ihesus Mil ij^cc lxxv au moys de Januier. Assisia Britanie facta per principem s. (scilicet) per Gauffridum tunc temporis comitem Britanie. »

5° *Jura et instituta Normannie*, manuscrit sur parchemin, petit in-8° en latin, de 245 pages.

Introduction : « Cum nostra sit intentio in presenti opere iura et instituta Normannie in quantum poterimus declarare per que contentiones etc. »

Suit une table des matières.

A la fin deux pages sont arrachées. Le dernier chapitre contenu dans le manuscrit, *De prescriptione temporis*, se termine ainsi : « Si quis autem vendiderit terram vel fundum de burgagio et venditio fuerit publice denunciata, consanguineus venditoris illud potest revocare si reclamationem, etc. »

Sur le verso de la dernière page on lit, écrit d'une autre main que le manuscrit lui-même et sans doute postérieure : « Anno Domini milessimo tressentessimo. »

Enfin, le manuscrit porte ces mots : « Alexander Pauli filius Petauius senator Parisiensis anno 1647. »

Cet ouvrage n'est autre que la traduction latine de l'ancien Coutumier de Normandie, dont on trouvera le texte français, avec cette même traduction, dans *Le grand Coutumier de Normandie*, publié par Guillaume Rouillé, 1539, petit in-folio, 2ᵉ partie.

6° *Roman en vers.* Manuscrit in-8°, sur parchemin, de 118 pages, du commencement du XIIIᵉ siècle. Pas de titre. On a de plus coupé toutes les majuscules initiales, et avec elles une partie du texte. Le sujet est « l'histoire de Louis, roi de France, et de Thibauz d'Arabie, ou les expéditions de Louis I et de Guillaume d'Orenze contre les Sarracins. » Le manuscrit contient environ 6,500 vers; mais ce n'est sans doute qu'un fragment du grand poëme écrit au XIIᵉ siècle par Guillaume de Bapaume et d'autres auteurs, c'est-à-dire du roman de Guillaume d'Orange surnommé au court Nez, qui n'a jamais été complément imprimé, dont Paris possède de nombreux manuscrits, et dont les différents extraits publiés sont tirés d'une autre partie du poëme que celle qui est contenue dans le manuscrit de Stockholm[1]. Ce manuscrit a ap-

[1] Voyez *Guillaume d'Orange*, chansons de geste des XIᵉ et XIIᵉ siècles, publiées..... par M. W.-J.-A. Jonckbloet. La Haye et Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 427 et 318 pages. — On connaît jusqu'à présent du *Guillaume au court Nez* ou *Guillaume d'Orange* 16 branches, formant 117,300 vers : Garin de Montglane, 16,000; Girart de Viane, 6,400; Aimeri de Narbonne, 4,600; Les Enfances Guillaume, 3,300; le Coronement Looys, 2,600; le Charroi de Nîmes et la

partenu au président Fauchet, à en juger par l'écriture de quelques notes marginales. Il commence de la sorte (nous laissons en blanc la portion du texte enlevée avec l'initiale) :

.... (?K)ant l'erbe est uert. e le rose florie
....gnos kante. e li oriols crie [1]
....con nouelle. e de grant segnorie
....une foi. a Clugnei l'abeie
....un liure. de grant ancesorie
....riz. de le tens Jeremie
....a trouai. e mante profetie
....tant (?). ke ie trouai la uie.
Si cum li roi de France. ala a ost banie [2]
E Guillaume d'Oronze. por socore Candie
Quant partirent del seze. Tibauz de Sclauonie
E l'amiranz de Cordes. clerde de boçie (?)
La bataile fu granz. asez lauez oie
Molt i ot morts des Turs. e des François partie
Tibauz fu desconfiz. e sa gent mal bailie
Pois remanda sa gent. en la grant orcanie
Diloc en quatre moiz. ne tant ne tarda mie
Ot il cent. mille Turs. ki furent ens aie [3]
Seur poent Franzois. qere ceualerie
Car ia deuers Tibauz nert la gherre fenie
Sel ne li fait tel plaid. ke il ne contradie
Mult fu prosdom Tibauz. si sait bien gherier
Son enemi greuer. e son ami aider
Mult iosta bien de lance. kant sist sur buen destrer
Bien sot ferir despee. granz colps sens menazer (?).

Voilà la première page du manuscrit.

Page 77, commence une autre partie :

O Rois Tibauz. ceu li dist Looys
Mes meillors omes. me auez entrepris
Dedenz Chandie. enserez e asis [4].

Prise d'Orange, 3,200; le Siége de Barbastre et Beuve de Comarchis, 8,000; Guibert d'Andrenas, 2,000; La Mort d'Aimeri, 4,000; les Enfances Vivien, 3,300; la Bataille d'Aleschans, 9,600; le Moniage Guillaume, 4,200; Loquifer, 3,990; le Moniage Rainouart, 8,200; Renier, 20,000; Foulque de Candie, 17,000.

[1] «Que le rossignol chante, et l'oriol (petit oiseau semblable au merle) crie. «Je fais chanson nouvelle, que j'ai vue une fois à Clugny l'abbaye, et ce dans un livre de grand âge, écrit dès le temps de Jérémie; je l'y trouvai avec mainte prophétie..... »

[2] C'est-à-dire bannière déployée.

[3] A son aide.

[4] Enfermés et assiégés.

Bataille en fu. mas as uoz en fu pis
La merci Deu. qi est poesteis
Li nostre morz. sunt ia en paradis.

Les derniers vers du manuscrit, page 115, sont :

Li chemin sont ionce. e des morz e des uis
En sa uoie encontre. li roy perset delis (?)
Coisin fu l'amirant. e ses priuez amis
E meine en sa compaigne. xij. mil arabis
Qil a por sa proesche. agitez e conqis
Hernaux li uait ferir amunt sur lescuz bis
Qil li fause la broine. e sun pellicon gris
Puis li dist ramponant. leuez sus, bialz amis
Tu deis tel parole. dunt toz jorz mes t'ert pis
Porqei nos ocesis. iocerant de Paris
Or t'en ren por gherdon. ma lance e mes espis[1].

Ainsi finit le poëme ou l'extrait du poëme. Le verso de la page 116 donne deux chants en langue provençale écrits à la même époque que le reste du manuscrit. Le premier commence ainsi :

Senors e donas gran quon quist podet ffar.

Il est très-court. Le second commence par ce vers :

Senhors ·.· e donas por mersi es cotat.

Il se compose de plusieurs stances, et se termine au recto de la page 117.

On lit, au verso de la page 117 et au recto de la page 118, un sonnet italien, d'une écriture du XIVe ou du XVe siècle; il a quatorze lignes, et commence par

Donne amore per chemi fon morire.

Une épigramme de quatre lignes :

Ch'in femina si fida, etc.

Et un fragment de onze lignes :

Donne chel chuor nono, etc.

Ce roman en vers est probablement un fragment, peut-être une

[1] « Il le frappe si fort qu'il lui fausse sa cuirasse et son surtout gris, et lui dit avec reproche : Sus ! bel ami, tu as dit telles paroles dont toujours tu auras à te repentir. Pourquoi nous tuais-tu, méchant homme de Paris ? Je t'en rends pour salaire ma lance et mon épieu ! »

branche tout entière, du fameux roman de Guillaume d'Orange, au court Nez, dont les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* connaissent 117,300 vers répartis entre seize branches. Les diverses citations qu'on a faites jusqu'à présent de ce poëme ne semblent pas appartenir à une branche identique à celle que reproduit, en totalité ou en partie, le manuscrit suédois[1].

7° Gautier de Metz. L'*Image du monde*. « Li liure de clergie en romans, qui est apelee lymage dou monde, contient par tot lv chapitres et xxviij figures, sans quoi li liures ne porroit estre legierement entanduz. qui est par trois parties deuisez. » Manuscrit, petit in-4°, sur parchemin, de 116 pages, avec initiales peintes, 28 figures, etc. L'écriture est du milieu du xiiie siècle.

Après une table des matières, le poëme commence par ces vers :

Qui bien uelt entendre ce liure
E sauoir commant il doit viure
E aprandre tele clergie
Dont miex uaille tote sa vie
Si lise tot premieremant
E apres ordoneement
Si quil ne lise rien auant
Sil nentant ce qui est deuant
Ensi porra lo liure entendre
Qu'autremant nel puet nus coprendre.

Page 57, l'auteur parle du *Purgatoire de saint Patrik*[2]. Le poëme se termine par ces vers, qui en donnent la date :

Ci fenist limage dou monde
A Deu commance, a Deu prant fin
Qui ses biens nos doint en la fin
En lan de lincarnation

[1] Voy. Catel, *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1633; pages 567-573. — *Histoire littéraire de la France*, t. VII, préf.; t. XXII, p. 435-551. — Sinner, *Catalogus Cod. Mss. Bernensis*, t. III, p. 333. — De Bure, *Catalogue de la Vallière*, t. II, p. 224. — *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. VI, p. 190-4. — Fr. Michel, *Chanson des Saxons*, t. I, p. 33. — Leroux de Lincy, *Livre des Légendes*, p. 246-249. — De Reiffenberg, *Introduction à la Chronique de Philippe Mouskes*, t. I. p. clix. — P. Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. III, p. 113-172.

[2] Voyez dans les publications de la *Société suédoise pour les anciens écrits* les volumes intitulés : *Svenska medeltidens Kloster-och Helgona-Bok; en samling af de äldste på svenska skrifne legender och äfventyr. Efter gamla Handskrifter af* George

As roi a laparition
M. cc. xlv. anz
Fu premiers parfaiz cist romans
Vos qui auez oi lescrit
Dou fil damede Ihesucrist
E puis dou mont que Dex forma
Li siegles une autre forme a
Que par cesti poez entendre
Qui dou siegle uolez aprendre
Quex chose est et commant ce est
E commànt ua et commant est [2].

On voit, en effet, à la dernière page du manuscrit, une figure singulière composée de seize cercles concentriques. Un petit cercle coupe le plus grand, et porte les lettres *dex*. On lit dans la seizième bande circulaire (entre le quinzième et le seizième cercle) ces mots :

Li cies empire
Seraphin cherubin
Throni potestates
Principatus dominationes
Homo angeli archangeli.

Dans la quinzième on lit : « li cies cristalins »; dans la quatorzième, « li noulsines cies »; dans la treizième, « li firmamanz »; dans la douzième, « Saturnes »; dans la onzième, « Jupiter »; dans la dixième, « Mars »; dans la neuvième, « Solax »; dans la huitième, « Venus »; dans la septième, « Mercures »; dans la sixième, « lune »; dans la cinquième, « feus »; dans la quatrième, « aers »; dans la troisième, « eue »; dans la deuxième, « terre »; dans la première, c'est-à-dire la plus petite, « anfers. » Au-dessous de la figure, on lit : « Nicolas de Liure, seigneur de Bumerolles, a donné ce present liure à Mons[r] Henry Estienne ce xvj januier 1579, à Paris. »

M. J. V. Leclerc publiera prochainement, dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire de la France,* aujourd'hui sous presse (p. 287-335), les plus amples et les plus complets renseignements sur

Stephens, 1. S. Patriks-Sagan. (Le livre des monastères et des saints de la Suède au moyen âge, collection des plus anciennes légendes et traditions écrites en suédois, d'après les vieux manuscrits. 1. Légende de S. Patrik.)

[2] Ces derniers vers, avec leurs allitérations de mauvais goût, sont probablement d'un copiste du xiv[e] siècle, à qui nous devons toutefois savoir gré de n'avoir pas, comme tant d'autres, altéré la date du manuscrit qu'il transcrivait.

l'*Image du monde*, l'un des plus curieux et des plus authentiques ouvrages qui nous restent du XIII[e] siècle, sur la rédaction en prose imprimée au commencement du XVI[e] siècle, sur l'édition défigurée qu'on a faite du poëme à Genève en 1517, et sur les nombreux manuscrits qu'en possèdent les différentes bibliothèques de l'Europe.

7° *Le roman d'Athis et de Prophilias*, par Alexandre de Bernay. Manuscrit in-folio, sur parchemin, de 140 feuillets, avec dessins et miniatures. Les dernières lignes en donnent la date :

Lan de graice mil. ij[ce].
quatreuins et XIX, lou mardi
deuant la translation saint
Nicholas, ou mois de mai, fiut
escrips ci romans de la main
Iehan Clart, demourant a Fon-
tenoy. — Explicit — explicit.

Ce manuscrit a été exécuté pour quelque noble personnage, dont les armes décorent la page du titre. Il a appartenu ensuite à Louis de la Vernade et au président Fauchet, qui y a mis son nom.

Voici le commencement du poëme :

Qui sages est de sapience
Bien doit espandre sa science
Que teix la puesse recoilir
Don bons examples puist issir
Oeilz dou sauoir Alixandre
Qui pur ce uelt son san espandre
Quant il sera dou siegle issius
Quas autres soit amenteulz
Nefin pas sages de clargie
Maix des estors oi la uie
Mult retiut bien en son memoire
Ci nous raconte dune estoire
De ij eiteilz riches et grans.

Il finit par ces vers :

Celle nuit iut o la pucelle
Lendemain fut damme nouelle
E roine sieom fut drois
Nan dira plus aceste fois
Bilas leans la nuit seiorne
E lendemain quant il a iorne, etc.

Les dernières pages du manuscrit offrent, d'une main différente, mais contemporaine, une ballade en cinq couplets, outre l'*envoi* :

> He diex d'amours qui mas donei uoloir
> Aspre et hardi damer an leu hautain...

D'une écriture plus moderne, ce distique :

> Villains vestu de gris entre les chevaliers
> Resanble le cucu entre les espriviers.

Et deux chants, avec leur musique :

> — A douce dame a vous vuel demander.....
> — Pour vn saueronz.....

Le roman d'*Athis et de Prophilias* ou *Porphilias* se rencontre quelquefois sous ce titre : *Le siége d'Athènes.* Il a été composé par Alexandre de Bernay ou de Paris, et compte plus de 18,500 vers. Il a été analysé par Ginguené : *Histoire littéraire de la France,* t. XV, p. 179-193. La Bibliothèque impériale en possède un manuscrit.

9° Un manuscrit in-4°, de 100 pages, du XIIIe siècle, et sans titre, contenant une version française du voyage de Marc-Paul. Il commence ainsi : « Pour sauoir la pure uerite des diuerses regions dou monde. lisiez ou faciez lire cest liure et vus uerrez les granz meruoilles qui isont escrites. et les plus granz meruoilles dou siècle.... de la grant Armenie, de Perse et des Tarptars et dYnde..... » On voit à la dernière page un dessin du globe terrestre. Le manuscrit est signé de : « Symon Dusolier demorant à Honnefleu... » et, plus bas, de « Pa. Petauius. »

10° *Redditus domus Dei de Vernone,* in-4°, manuscrit latin de 140 feuillets, probablement du XIVe siècle, donnant le curieux détail des propriétés et des revenus, en argent, en nature, en travail, du couvent et de l'hospice de Vernon en Normandie. Cette maison, appelée *Saint-Louis-de-Vernon,* avait été fondée par saint Louis en 1260 ; la charte d'établissement se trouve dans le *Monasticon Anglicanum,* p. 1014. Saint Louis l'avait confiée aux religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent au t. XI, p. 663, la liste des prioresses depuis 1296, puis celle des abbesses. Vernon avait aussi une *Charité,* c'est-à-dire une associa-

tion religieuse, ayant pour objet de prononcer pour les morts les dernières prières de l'église[1].

La première partie donne la liste et la superficie des différents domaines qui dépendaient de l'*hospice :*

Sur le premier feuillet on lit, d'une écriture plus moderne que le reste du manuscrit :

« Ci sont les terres de l'Espinoy : qui appartient à l'ostel dieu de Vernon : et furent enregistres l'an mil ccc x lııȷ par la prieuse gilles que après la sent Remy.

« La cousture[2] de Marehart et du val Belin. xxxııȷ acres et xxıx perches.

« La cousture de Castenoy que len appele Labroche. xxvıȷ acres et ııȷ vergies, etc.

« La terre de l'essart Normant. vı acres et xvıı perches.

« La cousture de la Mare et des Escaignars. xxxvııı acres, une vergie et vııı perches et demye.

« La terre des Couureis. v acres et demye lxı perches.

« La terre que len appele Goincourt audess' des Couureis. ı acre et demye et lxxvı perches.

« La terre de la Perrele de Virmtu. ı acre ııı vergies et xxıııı perches.

« La terre au Caoursin[3]. ıı acres et demye et v pch.

« La prel deuant la porte. vı acres.

« L'abaie aus Prestres. ııı acres et demye et une pch.

« La terre de Laupierre. ı acre et x pches.

« La terre de Bussart. vıı acres et demye.

« Le courtil devant la porte. c xıııı pches[4]. »

Vient ensuite un chapitre où l'auteur indique de quelle manière il faut consulter ce registre, et quel est le sens de ses abréviations :

[1] Voyez sur la *Charité* de Vernon, confrérie religieuse fondée vers 1319, ayant pour but principal de rendre les derniers devoirs aux morts, un curieux article dans l'*Illustration* du samedi 13 mars 1847, vol. IX, p. 27-28, n° 21. — Voyez sur la *Charité* de Bernay la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 16e année, 4e série, t. I, novembre-décembre 1854, 2e livraison, p 147. — Voyez sur les *Charités* de Normandie en général le *Journal des Débats* du 23 février 1855.

[2] *Culture*, domaine.

[3] Les *cahorsins* ou usuriers se trouvaient partout en France au moyen âge.

[4] Ces indications et les suivantes complètent celles qu'a données M. Stephens dans son catalogue, p. 61 et 59.

« Quicumque voluerit scire modum et ordinacionem eorum que in isto libello continentur legat ea et videat que secuntur. Continet autem iste libellus seu continere debet redditus debitos domui Dei de Vernone, redditus quos debet domus Dei, et terminos ad quos dicti redditus debent solvi, et multa alia prout in sequentibus apparebit. Et sciendum est quod sicut ea que statim debent sequi in principio hujus libelli ponuntur per ordinem, ita unum quodque illorum poterit per ordinem in sequentibus inveniri... Sequitur et primo : de termino Pasche, — Ascensionis Domini, — santi Johannis Baptiste, — sancti Remigii, — omnium Sanctorum, — sancti Martini Hyemalis, — natalis Domini, — purificacionis beate Marie virginis, — carnicapii; de modiacionibus que debentur domui Dei Vernonensi; de modiacionibus quas debet domus Dei; de corveis ad prata fenanda; de gallinis, non quia galline de quibus est intencio debeantur domui Dei, sed ut sciatur quod quique debent gallinas debent corveas. Intelligendum est apud Gamillyacum; de corveis ad prata adducenda; de redditionibus de spineto de termino sancti Remigii; de redditibus de spineto de termino omnium sanctorum; de redditibus de spineto de termino natalis Domini; de domibus; de stallis; de masuris quas tenet domus Dei; de redditibus quos debet domus Dei. Sciendum est quod in termino Pasche et in quibusdam aliis terminis et locis, maxime in illis in quibus continetur multitudo seu copia personarum ponuntur nomina et cognomina personarum que debent redditum, et cum his ponitur summa, etc.

« .... Pono exemplum : Natalis barbitonsor est prima persona in termino Pasche. Verte tria folia et videbis. Ponitur sic: Natalis barbitonsor v solidos, cum tali signo A precedente. Ponitur nomen. Ponitur cognomen, cum signo precedente et summa redditus qui debetur. Et non ponitur id de quo debetur redditus nec causa ea propter quam redditus debeatur. Et sic primo ponuntur nomina, cognomina, et summa reddituum in generali. Postea magis in speciali ut videbitur satis cito. Ad cujus evidentiam notandum est quod littere alphabeti ponuntur pro signo, unde A ponitur pro signo. Et similiter B, ut patet in principio termini Pasche. Item inter numerales, ex quibus constanter numerus ponitur pro signo. Unde I ponitur pro signo. Et II similiter, ut patet in termino Ascensionis, in termino S[i] Johannis et in termino S[i] Remigii. Item figure algorismi ponuntur pro signo. Unde

. . . ponitur pro signo. . . . . Similiter ut patet in termino S[i] Remigii predicto. Quere Chante Rainne et hic invenies item hujus modi signa; quandocunque ponuntur per se, ut a et b, ponuntur cum alio, ut a cum o et b cum o, ut cum aliquo alio. Item s formantur, ut sic A B vel sic a b. Quod dico de uno, dico de aliis. Si ergo aliquis scire et invenire voluerit id de quo Natalis barbitonsor qui est primus in termino Pasche debet v sol. et causam propter quam ad dictum terminum solvere teneatur, videat signum precedens ipsum Natalem, quod est tale : A. Querat consequentem per ordinem signum consimile. Quo invento, videbit statim quod Natalis barbitonsor debet v sol. ad terminum supradictum. Videbit etiam id de quo debet et causam propter quam debet redditum antedictum. Et sicut est in termino Pasche, ita est in sequentibus terminis, maxime in illis in quibus personarum et reddituum copia continetur. Exceptis corveis et redditibus de Spineto, quia in his non fuit ita necessarium per signa procedere sicut in aliis, quia que majorem ambiguitatem seu dubitationem continent subtiliore et clariore indigent declaratione. Et sic apparet quod primo in isto libello continentur in generali ea de quibus postea dicitur in speciali. Item sciendum est quod quidam sunt termini, maxime terminus S[i] Remigii et terminus Omnium Sanctorum, qui distinguuntur seu dividuntur per loca diversa. »

Suit l'énumération des revenus aux différents termes de l'année, avec les noms et surnoms des débiteurs.

« Redditus domûs Dei de Vernone, primo de termino Pasche et consequenter de aliis terminis per ordinem.

« Terminus Vernonis Pasche.

« A. Natalis barbitonsor v solidos de domo sua et cellario suo sito in burgo Vernonis juxta domum Picardi Helloin. Item II sol. ad festum Omnium Sanctorum de eodem. Item dimidium caponem ad Nativitatem Domini de excambio Jacobi pro essartillis. Non est capit. do[1]. Item IIII sol. ad predictum festum Omnium Sanctorum de masura sua et orto suo sito in vetere Burgo juxta domum Johannis Fayret. Et est capit. do.

« B. Picardus Helloin IX sol. de domo sua et cellario suo sito in burgo Vernone juxta domum predicti Natalis. Item VI sol. ad festum Omnium Sanctorum. Item unum caponem et dimidium ad

[1] Cela signifie-t-il : Cette maison n'est-pas sujette à l'impôt par têtes?

Nat. Domini. De eodem. De excambio predicti Jacobi. Non capit. do. Quia hoc est de excambio supradicto, etc. »

Les débiteurs pour le terme de l'Ascension sont :

« I. Aelicia de Pormor[1] III sol.

« II. Johannes carpentar. XII d.

« III. Robertus carpentar. XII d.

« IIII. Prespositura Vernonis I lib. Item lxxv libr. ad festum Omnium Sanctorum. Item lxxv lib. ad Purificat. beate Mar. virginis. De dono clare memor. Ludovici quondam Franc. regis qui fundavit domum istam. Anima cujus requiescat in pace. Amen. »

Puis viennent les termes de la saint Jean, de saint Marcel, de saint Remi, pour les différentes localités : Chante-Rainne (de Cantu Rane), Vernonmel[2], Bissy, Dormont, Giverny, Pormor, Fonteinne vert, Croissy et Pacy[3]... « Robertus de Marcilly de Pacy v sol. Item unam gallinam ad Nat. Dni. de quadam pecia vinee sita juxta vineam Galterii Pinchon et vineam Jocelmi le boulanger de dono Roberti Dailly presbyteri fratris nostri pro anniversario parentum suorum... Rogerus (?). Ejus relicta debet XII d. de jardingno suo prope portam de Cantu Rane. De dono predicti Ric. Galois armigeri qui dedit se et maximam partem bonorum suorum nobis et suam sepulturam in nostra domo elegit...

[1] On trouve cette localité fort souvent citée sous la forme latine, *Porcus mortuus*, dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, dont M. le docteur de Bouis se propose de donner prochainement une édition, ainsi que des autres Pouillés concernant la Normandie, dans Toussaint Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, et dans le *Registrum visitationum archiepiscopi rhotomagensis Odonis Rigaud*, 1248-9, publié par M. Th. Bonnin, Rouen, 1852, in-4°.

[2] On trouve dans les ouvrages que nous avons cités Vernoniel, Vernominel, Vernonnet; voici une autre version.

[3] On retrouve fort peu de ces noms de localités dans les pouillés imprimés : *Nouveau Pouillé général des bénéfices du diocèse de Rouen*, Paris, L. Guérin, 1524. — *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Rouen*, Paris, Alliot, 1648. Le doyenné de Pacy, avec ses églises parochiales : Aigleville, Aurily, Saint-Aubin, etc., se trouve à la page 29. — Voyez dans la savante *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (1152-1382), par M. Chéruel, 2 vol. in-8°, Rouen, 1844, un extrait du plus ancien pouillé connu de la Normandie, rédigé par ordre de l'archevêque de Rouen Odon ou Eudes Rigaud, vers 1275. Le diocèse d'Évreux, d'où dépendait Vernon, est compris dans ce pouillé, dont une copie manuscrite, faite au XVIIe siècle par le bénédictin Ange Godin, est conservée aux Archives de la Seine-Inférieure. Il faudrait comparer ce pouillé avec celui qui se trouve à Stockholm. Voyez aussi au tome XI du *Gallia Christiana* une table des divisions ecclésiastiques de la Normandie.

Guill^e^ le Wannoleeur xxvii sol. pro criagio quod sibi tradidimus... » Puis le terme de la Toussaint pour Gamilly... « Radulphus de Bequeto xii d. de vinea sua sita juxta vineam G. Ludovici quos xii denar. Mich. de Gumy et Thomas ejus frat. dederunt nobis pro obitu matris sue que decessit in domo ista faciendo. Actum anno Dom. m. cc. octog. quarto in vigilia sancti Egydii... » Pour Vernonmel, pour Giverny :

« Petrus de Giverny aliter dictus le Blanc. vi s.
Robertus Omfroy. vii^s^ vi^d^.
Relicta Roberti le Hun. v^s^.
Johannes dictus probus homo. ii^s^ vi^d^.
Heredes Joannis de Gamachiis ii^s^.
Petrus Lorite. ii^s^.
Johannes Hasel. } xxi^d^.
Stephanus Hasel. }
Rogũs parent. xii^d^.
Galterus de Remy. xii^d^.
Anna la Louuette. ii^d^.
Odo pulcher frat. xii^d^.
Joannes de Porta. xii^d^.
Rogerus de Gamaches. xii^d^. »

Pour Chante-Rainne :

« Anquetillus Fouqueril.
Henr. de Costentin.
Johannes Violete.
Maria la Piquete.
Guill^e^ sutor de Cruce S^i^ Lazari.
Henricus le Mesgre.
Robertus le Grain.
Nicholaus Petronille. »

Pour Bissy : ... « Vineam nostram de fossa Ermessant quam solebant tenere moniales de Rosny ... Robinus de Cruce xx d. super vineam et masuram suam sitam apud Bissy juxta masuram Jacobi Luce de dono Pet. Laborel sito in ultima voluntate sua pro anniversarium matri sue faciendo. Actum anno Dni mill^o^ cc^o^ octog. ttio, die veñis post qceptõm beate Marie virginis. prentibus Ric. Olear. Hugone Milot, Amfredo Carpentar. etc. »

Pour saint Marcel :

« Guill^e^ le boutellier. v sol. — Petrus Hors. — Radulphus de

Hors. — Abbas et conventus sancti Taurini. — Helyotus de Montigny. — Guill^s le Bigre. — Robinus le Wachier. — Henricus de Autolio. — Johannes Saquespée. — Thomas Fourmage. »

Pour St-Just :

« Magistrissa de S° Justo. — Guill^s ad Ventrem. — Robtus de Cantu Lupi. »

Pour St-Pierre :

« Guerardus Legendre. — Antonius Legendre. — Guill^s Gobelin junior. — Johannes le Meteer. — Guerardus Legendre xvi sol. de vinea sua de Golet inter vineam Guill^i Boisel et medietar. (*la métairie?*) dni regis de dono Odonis Morice et Emeline uxoris sue pro Helena fatua que decessit in domo ista. Credo quod med. (*la moitié?*) est ad Nativitatem Dni. »

Pour P̄s̄signy[1] Lorguelleus : « Laurentius le Cornu III sol... de feodo dni de Tourny de dono predicti Gallois in ultima voluntate sua in domo nra a° Dni m° cc° octog. VII, testibus, etc. »

Pour P̄s̄singny le Val, P̄s̄signy Hele, Pormor, Peuilleuse, Hericourt, St-Supplice, le val Daronville, Blarru, Genevroy, etc.

Après les créances en argent viennent les redevances en nature, en mesures de vin, poules[2], chapons etc. et en journées de travail ou corvées :

(Feuillet 102 recto). « Sequitur de modiationibus vini tempore vindemiarum persolvendis domui Dei de Vernone et primo de dono Ludovici predicti quondam Francor. regis :

« Prepostura Vernonis xx mod. vini albi. Item xx mod. vini rubei.

« Parochia S^i Pet. Dancis xxv mod. vini rubei.

« Parochia S^i Stephani... — Parochia S^i Marcelli... — Parochia Bisy VI mod. et xl potos vini rubei. — Parochia de Merseio et de Geneureyo IV mod. vini rub. — Summa vini rubei : $\frac{xx}{IIII}$ mod.

« Voluit et precepit predictus Ludovicus inclite recordationis quod prepostura Vernonis faciat predictum vinum adduci in cellarium nostrum absque mora seu difficultate vel diminutione qualibuscumque[3].

« Sequitur de aliis modiationibus : Domus Templi de Garana Ver-

[1] Pressigny.

[2] Voyez sur les redevances du moyen âge, sur les *pulli vindemiales — vestiti — dominici*, etc., le savant commentaire du *Polyptique de l'abbé Irminon*, p. 704-705, etc., publié par le regrettable M. Guérard.

[3] Voyez sur les *vinericia* le *Polyptique*, p. 779.

nonis dimidium modum vini albi de vinea sua sita juxta vineam quæ fuit domini Roberti de Croissy militis. de dono Ric. Galloys predicti et capit. do.

« Domus Templi de Burgont. dimidium modum, etc. »

Suivent les mesures de vin dues par les domaines de Gamilly, de Chante-Rainne, de Bizy, etc.; puis les mesures dues par la paroisse et couvent de l'Hôtel-Dieu de Vernon au roi, à la reine, à des particuliers (feuillet 110 recto), inventaire qui donne la liste, peut-être complète, des vignes que possédait la paroisse.

Les corvées dues à l'Hôtel-Dieu de Vernon sont ensuite énumérées (feuillets 117-140). « Sequitur de corveis debitis domui Dei de Vernone ad prata fenanda : Heredes Pet. de Portu I corveam et dimid. de domo sua sita prope portam de Medunta. — Joh. de Portu I c. de domo sua prope portam. — Le Pinguierre I c. de domo sua in qua manet. — Robertus le Peuffeier, Radulphus Garn., relicta Guill[i] de Andelis, I c. de domo sua. — Monachi de Salicosa 2 c. et dimid. de domibus suis. — Petrus li Poullaillier I c. ad fenandum et I ad vindemiandum.

« Sequitur de gallinis quæ debentur d° regi quia per eas possumus scire qui sunt illi qui debent corveas, maxime apud Gamillyacum; quia quique debent gallinas debent corveas, et non equaliter, quia multi sunt qui debent corveas qui non debent gallinas. Et notandum est quod qui debet I gallinam debet nobis dimid. corveam, qui debet II gallinas debet nobis I corveam et qui debet III gallinas debet nobis corveam et dimidiam et sic de aliis.

« Rog. le Wach. ejus participes V gall. de domibus suis. — Heredes Pet. de Portu III gall.

« Sciendum est quod sicut debentur corveæ ad prata fenanda, ita debentur corveæ ad fena adducenda. Ad cujus evidentiam notandum est quod omnes et singuli apud Gamilliacum residentes, sive fuit de religione sive non, dum tam equum vel equos, quadrigam vel quadrigas habeant, tempore illo quo fenum debet adduci tenentur adducere fenum; nec ponuntur nomina aliquorum, quia anno isto aliqui habent equum vel quadrigam qui anno futuro nec equum nec quadrigam habebunt.... Sed tempore illo quo fenum debet adduci debet ab aliquo latenter et diligenter inquisitio fieri qui sunt illi qui equum vel quadrigam habeant et tunc debent moneri et citari.... ut veniant ad fenum adducen-

dum ad diem ad hoc specialiter assignatam, et quod una die adduci non poterit aliis diebus sequentibus adducatur.

« .... Capones qui debentur ad Nat. Domini domui Dei Vernonis : — Robertus de Warchue xii den. item viiii capones de terra sua ... — Johannes le Caorsin dimidium caponem. Et xx ova de masura sua...

« Ballivus de Costantin i sest. bladi precipiendi et capiendi mense septembri in grantia in qua ponuntur decime ad ecclesiam S[i] Pet. de Hanesees, de dono Mathei domini Haron militis, pro anima Isabellæ quondam uxoris suæ.

« Redditus Tous Sains de Spineto in denariis et in blado.

« Redditus Noel de Spineto... »

(Feuillet 133.) « De domibus. De stallis. De masuris quas tenet domus Dei Vernonis. »

(Feuillet 135.) « Redditus quos debet domus Dei et primo ad festum S[i] Remigii : — Heredibus Gauquelin de Quitryaco (?). 14 d. de tenemento Tourmente (?). — Magistro Joh. de Mellento iiii s. de tenemento tourmente predicto, et de domo quæ quondam fuit Copini Judei ubi refectorium fratrum domus Dei sedet. — Priori de Salicosa iiii s. iiii d. de domo Halot. — Curato nostræ dominæ xii d. de domo quadam sita iuxta nostrum lavatorium. Item i gallinam ad Nat. Domini. — Guill° de Milly militi xxxii s. pro octo jornellis terre site in garana es. mareis. — Viridario[1] de foresta Vernonis iii s. pro franchisiis nemoris, videlicet xii d. pro furno nostro insule. Item. v s. pro frocis, videlicet ii s. vi d. pro domo nostra quæ fuit Pet. archiepiscopi, Item ii s. vi d. pro domo amici porcorum. »

11° Un second manuscrit français du voyage de Marc-Paul, in-4° de 101 pages, de la fin du xiv[e] siècle. Il commence par la table des matières des trois livres, divisés chacun en beaucoup de chapitres. « Tres-honnorable homme prudent et saige missire Marc Paoul, natif de la cite de Venise, passant et tournoiant les parties de Orient, pour causes raisonnables... » La relation se termine ainsi : « Cy finist le liure de messire Marc Paul, natif de Venise : *Des condicions et coustumes des principalles regions de Orient.* Lequel liure a escript Guillaume Gauuain, clerc, natif de la parroisse de Broon ou diocess Sainct-Malo de Lisle, en Bretaigne. Lequel

[1] Le Verdier était une sorte d'agent forestier.

liure est et appartient a honourable homme et saige monseigneur maistre Iehan Gilbert, sieur de la chambre des comptes du roy nostre sire en son palais, à Paris. » Le manuscrit est orné d'initiales dorées et de belles miniatures. M. Stephens pense qu'il a appartenu au président Fauchet; il ne donne aucun motif à l'appui de cette opinion.

12° Pièces diverses de plusieurs écritures de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle; sur parchemin, in-8° :

a. « *Che est le chartre que li rois Phelipes donna a la ville d'Amiens.* In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen. Jou Phelippes, rois de Franche, par la grace de Dieu, fais sauoir a tous chiaus qui cheste charte verront. pour che que nostre ami et nostre feel chitoien d'Amiens nous ont serui feelment. pour lamistie daus et pour leur requeste, Nous leur auons otroie conmugne a teles coustumes lesqueles il ont iurees a tenir et a garder. Chascuns gardera droiturellement en toutes coses, a ceux iure foi et ayde et conseil. Quiconques fera larrechin et en sera pris dedens les bornes de la ville et il est conneu que il ait fait, il sera livrés a nostre preuost et sera iugiés par iugement de quingne (?) que en sera a faire et sera fais. Qhil qui claime cose emblée, s'ele puet estre trouuee, nostre preuos le rendera. Les autres coses seront nostres. — Nulz ne prengne a destour ber home qui viengne dedens la commune ne marqueans (marchand) qui viengne en le chite (en la cité) a toute marcheandise et dedens le banlieue de le chite. Et se aucuns le faisoit, le commune en feroit iustiche si comme d'enfraignement de commune s'on le pooit prendre ou aucune chose du sien..... » — 12 pages et demie.

Cette charte a été « donnée, et à Péronne renouvelée, en l'an de l'incarnation mil et ij^{c} et IX.... confirmée et renouvelée du roy Loeys à Hesdin en l'an de l'incarnation mil et ij^{c} et XV ». Il s'agit évidemment de Louis, dauphin, reconnu roi du vivant de son père, et plus tard Louis VIII.

b. « *L'usage de le chite dAmiens.* » — 27 pages.

c. « *Les usages au prevost dAmiens.* » — 14 pages et demie.

d. « *Chest l'ordenanche des plais de le vile dAmienz.* » — 4 feuillets.

e. « *Regis Philippi IV statutum*... pro reformatione regni nostri..... Requirentes prelatos barones et alios fideles et subditos nostros... » — 8 feuillets.

f. « *Ordonnances du roi Louis X.* Loys, par la grace de Dieu, roys de franche et de navarre. Nous faisons sauoir a tous presens et a venir, que nous qui desirons et desirer deuons le pais et la tranquillite de nos loiaus sougies et nous esioissons en ychelez querons volontiers et touz jours volons querre voies et manieres par les quelez ychil sougies soient et puissent estre tenu et deffendu des oppressions griez et dammagez. Nous devons les maintenir et garder en leurs libertez, franchises et coustumes desquelles ils ont usé en temps passé sans le préjudice de nous et de notre royaume. Et comme li noble des baillies de Vermendois dAmiens et de Senlis nous aient de nouvel faict monstrer en complaingnant qil depuis le tamps monseigneur saint Loys, par les officiaus de nos antecesseurs, ont esté mout grevé..... fait et donne a Paris le quinzieme jour de may lan de grace mil trois cens et quinze. » — 5 feuillets.

13° Tite-Live. — Les dix livres de la IIIe décade; manuscrit sur parchemin, in-folio; sans titre, initiales peintes, jolies arabesques, etc. L'écriture paraît être du commencement du xive siècle. La préface du traducteur commence de la sorte : « Il me plaist que en vne partie de mon œuure de ce dont plusieurs autres escriptures ont parle au commencement de la leur. Cest à dire des guerres plus memorables... » Premier chapitre du premier livre : « Comme Hadrubal fut empereur de Cartaige. » Le dernier chapitre du livre X se termine ainsi : « Scippion suifui en son tryumphe vng chappel en sa teste Quintus Terencius Culco, lequel puis aprez toute sa vie si comme digne estoit constipua et honnoura Scippion comme auteur et pere de sa liberte. Le sournom dAuffricquant... Ce fut le premier empereur qui oncques fut ennobliz ne honnourez du nom de la gent par lui vaincue. Et a exemple de cestui plusieurs aultres combien que nommie egaulx en victoyres ont puis aprez faitz notables tyltres dymaiges et ont impose clers sournoms a eulx et a leurs familles. — Explicit. Cy finist le Xe liure derrenier de la tierce decade de Titus Liuius. »

Cette traduction de Tite-Live n'est autre chose que l'œuvre bien connue du moine Berceure. Pierre Berceure, ou Bercheuvre, ou Bercèvre; bénédictin d'un immense savoir, est peut-être l'homme le plus remarquable de ceux qui cultivèrent en France les lettres sacrées et profanes, de 1325 à 1360. Ses œuvres sont une véritable encyclopédie, qui renferme tout ce que l'on savait au xive siè-

cle en théologie, en physique, en géographie, en médecine, en histoire naturelle, en politique et en philosophie scolastique. Il naquit vers l'an 1290, à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée) et mourut à Paris, en 1362, prieur du monastère de Saint-Éloi. Il composa les ouvrages auxquels il doit sa célébrité dans la ville d'Avignon, sous la protection et avec les conseils, non pas d'un cardinal Duprat, comme le disent la plupart de ses biographes, mais du cardinal des Prés, évêque de Riez, en Provence, puis de Palestrine, et enfin archevêque d'Aix [1].

Les œuvres de Pierre Berceure, telles que Jean Keer Bergius les a publiées, dans une édition complète imprimée à Anvers, en 1609, en trois volumes in-folio, se composent de trois ouvrages distincts, qui forment une véritable encyclopédie: 1° *Reductorii moralis Petri Berchorii Pictaviensis*, livre qui contient un traité de médecine, un de physique, un d'astronomie, un de botanique, un d'ornithologie, etc.; 2° *Opus reductorii moralis super totam Bibliam;* c'est un traité de théologie usuelle; 3° *Dictionarium seu Morale Reductorium*, véritable encyclopédie de théologie et de philosophie scolastique.

Il est probable que nous possédons tous les ouvrages de Berceure. Trithemius, *De script. eccl.*, dit de lui: « Scripsit multa præclara volumina... Ad Joh. de Pratis, episcopum Prænestinum, sacrosanctæ ecclesiæ Romanæ cardinalem, scripsit magnum et egregium opus, quod Dictionarium appellant... Repertorium morale. Reductorium quoque morale. Inductorium morale, breviarium historiarum Bibliæ. Cosmographiam. Sermones varios..... Denique ad instantiam Johannis, regis Franciæ, Titum Livium in gallicam linguam convertit. » Dans le prologue de sa traduction de Tite-Live, manuscrit 6717 de la Bibliothèque impériale, Berceure cite les ouvrages qu'il a précédemment composés « desquels le premier est Réductoire moral, le second Répertoire moral, le tiers est Bréviaire moral, le quart c'est la Mappemonde et la Rescription, le quint sera cette translation de Titus Livius. » L'ouvrage désigné par Berceure sous le nom de Mappemonde et Rescription est sans aucun doute celui qui forme le XIV[e] livre du Répertoire moral: c'est une description du monde.

Au commencement du règne du roi Jean, Pierre Berceure n'est

[1] Le même que Pierre IV des Prés, évêque de Riez, de 1318 à 1319, et Pierre V des Prés de Montpezat, archevêque d'Aix de 1319 à 1320.

plus à Avignon; il est prieur du monastère de Saint-Éloi, à Paris. En 1352, le roi lui commande de traduire en français les *Décades de Tite-Live*. On ne possédait alors, après la croisade de saint Grégoire contre les auteurs profanes, que la première décade, la troisième, et la quatrième incomplète. Depuis ce temps, la bibliothèque de Mayence a fourni une partie des livres III et XXX, et un fragment du XLe, qui compléta la quatrième décade. Simon Grynæus retrouva en 1531, en Suisse, les livres XLI, XLII, XLVIII, XLIV et XLV. Le manuscrit qu'il a découvert est conservé dans la bibliothèque de Vienne. En 1615, le père Horion trouva à Bamberg un manuscrit contenant la première partie du livre III et celle du livre XXX, qui manquaient encore; il les publia à Paderborn en 1617. Enfin en 1773 Bruns trouva au Vatican, dans un palimpseste, un fragment du XCI^e^ livre, que Niebuhr a corrigé en 1820 d'après le même manuscrit. Pierre Berceure, qui mourut en 1362, présenta probablement au roi Jean sa traduction des trente livres de Tite-Live connus alors, avant le départ du roi pour la campagne de Poitiers.

Sous le point de vue littéraire, cette traduction est d'une grande importance, parce qu'elle témoigne de l'ardeur qu'apportait le XIVe siècle à l'étude des monuments de l'antiquité et des efforts que faisait la langue française pour devenir noble et savante. Elle fut reçue avec beaucoup d'intérêt par les contemporains, puisque la Bibliothèque impériale en possède dix-huit exemplaires du XIVe et du XVe siècles. La bibliothèque de Genève en a un du XIVe siècle, finissant au IXe livre de la troisième décade[1]. La bibliothèque de Bordeaux en possède aussi un fort beau, grand in-folio, sur parchemin, avec 108 belles miniatures. Dans son état actuel, ce manuscrit est formé de 470 feuillets. Il en a dû contenir trois ou quatre de plus. Le titre principal et le feuillet 356 sont arrachés. L'artiste qui a peint les vignettes dont ce volume est orné a donné aux personnages les vêtements et les armures du XIVe siècle. La première page de la troisième décade, que Berceure appelle la deuxième, est ornée d'une grande miniature.

Cette traduction de Tite-Live a été du reste deux fois imprimée :

[1] Voyez *Histoire et description de la bibliothèque publique de Genève*, par E. H. Gaullieur. Neuchâtel, 1853, in-8°, p. 104.

Paris, 1486 et 1487, 3 vol. in-folio; Paris, 1514 et 1515, 3 vol. in-folio [1].

14° *Le liure du bon roy Alixandre.* Manuscrit in-folio sur parchemin, de 96 feuillets, datant de la seconde moitié du XIVe siècle.

« Ci commence le liure dou bon roy Alixandre. Et parole de toutes les choses quil fist onques en toute sa uie. deis sa naissance iusques a sa mort . et des merueilles et auentures et des uersites dou monde. Et des grans batailles quil fist auec lempereor Daire . et auec le roi Porrus dinde . et auec les autres rois. . . »

Après cette introduction, le récit commence :

« Puis que le premier peres de lumain lignage fu cries a limage de son creatour. li rois de gloire qui le uost henorer sur toutes creatures. li dona connoissance de trier le bien dou mal. . . »

Il finit par ces lignes : « Ici fine li romans dou bon roy Alixandre qui fu fis Netanebus . Lequel fu seignor dEgipte . et Netanebus fu le meillors estronomiens que fust en son tens. Et fit tant par lart de nigromance que il desut la roine Olimpias. . . . . Ce fu grans damages de la mort de si bon roi. Et puis apres la mors dou bon Roy les barons se bataillerent si angoisseusement que dedans les . xiiii . anz ne remest nul de toute celle baronie. Meismes la roine Olimpias fu morte et ocise . et getee as chiens. si come nos poes ueir et entendre . et ce fu par le comandement de Cassander . lequel li fist tolir la uie et geter le cors as chiens et as oyseaus . por li faire plus de deshonor. » Ce texte est le même que celui du manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 7517. (Voyez la notice de M. Berger de Xivrey dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIII, 2e partie, p. 284.)

15° *Sensuiuent les diz moraulx des philozophes translates de latin en francois par noble homme messire Guillaume Tignonuille Cheuallier.* Manuscrit in-folio, de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Les *Diz moraulx* ont été plusieurs fois imprimés aux XVe et XVIe siècles. On connaît surtout la jolie édition de Me Pierre Vidoue, Paris, 1531. Ils se trouvent d'ailleurs en manuscrit à la Bibliothèque impériale.

16° *Anglie reges et regnum,* in-folio, de la fin du XIVe siècle. Le

[1] *Notice sur Pierre Bercheure*, par M. Gautier, maire de Bordeaux, dans les *Actes de l'académie de Bordeaux.*

titre que porte ce manuscrit n'indique pas ce qu'il contient. On y trouve un grand nombre de lettres, actes et ordonnances des rois d'Angleterre et de France concernant la domination anglaise en France et particulièrement en Guyenne.

17° *Le Liure des eschais, traduit du latin en françois,* par Jean Ferron, à la requête de Bertrand Aubry, de Tarascon. Manuscrit in-folio, sur parchemin, de la fin du XIVe siècle; 54 pages, avec miniatures fort curieuses pour les vêtements qu'elles représentent.

La dédicace commence par ces mots : « A noble homme et discret Bertran Auberi..... » et finit ainsi : « Or prenez donc, tres-cher sire, ce petit present. commencie. le. iiij. iour de may lan mil. ccclvij. »

Le livre même commence de la sorte : « Ci deuise comment le roy veult aprendre du philosophe le gieu des eschais, et li monstre comment il doit estre aorne en sa maieste.

« Le roy est ainsi fait. Car il se siet en vne chaiere. vestu de pourpre. couronne ou chief. »

Il finit par ces mots : « Et pource, chier seigneur, prie ie le roy de qui toute grace et toute vertu vient, que il vous doint si et a nous de mener nostre vie en ce siecle que ce soit a la gloire du roy de paradis. et de toute la glorieuse compaingnie des ciex et a lonneur du corps et au proufit des ames. Amen. Explicit le gieu des eschais. »

Sur la dernière page on lit : « Lan mil cccc. quatre. vingts et huyt alausun Frances Decanmont nasquit au tiers jour doust environ mynuyt. » Et les noms : « Jehan Decanmont, François Giron, 1658 [1]. »

18° *Le Roman de Rou,* 4e partie. Manuscrit in-folio, sur parchemin, de 73 pages. On ne connaît de ce poëme que deux autres manuscrits sur parchemin, celui du Musée britannique, à Londres, qui est le plus précieux, et celui de la Bibliothèque impériale, à

[1] L'auteur du poëme original est Jacques de Cessolis ou de Cessoles, de l'ordre des frères prêcheurs. Son livre, qu'il écrivit vers 1290, fut imprimé à Milan, 1479, fol., sous ce titre : *De moribus hominum et officiis nobilium super ludos scacchorum,* et une autre fois sous ce titre : *Solacium ludi scacchorum scilicet regiminis et morum hominum et officium virorum nobilium,* Utrecht, fol., 1473. Il existe une autre traduction française du même ouvrage, composée aussi au XIVe siècle, par Jean de Vignay, et qui fut imprimée en 1504 à Paris, chez Vérard, in-folio, et en 1505 chez Mich. Le Noir, in-4°.

Paris, n° 6987, tous deux ne contenant que la 4ᵉ partie et fort défectueux. Celui de Stockholm a été écrit à la fin du xivᵉ siècle; il contient beaucoup de fautes de copiste, mais il offre beaucoup de leçons non recueillies par Pluquet.

19° *Les anciennes coustumes de Lourrys.* — *Coustumes de Meung-sur-Eure.* — *Ordonnances faictes sur le faict de la polisse de la ville de Bourges*, etc. Manuscrit in-folio, probablement du commencement du xvᵉ siècle; contient en outre plusieurs édits et ordonnances de nos rois.

20° *Stilus parlamenti curie*, in-folio, de 60 pages, de la fin du xivᵉ siècle; en latin et en français. On sait qu'on appelait *stiles* au moyen âge des recueils de formules judiciaires ou de procédure. L'auteur de la présente compilation traite, par exemple : « De modo et gestu quem debet habere advocatus curie parlamenti. — De paria Francie et de causis parium, etc. » Cet ouvrage n'est autre chose que le *Stile du parlement* de Guillaume du Brueil, avocat du parlement de Paris. C'est un recueil des règles de la procédure judiciaire du parlement, telles que l'usage les avait établies. Rédigé peu de temps après que le parlement s'est trouvé fixé à Paris, vers 1330, il est resté pendant longtemps le manuel des praticiens. La Bibliothèque impériale en possède plusieurs manuscrits latins : nᵒˢ 4641 A, 4641 B, 4642, 4643, 4644, dont le plus ancien est de la fin du xivᵉ siècle. Le *Stile du parlement* a été imprimé en latin en 1515 par Galiot du Pré et en 1549 par Charles du Moulin. Il a été traduit au xviᵉ siècle.

21° *Roman d'Eledus et de Serene.* Manuscrit grand in-8° ou petit in-4° de 110 feuillets, sans titre. Une main plus moderne a écrit sur une des pages blanches : « Histoire du Roy de Tubie. » L'écriture, d'une encre très-pâle, effacée et difficile à lire, paraît être de la fin du xivᵉ siècle. Le poëme contient ici environ 8,000 vers; cependant les dernières pages manquent. Voici quel en est le sujet : Gemenas, roi de Tubie, a une fille nommée Serene. Il l'a fiancée dès l'enfance avec un jeune duc d'Alide, nomme Maugrier. Mais la jeune fille aime Eledus, fils du comte de Montfleur, nommé Mauynus ou Mamynus, et elle en est aimée. De là beaucoup de difficultés, des guerres et des aventures; le brave Eledus triomphe finalement de tous les obtacles et obtient la main de Serene.

Voici l'introduction :

Seigneurs vng compte veuilh retraire
Dieux le me laisse a bon chef traire
Et se y fais point de faillance
Dieu men doint fere tel penance
Que bien men soit adestines
Et pry a tous que mescoultes
Que si voules en paix entendre
Icy pourres le voir aprandre
De grans proesses et damours
Et de guerres et de dolours
Et jen diray bien la maniere
Sy com le treuue en lystoyre...
Mes je abrege lessamplaire
Quar trop lonc seroit il a dir
Et sil vous plaist veulles ouir
A compter vous ay deledus
Filh du pros conte Maminus... etc.

En citant, d'après le catalogue de la bibliothèque de Stockholm, le *Roman d'Eledus et Serene*, les auteurs du tome XXII de l'*Histoire littéraire* rangent cet ouvrage parmi les productions du XIIIe siècle; après avoir donné les citations que M. Stephens a transcrites, ils ajoutent, p. 791 : « Ces passages montrent que ce roman est jeté dans le même moule que les poëmes d'aventures. Il est sans doute du XIIIe siècle, à en juger par la langue et la versification. Si l'on en pouvait croire l'auteur, d'ailleurs inconnu, il aurait été d'abord composé sous forme de geste « a rime plaine, » c'est-à-dire à couplets monorimes en vers de dix syllabes; mais il y a peu de raison de s'en rapporter à ce dire dont l'équivalent est employé par beaucoup de trouvères. La scène se passe en Afrique; les héros ne tiennent en rien au cycle carlovingien, et le nœud du roman est justement celui des contes d'aventures, c'est-à-dire un jeune homme de condition inférieure qui devient amoureux de la fille de son seigneur et finit par l'obtenir, grâce à sa prouesse. » On ne connaît pas, je pense, d'autre manuscrit de ce poëme que celui de Stockholm.

22° *La règle sainct Benoist*, in-12 du commencement du XVe siècle.

23° Le même volume contient un manuscrit in-folio de 46 feuillets, du commencement du XVe siècle : « Cy commence la table des rebrices du liure intitulé de bonnes meurs lequel dit liure est deuise en cinq parties, dont la premiere partie parle des sept peches mortelx et des remedes qui y sont. La seconde partie

parle des gens deglise et des clercs. La tierce partie parle de lestat des seigneurs temporelz et de toute cheuallerie. La quarte partie parle de lestat du commun peuple. La cinquieme et derniere partie parle de la mort et du jour du jugement. »

Après une table des matières, le premier chapitre commence : « Tous orguilleux se veullent a dieu comparer en tant quilz se glorifient en eulx mesmes... » La fin traite du jugement dernier. — C'est, très-probablement, un des nombreux ouvrages de Christine de Pisan.

24° Le même volume contient un troisième manuscrit in-folio du commencement du xve siècle, et dont le texte concorde avec celui d'un manuscrit sur parchemin de la bibliothèque de Copenhague, contenant le même ouvrage[1].

« Apres ce, Ma tres chiere dame, que jay fait le romant sur Boece de consolacion en nostre seigneur... » Cette introduction est suivie du roman intitulé : *Mellibee et Prudence*, qu'on attribue souvent à Christine de Pisan, mais qui n'est peut-être qu'une traduction par Rênaud de Louens, traducteur de Boèce, d'après l'original latin d'un Italien, qui le composa vers 1246. Cette traduction a d'ailleurs été imprimée par Antoine Vérard à la suite du *Jeu des eschez moralisés*, 1504, in-folio.

25° Guillaume de Deguilleville. — *Le pélerinage de la vie humaine.* Manuscrit in-folio, de 1443. La Bibliothèque impériale possède plusieurs manuscrits plus anciens de ce petit poëme, qui, d'ailleurs, a été imprimé plusieurs fois au commencement du xvie siècle, mais avec des additions et des changements. On peut en dire autant du suivant.

26° Guillaume de Deguilleville. — *Chi-se commenche le pelerinage de l'ame puis que elle est yssue du corps.* Manuscrit de la même main et de la même date que le précédent, signé par « Jehan Desyanys religieux du Gard, en l'abbey de Longuiller. »

27° Le même volume, où se trouvent ces deux ouvrages de Deguilleville, contient encore un manuscrit en prose intitulé : « *Explications religieuses,* » in-folio, de la même main que les deux précédents. On lit sur la première page : « Dufaultrey, achepte a tours. » L'ouvrage est un commentaire, une instruction sur les

[1] Voy. *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque de Copenhague*, par N. C. L. Abrahams, p. 137.

dix commandements de Dieu, la foi, les sept sacrements, les sept péchés capitaux, sur le Père éternel, sur le Saint-Esprít, sur les vertus cardinales, etc. Voici les premières lignes :

« Dieux la souueraine bonte qui tous jours voeult son bien a aultrui departir crea primierement les angles entre lesquelz lucifer le souueraine ordre de la souueraine gerarchie tenoit le deseure degre si comme le plus sage le plus biau et le plus reluisans entre les angles. »

Les dernières sont : « Mais quelconques temptacion que lon ait tant dure che longuement ou soit de ire ou conuoitise de luxure ou daultres pechie se elle desplaist et que on mette paine de le mettre hors de son cœur que le consentement ne soit plain ny entier on ne pesche point mortellement mais y acquiert on souuent vertu et grand merite enuers Dieu pour le boine resistanche que on y met. Amen. »

28° Un volume contenant 56 ballades, une vingtaine de rondeaux, une quarantaine de poésies détachées, trois chansons, un noël, un mottet et quatre morceaux en prose. Manuscrit in-8° du XVe siècle, de 272 feuillets d'une écriture difficile à lire. Il a appartenu au président Fauchet qui y a ajouté quelques notes. M. Stephens a donné les premiers vers de chacune de ces petites pièces. On y reconnaît des morceaux d'Alain Chartier, de Jean de Meung, de Villon, de Michault Taillevent, de Machault, le poëme d'Othea (Ὦ θεά, ô Minerve!), plusieurs fois imprimé, adressé à Louis d'Orléans, et dont les indications mythologiques, empruntées sans doute aux livres de Boccace, firent fortune au commencement du XVe siècle.

La plupart de ces poëmes sont connus. On a sur Guillaume de Machault, poëte champenois, outre une édition de ses œuvres, Reims, 1849, in-8° (voy. le *Journal des Savants*, 1850, p. 189), des dissertations de l'abbé Lebeuf et du comte de Caylus dans le tome XX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. Le *Jugement du bon roy de Boghainghe* se trouve manuscrit à la Bibliothèque impériale[1].

Les deux ballades citées dans M. Stephens :

— Il nest dangier que de villain.
— Qui ne contreffait lamoureux.

[1] M. P. Paris, *Manuscrits français*, VI, 448.

sont imprimées aux pages 273 et 275 du petit volume intitulé : *La dance aux aveugles, et autres poésies du xv[e] siècle, extraite de la bibliothèque des ducs de Bourgogne.* Lille. MDCCXLVIII. Chez André Joseph Panckoucke; in-12. Les pièces anonymes commencent à la page 206; les poésies qui précèdent, ainsi que *La dance aux aveugles,* sont de Pierre Michault.

On n'est pas fixé sur la question de savoir si ce Pierre Michault est le même que Pierre Michault Taillevent, auteur d'un *Passe-temps* en vers, auquel George Chastelain a répondu par un *Contre-passe-temps* et qui se trouve dans le manuscrit de Stockholm. Ce dernier ouvrage a été imprimé sous ce titre : « *Le passe-temps Michault nouuellement imprimé.* » Sans lieu ni date. Petit in-8° gothique de 12 ff. avec figures sur bois. « Opuscule très-rare, dit le *Manuel du libraire,* et composé par G. Châtelain. »

Le *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier se trouve dans le manuscrit 6796 de la Bibliothèque impériale, et M. P. Paris l'a décrit dans son premier volume, p. 232.

Le *Breviaire des nobles,* le *Lay de paix* et la *Belle dame sans mercy* sont d'Alain Chartier et se trouvent dans le manuscrit 7215[22] in-4° de la Bibliothèque impériale.

La ballade :

Je congnois bien mouche en let...

est imprimée, aussi bien que ses *Testaments,* dans les œuvres de Villon, Paris, 1723, in-12.

On connaît également le *Tournoiement antecrist,* de Huon de Méry, que contient encore le manuscrit de Stockholm [1].

Peut-être le noël qui se trouve au milieu de ce recueil, et dont M. Stephens a cité seulement le premier et le dernier couplet, est-il moins connu ?

Noel nouvellet, noel chantons icy
Nouvelles gens, crions a dieu mercy
Noel, noel, noel, noel,
Chantons noel pour ung roy nouvellet.

Quant mesveillay et jeus assés dormy,
Ouvris mes yeux, vis ung arbre flory,
Noel, noel, noel, noel,
Dont il sailli ung bouton vermeillet.

[1] Voy. Leroux de Lincy, *Livre des légendes,* p. 230.

Quant je le viz, mon cuer fu resjoy,
Tant grant beauté resplendissoit de luy,
Noel, noel, noel, noel,
Com le soleil qui lieve au maturet.

En Bethleen Marie et Joseph vy,
Lasne et le buef, lenfant estoit parmy,
Noel, noel, noel, noel,
La cresche estoit en lieu dun berselet.

Dung oiselet aprez le chant oy,
Qui aux pastours disoit: partons icy,
Noel, noel, noel, noel,
En Bethleen trouverez laignelet.

Lestoille vint qui le jour esclaircy,
Qui dorient dont elle estoit party,
Noel, noel, noel, noel,
En Bethleen envoioit les trois roys.

L'un portoit or, et l'autre myrre aussi,
Et l'autre encens qui si bon lui sentit,
Noel, noel, noel, noel,
De paradis sentoit le jardinet.

Quarante jours la norrice attendy,
Entre les bras Simeon le rendy,
Noel, noel, noel, noel,
Deux turtrelles dedens ung penneet.

Quant Simeon le tint il fist ung ry
Vecy mon dieu, mon sauveur cest cestuy,
Noel, noel, noel, noel,
Vecy celuy qui gloire au peuple met.

Ung prestre vint dont je fus esbahy
Qui par parolles, lesquelles point n'oy,
Noel, noel, noel, noel,
Mussa la messe dedens ung gastellet.

Et puis me dist, frere, crois-tu icy?
Si tu y croys, de dieu seras ravy,
Noel, noel, noel, noel,
Si tu n'y crois, deusci va ou gibet.

En douze jours noel fut accomply,
Pour douze jours mon chant sera ffeny,
Noel, noel, noel, noel,
Pour chacun jour en ay fait ung couplet,
Noel nouvellet.

29° *Chronique anglo-normande*, manuscrit sur parchemin, petit in-4°; 138 feuillets, de 38 à 45 lignes par page. L'écriture semble être du milieu du XIVe siècle. C'est une sorte d'histoire universelle, depuis Adam jusqu'au pape Jean XXII (1334). On y trouve beaucoup de détails sur les premiers siècles de l'histoire d'Angleterre, et, entre autres passages curieux, la belle légende anglo-saxonne sur *Constance et Maurice*, qui a servi d'original à Chaucer dans son *Man of Law's Tale*. Ce manuscrit a appartenu au président Fauchet, qui a signé à la première page : « *Cest a moi Claude Fauchet*, 1596. »

Voici le commencement :

« Veray Dieu omnipotent soit a nostre comencement.

« Pur ceo que nous sumes avisez des ceaux que sonnt persons en estodie qils sonnt ennoyez de la prolixite destoires et que plusours avonnt defaute des livres, il nous plust requiller brevement la connte des lynes quex descenderonnt del primer pier Adam... »

Voici la fin : « Capitulo cmo xvj° Lowys.

« En le temps cist pape Johan Lowys, Duk de Bavere, par lez uns granntz de Almaigne estoit eslu Emperour de Almaigne, mais en descord que lerchevesque de Cologne ne assenti point à luy mais eslutz le duk de Ostrice. Puis entre eux deux eslieux sourdi guerre, et puis Lowys duk de Bavere prist en bataille le duk de Ostricz et luy tint ou prisonn, et soy mesmes fist coronner roy de Almaigne. et fist sonn filz marchis de Brandebourgh. puis lempe-rour delivera de prisonn le duk de Ostritz, qi apres tynt loialment ovesque luy, et puis estoit le duk de Ostricz mannde par lemperour Lowys en Lombardie et attrayt moultz des citees et bones villes a-la subjectionn Lowys de Bavere. »

Sur la dernière page du manuscrit, on lit, d'une écriture du XVIe siècle :

Dormir ne puis syvre ne suys.
Et sans dormir vivre ne puis
Ainsy convient se je veul vivre
Que je soye toulz les jours yvre.
Amen, ainsy soit-il.

Au feuillet 67, on lit un morceau curieux sur saint Patrice :

« A cell temps seint Patrik Britonn de nacioun fitz a conuchez la soer seint Martine de Tours estoit renome de seintite et de

miraclez et de doctrine. Et lan del Incarnacionn cccc. xxv. maunde par cist Pape Celestyn en Hirlande conuerty cels genz a la foy par sermonns et seint conversacionn et par miracles et retournast en sonn paiis de Bretaigne. et aryva a sa Chapele en Cornewaill qi vnqore est en grannt reverence del poeple pur sa sanntite et par laide as malades par miracles. Cist retourna Dirlannde en Engleterre lan de grace cccc. xxxv. et refusa la dignite derchevesque et autres honours. et sen ala demorir en la paiis la ou ore est Glastembirs. qi fu un lieu solitaire et sannz haunt des genz. lo recoilist il a soy auscuns heremitz. et lez fist habiter en commune, et vivere dessouz obseruances revlers et fu illoks lour primer Abbe et apres qil avoit apris sez moignes en tout manere de religioun et avoit avannce le lieu et le mouustre des terres et des possecsions del ffeffement des roys et dautrez princes. a poy de temps apres le seint home morust et un seynt Anngel demoustra le lieu de sa sepulture. qest a destre del Auter de la vel eglise. De quel lieu veanntz touz qi la estoient leva un flaume tres grannt. Cist Patrik morust lan de sonn age c et xj. lan del Incarnacionn cccc. lxxij. et si fu il nee lan del Incarnacionn ccc. lxj. et lan del Incarnacionn cccc xxv fu maunde par le pape Celestin en Hirlande. Et lan cccc xxx iij il converti Hirlande... Pristerent les Ireis en custume de venir et visiter lez reliqes bour Patronn donc seint benigne et seint indractus ove. lour vij compaignons viendrent et seint Columquile et seint Bride, »

Sur saint Furceu, on lit au feuillet 91 : « En le temps cist Emperour Constantin-Constannt et en le temps le pape Martin avant dit, estoient famous seint Audoen, evesque de Rowan et Phelibert labbé nee de l'Isle de Koesee. et seint Furseu de Irlande. Cist seint Furseu estoit dez noblez gentz venuz..... founda un noble mouuster de seint Piere en la ville qest apelle Faversham... Et pius sachannt la venue dez mescreantz en Engleterre, passa par navie en France et fuist rescieu honourablement del Roy, puis founda un mouuster..... »

Au feuillet 92 on lit une description du chemin qui conduit au paradis et de celui qui mène à l'enfer. On peut consulter, sur ceux des textes conservés dans le Nord, qui sont relatifs à la légende de saint Patrice, la publication de M. G. Stephens intitulée : *S. Patriks-Saga*, dans la série des volumes imprimés aux frais de la *Svenska Fornskrift-Sällskap*, Stockholm, 1844.

30° *Histoire des ducs d'Orléans et de Berry, de 1399 à 1411;* in-folio, du xv° siècle; avec des notes marginales qui semblent avoir été écrites par le président Fauchet. On trouve reliée dans le même volume, et écrite de la même main que le premier manuscrit, une *Chronique de la France,* commençant à la guerre de Troie et finissant au règne de Louis XI « à present regnant. »

31° *Ordonnances concernant les finances,* in-folio, sur parchemin, de l'année 1500 environ. On y trouve une ordonnance de Charles VII, datée de Saumur, 25 septembre 1443; une autre de Saumur, 25 novembre 1443: une autre de Nancy, 10 février 1444; une autre de Bourges, 26 novembre 1447; une autre de Bouchat, 30 janvier 1455; une autre datée de Roches, 21 avril 1460. — Puis viennent des pièces ainsi intitulées : « La manière de leuer le tiers. . . Autre forme en Normandie, etc. » Sur la première feuille du livre on lit ces mots : « Hic liber est magistri Nicolay Seguier, notarij et secretarij domini nostri regis, » et cette note à la dernière page : « Soit memoire que le samedj dix° jour juillet mil cinq cens et sept, enuiron sept heures du soir, par noble homme Dreux Raguier escuyer, seigneur de Thionville, preuost des marchans. Et sire Jehan le Lieure, maistres Pierre Paulmier. Nicole Seguier et sire Hugues de Neufuille escheuins de la ville de Paris. Fut assize la derreniere pierre de la six^{me} et derreniere arche du pont Nostre Dame (a Paris). Et a ce faire estoit present grand quantite du peuple de ladit ville par lequel pour la joye du paracheuement de si grant et magnifique euure fut crye Noe. et grant joye demenee auecques trompettes et clerons qui sonnerent par longue espace de temps. » Cette indication peut servir, comme on le voit, à compléter le travail de M. Leroux de Lincy : *Recherches historiques sur la chute du pont Notre-Dame, à Paris, 1499-1510.* (Bibliothèque de l'École des chartes, t. X, p. 32–51, 1845–6.)

32° *Rescrits, ordonnances, etc. . . . Coustumes et vsaiges dont lon a acoustume de user en Champaigne. — Coustume de Champaigne et premiers la chartre des barons de Champaigne,* etc. Manuscrit, gros in-folio, de la fin du xv° ou du commencement du xvi° siècle.

33° *Ordonnances concernant la police de Paris,* in-folio, du commencement du xvi° siècle. — On trouve dans ce recueil les rapports autographes et signés des commissaires préposés à la garde des différents quartiers de la ville, des ordonnances du parlement sur la police, une ordonnance publiée par le roi le 24 juillet 1534

« touchant les légions de gens de pied, » signée par François I[er] lui-même, contre-signée Breton, etc.

34° Boissart. — *Inscriptionum antiquarum quæ tam Romæ quam in aliis quibusdam Italiæ urbibus videntur, cum suis signis propriis ac veris lineamentis exacta descriptio, per Jo. Jac. Boissartum Burgund. Romæ, anno MDLIX;* manuscrit in-8°, de 200 pages, comprenant : 1° des compliments en vers adressés à l'auteur par P. C. de Buzenval, N. Clément et Fr. d'Averly; 2° une préface de Boissart en vers latins :

> Lector candide, tu libro hoc videbis
> Antiqui monumenta multa sæcli...

3° une dédicace poétique à Charles, duc de Lorraine, de Bar, etc.; 4° des félicitations en vers latins adressées à l'auteur par P. Melissus Francus, H. Fabricius Tabernomontanus, P. Choartus Buzanualius, Jac. Pascharius Lotharingius, Jo. Mylius Marpurgensis Hessus, Lælius Cleipassus Hydruntinus, etc.; 5° un portrait de l'auteur, gravure sur cuivre; 6° sept pages donnant la copie de quarante monnaies et médailles, grecques pour la plupart; 7° le dessin à la plume de six à sept cents monuments classiques copiés à Rome et en Italie, bustes, inscriptions, bas-reliefs, pierres funéraires, Hermès, colonnes, etc. La plupart de ces dessins se retrouvent dans l'ouvrage publié par l'auteur, à Francfort : *Romanæ urbis topographia,* 1597-1602; six parties en deux volumes in-folio. Toutefois les descriptions varient un peu, et l'ouvrage imprimé ne reproduit pas intégralement le manuscrit, qui, par là encore, outre la bonne exécution de ses dessins, devient précieux. J. J. Boissart, antiquaire et poëte latin, né à Besançon, en 1528, mourut à Metz, en 1602. La bibliothèque de M. Pâris, dit la *Biographie universelle,* vendue à Londres, en 1791, renfermait deux manuscrits inédits de sa main; l'un contenant sa vie, l'autre des poésies latines. Peut-être est-ce du second, incomplétement décrit par la *Biographie universelle,* qu'il s'agit ici; peut-être Gustave III, qui se trouvait à Aix-la-Chapelle pendant l'été de 1791, et qui, nous le savons, rapporta d'autres manuscrits en Suède, le fit-il acheter en Angleterre.

35° *Palamon et Arcita.* Manuscrit in-folio de 66 feuillets, du commencement du xvi[e] siècle. « Cest le beau Rommant des deulx amans Palamon et Arcita et de la belle et saige Emylia translaté

de viel langaige et prose en nouueau et rime par ma demoiselle Anne de grauille la malet dame du boys maslesherbes du commendement de la royne. » Ce manuscrit a appartenu au président Fauchet, qui y a ajouté cette note : « Je croi que ce fut celle qui, contre le vouloir de l'admiral son pere, espousa Thomas de Balzac Sir dAntragues; de sa doctrine fait mention Geofroi Thori de Bourges en son liure de champ fleuri. Le liure fut compose lan dapres la veue faite a Ardres entre les Rois francois 1 et henri 8 Roi dAngleterre lan 1520. Fauchet. »

Louis Mallet, sire de Graville, amiral de France sous Charles VIII, était mort en 1516 à 78 ans, ordonnant à sa famille de rendre au roi 100,000 livres qu'il avait de plus qu'en entrant en charge, parce que « l'honneur est assez belle recompense. » Anne de Graville était sa cinquième fille. Elle épousa Pierre de Balzac, seigneur d'Entragues. C'est elle qui arrangea, d'après un vieux roman en prose, ce livre *d'Arcita et Palamon* ou *Palémon*, que les curieux sont aujourd'hui si fiers de montrer dans leurs bibliothèques[1].

Ce manuscrit se trouve relié avec les deux imprimés suivants: 1° *Guillermi le Rouille Alenconiensis causidici in legibus licentiati Justicie atque injusticie descriptionum compendium.* Avec gravures. Imprimé à Paris, 1520, par C. Chevallon; 2° *Le liure de Jhesus. La doctrine des crestiens.* Avec gravures, sans date ni lieu d'impression. « On les vend a paris en la rue neufue nostre Dame a lenseigne de lescu de France. »

36° Du Chastel. *Le liure de labour de pourete et de richesse et comme besoing et necessite vient assailir vng homme nouuel marie gisant en son lit.* Manuscrit in-folio, du commencement du XVIe siècle; 44 pages.

Prologue :

On dit souuent a reprocher
Vng prouerbe que jay moult cher etc.

La première partie a pour titre :

« Comment pensee la hideuse se mist sur une piz[2] du nouuel marie et soussy le tourmente tres durement

Adonc sen vint a moy errant

[1] Voy. P. Paris, I, 24. II, 278.
[2] *Pectus*, poitrine.

Vne grand vieille a poil sérrant
Qui hideuse et fletrie estoit, etc.

Les derniers vers sont :

Car jay en ce ferme creance
Que qui a souffisante adresse
En luy a parfaitte richesse
Cy vueil mon lvure a fin traire
Appelle la voye ou ladresse
De pourete et de richesse.

37° *Le conseil de mariaige.* Manuscrit de 4 feuillets dans le même volume que le précédent.

Cher et parfait loyaulx amis
Qui vous estes lie et mis
En sacrement de mariaige
Dieu vueille quayez fait que saige, etc.

Derniers vers :

Que Dieu vous octroye en la fin
Son grant royaulme et atant fin.
Explicit.

38° « Bernard. » Manuscrit de 6 feuillets, dans le même volume que les deux précédents. C'est un recueil de sages conseils sous forme proverbiale; en français et en latin, adressés à « Reymond du chastel Ambroise. »

« A noble et bien eureulx Chle Reymond seigneur du chastel Ambroise Bernard viel et ancien salut. Tu nous a demande que nous te enseignons comment plus prouffitablement ung chacun chief dostel se doit gouverner. A laquelle demande nous te respondons que combien quen toutes les choses du monde lestat et la fin soit en ladvanture de fortune, tousjours la regle de vivre n'est mie a delaisser. Escoute doncques et entens que se en ta maison les despenses et les recettes soient equales, car de fortune ou daventure pourra destruire lestat de ton hostel..... Voy diligeament la diligence et le propos de ceulx qui administrent et gouvernent le tien..... Veoir souvent ses choses et comment ils vont..... Pense au vivre de ton bestail, car quant ils ont fain ils ne le sçavent demander..... Despenser pour chevalerie est honneur..... »

39° « *Ensuit le Passe temps Michault.* » Manuscrit de 12 feuillets, dans le même volume que les trois précédents.

Je pensoie na pas sept ans
Ainsy com pense a son affaire
Par maniere de passe temps, etc.

40° « *Ensuit le contre passe temps Michault,* » par Pierre Chastellain, manuscrit de 9 feuillets, dans le même volume.

41° « *Ensuit le temps reconneut de maistre Pierres Chastellain.* » 32 feuillets; même volume.

On dist souuent qui riens ne porte
Riens ne luy chiet et on le croit
En cela point ne me depporte, etc.

42° « *Cest le doctrinal aux simples gens et pour les simples prestres qui ne entendent pas lescripture examinee et esprouuee à Paris par plusieurs maistre en diuinite.* » 21 feuillets; même volume.

Premier chapitre : « Des articles de la foy. Nous debuons croire et en ceste foye viure quil est vng Dieu en trois personnes.... »

43° « *Le liure de Floret en françois deuise en six parties et chacune partie est deuisee par chappitres exceptees les deux premieres ou il na en chascune que vng chappitre.* » 42 feuillets; même volume.

Prologue :

Vous qui prenes plaisir a lire
Les rommans darmes et d'amours
Laissiez les et veuillies eslire
Ceulx qui enseignent bonnes mours, etc.

Le premier chapitre :

« *La maniere de la fachon du liure et lexcusacion de lacteur.*

Qui du liure prendra le titre
Et par ordre chacun chapitre
Et le lira jusqu'a la fin
Autant trouuera en latin
De lignes comme en françois
Exceptees seulement trois
Qui sont dinterpretacion, etc.

Fin :

Dieu soit loué puis que mon liure
Est acheue jen suis deliure

Jhesucrist octroye sa gloire
A ceulx qui l'auront en memoire
Et ke nous doint bien acomplir
En fait de meur et bien mourir. Amen.
Explicit.

44° « *Ensuiuent les enseignemens que Cathon donna a son filz.* » 11 feuillets; dans le même volume.

Cathon fut preux chenalier et sage homme
Moult bon conseil donna a la cite de Romme, etc.

C'est la traduction des *Distiques de Caton*, par Jean Lefèvre. Elle se trouve en manuscrit à la Bibliothèque impériale, où l'on trouve aussi manuscrites d'autres traductions en vers du même ouvrage, par exemple celles de *Macé de Troyes*, de *Lefèvre*, etc. Les quatre livres de distiques latins, attribués pendant longtemps à Caton lui-même, passent aujourd'hui pour avoir été composés vers le IIe ou IIIe siècle après J. C. On en ignore le véritable auteur.

45° « *Ensuiuent [proverbes] beaulx notables et auctorites.* » 4 feuillets; dans le même volume.

Bon est bon vin qui par raison le prent
Qui le prent par raison a parler luy aprent
Mais qui prent tant du vin que le vin le sourprent, etc.

46° « *Ensuiuent les enseignemens que Christine donna à son filz.* » 13 pages; dans le même volume.

Filz je nay mie grant tresor, etc.

47° *Catalogue des ouvrages de M. Le Clerc, chevalier romain, dessinateur et graveur ordinaire du cabinet du Roy, fait par M. Le Clerc, son fils, prêtre docteur de Sorbonne*; manuscrit in-folio. Il commence par : « Morceaux de Metz. Le tombeau du roy de Portugal, pièce en travers d'environ un pied de long sur sept pouces de haut : c'est la vue extérieure de la chapelle avec un dôme dans un fond de païsage. » Mais on lit en marge la note suivante : « Ce n'est point la vuë du tombeau du roy de Portugal, mais bien la vuë de l'église de Sainte-Catherine, à Stockholm, et cette planche n'a point été gravée par Le Clerc pendant son séjour à Metz, mais dans les premières années de son arrivée à Paris. »

48° *Catalogue des œuvres de François Chauveau, dessinateur et*

graveur de l'Académie roiale de peinture et sculpture, à Paris. Manuscrit in-folio commençant par : « Le portrait de ce graveur... » et finissant par : « profil de Barcelone, 1697. » Il porte la signature du comte Charles Tessin [1].

49° Anciennes pièces touchant l'histoire de Danemark, Norvége et Suède. Manuscrit grand in-folio, en latin et en français. La première pièce est intitulée : *Literæ de negotiis et confederationibus habitis inter regem Franciæ ex vna parte et regem Noruegiæ ex altera.* Paris, 22 octobre 1295. La dernière a pour titre : *Pacta induciarum regnorum Sueciæ et Poloniæ,* etc. 2 sept. 1635.

50° *Inventaire des raretez qui sont dans le cabinet des antiquitez de la serenissime reine de Suède,* fait l'an 1652. Manuscrit de 137 pages in-folio, d'une belle écriture, et dont le Père Dudik, bénédictin, a cité plusieurs fragments dans ses *Recherches en Suède pour l'histoire de la Moravie* (en allemand, un volume in-8°, Brünn, 1852), curieux ouvrage dont nous parlerons longuement plus tard. Dressé en 1652, ce catalogue a été revu, en 1653, par le Bordelais Raphaël Trichet du Fresne, qui y a ajouté en marge des notes importantes indiquant la provenance ou les destinées ultérieures de plusieurs tableaux ou objets d'art.

Malheureusement, l'auteur de ce catalogue l'a rédigé avec une incroyable inexpérience, et a surtout fort maladroitement négligé de donner les noms des maîtres avec l'énumération des tableaux.

Aussi hésitions-nous à le publier intégralement; mais peut-on prévoir quelles indications seront décidément inutiles, soit aux artistes, soit aux érudits, soit aux philologues? Qui ne sait combien sont inattendues les vicissitudes que subissent les chefs-d'œuvre des arts, objets d'une admiration constante et avide; combien, à travers ces vicissitudes, leurs meilleurs titres d'authenticité risquent de s'égarer et de se perdre, et de quelle utilité peut être la conservation des documents qui s'y rapportent, soit pour revendiquer, malgré l'altération de leur premier éclat, tout leur mérite, soit pour rendre justice aux hommes et aux nations qui ont respecté et recherché les belles choses? Les pays du Nord ont produit peu d'œuvres artistiques; mais, dès la fin du XVIe et surtout pen-

[1] François Chauveau, né à Paris en 1613, mourut en 1676. Son fils, René, sculpteur et architecte, passa sept ans dans le Nord. (Voyez Papillon (J.-M.), *Mémoire sur la vie de Fr. Chauveau,* 1738; l'*Athenæum français* du 6 janvier 1855.

dant le XVII[e] siècle, ils en ont manifesté le goût, comme autrefois, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, il s'étaient épris de nos romans et de nos poëmes chevaleresques. Ils ont appelé à grands frais les artistes et les tableaux, et ils ont avidement saisi les occasions de retenir ce qui s'offrait à eux. Un beau *Testament d'Eudamidas*, peut-être l'original, est à Copenhague, dans la galerie de M. le comte de Moltke. Ce fameux tableau du Poussin avait été, dit-on, embarqué pour la Russie, avec un buste antique de Platon et un exemplaire du Dante portant des dessins de Michel-Ange en marge. On a généralement cru que ces précieux objets avaient péri dans un naufrage; mais une tradition acceptée dans le Nord veut que le naufrage ait eu lieu dans les eaux du Danemark, et que le tableau ait été sauvé. — Combien d'épisodes semblables ne rencontre-t-on pas dans l'histoire des objets d'art? En 1473, un marin de Dantzig, Paul Benecke, rencontre un vaisseau portant le pavillon des Hollandais, avec lesquels sa ville était en guerre: il attaque, s'empare du navire ennemi, et y trouve le magnifique tableau d'Hemling, *le Jugement dernier*, placé aujourd'hui sur l'autel de la cathédrale de Dantzig. L'explication est dans le fait important, connu d'ailleurs, mais confirmé par ces bizarres circonstances, que les banquiers italiens des Pays-Bas envoyaient alors très-fréquemment dans le Midi des Van-Eyck, des Roger van der Weyden et des Hemling[1].

On sait combien étaient riches les collections de la reine Christine[2]. Naudé, devenu son bibliothécaire après Freinshemius, en

[1] Voyez *Les Ducs de Bourgogne*, par M. le comte de Laborde, 1849-1852, 2[e] partie, t. I. Preuves. Introduction, p. CXI.

[2] Vossius fit pour elle à Paris des achats considérables. Né en Hollande, Isaac Vossius s'était déjà fait connaître par des écrits d'érudition, de philologie, d'histoire et de philosophie, mais aussi par un certain mélange de scepticisme et de superstition, et passait pour athée, égoïste et cupide, quand il fut appelé en 1649 par Christine. Il apporta en Suède sa bibliothèque et celle de son père, qui étaient fort considérables; il vendit la seconde à la reine. Elle envoya Vossius à Paris en 1650 pour acheter à son compte un certain nombre de livres précieux. Il acquit, en effet, la bibliothèque de Petau pour 40,000 livres, et une partie de la bibliothèque de Mazarin pour 10,000. En même temps, il acheta pour Christine deux manuscrits: une *Chronique de Babylone*, exemplaire unique, et une *Histoire de l'Église*, fort rare, pour 160,000 écus. On l'a souvent accusé d'avoir trompé la reine dans ces achats, et la *Chronique de Babylone* a passé pour supposée. Vossius n'en fut pas moins nommé, après son retour, bibliothécaire de Christine, et il accomplit de nouvelles missions en Angleterre et

décembre 1651, écrivait à Gassendi (Stockholm, 19 octobre 1652): « Pour sa bibliothèque, de laquelle j'ai la conduite *cum absoluto imperio*, elle est très-riche en manuscrits, tant à cause de M. Petau que de M. Gaulmin[1], de monseigneur le cardinal Mazarin[2], de ceux d'un nommé Stéphanides, de Ravius[3] et d'autres... Outre cela, elle a une galerie de statues tant en bronze qu'en marbre, de médailles tant d'or, d'argent, que de bronze, en pièces d'yvoire,

en Espagne pour compléter les collections royales. C'est lui qui fit appeler Saumaise en Suède. Le fils de Saumaise ayant emprunté de lui une importante somme d'argent, et en faisant attendre la restitution, Vossius eut recours au père, fort inutilement. Une correspondance amère, puis une polémique s'en suivit; mais le nouveau favori fut énergiquement soutenu par la reine. Vossius, pour n'être pas complétement disgracié, plia. L'inconstance de Christine vint bientôt à son aide; Saumaise et son ami Bourdelot n'étaient déjà plus de son goût; elle rappela Vossius, avec mille protestations de considération et d'amitié. Il revint donc à Stockholm en septembre 1653, reprit sa charge de bibliothécaire, mais quitta la Suède peu de temps avant l'abdication de la reine. On affirme qu'il emporta alors avec lui un grand nombre de livres, d'objets d'art et de manuscrits précieux faisant partie des collections royales, entre autres le fameux manuscrit d'Ulfilas, le *Codex argenteus*. On le voit cependant encore en 1655, pendant un voyage en Belgique, occupé du soin de la bibliothèque de la reine; et, vers 1680, il fut désigné pour écrire son histoire. On lui promettait de lui envoyer de nombreux matériaux à cet effet. Ces documents furent rassemblés, mais Vossius mourut avant de remplir cette tâche nouvelle.

[1] Gilbert Gaulmin, maître des requêtes.

[2] Voyez dans le tome I du *Choix de Mazarinades*, de M. C. Moreau, p. 143: « Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin, 26 janvier 1649, » et dans le tome II, p. 222: « Remise de la bibliothèque de Mgr le cardinal Mazarin, par le sieur Naudé, entre les mains de M. Tubeuf, 13 février 1651. » — Le 29 décembre 1651, Mazarin revenant de son premier exil, le Parlement furieux ordonna de lui courir sus et fit vendre ses meubles et sa bibliothèque. Cette belle collection de 40,000 volumes avait été réunie et classée par le savant Naudé. Mazarin l'ouvrait libéralement à tous les hommes studieux. — Je trouve dans la correspondance de Pierre Juel, résident de Danemark en Suède sous Christine, manuscrite à la Bibliothèque royale de Copenhague (Nouv. collection royale, in-4°, n° 1033), et dont on a publié des extraits dans le *Ny danske Magazin*, t. VI, et dans le *Historisk Tidskrift*, t. V, que Christine, au moment où elle voulut se rapprocher de France, renvoya à Mazarin, avec plusieurs autres, tous les manuscrits qu'elle avait fait acheter à la vente des collections du cardinal. Elle y joignit quelques statues *provenant de Prague*. Elle envoya en même temps à la reine de France une table en mosaïque provenant aussi de Prague (dépêche du 4 juin 1653). — À la date du 25 juin de la même année, elle attend une collection de manuscrits que lui envoie le duc de Savoie.

[3] Christian Rau ou *Ravius*, savant orientaliste, né en 1603 à Berlin, mort à

d'ambre, de coral, de cristal travaillé, de miroirs d'acier, d'horloges, de tables, d'esquisses, bas-reliefs et autres choses non moins artificielles que naturelles, et telle que je n'en ai jamais vu en Italie de plus riches. Restent les tableaux desquels elle a aussi une merveilleuse collection, et ainsi vous voiez que *habet animum apertum ad omnia.* »

Christine possédait, suivant l'inventaire que nous publions, environ 200 statues, des milliers de médailles, près de 600 tableaux, sans compter les mosaïques, les pierres précieuses, les porcelaines, les horloges, etc. Elle était en possession de 47 tableaux du plus haut prix, que son père s'était appropriés lors de la réduction de Prague; il y avait dans le nombre jusqu'à 10 toiles du Corrége. Tout cela était le pillage de la guerre de Trente-Ans. Les Suédois avaient dépouillé la Bohême, où Rodolphe II avait accumulé les premiers chefs-d'œuvre de la renaissance italienne. Nous avons çà et là quelques détails sur cette galerie de Rodolphe formée avec un soin et des dépenses considérables; elle consistait principalement en quatre salles, dont la première contenait: des horloges de formes et de fabrication diverses, des instruments de géométrie et d'astronomie, de la vaisselle d'argent, des objets d'or, des perles et pierres précieuses, des ivoires, des ustensiles de chasse et d'équitation, une selle ornée d'argent et d'or, et enrichie de turquoises, avec ses étriers, un mors orné de rubis, des armes et des harnais venus de la Perse et de l'Inde; — 93 statues, antiques et autres, en métal, gypse, albâtre et marbre; — 23 tableaux, des miroirs anciens, un luth en cuivre doré, une table ronde en jaspe de Bohême rehaussé d'or et de grenats; — enfin, une chaise en fer admirablement travaillé, 2 statues de marbre, etc. — La seconde salle renfermait les porcelaines et les vases de terre aux formes et aux peintures variées, le buste de Rodolphe II en cuivre, une grotte de corail, etc. — La troisième contenait des peintures, dessins et gravures sur parchemin, sur fond d'or, en miniature, etc.; des étoffes de tout genre, des tapis de Turquie, un étendard orné de perles d'or, des livres enrichis de gravures sur cuivre, etc. — On voyait surtout au milieu de cette troisième salle

Francfort-sur-l'Oder en 1677. Après avoir voyagé en Orient, d'où il rapporta en Angleterre de nombreux manuscrits, il était bibliothécaire et archiviste de l'Université d'Oxford, quand Christine l'appela pour professer l'arabe à Upsal. Il y resta jusqu'en 1672.

une célèbre chapelle d'argent, qui se composait d'un autel d'ébène rehaussé d'argent, surmonté d'une massive croix du même métal, et orné de cierges d'argent doré. — Ajoutez un *cabinet* d'ambre, à ferrures dorées, deux couteaux de chasse à manches d'ivoire habilement sculptés, etc. — La quatrième salle enfin servait de cabinet d'histoire naturelle. — En outre la salle d'armes offrait près de 200 fusils précieux, des armes fameuses par les souvenirs qu'elles rappelaient, comme la grande épée donnée par Grégoire XIII à l'empereur Rodolphe, des étendards, des boucliers, des casques et de vieilles armures. — Quelques salles annexes contenaient encore des peintures, des statuettes, des instruments de musique, un grand miroir d'acier, des lits anciens, ornés de perles et d'or, une table en cuivre sur laquelle était gravé le portrait du duc de Saxe, des siéges indiens, etc. [1].

Christine hérita du pillage de cette galerie; elle y ajouta les nombreux objets d'art qu'elle fit acheter, principalement à la vente de la galerie de Charles Ier d'Angleterre et à celle de la galerie Mazarin. La première, surtout, lui offrait une admirable occasion. La galerie de Charles Ier s'était formée de l'ancienne galerie de Henri VIII et de la riche collection achetée en 1627 pour 80,000 livres sterling au duc Charles Ier de Mantoue. Or cette famille des Gonzague, rivale des Médicis pour le luxe et le goût des arts, avait formé lentement et à grands frais sa collection. Pour eux, Raphaël avait fait la célèbre Sainte-Famille, aujourd'hui *la perle* du musée de Madrid; pour eux, le Corrège avait peint son *Éducation de l'Amour,* aujourd'hui à la galerie nationale de Londres. (Voy. Waagen, *Kunstwerke und Künstler in England,* Berlin, 1837, t. I, p. 29 et 457-491.) La galerie de Charles Ier fut vendue par ordre du Parlement : en partie pendant le mois de juillet 1650, en partie pendant l'année 1653. Il serait curieux de savoir précisément, en présence des incroyables prix de vente que nous trouvons dans un document de cette époque, jusqu'à quel point influa le malheur des temps ou bien le goût inexpérimenté de l'époque. M. de Croullé, notre ministre à Londres, écrit au cardinal Mazarin, le 23 mai 1650, que la vente s'est faite comme il suit : « Van-Dyck, par lui-même, 15 shillings; Charles V, empereur, et l'impératrice, sa femme, du Titien, 30 sh.; la maîtresse

[1] Voyez les *Recherches en Suède*, par le P. Dudik.

du Titien, par lui, 100 sh. (c'est le beau tableau du Musée de Paris); Vénus et Adonis, du Titien, 80 sh.; une Vierge, le Christ et saint Jean, du Corrège, 50 sh.; sept portraits par Van-Dyck : celui de Charles Ier (probablement, à ce qu'il semble, le magnifique tableau que nous possédons aujourd'hui), et ceux de sa femme et de ses enfants, estimés : *le premier, 150 sh.*, les autres 60, 200, 25, 60, 30, 120 sh.; — 209 tableaux, dont 8 Raphaël, 21 Titien, 9 Corrège, 5 Tintoret, 6 Holbein, 5 Rubens, 15 Van-Dyck, 9 Jules-Romain, etc., sont exposés en vente à Somerset-House, et estimés en tout 20,307 sh., ou 24,382 livres 8 sous. » (Voy. M. Guizot, *Révolution d'Angleterre*, t. III, notes.)

Christine, séduite peut-être par le bon marché, acheta à cette vente beaucoup de médailles et un certain nombre de tableaux du premier ordre.

Quand elle abdiqua, elle fit embarquer, outre la meilleure partie de sa bibliothèque, ses meubles les plus précieux, dont on fit plus de cent ballots, qu'on dirigea sur Gothenbourg. Elle emporta, dit Archenholtz, une grande quantité de joyaux et de bijoux; des vases et de grosses pièces d'or et d'argent massif; deux cabinets de médailles antiques d'or et d'argent, et fort rares; enfin une prodigieuse quantité de peintures des plus rares, de statues antiques, etc. Mais les nécessités du voyage la déterminèrent de bonne heure à aliéner une partie de ses richesses; on la vit mettre en gage, dès son arrivée en Hollande, des bijoux pour une valeur de 40,000 écus; elle en donna beaucoup à son passage à Bruxelles en 1655. Ajoutez la liste des objets qu'on était parvenu à détourner de ses collections avant son départ. Don Antonio Pimentel sut, par exemple, faire rendre à la maison d'Autriche le magnifique meuble qu'on appelait *cabinet de Prague*. Christine se retira finalement à Rome et y apporta avec elle sa précieuse collection.

Ses tableaux furent achetés après sa mort, en 1689, par le neveu d'Innocent XI, le duc de Bracciano, don Livio Odescalchi, des héritiers duquel ils furent acquis en 1722 par le Régent pour entrer dans la fameuse galerie d'Orléans, vendue elle-même en 1791 et 1792[1]. Nous avons les catalogues de ces deux der-

[1] Voy. dans le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* un article de M. Eugène Piot sur la collection du Palais-Royal, formée par le Régent avec l'aide de Coypel et Roger de Piles. Outre les tableaux que nous nommons plus bas, cette collec-

nières ventes. La pièce que nous publions aujourd'hui complètera l'histoire de ces précieux objets, maintenant dispersés.

Si l'on veut dès maintenant se faire une idée des trésors que possédait Christine et connaître les destinées ultérieures de quelques-uns de ces objets, il est facile en premier lieu de voir, à l'aide des inventaires connus, que les tableaux suivants, après avoir appartenu à Christine et fait partie de la galerie d'Orléans, se trouvent aujourd'hui dans la collection du marquis de Stafford, dans sa résidence de Cleveland-House à Londres[1] :

La belle Vierge, C'est une Sainte-Famille, de Raphaël, que les connaisseurs désignent depuis longtemps de ce nom ; c'est un des mieux finis parmi les tableaux de cabinet de l'auteur. — Sur bois, 2 pieds 10 pouces de haut sur 2 pieds de large. — Vendu en Angleterre 3,000 livres sterling. Ce beau tableau avait ainsi appartenu successivement au duc d'Urbin, à Philippe II d'Espagne, à l'empereur Rodolphe, à Gustave-Adolphe, à Christine, à don Livio Odescalchi et au Régent.

Le Muletier, par le Corrége. On raconte de cet ouvrage que le peintre, ayant contracté une dette envers un cabaretier, n'eut d'autre moyen d'y satisfaire que de peindre un tableau pour lui servir d'enseigne. — Sur toile, 2 pieds 1 pouce de haut sur 2 pieds 11 pouces de large. A été acheté à Londres 80 livres sterling.

Vénus pleurant la mort d'Adonis, par Paul Véronèse. — Sur toile, 4 pieds 9 pouces de haut sur 5 pieds 7 pouces de large. C'est évidemment celui que notre inventaire décrit sous le numéro 80 : « Un grand tableau où est représenté un homme blessé d'un sanglier, avec un Cupidon qui luy tient la teste, et une

tion du Palais-Royal avait de Jules-Romain : *L'Enfance de Jupiter*, *L'Allaitement d'Hercule* et *L'Enfance de Bacchus*.

[1] Voyez *A Catalogue of the collection of Pictures of the most noble the Marquess of Stafford, at Cleveland-House, London, Containing an etching of every picture, and accompanied with historical and biographical notices by* John Young, in two vol. Lond. 1825, in-4°. — *Kunstreise durch England und Belgien, nebst einem Bericht über den Bau des Domthurms zu Frankfurt am Main, von* J. D. Passavant. Frankf. 1833, in-8°. Le catalogue de la galerie d'Orléans se trouve à la page 269, avec les prix de la vente faite à Londres, du 26 décembre 1798, à la fin d'août 1799. — Buchanan, *Memoirs of painting, with a chronological history of the importation of pictures by the great masters into England since the french revolution*, 2 vol. in-8°, Lond. 1824. — *Kunstwerke und Künstler in England*, von G. F. Waagen, Berlin, 1837, I, 492-520.

femme auprès de luy. » En effet, on voit Adonis étendu ; Vénus lui prend la main ; un Amour tient sa tête.

Vénus sortant de la mer, par le Titien. — Sur toile, 2 pieds 5 pouces de haut sur 1 pied 11 pouces de large. Achetée à Londres 800 guinées.

La Sainte-Famille et saint Jean, par Pâris Bordone. — Sur toile, 3 pieds 3 pouces de haut sur 4 pieds 11 pouces de large.

La Vie humaine, par le Titien, allégorie représentant les différents âges.

Cupidon taillant son arc, par Francesco Mazzuoli, le Parmegiano. Cet ouvrage a été longtemps attribué au Corrége. Ce tableau avait été, dit-on, exécuté pour le chevalier Bayard. — Sur cuivre, 4 pieds 5 pouces de haut sur 2 pieds 5 pouces de large.

Le Christ devant Pilate, par Andrea Schiavone. — Sur toile, 4 pieds 1 pouce de haut sur 6 pieds 1 pouce de large.

Outre ces huit belles toiles, le Régent avait acheté 49 tableaux (57 en tout) provenant de la collection de Christine ; il y avait, dans ce nombre, 10 Corrège, et parmi eux la fameuse *Léda.* Elle avait été, ainsi que l'*Io,* du même auteur, exécutée pour le duc Frédéric II de Mantoue, qui offrit les deux à Charles-Quint, en 1530, quand il se fit couronner à Bologne. L'empereur Rodolphe transporta ces deux ouvrages à Prague, d'où les Suédois les ont enlevés.

C'est la *Léda* du Corrège que le fils du Régent, Louis, pour complaire aux scrupules de l'abbé de Sainte-Geneviève, ordonna de couper et de livrer aux flammes, avec tous ceux des tableaux de la galerie formée par son père qui offraient des nudités ; une *Léda* de Michel-Ange périt de la sorte, et l'*Io* du Corrége fut aussi mutilée, mais ensuite réparée et vendue au roi de Prusse. C'est pourtant ce même Louis d'Orléans qui enrichit la collection du Palais-Royal de la belle suite de pierres gravées antiques provenant du cabinet Crozat. La *Léda* du Corrége fut coupée en morceaux ; heureusement le directeur de la galerie d'Orléans, Coypel, détourna en secret les précieux fragments et prit soin de les réunir. La tête avait été détruite ; il la refit avec un rare bonheur de mémoire ou d'après une copie. On attribue quelquefois, mais sans fondement, cette réparation à Prud'hon[1].

[1] Dans une spirituelle *Histoire de la peinture de portraits en France,* encore inédite, M. Feuillet de Conches donne à ce sujet les détails qui suivent :

A la mort de Coypel, le tableau restitué fut acquis par un certain Pasquier; et, à la vente de ses tableaux, en 1755, acheté 21,060 francs pour le roi de Prusse et placé dans la galerie de Sans-Souci. C'est de là que Napoléon Ier, ayant admiré ce bel ouvrage, le fit rapporter à Paris, d'où la Prusse l'a enlevé en 1815. Si c'est le même tableau qui est décrit dans notre inventaire sous le numéro 416, nous apprenons par là que cette toile se trouvait à Prague avant d'appartenir à Christine, qu'elle était au nombre des chefs-d'œuvre italiens acquis par Rodolphe II, et nous reconstruisons presque toute son histoire.

Il faut encore nommer, après la *Léda*, parmi les tableaux qui étaient passés de la galerie de don Livio Odescalchi ou de Christine dans celle du duc d'Orléans :

Le Martyre de saint Étienne, d'Annibal Carrache; vendu ensuite en Angleterre au comte de Darnley.

L'Éducation de l'Amour, du Corrége. Ce n'était réellement qu'une copie dont l'original se voit aujourd'hui dans la galerie nationale de Londres.

Hérodiade, par Giacomo Palma; vendu en Angleterre.

Portrait d'un doge de Venise, du même; vendu au duc de Bridgwater.

Portraits présumés du Titien et de sa maîtresse, par le Titien; vendu en Angleterre 1,000 livres sterling. C'est une répétition de

« La *Léda*, divisée d'abord en trois lanières dans sa largeur, fut déchiquetée ensuite inégalement, et plusieurs morceaux s'en perdirent. Le duc d'Orléans donna ces lambeaux au conservateur de sa galerie, le peintre Coypel, qui travailla à en tirer parti tant bien que mal. Un morceau d'ancien tableau remplaça la tête de la *Léda*, et dans ce morceau fut incrustée la tête de la femme couverte d'une draperie bleue. D'autres lacunes béantes furent bouchées au moyen de lambeaux d'autres vieilles peintures. Les chairs craquelées tombaient par écailles; une partie de l'Amour et les deux enfants étaient emportés et furent repeints. Le tout, en un mot, ne fut plus qu'une mosaïque de rapports plus ou moins adroits. Si l'on en croit la tradition, c'est en cet état que le tableau passa dans le cabinet d'un amateur nommé Pasquier, et qu'en 1755, à la vente de ce cabinet, il fut acquis par le roi de Prusse au prix de 21,060 francs et placé au château de Sans-Souci. A l'époque des conquêtes de l'Empire, le tableau de la *Léda* fut l'objet d'un examen fort attentif : la restauration qu'il avait subie avait ajouté à l'œuvre de destruction. On fit avec soin justice de tous les replâtrages, on ne peignit que ce qu'il fallait absolument peindre, et la toile fut mise dans l'état où elle est maintenant en Prusse. Ce fut un flamand nommé Hoeghstoel qui fut chargé de ce travail. On cite généralement Prud'hon comme l'auteur des repeints : je suis à peu près certain que ce grand artiste n'y fut absolument pour rien. »

la belle composition que nous avons au Musée. (Voy. la *Notice des tableaux italiens du Louvre,* par M. Fr. Villot, 1849, n° 502.)

Enfin les frises de Jules-Romain, d'après les *Histoires* de Tite-Live. (Voir plus loin au numéro 94 des tableaux.) Quatre de ces frises sont aujourd'hui dans la belle galerie italienne de M. Edmond de Beaucousin, à Paris.

L'inventaire complet des objets d'art qui composaient la galerie de Christine, en indiquant les provenances, complétera les observations de détail que nous venons de faire et nous rendra peut-être un anneau jusqu'à présent perdu de leur histoire, non pas sans doute le moins important, puisque les musées de Prague, formés sous le règne de Rodolphe II, ont dû être, pour un bon nombre des tableaux que les Suédois en ont enlevés, leur première étape au sortir de l'Italie, et la moins connue de toutes.

Inventaire des raretez qui sont dans le cabinet des antiquitez de la sérénissime reine de Suède.

LES STATUES DE BRONZE, GRANDES ET PETITES.

De Prague.

1. Une grande figure de brônze qui est une femme et trois enfans d'entour d'elle.

De son Altess Royale.

2. *Dito* de bronze, Cupidon avec un arc a la main.
3. *Dito* de bronze, Mercure et Vénus.
4. La figure d'un homme et d'une femme auec Cupidon et un chien, en bronze.
5. *Dito* la figure d'une femme.

De Prague.

6. L'empereur Rodolphe, figure de bronze.
7. Un cheval de bronze.
8. La figure d'un homme de bronze.
9. *Dito* d'un empereur en bronze.
10. La figure du roy Gustave en bronze.
11. La figure de Christine rayne de Suède.
12. *Dito* Roy Gustave, dessus un pied.

Données à la Rayne de Son Altesse Royale.

13. Une figure de bronze, qui est une femme avec un petit enfant aupres d'elle, portée sur un piedestal d'ebene.
14. La figure d'un homme } de bronze.
15. *Dito* d'une femme }
16. Une petite figure de bronze représentant un enfant avec une tasse a la main.
17. Un more, en petite figure de bronze.
18. Un Évesque, *idem*.
19. Une femme, *idem*.

De Prague.

20. Un homme, en petite figure de bronze.
21. *Dito, idem*.
22. *Dito, idem*.
23. Mercure et Venus, *idem*.
24. La figure d'une femme de cire et un horloge dedans.
25. Un homme a cheval, en petite figure de bronze.
26. Trois figures de bronze portées sur un piedestal et entourées de serpens.
27. *Dito* une femme tenant a la main un Cupidon aupres d'elle.
28. *Dito* trois hommes dont l'un tient l'autre sous luy.
29. *Dito* une teste et poitrine de bronze.
30. La figure d'un centaure tenant entre les bras une femme.
31. Un hibou de bronze porté sur un piedestal noir.

Toutes de Prague.

32. Un homme a cheval, de bronze, porté sur un pied de bronze.
33. Un petit cheval de bronze porté sur un piedestal noir de bois.
34. Une teste et la poitrine de bronze.
35. Un centaure ayant entre ses bras une femme.
36. Une petite teste de bronze.
37. Une figure d'une femme, de bronze, portée sur un piedestal de bronze.
38. *Dito* une femme en mesme façon.
39. Une femme en figure de bronze assise sur un piedestal de bronze, et tenant un miroir à la main.
40. Un buste de bronze.

41. Une lampe representant un homme.
42. Deux petits chevaux de bronze separez.
43. Un centaure de bronze avec une femme entre ses bras.
44. Une femme endormie dans son lit en figure de bronze.
45. Un Romain, en buste de bronze, couvert d'un casque, et porté sur un piedestal de bronze.
46. Une femme en figure de bronze, portée sur un piedestal de bronze.
47. *Dito* une femme en mesme posture.
48. La figure d'un petit enfant de bronze.
49. La teste d'un vieillard avec une grande barbe, de bronze.
50. Une petite lampe de bronze.

De Prague.

51. Un homme porté sur un piedestal, en petite figure de bronze.
52. *Dito* un homme n'ayant qu'un bras, de bronze.
53. Une petite figure de bronze representant une femme.
54. Hercule en petite figure de bronze.
55. Une femme en petite figure de bronze portée d'un piedestal de bronze.
56. Une femme accompagnée d'un chien en figure de bronze.
57. Un taureau porté d'un piedestal de bronze, en figure de bronze.
58. Une figure de bronze dorée representant une femme estant a genoux sur un piedestal de bronze.
59. Une femme assise sur un piedestal de bois, en figure de bronze.
60. Un Ange en figure de bronze.
61. La figure de Mercure en bronze, portée sur un piedestal noir de bois.
62. La figure d'un veneur d'oyseaux en bronze portée sur un piedestal noir de bois.
63. Un homme tenant un autre homme sous luy et une femme entre les bras, en bronze.
64. Un homme en bronze porté sur un piedestal noir.
65. Un homme en bronze tenant une femme entre ses bras.

De Prague.

66. Un homme tenant une espée a la main pour tuer une femme qu'il a entre les bras, tout en figure de bronze.

67. Un centaure de bronze avec une femme entre les bras.
68. Un centaure avec une femme entre ses bras portée sur un piedestal de bronze.
69. Un cheval de bronze porté sur un piedestal de bronze.
70. Un cheval plus grand de bronze sans piedestal.
71. Un homme a cheval, de bronze.
72. Une figure de bronze representant un homme qui tue une femme.
73. Un cheval et un lyon de bronze, portés sur un piedestal de bronze.

Du sieur Fresne.

74. Un homme accompagné d'un Cupidon, porté sur un piedestal de bronze.

De la chambre de meubles.

75. Un centaure porté sur un piedestal noir de bois, tiré de la chambre de meubles.

De Prague.

76. Un sanglier de bronze couchant sur un piedestal noir de bois.
77. La figure de Jesus Christ taillée en bois par le graveur de Sa Majesté.

Du sieur Blom.

78. 4 figures de bois avec un ange dessus sur un piedestal d'ebene.
79. 22 petites figures sur des pieds d'ivoire pour mettre au rang de bataille dans une boite blanche.

En la chambre de la Rayne.

80. Un ouvrage de bois representant un homme estant a cheval et une femme entre ses bras, dans un estuy noir garny de filets d'or.
81. La figure de Faustiane, en cire, enduite de verre.

Du sieur Blom.

82. La figure de Jesus Christ, en bois, sur un piedestal d'ebene, dans un estuy brun.

De Prague.

83. Un petit autel de bois, avec les images de la Sainte Trinité, de la sainte Vierge, et deux petits chandeliers, couvert de peau parfumée.

En la chambre de la Rayne.

84. L'image de saint George, en argent doré, se battant contre un dragon.
85. Une figure taillée en bois, servant pour en imprimer les préces de taille douce.

De Nurrenberg.

86. La figure d'un grand homme, en bois.
S. M. a envoyé en France la grande figure de Psyche, et l'a donnée à Mr de.....

LES STATUES DE MARBRE.

De Son Altesse Royale.

1. 36 grandes figures de marbre.

Du sieur Spiring.

2. 48 figures de marbre, grandes et petites, l'une sur l'autre.
3. 73 preies des figures de marbre, l'une sous l'autre.

Du sieur Blom.

4. Un long tableau de marbre representant en sculpture plusieurs figures.
5. 7 figures de marbre.

De Prague.

6. Trois tableaux de marbre, representans des figures enchassées. La teste de Goliath en figure de marbre.

Du sieur Falk.

7. Deux grandes figures de plastre, qui ont esté donné à la royne par le sieur Falk.

Du sieur Blom.

8. Dix personnages de terre.
9. Un taureau et un lion de terre.

Statues de marbre.............	166
Statues de terre...............	14

LES MÉDAILLES DE TOUTES SORTES DE MÉTAUX[1].

Dans un grand cabinet[2] de bois brun, que le feu roy a eu a Meunicken, et a esté emporté de la chambre de Rentes; il y a :

De Monicken.

1. 1564 medailles d'argent prises à Mönicken.

De Son Altesse Royale.

2. 1164 médailles de bronze données de Son Altesse Royale.

[1] Voyez les *Médailles de grand et de moyen bronze du cabinet de la reine Christine*, gravées par Pietro Sante-Bartoli, et expliquées par Sigebert Havercamp (né à Utrecht, en 1683, mort en 1742), à l'aide d'un commentaire latin. La Haye, 1742, in-fol. L'éditeur, de Hondt, y a fait ajouter une traduction française, qui est peu exacte.

[2] Le magnifique château de Skokloster, appartenant à madame la comtesse veuve de Brahé, possède encore aujourd'hui, ainsi que plusieurs autres châteaux de Suède, de ces grands *nécessaires* ou *meubles* de bois ciselé ou incrusté que la mode multiplia à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, auxquels on donnait en France le nom de *cabinets*, et que l'Allemagne appelait *Kunstschrank*, c'est-à-dire armoire artistique; ils se fabriquaient principalement à Augsbourg, à Nuremberg et à Dresde. Leur fabrication appartenait surtout à l'ébénisterie; mais des artistes de tout genre y contribuaient, le sculpteur, l'orfèvre, le peintre, le mosaïste, le graveur sur métal et en pierres fines, l'émailleur, etc. On y employait les bois précieux, l'ivoire, les métaux, les pierres dures, l'écaille, l'ambre, la nacre; on y introduisait des statuettes, des bas-reliefs, des glaces. Il y a de beaux *cabinets* au musée historique de Dresde, à l'hôtel de Cluny à Paris, dans la *chambre du trésor* du roi de Bavière, dans le *trésor impérial* de Vienne, dans le *Grüne Gewölbe* de Dresde, etc. Mais le chef-d'œuvre du genre est celui de la *Kunst Kammer* de Berlin, et qu'on appelle *Pommersche Kunstschrank*, parce qu'il a été fait à Augsbourg en 1616 pour le duc de Poméranie, Philippe II. Un des plus beaux *cabinets* connus se trouve dans la bibliothèque de l'université d'Upsal. (Voyez le savant ouvrage de M. Jules Labarte : *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge Dumenil, précédée d'une introduction historique*; 1847, 1 vol. gr. in-8°.)

De Municken.

3. 6 medailles d'argent, plus grandes, mises dans des rondes boîtes, dans le mesme cabinet.

Dans un tiroir noir et doré dudit cabinet, il y a:

4. Ces medailles d'argent doré sont :

5. 9 medailles d'argent doré, placées sur de rondes plaques de pierre.

De Monicken.

6. 2 medailles non enchassées.

7. 1 grande medaille d'argent doré representant des fleurs de lis.

2 grandes medailles de bronze.

Dito, un cabinet de bois brun d'un ouvrage de taille douce, que le feu Roy a eu à Muniken, et puis a esté tiré de la chambre des Rentes, il y a a savoir :

De Son Altesse Royale.

8. 795 medailles d'argent bien grandes, que Sa Majesté la royne a eues de Son Altesse Royale.

Dito, un cabinet plus petit, de bois brun, que le feu roi a eu a Muniken, il y a :

9. 2300 medailles d'argent.

Du sieur Blom.

10. 400 medailles d'argent.

De plusieurs personnes.

11. 208 medailles d'argent dans le mesme cabinet.

De Son Altesse Royale.

70 medailles d'or.

Du sieur Blom.

26 medailles d'or.

De plusieurs personnes.

14 medailles d'or.

Un grand cabinet de bois en peinture de la ville de Muniken; dedans il y a :

De Prague.

2700 grandes et petites medailles de bronze, d'airain, de plomb et de fer, mises l'une sur l'autre.

Un petit cabinet de bois brun, donné par Son Altesse Royale. La dedans il y a :

De Son Altesse Royale.

403 medailles de bronze.

Un petit cabinet verd de dor du tresorier de Suede, Gabriel Oxanstierna.
La dedans il y a :

Du trésorier Gabriel Oxanstierna.

115 grandes medailles de bronze.
Dito 381 medailles de bronze.

De la Contesse, du Grand Connestable, du sieur Frixendorff.

53 medailles d'argent, joinctes avec des mailles d'argent.

D'un Italien.

1 grande medaille d'or.

Du sieur Bexnbit Skytte.

15 medailles d'or.
275 *dito* d'argent.

De plusieurs personnes.

5 medailles d'or.
17 *dito* d'argent.
9 *dito* de bronze et de plomb.

Du sieur Bordlot[1].

Une grande medaille demie d'or et demie d'argent.

[1] C'est cet abbé Bourdelot qui était en tiers avec M. le Prince et avec la fameuse princesse Palatine, amie intime de ce dernier, lorsqu'en France ils es-

Du sieur Kiuenheller.

11 medailles d'or.
709 *dito* d'argent.
3884 *dito* de bronze.

136 médailles d'or rendues à S. M.

Les dites medailles sont en somme, à savoir :
142 medailles d'or.
1 *dito* moitie d'or, moitie d'argent.
6339 *dito* d'argent.
8658 *dito* de bronze, d'airain, de plomb et de fer.
En outre, il y a :

Par Son Altesse Royale.

Quatre grandes cabinets remplis de medailles d'or, d'argent, de bronze et de laiton, dont il n'y a point d'inventaire fait encore.

Par Son Altesse Royale.

Outre cela :
Il y a plusieurs statues de bronze, de laiton et de fer, et quelques livres.
Le tout a esté donné a la Royne par Son Altesse Royale.

De Prague.

Un petit livre relié en parchemin rouge plein de medailles.
Une petite caisse avec 12 medailles de bois d'Inde.
Deux cabinet avec ses tiroirs couverts de velours noir, ou il y a une grande partie de modèlès de medailles et d'autres figures de bronze, d'airain, de plomb et de cire. Au mesme cabinet il y

sayèrent ensemble de brûler un morceau de la vraie croix, sans pouvoir en venir à bout. Ce prodige frappa fort la princesse. Un songe qu'elle eut longtemps après d'une danse en rond dont un danseur tombait à chaque tour dans un gouffre qui se refermait, sans que cela interrompît la danse, acheva de la convertir tout à fait. (*Note de Saint-Simon aux Mém. de Dangeau,* 6 juillet 1684.) Dangeau lui-même dit à la date du jeudi, 8 février 1685 : « A Versailles. J'appris la mort de l'abbé Bourdelot qui avoit avalé de l'opium au lieu de sucre; il laisse une abbaye de 3 ou 4,000 livres de rente. Il avoit été longtemps en faveur auprès de la reine Christine, et, depuis qu'il s'était brouillé avec elle, il étoit revenu en France et s'étoit attaché à M. le prince, qu'il réjouissoit fort et dont il étoit médecin. »

Un grand cabinet de bois en peinture de la ville de Muniken; dedans il y a :

De Prague.

2700 grandes et petites medailles de bronze, d'airain, de plomb et de fer, mises l'une sur l'autre.

Un petit cabinet de bois brun, donné par Son Altesse Royale. La dedans il y a :

De Son Altesse Royale.

403 medailles de bronze.

Un petit cabinet verd de dor du tresorier de Suede, Gabriel Oxanstierna. La dedans il y a :

Du trésorier Gabriel Oxanstierna.

115 grandes medailles de bronze.

Dito 381 medailles de bronze.

De la Contesse, du Grand Connestable, du sieur Frixendorff.

53 medailles d'argent, joinctes avec des mailles d'argent.

D'un Italien.

1 grande medaille d'or.

Du sieur Bexnbit Skytte.

15 medailles d'or.

275 *dito* d'argent.

De plusieurs personnes.

5 medailles d'or.

17 *dito* d'argent.

9 *dito* de bronze et de plomb.

Du sieur Bordlot[1].

Une grande medaille demie d'or et demie d'argent.

[1] C'est cet abbé Bourdelot qui était en tiers avec M. le Prince et avec la fameuse princesse Palatine, amie intime de ce dernier, lorsqu'en France ils es-

De Madame la Conestable.

27. Un petit crucifix d'ivoire dressée sur une horloge, qui a esté donnée par Madame la connestable.

De la Royne mere.

28. Un petit enfant assis sur une teste de mort, auec un horloge de sable, donné par la royne mère.

De Prague.

29. Une coupe d'ivoire, auec une toufe de fleurs sur le couvercle.
30. Trois coupes d'ivoire, avec des globes sur les couvercles.
31. *Dito* une avec une coque de muscade sur le couvercle.
32. Une coupe d'ivoire avec un cylindre.
33. Deux coupes avec deux cylindres sur les couvercles.
34. *Dito* deux coupes simples.
35. *Dito* deux coupes.
36. Un ouvrage gravé en forme de boites l'une sur l'autre.
37. Un globe avec une figure dessus.
38. Un ouvrage d'ivoire auec un cilindre doré.

De Prague.

39. *Dito*, un ouvrage fait au tour, qui est un cylindre avec des mailles.
40. *Dito* un ouvrage avec des verres dessus.
41. Un long cylindre d'iuoire.
42. Un ouvrage en forme de piramide, avec du bois d'ebene au milieu.
43. Une coupe d'ivoire.
44. Un cylindre bourné d'ivoire.
45. Un ouvrage en forme de piramide, auec une croix.
46. Une coupe d'ivoire avec une toufe de fleurs.
47. Un ouvrage representant l'image de Jesus Christ, avec des anges a l'entour de luy.
48. Deux boisseaux d'ivoire.
49. L'image de la sainte Vierge portant Jesus Christ sur ses bras, et les Apôtres à l'entour d'elle.
50. Une coupe d'ivoire sur un piedestal de poirier.

51. *Dito*, une petite coupe.
52. Un petit pot avec une piramide dessus.
53. *Dito*, un petit pot simple.
54. Un petit ouvrage auec trois boites l'une sur l'autre.
55. *Dito*, une petite tasse ornée d'un cylindre au milieu, avec un piedestal de poirier.
56. Une charrue d'ivoire.

De Prague.

57. Un petit pot de *dito*.
58. Un cylindre porté sur un piedestal brun de poirier.
59. Une fleute de *dito*.
60. Une coupe avec un piedestal de poirier d'ebene.
61. *Dito*, une de poirier, avec un cone d'ebene.
62. *Dito*, deux sans piedestal.
63. Une petite boite d'ivoire.
64. *Dito*, 5 en mesme façon, mais separees l'une de l'autre.
65. Deux petites fontaines, sur un piedestal de bois d'ebene.
66. Un petit pot a eau.
67. *Dito*, un de mesme.
68. Un chariot d'ivoire.
69. *Dito*, un de mesme.
70. Une fleute d'ivoire.
71. Une de mesme.
72. Un compas avec une fleute.
73. Une grenade *dito*.
74. Une piramide de maille faite au tour.
75. Une pièce de canon, auec le chariot et un canonier, qui sert en la chambre de la royne.
76. Une caisse avec une garniture dorée, et deux petits cornets noirs dedans.
77. Une boite avec un petit chien dessus.
78. Une grande boite, representant en peinture plusieurs oiseaux et animaux, avec un pommeau dessus.

De Prague.

79. Une grande boite ronde sur un pied d'or.
80. Un ouvrage avec un cylindre et des boites dessus.
81. Une piramide de mailles sur un pied d'ebene.

82. Une tasse ronde portée sur un piedestal d'ivoire.
83. Une tasse a confiture sur un piedestal d'ivoire.
84. *Dito* une de mesme.
85. *Dito*
86. *Dito* de mesme facon.
87. *Dito*
88. Une piramide ou cilindre de boite.
89. Une petite coupe avec une piramide sur le couvercle.
90. Une coupe avec son couvercle.
91. Une piramide avec un piedestal d'ebene.
92. Une petite coupe auec son couvercle, tournée en viz.
93. Une boîte auec deux piramides.
94. Une petite coupe d'ivoire.
95. *Dito*, avec une piramide tournée en vis.
96. *Dito*, avec un couvercle de menuiserie.
97. *Dito*, avec un couvercle fait en façon de piramide.
98. Une petite coupe tournée en façon de tonneau, avec un cilindre sur le couvercle.
99. *Dito*, avec une tasse sur le couvercles.

De Prague.

100. Une grande coupe, avec une fontaine sur le couvercle.
101. *Dito* une petite avec un couvercle rond.
102. *Dito* une plus petite, avec une piramide et une croix sur le couvercle.
103. Une coupe avec son couvercle, representant une rose.
104. *Dito* avec un couvercle plat.
105. *Dito* avec un couvercle en façon de piramide.
106. Une boite ronde avec des filets dorés et un petit oyseau la dedans.
107. *Dito* peinte des filets dorés, et un papegay la dedans.
108. Une ronde tasse, avec un couvercle plat.
109. Un pot sans couvercle.
110. Une boite ronde avec un couvercle simple.
111. Une rareté en façon de piramide mise dans une caisse brune.
112. *Dito*, mise dans une caisse noire.
113. 24 trenchoirs dont les coins sont gravés.
114. Une grande coupe, avec un feston de plusieurs sortes de fleurs.

115. *Dito* de mesme façon.
115. *Dito* avec une haute piramide tournée en vis.
116. *Dito* tournée avec un couvercle de menuiserie.
117. *Dito*, une coupe avec un couvercle rond.
118. *Dito*, une coupe tournée en vis avec des mailles, et un couvercle orné d'une petite piramide.

De Prague.

119. *Dito* une coupe avec un couvercle orné d'un pot de fleurs.
120. *Dito*, une coupe avec un couvercle garnie de plusieurs petites piramides.
121. *Dito*, une coupe d'ivoire, avec une piramide de mailles de bois d'ebene.
122. *Dito*, une coupe sans couvercle.
123. *Dito*, avec un couvercle d'ivoire, orné d'une toufe de fleurs et d'une piramide d'ivoire.
124. *Dito*, avec un couvercle plat et une fontaine la dessus.
125. *Dito*, avec un couvercle garnie d'un feston en sculpture.
126. *Dito*, avec un couvercle en forme de fontaine.
127. Une boite ronde avec un couvercle plat.
128. Une boule d'ivoire avec des placques d'ivoire et un gland d'or qui en pend.
129. Un grand œuf d'autruche, demy peint de fleurs.
130. Une grande pièce d'ivoire fait en piramide, avec un globe et Mercure, gardée dans un estuy noir de filets dorés.
131. Une haute piramide, avec un globe et une piece faite en piramide.
132. Une longue pierre en forme de piramide enrichie de deux grenates.
133. Un long baston tourné, d'ivoire avec des mailles.
134. *Dito* un piedestal d'argent doré.
135. Une grande coupe, sur le couverele il y a la figure de saint George.
136. *Dito*, avec un Romain sur le couvercle.

De Prague.

137. *Dito*, qui, sur le couvercle, a une piramide et une granade.
138. *Dito*, avec un couvercle rond et une granade et piramide la dessus.

139. *Dito*, sur le couvercle il y a un serpent.
140. Une grande coupe entournée de mailles.
141. Une coupe d'un œuf d'autruche garnie d'argent doré, porté sur un piedestal d'ivoire, dont le couvercle est orné d'un rocheu.
142. *Dito*, porté sur un piedestal d'argent doré, avec un Cupidon sur le couvercle.
143. Une bosse d'ivoire representant deux pourtraits, portée sur un piedestal d'ivoire garnie de bois d'ebene et de verre dessous.

De Madamme Maria de la Gardie rendu à la Royne.

144. Deux pieds de table d'ivoire garnys d'argent, etc.

De la Royne mere.

145. Un grand pot d'ivoire dont le dehors est faict en menuiserie, et le dedans d'ore, mis dans un estuy rouge doré.
146. Un pot d'ivoire orné a l'entour de figures d'ivoire, par dedans d'oré, gardi dans un estuy rouge d'ore.

Du sieur Blom.

147. Un long baston d'ivoire mis dans un estuy noir d'ore et fourré de velours rouge.

De Prague.

148. Une coupe de corne, auec un couvercle et piedestal d'ivoire.

Achete d'un tailleur de pierre.

149. Un grand crucifix d'ivoire mis dans une caisse de bois blanc, que Sa Majesté la royne a achcté de son tailleur de pierre de Dansie qui l'avait fait.
150. Un crucifix gisant dans une caisse de bois.

Du sieur Blom.

151. Trois petites figures d'ivoire portées sur des piedestaux de bois d'ebene.
152. Une grande figure d'ivoire, qui est une Diane.
153. La figure de Mercure, d'ivoire.

A la chambre de la Royne.

154. Deux pots de grandes toufes de fleurs mis dans une caisse de bois brun.
155. 4 dens d'elephant.

A la chambre de la Royne.

156. Un morceau d'une dent d'elephant.
157. Un navire d'ivoire, qui a esté donné par Madamoiselle Elba Hansdotter.

D'Elba Hansdotter.

158. Une petite chaine d'ivoire.
159. Un tableau d'ivoire, avec une armée et un chassis noir d'ebene.

Du sieur Spiring.

160. Un tableau représentant Jesus Christ et les apostres.
161. Un tableau de *dito* représentant des enfans, auec un chassis noir d'ebene.
162. Un tableau de *dito*, avec des personnages, sur un fond de velours bleu.

LES RARETEZ D'AMBRE.

1. Une tasse avec un piedestal d'ambre, qui a esté dans la chambre de la royne.
2. Deux grands lavoirs d'ambre auec plusieurs figures.
3. Deux grands pots a eau ornés de diverses figures.
4. Neuf grands coupes de *dito*.
5. Deux bouteilles avec des bouchons d'argent et des chaines.

De Prague.

6. Une grande coupe longue, avec une syrene sur le couvercle.
7. *Dito* une petite tasse.
8. Une piramide avec une dorke (?).
9. Une petite boîte ronde.
10. Une teste de mort.
11. Une bouteille dorée avec un couvercle d'or.
12. Une chaîne longue de 39 grands grains et 30 petits.
13. *Dito*, une chaîne de 56 grains.

14. Un grand damier de menuiserie d'ambre assorty de barres d'argent, avec des dames d'ambre.

De Prague.

15. *Dito,* un plus petit avec les eschecs mercaux. (?)
16. 16 cousteaux et fourchettes avec des manches d'ambre.

LES RARETEZ DE CORAL.

1. Une petite caisse de bois avec une partie de racines de coraux.

De Prague.

2. Une racine de coral, avec un champignon qui est nay auec.
3. Un grand arbrisseau de coral non meur.
4. 22 arbrisseaux rouges de coral.

De Madame Marie de la Garde.

5. L'image de la Sainte Vierge portant Jesus Christ sur les bras, de coral, qui esté donnée a la royne aux estreines par madame Marie. A. 1652.

LES RARETEZ DE ROCAILLES.

De Prague.

1. Une grande ecaille de tortue.

Du Grand Duc de Russie.

2. Un petit peigne d'ecaille de tortue garny d'agate et enrichy de rubis et de turquises, de don du grand duc de Russie.
3. Une coupe d'écaille avec un piedestal d'ebene.

De Prague.

4. Une petite coupe d'ecaille.
5. *Dito,*
6. *Dito,*
7. *Dito,*
8. *Dito,* } coupes d'ecaille, auec leurs couvercles d'ivoire.
9. *Dito,*
10. *Dito,*
11. *Dito,*

12. 38 grandes tasses blanches, de tortues seses, de nacres de perle.
13. *Dito*, 6 tasses de nacre de perle, avec diverses figures taillées.
14. *Dito*, 13 tasses de coquille de nacre.
15. *Dito*, 1 tasse de coquille peinte en feuille.
16. *Dito*, 20 tasses de coquilles de nacre, vertes, blanches, d'entremeslées.
17. *Dito*, 317 tasses de nacre de plusieurs façons.
18. Une coupe d'ecaille portée sur un piedestal de coral, avec un arbrisseau de coral sur le couvercle.

De Prague.

19. Une coupe d'ecaille, avec un couvercle fait de plusieurs sortes de coquilles, orné d'une toufe de fleurs.
20. Une coupe de nacre de perle assortie de coquilles.
21. Une coupe de nacre garnie de coquilles avec un couvercle en façon de rose.
22. *Dito* une coupe assortie de coquilles, avec un dragon de coquilles sur le couvercle.
23. *Dito* une coupe de mesme façon.
24. *Dito* une coupe de mesme façon.
25. *Dito* une grande tasse de coquille enrichie de jaspis et de grenades.
26. *Dito* une grande tasse de mesme façon.
27. *Dito* une tasse plus petite, enrichie de jaspes et d'agates.
28. *Dito* deux tasses larges et plates, assortie de coquille, et enrichies de grenades.
29. *Dito* deux tasses dorées en fleurs et portées sur des piedestaux de coquilles.
30. Deux cuillers de coquille.
31. 9 petites tasses sur des piedestaux de coquille.
32. Un poisson de coquilles enrichy de pierres vertes.
33. Une petite tasse de coquilles avec cinq petits lieux separez sur un piedestal de mesme.
34. Une grande tasse sur un piedestal haut de coquille, avec une piramide au milieu de coquilles.
35. Une grande tasse de mesme façon.

De Prague.

36. Une petite tasse avec quatre pieds de coquilles.
37. *Dito* une tasse enrichie a l'entour de rubis et de grenades.
38. Une grande coquille d'un ouvrage taillé, qui est peint en rouge et vert.
39. Un dragon de coquille.
40. 6 petits plats d'ecaille de tortue.
41. 200 coquilles dans une armoire, grandes et petites.
42. Deux coffres pleins de coquilles grandes et petites, et de plusieurs sortes.
43. 6 grandes coquilles peintes rouges et jaunes.
44. Une petite coquille de tortue.

LES VASES DE PORCELAINE.

De l'ambassadeur de Portugal.

1. Deux grandes cruches contenans environ la mesure d'un tonneau, auec un pommeau d'argent sur le couvercle.
2. *Dito* 4 cruches blanches et bleues de mesme grandeur.
3. *Dito* 7 cruches plus petites peintes en bleu et blanc.
4. *Dito* 21 grandes bouteilles blanches et bleues.
5. *Dito* 32 grands plats de mesme couleur.
6. *Dito* 114 plats plus petits de mesme couleur.
7. *Dito* 122 petits plats et tasses de la dite couleur.

De Prague.

8. *Dito* 5 petites tasses dorées en peinture.
9. *Dito* 18 tasses peintes.
10. *Dito* 6 petits pots peints de *dito*.
11. *Dito* 4 petites pintes ou stoppes avec ses pieds.
12. *Dito*. Un petit plat de porcelaine dorée au dedans et peint en rouge.
13. *Dito*. Trois cruches aux anses, peintes de plusieurs figures.
14. Un grand bassin ou lavoir avec une aiguiere ornée de plusieurs figures peintes.
15. 5 cruches de moyenne grandeur peintes avec des figures de plusieurs couleurs.
16. 24 grands plats de porcelaine peinte de mesme couleur.

17. 8 grandes escuelles a confiture embellies de plusieurs figures de plusieurs couleurs.

De Prague.

18. 84 plats de moyenne grandeur, auec des figures de diuerses couleurs.
19. 5 tasses auec des figures de diuerses couleurs.
20. Une grande tasse profonde avec des figures de diverses couleurs.
21. Une grande sauciere peinte de plusieurs couleurs.

LES RARETEZ DES INDES.

1. Deux grandes corbeilles tissues de racines et peintes, dont l'une est pleine de toutes sortes de figures propres pour en ranger une bataille, et dans l'autre il y a 4 boursettes.

De Prague.

2. 15 grandes boites rondes dorées et noires.
3. 13 grandes boites longues et quarrées noires et dorées.
4. 4 grandes boites dorées et noires.
5. 11 petites caisses dorées, noires et bruns.
6. Une boite ronde a serrure noire et rouge, avec 18 cuilliers d'ivoire dedans.
7. 4 caisses, dont deux sont brunes, faites de paille : une de lammes et une de bois.
8. Deux grandes tasses noires et dorées, avec des anses rouges.
9. Trois grands vases ou mails quarrés, dorés et noirs.
10. 4 plats rouges et dorés.
11. 21 plats peints et dorés.
12. Une escritoire peinte et dorée, avec une partie de plumes.
13. 11 boites de toute sorte de façon peintes et dorées.
14. 2 ouvrages en menuiserie d'ebene, avec des figures.

De Prague.

15. 137 petites tasses quarrées de diverses sortes, peintes et dorées.
16. 26 petits vases ronds de paille.
17. 2 petits plats de salin bleu entrelavé d'or et d'argent.

18. 5 cuilliers des Indes.
19. 25 plats d'aerain peints de plusieurs couleurs.
20. 5 tasses d'aerain dorées.
21. 2 petits vases d'aerain dorés.
22. 3 boules des Indes faites d'aerain et garnies d'argent.
23. 3 grandes bouteilles d'aerain dorées et peintes.
24. 2 bouteilles d'estain des Indes.
25. 3 petits tambours d'aerain dorez.
26. Une boite ronde de cuir rouge.
27. 6 livres branes d'ores en parchemin blanc.
28. Une caisse brune avec plusieurs arbres dedans, peintes de diverses couleurs.
29. 2 petites cloches d'Inde.
30. Une balance dans un estuy rouge.
31. Deux tableaux de menuiserie avec des figures.
32. 3 petites cartes avec des pour traits des Indes tiréz dessus.
33. 6 paires de souillers des Indes dont l'une est de bois et les cinq de dessure (*tissure*).

De Prague.

34. Une grande pierre longue dans un estuy noir garny de filets d'or.
35. Trois raquettes peintes et dorées.
36. Trois mains de papier blanc et rouge.
37. 14 grands couteaux des Indes.
38. Une espee des Indes, d'os d'un poisson.
39. Une massue d'os des Indes.
40. 16 grandes boites rondes tessuies (*tissées?*) de pailles dorées.
41. 12 *dito* plus petites, avec anses et dorées.
42. Un harnois avec une casque peint d'or et noir.
43. Trois chaines de coquille.
44. Trois chaines de dens de toute sorte d'animaux.

De Prague.

45. Deux chaines d'ecaille de noir.
46. Deux tiens[1] pleins d'eschantillons de toute sorte de bois d'Inde.
47. 4 grandes coquilles de noix des Indes.

[1] Deux *vases*, deux *contenants?*

D'un capitaine.

48. Un compas des Indes donné par un capitaine de vaisseau, qui l'en auoit apporté.
49. Un petit bonet entrelacé d'or et d'argent en tissure.

De Prague.

50. *Dito* un bonnet tissu de poil.
51. Une poire a poudre.
52. 8 poulies a eau avec des manches et sans manches, peintes et dorées.

LES CABINETS.

De Prague.

1. Un cabinet de bois d'ébene tres bien fait[1].

De Son Altesse Royale.

2. Un grand cabinet de bois d'ébène garny d'argent ou il y a:
   1. Des orgues qui jouent d'elles mesmes.
   2. Toutes les pieces appartenantes et necessaires a l'apoticaire.
   3. Tous les outils de chirurgie.
   4. Les ustensiles du bain.
   5. Toutes sortes de jeux.
   6. Plusieurs miroirs et de don de son Altesse Royale l'an 1650.

De Prague.

3. Un petit cabinet noir d'ébène garny d'or avec des tiroirs, ou il y a 15 petits animaux de menuiserie d'argent.

Du Prince Palatin.

4. Un grand cabinet decaille de tortue garny d'argent que la Royne a eu aux estreines du prince Palatin.

De Son Altesse Royale.

5. Un cabinet noir d'ébene avec un horloge dessus, et des pieces appartenantes a l'apoticairerie d'argent, dedans; donné a la Royne par son Altesse Royale.

[1] Voir la note 2 de la page 310.

De la ville de Municken.

6. Un grand cabinet noir de bois d'ébene garny d'or, et enrichy de rubis et de toute sorte de pierres couleurees.

LES HORLOGES.

1. Un grand horloge garny de velours noir avec des gallons d'or.
2. *Dito* un horloge haut couvert de cuir noir.
3. *Dito* un grand horloge avec un globe dessus.

De Prague.

4. *Dito* un grand horloge avec un globe, dans une couverture noire garnie de filets d'or.
5. *Dito* un grand horloge dans un globe auec une couverture noire garnie de rayes d'or.
6. *Dito*, un horloge avec un globe, dans une couverture noire garnie de rayes d'or.

De Son Altesse Royale.

7. *Dito* un horloge de bronze avec un homme dessus tenant une fille entre les bras, de don de son Altesse Royale 1651 aux estreines.

Du seigneur le comte Magnus.

8. *Dito*, un horloge d'iuoire avec des figures de *dito* a l'entour, mis dans un estuy de cuir rouge garny de rayes d'or, de don du Seigneur le comte Magnus.

Du seigneur Leyonskilt.

9. *Dito*, un grand horloge de bois d'ebene, en contenant six eu luy, de don du seigneur Leyonskilt.

De la chambre de Sa Majeste.

10. Un petit horloge d'ambre tiré de la chambre de Sa Majesté.

Madame la comtese de Gustave Leyon-Hououdt.

11. Un petit horloge de cristal de roche avec des lammes d'argent autour et une petite figure d'argent dessus, de don de Ma-

dame la Contesse veuve (?) de Gustave Leyon hououdt (*Lejonhufvud*).

De don du sieur Achatius-Axelson.

12. Un petit horloge d'aerain d'oré fait par un artisan de Westrogothie.
13. Un horloge d'aerain avec un chassis de bois d'ebene.
14. *Dito* un horloge d'aerain avec un crucifix dessus.
15. *Dito* un horloge quarré, d'aerain, mis dans un estuy noir.

De Prague.

16. *Dito,* un horloge d'aerain quarré avec un compas dessus, mis dans un estuy noir.
17. *Dito,* un horloge d'aerain, rond avec une aiguille dans un fourreau noir d'oré.

De Prague.

18. *Dito,* un petit horloge avec trois aiguilles.
19. *Dito,* un petit horloge d'aerain dans une tortue.

En la chambre de Sa Majeste. Du seigneur Achatius-Axelson.

20. Un grand horloge d'ivoire avec un estuy blanc de bois qui sont en la chambre de la Royne.
21. *Dito,* un horloge auec un grand globe en la chambre de la Royne.
22. Un grand horloge d'aerain d'oré, avec un lion dessus.
23. *Dito,* un grand horloge d'aerain d'oré, avec un Turc dessus.

De Prague.

24. *Dito,* un grand horloge auec toute sorte de pieces à jouer, porté sur un piedestal noir d'ebene garny d'argent.
25. Un horloge dans la figure d'une femme de cire.

LES GLOBES.

1. 7 globes d'ivoire.

De Prague.

2. Un grand globe d'ivoire porté sur un piedestal de *dito,* avec des rayes d'or a l'entour.
3. Un globe sans piedestal embelly d'une grenade.

4. Une piece quarrée représentant un globe avec une grenade dessus.

Du grand Connestable.

5. Un globe mis sur un cheval volant avec des ailes d'orées dans un estuy noir d'oré donné a la Royne aux estreines par le grand connestable l'an 1651.

De Prague.

6. Un grand globe d'aerain posté sur un piedestal d'aerain.
7. Un globe d'ivoire avec une grenade.
8. *Dito,* avec une grenade sur un piedestal, d'ivoire.
9. Un petit globe transparent d'aerain.

LES MIROIRS.

De Prague.

1. Un miroir d'acier de la hauteur d'un homme, enchassé d'un bord de poirier, avec des portes.
2. Un petit miroir avec un chassis de poirier en menuiserie.

De Lubec.

3. Un grand miroir d'acier avec un chassis de bois d'ebene garny d'argent et une figure de *dito* dessus mis dans un estuy noir, de don de la ville de Lubec.
4 *Dito* 4 miroirs d'acier.

De Prague.

5 Un miroir gardé dans un estuy de velours vert, avec quantité de petites figures de verre.
6. Deux grands miroirs ronds d'acier enchasses de bois d'ebene et portés sur des piedestaux d'ebene.

De madame la Connestable.

7. Un miroir mis dans un chassis de bois d'ebene garny d'argent avec un horloge derriere, donné a la Royne aux estreines 1651.

LES RARETEZ DE CRISTAL.

Du seigneur Vittenberg.

1. 2 grandes tasses de cristal de roche garnies d'or.

De la chambre de la Royne.

2. Une petite bouteille de *dito* cristal avec son bouchon.
3. Un petit vase aux anses de cristal de roche mis dans une caisse de bois en la chambre de Sa Majesté.

Du seigneur Salvius. De Prague.

4. Une fontaine de cristal dans son estuy rouge et d'oré, de don.
5. Un pot a boire de cristal avec un tuyau dans un estuy noir.

Du seigneur le comte Jacques.

6. Une bouteille du cristal de roche avec un couvercle d'argent, et un piedestal d'oré mise dans un estuy rouge d'oré, donnée a la Royne aux estreines.
7. Une tasse un peu longue, taillée de cristal de roche.

De Prague.

8. Un miroir ardant de cristal de roche avec un manche brun.
9. Un miroir ardent plus petit enchassé de bois d'ebene.

En la chambre de la Royne.

10. Un ouvrage de verre dans un estuy noir.

LES ROCHERS.

1. Un rocher avec six arbres de corail rouges et sept blancs, porté sur un piedestal noir d'ebene.

De Prague.

2. Un rocher porté sur un piedestal couvert de velours rouge et garny d'argent, avec quatre arbres rouges de corail, et un arbre verd plus grand portant des fleurs d'argent.

Du sieur Gustave Banier.

3. Un rocher de corail avec un arbre de corail et une figure tail-

lée en corail, encore il a t il cinq arbresseaux rouges et deux blancs.

Du Roy de Portugal.

4. *Dito*, un rocher avec 12 arbrisseaux de corail, et un marinier au milieu, de don du Roy de Portugal.

De Portugal.

5. Un rocher auec des arbres, et une schasse de toute sorte d'animaux mis dans une caisse de bois d'ebene.

De *dito*.

6. Un rocher avec toute sorte d'animaux dés dragons et des crocodils, etc.: mis dans une boite noire peinte des fleurs iaunes.

A la chambre de la Royne.

7. Un petit rocher porté sur un piedestal noir d'ebene.
8. Un grand rocher avec des figures sur un piedestal d'ore.

De Prague.

9. *Dito*, 5 rochers tous portés sur des piedestaux dorés.

LES PIERRES PRÉCIEUSES ET LES OUVRAGES DE PIERERIE.

De Madame la Princesse.

1. Une petite tasse d'agate avec un couvercle de mesme, garny d'or et enrichy de rubis et de diamans, dans un estuy couvert de velours bleu, qui a esté donnée a la Royne aux estreines par Madame la Princesse.

Du seigneur Königsmark.

2. Une pierre transparente taillée avec un aigle dessus.
3. Une tasse de pierre avec un couvercle rond.
4. Un vase rond de pierre avec un couvercle et un pommeau dessus.
5. *Dito*, un plus petit avec son couvercle.
6. Une tasse de couleur bigarrée sur un piedestal haut.

De Prague.

7. Une coupe de pierre de diverses couleurs avec un piedestal garny d'argent.
8. Une grande tasse de pierre avec toute sorte de couleurs.
9. Une grande tasse de pierre garnie d'or avec un cone ou piramide d'or enrichie de toute sorte de pierres.
10. *Dito*, une tasse de pierre blanche travaillée en taille avec des fleurs, le pied est garny d'or et enrichy de rubis.
11. Une grande tasse plate avec son piedestal de pierre rouge.
12. Un vase de pierre blanche avec son couvercle marqué de lettres.
13. *Dito*, une tasse de pierre bigarrée.
14. *Dito*, de mesme.
Dito, une tasse plate de mesme.
15. Une grande tasse de jaspe.
16. Une pierre ronde mise dans une boite de bois.

De Prague.

17. Une boite ronde avec deux pierres, l'une noire, et l'autre blanche et trois champignons couvertes en pierre, *item*, un petit poisson 3 coquilles et une esponge.
18. 12 pierres longuettes et verdes, mises dans une boite ronde, ou il-y-a aussi un tableau peint avec des prouinces, couvert de verre.
19. Une tasse plate de pierre blanche dans une boite noire dorée.
20. 3 champignons couvertes en pierre.
21. 3 pierres qui sont crues.
22. Une petite tasse ronde de pierre bigarrée.
23. Dans une boite blanche il-y-a quatre grandes lagnes (*lames*?) de pierre verde.
7 petites tasses taillées en pierre.
2 petites pierres verdes.
1 petite pierre taillée.
24. Dans une boite verde il-y-a :
8 petites pierres taillées.
5 petites tasses de pierre taillées.
25. Une grande pierre montée en rameaux de bois.
26. Deux esponges changées en pierre.

27. 2 grands jaspes verdoyans.
28. 2 grandes pierres blanches.
29. Une boite verde remplie de pierres unies.
30. Une boite blanche remplie de toute sorte de pierres rudes.

De Prague.

31. Dans une caisse de bois couleuré garnie d'ivoire et de coque de nacre il-y-a :
98 diverses pierres unies, 14 cartes enrichies de petites pierres et iii pierres applanies.
Dans la mesme caisse il-y-a deux tiroirs pleins de pierres rudes, et un pommeau garny de pierres rouges.
32. Une petite boite pleine de rubis rudes de Suède.
33. Dans une armoire il-y-a une grande partie de pierres rudes.

De la chambre de la Royne.

34. Une tasse d'argent avec un pied garny d'or.
35. *Dito*, une tasse d'agate dont le pied est garny d'argent d'oré.

De la chambre de la Royne.

36. *Dito*, une tasse d'agate de mesme facon.

De Madame la Princesse.

37. *Dito*, une tasse d'agate auec un pied garny d'argent d'oré donnée par Madame la Princesse.
38. Une pierre de minerale d'argent.

Tirees de la chambre de l'espargne.

39. Deux petites pierres de mines d'or.

De Prague.

40. Un grand lavoir avec l'aiguierre de jaspe verte, et un tuyau d'argent doré.

Rendu a S. M. du sieur Blom.

41. Une agate garny d'or avec six figures gravées dessus.
42. Une tasse de pierre avec un couvercle rond.

De Prague.

J'ay rendu à S. M. l'agate antique representant Germanicus et Agrippine.

LES INSTRUMENS MATHÉMATIQUES.

La plus grande partie de ces instrumens de mathematiques ont esté donnez par Sa Majesté.

1. Une piece d'airain sur un piedestal de mesme, avec un compas dessous.
2. *Dito* une piece d'airain sur un piedestal.
3. *Dito*, avec un compas dessous.
4. Deux placques d'airain, avec trois autres petites pieces dans un estuy noir.
5. Une piece de *dito* sur un piedestal d'airain dans un estuy noir, avec un compas dessous.

De Prague.

6. *Dito*, une piece de mesme.
7. Une lame d'airain en ouvrage d'architecture, dans un estuy noir.
8. *Dito* une piece d'architecture d'airain sur un piedestal, avec un papier dessus marqué de cifres.
9. *Dito*, un octogone.
10. *Dito*, une piece quarrée.
11. Un piedestal avec un compas dessus.
12. Une piece d'airain avec une placque d'argent.

De Prague.

13. *Dito* une piece en forme de piramide.
14. *Dito* une piece plus petite de mesme façon.
15. Trois piedestaux d'airain propres pour porter des pieces d'architecture.
16. Une piece portée sur trois pommeaux.
17. Une piece ronde d'airain avec une mailles.
18. *Dito* une piece sur deux cercles avec des vis.
19. *Dito* avec un piedestal quarrée.
20. *Dito* avec un vis.
21. Une piece quarrée d'airain qu'on peut plier.
22. Une petite piece d'airain, auec un vis de fer.
23. Un vis d'airain sur un piedestal noir.
24. Un cercle avec une plaque d'airain a l'entour.
25. 7 pieces d'airain dans une boite noire dorée.

26. *Dito* une piece avec une lame ronde dessus, dans un estuy noir.
27. Une piece de bois d'ebene, avec une lame ronde dessus, d'airain.
28. Une petite piece rondé d'airain dans une petite boite noire dorée.
29. *Dito* une piece de mesme façon, avec un piedestal, dans une boite dorée.

De Prague.

30. 4 cercles et 5 pieces menues d'airain dans un caisse noire de bois.
31. Une piece ronde avec un manche.
32. Une perche de bois brun et une longue placque d'airain, auec un cordeau et un plomb a mesurer, dans une longue boite.
33. 8 longues pinces subtiles d'airain, dans une boite noire.
34. *Dito* une piece d'airain dans une longue boite noire.
35. *Dito* un outil dans une boite noire.
36. *Dito* un outil d'airain dans une boite.
37. *Dito* dans une boite noire.
38. *Dito* une piece ronde dans estuy noir.
39. Une lame quarrée avec un compas et un chassis noir de bois d'ebene.
40. 4 outils d'airain dans une boite noire.
41. Une grande lame avec huit autres pieces d'airain dans une caisse noire.
42. Une grande piece avec un vis de bois et des franges a l'entour, dans une haute boite noire.
43. 32 petits outils dans une boite verte.
44. 23 morceaux d'airain appartenant aux autres outils, dans une caisse de bois.
45. 133 placques taillées de cuivre, dans deux boites quarrées.
46. 12 outils d'airain dans une caisse de bois blanc barrée de fer etaimé.
47. 8 outils d'airain dans une caisse de bois.
48. 12 de *dito* dans une boite blanche.
49. 4 de *dito* dans une boite verte.
50. 11 de *dito* dans un estuy noir.

51. *Dito* une petite piece ronde dedans un estuy noir.

Dont 87 ont este données par la reyne pour envoyer a Paris et y seruir a l'impression d'un livre de médailles.

52. Une petite piece d'architecture dans une boite de la chambre de Sa Mayesté.

Dans la chambre de la Royne.

53. Une perspective d'airain sur un piedestal.

DIVERSES SORTES DE CORNES.

La plus grande partie de ces cornes ont esté données à Mr. grand teneur de Praghe.

1. Trois petites cornes.
2. Un grand morceau de corne, un veau avec deux testes, une teste d'un certain animal, couverte de plusieurs cornes, dans une cassette verte.

De la ville de Stockholm.

3. Une grande licorne attaché a la teste mesme, de don de la ville de Stockholm.
4. Une grande corne de rinoceros dans un estuy rouge, couvert de velours.
5. *Dito* une plus petite corne du dit animal, dans un estuy couvert de velours rouge.
6. 8 cornes grandes et petites du dit animal.
7. 5 cornets à la chasse, taillé en figures.
8. 39 grandes cornes des divers animaux.
9. Un cornet a la chasse, avec figures taillées.

De Prague.

10. 8 longues cornes droites.
11. 5 petites cornes droites.
12. 3 paires de cornes de taureaux.
13. Une longue cicorne.
14. 4 testes de cerfs avec leurs cornes.
15. Une crane d'un cicorne avec un escrit dans une boite ronde.
16. Une coupe de corne sur un piedestal d'argent.

LES TABLES.

De Prague.

1. Une table ronde asortie de toutes sortes de pierres sur une lame d'airain, avec un piedestal de mesme.

De la ville de Stokholm.

2. *Dito* une table avec son piedestal d'ebene, garnie d'argent doré, qui esté donnée à la Royne au coronement de la ville de Stokholm l'an 1650.

Du seigneur le conte Magnus.

3. Une grande table assortie de toute sorte de pierre, donnée à la Royne aux estreines par le conte Magnus l'an 1651.
4. Une table carrée, de diverses pierres.

De Prague.

5. Une table quarrée de bois noir et doré, avec un pied pliable.
6. Une table d'airain avec un chassis noir d'ebene.

Du grand Connestable.

7. Une grande table de bois d'ebene garnie d'argent, avec des tiroirs remplis de divers jeux, des beaux miroirs et des outils appartenans a la chirurgie, dans un estuy vert, qui a esté donnée a la Royne aux estreines par le grand connestable.

LES RONDACHES.

1. Rondaches de bois noirs et dorez.

Donnée.

2. *Dito* d'acier fourrée de velours, avec des franges d'or et d'argent autour.
3. 1 de *dito* garny de narces de perle et fourré de velours vert.
4. *Dito,* une rondache tissu de soye, et garny d'airain.
5. *Dito,* d'airain garny de velours rouge.
6. *Dito,* de soye garny d'acier dessus.

7. *Dito*, une rondache de soye garny d'or et de turquoises.
8. *Dito*, une rondache de mesme facon fourré de velours vert.

De Prague.

9. *Dito*, une rondache tissu d'or et de soye garny d'or et de turquoises et fourré de velours rouge.
10. *Dito*, de fer en figures, d'ore avec des franges a l'entour dans un estuy noir doré.
11. *Dito*, de papier collé et doré.
12. *Dito*, une rondache noir de bois doré.

DIVERSES PIÈCES DE BOIS.

De la Princesse Solsbacka.

1. Une liege de don de la Princesse de Solsback.
2. Une petite coupe de bois d'ebene avec un couvercle. d'ivoire.
3. *Dito*, de mesme façon.
4. Une coupe de *dito*, avec un pied d'ivoire.
5. Trois boites de bois d'ebene l'une dans l'autre.

De Prague.

6. Une boite ronde tournée de bois de Brasil remplie des autres boites.
7. Une coupe de bois blanc avec son couvercle d'ivoire.
8. Une coupe de bois brun odoriferant.
8. *Dito*, une coupe de bois brun avec une piramide d'or sur le couvercle.

De Prague.

10. *Dito*, de bois noir et blanc avec un anneau d'agate a l'entour du couvercle.
11. Un ouvrage en forme de piramide de bois brun.

De Tartarie.

12. Un arbre d'une façon merveilleuse avec un manche, de don des Ambassadeurs de Tartarie.

Dans la chambre de Sa Majesté.

13. Une petite boite de bois avec plusieurs figures de bois faites au tour, dans la chambre de la Royne.
14. Une coupe de bois noir avec des figures, en menuiserie, et un couvercle de bois.
15. Une racine representant la figure d'un homme, couverte de verre, dans une boite.

De Prague.

16. Une fleute dorée dans un estuy blanc.
17. Un petit morceau de bois.
18. Un grand arbre pertifié.
19. *Dito*, un plus petit converty de pierres.
20. *Dito*, un arbre.
21. 10 petits arbres ou droist du sudre.
22. Un grand siege de bois d'ebene de diverses couleurs dont le dessus et le derriere est fait en broderie.

De Son Altesse Royale.

23. 2 petits sieges de bois d'ebene avec les dessus de velours brun.

De Prague.

24. Un petit cheval de bois.

UN MESLANGE DE DIVERSES PIÈCES.

1. Une mommie dans un armoire.
2. Un grand autruche dans un armoire.
3. *Dito*, un grand oiseau dans une caisse.

De la chambre de la Royne.

4. Une boite avec du romarin.

De Prague.

5. Les armes de la Royne en cire dans une boite blanche.
6. Les armes du Roy de France dans la dite boite.

Du sieur Fresne.

7. Une petite tasse d'argent achetée du sieur Fresne.

De Son Altesse Royale.

8. Une tasse d'or avec un piedestal de corail, garnie de plusieurs figures en pierrerie.

Du sieur Blom.

9. 2 petits pots d'argent envoyes de Hollande, par sieur Blom.

De Tartarie.

10. Une paire de soullers avec les charessons de cuir blanc doré et argenté donné par les envoyes de Tartarie.

De Tartarie.

11. Une casaque de cuir de Russie, muscovie, en broderie d'or et d'argent, donnée par les envoyes de Tartarie.

De dito.

12. Un long bec d'oyseau de *dito*.

De dito.

13. Une pipe a tabac, de *dito*.

De Prague.

14. Une cruche de terre blanche avec son couuercle.
15. Une grande tasse de cocquilles de noix garnie d'argent avec un couvercle d'argent, et un piedestal de mesme.
16. Les armes de l'empereur Romain en cire dans une boite ronde.
17. Une tasse de terre cuite blanche.
18. 32 dens de lions, de leopardes, et des ours, avec une chaine fait de griffes de lions.
19. Toute sorte d'or dans une boite blanche.
20. Un poulain avec trois pieds dans une boite rouge.

De Prague.

21. Une esponge ronde.
22. Un long papier avec des figures peintes et une lame de plomb assortie de figures et de verre propre pour enchanter.
23. Un basilic dans une boite de verre.

24. Un dragon dans une autre boite verte.
25. 9 œufs d'autruche.
26. Deux grandes lavoirs de cuivre embellis de diverses couleurs.
27. 3 acquieres garnies d'or embellies de diverses couleurs.
28. 4 chandeliers garnys d'or.
29. 2 escuelles a confiture.
30. Une douzaine de plats de diverses couleurs.
31. Uue demie douzaine des assiettes enluminées.
32. Une douzaine de cuillers enduits de differents couleurs.
33. 2 escuelles a sausse de differentes couleurs.

Du sieur Blom.

34. Une casque d'argent dans une boite noire.

De Prague.

35. Un manu cordial (?) couvert de velours, noir, avec des figures de verres dedans.

Du Roy de Portugal.

36. Une cage avec des oyseaux, des faucons, et des chiens dans une boite jaune.
37. Un lut d'argent doré dans un estuy noir.
38. Un espée avec une grande garde de fer et des figures gravées dessus.
39. Une casque de fer avec un dragon dessus et des figures, dans une voisse (*un vase?*) de bois doré.
40. Une paire de dens d'une vache marine.
41. 6 nasses qui sont crues de pierres sur le rivage[1].

De Prague.

42. 21 grands becs d'oiseaux.
43. Une corne de cheval avec une semelle de corne et des armes des Empereurs dessus.
44. Une grande esponge.
45. Une masse de pierre accompagnée d'une esponge.

[1] Excroissances naturelles sur le roc du rivage et ressemblant à des *nasses* ou filets?

46. Le pied d'un cerf.
47. Un grand os de poisson avec des pointes ou aeguillons.
48. Un escaille d'un poisson.
49. 5 casettes pour y mettre des medailles.
50. La modelle d'une cheminée en cire.

Du sculpteur Bertram.

51. La modelle de lambris d'une chambre, en cire, du sculpteur Bertram.

Du sieur Fresne.

52. La modelle d'un cassolet, qu'a fait sieur Fresne.

Du menuisier Lucas.

53. Un ouvrage de bois pour en jetter les bales à feu, fait par le menuisier Lucas.
54. Un estuy de cuir doré servant pour y mettre un lavoir avec l'aiguiere.
55. 31 estuys propres aux hardes.

De Prague.

56. 14 grands couteaux a trancher avec leurs manches d'ambre et des pommeaux d'ivoire.
57. Un grand siege de fer avec quantité de petites figures gravées.

Du sieur Clers.

58. Un petit vaisseau avec tout son equipage donné par le sieur Clerc, capitain de vaisseau.
59. Un grand pot de terre, contenant environ la mesure d'un baril et demy qu'on dit estre l'un dont on se servit aux nopces de Cane en Galilée.

De Prague.

60. Une longue coupe, de pied d'un elant, avec un couvercle de bois.
61. La teste d'un cerf avec des cornes, d'une façon extraordinaire donée.
62. *Dito* une teste brune de cerf avec des cornes extraordinaires.
63. Une petite casette dorée.

64. *Dito* une casette dorée et garnie de pierrerie.
65. 15 malles.
67. Deux testes de lievres avec de cornes.
68. Une caisse large avec des os d'un lion.

De Prague.

69. Une boite avec l'espine de dos d'un leopard.
70. *Dito* une boite avec les os d'un autruche.
71. Une peau d'un cerf blanc.
72. *Dito* une grande peau d'un cheval marin.
73. Trois ouvrages en instrumens.
74. Un bouquet de plumes d'egrete.

LES TABLEAUX EN SCULPTURE, EN TAILLES, EN RELIÉE.

De Son Altesse Royale.

1. Un tableau de toute sorte de pierres, avec les images de Jésus-Christ et de saint Jean, garny d'un bord d'airain avec une lame d'airain derriere.
2. Un tableau de pierre, avec des sirene, chevaux marins et des arbres, enchassé de bois d'ebene.

De Prague.

3. Un tableau de nacre de perles et de coquilles, avec un damier a un costé a l'autre un ouvrage de nacres de perles.
4. Un tableau assorty de differantes pierres en perspective, avec un chassis de bois d'ebene.
5. Un grand tableau de bronze avec des figures, un chassis noir et des portes.
6. *Dito*, de bronze avec la figure de l'empereur Rodolphe, et plusieres autres garny d'un chassis noir avec des portes.
7. *Dito*, de bronze avec des figures et un chassis noir.

De Prague.

8. *Dito*, de bronze avec des lions, leopards, taureaux et autres figures, enchassé d'un bord de bronze.
9. *Dito* de bronze avec un homme a cheval et un chassis noir.
10. Un tableau de pierre representant en bronze la figure de l'empereur Rodolphe, garny d'un chassis brun avec des portes.

De la chambre de l'Espargne.

11. Un grand tableau de diverses pierres en perspective.
12. *Dito* un grand tableau assorty de diverses pierres, en perspective.
13. *Dito* en perspective.

De Prague.

14. Un tableau avec des figures en taille de bois, et un chassis de bois d'ebene noir.

De la chambre de Sa Majesté.

15. Un tableau representant en cire un moine avec un crucifix.
16. *Dito* un tableau couvert de verre avec un homme et une femme en peinture.

De Prague.

17. *Dito*, un tableau avec un arbre en peinture couvert de verre.
18. *Dito*, un tableau avec une femme eschevelé en cire, enduit de verre.
19. *Dito*, un tableau representant en cire une femme endormie avec un Cupidon.
20. *Dito*, un petit tableau avec deux femmes en cire, couvert de verre.

De Prague.

21. *Dito*, un petit tableau representant en cire une Diane avec ses chiens couvert de verre.
22. Un tableau de pierre avec une armée peinte dessus.
23. Un tableau de pierre avec un pot de fleurs dessus et un chassis garny d'argent.
24. *Dito*, un tableau de pierre avec une armée peinte dessus.
25. Un tableau de diverses pierres coulourés en perspective.
26. Un tableau de pierre representant un Romain avec un casque et un chassis de bois d'ebene.

Du sieur Blom.

27. *Dito*, de mesme façon.

28. *Dito*, de pierre avec un Romain dessus portant une coronne sur sa teste et un chassis noir d'ebene.

De la chambre de Sa Majeste.

29. Un petit tableau d'argent portant la figure de Jésus-Christ et celle de la sainte Vierge.

De madame la Connestable.

30. Un tableau d'ebene avec un pot de fleurs assorty de nacres de perles.

Du seigneur le conte Magnus.

31. *Dito*, de bois d'ebene de mesme façon.
32. 4 tableaux d'argent avec des figures et bordures garnies d'argent.
33. 2 tableaux de pierre blanche et d'autres entremeslées avec un oiseau chacun.
34. 4 tableaux taillés de bois avec des figures representans une armée.
35. Un tableau d'agate avec deux figures romaines, dans un estuy rouge.

De Prague.

36. Un tableau de bronze, avec des figures en graveure.
37. Un tableau de diverses pierres representant des provinces, avec un chassis noir d'ebene.
38. Un tableau de pierre avec des outils de bois en peinture et un chassis noir d'ébene.
39. Un tableau de pierre avec des anges et plusieurs figures en peinture et le chassis de bois d'ebene garny d'argent, porté sur un piedestal de marbre.

Du graveur de la Royne.

40. Deux tableaux gravés en bronze ou est la maison de la royne mere que la royne regente a eu de son graueur.

Du sieur Fresne rendu a Sa Majesté.

41. Une teste d'argent representant la royne.

De Prague.

42. L'image de la sainte Vierge en broderie d'or et d'argent sur un fond de satin blanc, avec un chassis noir d'ebene.

De Prague.

43. Un petit tableau avec des fleurs et des oiseaux en broderie d'or et d'argent sur un fond de satin vert, avec son chassis de bois d'ebene.

En la chambre de la Royne.

44. Un petit tableau de bois avec la figure de Jesus-Christ en taille, dans un estuy noir d'ebene.

De sieur Andre Apelbom.

45. Un petit tableau de pierre, remply de caracteres.

Du seign^r Carpus Ulfeet.

46. Un tableau d'ivoire avec des chevereaux et des cheures taillés en ivoire sur un fond de velours noir enchassé de bois d'ebene.

De Son Altesse Royale.

47. 12 gros livres blancs remplys des pieces de taille douce, donnez par Son Altesse Royale.

Du s^r Apelbom.

48. Une racine representant deux, un homme et une femme.

LES TABLEAUX.

De M. Spiring. Rendu.

1. Un tableau representant en peinture un petit garçon, une servante et un filandier, avec un chassis noir de bois d'ebene, donné par sieur Spiring.

De d^to. Rendu.

2. Un petit tableau ou une servante tranche de la choux.

Donné de *dito*. Rendu.

3. Un petit tableau ou un homme joue du violon selon la tabulature, avec un globe et un charnier devant luy.

Rendu.

4. Un tableau representant une vieille avec un livre et sa quenouille.

Rendu.

5. Un tableau ou un vieillard se met a escrire ayant devant luy un livre, un globe et un charnier [1].

Du sr Spiring. Rendu.

6. *Dito*, ou un vieillard tient à la main un horloge et de sable.

Rendu.

7. *Dito*, representant un moine avec un livre et un crucifix devant luy.

Rendu.

8. *Dito*, avec un papillon qui tire son mancheu (?) d'un coquille de noix.

Rendu.

9. *Dito*, ou est peint une Hollandoise qui fait du passement.

De la chambre de Sa Majesté.

10. Un tableau en détrempe representant des provinces.

Du sieur Blom.

11. 4 tableaux peints en forme de medailles avec un chassis noir d'ebene.

Dans la chambre de la Royne.

12. Un tableau ou est representée l'histoire de ce pauvre homme,

1 Serait-ce un sablier, ordinairement accompagné d'une figure de la Mort ?

qui fut blessé par voleurs sur le chemin entre Jerusalem et Jericho [1].

13. 18 tableaux qui sont des carthes contenans la description de pais, donnez par le Residant de Suède qui a residé a Portugal.

14. Un tableau ou est peint un homme et une femme sur un fond de cuivre, avec un chassis brun.

Prague.

15. *Dito*, en forme de province.
16. *Dito*, en perspective.
17. *Dito*, } representans des provinces.
18. *Dito*, }
19. *Dito*, ou est peint un pot de fleurs, avec un chassis brun.

Du s^r Monickhafuen.

20. *Dito*, tableau des personnages, acheté de s^r Mynickhofn, avec un chassis d'ebene.

Du s^r Lieliehok.

21. *Dito*, de personages, donné par Mr Gustave Lieliehök, sur un fonds de cuivre.

Du seig^r le conte Magnus.

22. *Dito*, l'image de la Ste Vierge avec Jesus Christ sur les bras, et son mary Joseph sur un fonds de cuivre.

De la chambre de Sa Majesté.

23. *Dito*, un tableau peint de plume avec des personages.

De la chambre de meubles.

24. *Dito*, ou est peint un oiseau.
25. *Dito*, avec un pot de fleurs, des cigalles, des muches et des vermissaux.
26. *Dito*, embelly d'un pot de fleurs, avec son chassis.
27. Un petit tableau rond avec des personnages et une flamme couvert de verre.

[1] Il s'agit évidemment du bon Samaritain.

De la chambre de meubles.

28. *Dito*, avec un pot de fleurs.
29. *Dito*, ou est representée l'histoire de St Jean, ayant la teste coupée.
30. *Dito*, ou est peint une femme ayant des anges a l'entour d'elle.
31. *Dito*, un tableau avec des escrivisses, des grenouilles, des cigalles et des araignées.

Du sieur Apelbom.

32. *Dito*, ou est peint, un chat, une table et un chandelier dessus.
33. *Dito*, avec des personages couvertes de verre.

De la chambre de Sa Majesté.

34. *Dito*, ou est peint une ville, une mer avec un vaisseau.
35. *Dito*, avec des personnages en couleur rouge.

De *dito*.

36. *Dito*, un tableau ou deux chiens sont tires avec la plume.

De *dito*.

37. 3 tableaux de paisage avec des chassis bruns.
38. *Dito*, un tableau de paysage avec chassis noir..
38. *Dito*, avec une escrevisse dessus.
39. Un petit tableau avec un oisseau dessus.

Chambre de la Royne.

40. *Dito*, de mesme façon.
41. *Dito*, avec un pot de fleurs et un chassis noir.
42. *Dito*, avec des fleurs, des espies de froment et d'orge, et un chassis noir.

Chambre de la Royne.

43. *Dito*, avec des fruits dessus.
44. *Dito*, avec un pot de fleurs et des oiseaux dessus.
45. *Dito*, un tableau de paysage, avec un chassis de bois d'ebene.
46. *Dito*, avec de fleurs, oiseaux et vermisseaux.
47. *Dito*, avec un pot de fleurs.
48. *Dito*, de paysage avec un chassis brun.
49. *Dito*, ou Jesus Christ porte sa croix.

De Prague.

50. *Dito*, ou Jesus Christ est a table avec ses disciples.
51. *Dito*, ou est peint une femme ayant une faucille trenchante a la main.
52. *Dito*, avec toute sorte d'oiseaux et un chassis noir.
53. *Dito*, avec des personnages et des regions et un chassis brun.
54. *Dito*, avec des pais, et une femme sur un pot de fleurs.
55. *Dito*, ou est peint une province, une femme, et un pot rendant une femme.

Du sieur Blom.

56. *Dito*, avec des pais et une femme eschevellée, ayant aupres d'elle un livre.

De Prague.

57. Un tableau ou un serpent tient une femme par la poitrine.
58. *Dito*, avec des provinces, des personages et un ange dessus.
59. *Dito*, avec des provinces et des personages sur un fonds de cuivre.

De Prague.

60. *Dito*, avec un pot de fleurs dessus et un chassis d'ore.
61. *Dito*, avec des provinces et personnages.
62. Un petit tableau avec des provinces et des personnages.

De la chambre de meubles.

63. Un tableau rond dans un estuy brun.
64. Un petit tableau avec un oiseau dessus.

De la Royne mere.

65. Un tableau de paysage, avec un homme, une femme, un petit garçon et une vache dessus.
66. Un petit tableau, ou est designé une femme avec la plume, tenant a la main une boite.

En la chambre de Sa Majesté.

67. Un tableaux ou, par trait de plume, est designé un petit garçon avec un pot a la main.
68. *Dito*, avec des provinces et la Ste Vierge portant Jesus Christ sur les bras.

En la chambre de la Royne.

69. Un petit tableau de paysage et un vieillard dessus, avec un lion, enchassé de bois d'ebene.

De M[lle] Christine Banéer.

70. *Dito*, avec un homme et une femme dessus, donnée par Madamoiss[lle] Christine Banéer.

En la chambre de la Reine.

71. *Dito*, ou est peint un poisson, enchassé d'ebene.

De la chambre de l'Espargne.

72. *Dito*, avec des personnages et un chassis gravé.

Rendu. Dans la chambre de Sa Majesté.

73. *Dito*, ou est peint un moine estant a genoux avec un livre et un crucifix devant luy, enchassé de bois d'ebene.

Du sieur Spiring. Rendu.

74. *Dito*, ou une vieille escorie des pommes, avec un siege aupres d'elle, enchassé de bois d'ebene.

Du s[r] Paulpesk.

75. 5 petits tableaux avec des provinces et des vieux edifices sur un fond de toile que S[r] Paulpeski a fait peindre a Rom.
76. Un petit tableau ou est peint un Ange ayant un tableau de pierre aupres de luy sur un fonds de toile.
77. *Dito*, ou une femme tient aux mains un plat plein de roses, sur un fonds de toile.

De Prague.

78. *Dito*, ou est peint une femme avec un cigne et des petits garçons pres ses pieds[1].
79. Un grand tableau représentant un homme accompagné d'une femme et d'un Cupidon avec un cheval derriere.
80. *Dito*, ou est representé un homme blessé d'un sanglier,

1. Probablement une Léda.

De Prague.

112. *Dito*, avec des provinces et des personages, ou un vieillard baise une sirene sur de la toile.
113. *Dito*, ou est peint une femme nüe estant couchée avec un Cupidon, sur de la toile.
114. *Dito*, ou est representé un festin, avec des personnages et provinces, sur de la toile.
115. *Dito*, ou Josep est a la chasse, et une femme qui le tient, sur un fonds de la toile.
116. *Dito*, ou sont peints 4 femmes et un homme, sur *dito*.
117. *Dito*, des provinces, des personnages et un paon, sur *dito*.
118. *Dito*, ou une femme est attachée a un arbre, et un homme se bat contre un dragon, sur *dito*[1].

De Prague.

119. *Dito*, ou un homme emporte une femme par force, sur *dito*.

Du sieur Spiring.

120. *Dito*, ou est peint toute sorte de bestails, sur *dito*.
121. *Dito*, ou sont des provinces et des femmes qui se desguisent, sur *dito* fonds, avec un chassis noir.
122. *Dito*, ou est peint Joseph, avec tant son train et ses betails.
123. *Dito*, plusieurs hommes et femmes nües, sur un fonds de toile.
124. *Dito*, ou Susanne va au bain et deux vieillards la suivant.
125. *Dito*, avec des provinces, personnages et plusieurs cupidons, sur *dito*.

De Prague.

126. *Dito*, ou on est a coupper des grappes, peint sur bois.
127. *Dito*, ou Susanne se baigne; *item*, deux vieillards, peints sur mesme piece de bois.
128. *Dito*, ou est peint Adam et Eve, avec des prouinces, sur un fonds de bois.

[1] Sans doute Andromède.

129. *Dito*, avec des ustensiles de cuisine et une vieille rotissant des pommes, sur un fonds de bois.

130. *Dito*, des personnages et ustensiles de cuisine.

131. *Dito*, avec des provinces, personnages, ustensiles de cuisine, ou un vieillard est à manger des pois, dont se mocque sa femme, sur de la toile.

134. *Dito*, assorty des personnages et des femmes, avec toutes sortes de fruits, sur du bois.

135. *Dito*, ou est designé un grand lac, avec un navire et deux montagnes auprès.

136. Un grand tableau assorty de personnages qui sont a chasser aux cerfs, sur bois.

De Prague.

137. *Dito*, dans lequel une femme tient une épée à la main avec une vieille derrière sur un fonds de bois[1].

138. *Dito*, ou est peint une femme nüe environée d'un drap rouge, sur bois.

139. *Dito*, de paysage avec un grand cerf, sur du bois.

140. *Dito*, de paysage, avec des maisons ou on nourrit des pauvres, sur du bois.

141. *Dito*, de paysage ou deux femmes ont un homme entre elles, sur du bois.

142. *Dito*, ou est peint en bleu une grande teste de bœuf avec austres mangeailles, sur du bois.

143. *Dito*, de paysage, ou un est en action de crucifix, sur du bois.

Du sieur Spiring.

144. *Dito*, dans lequel sont representez un homme, une femme et deux petits garçons, avec un chassis doré, sur du bois.

145. *Dito* de paysage avec des montagnes, et un paysan qui est a labourer la terre, sur du bois.

146. *Dito* ou est peint Saturne avec une femme et un Cupidon aupres de luy, sur bois.

147. *Dito* ou sont peints des personnages et plusieurs autres choses estranchez (*étrangères?*).

148. *Dito*, de paysages, avec des personnages, et un Mercure qui joue de la flute, sur du bois.

[1] Sans doute une Judith.

149. *Dito*, avec des personnages, ou un homme taille en pieces un enfant.
150. *Dito* ou est peint un Neptune avec une Sirene, sur un fonds de toile.

De Prague.

151. *Dito* des paysages, avec des personnages et des bestails sur de la toile.
152. *Dito*, des paysages avec des maisons et une armée sur du bois.
153. *Dito* ou l'une de deux femmes est habillée en robbe verte (sur du bois).
154. *Dito*, ou un Cupidon tient un miroir devant une femme nüe.
155. *Dito*, des paysages avec des montagnes et deux oiseaux dessus (sur du bois).
156. *Dito*, des paysages, avec des personnages qui sont : Bacchus et sa compagnie.
157. *Dito*, de paisage, avec des personnages et des montagnes (sur de la toile).
158. *Dito* de paysage, et trois femmes nües (sur bois).
159. *Dito*, ou sont peints Adam et Eve (sur du bois).
160. *Dito*, un homme et une femme, avec un enfant aupres deux (sur du bois).
161. *Dito*, une porte triomphale et un homme sur un cheval volant dessus.
162. *Dito*, dans lequel sont peints deux hommes et une femme nüe (sur du bois).
163. *Dito*, ou sont des personnages qui sont a forger du fer (sur du bois).
164. *Dito*, representant un diable, qui lie des hommes à chaines (sur du bois)
165. *Dito*, representant des villes, des navires et un chariot a quatre chevaux tombant des nuages (sur du bois).
166. *Dito*, ou une femme est a la chasse (sur du bois).

De Prague.

167. *Dito*, une femme nüe avec un Cupidon (sur *dito*).
168. *Dito*, avec une femme nüe maniant une picque (sur du bois).
169. *Dito*, ou est peint Adam, sur du bois.

170. *Dito,* de bois, representant Eve.
171. *Dito,* des paisages avec des monts, des lacs et des navires sur du bois.
172. *Dito* des paisages avec des personnages, un vieillard et une fille auec un Cupidon (sur du bois).
173. *Dito,* ou Mercure est accompagné de plusieurs deesses (sur du bois).
174. *Dito* ou est peint un lac avec beaucoup de navires (sur du bois).
175. *Dito,* représentant un nombre de dieux marins et de deesses (sur du bois).
176. *Dito* de paysage avec des hommes qui sont une bataille (sur du bois).
177. *Dito,* avec des estaffes de cuisine et beaucoup de fruits (sur du bois).
178. *Dito,* avec des personnages et plusieurs bestails (sur de la toile).
179. *Dito,* ou est representée l'histoire de Jesus Christ jettant les trafiqueurs hors du temple (sur de la toile).

De Pragùe.

180. *Dito,* representant des personnages des uilles, et toutes sortes de fruits sur du bois.
181. *Dito* ou sont peints des temples et des personnages (sur de là toile).
182. *Dito,* de paysage, avec des personnages et toutes sortes de bestails (sur de la toile).
183. *Dito* de paisage, avec des personnages et un ange estant en l'air, sur de la toile.
184. *Dito,* ou les sirenes jouent de toutes sortes d'instruments, sur du bois.
185. *Dito* des paisages, avec grand nombre de dieux et deesses qui jouent des instruments (sur de la toile).
186. *Dito* un grand tableau de paisage avec des personnages et un chassis doré autour (sur du bois).
187. *Dito* de paisage avec des personnages ou un homme tient une chèvre, et un enfant la tette.
188. *Dito* de paisage avec des personnages et des bestails, sur de la toile.

De Prague.

189. *Dito,* representant deux femmes nües (sur du bois).
190. *Dito,* representant une femme nüe.
191. *Dito,* representant un soldat estropié (sur du bois).
192. *Dito,* representant une femme nüe (sur du bois).
193. *Dito,* ou un grand homme tient entre les bras une femme, et un baston sur les epaules (sur toile).
194. *Dito,* de personnages avec des mangeailles et un chassis doré autour, sur du bois.
195. *Dito,* de paisages et des armées, auec un chassis doré.

De Myniken.

196. *Dito,* des montagnes, des lacs, et des personnages, et des balons, enchassé d'un bord doré.
197. *Dito,* representant un vieillard, avec un chassis doré, sur de la toile.
198. *Dito,* de paisage, avec des femmes et un enfant, sur du bois.
199. *Dito* de paisage, avec un lac ou on donne des combats, sur du bois.
200. *Dito,* une femme romaine couverte d'un casque, sur de la toile.
201. *Dito* des paisages, avec l'histoire de Jesus Christ (sur du bois).
202. *Dito,* ou est peint un vieillard et une femme, avec une arquebuse et une bande d'oiseaux, environné d'un bord doré.

De Myniken.

203. *Dito,* ou est peint une femme avec une palme a une main, et a l'autre un boucquet, sur de la toile.
204. *Dito,* representant la Sainte Vierge avec Jesus Christ sur les bras, ou les trois Roy viennent pour luy sacrifier, sur du bois.
205. *Dito,* representant la Sainte Vierge et les Anges, qui viennent pour adorer Jesus Christ, sur du bois.
206. *Dito,* representant Jesus Christ et des Juifs a l'entour de luy, sur du bois.
207. *Dito,* ou est peint un vieillard avec une femme, sur du bois.

De Prague.

208. *Dito* representant Mercure et autres figures dans les nues, sur du bois.
209. *Dito* representant la Sainte Vierge portant Jesus Christ sur les bras, sur du bois.
210. *Dito*, representant toute sorte de volailles.
211. *Dito*, fait par la plume, ou sont peints des arbres, des personnages et un Ange, qui est a tourner un fer aupres du feu, sur de la toile.
212. *Dito*, ou Jacques benit son fils Esaac, sur du bois.
213. *Dito*, ou une femme tient un miroir a une main, et a l'autre un rameau de roses, sur du bois.
214. *Dito*, des personnages, ou Daniel est a condamner Susanne, sur du bois.
215. *Dito*, des paisages ou sont des paisans qui coupent du bois, sur du bois.
216. *Dito*, ou est peint une porte de triomphe, avec des estentandars et des personnages, sur du bois.
217. *Dito*, ou est peint une femme nüe avec un Cupidon aupres d'elle, sur du bois.
218. *Dito*, ou est peint un vieillard entre deux femmes, sur du bois.
219. *Dito*, de paisage, avec des campemens d'armées et des canons, sur du bois.

De Prague.

220. *Dito*, representant une femme nüe qui retient Josep par force.
221. *Dito*, representant Diane a corps nüe, sur du bois.
222. *Dito*, une femme avec un Cupidon et deux pigeons auprès d'elle, sur du cuivre.
223. *Dito*, ou est representé le deluge, sur du bois.
224. *Dito*, ou sont des personnages et autres postures, sur du bois.
225. *Dito*, representant une femme nüe, des maisons et des jardins, sur du bois.
226. *Dito*, ou un homme est attaché a un arbre et blessé d'une fleche, sur du bois.

De Prague.

189. *Dito*, representant deux femmes nües (sur du bois).
190. *Dito*, representant une femme nüe.
191. *Dito*, representant un soldat estropié (sur du bois).
192. *Dito*, representant une femme nüe (sur du bois).
193. *Dito*, ou un grand homme tient entre les bras une femme, et un baston sur les epaules (sur toile).
194. *Dito*, de personnages avec des mangeailles et un chassis doré autour, sur du bois.
195. *Dito*, de paisages et des armées, auec un chassis doré.

De Myniken.

196. *Dito*, des montagnes, des lacs, et des personnages, et des balons, enchassé d'un bord doré.
197. *Dito*, representant un vieillard, avec un chassis doré, sur de la toile.
198. *Dito*, de paisage, avec des femmes et un enfant, sur du bois.
199. *Dito* de paisage, avec un lac ou on donne des combats, sur du bois.
200. *Dito*, une femme romaine couverte d'un casque, sur de la toile.
201. *Dito* des paisages, avec l'histoire de Jesus Christ (sur du bois).
202. *Dito*, ou est peint un vieillard et une femme, avec une arquebuse et une bande d'oiseaux, environné d'un bord doré.

De Myniken.

203. *Dito*, ou est peint une femme avec une palme a une main, et a l'autre un boucquet, sur de la toile.
204. *Dito*, representant la Sainte Vierge avec Jesus Christ sur les bras, ou les trois Roy viennent pour luy sacrifier, sur du bois.
205. *Dito*, representant la Sainte Vierge et les Anges, qui viennent pour adorer Jesus Christ, sur du bois.
206. *Dito*, representant Jesus Christ et des Juifs a l'entour de luy, sur du bois.
207. *Dito*, ou est peint un vieillard avec une femme, sur du bois.

De Prague.

208. *Dito* representant Mercure et autres figures dans les nues, sur du bois.
209. *Dito* representant la Sainte Vierge portant Jesus Christ sur les bras, sur du bois.
210. *Dito,* representant toute sorte de volailles.
211. *Dito,* fait par la plume, ou sont peints des arbres, des personnages et un Ange, qui est a tourner un fer aupres du feu, sur de la toile.
212. *Dito,* ou Jacques benit son fils Esaac, sur du bois.
213. *Dito,* ou une femme tient un miroir a une main, et a l'autre un rameau de roses, sur du bois.
214. *Dito,* des personnages, ou Daniel est a condamner Susanne, sur du bois.
215. *Dito,* des paisages ou sont des paisans qui coupent du bois, sur du bois.
216. *Dito,* ou est peint une porte de triomphe, avec des estentandars et des personnages, sur du bois.
217. *Dito,* ou est peint une femme nüe avec un Cupidon aupres d'elle, sur du bois.
218. *Dito,* ou est peint un vieillard entre deux femmes, sur du bois.
219. *Dito,* de paisage, avec des campemens d'armées et des canons, sur du bois.

De Prague.

220. *Dito,* representant une femme nüe qui retient Josep par force.
221. *Dito,* representant Diane a corps nüe, sur du bois.
222. *Dito,* une femme avec un Cupidon et deux pigeons auprès d'elle, sur du cuivre.
223. *Dito,* ou est representé le deluge, sur du bois.
224. *Dito,* ou sont des personnages et autres postures, sur du bois.
225. *Dito,* representant une femme nüe, des maisons et des jardins, sur du bois.
226. *Dito,* ou un homme est attaché a un arbre et blessé d'une fleche, sur du bois.

227. *Dito*, representant des paisages, des personnages et une femme, sur *dito*.
228. *Dito* representant une femme nüe couchée sur un drap rouge, sur de la toile.
229. *Dito*, des citrons et des citroniers, et des personnages.
230. *Dito*, des paysages et des edifices ou les paisans font leur festin.
231. *Dito*, ou Lucrece tue soy mesme.
232. *Dito*, ou est representé Moses avec un livre sous les ailles et la resurrection des morts.
233. *Dito*, une femme nüe endormie dans son lit, sur du bois.
234. Un tableau de moyenne grandeur, representant une bataille et les armes de l'empereur, sur un fonds de toile.
235. *Dito*, ou Jesus Christ est peint dans la lune avec une espée, sur du bois.

De Prague.

236. *Dito*, qui represente une femme avec un livre et une robbe des Indes, sur de la toile.
237. *Dito*, ou un danseur de moresques joue instrument pour des ciuilles (?), sur du bois.
238. *Dito*, Saturne et une vieille derriere, sur *dito*.
239. *Dito*, une femme habillée en robbe verte, et un petit chien blanc aupres d'elle.
240. *Dito*, un rocher, du feu et des personnages, sur du bois.
241. *Dito*, un garçon accompagné d'un grand chien, sur du bois.
242. *Dito*, un paisage et des personnages qui chassent aux cerfs, sur *dito*.
243. *Dito*, un paisage ou un berger mene un troupeau de brebis, sur du bois.
244. *Dito*, ou une femme nüe joue du lut, et un Cupidon lui tient un livre, sur du bois.
245. *Dito*, une femme tenant a la main un citron et un pot de fleurs.
246. *Dito*, ou une femme tient un cerf blanc avec les mains, sur du bois.
247. *Dito*, representant une femme dans une equere (écurie, étable?), avec une robbe grise, sur *dito*.

De Prague.

248. *Dito,* ou un vieillard est a escrire et une uieille comte de l'argent, sur *dito.*
249. *Dito* ou une trouppe de deesses jouent aux instruments, ayant devant elles des fruits, sur *dito.*
250. *Dito,* ou une femme nüe force Joseph a demeurer avec elle.
251. *Dito,* representant des etaffes[1] de cuisine et une femme avec quantité d'oiseaux a la main; sur du bois.
252. *Dito,* un homme, un chien et la teste d'un sanglier dans un plat, sur *dito.*
253. *Dito* une grande femme avec des fruits a l'entour d'elle, et un Saturne derriere, sur *dito.*
254. *Dito* sur du bois, 4 femmes nües, et un Cupidon auec un chien deuant les pieds.
255. *Dito,* representant des batailles en miniatures, sur du cuivre.
256. *Dito,* sur du cuivre, des paisages et des batailles en miniature.
257. *Dito,* des paisages et des batailles, sur du bois.
258. *Dito,* qui presente Jesus Christ en l'estat de juger vifs et morts.
259. *Dito,* un Romain habillé en gris, monstrant avec le doict une vieille, sur de la toile, et du bois derriere.

De Prague.

260. *Dito,* representant des bandes d'ours des serpens et autres animaux, sur du bois.
261. *Dito,* sur cuivre, des paisages et armées, en miniature.
262. *Dito,* un homme avec une espée desgainée sur l'espaule, sur *dito.*
263. *Dito,* la figure d'un homme portant une robbe noire et un collet autour du col, sur de la toile, collé sur du bois.
264. *Dito,* sur du cuivre, un lac avec plusieurs navires.
265. *Dito,* deux femmes et des choses appartenant a la cuisine devant elles, sur du bois.

[1] Au n° 177, nous avons déjà rencontré *estaffes.*

De Prague.

266. *Dito* un rocher, un paisage et un haut arbre, sur du bois.
267. *Dito,* un long tableau representant des romains, sur du bois[1].

De la Royne mere.

268. *Dito* un paisage ou une partie de femmes nües dansent autour d'un arbre, donné par la royne mere.
269. *Dito,* representant quelques personnages, sur du bois.
270. *Dito,* representant des gens estropiez.
271. *Dito,* des personnages et un marinier habillé en vert, sur de la toile.
272. *Dito,* ou un roy romain sacrifie a une image, sur de la toile.
273. *Dito,* une femme hollandaise et plusieurs arbres derriere elle, sur du bois.

De Prague.

274. *Dito,* une femme habillée en robbe bigarrée, avec un bouquet à la main, sur *dito.*
275. *Dito,* des navires dans un lac, sur *dito.*
276. *Dito,* deux femmes, un Ange et Saturne sur de la toile.
277. *Dito,* un grand pot de fleurs et deux petits garçons qui le tiennent sur du bois.
278. *Dito,* une femme nue peinte, sur une planche de bois.
279. *Dito,* des bergers qui quittent (guettent?) leurs trouppeaux.
280. *Dito,* des arbres, roses, et un livre, sur du bois.
281. *Dito,* un homme avec une corbeille a la main, et une teste de veau dessus, sur *dito.*
282. *Dito,* un vieillard qui tette une femme sur *dito*[2].
283. *Dito,* un chandelier, avec une chandelle brullante, et un chat, sur du cuivre.
284. *Dito,* un homme joue de la fleuste et une femme du violon, sur du bois.

[1] Voir plus haut, au n° 94. C'est probablement ici un Jules-Romain.
[2] Sujet bien connu et tiré de l'ancienne histoire de Sicile.

285. *Dito*, une femme avec une robbe rouge et une brune dessus, sur de la toile.
286. *Dito*, un vieillard avec une fille entre les bras.

De Prague.

287. *Dito*, des choses appartenantes a la cuisine et une lampe bruslante, sur de la toile.
288. *Dito*, un paisage et des personnages, sur *dito*.
289. *Dito*, toutes sortes des personnages deguisez, sur du bois.
290. *Dito*, la terre Saincte, sur du bois.
291. *Dito*, un rocher et un vieillard estant assis sur un siege.
292. *Dito*, ou est peint la ville de Rome, sur du bois.
293. *Dito*, la figure de l'Empereur Maximiliane, sur du bois.
294. *Dito*, un Turc avec un grand bonnet et garny de plumes sur de la toile.
296. *Dito*, une femme couvert de fleurs, sur bois.
296. *Dito*, representant une femme.
297. *Dito*, un crucifix et des paisans faisans banquet, sur du bois.
298. *Dito*, une femme habillée en robbe dorée et un mort derriere, sur de la toile.
299. *Dito*, représentantes nues une femme et un homme avec un cheval sur luy et un Cupidon aupres de luy, sur du bois.

De Prague.

300. *Dito*, une femme eschevelée, sur de la toile.
Dito, une briquiere ou on est a cuire des briques, sur du bois.
301. *Dito*, des paisages et des Turcs, sur du bois.
302. *Dito*, une ville qui est en feu.
303. *Dito*, une ville et une armee.
304. *Dito*, un lac et trois navires dedans, sur du bois.
305. *Dito*, une femme avec un habit bigarré et des rubans verts, sur de la toile.
306. *Dito*, une femme se tuant elle mesme.
307. *Dito*, un homme sur un aigle, sur du bois[1].
308. *Dito*, un vaisseau avec des roues dessous, sur du bois.
309. *Dito*, un savetier avec une cruche et une aleine a la main, sur du bois.
310. *Dito*, l'empereur Maximiliane.

[1] Sans doute un Ganymède.

311. *Dito*, Jesus Christ, la Ste Vierge et deux anges, qui jouent devant eux, sur un fonds d'estoffe argentée.
312. *Dito*, une femme de Brabant avec une lettres a la main, sur du bois.
313. *Dito*, un pot rempli de toutes sortes de fleurs, sur *dito*.
314. *Dito*, un bancquet de paisans, sur du bois.
315. *Dito*, une vieille, avec une ozemhe (?) a la main, sur *dito*.
316. *Dito*, une femme enveloppe d'une estoffe blanche, sur de la toile.
317. *Dito*, deux figûres assorties de toute sorte de fleurs et d'oiseaux.

De Prague.

318. *Dito*, deux figures assorties de plusieurs fruits et animaux.
319. Deux voleurs battent un paisan et sa femme, sur du bois.
320. *Dito*, la Ste Vierge tenant Jesus Christ sur ses bras, dans l'estable, sur *dito*.
321. *Dito*, sur *dito*, une femme habillée en robbe verte ayant lié ses chevaux avec un ruban noir.
322. *Dito*, une femme avec un clou a la main qu'elle enchasse dans un homme avec un marteau, sur *dito*[1].
323. *Dito*, une femme nue avec quantité de roses autours de la teste, sur *dito*.
324. *Dito*, un évesque confesse une femme.
325. *Dito*, un homme tenant a une main un cercle et a l'autre un instrument.
326. *Dito*, l'histoire de la nativité de Jesus Christ avec un chassis dore autour est des portes devant.
327. *Dito*, un paisage, des rochers, des edifices et des personnages, sur du bois.
328. *Dito*, un homme et une femme avec leur jeu et un horloge derriere, sur de la toile.

De Prague.

329. *Dito*, une femme romaine sur un aigle qui monstre plusieurs façons.

[1] «Jahel ayant mis le clou sur la tempe de Sisara,..... elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusque dans la terre.» (*Les Juges*, IV, 21.)

330. *Dito*, une femme morte auec un habit blanc, garny d'or et de pierrerie, sur de la toile.

331. *Dito*, l'Isabelle avec une ample robbe noire, sur du bois [1].

332. *Dito*, un outil de cuisine avec des pains et des serviettes dessus, sur *dito*.

333. *Dito*, un homme avec un bonet rouge, tenant une femme par la main, sur *dito*.

334. *Dito*, des outils de cuisine des fruits et des personnages, sur *dito*.

335. *Dito*, représentant une femme et trois Cupidons, sur un drap rouge, sur *dito*.

336. *Dito*, un vieillard avec une cornemuse, et une vieille, sur *dito*.

337. *Dito*, une femme qui monstre au doit plusieurs personnages.

338. *Dito*, une femme qui se tue elle mesme, sur *dito*.

339. *Dito*, une femme avec un chat entre les bras, sur *dito*.

340. *Dito*, un paisage et des personnages qui sont a la chasse, sur *dito*.

341. *Dito*, une femme habillée de jaune avec quantité de perles a la main, sur toile.

342. *Dito*, un vieillard qui joue de la flute et des femmes qui jouent du lut, sur bois.

343. *Dito*, une femme nüe avec une fleche a la main, et deux hommes derriere, sur de la toile.

344. *Dito*, un homme avec un bonet rouge et un tronc a la main, sur *dito*.

De Prague.

345. *Dito*, un Cupidon avec un estendart blanc a la main, sur du bois.

346. *Dito*, représentant un homme couvert des livres.

347. *Dito*, une femme avec un petit chien blanc sur la main, sur de la toile.

348. *Dito*, une femme avec un habit brun, sur *dito*.

349. *Dito*, une femme avec deux petits enfans et un agneau aupres d'elle, sur bois.

[1] Voy. le n° 351.

350. *Dito*, une escuelle avec des confitures dessus, sur *dito*.
351. *Dito*, Isabelle Royne de l'Espagne, sur de la toile.
352. *Dito*, une femme avec un petit marmot devant elle, sur *dito*.
353. *Dito*, des édifices et personnages sur du bois.
354. *Dito*, un homme avec une cassette blanche à la main sur *dito*.
355. *Dito*, vingt demis pourtraits de principaux peintres, qui ont fait les tableaux cy-devant nomez.

LES PETITS TABLEAUX.

356. Un petit tableau, representant un animal sur un arbre, sur toile.
357. *Dito*, un chasteau et un animal enprés.
358. *Dito*, un animal et un noiseties, sur de la toile.
359. *Dito*, un perspective et un enterrement.
360. *Dito*, un marmot peint, sur de la toile.

De Prague.

361. *Dito*, un oiseau sur un arbre, sur de la toile.
362. *Dito*, une femme avec une piramide pleine des perles, sur *dito*.
363. *Dito*, une femme avec une chaine d'or autour du col, sur *dito*.
364. *Dito*, de la chau cabu (?) et des pommes, sur *dito*.
365. *Dito*, un jeune homme avec un ruban autour du col.
366. *Dito*, un homme avec un pourpoint de satin blanc et un carquan bleu autour du col.
367. *Dito*, un vieillard avec un collier noir, sur de la toile.
368. *Dito*, une femme, sur de la toile.
369. *Dito*, la représentation d'un animal, sur du bois.
370. *Dito*, une corbeille remplie de naveaux, sur du bois.
371. *Dito*, representant un paisage et un banquet de bourgeois.
372. *Dito*, des confitures et des verres.
373. *Dito*, une femme nuë escheuelée, sur du bois.
374. *Dito*, un garçon qui joue de la fleute, sur de la toile.
375. *Dito*, une femme avec un habit noir et un collet plissés.
376. *Dito*, une femme avec une robbe rouge.

De Prague.

377. *Dito*, un petit garcon avec un chapeau et des plumes dessus.
378. *Dito*, des rochers et des moulins.
379. *Dito*, un vase plein de volailles.
380. *Dito*, un temple une femme et un ange.
381. *Dito*, sur du cuivre, un lac ou quantité de navires perissent.
382. *Dito*, representant du feu et de l'eau.
383. *Dito*, ou est peint un lut.
384. *Dito*, un homme lié avec des chaines.
385. *Dito*, representant un chandelier et une chandelle.
386. *Dito*, un banquet de bourgeois.
387. *Dito*, une teste d'un cerf tirée, avec la plume, sur de la toile.
388. *Dito*, l'arche de Noach, et une ville pleine d'animaux.
389. *Dito*, un temple plein du monde.
390. *Dito*, des rochers et des personnages.
391. *Dito*, une ville en feu.
392. *Dito*, un temple et une procession de peuples, sur du cuivre.
393. *Dito*, un paisage ou Sodome et Gomorre perissent.
394. *Dito*, une pièce ronde avec des personnages dessus.
395. *Dito*, un boufon et une boufonne.
396. *Dito*, une femme avec une pomme à la main.

De Prague.

397. *Dito*, un homme et une femme avec des armes dessus.
398. *Dito*, représentant toute sorte d'animaux.
399. *Dito*, sur du cuivre un cheval marin et des sirènes.
400. *Dito*, des religieuses.
401. *Dito*, une ville qui est en feu.
402. *Dito*, une femme et un aigle qui se bat contre un dragon, sur du cuivre.
403. *Dito*, des paisages et des chariots.
404. *Dito*, ou on execute le supplice envers les criminaux.
405. *Dito*, un pot de fleurs.
406. *Dito*, l'image de Jesus Christ et un homme endormy.
407. *Dito*, des paisans qui se battent ensemble.
408. *Dito*, deux pots de fleurs et deux perroquets.

409. *Dito*, des hommes nües qui se battent avec des boules.
410. *Dito*, des paisages et des villes.
411. *Dito*, des paisages et des personnages.
412. *Dito*, deux femmes.
413. *Dito*, une ville et des eaux coulantes.
414. *Dito*, deux navires.
415. *Dito*, sur du cuivre, ou un homme emporte une femme par forces.

De Prague.

416. *Dito*, une femme nüe avec un cigne aupres d'elle et des garcons courbez en devant [1].
417. *Dito*, Hercule ayant enchainé deux dragons, sur du cuivre.
418. *Dito*, l'histoire du diluge.
419. *Dito*, Jesus Christ porte sa croix.
420. *Dito*, un Mercure sur du parchemin, tiré avec la plume.
421. *Dito*, S[t] George ayant combat avec le dragon.
422. *Dito*, un vieillard et une femme aupres de luy.
423. *Dito*, des paisages et des arbres.
424. *Dito*, un horloge de sable, sur de la toile.
425. *Dito*, une lanterne, sur du bois.
426. *Dito*, un vieillard et un cruchon auprès de luy.
427. *Dito*, representant une femme ayant mis sa chevelure autour du col.
428. *Dito*, une femme avec un bonnet.
429. *Dito*, un femme ayant le col entouré de perles.
430. *Dito*, une religieuse avec une couronnée.
431. *Dito*, une femme avec une robbe rouge.
432. *Dito*, une femme nüe tenant sa chemisi entre les bras.
433. *Dito*, une femme avec un bouquet de plumes sur la teste.
434. *Dito*, une femme portant une robbe rouge.

De Prague.

435. *Dito*, une femme et une colombe.
436. *Dito*, une femme avec une juppe blanche.
437. *Dito*, une femme ayant la teste en veloppée d'un linge.
438. *Dito*, un lion et un homme endormy.

[1] C'est probablement une Léda. Est-ce la fameuse Léda du Corrége?

439. *Dito*, une femme eschevelée avec une robbe verte.
440. *Dito*, une femme de Turquie.
441. *Dito*, deux tableaux representants une troupe de Tartares.
442. *Dito*, un moulin a vent, sur du papier.
443. *Dito*, une femme avec deux enfans sur les bras.
444. *Dito*, l'image de St Mathieu.
445. *Dito*, le prince Rodolphe.
446. *Dito*, un vieillard avec une croix à la main.
447. *Dito*, la teste de St Jean.
448. *Dito*, sur du parchemin, un homme avec une couronne sur la teste.
449. *Dito*, St Marc, evangeliste.
450. *Dito*, une femme portant un habit de deuil.

De Prague.

451. *Dito*, une femme avec un bouquet de roses sur la teste.
452. *Dito*, une femme et une ville devant elle.
453. *Dito*, un homme avec un collet plissé autour du col.
454. *Dito*, un Turc avec une lance à la main.
455. *Dito*, un homme qui joue du violon.
456. *Dito*, un homme avec un livre devant luy.

De seignr le conte Magnus.

457. *Dito*, un homme habillé de noir avec une paire de gans à la main.
458. *Dito*, un Turc portant une robbe bleue.

De Prague.

459. 31 *dito*, d'une mesme grandeur et de mesme façon, represantans des paisages, et des chasses, etc., enchassez de bords noirs.
460. *Dito*, sur du cuivre, des paisages et des femmes, qui se baignent.
461. *Dito*, Adam et Eve, de moyenne grandeur.

De Prague.

462. *Dito*, un outil de cuisine, et toute sorte de fruicts dessus, et des arbres.
463. *Dito*, des rochers et des navires.

464. *Dito*, des hommes qui emmenent des femmes par force.

Du sr Blom.

465. *Dito*, representant des personnages et des edifices.
466. *Dito*, des grands tableaux sans borde.
Un grand tableau representant l'empereur Rodolphe mort.
467. *Dito*, une femme nüe, avec un Cupidon et un Saturne derrière, sur de la toile.
468. *Dito*, un bac et quantité de gallaires de Turquie.
469. *Dito*, ou les gallaires ont un combat.

De Prague.

470. *Dito*, une bataille navale.
471. *Dito*, un homme et une femme avec des oiseaux devant eux.
472. *Dito*, une ville embraisée.
473. *Dito*, un grand homme avec un citron aupres de luy.
474. *Dito*, Jesus Christ et quantité de Juifs a l'entour de luy et une femme.
475. *Dito*, une femme nüe et un vieillard qui luy met les fers aux pieds.
476. *Dito*, des personnes, toutes sortes de fruits et des cages.
477. *Dito*, un homme enchainé et un voutier qui en mange[1].
478. *Dito*, un homme mis a feu.
479. *Dito*, un homme attaché au roues avec une chaine, sur de la toile.
480. *Dito*, un homme ayant entre les mains la teste de St Jean, et un cheval aupres de luy.
481. *Dito*, une femme avec un espée à la main et un homme qui la couvre avec une couronne.
482. *Dito*, un homme portant sur le dos une grande pierre, et deux dragons derrière luy.
483. *Dito*, une femme avec un miroir a la main et un serpent autour de son bras.

De Prague.

484. *Dito*, des personnages et des feuillages des Indes.

[1] Est-ce un Prométhée?

485. *Dito*, des Indes representant des oiseaux et feuillages.
486. *Dito*, de mesme façon, sur de la toile.
487. *Dito*, des Indes representant des personnages et feuillages.
488. *Dito*, de mesme façon des Indes.
489. Une grande carthe de paisages.
490. Le modelle d'une table de pierre.
491. Un grand tableau representant une carthe et une flotte de vaisseaux.
492. *Dito*, un homme avec un collet vert et un chapeau plein de plumaches.

TABLEAUX DE MOYENNE GRANDEUR ET AVEC CHASSIS.

493. Un tableau representant une femme avec un Cupidon et un homme.
494. *Dito*, un paisage et toutes sortes de poissons.
495. *Dito*, des hommes emmenans des femmes et une porte triomphale avec un estendart dessus.

De Prague.

496. *Dito*, l'histoire de la pecherie des Apostres ou Jesus Christ les appelle, sur du bois [1].
497. *Dito*, un homme qui escrit, ayant devant luy un horloge de sable et un lion derriere.
498. *Dito*, un outil de cuisine et un quart d'un veau dessus.
499. *Dito*, des personnages, du bestail et un ange en l'air.
500. *Dito*, des édifices, chasteaux, personnages et un lion voulant avaller une femme.

De la Royne mere.

501. *Dito*, sur du cuivre, des personnages, des feuillages et un Hercule.

Du s[r] Beck.

502. *Dito*, sur un grand tableau, trois pourtraits de Sa Majesté.

Du s[r] Fresne.

503. *Dito*, des personnages qui sacrifient un grand taureau devant un autel.

[1] La Pêche miraculeuse.

Du fils du maistre de cuisine.

504. *Dito*, un vieillard estant prest a couper le col d'une femme, sur de la toille.
505. *Dito*, le vieux Tobias et l'ange qui accompagne son fils, sur un fonds de castor.
506. *Dito*, la teste de St. Jean B. dans un plat, sur un fonds de castor.

De Son Altesse Royale.

507. *Dito*, la teste d'une femme dans un plat, et une coronne dessus.
508. *Dito*, une femme qui leve ses mains et ses yeux au ciel, sur un fonds de castor.
509. *Dito*, la teste de Jesus Christ coronnée d'espines, sur un fonds de castor.

Du seig^r le conte Magnus.

510. *Dito*, une femme percée par des flesches, sur *dito*.

De Prague.

511. *Dito*, la teste de Jesus Christ avec une coronne d'espines, sur *dito*.

De s^r Paulpeski.

512. *Dito*, des paisages et édifices que Sr Paulpesky a fait faire a Rome.

De Prague.

513. Un petit tableau representant des paisages et des personnages avec un chassis noir de bois d'ebene sur du bois. chassé d'ebene.
514. *Dito*, une piece fait avec la plume sur du parchemin.
515. *Dito*, des paisages et l'ange qui mène Tobia le jeune, sur du bois.
516. *Dito*, un paisage et les cinq vierges sages, avec un chassis noir d'ebene.

Du s^r Bonaler.

517. *Dito*, 5 tableaux; un grand'et quatre de moyenne grandeur,

envoyez par Mons. Bonaler, d'Angleterre. S. M. envoye en France cinq tableaux pour estre raccomodez et 15 autres pour estre eschangés avec.

LES POURTRAITS.

1. Le pourtrait d'un peintre qui a fait quelques uns des tableaux cy devant nommez.

De Prague.

2. Le pourtrait d'un vieillard, enchassé d'un bord doré.

De Vossius le jeune.

3. Le pourtrait du vieux Vossius, donné par son fils.

De Md. Grotius.

4. *Dito*, de Grotius[1], donné par sa vefve.

De la chambre de meubles.

5. *Dito*, du Roy Sigismonde[2], avec un chassis de bois d'ebene, garny d'ivoire.

[1] Hugo Grotius, diplomate, érudit et poëte latin, né à Delft, en Hollande, en 1582 ou 1583, se fit connaître de bonne heure par son traité *De Jure belli ac pacis*, et par les persécutions que lui attira sa participation aux troubles politiques et religieux de son pays. Gustave-Adolphe l'appela vers lui tout à la fin de son règne. Axel Oxeustjerna le nomma, en 1634, ministre de Suède à Paris, où il résida pendant onze années, ayant souvent à lutter contre la volonté de Richelieu. En 1645 il obtint son rappel, demeura peu de temps en Suède, et quitta ce pays comblé des dons de la reine Christine. Il en avait reçu un présent de 4,000 rixdales banco, une parure de 600 rixdales, une épée dorée de même valeur et l'assurance d'une pension annuelle de 2,000 rixdales; il ne put jouir longtemps de cette dernière faveur, car son voyage en Allemagne fut accompagné de tempêtes qui le réduisirent à l'extrémité; quand il aborda à Rostock, ses forces étaient épuisées; il mourut dans cette ville le 25 août 1645. On a de lui, outre le *De Jure*..... une *Histoire des Goths; De Veritate religionis Christianæ; Annales et historiæ de rebus Belgicis;* des *Tragédies* latines et surtout sa *Correspondance* latine, source abondante pour la connaissance des événements et des personnages politiques de son temps, et dont nous donnerons, dans la suite de ce travail, des fragments inédits.

[2] Probablement Sigismond III, fils du roi de Suède Jean III, roi de Pologne en 1587, roi de Suède en 1592, mais dépouillé de cette couronne par son oncle Charles IX, et qui fut continuellement battu de 1621 à 1635 par Gustave-Adolphe. Il mourut en 1637, en laissant deux fils qui furent, comme lui, rois de Pologne.

En la chambre de la Royne.

6. Un petit pourtrait, avec un chassis doré.
7. *Dito,* d'un Pape.

Du s[r] Blom.

8. Le pourtrait de Roterdam [1].
9. *Dito,* d'un autre homme.
10. *Dito,* d'une femme, avec un chassis noir.

De Prague.

11. *Dito,* d'un homme, avec un poix a la main et un chassis noir.

De madame Karack.

12. Le pourtrait du fey Roy Gustave, fait a la plume.

Du sieur Paulpisky.

13. Deux portraits d'un homme et d'une femme que le sieur Paulpiski a fait faire a Rome.

Du seig[r] Salvius [2].

14. 12 pourtraits sur fonds de toile, representans des anciens Roys de Suede.

[1] Probablement d'Érasme, qui était de Rotterdam.

[2] Adler Salvius, fils de Pierre Hansson, syndic de Strengnæs, né en 1590, fut protégé pendant son enfance par l'évêque Petri Jonæ, fit de sérieuses études grâce à cette haute protection, fut chargé, sous Gustave-Adolphe, de plusieurs missions diplomatiques, devint chancelier de cour et fut envoyé, en 1643, par la reine Christine, pour prendre part aux négociations relatives à la paix de Westphalie. La reine le récompensa de son zèle à son retour en le nommant baron. Gustave-Adolphe l'avait déjà anobli, et c'est alors qu'il avait pris le nom, moitié allemand, moitié latin, sous lequel il est devenu célèbre. Il s'employa encore à la conclusion de la paix entre la Suède et la Pologne, et mourut peu de temps après, le 24 août 1652. C'est lui qui a donné à la Grande Église de Stockholm son précieux devant d'autel, travaillé à Augsbourg en or, ivoire et argent, et représentant la naissance, la passion et la résurrection de Jésus-Christ. Il a coûté 80,000 rixdales banco (à 2 fr. 12 cent. le rixdale). — La chaire de la même église est un cadeau de madame Élisabeth Funck, et la belle Ebba Brahé a fait à l'église le présent d'un lustre de vermeil, dont le poids est de 78 livres. Le grand candelabre de laiton qu'on voit devant l'autel a été donné par le roi Magnus II. On y remarque encore la statue équestre de saint Georges luttant contre le dragon; figure en bois sculpté, faite en 1489, par un artiste d'Anvers. Le bouclier et les éperons de saint Olaf sont suspendus à un des piliers près de l'autel. Il faut

Languedock.

15. 30 demis pourtraits de plusieurs personnages considerables tous de mesme grandeur, sur fonds de toile.

Éric Ryning.

16. Le pourtrait du feu Roy Gustave, sur un fond de bois.
17. *Dito*, de la Royne mere, sur fonds de toile.
18. *Dito*, du Prince Adolph, sur de la toile.
19. *Dito*, du General Uttemberg, sur de la toile.

De Beck.

20. *Dito*, de Saumaise, sur de la toile avec un chassis de bois d'ebene.
21. *Dito*, du mesme.
22. *Dito*, de Grotius, sur de la toile.
23. *Dito*, du mesme.

citer enfin plusieurs monuments sépulcraux, des siéges royaux d'après les dessins de Nic. Tessin, et deux tableaux d'Ehrenstrahl qu'on voit dans cette même église : un *Jugement dernier* et une *Descente de croix*. Le consistoire de Stockholm tient ses assemblées dans une salle particulière attenante à l'église et où se trouve une bibliothèque prise pendant la guerre de Trente ans. — Ehrenstrahl (David Klöcker von), né à Hambourg en 1629 et mort à Stockholm en 1698, est le plus grand peintre de la Suède. Employé, dès 1646, à la chancellerie suédoise à Hambourg, il montrait beaucoup de talent à copier les anciens diplômes et à imiter les ornements dont ils étaient décorés. Il apprit à dessiner, puis à peindre, et l'un de ses tableaux, remarqué en Hollande par un riche seigneur de la cour de Suède, le fit appeler dans ce pays. Ses travaux y attirèrent l'attention de la reine veuve, Marie-Éléonore. Elle lui procura les moyens de faire un voyage en Italie, où il resta près de huit années. De retour en 1651, il reçut le brevet de peintre de la cour, fut anobli, ajouta dès lors au nom de ses ancêtres celui d'Ehrenstrahl, et mourut entouré de l'estime et de l'admiration publiques. Il fut enseveli dans la grande église de Stockholm, où Charles XII lui fit élever un monument. Ehrenstrahl a beaucoup produit. On ne peut nier qu'il ne se trouve dans ses œuvres quelque chose de maniéré, qu'il dut peut-être à son maître, Pierre de Cortone; mais on lui reconnaît de la grandeur, de la sûreté de dessin, une couleur forte et simple, une bonne composition et de la perspective. Son *Jugement dernier* est une vaste toile, non pas la meilleure qu'il ait laissée. Ses batailles, allégories, portraits et tableaux d'histoire remplissent les châteaux de la Suède. Les principales œuvres sont : *Le Couronnement de Charles XI*, *La Renommée dictant à l'Histoire*, *La Vérité découverte par le Temps*, *Le Plafond de la Chambre de la Noblesse*, etc.

De don.

24. Le pourtrait d'un vieux Prince qui a esté Protestans a Leide, sur de la toile.

De don.

25. Le pourtrait d'un Prince Italien avec un manteau bleu et un bonnet rouge, sur un fond de bois.
26. *Dito*, d'un vieillard avec un bonnet noir, sur du bois.
27. *Dito*, du Prince de Portugal estant a cheval, sur de la toile.

De Beck.

28. Le pourtrait de Sa Majesté de Suede, sur de la toile, fait par le peintre Beck[1].
29. *Dito*, du Roy de Dannemark, sur de la toile.
30. *Dito*, de la Royne de Dannemark, sur de la toile.
31. *Dito*, un grand pourtrait de son Altesse Royale, sur de la toile.
32. *Dito*, de Königsmarck, sur *dito*.
33. *Dito*, du grand chancelier de Suede, sur *dito*.
34. *Dito*, du Roy d'Angleterre, envoyé de France, sur de la toile.
35. Un grand pourtrait du Roy de Pologne.
36. *Dito*, de la Royne de Pologne.
37. *Dito*, du Prince de Holstein.
38. *Dito*, celluy de sa fille.

[1] David Beck ou plutôt Beek, né à Delft en 1621, mort à la Haye en 1656, peintre de portraits, fut un des meilleurs élèves de Van Dyck. Il fut d'abord en grande estime auprès de Charles Ier et de la cour d'Angleterre et donna des leçons de dessin au prince de Galles, aux ducs d'York et de Glocester et au prince Robert. Il était doué d'une très-grande facilité et l'on trouve aujourd'hui ses tableaux dispersés dans toute l'Europe. Il visita le Danemark et la Suède. Christine le reçut avec honneur et le fit gentilhomme de sa chambre. En cette qualité, il entreprit par son ordre un grand voyage vers les premières cours de l'Europe pour exécuter les portraits des rois, des princes et des hommes célèbres des différents pays, à chacun desquels, pour obtenir cette permission, il devait donner en échange un portrait de la Reine. Ce voyage augmenta beaucoup sa réputation et lui valut de grandes richesses. Quelque temps après son retour, il voulut, on ne sait pour quel motif, quitter le service de la reine; elle refusa sa démission. Il profita donc d'un congé de quelques semaines pour quitter la Suède et n'y plus revenir, malgré les lettres de Christine. (Voir *Neues allgemeines Künstler-Lexicon oder Nachri-*

39. Un tableau representant la Royne de France, le Roy et son frere, sur de la toile[1].

Chez la reine.

40. Un pourtrait donné par Madame Brisie, sur de la toile.

M. Bochart, chez M. Bourdelot.

41. *Dito*, du vieux Vossius, donné par Mr. Bochart.
42. Le pourtrait d'un personnages en tapisserie, avec un chassis doré.
43. *Dito*, d'un homme avec un bonnet sur la teste.
44. Un grand pourtrait d'une femme, avec des perles a l'entour d'elle, sur de la toille.
45. *Dito*, d'une femme avec un collet autour du col.
46. Le pourtrait d'une femme habillee de blanc.
47. *Dito*, d'une femme habillée de brocat, sur un fonds de toile.
48. *Dito*, du Roy de Portugal, sur de la toile, avec un chassis noir doré.
49. *Dito*, de Md[e] Marie Royne d'Angleterre.
50. 18 petits pourtraits, representans des Empereurs, des Roys et des Princes.
51. Le pourtrait de l'Empereur Rodolphe, sur de la toile.
52. *Dito*, de Roterodam, sur du bois. Autres chasses du Cabinet de S. M. Un Ecce Homo du bois, avec plusieurs enfans qui portent les mysteres de la Passion. Le Portrait de la reyne Marie d'Escosse. 80 portraits donnez par Mr. Bourdelot. Le Laocoon, Venus de Medicis, Marc Aurele et Gladiateur, modelles de cire. Trois tables de marbre artificiel données par Du Fresne.

Le Soubsigné certifie que les choses mentionnées en cet inven-

chten von dem Leben und den Werken der Maler, Bildhauer, Baumeister, Kupferstecher, Formschneider, Lithographen, Zeichner, Medailleure, Elfenbeinarbeiter, etc. Bearbeitet von Dr. G, K, Nagler. 18 vol. in-8°, München, 1835. — Christine envoya de même Séb. Bourdon en Espagne, à la suite de Don Pimentel pour peindre le roi et la famille royale et les principaux personnages de l'Espagne. Don Pimentel avait le premier sollicité de la part de son roi le portrait de la reine de Suède, à cheval. (Dépêches de Pierre Juel, résident de Danemark à Stockholm, 4 et 11 juin 1653.)

[1] Probablement Louis XIII, sa femme et Monsieur.

taire se sont trouvées dans les Cabinets de La Royne, et que celles qui ne s'y trouvent plus auiourdhuy ont este mises par moy entre les mains de sa maiesté, par ordre exprés qu'elle m'en a donnée, fait a Stockholm ce 24 septembre 1653.

Du Fresne.'

51° Ordres et plans de bataille de 1600 à 1679, dessinés en 1687 par le feld-maréchal comte Eric Dahlberg et offerts par lui au roi de Suède. Ce volume, fol. oblong, contient 270 planches, bien exécutées à la main. Si notre dépôt de la guerre ne possède pas déjà tous ces plans de bataille, il serait utile, sans doute, de les faire copier à la bibliothèque de Stockholm. Il n'est pas indifférent de remarquer que chaque planche donne les noms des généraux et des colonels qui se partageaient les divers commandements. Le texte du manuscrit est rédigé en suédois. On y remarque pour ce qui concerne la France :

Pl. 9. Ordre de bataille des troupes françaises devant Juliers, commandées par M. le maréchal de la Chastre, 12 août 1610.

Pl. 19 *a*. Ordre de bataille de l'infanterie française devant le prince d'Orange dans la journée du 2 septembre 1636.

Pl. 19 *b*. Ordre de bataille de la cavalerie française devant le prince d'Orange dans la journée du 22 septembre 1636.

Pl. 21 Bataille de Rethel sous le commandement du maréchal du Plessis-Praslin, décembre 1650.

Pl. 24. Ordre de bataille de l'armée française à Moyenvick, le 20 septembre 1634.

Pl. 26 *a*. Ordre de bataille de l'armée française sous le feld-maréchal Milleray devant Arras, 13 juin 1640.

Pl. 27. Ordre des armées française et autrichienne devant Rocroy, 19 mai 1643.

Pl. 28 *a*. Ordre de bataille des armées impériale et bavaroise devant Tuttlingen, 24 novembre 1643.

Pl. 28 *b*. L'armée française attaquée dans ses quartiers est entièrement défaite devant Tuttlingen, 24 novembre 1643.

Pl. 29 *a*. L'armée bavaroise rangée en bataille en face du duc d'Enghien, est défaite au combat d'Allerheim, 3 août 1645.

Pl. 29 *b*. Ordre de bataille des armées française et hessoise, en présence de l'armée bavaroise qui fut battue à la journée d'Allerheim sous le général Mercy, 3 août 1645.

Pl. 30 *a*. Ordre de bataille de l'armée française devant Didenkofwen, 18 juin 1643.

Pl. 30 *b*. Ordre de bataille de l'armée française sous M. le maréchal de Touraine lorsqu'il força le camp des Espagnols devant Arras, le 15 août 1654.

Pl. 37. Ordre de bataille de l'armée française sous le Prince de Condé contre les Hollandais à Mariemont, le 27 juillet 1674.

52° *Du conseil du roy. Des personnes desquelles les roys ont composé leur conseil et qui ont eu seance entrée et voix en icelay*, in-folio, de l'année 1700 environ.

53° *Etat et menu general de la depence ordinaire de la chambre aux deniers du roy*. Année 1707. *Etat des personnes qui doiuent et ont droit de manger aux tables du roy durant l'année 1707*. Manuscrit in-8°, signé « Henry Jule de Bourbon, » et, plus bas, « par Monseigneur, Lombard. » Appartenait au compte C. G. Tessin.

54° Oudry. — *Discours sur la manière d'étudier la couleur en comparant les objets les uns aux autres et sur la pratique de la peinture et ses trois principaux procédés, ébaucher, peindre à fonds et retoucher, prononcés en l'Académie roiale de peinture et sculpture de Paris, les 7 juin 1749 et 2 décembre 1752;* manuscrit in-4° de 145 pages [1]. — Le premier de ces discours a été publié par M. Villot dans le 3e volume du *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, Paris, 1844, 4 vol. in-8°. Il commence par : « Je me flatte d'être assez connu de vous, Messieurs, etc., » et comprend 18 pages.

55° *Lettres de madame des Ursins*, deux registres petit in-4°, d'une bonne écriture, contenant 119 pièces, 94 lettres adressées à madame la maréchale de Noailles et 15 à madame de Maintenon. Cette correspondance, commencée en août 1698, va jusqu'en 1714. Ce sont évidemment des copies, dont je n'ai pu retrouver encore les originaux. Ceux-ci ont évidemment fait partie des papiers de la famille de Noailles, puisque l'abbé Millot, dans ses Mémoires composés sur ces documents, a cité quelques fragments, d'ailleurs peu nombreux. Les archives de la famille de Noailles ont été dispersées à l'époque de la Révolution. La Bibliothèque impériale en possède aujourd'hui plusieurs collections, d'une part 40 volumes, de l'autre 23 volumes in-folio

[1] Oudry (Jean-Baptiste), peintre et graveur, né à Paris, en 1686, mort à Beauvais, en 1755.

provenant des Jacobins Saint-Honoré, mais ne contenant ni les uns ni les autres la correspondance dont il s'agit. L'une et l'autre de ces deux collections offrent seulement des pièces qui compléteraient utilement notre correspondance inédite. Dans la première, le volume intitulé : *Lettres à madame la maréchale de Noailles*, S. F. $\frac{2232}{37}$ contient des lettres du chevalier Dubourg, rendant un compte favorable de la conduite de madame des Ursins à Madrid, au mois d'août 1705; — 35 lettres de Chamillart, de 1700 à 1716, dont plusieurs concernent madame des Ursins. Voici, par exemple, la 4e de ces lettres, non signée et sans date, mais autographe. « Je vous envoie, Madame, la response que vous m'avez ordonné de faire à madame la Princesse des Ursins, et vous assure qu'elle est sur l'estat de distribution. Je souhaite que vous soyez contente de l'homme du monde qui est à vous plus fidellement. Adieu Madame. » On voit que la maréchale de Noailles était pour madame des Ursins une utile amie. — Lettre 15e, juin 1704 : « Vous demandés, Madame, avec tant de vivacité le paiement de la pension de madame la princesse des Ursins que vous auriés eu satisfaction sur le champ s'il estoit en mon pouvoir de faire ce que vous desirez ; mais on ne paie rien au Trésor royal sans ordonnances. Celle de madame des Ursins ne s'expédie qu'au mois d'août, et c'est à M. de Pontchartrain que vous avés à faire. Si je connoissés madame des Ursins, le merite de votre grande lettre ne seroit pas perdu, car je lui enverré, mais elle n'a pas plus envie de rire que moi. Ne croiés pas que je vous donne du temps pour m'expliquer votre conduite a son égard et celle que vous avez tenue avec M. d'Estrées, je suis persuadé par advance quelle est mauvaise ; tout ce que vous pouvez exiger par le pouvoir que vous avez sur moi, c'est de vous entendre huit jours après la paix, je ne prétends pas remettre à ce temps là à vous voir. Je vous aurés donnés à disner de bon cœur aujourd'hui à Lestang. Jugés après cela si je suis digne de votre amitié. » — Lettre 16e. Ce 8 août 1705 : « Vous ne douterés pas, Madame, en lisant la lettre qui m'a été adressée pour vous, qu'il ne soit établi dans le conseil d'Espagne que c'est vous qui me gouvernez ; car les ministres ne font jamais rien sans raison, la mienne est fort agitée depuis quelque temps et je dois craindre de vous retrouver, car il ne m'en reste pas assez pour me deffendre contre vous. »

Suivent trois lettres d'Amelot, qui joua un rôle si important en Espagne à côté de madame des Ursins, etc.

Le volume 16e du même fonds donne la correspondance de Noailles, de 1706 à 1709.

Dans le fonds des Jacobins Saint-Honoré, le volume ayant au dos ce titre : *Lettres au cardinal de Noailles,* V. fol. (Jacobins Saint-Honoré. 15. A.), contient 14 lettres de l'abbé d'Estrées, autographes : Madrid, 3 mars 1702 : « Vous connaîtrez, Monseigneur, par la lettre de madame des Ursins au cardinal Portocarrero et par la réponse quil i a fait le caractère des personnes a qi nous avons a faire, etc. » Madrid, 21 janvier 1703. — 2 février 1703. — 18 février, etc., toutes ces lettres dirigées contre madame des Ursins.

Viennent ensuite 5 lettres de madame des Ursins, dont la signature est autographe ; page 151 : « Madrid, 3 janvier 1711. Quoyque vous m'ayez accoutumée il y a longtemps, Monsieur, à recevoir... » — Page 152 : « Alagon, 6 février 1711. Une incomodité que les medecins ont trouvé assez considérable, Monsieur, pour m'engager... » — Page 154 : « Buen Retiro, 18 août 1712. Jay receu, Monsieur, en tout rencontre... » — Page 155 : « Madrid, 4 janvier 1713. Vous ne vous contentez pas, Monsieur, de me faire l'honneur... » — Page 157 : « Madrid, 6 avril 1714. Il est certain, Monsieur, que rien ne pouvait m'arriver de plus affreux ny de plus sensible que la perte de la Reyne... »

La bibliothèque du Louvre possède aussi, disions-nous, trente volumes in-folio des papiers de la famille de Noailles ; mais je dois à l'obligeance du savant conservateur, M. Rathery, cette information, qu'on ne trouve dans ce dépôt que deux lettres inédites, non autographes, de madame des Ursins ; la première, datée de Madrid, 4 mars 1708, adressée à M. de Torcy, et non signée ; la seconde, du 5 août 1721, à M. le cardinal de Noailles, et signée ; la première commençant par ces mots : « La reine douairière d'Espagne m'a fait l'honneur de m'écrire deux fois sans me répondre un seul mot de ce que je lui avois mandé touchant M. le duc de Saint-Pierre, par l'ordre du roi catholique. M. le duc de Gramont lui avoit dû pourtant présenter ma lettre que j'avois mise à mon ordinaire sous son enveloppe, etc. » ; la seconde par ces mots : « J'ai ignoré, Monsieur, pendant plus de deux mois que j'étois fort incommodée, absolument la perte que vous avez faite de monsieur

votre frère[1], et je ne l'ai apprise que par hasard dans quelque vieille gazette, etc. »

Je me crois du moins assuré que ces lettres, sauf les extraits de l'abbé Millot, sont encore inédites. Aucune d'elles ne se trouve dans les recueils suivants :

Lettres inédites de madame de Maintenon et de madame la princesse des Ursins, 4 volumes in-8°, Paris, Bossange, 1826.

Lettres inédites de madame des Ursins, publiées par Léopold Collin, Paris, 1806.

Lettres de madame de Maintenon, 9 volumes in-12, 1758.

Lettres de madame de Maintenon, 9 tomes en 3 volumes in-18, Amsterdam, 1756.

Lettres de Madame de Maintenon, t. I, seul, Genève, 1753, in-12.

Ces lettres offrent par elles-mêmes un véritable intérêt, soit par le charme du style, soit par les détails nouveaux qu'elles fournissent pour la biographie, encore assez mal connue, de la princesse des Ursins.

Tous les biographes de madame des Ursins passent brièvement sur son séjour à Rome jusqu'en 1701. Ils ignorent l'important personnage que l'ambitieuse princesse voulut jouer dès cette époque, sans aucune mission officielle, et ils se trompent quand ils disent que madame des Ursins fut envoyée en Espagne sans avoir sollicité cet honneur. Nos lettres comblent cette lacune et corrigent cette erreur. Madame des Ursins voulait, pendant son séjour à Rome, que l'éclat de sa maison fît honneur au roi de France. Dès la première lettre, elle désire que l'ambassadeur de France à Rome, M. le prince de Monaco, élise domicile dans son propre hôtel : « Difficilement en trouvera-t-il jamais, écrit-elle, où il puisse être plus commodément et plus honorablement qu'il sera dans l'appartement que je lui offre, et cela m'incommodera si peu que, lui logé et moi aussi, je puis, dans l'occasion d'un conclave, offrir encore des logements à deux cardinaux. » Elle fait dresser sur son hôtel l'écusson de France, donne pour cette inauguration une fête à Rome tout entière, avec musique et flambeaux, et en écrit tout au long à madame la maréchale de Noailles et au roi, afin que personne n'ignore à Versailles quelle figure on fait à Rome en face du saint-siége, du sacré Collége et des ambassadeurs étran-

[1] L'évêque de Châlons.

gers[1]. Non-seulement madame des Ursins veut de la sorte figurer avantageusement pour le roi son maître; mais elle se croit obligée d'informer madame de Noailles, qui a l'oreille de madame de Maintenon, de toutes les nouvelles qui circulent à Rome dans le monde politique, et elle ne laisse pas que de joindre à ces informations détaillées ses propres jugements : « Le pape me donna hier des louanges si excessives que je n'ose vous les dire. Imaginez-vous, Madame, qu'il dit à M. de la Trémoille, après bien d'autres choses, qu'il étoit très-fâché de ne pas me voir, parce qu'il me demanderoit conseil en beaucoup d'occasions et que je lui en donnerois de meilleurs que plusieurs cardinaux. Je crois pour moi qu'il falloit qu'il eût entretenu auparavant le cardinal Maidalquin[2]... » L'ambassadeur vénitien, marque-t-elle plus bas, est ici « un homme superbe, querelleur, et qui nie hardiment la vérité quand il croit que cela lui est bon à quelque chose. Je ne saurois lui souffrir l'extravagance qu'il a de vouloir en tout s'égaler aux ambassadeurs de France et d'Espagne. On a bien gâté les ministres de cette république. Je les ai vus autrefois les subalternes de nos ambassadeurs.... » Et plus loin : « Vous verrez bientôt à Paris un nouveau nonce qui est mon ami intime. C'est un homme sincère et très-bon serviteur du roi[3]. » Elle dit enfin tout ce qu'elle sait ou prévoit du nouveau Pape, et sa correspondance, loin de rester une causerie familière et charmante, comme celle de madame de Sévigné, prend vite et à son insu les allures du style narratif dans les dépêches diplomatiques : « Je vous dirai franchement ce qu'il m'a toujours paru du cardinal Albane et l'idée que je me fais de ce pontificat. Je l'ai trouvé, dans les visites qu'il m'a faites, homme de beaucoup d'esprit, fort adroit, complaisant et d'une conversation très-agréable. J'ai quelquefois eu besoin de lui ou pour mes affaires propres ou pour celles de mes amis. J'en ai tiré ce que j'ai souhaité, et cela s'est passé d'une manière qui me fait espérer qu'il me fera encore les grâces qu'il pourra, à moins que, devenu plus timide depuis son exaltation, il ne soit aussi plus retenu à agir par lui-même. Je sais qu'il étoit charitable, bon ami, et qu'il ne faisoit de mal à personne. Malgré cela, le public l'estimoit artificieux, un donneur de belles paroles et point

[1] Lettre IV, à madame la maréchale de Noailles, 4 août 1699.
[2] Lettre VI, 6 octobre 1699.
[3] Lettre VII, 3 mai 1700.

du tout effectif. Peut-être cela venoit-il de ce que, recevant également bien tous ceux qui recouroient à lui pour un même emploi et favorisant ensuite celui pour qui il voyoit que le défunt pape inclinoit davantage, le nombre de ceux qui ne pouvoient obtenir ce qu'il falloit donner à un seul étoit bien plus grand que celui des gens qui recevoient des grâces par son moyen. Il a toujours été ami de nos ennemis. On peut répondre qu'il l'étoit aussi de nos amis, mais ses plus intimes sont Casoni et Fabroni, lesquels sont dévoués à la maison d'Autriche... Je ne crois pas qu'il ait eu jusqu'à présent l'idée qu'on doit avoir de notre roi, et certainement il faut qu'il travaille beaucoup avant que d'être propre à gouverner, sa naissance ni ses emplois n'ayant pu lui donner cet esprit de supériorité qui est nécessaire à un prince, ni cet esprit décisif qu'un homme sage n'acquiert qu'après une longue expérience. On me fit voir pendant le conclave un bref latin qu'il fit pour MM. les chefs d'ordres, à la priere de M. le cardinal de Bouillon, sur un certain billet qu'on attribuoit faussement au prince Vaini. Après me l'être fait expliquer en français, je fus étonnée qu'un homme de jugement pût écrire de la sorte, et c'est une des choses qui me fait avancer que ses idées ne me paroissent pas assez répondre à la haute estime où pour mieux dire à l'admiration que notre roi mérite par tant de vertus qui le rendent inimitable. Dans le commencement de son règne, il sera très-lent à prendre un parti. La crainte de mal faire le rendra toujours incertain dans sa résolution, et, quoique je le croie plus porté pour l'empereur que pour la France, je suis persuadée que son peu d'expérience le retiendra bien autant que son inclination à entrer dans la ligue qu'on lui propose pour le salut de l'Italie. Il fera beaucoup valoir les plus petites grâces qu'il voudra accorder au roi. Notre clergé le trouvera certainement contraire dans ses opinions. Les Jésuites seront favorisés dans les choses qui ne sont pas essentielles, et, dans une affaire douteuse, les Allemands l'emporteront toujours sur la France, si l'étroite union qui doit être dorénavant entre nous et les Espagnols n'arrête pas son inclination. Je crois que les anciens cardinaux françois qui dirigeoient et conduisoient les jeunes dans le conclave n'auroient pas concouru à son élection, quoi qu'ils en puissent dire, s'ils n'y avoient été forcés par nos ennemis et par la crainte qu'ils avoient qu'on leur donnât un sujet moins agréable. Son âge de cinquante et un ans devoit

être une exclusion insurmontable à notre égard, car mon sentiment est qu'il vaudroit mieux avoir un pape médiocrement bon François, mais vieux, qu'un si jeune quoique assez bien disposé pour la France. Je soutiendrois mon opinion par des raisons qui n'ont point de réplique, mais, Madame, vous ne vous souciez guère de les savoir ni moi aussi de faire ces grands raisonnements de politique[1]... »

Madame des Ursins se croit si effectivement utile au roi de France qu'elle n'hésite pas à demander un supplément de pension, uniquement dans l'intérêt bien entendu de Sa Majesté « à cause du peu de bien qu'elle a et de l'utilité dont elle croit qu'il seroit au Roi qu'elle en eût davantage. » Suit un exposé, curieux pour ses biographes, des revenus de la Princesse. « C'est un bien, dit-elle en terminant cette énumération, qui ne convient guère à la première princesse de Rome, née sujette d'un grand roi comme le nôtre. Toute pauvre que je suis, j'ai assez de fierté pour que vous soyez la seule à qui je veuille découvrir mon indigence, et je réussis si bien à la cacher aux autres qu'il n'y a personne à Rome qui ne croie, à la figure que j'y fais, que je n'aie 20,000 écus à dépenser par an. Si cela ne me menoit pas trop loin, je vous dirois en quoi consiste ma maison, et tout habile que soyez, ou vous admireriez mon industrie ou vous diriez que je m'abîme. » Il est curieux de voir combien, à l'appui de sa demande, madame des Ursins est habile à démontrer l'importance, même politique, des réunions qu'elle a chez elle. Sa maison est la seule française qui soit dans Rome ouverte au vrai public. Les repas de l'ambassadeur et des cardinaux français ne réunissent autour d'eux que les Français et la société officielle de Rome, au lieu que chez la princesse des Ursins, les jours qu'elle ne donne point à ses affaires particulières, il vient le soir « une centaine de personnes de toutes sortes de nations qui y sont avec liberté parce que c'est la coutume et que les spéculatifs ne subtilisent point sur de simples devoirs qu'il semble qu'on lui rend. C'est dans ces assemblées où on peut parler à des gens qu'il seroit difficile de voir ailleurs et surtout dans ces temps-ci où l'intérêt du Roi est de ménager les Napolitains qui n'osent aller dans aucune autre maison françoise. Il y a déjà trois ou quatre des plus grands seigneurs de ce pays-là

[1] Lettre XIV, 27 octobre 1700.

qui m'ont dit d'eux-mêmes qu'ils s'adresseroient à moi s'ils avoient jamais quelque chose à traiter avec la France parce que j'ai du crédit parmi eux [1]... »

A cette faveur royale, qui serait aux yeux des Romains la marque d'une estime incontestable, Madame des Ursins demanda bientôt que le roi voulût ajouter des preuves de sa haute confiance dans l'habileté de sa servante dévouée. Ce fut à l'occasion du mariage du roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV : « La grande affaire dont je veux vous parler, Madame, regarde le mariage du roy d'Espagne et une vue pour moi en cas qu'il se fasse avec Madame la princesse de Savoye » Aussitôt qu'elle avait su la résolution du roi d'accepter le testament du roi d'Espagne, elle avait songé que l'intérêt de la France était de détruire en Espagne le parti qui restait affectionné à l'Empereur, et qu'il fallait, par conséquent, éviter d'y introduire une Allemande à qui il serait aisé d'acquérir de nouvelles créatures et de conserver les anciennes. Elle avait fait approuver son raisonnement à Rome par les cardinaux français, par l'ambassadeur d'Espagne, avec qui elle avait traité « à fond » cette question; elle l'avait même fait goûter aux auditeurs de Rote espagnols. De ce concert elle augurait que Madame la duchesse de Bourgogne aurait la satisfaction de voir Madame sa sœur reine de cette grande monarchie et, comme il fallait une dame titrée pour conduire cette jeune princesse, elle suppliait Madame la maréchale de Noailles de vouloir bien l'offrir avant que le roi jetât les yeux sur quelque autre. La lettre XIV (de Rome, 27 décembre 1700) énumère avec soin tous les titres que Madame des Ursins prétend faire valoir; elle parle espagnol, elle est Grande d'Espagne, elle a dans ce pays beaucoup d'amis dévoués, « entre autres M. le cardinal Porto-Carrero avec qui je chercherois, Madame, les moyens de marier en ce pays là une douzaine de Mesdemoiselles vos filles. » En un mot, elle ferait dans cette cour « la pluye et le beau temps. »

On voit clairement quels desseins formait la princesse des Ursins, à l'âge de cinquante-huit ans (elle était née probablement en 1642), et combien est véridique le témoignage de Saint-Simon, qui lui prête « beaucoup d'ambition, mais de ces ambitions vastes, fort au-dessus de son sexe et de l'ambition ordinaire des hommes,

[1] Lettre IX, 15 juin 1700.

et un désir pareil d'être et de gouverner. » Il n'est plus possible de croire, comme l'a soutenu un des biographes de Madame des Ursins, qu'elle hésitait à aller occuper un poste dont elle connaissait cependant tous les avantages, que, vivant à Rome tranquille, heureuse et considérée, elle redoutait des fonctions devenues très-difficiles au milieu de tant de dissensions politiques, et que ce ne fut pas trop des instances et des ordres même de Louis XIV pour la décider [1]. Tout au plus est-il permis d'avancer, en présence des lettres qu'elle envoie coup sur coup relativement à ce qu'elle appelle sa *grande affaire* à Madame la maréchale de Noailles, à M. de Torcy, à Madame de Maintenon, et même au duc de Savoie et à Madame Royale [2], que, sentant le jeu lui venir, elle ne parut point s'en saisir avec trop d'empressement, et se fit même prier pour ce qui était l'objet de son désir secret [3].

L'affaire une fois conclue, il faut voir dans nos lettres avec quelle attention sérieuse Madame des Ursins combine les apprêts de son entrée en Espagne :

« J'ai ordinairement quatre gentilshommes, j'en prends ici un autre espagnol, et quand je serai à Madrid j'en prendrai deux ou trois qui connaissent la cour et soient gens à me faire honneur. Des quatre que j'ai présentement, deux sont Français et deux Italiens; l'un est l'aîné d'une des meilleures maisons de Sicile, et le second est d'une très-bonne noblesse de l'État du Pape et proche parent du prince Vaini. J'augmente mes pages jusqu'au nombre de six, qui sont tous gens de condition et capables d'être chevaliers de Malte, hors un qui est filleul de M. le cardinal de Porto-Carrero et qu'on m'a prié de lui mener. Je crois que j'en prendrai deux autres à Madrid; j'ai outre cela leur maître, qui me sert d'aumônier; je ne vous parle pas de mes officiers que j'ai de toutes sortes. Je mène douze laquais que j'ai ordinairement; j'en prendrai d'Espagnols quand je serai à la cour..... Je me fais faire un très-beau carrosse, sans or ni sans argent néanmoins, et j'en amène un autre doré que je me suis fait faire depuis quelques mois, il me servira..... quand je voudrai m'aller promener hors de la ville à six chevaux..... » (Lettre XXVIII.)

[1] *Biographie universelle*, XLVII, 219.
[2] Voyez les lettres XXII, XXV, XXVI.
[3] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, V, 321.

Je ne puis avoir le dessein d'analyser en détail des documents dont la lecture ne manquera pas d'être agréable et rapide. Qu'il me suffise de signaler, avant de publier intégralement cette curieuse correspondance, les principaux épisodes qu'elle fait désormais mieux connaître. Il faut citer en premier lieu la première disgrâce de Madame des Ursins, dont on suivra pas à pas dans ces lettres tous les progrès, et qu'on verra éclater enfin dans la lettre XLV, datée de Victoria, 23 mai 1704, où Madame des Ursins ne se contient plus et prend les accents d'une Hermione : « Enfin, Madame, le mensonge l'a emporté sur la vérité, et quoique je puisse bien dire que jamais personne ne servira le Roi avec plus de zèle et de probité que j'ai fait, je me vois traitée comme une criminelle qui auroit trahi l'État, pendant que mes accusateurs triomphent !... »

Après son retour en Espagne, en 1705, Madame des Ursins assiste avec anxiété aux désastres de la France et de l'Espagne elle-même. Tantôt, pleine de confiance dans la fortune du Grand Roi, elle souhaite qu'il prolonge la lutte et exprime avec ardeur les raisons de cet avis : « Si on voulait bien en France faire de mûres réflexions, on reprendrait un nouveau courage et on en verrait bientôt des effets avantageux. Vous qui faites tout ce qui vous plaît des ministres, ce devrait être votre ouvrage de les ranimer avec cette vivacité que Dieu vous a donnée [1]. » — « Madame de Maintenon est digne de pitié, de voir de près tout ce qui se passe..... Elle me représente Madame la duchesse de Bourgogne dans une affliction extrême, craignant infiniment pour M. son mari, pour M. le duc de Berry et *pour l'honneur de la nation.* » (Lettre LXXII, 27 septembre 1708). — Tantôt elle redoute pour l'Espagne, qu'elle voit réduite à la dernière extrémité, l'impuissance ou l'abandon des armes françaises. La correspondance inédite de Madame des Ursins offre encore une foule de curieux détails sur la misère profonde de cette cour d'Espagne, sur la naissance et la première éducation des fils de Philippe V, sur la santé de Madame de Maintenon, qui « ne dort qu'avec l'opium » et qu'on saigne trop souvent : « Pourquoi permettez-vous que Madame de Maintenon se fasse saigner pour un accès de fièvre; on devroit acheter du sang au lieu de le prodiguer ; » — enfin sur les affaires

[1] Lettre LXV, 14 nov. 1707.

domestiques de Madame la maréchale de Noailles et de sa nombreuse famille.

Le premier des deux registres conservés à Stockholm ne contient que les quatre-vingt-quatorze lettres à Madame de Noailles que nous venons d'analyser. Toutefois les lettres X, XI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXIII, XXIV, LXI, manquent. Le second registre contient dix-neuf lettres à Madame de Maintenon, avec trois lettres adressées au duc de Noirmoutier, frère de Madame des Ursins, à M. de Pontchartrain et à M. le cardinal de Janson. Ces trois dernières n'ont rapport qu'à une affaire privée; les autres, plus soignées pour le style et plus intéressantes encore pour le contenu que les lettres à Madame la maréchale de Noailles, donnent, sur nos malheurs de 1708 et de 1709, et sur ceux de nos alliés, des détails exprimés avec une vive émotion et un véritable patriotisme. En voici dès maintenant quelques extraits :

A Madrid, le 11e décembre 1706.

« . . . . . Votre dernière lettre du 27 novembre où vous me faites l'honneur de vous plaindre à moi, me pénètre le cœur, car vous me paroissés découragée de tout et comptant la vie pour rien. Ce n'est point comme cela que je vous veus, Madame; il faut, s'il vous plaît, que vous songiez à vivre pour les autres si vous ne vous souciés pas de vivre pour vous-même. Que deviendroit madame la duchesse de Bourgogne si elle perdoit une amie de votre confiance; croyés-vous de bonne foi qu'il lui fût possible d'en trouver une comme vous? Je m'imagine vous voir l'une et l'autre prévoir tout le pis qu'il peut arriver dans nos affaires et vous en affliger; c'est trop tôt que de faire des chagrins par avance, et comme tout est entre les mains de Dieu et que nous ne pouvons pénétrer dans les secrets, il faut au moins attendre qu'il nous fasse connoître ses volontés, afin de nous en réjouir si elles sont de notre goût, ou nous soumettre à celles qui ne nous plaisent pas. Il y a encore une manière de penser plus parfaite que celle-là, qui seroit de nous réjouir également du bien ou du mal qui nous pourroit arriver; mais je vous avoue, Madame, que cette perfection me passe. Tout ce long raisonnement, Madame, n'a pour but que de vous exhorter à prendre soin de votre santé et vous obliger à croire que tout n'est pas perdu comme vous le craignés. Le

véritable moyen de soutenir la guerre est de trouver de l'argent, c'est pourquoi il me semble qu'on ne sauroit mieux faire que de retrancher les dépenses qui ne sont pas absolûment nécessaires. Il est bien beau au roi de se priver presque du seul plaisir qu'il lui reste, pour éviter la dépense qu'entraîne avec soi les bâtimens: je comprends cela encore mieux qu'un autre, car je ne trouve gueres d'occupation plus agréable que celle de l'ajustement des maisons. J'ai fait faire dans ce palais cy des bagatelles qui n'ont pas laissé de rendre les appartemens du roi et de la reine commodes, qui ont fort peu coûté, et qui m'ont occupé des heures dans la journée que j'aurois passé ailleurs avec plus d'ennui. Il est bien louable aussi à madame la duchesse de Bourgogne de réduire sa dépense d'habits, de table et de jeu afin d'assister mieux les misérables...... »

A Madrid, le 20 décembre 1706.

« ...... Je fais plus de fonds sur de bonnes troupes que sur tout le reste. Si M. de Chamillart, comme vous me faites l'honneur de me mander, Madame, peut exécuter le dessein qu'il a d'en mettre plusieurs sur pied de tous côtés, nos affaires changeront de face, et les ennemis ne seront plus si fiers. Je plains extrêmement ce ministre. J'ai toujours cru qu'il avoit les sentimens d'un fort honnête homme, et qu'il aimoit l'État. Il ne faut pas s'étonner que les courtisans le chargent de mauvois événemens, puisque de tout tems on en a fait de même pour les ministres de la guerre. Sa consolation doit être dans la connoissance que le roi a de son procédé et dans la droiture de ses intentions. Je compte encore que vos bontés qui vous font entrer en véritable amie dans ses peines, lui sont d'un grand soulagement. Je n'aprouve point du tout que l'on veuille cacher au roi, sous ombre de faire la belle âme, les fautes et les mauvois discours que font les gens, qui sont si préjudiciables pour sa M^té. Comment peut-elle le savoir si on ne lui dit pas? et comment peut-on avoir la hardiesse de ne pas apprendre à son maître ce qu'il témoigne vouloir savoir? Mais, Madame, les ministres ne savent-ils pas eux-mêmes tout ce qui se passe dans la cour et ailleurs, et ne doivent-ils pas être crus quand ils parlent, d'autant plus qu'on ne peut pas les soupçonner que la tendresse qu'ils ont les uns pour les autres les engage d'être ton-

jours d'accord? Ils ont des surveillans de leur côté, qui vous pourroient bien instruire s'ils avoient des passions qui les engageassent à rendre de mauvois offices à quelqu'un, et écoutant les uns et les autres, vous découvririés enfin la vérité et je suis persuadée que si le roi faisoit quelque exemple de sévérité, les discours ne seroient plus si licentieux, et l'on penseroit à l'avenir plus d'une fois à ne plus sortir de son devoir. Tout ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, Madame, sur ces matières me fait beaucoup de peine, ne doutant pas des chagrins qu'en reçoit le roi : je suis bien fachée de ne vous avoir point fait part de deux lettres que j''ai recues depuis un an. La première étoit pour m'avertir que vous trahissiés l'État par le commerce réglé que vous aviés avec la reine Anne qui savoit que vous étiés la meilleure amie qu'eût le prince d'Orange. Dans une autre, on m'assuroit que vous aviés envoyé de grosses sommes d'argent à l'Empereur qui en payoit ses troupes : cest apparemment ce même argent que l'on vous reproche si souvent que vous amassés sans qu'on puisse savoir ce que vous en voulés faire. Vous voyés, Madame, que tout se sait; quand ce ne seroit que cette raison, cela devroit retenir de faire de mauvaises actions. Au nom de Dieu, Madame, corrigés vous donc de ce vilain défaut d'intérêt qui vous fait si fort manquer à vos devoirs; vous me répondrés peut-être, que je pourrois prendre ce conseil pour moi-même et ne plus vendre toutes les charges et les vice-royautés du roi d'Espagne à son insçu. Je crois qu'il faudra à la fin que je me resolve a ne le plus voler; il a trop de besoin d'argent pour payer ses troupes. Lorsque Sa Majesté envoya M. Orry en France pour représenter au roi le malheureux état des affaires, et que nous envoyâmes les pierreries de la couronne pour les engager, nous étions bien éloignés dans ce temps là de croire qu'on pût faire subsister les troupes espagnoles et les maisons de leurs majestés catholiques sans l'assistance du roi leur grand-père. Cependant par les soins de M. l'ambassadeur, et si j'ose dire, par tout ce que je fis à Burgos, nous les avons maintenues quoique cela parût presque impossible. Aujourd'hui les François manquent absolument de tout. M. Melian, l'intendant, n'a reçu de M. Chamillart qu'un mois de paye, de six qui sont dûs à deux cens mille ecus par mois. M. le maréchal de Berwik ne sait plus comment faire. Il faudra qu'elles désertent ou qu'elles pillent la Castille, choses également préjudiciables et honteuses, ou que

le roi d'Espagne les maintienne. Je crois que dans une pareille oppression il ordonnera qu'on leur donne du pain et de l'avoine, jusqu'à ce que M. de Chamillart donne des ordres pour que cette armée ne manque plus. S'il étoit possible à sa M^{té} catholique de l'entretenir entièrement, elle le feroit assurément de tout son cœur, et elle en devroit faire davantage encore pour marquer sa reconnoissance et pour satisfaire à son propre intérêt: mais, Madame, comment ce prince pouroit-il faire pour en venir à bout? il faudroit qu'il trouvât des trésors qui sont rares par tout pays. Si le président de Castille n'est point trompé par les gens qu'il commettra pour tirer de las alcavalas ce qu'il dit qui en doit revenir à sa M^{té}, elle se trouvera avec des secours considérables; mais quand même cela seroit, cela ne viendra pas sitôt, et en attendant s'il faut qu'elle porte le poids de la guerre en Espagne, c'est-à-dire qu'elle maintienne les troupes françoises et les espagnoles, il faudra qu'elle succombe. Nous en discourions encore ce matin, M. l'ambassadeur et moi. Je ne sais comment il peut résister à tout ce qu'il fait; depuis le départ d'Orry il a fallu encore qu'il se chargeât des finances, c'est-à-dire du soin de faire agir ceux qui s'en mêlent, et d'entrer dans une infinité de détails pour empêcher qu'on en fît un mauvois usage. J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, Madame, que cet ambassadeur mérite quelques grâces du roi qui le soutiennent, car j'ai peur à la fin qu'il ne résiste pas à tant de fatigues; vous auriez peine à le remplacer s'il manquoit, très certainement, et il faut, s'il vous plaît, le conserver. Je n'ai pas laissé ignorer à M. le maréchal de Berwik, Madame, l'article de votre lettre où vous me parlés de lui avec l'estime qu'il mérite: il m'en a paru aussi touché qu'il le doit. Vous me faites un portrait de la plus part des hommes, qui n'est pas trop à leur avantage. Ce que j'y trouve de pis, c'est qu'il me paroît assés naturel; ils nous rendent bien la pareille, car si on veut les en croire, nous avons la plus part de leurs imperfections et peu de leurs bonnes qualités, cependant il est certain qu'ils ont des petitesses méprisables et qu'ils se déchirent plus les uns et les autres encore, que ne font les femmes. Si cette lettre tomboit en d'autres mains qu'en les vôtres, Madame, on m'accuseroit de dire du mal de tout le genre humain; mais on ne pourroit disconvenir qne je lui rends justice. La connoissance que j'ai du monde m'attache encore davantage à vous. J'y trouve toutes les vertus et la bonté qui manquent dans les

autres; ainsi, Madame, je vous respecte et vous aime par toutes sortes d'endroits et je sens bien que je le ferai jusqu'au dernier soupir de ma vie.

« *La princesse des Ursins.* »

« A Madrid, le 11 novembre 1709.

« .....N'apprehendant plus, Madame, de ne pas comprendre la volonté du Roi, j'attendrai ses ordres avec beaucoup moins d'inquiétudes, puisque mon unique devoir sera, lorsque je les auray, d'y obéir aveuglement. J'ai si mal réussi jusqu'à présent à vous faire approuver mon sentiment sur la paix qui semble aujourd'hui être l'objet des vœux de la France, qu'appréhendant de paroître opiniâtre ou moins zélée que je la suis pour le bien de ma patrie, je crois devoir vous rapporter plus en détail toutes les raisons que j'ai pour ne me point rendre à une opinion qui paroît si générale. Cela sera long, Madame, mais vous le lirés s'il vous plaît à votre commodité et vous en serés quitte pour me répondre en peu de mots si j'ai tort ou non.

« Je demeure d'accord qu'on ne fait point la guerre sans argent; mais vous devés aussi convenir qu'on ne doit jamais accepter une paix telle qu'on nous la propose si on peut continuer la guerre. Ainsi toute la difficulté se reduit à savoir si le royaume peut fournir au Roi les sommes dont S. M[te] peut avoir besoin. Cette question se décide en disant qu'il y a en France au moins autant d'argent qu'il y en avoit pour faire la guerre, qu'il ne circule point, parce qu'on fait malheureusement ce qu'il faut pour l'obliger à se cacher et qu'il deviendra aussi commun qu'il ait jamais été dès que le Roi pourra payer ponctuellement les intérêts qu'il doit et les autres dépenses qu'il est obligé de faire.

« Comme il n'y a point d'homme raisonnable qui puisse nier ces principes, et que d'ailleurs M. le M[al] de Villeroy vous a communiqué un mémoire qui ouvre au Roi le moyen de trouver telles sommes qu'il voudra sans mettre de nouveaux impôts, et sans avoir recours aux affaires extraordinaires, je suis convaincue, Madame, et tout le monde le doit être, qu'il n'y a que le découragement où l'on est en France, qui soit cause des idées qu'on s'y fait.

« On a souhaité cette paix avant la disette, ainsi on ne peut dire, quoiqu'on doive regarder ce malheur comme une nouvelle

raison pour la désirer, qu'il soit le principe de la nécessité où l'on croit être de faire la paix à quelque prix que ce soit. A force d'argent le Roi aura du bled pour ses troupes et on ne sauroit assurer avec autant de certitude qne la paix nous rendra l'abondance. Quatre mois se passeront avant qu'on puisse joüir des avantages qu'on en attend; pour lors si l'année montre de belles apparences, nous n'aurons plus gueres besoin de nos voisins. D'un autre côté le prix du blé augmente en Angleterre et les Hollandais n'en tirent presque plus de la Pologne à cause de la peste. Enfin, Madame, des gens bien sensés prétendent que la mer peut bien nous procurer quelque soulagement, mais qu'il est impossible qu'elle remédie entièrement aux besoins d'un royaume comme la France. La Méditerranée nous seroit certainement ouverte en guerre comme en paix si le Roi avoit assés d'argent pour armer une flotte capable de nous y faire respecter. Ces raisonnemens, Madame, ne sont point d'une personne qui ignore l'extrémité où la France est réduite. Je crois tout ce que vous me faites l'honneur de m'écrire sans demander de nouvelles autorités; je pourrois même vous assurer que ma crainte va encore plus loin que la vôtre, quand je désespère qu'on veuille en France suivre d'autres maximes que celles qui nous ont mis en l'état où nous sommes. Mais il me paroît qu'il y a tant à espérer quand il est possible au Roi de trouver les fonds qui lui sont nécessaires non seulement sans surcharger ses peuples, mais en remettant même la moitié de la taille dans les deux années prochaines. Je suis sûre que vous penseriés comme moi si vous étiés persuadée que cela fût bien vrai; car je suppose que M. le M[al] de Villeroy et M. Amelot ne souhaitent la paix, comme tous les autres bons sujets du roi, qu'autant qu'ils sont convaincus qu'il n'est pas possible de continuer la guerre tant qu'on ne s'écartera pas des routes usées, stériles et pernicieuses qu'on a tenu jusqu'a cette heure pour trouver de l'argent.

« Je ne dis pas, Madame, que le projet dont je vous parle soit l'unique moyen de remplir les coffres du Roi, L'auteur au contraire prétend qu'il y en a plusieurs autres; mais celui-cy ne dérangeant point le systéme présent des finances, ne donnant rien au hazard et pouvant d'abord produire son effet, je suis d'autant plus étonnée qu'on ne s'y applique pas, que nos ennemis sans doute rabatteroient beaucoup de leur fierté s'il leur revenoit que

nous nous mettons en état de continuer la guerre avec plus d'argent et de troupes que nous n'en avons eu par le passé.

« Voyés, Madame, si mes inquiétudes sont moins cruelles que les vôtres. Vous croyés ou l'on croit en France qu'en perdant l'Espagne nous aurons la paix au prix de nos frontieres déja cédées par les préliminaires que nous avons vûs, et moi je ne doute nullement que les ennemis pouvant nous attaquer avec soixante mille hommes de plus par le Roussillon et par la Navarre, ils ne prétendent à la paix, l'Alsace, la Franche-Comté, les trois évêchés, le Roussillon et peut-être la Bretagne. On doit tout craindre d'un ennemi qui ne reconnoît point d'autre loi que celle du plus fort, et si les alliés se mettoient dans cette prétention occupant déja les remparts de la France et de toute l'Espagne, pour lors, Madame, il n'y auroit plus à douter qu'il ne fallût faire la paix à ces conditions.

« L'espérance qu'on a de porter les Hollandois à avoir pitié de nous est une manière de penser bien extraordinaire et bien vaine. Il sera certainement toujours plus sûr de mieux deffendre nos places à l'avenir et de faire de nouveaux efforts pour réduire à la raison un ennemi insolent que nôtre seul découragement a rendu si téméraire.

« Je ne regarde pas avec moins d'étonnement l'opinion de ceux qui se défiant aujourd'huy de la bonté de Dieu, ferment les yeux aux miracles qu'il opère continuellement en notre faveur et qui s'imaginent en le rendant, pour ainsi dire, coupable de nos propres fautes, que c'est résister à sa volonté que de vouloir plus longtemps soutenir une guerre dans laquelle l'honneur de la religion n'est pas moins intéressé que celui du nom françois.

« Il est vrai, Madame, que Dieu ôte le jugement à ceux qu'il veut perdre; mais pour lors ces malheureux courent precipitamment à leur ruine, tout marque leur réprobation, et c'est pour eux qu'on peut dire qu'un abîme en appelle un autre. J'avoue qu'il semble depuis quelques années que les François ayent perdu tout bon sens puisque c'est par la faute des uns ou des autres qu'aucun des projets du Roi n'a eu le succès qu'on en devoit attendre; cependant pouvons nous dire sans ingratitude que Dieu ne nous ait pas aidé, et que ce ne soit pas à lui seul que nous devons tous les avantages que nous avons remporté dans le cours de cette guerre. Je me garderai bien de prouver cette vérité par une

infinité de faits incontestables qui sans aucun fruit oteroient la réputation à tous ceux que je nommerois, mais je dirai hardiment qu'assés bien instruite de ce qui se passe en Europe et surtout en France je suis beaucoup plus étonnée que le royaume soit encore en état de se soutenir, que je ne la suis de toutes ses disgraces.

« Permettés moi, Madame, de vous rappeler ce qui s'est passé dans cette campagne pour que vous puissiés encore mieux juger si c'est à tort que je pense qu'il y a une espèce d'impiété (pardonnés cette expression) à croire que c'est Dieu qui, en se déclarant visiblement contre nous, nous impose la dure nécessité de mendier une paix ignominieuse et de la recevoir à quelque prix que ce soit.

« L'année 1709 a commencé avec les bruits d'une paix particulière entre la France et les alliés. Les préliminaires imprimés ont couru par toute l'Europe et le Roi nous a redemandé ses troupes dans le temps que nous pleurions encore la perte des galions. Que devoit-il naturellement arriver en Espagne dans une pareille conjoncture; si non une révolte générale, puisque toutes sortes d'intérêts y engageoient la nation et qu'il sembloit par l'exemple du pape que ce n'étoit plus un crime de céder à la force : cependant a-t-on jamais vû plus de zèle ? Si la victoire remportée sur les Portugais en est une preuve, la patience des pauvres peuples à fournir des quartiers d'hiver jusqu'au mois de juillet à trente cinq mille hommes inutiles du côté de l'Aragon en est une autre bien plus forte. Accordés moi, Madame, que cela ne s'est pu faire sans miracle et je ne dirai rien du tort qu'on a eu de ne pas entrer en Catalogne dès les premiers jours du mois de mai, ayant deux fois plus de troupes qu'il n'en falloit pour obliger l'archiduc et sa foible armée à se renfermer dans Barcelone ou à repasser en Italie.

« Du côté de Flandres notre armée s'est assemblée sans qu'on seût quasi comment la faire subsister. Les François extrêmes en tout, s'imaginoient déjà voir Marlboroug dans l'isle de France, et on peut dire à la gloire du Roi et de M. le M[al] de Villars, plus grand encore par cette ressemblance que par ce qu'il vient de faire, qu'ils ont peut-être été les seuls qui ayent bien espéré de la République. Les ennemis cependant après la prise de Tournay perdu par notre faute et non par aucun de ces événemens équivoques qui servent

d'excuse à l'ignorance des hommes, les ennemis, dis-je, supérieurs en nombre, insolens par leur nouvelle conquête et avec l'avantage qu'ont tous ceux qui attaquent, n'ont gagné en sacrifiant plus de 25 mille hommes dans la bataille de Malplaquet, qu'environ trois lieues de pays qu'ils ont abandonné presqu'aussitôt que nous. Qui peut dire, Madame, que Dieu dans cette action n'ait pas animé nos troupes avilies par leur propre misère, et qui ne voit pas un miracle plus grand encore dans la glorieuse retraite que M. de Boufflers a fait quoiqu'enveloppé pour ainsi dire par une armée victorieuse. On pensera ce qu'on voudra, mais la protection de Dieu ne me paroît pas moins visible dans la durée du siége de Mons. Je croyois avec raison qu'une ville si peuplée deffendue par une garnison foible et quasi abandonnée, préféreroit son salut à son devoir.

« Vous savés, Madame, ce qui a rendu moins vives les opérations de nos ennemis dans la Savoye; quel qu'en soit la cause nous n'avons pas, certainement, été malheureux de ce côté là et nous nous attendions si peu à ce qui s'est passé en Alsace que nous serions bien ingrats si nous n'en rendions pas de très-humbles graces au Dieu des armées.

« Voilà les principaux événemens de cette campagne, Madame, y en a-t-il un seul qui prouve que Dieu soit irrité contre nous, ou qui nous marque que c'est résister à sa volonté que de continuer une guerre que nous ne faisons que pour nous deffendre?

« J'avoue qu'une pareille campagne n'auroit pas rempli vos espérances dans le temps que le Roi agissant par lui-même emportoit des provinces entieres à la vue de ses ennemis; mais la comparant à celles qui l'ont précédé, et nous ressouvenant des frayeurs qui vous agitoient, on peut ce me semble en tirer un bon augure pour l'avenir et croire sans crainte de se flatter mal à propos que l'orage arrivé à son periode commence à s'appaiser. Pour moi, Madame, j'en suis si persuadée, que les ennemis, lorsqu'ils refusent de conclure la paix aux conditions dont le Roi a bien voulu convenir, me paroissent déja plus aveuglés que nous ne l'avons été et que je ne doute nullement que Dieu par un nouveau miracle n'arrête un traité si préjudiciable à la France que pour nous donner le temps de reprendre courage en réfléchissant sur les différentes ressources qui nous restent.

« Que n'aurois-je point à vous dire, Madame, sur les change-

mens qui pourroient arriver si nous nous mettions dans la situation où je prétends qu'il est très-facile de nous mettre en exécutant le projet que M. le M^al de Villeroy vous a communiqué; mais cette lettre n'est déja que trop longue. Je ne puis cependant m'empêcher de vous donner encore mes réflexions sur ce qui regarde M. le duc de Savoye. Ce prince ambitieux et intéressé n'a plus rien a prétendre des alliés, son traité avec eux n'est point encore renouvellé et il pense bien davantage à agrandir ses États qu'a se faire Roi d'Espagne; si nos affaires se rétablissoient il abandonneroit sans doute cette dernière idée pour suivre uniquement la première. Je crois qu'il n'y a que notre découragement qui le retient, et qu'il sera toujours à qui plus lui donnera lorsqu'il ne craindra point de se perdre.

« Enfin, Madame, il y a de l'argent et de bonnes troupes en France, nous ne saurions dire que Dieu soit déclaré contre nous et si nous avons perdu jusqu'à present Menin, L'isle et Tournay, il nous reste pour equivalent, Nieuport, Charleroy, Namur et Luxembourg. Le royaume est encore donc tel qu'il étoit avant la mort de Charles second. Pour lors nous faisions trembler toute l'Europe, et ce n'est selon moi que par notre aveuglement que nous nous attirons aujourd'hui le mépris de nos ennemis. Je prétends si peu, me faire honneur de ce sentiment que je suis très-persuadée qu'il n'y a personne qui ne pensât de même pour peu qu'on prit la peine de raisonner ou de guerir son imagination.

« J'ai grande peur, Madame, que vous ne vous lassiés enfin du commerce d'une femme qui vous parle avec tant de liberté par ce qu'elle ne peut vous cacher ce qu'elle pense; j'ose pourtant me flatter que vous m'en honorerés pas moins de votre estime et que vous voudrés bien ne pas cesser de m'aimer.

« La princesse des Ursins. »

En voilà certainement assez pour montrer quel intérêt peut offrir cette correspondance inédite de madame des Ursins. Un jour viendra bientôt, sans doute, où un habile éditeur, après avoir retrouvé les manuscrits de Madame des Ursins, saura en donner un texte complet et irréprochable et ajoutera ainsi un nouveau recueil à ceux de nos épistolographes du XVIIe siècle. Ce serait un service rendu aux lettres françaises; nous serions heureux d'y avoir contribué.

56° Les ouvrages ou recueils suivants, qui faisaient primitivement partie de la collection du château royal de Drottningholm, où se trouve encore aujourd'hui, comme au château royal de Gripsholm, une importante galerie de portraits historiques et d'objets d'art, porcelaines, vases, etc., ont été transportés récemment (en août 1854) à la bibliothèque royale de Stockholm. Bien que je n'aie pu feuilleter que quelques-uns de ces manuscrits, voici la liste à peu près complète de ceux qui intéressent, directement ou indirectement, l'histoire ou la littérature de la France[1].

Lettres de Dantzai pendant son ambassade à la cour de Danemark, 1575-1586[2].

Lettres à la reine Marie-Éléonore de diverses personnes, suédoises et étrangères; 1631-9, in-folio.

Lettres de la reine Christine au comte B. Oxenstierna, 1645-54 (un fort volume).

Lettres d'hommes érudits ou célèbres. On y trouve deux copies de lettres de Mazarin à Salvius.

Mémoires et journal de C.-M.-E.-J. von Adlerfelt, de 1706 à 1726, avec un récit de voyage, commencé en français, achevé en allemand.

Brouillons autographes de Gustave-Adolphe, de Charles X Gustave et de Charles XI, et plans de leurs batailles.

Description de la galerie et des deux salons peints par M. Mignard dans le château de Versailles.

Recueil de pièces françaises en vers et en prose, 6 volumes.

[1] Je me suis aidé ici d'un travail intitulé : *Förteckning öfver ms. samlingen vid Drottningholm, upprättad vid ett besök derstädes dem 13 sept. 1541,* par M. le comte A. G. Oxenstierna (manuscrit, aux archives royales, à Stockholm, 1 vol. in-fol.).

[2] Voy. les Lettres de Dantzai, imprimées dans le tome XI et à la page 3 de la préface du tome XII du recueil : *Handlingar rörande Scandinaviens historia.* Nous en possédons quelques-unes manuscrites à la Bibliothèque du Louvre. — La Bibliothèque royale de Stockholm possède aussi un volume de lettres de Dantzai, peut-être une copie de celles de Drottningholm qui semblent être les brouillons autographes. Il y a en tête du manuscrit de Stockholm une pièce intitulée : «Les affaires du comte de Boduell,» en français, mémoire reçu par Dantzai, comme il l'atteste lui-même, «au château de Malmö, le 13 janv. 1568.» — Charles Dantzai, *Carolus Dancæus,* résida trente-neuf ans comme ministre de France à Copenhague. C'est lui qui donna à Mercator, mort en 1594, ce que son atlas contient de renseignements géographiques et statistiques sur le Danemark. Il mourut à Copenhague en 1589.

le roi d'Espagne les maintienne. Je crois que dans une pareille oppression il ordonnera qu'on leur donne du pain et de l'avoine, jusqu'à ce que M. de Chamillart donne des ordres pour que cette armée ne manque plus. S'il étoit possible à sa M^té catholique de l'entretenir entièrement, elle le feroit assurément de tout son cœur, et elle en devroit faire davantage encore pour marquer sa reconnoissance et pour satisfaire à son propre intérêt: mais, Madame, comment ce prince pouroit-il faire pour en venir à bout? il faudroit qu'il trouvât des trésors qui sont rares par tout pays. Si le président de Castille n'est point trompé par les gens qu'il commettra pour tirer de las alcavalas ce qu'il dit qui en doit revenir à sa M^té, elle se trouvera avec des secours considérables; mais quand même cela seroit, cela ne viendra pas sitôt, et en attendant s'il faut qu'elle porte le poids de la guerre en Espagne, c'est-à-dire qu'elle maintienne les troupes françoises et les espagnoles, il faudra qu'elle succombe. Nous en discourions encore ce matin, M. l'ambassadeur et moi. Je ne sais comment il peut résister à tout ce qu'il fait; depuis le départ d'Orry il a fallu encore qu'il se chargeât des finances, c'est-à-dire du soin de faire agir ceux qui s'en mêlent, et d'entrer dans une infinité de détails pour empêcher qu'on en fît un mauvois usage. J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, Madame, que cet ambassadeur mérite quelques grâces du roi qui le soutiennent, car j'ai peur à la fin qu'il ne résiste pas à tant de fatigues; vous auriez peine à le remplacer s'il manquoit, très certainement, et il faut, s'il vous plaît, le conserver. Je n'ai pas laissé ignorer à M. le maréchal de Berwik, Madame, l'article de votre lettre où vous me parlés de lui avec l'estime qu'il mérite: il m'en a paru aussi touché qu'il le doit. Vous me faites un portrait de la plus part des hommes, qui n'est pas trop à leur avantage. Ce que j'y trouve de pis, c'est qu'il me paroît assés naturel; ils nous rendent bien la pareille, car si on veut les en croire, nous avons la plus part de leurs imperfections et peu de leurs bonnes qualités, cependant il est certain qu'ils ont des petitesses méprisables et qu'ils se déchirent plus les uns et les autres encore, que ne font les femmes. Si cette lettre tomboit en d'autres mains qu'en les vôtres, Madame, on m'accuseroit de dire du mal de tout le genre humain; mais on ne pourroit disconvenir qne je lui rends justice. La connoissance que j'ai du monde m'attache encore davantage à vous. J'y trouve toutes les vertus et la bonté qui manquent dans les

autres; ainsi, Madame, je vous respecte et vous aime par toutes sortes d'endroits et je sens bien que je le ferai jusqu'au dernier soupir de ma vie.

« *La princesse des Ursins.* »

« A Madrid, le 11 novembre 1709.

« .....N'apprehendant plus, Madame, de ne pas comprendre la volonté du Roi, j'attendrai ses ordres avec beaucoup moins d'inquiétudes, puisque mon unique devoir sera, lorsque je les auray, d'y obéir aveuglement. J'ai si mal réussi jusqu'à présent à vous faire approuver mon sentiment sur la paix qui semble aujourd'hui être l'objet des vœux de la France, qu'appréhendant de paroître opiniâtre ou moins zélée que je la suis pour le bien de ma patrie, je crois devoir vous rapporter plus en détail toutes les raisons que j'ai pour ne me point rendre à une opinion qui paroît si générale. Cela sera long, Madame, mais vous le lirés s'il vous plaît à votre commodité et vous en serés quitte pour me répondre en peu de mots si j'ai tort ou non.

« Je demeure d'accord qu'on ne fait point la guerre sans argent; mais vous devés aussi convenir qu'on ne doit jamais accepter une paix telle qu'on nous la propose si on peut continuer la guerre. Ainsi toute la difficulté se reduit à savoir si le royaume peut fournir au Roi les sommes dont S. M[te] peut avoir besoin. Cette question se décide en disant qu'il y a en France au moins autant d'argent qu'il y en avoit pour faire la guerre, qu'il ne circule point, parce qu'on fait malheureusement ce qu'il faut pour l'obliger à se cacher et qu'il deviendra aussi commun qu'il ait jamais été dès que le Roi pourra payer ponctuellement les intérêts qu'il doit et les autres dépenses qu'il est obligé de faire.

« Comme il n'y a point d'homme raisonnable qui puisse nier ces principes, et que d'ailleurs M. le M[al] de Villeroy vous a communiqué un mémoire qui ouvre au Roi le moyen de trouver telles sommes qu'il voudra sans mettre de nouveaux impôts, et sans avoir recours aux affaires extraordinaires, je suis convaincue, Madame, et tout le monde le doit être, qu'il n'y a que le découragement où l'on est en France, qui soit cause des idées qu'on s'y fait.

« On a souhaité cette paix avant la disette, ainsi on ne peut dire, quoiqu'on doive regarder ce malheur comme une nouvelle

MM.

Foucher du Careil (Le comte). — Mission en Italie pour continuer ses études historiques et rechercher des documents concernant les relations des universités de France avec les anciennes universités italiennes.

(Arrêté du 18 janvier 1855.)

Lebarbier (membre de l'école d'Athènes). — Prolongation de mission à Constantinople pour rechercher dans les bibliothèques et les serais les manuscrits grecs et orientaux.

(Arrêté du 22 janvier 1855.)

Mariette (conservateur adjoint au musée du Louvre). — Mission en Angleterre et en Prusse pour rechercher dans les musées les monuments relatifs à Apis et Sérapis.

(Arrêté du 10 février 1855.)

Certain (De) (archiviste paléographe). — Prolongation de mission à Rome pour étudier, dans la bibliothèque du Vatican, le fonds dit *de la reine de Suède*, etc.

(Arrêté du 19 février 1855.)

Baschet (Armand). — Mission en Allemagne et en Autriche pour rechercher les curiosités et documents bibliographiques qui sont de nature à intéresser notre histoire et notre littérature nationales.

(Arrêté du 22 mars 1855.)

Hersart de la Villemarqué (membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France). — Mission en Angleterre pour rechercher dans les bibliothèques les manuscrits intéressant l'histoire et la littérature des départements de l'ouest de la France.

(Arrêté du 5 avril 1855.)

Godard Faultrier (correspondant du ministère pour les travaux historiques). — Mission en Grèce et à Constantinople pour recherches archéologiques sur les monuments de l'époque byzantine.

(Arrêté du 23 avril 1855.)

nous nous mettons en état de continuer la guerre avec plus d'argent et de troupes que nous n'en avons eu par le passé.

« Voyés, Madame, si mes inquiétudes sont moins cruelles que les vôtres. Vous croyés ou l'on croit en France qu'en perdant l'Espagne nous aurons la paix au prix de nos frontieres déja cédées par les préliminaires que nous avons vûs, et moi je ne doute nullement que les ennemis pouvant nous attaquer avec soixante mille hommes de plus par le Roussillon et par la Navarre, ils ne prétendent à la paix, l'Alsace, la Franche-Comté, les trois évêchés, le Roussillon et peut-être la Bretagne. On doit tout craindre d'un ennemi qui ne reconnoît point d'autre loi que celle du plus fort, et si les alliés se mettoient dans cette prétention occupant déja les remparts de la France et de toute l'Espagne, pour lors, Madame, il n'y auroit plus à douter qu'il ne fallût faire la paix à ces conditions.

« L'espérance qu'on a de porter les Hollandois à avoir pitié de nous est une manière de penser bien extraordinaire et bien vaine. Il sera certainement toujours plus sûr de mieux deffendre nos places à l'avenir et de faire de nouveaux efforts pour réduire à la raison un ennemi insolent que notre seul découragement a rendu si téméraire.

« Je ne regarde pas avec moins d'étonnement l'opinion de ceux qui se défiant aujourd'huy de la bonté de Dieu, ferment les yeux aux miracles qu'il opère continuellement en notre faveur et qui s'imaginent en le rendant, pour ainsi dire, coupable de nos propres fautes, que c'est résister à sa volonté que de vouloir plus longtemps soutenir une guerre dans laquelle l'honneur de la religion n'est pas moins intéressé que celui du nom françois.

« Il est vrai, Madame, que Dieu ôte le jugement à ceux qu'il veut perdre; mais pour lors ces malheureux courent precipitamment à leur ruine, tout marque leur réprobation, et c'est pour eux qu'on peut dire qu'un abîme en appelle un autre. J'avoue qu'il semble depuis quelques années que les François ayent perdu tout bon sens puisque c'est par la faute des uns ou des autres qu'aucun des projets du Roi n'a eu le succès qu'on en devoit attendre; cependant pouvons nous dire sans ingratitude que Dieu ne nous ait pas aidé, et que ce ne soit pas à lui seul que nous devons tous les avantages que nous avons remporté dans le cours de cette guerre. Je me garderai bien de prouver cette vérité par une

infinité de faits incontestables qui sans aucun fruit oteroient la réputation à tous ceux que je nommerois, mais je dirai hardiment qu'assés bien instruite de ce qui se passe en Europe et surtout en France je suis beaucoup plus étonnée que le royaume soit encore en état de se soutenir, que je ne la suis de toutes ses disgraces.

« Permettés moi, Madame, de vous rappeler ce qui s'est passé dans cette campagne pour que vous puissiés encore mieux juger si c'est à tort que je pense qu'il y a une espèce d'impiété (pardonnés cette expression) à croire que c'est Dieu qui, en se déclarant visiblement contre nous, nous impose la dure nécessité de mendier une paix ignominieuse et de la recevoir à quelque prix que ce soit.

« L'année 1709 a commencé avec les bruits d'une paix particulière entre la France et les alliés. Les préliminaires imprimés ont couru par toute l'Europe et le Roi nous a redemandé ses troupes dans le temps que nous pleurions encore la perte des galions. Que devoit-il naturellement arriver en Espagne dans une pareille conjoncture; si non une révolte générale, puisque toutes sortes d'intérêts y engageoient la nation et qu'il sembloit par l'exemple du pape que ce n'étoit plus un crime de céder à la force : cependant a-t-on jamais vû plus de zèle ? Si la victoire remportée sur les Portugais en est une preuve, la patience des pauvres peuples à fournir des quartiers d'hiver jusqu'au mois de juillet à trente cinq mille hommes inutiles du côté de l'Aragon en est une autre bien plus forte. Accordés moi, Madame, que cela ne s'est pu faire sans miracle et je ne dirai rien du tort qu'on a eu de ne pas entrer en Catalogne dès les premiers jours du mois de mai, ayant deux fois plus de troupes qu'il n'en falloit pour obliger l'archiduc et sa foible armée à se renfermer dans Barcelone ou à repasser en Italie.

« Du côté de Flandres notre armée s'est assemblée sans qu'on seût quasi comment la faire subsister. Les François extrêmes en tout, s'imaginoient déjà voir Marlboroug dans l'isle de France, et on peut dire à la gloire du Roi et de M. le M[al] de Villars, plus grand encore par cette ressemblance que par ce qu'il vient de faire, qu'ils ont peut-être été les seuls qui ayent bien espéré de la République. Les ennemis cependant après la prise de Tournay perdu par notre faute et non par aucun de ces événemens équivoques qui servent

d'excuse à l'ignorance des hommes, les ennemis, dis-je, supérieurs en nombre, insolens par leur nouvelle conquête et avec l'avantage qu'ont tous ceux qui attaquent, n'ont gagné en sacrifiant plus de 25 mille hommes dans la bataille de Malplaquet, qu'environ trois lieues de pays qu'ils ont abandonné presqu'aussitôt que nous. Qui peut dire, Madame, que Dieu dans cette action n'ait pas animé nos troupes avilies par leur propre misère, et qui ne voit pas un miracle plus grand encore dans la glorieuse retraite que M. de Boufflers a fait quoiqu'enveloppé pour ainsi dire par une armée victorieuse. On pensera ce qu'on voudra, mais la protection de Dieu ne me paroît pas moins visible dans la durée du siége de Mons. Je croyois avec raison qu'une ville si peuplée deffendue par une garnison foible et quasi abandonnée, préféreroit son salut à son devoir.

« Vous savés, Madame, ce qui a rendu moins vives les opérations de nos ennemis dans la Savoye; quel qu'en soit la cause nous n'avons pas, certainement, été malheureux de ce côté là et nous nous attendions si peu à ce qui s'est passé en Alsace que nous serions bien ingrats si nous n'en rendions pas de très-humbles graces au Dieu des armées.

« Voilà les principaux événemens de cette campagne, Madame, y en a-t-il un seul qui prouve que Dieu soit irrité contre nous, ou qui nous marque que c'est résister à sa volonté que de continuer une guerre que nous ne faisons que pour nous deffendre?

« J'avoue qu'une pareille campagne n'auroit pas rempli vos espérances dans le temps que le Roi agissant par lui-même emportoit des provinces entieres à la vue de ses ennemis; mais la comparant à celles qui l'ont précédé, et nous ressouvenant des frayeurs qui vous agitoient, on peut ce me semble en tirer un bon augure pour l'avenir et croire sans crainte de se flatter mal à propos que l'orage arrivé à son periode commence à s'appaiser. Pour moi, Madame, j'en suis si persuadée, que les ennemis, lorsqu'ils refusent de conclure la paix aux conditions dont le Roi a bien voulu convenir, me paroissent déja plus aveuglés que nous ne l'avons été et que je ne doute nullement que Dieu par un nouveau miracle n'arrête un traité si préjudiciable à la France que pour nous donner le temps de reprendre courage en réfléchissant sur les différentes ressources qui nous restent.

« Que n'aurois-je point à vous dire, Madame, sur les change-

gnement public est précédé ou accompagné. L'élan donné, le zèle, le sentiment de l'honneur de l'École, y ont suppléé, en partie du moins, chez MM. Reynald et Lebarbier, et leur ont prêté la force nécessaire pour résister à l'entraînement des circonstances imprévues qui sont venues les assaillir, des distractions inévitables au milieu desquelles ils ont vécu cette dernière année.

Nous vous disions, il y a moins d'un an, à pareil jour, que M. Lebarbier avait repris, avec une ardeur qui paraissait ne devoir pas être sans succès, les traces de M. Victor Guérin dans l'île de Patmos, et surtout dans la bibliothèque du monastère de Saint-Jean; que M. Reynald, de son côté, avait commencé des études sur Salamine et les îlots tous célèbres de son golfe fameux. Le résultat de ces études nous a été d'abord transmis par M. le ministre de l'instruction publique, dans un mémoire de cinquante pages, que nous ne pouvons considérer que comme un prélude, et tout au plus comme un essai de première année. Non pas que nous n'applaudissions, en général, à ce genre d'essais, et que nous ne les provoquions même, ainsi que nous l'avons déjà fait, comme d'utiles exercices et comme des justifications nécessaires pour cette première année; mais nous voudrions les voir porter sur des sujets à la fois plus neufs et plus positifs de topographie, d'archéologie et d'épigraphie. Il y a tant de questions encore, de problèmes intéressants à examiner, à résoudre, soit à Athènes même, soit autour d'Athènes; de localités à explorer, à déterminer; de monuments à découvrir et à expliquer sur le continent ou dans les îles, tout en faisant son apprentissage de membre de l'École, et pour le mieux faire, que ce n'était vraiment pas la peine de nous raconter encore une fois, d'après Eschyle et Hérodote, la bataille de Salamine, sans pouvoir espérer d'atteindre, à moins de les copier, à la poésie éloquente et diverse de leurs récits, et sans y appliquer, avec plus de sûreté qu'on ne l'a fait, les règles de la critique historique ou les données de la géographie comparée. Nous eussions préféré à un jugement au moins hasardé sur Thémistocle, qui, après tout, sauva la Grèce, et par elle l'avenir du monde civilisé, et même à certains détails plus ou moins curieux sur la guerre de l'indépendance, des recherches à peine indiquées sur le moyen âge byzantin ou franc de Salamine. Rien de nouveau non plus dans la description de l'église de la Vierge surnommée *Phaneromeni*, le seul monument debout

dans l'île, et si moderne, puisqu'il date de la fin du XVII[e] siècle, mais dont les murs, entièrement peints, offrent dans leurs innombrables figures les caractères traditionnels de l'art chrétien de Byzance. Des fouilles bien inspirées, vers Ambelakia et la capitale ancienne de l'île, eussent pu ajouter quelques inscriptions à celles qui ont été publiées depuis M. Bœckh jusqu'à M. Ph. le Bas; mais M. Reynald s'est modestement borné à faire un choix dans les savants recueils de ces deux maîtres.

Puisque le jeune membre de l'École d'Athènes avait conçu la pensée de traiter le grand sujet proposé par vous, Messieurs, plusieurs années de suite, et qu'une fortune ennemie a ravi successivement à deux de ses prédécesseurs (il le rappelle lui-même avec un douloureux souvenir que nous partageons), peut-être eût-il bien fait de s'y préparer à l'avance, et d'y consacrer à la fois tout son temps et toutes ses forces. Ce n'était pas trop pour remplir dignement le programme que vous aviez ainsi tracé, sur notre initiative : « Étudier la topographie de Delphes, du Parnasse et des environs, décrire la contrée et les monuments dont elle recèle les ruines, et faire l'histoire de la ville, du temple et de l'oracle d'Apollon, tant par les relations des auteurs et les documents de toute sorte qui ont été publiés, surtout les inscriptions, que par des recherches nouvelles entreprises sur place. » Vous indiquiez, en ce peu de mots, les moyens, la méthode, et vous marquiez du même coup le but. La question qui concerne Delphes, ses monuments et son oracle, est sans contredit la plus importante que présente l'archéologie de la Grèce, après celle d'Athènes. Si cette ville fut la capitale intellectuelle de l'antiquité, on peut dire que Delphes, à beaucoup d'égards, en fut la capitale religieuse. Sans doute elle n'était pas, comme se le figuraient les Grecs avec Pindare, l'*ombilic* de la terre; mais elle était certainement par sa position géographique, en quelque sorte culminante, comme par le caractère élevé, général, et par la vaste influence de ses institutions, le centre du monde hellénique. Les beautés sévères, imposantes, de la nature, y rivalisaient avec la magnificence des chefs-d'œuvre de l'art fondés ou réunis autour de la grotte de la Pythie, espèce de métropole spirituelle du paganisme, par la piété de tous les peuples grecs et même des rois étrangers. Et cependant, il n'y a pas longtemps encore, nul lieu un peu célèbre de la Grèce antique n'était enseveli dans une plus

Pythie, comme par la conscience du genre humain, nous les cherchons vainement, ainsi que les innombrables offrandes des peuples, des cités, des rois et des particuliers, et ces *trésors* qui les recélaient çà et là, renfermés avec elles dans le péribole du grand temple. Le feu sacré qui devait y brûler éternellement s'est éteint; mais le laurier sacré a poussé jusqu'à nos jours des rejetons, et l'eau de Cassotis coule encore tout près, sous le nom de fontaine de Saint-Nicolas; nul doute même que la grotte mystérieuse d'où partaient, au plus profond du sanctuaire d'Apollon, ces oracles qui gouvernaient la Grèce, ne se retrouvât, à défaut du trépied de la Pythie, si l'on pouvait creuser sous l'église qui occupe aujourd'hui cet emplacement. M. Reynald n'a rien tenté, ni pu tenter de pareil, et il se borne à décrire avec ce Pausanias, qu'il dédaigne trop, avec Plutarque et avec les archéologues modernes, le temple et le territoire sacré, comme il avait fait la contrée de Delphes. Nous partageons vivement le regret qu'il éprouve de n'avoir pu, à raison des neiges et déjà même des circonstances politiques, suivre dans la montagne, par delà les Phédriades, la route qui l'aurait conduit à l'antre Corycien et aux ruines de l'antique Lycorée, sur la cime du Parnasse. En la rapprochant de l'Apollon Lycien, d'une part, de Lycosoura sur le mont Lycée d'Arcadie; et du Jupiter Lycéen, d'autre part en sondant les vieilles traditions et des symboles plus vieux encore, comme celui du loup, qui se retrouve dans les deux pays et dans les deux cultes; en s'aidant des découvertes faites en Asie Mineure et en Étrurie, il eût pu instituer une discussion intéressante, et arriver à des conclusions plus précises et plus neuves sur les origines de la religion et de l'oracle de Delphes.

M. Reynald a mieux aimé nous raconter, à la suite de sa périégèse, l'histoire même de Delphes et celle de son oracle, qui ne pouvaient offrir rien de bien nouveau, s'il ne parvenait à y faire entrer quelques résultats, quelques inductions, qu'une critique élevée et savante tirera quelque jour de l'étude des monuments, et surtout de celle des inscriptions, comparées aux récits des historiens. Pour tenir lieu de recherches personnelles, qui eussent concouru à préparer cette œuvre que nous nous plaisons à entrevoir, et qui pourrait jeter des lumières nouvelles sur l'histoire générale de la Grèce, plus aisée à écrire qu'à refaire, quoi qu'on en ait pu dire, il s'est contenté de placer, après sa trop rapide, trop super-

ficielle et trop incomplète histoire de l'oracle de Delphes, une traduction pure et simple de la partie de l'histoire des Doriens d'O. Müller, qui concerne le culte d'Apollon, ses origines et ses développements. Quelque mérite que puisse avoir en elle-même cette traduction, il nous est impossible de ne pas faire ici deux remarques : d'abord, que c'est un hors-d'œuvre, qui pouvait tout au plus entrer dans les travaux préparatoires de la question que nous avions proposée ; ensuite, que le temps qu'y a donné M. Reynald eût été beaucoup plus utilement employé à compléter ces travaux préparatoires ou à approfondir la question elle-même, soit sur les lieux, soit dans les textes. Nous sommes loin de dédaigner, de rabaisser les recherches, les idées et même les hypothèses de l'Allemagne savante, surtout quand elle est représentée par des esprits de la trempe d'O. Müller, et par des explorateurs de l'antiquité dévoués comme lui à son culte jusqu'à la mort ; mais, à Athènes, en Grèce, il faut avant tout suivre leurs exemples, et ne se servir de leurs livres que pour en profiter, pour les continuer et pour les réfuter au besoin, quand ils s'égarent faute d'avoir suffisamment étudié les faits ou pour en avoir tenu trop peu de compte. C'est ce qui fait que nous applaudirions davantage à un autre appendice du mémoire sur Delphes, concernant les inscriptions qui y ont été recueillies, si cet appendice nous fût parvenu complet, et si, à en juger par la troisième partie, la seule qui nous ait été envoyée, et qui traite des monuments épigraphiques relatifs aux affranchissements d'esclaves, l'auteur eût fait autre chose qu'extraire les travaux antérieurs, et notamment les belles recherches de M. Wallon dans son ouvrage sur l'esclavage ancien.

Après les deux mémoires ou les deux compilations, intéressantes pourtant, de M. Reynald, surtout la dernière, et quoiqu'elle laisse à l'étude pour les membres de l'École d'Athènes, il faut le déclarer, ce grand sujet de Delphes, M. le ministre de l'instruction publique nous a envoyé plus tard encore, par la seule faute des circonstances extraordinaires dont la Grèce et l'Orient sont devenus le théâtre, un travail prévu de M. Lebarbier. Ce travail, par sa nature, par son sujet, autant que par l'esprit dans lequel il a été traité, forme, avec ceux dont nous venons de vous entretenir, un très-frappant contraste. C'est, en principe, une continuation de la question de Patmos, que nous avions nous-mêmes indiquée et provoquée lorsque nous rendions compte, l'an dernier, du mé-

moire estimable de M. V. Guérin, qui n'en avait guère développé que la partie topographique, et, en quelque façon, statistique. M. Lebarbier s'est attaché à élucider la partie, de beaucoup plus importante, qui concerne les actes diplomatiques et historiques aussi célèbres que peu connus encore, qu'on appelle les *bulles d'or*, et qui sont, ici du moins, les originaux mêmes des édits de fondations, donations ou concessions, rendus par les empereurs de Constantinople en faveur de divers monastères, notamment celui de Patmos. On ne saurait croire tout ce que ces pièces, parfaitement authentiques, peuvent répandre de lumières, non-seulement sur l'origine, les développements, l'influence de ces monastères, qui tiennent une si grande place dans le moyen âge byzantin, mais sur la géographie, sur l'histoire politique et ecclésiastique, sur les institutions, l'administration, les mœurs et l'esprit du Bas-Empire. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les quatorze bulles que M. Lebarbier est parvenu à obtenir, non sans efforts et sans sacrifices, de l'higoumène ou prieur du couvent de Saint-Jean, et qu'il nous a transmises soigneusement copiées, collationnées, revues, précédées chacune d'une analyse paléographique et historique, suivies d'une traduction généralement très-intelligente et très-fidèle, et accompagnées d'annotations savantes, où il a fait preuve, ainsi que dans ses introductions, d'un jugement aussi élevé que ferme et sûr. De ces bulles, qu'il avait d'abord portées au nombre de seize, parce que plusieurs se confondent aisément avec les copies qui en ont été faites et que renferme le même coffre (ce qui pourrait bien expliquer en partie les quarante dont avait parlé M. Ross), la plus ancienne est de Nicéphore Botaniate, de l'an 1079 de notre ère, assurant l'indépendance absolue du monastère de Cavalouri ou du Précurseur, dans la presqu'île de Strovilo, sur le continent de l'Asie Mineure, en face de Cos. Elle fut donnée à Christodoulos, le grand réformateur de la vie monastique en Orient, qui ne se lassa jamais, dit M. Lebarbier, par ses conseils et par ses exemples, de remettre en honneur dans les monastères le travail et la pureté des mœurs, et qui fait, en quelque sorte, l'unité de toutes ces bulles. La deuxième est du même empereur, et de l'année suivante 1080, garantissant la subsistance et la liberté du monastère du mont Dikion, fondé par Arsenios Skinouris dans l'île de Cos, après qu'il eut donné le monastère de Cavalouri et les biens qui en dépendaient à Christo-

doulos. Les cinq qui viennent ensuite ont été concédées par Alexis Comnène, ce grand promoteur des couvents et de la vie monastique, de 1085 à 1119. La cinquième, de 1088, est la bulle de fondation du monastère même de Patmos, avec donation de l'île entière à Christodoulos, en échange de ses propriétés de l'île de Cos, pour lesquelles le couvent de l'Immaculée mère de Dieu était sans cesse en guerre avec ses voisins. Cette bulle, déjà publiée plusieurs fois, mais revue et complétée par une collation scrupuleuse des copies avec l'original, est remarquable à tous égards, et fortement empreinte du génie propre du fondateur de Patmos, aussi bien que de l'esprit du temps. Non-seulement Christodoulos a fait choix du rocher stérile et solitaire de l'Apocalypse, ce livre qui frappa si vivement les imaginations orientales, afin de séparer entièrement ses moines du monde et de les condamner au travail entre le ciel et ce rocher; mais il veut que son couvent, devenu comme un petit monde sous l'autorité unique et absolue de son chef, soit indépendant et de l'empire et de l'Église elle-même. Voilà ce qu'il demande à Alexis Comnène, et ce que l'empereur lui accorde sans nulle difficulté, consacrant dans sa bulle les dispositions capitales de la règle du monastère, le déclarant indépendant de toute autorité, même de la sienne, ainsi que l'île, domaine exclusif du couvent. « Cette bulle nous montre donc à la fois, dit M. Lebarbier en judicieux historien, et l'esprit qui présida à la nouvelle fondation, et celui de la cour de Byzance. Christodoulos, qui n'a rencontré partout que corruption, fonde un ordre sévère qu'il isole de la société, mais pour lequel il exige une absolue indépendance. La cour byzantine corrompue, mais tenant toujours aux formes et au langage de la religion, s'empresse de souscrire à la réformation des monastères, et elle ne craint pas d'abdiquer tout pouvoir sur eux, et d'entrer de plus en plus dans la voie d'un morcellement politique funeste. Mais allons plus loin, nous verrons encore ce gouvernement trahir sa mauvaise organisation et faire l'aveu de ses vices. Nous verrons à quels dangers échappe Christodoulos en échappant à l'empire; nous jugerons encore une fois des maux qui frappaient les peuples par ceux qui sont épargnés au couvent. L'île de Patmos sera exempte d'abord de cette foule d'impôts multiformes qui sont levés dans l'empire sous les noms de don des corbeilles, décime sur toute chose achetée, impôt mobilier, pacton, aeria, etc. On ne lui deman-

dera pas de loger ni de nourrir les chefs militaires et civils, juges, notaires, contrôleurs, percepteurs d'impôts, ambassadeurs de passage, en un mot, tous les officiers impériaux; de loger ni de nourrir les troupes, et parmi elles on compte, outre les troupes nationales, une foule diverse de Russes, Warangiens, Francs, Angles, Bulgares, Sarrasins. Elle sera dispensée de l'obligation d'approvisionner les places fortes, de toutes réquisitions d'ânes, mulets, chevaux, *bœufs de labour*, blé, vin, huile, miel, etc.; de l'équipement des matelots, des fantassins, des cavaliers; de toute corvée; de l'entretien des routes, ports, forteresses, etc. L'édit impérial entre dans un déplorable détail, et il résume cette longue énumération par ces mots qui condamnent l'empire: « L'île de Patmos sera libre de toutes les vexations et violences, tant de celles qui ont lieu aujourd'hui que *de celles qu'on imaginera dans l'avenir.*

« Et pour exercer toutes ces vexations, quelle foule de fonctionnaires! Secrétaires, logothètes des finances et de la guerre, gardiens de notre trésor et du vestiaire, économes des saintes demeures, préposés aux domaines impériaux, directeurs des hospices et des établissements d'orphelins (ceux-ci du moins montrent que la charité publique était pratiquée dans l'empire), préposés à la garde de notre sacré trésor impérial, intendants particuliers des domaines libres de la couronne, intendants du matériel, tels sont les grands officiers de l'empire. Au second rang: protonotaires, logariastes, chartulaires, notaires impériaux et simples notaires. Les bulles suivantes allongeront encore cette liste infinie de fonctionnaires, qui tous pouvaient opprimer, puisque la défense d'opprimer Patmos leur est faite à tous. L'administration impériale, fondée par Dioclétien, était devenue le fléau de l'empire. »

Les bulles qui suivent témoignent à la fois de l'influence croissante des moines de Patmos à Constantinople, et de l'extension territoriale qu'ils reprennent bientôt, soit sur les côtes de l'Asie Mineure, soit dans les îles, même dans celle de Crète, après avoir paru vouloir se concentrer sur le rocher de Saint-Jean. Partout ils obtiennent les mêmes priviléges qui leur avaient été conférés à Patmos, partout ils entrent en possession et des terres et des hommes, des *Pariki* et des *Proscathimeni*, véritables serfs attachés à la glèbe, en Orient comme en Occident, si bien que tous

les priviléges reconnus aux maîtres aboutissaient finalement à l'esclavage des sujets, au moins d'une partie d'entre eux. Une bulle de Jean Comnène, de 1119, confirme celles de son père, et y ajoute de nouveaux bienfaits. Même après la division de l'empire entre les Grecs et les Latins, sous les empereurs de Nicée et de Trébizonde, le monastère de Patmos agrandit ses propriétés en Asie, sur les bords du Méandre et ailleurs. Les Lascaris, les Paléologues ne lui sont pas moins favorables que les Comnènes. Le vœu du saint fondateur Christodoulos, celui du premier et pieux donateur Alexis, qui, de concert, avaient interdit aux moines toute acquisition hors de l'île, sont complétement éludés. Les bulles d'Andronic l'Ancien et d'Andronic le Jeune, de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, jusqu'en l'année 1321, qui est la date du dernier de ces précieux documents exhumés par M. Lebarbier, en fournissent les preuves convaincantes.

Vous entrevoyez, Messieurs, ce que pourra devenir avec le temps le travail, déjà si considérable et si méritoire, de ce jeune érudit, qui continue, en ce moment même, ses recherches à Constantinople, où la protection éclairée et efficace du Gouvernement de l'Empereur lui a fait ouvrir les archives de la chancellerie ottomane et des dépôts publics. Il y trouvera, sans aucun doute, des pièces nombreuses, qui, réunies à celles qu'il possède et aux documents connus, lui fourniront tous les matériaux nécessaires pour écrire une histoire authentique de ces monastères d'Orient, qui offrent avec les nôtres bien des analogies, mais des différences plus frappantes encore, et qui ont joué un rôle si singulier et si important dans l'empire byzantin. C'est pour aider à ce louable dessein, c'est pour reconnaître les efforts et le succès réel des premiers travaux de M. Lebarbier, que nous n'hésitons pas à vous proposer d'en témoigner publiquement votre approbation à M. le ministre de l'instruction publique, et d'assurer ainsi à ce digne jeune homme la distinction qu'ont obtenue plusieurs de ses devanciers, et qu'il ne mérite pas moins qu'eux, de passer une troisième année à l'École d'Athènes. Il a contribué beaucoup, dans l'année qui achève de s'écouler, à la maintenir, en dépit de bien des obstacles, à la hauteur de ses devoirs et de sa réputation commencée. Nous avons la confiance que ses bons exemples seront courageusement suivis par MM. Boutan, Delacoulonche et Fustel de Coulanges, qui étudient, en ce moment, sur le conti-

nent de la Grèce et dans les îles, quelques-unes des questions proposées par vous; nous avons l'espoir fondé que des travaux de plus en plus sérieux éclaireront tant de points demeurés obscurs pour la géographie, pour l'histoire, pour l'archéologie de l'art, sur cette terre classique qui a gardé le privilége d'inspirer et de mûrir les jeunes esprits.

Cette heureuse inspiration, cette vertu, en quelque sorte, fécondante du séjour de la Grèce n'a pas cessé, Messieurs, d'animer, cette année encore, sur notre terre de France qui lui doit tant, les prédécesseurs de ceux dont nous venons de vous entretenir. Ainsi, M. Beulé, avec l'activité et l'énergie qui le distinguent, a commencé et terminé, en deux volumes qui resteront, la publication de ce grand mémoire, où nous avions annoncé un livre digne du sujet, sur l'*Acropole d'Athènes et ses monuments.* M. Hanriot a publié également, dans un recueil estimé, un mémoire lu devant vous sur l'*Emplacement de l'Agora d'Athènes*, qui a obtenu les honneurs, non-seulement d'une discussion intéressante de la part des archéologues divisés de l'Académie, mais d'une réfutation en forme d'un des plus éminents parmi eux. Ce procès vivement débattu, et toujours pendant, à certains égards du moins, sera, nous l'espérons, renvoyé des deux parts au tribunal du public savant. M. Émile Burnouf nous a envoyé de Toulouse un autre mémoire, dont la lecture a été autorisée et commencée, sur une exploration très-attentive et très-complète qu'il fit, il y a quelques années, de l'isthme et des ruines qui y subsistent, dans un *Voyage d'Athènes à Corinthe,* dont les résultats ont été fixés, comme il le faudrait toujours, par une carte et par un plan exécutés avec une habileté toute particulière. M. le ministre de l'instruction publique, d'après le vœu que vous aviez exprimé, a fait publier dans les Archives des missions, qui sont devenues en partie celles de l'École française d'Athènes, une excellente *Description de la Laconie et de Sparte,* par M. Mézières, et un ingénieux *Mémoire sur l'île d'Égine,* par M. About, dont nous vous avions rendu compte en 1851 et 1853.

Enfin, M. Ch. Benoît a publié en son propre nom, avec une confiance légitimée par les suffrages de l'Académie française et par un jugement d'une si grande autorité, son *Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre,* et, pour le rendre plus digne encore et de ses juges et de son sujet, il y a joint, non-seulement

le texte de la plus grande partie des fragments du poëte, mais encore des *notes*, comme sa modestie les appelle, si pleines d'érudition et de saine critique qu'il eût pu sans crainte vous les présenter à vous-mêmes comme de véritables mémoires, l'histoire littéraire de l'antiquité, d'ailleurs, n'étant pas moins de votre domaine que l'histoire littéraire de la France, glorieusement continuée dans votre sein.

Vous le voyez, Messieurs, nous ne nous étions pas trop engagés lorsque nous vous disions qu'il se formait peu à peu, dans l'École d'Athènes, une tradition de fortes études, de travaux sérieux et divers, puisés aux sources vives et des temps et des lieux, qui prendraient un jour leur rang dans la science, dans les lettres, et qui pourraient avoir leur part d'influence sur l'avenir de l'érudition comme sur celui du haut enseignement dans notre pays. Le Gouvernement n'en est pas moins convaincu que nous; il a les yeux sur l'École d'Athènes, dont les membres, même les plus jeunes, se sont fait remarquer par la fermeté calme et intelligente de leur conduite, par leur vif sentiment de l'honneur de la France, par leur attachement à la grande cause de la civilisation européenne, autant que par la persévérance de leurs travaux et par l'exact accomplissement de tous leurs devoirs dans les conjonctures difficiles, quelquefois menaçantes, qu'ils ont traversées. La récompense ne manquera ni à leur conduite ni à leurs succès, et c'en est une déjà qu'ils sauront apprécier, que de voir, par une mesure récente de M. le ministre de l'instruction publique, l'École française d'Athènes replacée au rang que lui voulut donner son fondateur si bien inspiré, entre l'École normale, qui est encore et qui restera, nous l'espérons, sa féconde pépinière, et les Facultés, qui marquent le but où elle doit tendre, que déjà même elle a atteint par quelques-uns de ses plus anciens et de ses plus dignes membres. Nous aimons à prendre acte, au nom de l'Académie, de cette mesure vraiment réparatrice, qui aidera, avec le temps, au développement, à la solidité de l'enseignement supérieur, de l'enseignement si bien nommé académique, source et règle à la fois, le Gouvernement le proclame lui-même, de tout enseignement digne de ce nom.

QUESTIONS PROPOSÉES A L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES POUR 1854-1855.

Les sujets d'explorations et de recherches proposés, en 1854,

aux membres de l'École française d'Athènes, pour la seconde année d'études, conformément au décret du 7 août 1850, sont les suivants :

Questions déjà proposées en 1852 et 1853, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise.

1° Décrire l'île de Lesbos; rectifier la carte qui se trouve dans Plehn (*Lesbiacorum liber,* Berolini, 1826, in-8°); compléter les notices données sur cette île par Tournefort, Dapper, Pococke, Richter et M. de Prokesch; explorer enfin les restes des villes anciennes, surtout de celles dont la position est encore incertaine, telles que Ægirus, Agamède, Hiéra, Métaon, Napé et Tiaræ.

2° Explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Épire de la Grèce orientale; chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, et décrire surtout, dans la partie de la Thessalie et de la Macédoine qu'on vient d'indiquer, les localités que M. le colonel Leake (*Travels in northern Greece*) n'a pu visiter.

L'Académie désire que ce travail, ayant pour objet la géographie comparée, l'épigraphie et l'archéologie, soit, autant que possible, la continuation de celui que M. Mézières a envoyé, en 1852, sur la Magnésie, le Pélion et l'Ossa.

3° Recueillir en un corps d'ouvrage tout ce que les auteurs anciens ont rapporté de relatif à l'histoire, aux institutions religieuses et politiques, générales ou particulières, aux mœurs et coutumes des peuples de l'antique Arcadie.

4° Rechercher au nord d'Iasos, en Carie, le mur désigné par M. Texier (*Asie Mineure,* t. III, pl. 147-149) sous le nom de *Camp retranché des Lélèges,* en suivre le développement jusqu'au point où il s'arrête, en dresser le plan, en signaler les principaux caractères, chercher à en déterminer la destination, vérifier enfin s'il ne se rattacherait pas à un système de défense qui aurait eu pour objet de mettre le temple des Branchides à l'abri des attaques des Cariens.

5° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos, en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours,

recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

Questions proposées pour la première fois.

6° Déterminer, en reprenant les traces du colonel Leake, de feu Puillon-Boblaye, de M. Curtius, et en approfondissant l'exploration générale faite par M. Beulé, en 1850, la position des principales villes de l'ancienne Triphylie du Péloponnèse, spécialement d'*Epeum;* rechercher le nom, l'origine, le véritable emplacement de cette antique forteresse; en étudier, en décrire et en dessiner les ruines si remarquables et si bien conservées.

7° Faire une exposition aussi détaillée, aussi exacte et aussi complète que possible, de la topographie, des antiquités et de la géographie comparée de l'île de Chios, en étudiant les localités, en consultant les auteurs, en s'aidant des traditions et des ruines, en profitant, mais avec mesure et critique, des travaux modernes, notamment de ceux de Poppo, de Coray, de Kofod-Witte, d'Eckenbrecher, et en donnant une attention particulière à l'état de l'île pendant le moyen âge byzantin, vénitien et génois.

Sur la topographie des Dèmes de l'Attique, par M. Ch. Hanriot, ancien membre de l'École française d'Athènes.

Ire PARTIE. — DÈMES URBAINS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Dans un travail spécial, soumis, il y a peu de temps, à la faculté des lettres de Paris[1], j'ai traité en détail de la topographie des dèmes de l'Attique, et discuté la plupart des questions qui s'y rapportent. Mon intention n'est pas de revenir ici sur toutes les parties de ce sujet, ni d'en présenter un tableau d'ensemble, mais seulement de m'arrêter sur un certain nombre de points concernant lesquels la science est encore incertaine, et qui ont été plus particulièrement l'objet de mes explorations.

[1] *Recherches sur la topographie des Dèmes de l'Attique,* thèse soutenue le 23 juillet 1853, par C. M. Hanriot, ancien membre de l'école française d'Athènes, etc. in-8° de xxxv–271 pages, avec une carte. Paris, librairie de Durand, rue des Grès, 5.

On a beaucoup fait, dans les deux derniers siècles, et surtout de nos jours, pour éclaircir la topographie d'Athènes et celle de l'Attique; tous les arts se sont donné la main pour reproduire fidèlement l'état actuel de cette terre célèbre, et des monuments qui attesteront à jamais son antique splendeur; mais, quel que soit le zèle des nations civilisées et des Grecs eux-mêmes, il reste bien des problèmes à résoudre, surtout en ce qui regarde les emplacements de ces nombreux dèmes à chacun desquels se rattachent des noms célèbres et des faits qui sont devenus le patrimoine de l'histoire. On à peine à croire que des localités telles que Acharnes, Halæ-Araphénides, Décélie, Halimus, Icaré, Cothoce, Éleuthères, Marathon, Thria, Panacte, Probalinthe, Orope, Sphettos, Phlya, Phalère, Œnoë, Munychie, Chollides, etc. soient encore aujourd'hui livrées aux dissentiments et aux décisions contradictoires des archéologues. Ceux-ci, à la vérité (je veux parler ici des antiquaires allemands et anglais), n'ont pas peu contribué à cet état d'incertitude et à ces obscurités, par le soin qu'ils ont eu de tout remettre en question, et de s'ériger en adversaires des opinions précédemment reçues.

De nombreux savants, en effet, parmi lesquels Boeckh, Leake, Grotefend, O. Müller, Forchhammer, Preller, L. Ross, Curtius, Ulrichs, se sont, de nos jours, occupés de la topographie de l'Attique[1], et le livre de M. Leake, publié pour la seconde fois en 1841, s'est acquis assez d'autorité pour devenir en quelque sorte classique. Il résume tous les autres, et les continue. Je dois dire pourtant que ce livre lui-même a grand besoin d'être contrôlé; sur bien des points je l'ai trouvé en contradiction avec la nature des lieux, non moins qu'avec les textes anciens; et c'est l'autorité même qui s'attache au nom de M. Leake qui m'a déterminé à combattre ses erreurs.

Avant d'aborder cette tâche et de discuter les emplacements particuliers des dèmes, il est nécessaire que je rappelle au lecteur la configuration générale de l'Attique et les grandes divisions naturelles de cette contrée, comme aussi ses divisions politiques antérieures à la répartition des dèmes en dix tribus.

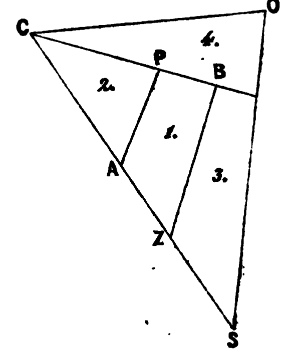
Le noyau de la péninsule attique est le mont Parnès, dernier

[1] On trouvera, dans l'Introduction de ma thèse (p. XXIII-XXXV), l'indication à peu près complète de tous les ouvrages relatifs à ce sujet.

prolongement est de la chaîne célèbre qui, sous les noms de Pinde, de Parnasse, d'Hélicon et de Cithéron, forme l'arête centrale de la Grèce supérieure. De cette masse principale, dont la hauteur atteint 1413 mètres, se détachent des ramifications plus basses qui, avec le cours des fleuves et les rivages, marquent les grandes divisions du sol. — Au nord, le fleuve-frontière Asope, la côte qui fait face à l'Eubée, et la chaîne du Parnès, avec le Pentélique, déterminent une région qui, eu égard à son caractère montagneux, avait reçu les noms de *Diacrie*, Épacrie, Hypérorie, et dans laquelle, à défaut de grandes plaines, se trouve (outre la campagne maritime d'Orope et la vallée d'Aphidna) la petite, mais renommée plaine de Marathon. — Au sud du Parnès, une rangée de hautes collines, courant dans une direction sud-ouest, sépare en deux la région appelée *Actè*, Ἀκτή, qui comprenait, avec la plaine sacrée d'Éleusis, la plaine plus vaste où se dresse le rocher d'Athènes et où coulent le Céphise et le faible Ilissus : ce chaînon, dit *Corydalle* ou *Ægaleos*, se termine au cap Amphiale, qui touche presque à Salamine. — Parallèlement à cette ligne et plus à l'est, court aussi, dans une direction sud-ouest jusqu'au cap Zoster, la chaîne de l'Hymète, qui sépare la plaine d'Athènes de la contrée intérieure appelée *Mésogée*, comprise entre l'Hymète et le haut rebord de la côte orientale. Enfin la désignation de *Paralie* s'appliquait au littoral, tant de la Mésogée que de cette montueuse pointe sud de l'Attique qui, formée par le Laurium, aboutit au cap Sunium, vis-à-vis lequel s'étend le cercle entier des îles qui furent jadis les faubourgs maritimes d'Athènes. Prise ainsi dans son ensemble, l'Attique affecte une forme triangulaire qui peut être représentée de la façon suivante :



N° 1. Plaine d'Athènes.
2. Région d'Éleusis.
3. Mésogée et Paralie.
4. Diacrie.



P. Sommet du Parnès.
B. Sommet du Briless-Pentélique.
C. Col du Cithéron à Éleuthères.
O. Embouchure de l'Asope, près d'Orope.
S. Cap Suniun.
Z. Cap Zostre.
A. Cap Amphiale.

A ces quatre divisions établies par la nature, correspondirent, dans les plus anciens temps de l'histoire attique, un pareil nombre de divisions politiques et peut-être même religieuses, qui, sous des dénominations diverses et successives, persistèrent jusqu'à la réforme opérée par Clisthènes, c'est-à-dire pendant un espace de temps d'environ dix siècles (Cécrops, 1550? — Clisthène, 510). Nous voyons en effet que, sous les Pélasges, l'Attique comprenait quatre cantons : Cecropia, Autochthon, Actæa, Paralia[1], souvent en guerre les uns avec les autres; puis, sous les Ioniens, quatre tribus : Géléontes, Hoplites, Ægicores, Argades, formant entre elles une confédération à la tête de laquelle se trouvent douze cités dont Philochore nous a transmis les noms (cf. Philochor. ap. Strab. 397). Au nom mythique de Thésée se rattache un premier essai d'unité et l'institution d'une capitale unique; mais les quatre tribus n'en subsistent pas moins avec leur subdivision fédérative en douze phratries et en trois cent soixante γένη, qui semblent représenter plus particulièrement les familles conquérantes[2]. Tous ces faits sont résumés par Thucydide, dans un passage qu'il importe de se rappeler pour bien comprendre l'organisation territoriale de l'Attique durant la période de temps qui précéda la nouvelle répartition des habitants en dix tribus, répartition par laquelle la société athénienne fut arrachée enfin à la forme aristocratique, pour entrer dans les destinées glorieuses que lui ouvre l'avénement du régime populaire : « Sous Cécrops et les premiers rois, dit Thucydide, l'Attique fut, jusqu'à Thésée, morcelée en plusieurs petits états indépendants, ayant chacun leur prytanée et leurs archontes, et se gouvernant en villes autonomes. Souvent même ils étaient en guerre les uns avec les autres, comme, par exemple, les Éleusiniens sous Eumolpe le furent contre Érecthée. Thésée se rendit assez fort pour dissoudre tous ces pouvoirs indépendants, et pour forcer les cantons à reconnaître la suprématie

[1] Ils furent ensuite nommés *Cranaïs, Atthis, Mesogæa, Diacria;* puis *Dias, Athenaïs, Posidonia, Hephæstias* (cf. Pollux, *Onomast.* VIII, 109; Hérodote, V. 66). Cette tradition est confirmée par la légende du partage entre les quatre fils de Pandion, légende qui nous a été conservée par Sophocle (ap. Strab. 392).

[2] Sur les opinions émises par divers auteurs concernant l'ordre hiérarchique et la signification à attribuer aux quatre anciens noms des tribus athéniennes, voyez M. Guigniaut, *Religions de l'antiquité,* chap. 1, p. 35 sq. du livre VII, avec la note y afférente, p. 884 sq. de la 3e partie du tome III.

d'une cité unique. Il n'y eut plus dès lors en Attique qu'un seul prytanée et qu'un seul chef. Mais, même après cette concentration du gouvernement, la plupart des anciennes familles et de celles qui se formèrent ensuite, continuèrent à habiter au sein de leurs domaines, et à vivre entourées de tous leurs serviteurs, dans les lieux où elles avaient toujours vécu, et où se trouvaient leurs sanctuaires particuliers et, pour ainsi dire, leur pénates domestiques. Quitter ces demeures héréditaires et changer de canton, c'eût été pour eux quitter la patrie. » (Thucyd. II, 15-18 *passim.*)

Cette espèce de féodalité ionienne [1], à laquelle Thésée avait seulement donné un centre, se maintint puissante et oppressive dans les âges suivants. Pour la renverser, il fallut l'élan imprimé au peuple par l'expulsion des Pisistratides et par le patriotisme de Clisthènes. Ce hardi citoyen introduit la démocratie dans l'État en brisant le cadre des quatre tribus, et en disséminant les phratries et les *γένη* dans dix nouvelles tribus, dont les délimitations ne s'asservissent plus à la configuration naturelle du sol. C'était détruire les dominations locales des Eupatrides, et substituer une division purement civile de la population à la division jadis établie par la conquête. A la place des *γένη* on eut des *δῆμοι*, et dans ce seul changement de mots se fait sentir toute la valeur de la réforme opérée par l'aïeul de Périclès. Vingt ans après, en 490, ce peuple régénéré montrait sa force à Marathon, et la démocratie athénienne commençait par un coup d'éclat sa brillante carrière.

Le *dème*, dans la constitution de la république athénienne, est une des parties de la tribu, et chaque tribu est la dixième partie de l'état. Le dème est donc un corps politique qui ne doit pas être confondu avec la bourgade. Il y avait des bourgs, et même des villes, qui n'étaient point des dèmes, de même que nous avons en France des villages qui ne sont point des communes. Ce dernier mot semble le plus adapté à l'idée qu'il faut se faire des dèmes de l'Attique. Leur nombre, à l'origine, ne nous est point connu, mais il ne dut pas être fort différent de celui qui nous est indiqué par Polémon, vers 200 avant J. C. Ce périégète, qui s'était spécialement occupé de l'Attique, et qui a fourni bien des maté-

[1] Le mot féodalité est certainement un anachronisme dans une pareille question, mais je le crois propre à donner une idée assez juste de la situation territoriale et politique de l'Attique avant la révolution de 510.

riaux à Pausanias, compte cent soixante et dix dèmes (voy. Polem. ap. Strab. 396); et ce chiffre est encore, à peu de chose près, celui que nous retrouvons à l'époque d'Auguste : il y avait alors cent soixante et quatorze dèmes, au rapport de Strabon, confirmé par Eustathe. En ajoutant à ce nombre les localités qui n'avaient pas le titre de dèmes, on peut porter à environ deux cents le chiffre total des villes ou bourgs de l'ancienne Attique[1]. De ces deux cents emplacements, vingt-neuf seulement sont aujourd'hui connus avec une certitude qui ne saurait que difficilement être contestée : ce sont ceux d'Athmone, d'Æxone et d'Halæ-Æxonides, d'Alopèce, d'Amphitrope, d'Anagyre, d'Anaphlyste, d'Aphidna, de Brauron, d'Éleusis, d'Héphestiades, de Thoricos, de Céphisia, de Colone, de Cydathenæum, de Lampra, des deux Pæania, de Potamos, de Prasies, de Rhamnunte, de Salamine, de Sunium, de Tricorythe, de Trinemeia, de Phylé et enfin de Psaphis; les autres sont ou contestés, ou encore inconnus, et c'est sur eux que, laissant les autres de côté, je vais appeler l'attention du lecteur, en commençant par les dèmes qui composaient la ville d'Athènes.

Athènes, avec son faubourg des Longs-Murs et son triple port, formait une ville dont le pourtour est évalué, par Thucydide, à 174 1/2 stades[2], c'est-à-dire à près de huit lieues. Isocrate l'appelle la plus grande des villes grecques, μεγίστην τῶν Ἑλληνίδων πόλιν. Depuis Thésée, en effet, qui avait fondé une nouvelle cité au pied du rocher de l'antique Cécrops, elle n'avait fait que s'accroître, avait couvert tous les rochers d'alentour, la rive de l'Ilissus, et s'était étendue, au nord jusqu'au Lycabette; au sud, par le moyen des Longs-Murs, jusqu'à la mer. Il est aujourd'hui admis par tous les savants que la ville d'Athènes était divisée en un certain nombre de dèmes, entre lesquels la population de cette grande cité était répartie; mais on est fortement en désaccord, tant sur le nombre de ces dèmes urbains, que sur la place qu'ils occupaient dans l'enceinte de la ville.

Le plus récent et le plus ingénieux travail qui ait été fait su

[1] Le nombre actuel des villages de l'Attique, y compris l'Oropie et Salamine est de 41, où l'on compte une population de 17,162 habitants. Dans ce chiffre ne sont pas compris Athènes ni le Pirée, dont la population est évaluée, pour Athènes, à 25,109 habitants, pour le Pirée, à 2,828, d'après le recensement de 1844.

[2] Thuc. II, 13.

cette question, est celui d'Hermann Sauppe[1], publié, à Weimar, en 1846. L'idée nouvelle émise par ce savant, c'est qu'il y avait dix dèmes urbains, lesquels correspondaient aux dix tribus, qui, de cette façon, étaient toutes représentées dans la population d'Athènes, et s'appuyaient toutes à l'Acropole, pour de là rayonner sur tout le territoire. D'après les conclusions du mémoire de M. H. Sauppe, les dèmes urbains seraient :

1. Pour la tribu Érechthéide, Agryle inférieure (?);
2. Pour la tribu Égéide, Collyte;
3. Pour la tribu Pandionide, Cydathenæum;
4. Pour la tribu Léontide, Scambonides;
5. Pour la tribu Acamantide, le Céramique intérieur;
6. Pour la tribu Œnéide, Butades (?);
7. Pour la tribu Cécropide, Mélite;
8. Pour la tribu Hippothoontide, Ceiriades;
9. Pour la tribu Æantide, Érétria (?);
10. Pour la tribu Antiochide, Colone intérieur.

On voit que, sur ces dix dèmes, trois ne sont présentés, par M. Sauppe lui-même, qu'avec hésitation en qualité de dèmes urbains. Je crois que ce doute est, en réalité, très-fondé pour Érétria, qui n'est connu que par un unique passage de Strabon (p. 445; cf. p. 447), et qui n'est nulle part cité comme dème[2]; je pense, en outre, que Ceiriades, quoique admis avec confiance par M. Sauppe, doit être rejeté en dehors de la ville, ainsi que j'essayerai de le prouver tout à l'heure. Mais, nonobstant ces difficultés, dont je ne veux pas dissimuler la gravité, je penche fortement à admettre le principe posé par le savant de Weimar, et je le regarde comme très-propre à résoudre la question si controversée des dèmes urbains. Il serait étonnant, en effet, que deux ou trois seulement des tribus n'aient pas eu leur dème en ville, quand toutes les autres avaient le leur. L'esprit d'unité générale et de démocratie qui avait présidé à la réforme de Clisthènes, et qui est l'esprit même de la nation athénienne, ne s'accorderait pas avec cette lacune; et les dix statues des héros éponymes, placées au-dessus du Tholus, dans l'Agora, n'étaient, sans doute, que le symbole et le résumé des dix dèmes répandus dans la ville,

[1] H. Sauppe, *De demis urbanis Athenarum*. Weim. 1846, in-4° Progr.

[2] Leake (*Top. of Ath.* 1841, I, 445) en fait, avec raison, un quartier et non un dème d'Athènes : « urban district ».

et qu'il ne faut pas confondre avec les subdivisions purement civiles et de police urbaine appelées quartiers, κῶμαι. Ces dix dèmes, résultats des primitives agglomérations distinctes qui s'étaient groupées autour de l'Acropole pélasgique, se maintinrent distincts et divers au sein de la communauté d'une même ville. Des inscriptions de toute date le prouvent : tout en étant habitant d'Athènes, on était Colyttien, Cydathénéen, Mélitien, etc.; et ces noms représentaient, non un simple arrondissement, une délimitation locale, mais surtout une certaine diversité d'origine, de famille, de sacrifices particuliers, diversité perpétuée par cet attachement inaltérable aux liens héréditaires, qui est un des caractères spéciaux de la grande famille athénienne. Certains de ces dèmes, mais pas tous, avaient comme un prolongement extérieur en dehors des murs, et leur unité domestique ne souffrait nullement de cette séparation toute matérielle.

La topographie civile d'Athènes étant ainsi comprise, il ne resterait plus qu'à justifier le principe de M. Hermann Sauppe, en déterminant avec exactitude quels étaient les dix dèmes urbains qui représentaient les dix tribus.

1. La conjecture de M. Sauppe relativement au dème urbain de l'Érechthéide me semble de nature à être légitimement acceptée. Nous savons en effet, d'après un passage de Lysias cité par Harpocration [1], que le dème d'Agryle inférieure avoisinait et probablement même enfermait l'Ἀρδηττός, lieu élevé, situé au-dessus du stade d'Athènes, et où prêtaient serment les juges héliastes. L'opinion de M. Leake lui-même n'est pas très-éloignée de celle de M. Sauppe, puisqu'il pense que le dème d'Agryle inférieure comprenait très-vraisemblablement le faubourg d'Agræ.

2. Le dème Collyte, de la tribu Égéide, est universellement admis comme dème urbain; mais s'il n'y a pas de contestations sur ce point, il y en a de grandes concernant l'emplacement qu'il faut assigner à Collyte dans Athènes. Comme cette question ne peut être séparée de celle qui regarde Mélite et Colone intérieur, je la traiterai quand j'en serai venu à ces derniers dèmes.

3. Cydathenæum, dème Pandionide, qui comprenait les plus anciens bâtiments de la cité de Thésée, est le premier à qui les savants modernes aient consenti à accorder le titre de dème urbain.

[1] Harpocr. v° Ἀρδηττός (cf. Leake, *Top. of Ath.* I, 281; 1841).

titre qu'il possède aujourd'hui irrévocablement. Il renfermait le lieu appelé Lenæum, et s'étendait au sud de l'Acropole. Là se trouvaient, au rapport de Thucydide, les plus anciens sanctuaires de la cité, et, à ce que je pense, l'Agora elle-même.

4. Scambonides, selon Stuart et W. Gell[1], était dans la plaine d'Éleusis, et cette opinion, adoptée par O. Müller et Grotefend, reparaît encore dans Kiepert et dans Forbiger; mais ce dème est tenu pour urbain par Leake, Forchhammer, Chr. Wordsworth, L. Ross, H. Sauppe, Curtius[2]. Les raisons pour le ranger au nombre des dèmes de la ville sont qu'il se trouve, dans les inscriptions, associé à d'autres qui sont connus comme dèmes de la ville et des faubourgs; qu'Hésychius le place Ἀθήνησι; que la rue Myrmex, Μύρμηκος ἀτραπος, qui s'y trouvait, et qui tirait son nom de Myrmex, père de Mélite, semble indiquer un rapport de voisinage entre Scambonides et Mélite; qu'enfin une inscription du ve siècle avant J. C., citée par Boeckh, et où il est fait mention de l'Agora des Scambonidiens, fut découverte près du temple de Thésée. J'opposerai aussi à l'opinion de Stuart la grande inscription trouvée, le 10 octobre 1836, dans la Pinacothèque, et où nous voyons Scambonides manifestement associé aux dèmes urbains ou suburbains, et servant de demeure, aussi bien que Mélite, Collyte, Cydathenæum, aux ouvriers employés à la construction de l'Érechtheum. Cette dernière circonstance, en effet, ne permet guère de supposer que ce dème se trouvât dans la plaine d'Éleusis, d'où les ouvriers auraient eu à venir chaque matin travailler à l'Acropole, pour s'en retourner chez eux le soir, faisant ainsi tous les jours près de dix lieues en pure perte. Je crois donc que l'opinion émise par MM. Leake, Forchhammer, etc., est de beaucoup préférable à celle de Stuart, et que Scambonides était dans la ville; mais où? C'est ce qu'il est plus difficile de décider. M. Leake, qui, dans son texte (*ibid.* p. 444), le place au sud-sud-ouest de la ville, semble se rétracter dans ses *Addenda* (p. 635). Selon M. Forchhammer, ce dème était entre la colline des Nymphes et le Pnyx, et il s'appuie, pour cette fixation, sur le voisinage supposé de Scambonides et de Mélite, d'après la légende de Myrmex,

[1] Stuart, II, p. 298, et W. Gell, p. 24; Müll. *l. l.* p. 223; Grotef. *Encycl. Pauly*, v° *Attica;* Kiepert, *Atlas von Hellas.*

[2] Leake, *Top. of Ath.* 1841, I, 244; Forchh. *Top.* p. 88; Sauppe, *l. l.* p. 15 sq.; Curtius, *Hall. Lit. Zeit.* 1842, n° 125.

fils de Mélanippe et père de Mélite. Mais cette légende me paraît un appui fragile, et je pencherais plutôt à chercher ce dème dans une région moins occupée, peut-être (d'après l'inscription trouvée vers le temple de Thésée) vers le nord, dans le quartier de l'actuel bazar. Scambonides était de la tribu Léontide.

5. Le Céramique intérieur, *ὁ ἐντὸς τοῦ Διπύλου Κεραμεικός*[1], formait un seul dème avec le Céramique extérieur, et appartenait à la tribu Acamantide, D'après les idées que j'ai exposées dans mon mémoire sur l'Agora, idées qui, à la vérité, sont différentes de celles qui résultent des recherches de MM. Leake, Ross, Forchhammer, Raoul-Rochette, il faudrait se figurer le Céramique intérieur comme une longue et large rue occupant toute la vallée entre l'Acropole et les trois collines des Nymphes, du Pnyx, de Musée, embrassant l'Agora dans sa partie méridionale, et s'étendant de ce côté jusqu'à Callirhoé, tandis qu'au nord elle atteignait le Dipyle, par où le Céramique intérieur était séparé de l'extérieur.

6. Pour la tribu Œnéide, il n'y a nulle indication de dème urbain; mais, selon le sentiment de M. Sauppe, Butades[2], dème de l'antique famille des Étéobutades, à laquelle était dévolu le sacerdoce héréditaire du temple de Minerve-Polias, pourrait être choisi sans invraisemblance. A l'entrée de l'Erechtheum se trouvait, à côté des autels de Jupiter, de Neptune-Érechthée et de Vulcain, un autel consacré au héros Butès, et sur les parois du temple étaient des peintures relatives à la famille des Butades: *γραφαὶ δὲ ἐπὶ τῶν τοίχων τοῦ γένους εἰσὶ τῶν Βουταδῶν.* (Pausan. I, xxvi, 5.)

7. Mélite : M. Leake[3] le premier prouva que Mélite était, dès l'origine, partie intégrante de la ville, et il pensa d'abord que ce dème devait être placé dans la région sud d'Athènes, vers le chemin creux dit de Lumbardari (1re édit. de la *Topogr. d'Athènes*,

[1] Aristoph. *Ran.* 1125; Schol. Aristoph. *Eq.* 769; Pausan. I, iii, 1; Lucian. *Piscat.* 13 et *Dial. Meretr. Melittæ et Bacchidis;* Philostr. *Vit. Soph.* II, viii, p. 580; Tite-Live, XXXI, 24; Suid. Hesych. h. v.; Himer. *Sophist. Orat.* III, p. 446, Wernsdorf.

[2] Boeckh, *Corp.* 147, 150; Harpocr. Suid. *Etym. M.* v° *βουτάδαι*; Eustath. in *Hom. Il. α'*, 1; Apollod. III, xiv, 8, et III, xv, 1; Paus. I, xxvi, 5.

[3] Leake, *Topography of Athens*, p. 106 et 399 (2e édit. p. 220 sq. et 440); O. Müll. *l. l.* et *Zusätze zu Leake's Topogr.* p. 460.

p. 181). O. Müller reprit la question dans les *Additamenta* de ses Doriens, et conclut à reporter Mélite avec Collyte, Colone urbain et le Céramique dans la région septentrionale de la ville, opinion qui fut définitivement admise par M. Leake lui-même (2e édit. p. 441), aussi bien que par MM. Ross, Rangavi, Krueger et autres[1]. C'est au nord de l'Acropole, par conséquent, que, dans leur restitution d'Athènes, les savants cherchent l'emplacement de tous les monuments que nous savons avoir existé dans Mélite, comme l'Eurysaceium, le Melanippeium, le temple d'Hercule Averruncus, le Conservatoire de musique, la maison de Thémistocle, celle de Phocion, le temple de Diane Conseillère, etc. Mélite, en effet, avec Collyte, formait le quartier le plus remarquable d'Athènes; il était consacré par des traditions antiques et vénérées : là, Hercule avait été initié aux petits mystères; là, avaient habité Eurysacès, fils d'Ajax; Mélanippe, fils de Thésée; Thémistocle, Phocion, Eschine, Platon et maints autres grands personnages. Le dème lui-même avait pris son nom de la nymphe Mélite, jadis aimée d'Hercule. Non loin; se trouvait l'Agora; et aux portes Mélitides, qui donnaient dans Cœlé, on montrait le tombeau de Cimon et celui de Thucydide. Quant à sa position, je ne puis souscrire à l'opinion ci-dessus citée de MM. Leake et O. Müller; et tout me porte à croire, au contraire, que Mélite occupait spécialement la colline du Pnyx, sur laquelle il existe encore de si nombreuses traces d'anciennes habitations établies sur le roc même, et de rues taillées au ciseau, praticables même aux chars, ainsi qu'on en peut juger par les empreintes des roues. De ce que Plutarque dit[2] : « Est-ce donc s'exiler que de passer de Mélite à Diomeia? » Müller conclut singulièrement que Mélite était voisin de Diomeia, que l'on sait avoir été au nord-est de la ville, vers le Cynosarge. Une conclusion opposée serait au moins aussi légitime, surtout si l'on met en rapport avec ce texte les autres renseignements que nous fournissent les auteurs sur la situation de Mélite.

Un passage du scholiaste d'Aristophane[3] est décisif sur ce point : « Tout cet endroit, dit-il, dans lequel le Pnyx se trouve compris,

[1] Ross, τὸ Θησεῖον; Rangavi, *Antiquités hellén.* I, p. 33; Krüger, *Leben des Thucyd.* p. 85 sqq.

[2] Plutarch. *de Exil.* 6; cf. Müll. *Nachr. zu Leake's Topogr.* p. 461.

[3] Schol. Arist. *Av.* 998.

n'est pas le Colonos [Agoræos], appelé par distinction Misthios. On a pris l'habitude de donner ce nom de Colonos à tout ce qui est derrière le Portique-Long, mais cette dénomination n'est pas juste; car tout cela est Mélite, ainsi qu'il est écrit dans les circonscriptions de la ville. *Μήποτε οὖν τὸ χωρίον, φασί τινες, ἐκεῖνο πᾶν, ᾧ περιλαμβάνεται καὶ ἡ Πνὺξ, Κολωνός ἐστιν ὁ ἕτερος ὁ Μίσθιος λεγόμενος. Οὕτως μέρος τι νῦν σύνηθες γέγονε τὸ Κολωνὸν καλεῖν, τὸ ὄπισθεν τῆς Μακρᾶς Στοᾶς· ἀλλ' οὐκ ἔστι· Μελίτη γὰρ ἅπαν ἐκεῖνο, ὡς ἐν τοῖς ὁρισμοῖς γέγραπται τῆς πόλεως.* » Un pareil témoignage, appuyé sur l'autorité du registre officiel que cite le scholiaste, ne laisse guère subsister d'incertitude sur la situation de Mélite, et il devient évident que ce dème ne doit pas être cherché au nord de l'Acropole, mais bien à l'ouest, de manière à embrasser le Pnyx, qui s'y trouvait compris. C'est ce qui résulte encore d'un passage de Démosthène [1], où l'expression *πρὸς Μελίτην ἄνω* prouve que Mélite était un lieu élevé, et qu'il fallait monter pour s'y rendre; circonstance impossible à comprendre, si l'on cherche ce quartier au nord de l'Acropole, où il n'existe point de colline ni de situation naturelle qui puisse justifier l'expression de Démosthène. Loin de là, cette région entière, comme le savent tous ceux qui ont visité Athènes, offre une pente constamment descendante qui s'étend bien au delà des limites septentrionales de l'ancienne ville; en sorte que Démosthène eût dû dire que l'on descendait à Mélite, et non pas que l'on y montait. A ces deux principales preuves se joignent des inductions qui ne semblent pas non plus à rejeter. Il est naturel, en effet, qu'un quartier aussi ancien que Mélite, où nous avons vu qu'Hercule avait été initié aux petits mystères, et où avaient habité les héros enfants de Thésée et d'Ajax, soit assigné à la partie de la ville où s'était jadis établie l'Athènes primitive [2], et qui offrait en réalité la situation la plus avantageuse, la plus agréable et la plus forte aux antiques habitants de la cité des Théséides. Il est à noter aussi que le remarquable tombeau taillé dans le roc, à l'extrémité ouest du chemin creux qui sépare les deux collines du Pnyx et de Musée, et vers l'endroit où dut exister autrefois une des principales portes de la ville, correspond, avec une sensible exactitude, aux indica-

[1] Démosth. c. Con. LIV, 27.
[2] Thuc. II, 15.

tions que nous possédons sur l'emplacement du tombeau de Cimon ou de celui de Thucydide, tous deux situés dans la région de Mélite, et non loin des portes dites Mélitides : *Πρὸς γὰρ ταῖς Μελητίσι πύλαις καλουμέναις ἐστὶν ἐν Κοίλῃ τὰ καλούμενα Κιμώνια μνήματα* (Marcell. *Vit. Thucyd.* § 17; cf. Herodot. VI, 113, et Pausan. I, XXIII, 9). Enfin la proximité de Mélite et de l'Agora, qui résulte avec évidence de plusieurs passages des auteurs anciens [1], et qui d'ailleurs n'est pas contestée, suffirait à réfuter le sentiment de MM. Leake, Ross, O. Müller, sur la situation de Mélite, s'il était reconnu universellement que l'Agora était au midi de l'Acropole, comme je me suis efforcé de le démontrer dans un autre travail [2], ou du moins à l'ouest de cette éminence, entre les collines de l'Aréopage, du Pnyx et de Musée, comme le pense M. Forchhammer. Mais c'est ici une preuve qui ne peut être invoquée que sous bénéfice d'inventaire, et dont la valeur est subordonnée à la solution de cette question de l'Agora, qu'il serait bien désirable de voir résolue, tant cette incertitude gêne toute la topographie d'Athènes. Quoi qu'il en soit, la situation de Mélite à l'ouest de l'Acropole, et non au nord, me paraît un fait mis à peu près hors de doute par les textes et les circonstances qui viennent d'être énoncés, et je ne crois pas nécessaire d'y insister plus longtemps [3]. Dans l'ensemble

[1] Plat. *Parmen.* p. 126, A; Démosth. *c. Con.* LIV, 37.

[2] Mémoire sur l'Agora et le Tholus, lu à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, août et septembre 1853, publié dans la *Revue Archéologique*, n[os] de juillet et août 1854.

[3] Il existe, toutefois, sur la situation de Mélite, un témoignage fort important, que je ne dois pas négliger ici. Platon (*Républ.* IV, p. 439) parle d'un personnage qui, *revenant du Pirée le long du mur septentrional*, s'arrêta à contempler les cadavres du *Barathre*; et Plutarque, de son côté, nous apprend que, de son temps, le lieu où l'on jetait les corps des suppliciés était situé tout près de l'endroit où se trouvait jadis la maison de Thémistocle avec l'hiéron d'Artémis Aristobule, hiéron que l'on sait avoir été à Mélite (cf. Plutar. *Thémist.* 22). De là semble résulter avec évidence la notion que Mélite était une partie d'Athènes, voisine du point où le long mur septentrional rejoignait la ville. M. Ross a bien senti cette conséquence, par laquelle se trouverait détruite la supposition que Mélite dût être cherché au nord de l'Acropole, et, pour échapper à cette réfutation si directe des idées admises par lui sur la topographie entière d'Athènes, il a prétendu (Ross, *τὸ Θησεῖον*, p. 18, n° 47, et p. 20 extr.) que Platon avait désigné ici, par l'expression de *βόρειον τεῖχος*, non le long mur septentrional rejoignant le Pirée à Athènes, mais bien la portion nord de l'enceinte de la ville, *ὑπὸ τὴν ὀνομασίαν τοῦ βορείου τείχους ἐννοεῖ οὐχὶ τὸ μακρὸν τεῖχος, ἀλλὰ τὸ βόρειον μέρος τοῦ κύκλου τοῦ ἄστεος*. Je laisse au lecteur à décider si une pareille inter-

des dèmes urbains, Mélite représente la tribu Cécropide; son nom est un de ceux qui reviennent le plus fréquemment dans les inscriptions [1].

8. Ciriades a été mis par M. Sauppe au nombre des dèmes urbains, et placé par lui dans la région du sud, par la raison que le nord lui paraît occupé. C'est, dans son système, le dème représentant la tribu Hippothoontide. Mais ni Ciriades, ni Cœlé, pour lequel ce savant avait d'abord penché, n'étaient, à ce que je crois, renfermés dans l'enceinte de la ville, et c'est un point que j'examinerai ultérieurement. Il faudrait donc choisir un autre dème urbain pour l'Hippothoontide. Cette difficulté sera facile à résoudre si, en considérant que le Pirée et Phalère étaient enfermés dans la même enceinte qu'Athènes, on admet que ces deux dèmes maritimes faisaient civilement partie de la ville elle-même, comme tout porte à le penser. Alors le Pirée serait légitimement substitué à Ciriades pour représenter le dème urbain de l'Hippothoontide.

9. Par la même raison, Phalère, qui est connu comme dème de l'Æantide, représenterait cette tribu parmi les dèmes de la ville, au lieu d'Érétria, dème des plus douteux, que l'on ne rencontre dans aucune inscription, et que tous les archéologues modernes ont rejeté, à l'exception du seul M. Sauppe, qui, toutefois, reconnaît lui-même combien peu cette désignation présente de vraisemblance.

10. Il reste la tribu Antiochide, dont le dème urbain paraît avoir été *Colonos Agoræos* [2], différent du dème extérieur de Colone, qui se nommait *Colonos Hippios*, et qui est célèbre pour avoir été la patrie de Sophocle. A la vérité, Krueger, Leake, Forchhammer, regardent le Κολωνὸς Ἀγοραῖος comme une colline voisine de l'Agora, et non pas comme un dème; mais, quelles que soient les transpositions qui aient été opérées dans la répartition des dèmes entre les tribus, je ne saurais admettre que le seul Colone extérieur ait pu être enregistré dans quatre tribus différentes, Antiochide, Égéide, Léontide, Ptolémaïde, qui, toutes quatre, dans

prétation est légitime, et si elle ne dénote pas plutôt le vice radical du système topographique proposé par O. Müller et admis par MM. Leake et Ross.

[1] Boeckh, *Corp. Inscr.* n[os] 85, 172, 181, 185, 255, 270, 273 sq. 281, 285, 290, 303, 305, 313, 353, 397, 424, 426, 485, 481, 606.

[2] Leake, *Topogr.* p. 118.

les inscriptions [1], se présentent avec un dème de ce nom. Il me paraît donc incontestable qu'il y avait au moins deux Colone; et, puisque nous trouvons dans la ville un lieu ainsi appelé, il est à croire que le Colone de la ville était réellement un dème. C'est aussi ce qu'ont pensé MM. Ross, Grotefend, Boeckh, H. Sauppe, C. Goetling [2], qui font du Colonos Agoræos le dème Antiochide des inscriptions, l'autre Colone étant probablement Égéide.

Pour ce qui regarde l'emplacement précis de ce Colone urbain, c'est une question encore obscure. Il est certain néanmoins que ce dème était voisin de Mélite, puisqu'on le confondait souvent avec ce dernier, ainsi que nous l'avons vu par le passage précité du scholiaste d'Aristophane [3], qui nous apprend en même temps que tous deux étaient situés vers le Pnyx. Ayant donc dû assigner à Mélite la colline même du Pnyx, il est nécessaire de reconnaître que Colone urbain, dont le nom indique une situation élevée, occupait, soit la colline dite des Nymphes, au nord du Pnyx, soit celle de Musée, au sud. La question se trouve ainsi resserrée dans de très-étroites limites, et il ne reste plus qu'à choisir celle de ces deux collines qui, par rapport à la situation de l'Agora, justifiera le mieux l'épithète d'*Agoræos* que l'on donnait à ce Colone. Par là, en suivant les idées que j'ai exposées ailleurs sur l'Agora, je suis amené à penser que le dème urbain de Colone s'étageait sur la pente du mont Musée qui se trouve le plus à proximité de l'Agora, celle-ci étant supposée au pied méridional de l'Acropole, et touchant même au mont Musée par le Tholus et plusieurs autres monuments. A ce point de vue, et en se rappelant que Mélite, comme nous l'avons vu, était souvent confondu avec Colonos Agoræos, on s'expliquerait la mention dans Pline d'un *oppidum Melite* [4], qui n'est autre probablement que la forteresse macédonienne du mont Musée, et qui, en réalité, appartenait plutôt à Colone qu'à Mélite. Cette expression d'*oppidum Melite* deviendrait ainsi une nouvelle preuve à l'appui de ce que j'avance, à savoir que Colone urbain occupait la colline de Musée.

[1] Boeckh, *Corp. Inscr.* n[os] 115, 185, 200, 295, 664, 796 et 172; Ross, *Die Demen von Attica*, p. 124 et 125.

[2] Sauppe, *De Demis urb.* p. 18 sq.; Göttling, *Mus. rhen.* IV, p. 340 sqq.

[3] Schol. Arist. *Av.* 997, au mot *Méton;* cf. Ælian. V. H. XIII, 12. Voyez ci-dessus, p. 429.

[4] Kruse, II, 1, p. 141, et Forchh. *Top.* p. 88.

Dès lors Colytte, que l'on sait aussi avoir été contigu à Mélite[1], et qui, avec celui-ci, passait pour le plus beau quartier d'Athènes, dont le nom d'ailleurs, par la nature du suffixe *υτlός*, indique, non moins que celui de Colone, un lieu élevé, devra naturellement être regardé comme ayant occupé la colline des Nymphes, au nord du Pnyx, et on s'expliquera sans peine la prédilection des Athéniens pour ce quartier, si l'on considère la beauté de la position et l'habitude qu'avaient les anciens Grecs d'établir leurs cités sur des endroits qui dominaient la campagne.

Je reconnais d'ailleurs que ces trois dèmes si rapprochés, Colytte, Mélite et Colone, occupant, à ce que je pense, les trois collines à l'ouest de l'Acropole, et formant la partie de la ville la plus distinguée, sont souvent confondus dans les auteurs, et que leurs délimitations n'étaient pas très-précises. C'est ce qui résulte du passage déjà cité du scholiaste d'Aristophane, où nous voyons que Mélite était confondu avec Colonos Agoræos, confusion qui se retrouve dans l'expression d'*oppidum Melite*, appliquée, selon toute apparence, à la forteresse du mont Musée; et c'est ce que prouve encore un passage d'Ératosthène qui a été le sujet de plus d'une discussion, et que je rapporterai ici selon le sens qui a été adopté dans le Strabon français de la Porte du Theil et de Coray: « Je ne vois point, dit Ératosthène, comment cette question (des limites entre les continents) pourrait devenir intéressante; elle est plutôt du ressort de ceux qui, selon Démocrite, vivent uniquement de disputes. En effet, là où il n'existe aucun signe de démarcation, soit colonne, soit barrière, comme entre Colyttus et Mélité, nous pouvons bien dire [vaguement] : Ceci est Mélité et cela Colyttus, mais non [précisément] : Voilà les bornes [de l'un et de l'autre]; et plus d'une fois ce défaut de bornes précises a causé des débats relativement à certaines possessions, par exemple entre les Argiens et les Lacédémoniens pour la possession de Thyrée, entre les Athéniens et les Béotiens pour celle d'Oropè (*Strab. fr.* I, p. 166). *Οὐκ ὁρᾶν φησι πῶς ἂν εἰς πράγματα καταστρέφοιτο ἡ ζήτησις αὕτη· ἀλλὰ μόνον ἔριν διαιτώντων μᾶλλον κατὰ Δημόκριτον εἶναι· μὴ ὄντων γὰρ ἀκριβῶν ὅρων, καθάπερ Κολλυτοῦ καὶ Μελίτης, οἷον στηλῶν ἢ περιβόλων, τοῦτο μὲν ἔχειν φάναι ὅτι τοῦτο μέν ἐστι Κολλυτὸς, τουτὶ δὲ Μελίτη, τοὺς ὅρους δὲ μὴ ἔχειν εἰπεῖν* (Strab. p. 65). »

[1] Strab. I, IV, § 7, p. 65, C.

A la vérité, Meursius, Wordsworth, Leake se sont appuyés de ce texte pour établir que les limites de Mélite et de Colytte étaient nettement déterminées par des stèles ou barrières, interprétation diamétralement contraire à celle que je viens de transcrire; mais ce sens est repoussé par Forchhammer et Hermann Sauppe, comme il l'avait déjà été par les savants auteurs du Strabon français, lesquels déclarent, dans leur note, qu'ils ont bien connu ce sens, mais que « la phrase grecque, de quelque manière qu'on la construise, ne saurait l'autoriser. »

Tout ce quartier du Pnyx, que, par suite des considérations précédentes, j'ai attribué aux dèmes Colytte, Mélite et Colonos Agoræos, est aujourd'hui entièrement inhabité, et forme, avec celui de l'ancien dème Cydathenæum, la partie la plus déserte et la plus ruinée d'Athènes. Il n'y a pourtant pas à douter que les rochers du Pnyx et ceux qui l'avoisinent n'aient été jadis couverts de maisons; car, ainsi que je l'ai dit plus haut, on y distingue encore très-aisément et partout les nombreuses et ineffaçables traces qu'y creusa le ciseau, traces qui ont été récemment relevées, avec le plus grand soin, par M. Émile Burnouf, et qui, mises en regard des auteurs anciens, peuvent fournir aux archéologues les éléments d'une restitution détaillée de cette partie de l'antique Athènes. Mais il semble que, dès les temps anciens, quand les Athéniens ne surent plus se contenter des modestes et étroites demeures qui avaient suffi aux Aristide, aux Miltiade et aux Phocion, et qu'un peuple d'esclaves se pressa autour de chaque particulier, on commença à délaisser ces rudes rochers du Pnyx et des éminences voisines, pour aller chercher, au nord et à l'est de l'Acropole, des terrains où les habitations pussent s'étendre en liberté, et où l'on n'eût pas à aplanir des rocs, ni à tailler au ciseau des rigoles, des citernes, des routes, des escaliers. En même temps que l'antique force, l'antique simplicité se perdait; et la ville primitive, avec ses petites maisons étagées sur une pente âpre et sans ombrages, devint une ruine et un quartier mal famé; les riches citoyens se bâtirent ailleurs leurs maisons, devenues des palais. C'est ce que fait bien sentir le grand orateur populaire, quand il reproche si hardiment aux Athéniens leur caractère dégénéré : « Nos ancêtres, dit-il, étaient si simples et si attachés aux mœurs antiques, que ceux qui connaissent la maison d'Aristide, celle de Miltiade et des autres grands hommes de ce

temps-là, voient que rien ne les distingue des maisons voisines... Mais voyez nos gouvernants d'aujourd'hui; ils ont passé, les uns de la misère à l'opulence, les autres de l'obsurité à la splendeur; quelques-uns se sont bâti des maisons dont la magnificence insulte même à nos édifices publics : leur fortune a augmenté à mesure que l'État a dépéri. *Τὴν Ἀριστείδου, καὶ τὴν Μιλτιάδου, καὶ τῶν τότε λαμπρῶν οἰκίαν, εἴ τις ἄρα οἶδεν ὑμῶν ὁποία ποτ' ἐστὶν, ὁρᾷ τῆς τοῦ γείτονος οὐδὲν σεμνοτέραν οὖσαν... Ἔνιοι δὲ (νῦν) τὰς ἰδίας οἰκίας τῶν δημοσίων οἰκοδομημάτων σεμνοτέρας εἰσὶ κατεσκευασμένοι* (Démosth. 2ᵉ *Olynth.*). » Dans le plaidoyer d'Eschine contre Timarque, le quartier du Pnyx paraît encore comme un lieu habité : *Ὁ οὗτος εἰρήκει περὶ τῶν οἰκησέων τῶν ἐν τῇ Πυυκί* (Æsch. *c. Tim.* p. 48, Tchn.); mais déjà ce ne sont plus que maisons en ruines, citernes béantes, rues désertes et mal famées : *Ἐπειδὴ δὲ εἶπεν... περὶ τῆς ἐρημίας ταύτης καὶ τοῦ τόπου τοῦ ἐν τῇ Πυυκὶ..., ὡς δ' ἐπεμνήσθη τῶν οἰκοπέδων καὶ τῶν λάκκων...* (*Ibid.*). « Vous n'êtes pas surpris, sans doute, ô Athéniens, dit l'aréopagite Autolycus, que ce quartier soit mieux connu de Timarque et de ses pareils que des membres de l'Aréopage; et tout le peuple éclatait de rire à ces mots (Esch. *ibid.*); » car il savait à quoi s'en tenir sur les mœurs de Timarque et de ceux qui fréquentaient les solitudes du Pnyx. Le même fait topographique résulte des détails fournis par Démosthène dans la Plainte contre Conon. Mélite y est indiqué comme le lieu de réunion des débauchés, des ivrognes, et de ces gens perdus, qui s'appelaient eux-mêmes les initiés de Priape. Dans ce tableau que trace Démosthène des conciliabules qu'y tenaient les Diotime, les Archébiade, les Chœrétime, les Conon, même en faisant la part des exagérations de l'avocat, il restait encore de quoi faire frémir la morale publique; aussi voyons-nous dans les lexicographes que le nom de Mélitien était synonyme de débauché, *Μελιτεύς· κάπριος* (Hesych. *h. v.*). Cet état de choses ne fit qu'empirer par la suite[1]; et, dès le temps de Sylla, tels étaient l'abandon et la ruine de ce quartier d'Athènes, que le terrible Romain put en profiter pour

[1] Outre le désir de s'établir plus commodément, les Athéniens durent être portés à abandonner les rochers du Pnyx, par ce motif que, n'ayant plus, pour ainsi dire, de vie politique, ni d'orateurs, ni de liberté, ni même de marine, ils n'avaient plus, comme autrefois, intérêt à se grouper autour du *βῆμα* devenu muet, et en vue d'une mer où ils ne pouvaient plus voir que les flottes de leurs maîtres.

faire abattre de nuit, sans obstacle et comme à l'insu des Athéniens, une bonne partie du mur qui défendait la ville de ce côté, et pénétrer par cette brèche dans la cité surprise : Αὐτὸς δὲ Σύλλας τὸ μεταξὺ τῆς Πειραϊκῆς πύλης καὶ τῆς Ἱερᾶς κατασκάψας καὶ συνομαλύνας περὶ μέσας νύκτος εἰσήλαυνε φρικώδης (Plut. *Sylla*, 14). Sous les empereurs, Athènes se porte de plus en plus au nord et à l'est; c'est là que se trouvent tous les monuments de cette époque; c'est là qu'Adrien bâtit sa ville nouvelle, et le quartier du Pnyx devint si désert, que Pausanias ne le mentionne même pas et le passe complétement sous silence. Un peu avant le voyage de Pausanias, Plutarque avait encore vu à Mélite la vieille et chétive maison jadis habitée par Phocion : Ἡ δὲ οἰκία τοῦ Φωκιόνος ἔτι νῦν ἐν Μελίτῃ δείκνυται (Plut. *Phoc.* 18), et, non loin de ce respectable débris, on lui montra aussi un antique hiéron que, six siècles auparavant, le vainqueur de Salamine avait érigé, près de sa propre maison, en l'honneur de Diane Conseillère : Ἔκειτο δὲ καὶ τοῦ Θεμιστοκλέους εἰκόνιον ἐν τῷ ναῷ τῆς Ἀριστοβούλης ἔτι καθ' ἡμᾶς (Plut. *Them.* 22). Mais ce qui montre bien dans quel état d'abandon se trouvait dès lors ce quartier, autrefois le plus noble d'Athènes, c'est ce qu'ajoute ici Plutarque : « Aujourd'hui, dit-il, près de l'hiéron d'Artémis et à l'endroit où se trouvait la maison de Thémistocle, les esclaves publics vont jeter les corps des suppliciés, ainsi que les vêtements et les lacets des pendus[1]. Πλήσιον δὲ τῆς οἰκίας κατεσκεύασεν ἐν Μελίτῃ τὸ ἱερὸν τῆς Ἀρτεμίδος Ἀριστοβούλης, οὗ νῦν τὰ σώματα τῶν θανατουμένων οἱ δήμιοι προβάλλουσι, καὶ τὰ ἱμάτια καὶ τοὺς βρόχους τῶν ἀπαγχομένων καὶ καθαιρεθέντων ἐκφέρουσι (*Ibid.*). »

Ce qui vient d'être dit de Mélite peut s'affirmer aussi de Colone urbain et de Colytte, que nous avons vus être contigus à Mélite jusqu'au point d'être confondus avec ce dernier. Et en effet, si, du IIe siècle de notre ère, qui est celui de Plutarque, d'Adrien et de Pausanias, nous descendons jusqu'au IVe siècle, sous les em-

[1] D'après la position que j'ai cru pouvoir assigner à Mélite, ce lieu correspondrait à l'endroit qui sert à présent aux équarrisseurs, et qui se trouve à l'ouest et au pied de la colline des Nymphes. Je puis dire même que, sur la partie des rochers qui domine ce lieu rebutant, j'ai remarqué, à 200 mètres ouest du moderne observatoire, et à 400 mètres nord-ouest du βῆμα, une plate-forme taillée dans le rocher, au-devant de laquelle se trouve un large perron de forme monumentale, également taillé en plein roc, et que, selon ce que je pense, cet emplacement, qui est évidemment celui d'un ancien édifice important, pourrait bien être celui du temple d'Artémis-Aristobule.

pereurs Constance et Julien, là nous rencontrons un nouveau et important témoignage sur l'aspect plus que jamais triste et désolé que présentait alors le quartier de Mélite et de Colytte. Dans un discours à la louange d'Ampélius, proconsul de Grèce, le sophiste Himérius, qui tenait école à Athènes, et dont S. Basile et S. Grégoire de Nazianze furent les disciples, s'exprime ainsi : « Il y avait, au beau milieu de la ville, un endroit très-resserré appelé Colytte, qui avait encore, à la vérité, le titre de dème, mais qui n'était plus guère qu'une dépendance du marché. Attiré par l'antique renommée du lieu, Ampélius s'y rend, et ses regards s'éprennent de la beauté naturelle du site, tandis qu'ils sont choqués par le délabrement des habitations ; il s'en afflige pour la ville, et veut qu'à l'avenir Athènes n'ait plus à rougir de cette tache. *Στενωπός τις ἦν Κολυττὸς οὕτω καλούμενος ἐν τῷ μεσαιτάτῳ τῆς πόλεως*[1], *δήμου μὲν ἔχων ἐπώνυμον, ἀγορᾶς δὲ χρείᾳ τιμώμενος. Κατὰ δὴ κλέος τὸ πάλαι ἔρχεται καὶ οὗτος ἐπὶ τὸν τόπον, ὑπὸ τῆς Φήμης δημαγωγούμενος· ἰδὼν δὲ τὴν μὲν φύσιν ἠγάσθη τοῦ τόπου, τῇ κατασκευῇ δὲ ἠσχύνθη ὑπὲρ τῆς πόλεως, οὐ μὴν ἀφῆκε πλέον ἐρυθριᾶσαι τὴν πόλιν ἐπὶ τῷ πράγματι* (Himer. ap. Phot. p. 375, b. 6). »

Enfin, si nous arrivons aux âges modernes, nous trouverons entièrement consommée la ruine de ce quartier occidental, déjà commencée dans les âges anciens. Il n'est aujourd'hui aucune partie d'Athènes qui présente une solitude aussi complète que ces collines du Pnyx, des Nymphes, de Musée. Là, aucune maison ne s'élève, aucun sanctuaire n'appelle le voyageur, et le temps n'a respecté que ce qu'il ne pouvait détruire, c'est-à-dire les innombrables empreintes taillées dans le rocher, et cette tribune

[1] M. Leake me paraît se servir à tort de cette expression, *ἐν τῷ μεσαιτάτῳ*, pour prouver que Colytte était au centre de la ville, « in the centre of the city » (Leake, *Top. of Ath.* 1841, I, p. 443), et, selon lui, au nord de l'Acropole. Je crois que les mots du texte correspondent seulement à notre locution « en plein Paris. » Tout le passage d'Himérius est, du reste, assez obscur ; mais il mérite d'être étudié avec soin. Par le mot *στενωπός*, je pense que l'auteur a désigné la gorge rocheuse entre les collines du Pnyx et de Musée, auquel cas nous trouverions ici un nouvel exemple de la confusion entre Colytte et Mélite, puisqu'à vrai dire cette gorge appartient plutôt à Mélite qu'à Colytte. Les mots *ἀγορᾶς δὲ χρείᾳ τιμώμενος*, si je les ai bien entendus, s'appliqueraient très-bien à cette gorge par laquelle passe la route la plus directe entre le Pirée et la région au sud de l'Acropole que j'ai assignée à l'Agora. D'après l'état actuel des lieux, il est encore facile de voir qu'une route très-fréquentée par les chars a traversé cette gorge.

qui défie tous les efforts des siècles, parce qu'elle est aussi inébranlable que le roc dont elle fait partie.

CONCLUSION.

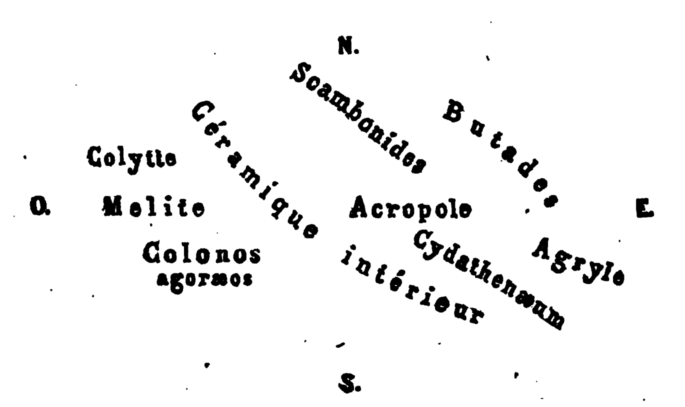
Dans les réflexions qui précèdent, j'ai cherché surtout à éclairer la topographie de la ville d'Athènes, en déterminant quels étaient les dèmes qui composaient la cité, et quelle était la situation de chacun d'eux par rapport à l'Acropole, leur centre commun. Ces points bien établis, il deviendrait plus facile de résoudre une foule d'intéressantes questions de détail qui sont jusqu'ici pendantes, et de mettre en quelque sorte sous les yeux le panorama fidèle de l'Athènes de Périclès et de Démosthène. Les vestiges qui subsistent encore sur le terrain, et qui, pour la partie occidentale, ont déjà été relevés avec soin, aideraient beaucoup à cette tâche, et ces ruines confuses se peupleraient de souvenirs précis. Mais j'ose dire que ce résultat si désirable me paraît impossible à atteindre, tant que l'on s'obstinera à chercher Mélite, Colytte, Colone urbain dans la région septentrionale, et l'Agora dans la région occidentale. Mon plus vif désir serait d'arriver à communiquer à d'autres la conviction que je me suis faite sur ce sujet; mais je suis loin de me flatter d'y avoir réussi. J'aurais déjà obtenu beaucoup, si je pouvais du moins provoquer sur ce point quelques nouvelles recherches de la part des éminents archéologues qui seuls, par l'autorité de leur savoir et de leur nom, ont droit de prononcer dans ce débat.

Pour me résumer, l'opinion que je suis conduit à proposer sur l'ensemble de la topographie d'Athènes est celle-ci : chacune des dix tribus était représentée dans la ville par un dème, et ces dix dèmes urbains étaient :

1. Tribu Érechthéide, Agryle inférieure (au sud-est de l'Acropole);
2. —— Égéide, Colytte (colline dite des Nymphes, à l'ouest de l'Acropole);
3. —— Pandionide, Cydathenæum (au sud de l'Acropole);
4. —— Léontide, Scambonides (au nord de l'Acropole);
5. —— Acamantide, Céramique intérieur (au nord-ouest et au sud de l'Acropole);
6. —— Œnéide, Butades (au nord-est et au sud de l'Acropole?);

7. Tribu Cécropide, Mélite (colline du Pnyx, à l'ouest de l'Acropole);
8. —— Hippothoontide, le Pirée (port compris dans l'enceinte de la ville);
9. —— Æantide, Phalère (*idem*);
10. —— Antiochide, Colonos Agoræos (colline de Musée, à l'ouest de l'Acropole).

Leur disposition topographique peut être figurée comme il suit :



Dèmes suburbains. — Ces conclusions étant admises, les difficultés relatives à certains dèmes qui, par les uns sont mis dans la ville, et par les autres sont rejetés au dehors de l'enceinte, se trouveront par le fait résolues, puisque, d'après M. Hermann Sauppe, chacune des dix tribus ne comptait qu'un seul dème urbain. Dès lors, Cœlé, Ceiriades, Diomeia, qui appartiennent à des tribus déjà représentées parmi les dèmes de la ville, devront prendre place en dehors des murs d'Athènes, bien que M. Leake considère Diomeia, M. Sauppe Ceiriades, et M. Forchhammer Cœlé, comme ayant fait partie de la ville même. On peut, d'ailleurs, opposer à l'opinion de ces savants des raisons directes tirées des textes anciens et de l'état des lieux.

Cœlé, Κοίλη. — Cette localité, qui fut la patrie de Leptine, et qui renfermait les tombeaux de Cimon et de Thucydide, a été placée, par O. Müller et par MM. Leake[1], Ross, Ulrichs, etc. au

[1] Leake, *Top. of Athens*, 1841, I, p. 442; Ulrichs, *Οἱ λιμένες καὶ τὰ τείχη τῶν Ἀθηνῶν*; Ross, *τὸ Θησεῖον*, κ.τ.λ, p. 18, note 47; Forchh. *Top. of Ath.* p. 49 et 74 sq. — Contre l'opinion que Cœlé ne fût pas un dème, voyez Ross, *Die De-*

nord d'Athènes; par M. Forchhammer au sud, entre le mont Musée et les collines de l'Ilissus. Cette divergence d'opinions est la conséquence inévitable de la façon dont ces savants entendent la situation de Mélite; car les textes anciens ne permettent pas de douter qu'il n'y eût corrélation étroite entre Mélite et Cœlé. D'après la position que le scholiaste d'Aristophane (voy. ci-dessus) assigne lui-même, en se fondant sur le tableau officiel des circonscriptions de la ville, il devient donc nécessaire de ranger aussi Cœlé dans la région occidentale, et non point dans la région septentrionale. Quant à la situation extérieure de ce dème, elle semble résulter des textes suivants : « Le tombeau de Thucydide, dit Marcellinus, se trouve près des portes, *dans un lieu de l'Attique qui est appelé Cœlé.* Ἔστι δὲ αὐτοῦ τάφος πλησίον τῶν πυλῶν ἐν χωρίῳ τῆς Ἀττικῆς ὃ Κοίλη καλεῖται; » et plus loin il ajoute que « le monument de Cimon est à Cœlé, près des portes Mélitides : Πρὸς γὰρ ταῖς Μελητίσι πύλαις ἐστὶν ἐν Κοίλῃ τὰ καλούμενα Κιμώνια μνήματα (Marcell. *Vit. Themist.* § 55; cf. *Vit. Thucyd.* § 17). Pausanias dit de même : Μνῆμα (τοῦ Θουκυδίδου) ἐστὶν οὐ πόῤῥω πυλῶν Μελιτίδων (Pausan. I, XXIII, 9). Que si, malgré l'expression ἐν χωρίῳ τῆς Ἀττικῆς ὃ Κοίλη καλεῖται, on voulait encore placer Cœlé dans Athènes même, et en dedans, non en dehors des portes Mélitides, on rencontrerait une grande difficulté à faire concorder avec cette opinion la phrase où Hérodote nous apprend que Cimon fut enterré *au devant de la ville,* et à l'extrémité de la route qui y arrive par Cœlé, Τέθαπται δὲ Κίμων πρὸ τοῦ ἄστεος, πέρην τῆς διὰ Κοίλης καλεομένης ὁδοῦ (Hérod. VI, 103). Enfin, si l'on consulte le terrain, on verra qu'au sud-ouest des éminences du Pnyx et de Musée, le sol se courbe et se creuse pour former la vallée dans laquelle vient se perdre l'Ilissus, et on comprendra que ce fond ait pu être appelé Κοίλη. Si, en outre, on observe que, dans cet endroit même, se trouve une grotte très-remarquable, pratiquée au ciseau dans le rocher, on ne sera pas éloigné d'y voir le tombeau, ou de Cimon, ou de Thucydide; et, en présence d'un pareil accord des textes, des lieux et des monuments encore existants, il sera difficile de conserver des doutes sur la véritable situation de Cœlé. Par suite, l'emplacement précis de la porte Mélitide devra être cherché non

men von Attika, h. v.; Grotefend, *Encycl. Pauly, Attica;* Boeckh, *Inscr.* n°s 158, 275, 305, 650 et 651.

loin de là, et probablement dans la dépression qui sépare le mont Musée du rocher plus à l'ouest dans lequel est taillée la grotte ci-dessus indiquée.

Diomeia, dème Égéïde, peut, avec une grande probabilité, être considéré comme extérieur, puisque le Cynosarge, qui en faisait partie, est connu comme ayant été en dehors des murs, ἐν τῷ Κυνοσάργει γυμνασίῳ, μικρὸν ἄπωθεν τῶν πυλῶν (Diog. L. *in Antisth.* VI, 13; *adde* Plutarch. *Themist.* 1; Herodot. V, 63; Æschin. *c. Timar.* p. 119, Reiske). Cependant, MM. Leake et Forchhammer[1] le mettent dans la ville, et supposent que le Cynosarge le prolongeait en dehors des murs. Je ne connais aucune raison qui puisse être invoquée à l'appui de leur sentiment, et la phrase de Plutarque (*de Exil.* 6) : « Est-ce donc s'exiler que de passer de Mélite à Diomeia ? » sur laquelle ils se fondent, ne saurait être regardée comme une preuve que Diomeia fût, ainsi que Mélite, à l'intérieur. Quant à l'emplacement de ce dème, on sait qu'il doit être cherché au nord-est de la ville, et je pense que le monastère d'Haghios Asômatos, sur le penchant du Lycabette, entre Athènes et Ampelokipos, représente l'ancien *Heracleium* du Cynosarge.

Ceiriades. — M. Sauppe est le seul qui ait fait de cette localité un dème urbain. C'est une conséquence de son système, qui exigeait un dème de la tribu Hippothoontide; mais il n'est pas à croire que cette conséquence trouve de nombreux adhérents. M. Sauppe, en effet, se fonde sur ce que, d'une part, nous savons que Ceiriades renfermait le lieu de supplice appelé Barathre, Ἀθήνησι δὲ ἦν ὀρυγμά τι ἐν Κειριάδων δήμῳ (Schol. ap. Bekk. *anecd.* p. 219, 8), et que, d'autre part, il est connu que le Barathre se trouvait dans Athènes même, là où furent construits le Métrôon et le Bouleuterion (Photius, *Lexic.* p. 268), c'est-à-dire dans l'Agora. Mais ici je pense que M. Sauppe, comme plusieurs autres antiquaires, a fait une regrettable confusion de deux choses fort différentes, du Barathre des condamnés et du Barathre du Métrôon. Les raisons qui m'ont paru dénoter cette différence sont les suivantes : 1° il est dit dans les auteurs, qu'après le meurtre du prêtre de Cybèle, on *combla* le lieu où il avait été précipité, καταχωσάντες καὶ τὸ Βάραθρον (Suid. *h. v.*); τὸ μὲν χάσμα κατέχωσαν (Phot. *l. l.*), et que sur l'emplacement on construisit le Métrôon; d'où il suit que ce

[1] Leake, p. 371, et Forchh. p. 81.

lieu ne put ensuite servir de Barathre; 2° il serait bien étrange que la police d'Athènes eût adopté l'usage de jeter les corps des suppliciés dans un lieu voisin du Métrôon, c'est-à-dire en pleine Agora, et au centre même d'Athènes; 3° un passage de Platon (*Civit.* IV, p. 439 E), où il est question d'un personnage qui, en revenant du Pirée, le long du mur septentrional, s'arrêta à contempler les cadavres du Barathre, prouve que ce lieu, et, par conséquent, le dème Ceiriades, où il se trouvait, ne peut être cherché que vers le nord-ouest d'Athènes, en dehors de cette ville, et le long du *βόρειον τεῖχος*.

Enceinte d'Athènes. — D'après les considérations qui précèdent, il devient possible de déterminer approximativement l'étendue du pourtour de l'ancienne Athènes, question sur laquelle il existe aussi de grandes divergences.

Au nord-est, en admettant que le gymnase et l'Heracleium du Cynosarge sont représentés aujourd'hui par le couvent d'Haghios Asômatos, et sachant, d'ailleurs, que le Cynosarge était à peu de distance des portes, ἐν τῷ Κυνοσάργει γυμνασίῳ, μικρὸν ἄπωθεν τῶν πυλῶν (Diog. L. VI, 13), on peut fixer la limite d'Athènes à quatre stades (720 mètres) environ à l'ouest d'Haghios Asômatos, à moitié de la distance entre ce couvent et le palais actuel du roi [1], résultat d'autant plus probable que l'enceinte d'Athènes se trouvera ainsi à onze ou douze stades du village d'Ampelokipo, l'ancienne Alopèce, comme l'exige le témoignage d'Eschine, τὸ δ' Ἀλωπεκῆσι χωρίον, ὃ ἦν ἄπωθεν τοῦ τείχους ἕνδεκα ἢ δώδεκα στάδια (Æsch. c. *Timar.* p. 53, Tchn.).

Au nord-ouest, la limite est fixée par la chapelle Haghia Triada, dont l'emplacement marque la situation de l'ancienne porte Dipyle. (Voy. Raoul-Rochette, *Journ. des sav.* juin 1851.)

Au sud-est, nous avons compris dans l'enceinte de la ville le dème d'Agryle inférieure avec le Stade; et, par là, nous sommes amené à reporter la ligne des murs d'Athènes au sud du Stade.

Au sud-ouest, enfin, les idées que nous nous sommes faites concernant la situation respective de Mélite et de Cœlé, nous portent à souscrire entièrement aux vues de M. Forchhammer et de M. Raoul-Rochette, qui étendent, de ce côté, les limites d'Athènes jusqu'au pied des collines du Pnyx, des Nymphes, de Musée, au

[1] A 500 mètres est du palais du roi, sur le plan d'Athènes par Aldenhoven.

lieu de les arrêter, comme M. Leake, sur le faîte de ces éminences. En outre des preuves apportées par ces deux savants, on peut citer encore les traces d'habitations dont les trois collines sont revêtues dans toute leur étendue, et desquelles il résulte que la ville se prolongeait, en effet, jusqu'au pied occidental des rochers. J'ajouterai ici que, si mes souvenirs et mes notes sont fidèles, il existe tout le long de la crête d'un rocher qui se trouve au-devant et à l'ouest des collines du Pnyx et de Musée, une traînée de vestiges paraissant appartenir à une muraille antique avec tours, dans la direction exacte du Pirée; et je ne serais pas éloigné d'y voir un débris du long mur méridional, venant se rattacher à l'enceinte d'Athènes, précisément entre les collines du Pnyx et de Musée, à la base de ces éminences. Ce qui semblerait le démontrer, c'est que le revers nord de ce rocher, c'est-à-dire celui qui, d'après l'idée ci-dessus émise, aurait été à l'intérieur des longs murs, porte les mêmes empreintes d'habitations que les trois autres collines, tandis que son revers sud, c'est-à-dire celui que je suppose en dehors des longs murs, comme aussi de l'enceinte de la ville, ne montre point les traces du ciseau. Là se trouve seulement la grotte que je regarde comme le tombeau de Cimon ou de Thucydide, tombeau que l'on sait avoir été en dehors de la ville.

Le périmètre entier de l'enceinte d'Athènes, ainsi que nous l'apprennent plusieurs textes anciens (Thuc. II, 13, et le schol.; Dion Chrysost. *Orat.* 6), mesurait 60 stades, ou environ 10,000 mètres. Or, si on relie entre eux, par une enceinte circulaire, les quatre points extrêmes que je viens d'indiquer, on arrive à décrire un pourtour de 9,000 mètres, chiffre qui se rapproche sensiblement du chiffre rond ancien; d'où l'on peut inférer que les vues ci-dessus émises, tant sur les dèmes urbains et suburbains que sur l'enceinte d'Athènes, sont en quelque sorte confirmées par ce résultat général qui les embrasse toutes.

Pour terminer ce chapitre des dèmes urbains, il me resterait à traiter ici des dèmes du Pirée et de Phalère, que j'ai rattachés civilement à la ville; mais, vu l'importance de la question topographique récemment soulevée au sujet de ces deux localités, il me semble plus convenable de réserver cette matière pour un chapitre spécial.

Rapport de M. Chabaille sur les manuscrits du Trésor de Brunetto Latini *conservés dans les bibliothèques de Rennes, Lyon, Berne et Genève.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du résultat de la collation des manuscrits du *Livre du Trésor,* par Brunetto Latini, conservés dans les bibliothèques publiques des villes de Rennes, de Lyon, de Berne et de Genève, et de l'examen de quelques autres manuscrits renfermant des pièces ou des documents qui se rattachent aux ouvrages dont la publication a été décidée par le Comité et approuvée par Votre Excellence.

Cette nouvelle collation du texte du *Trésor* a été faite sur la copie déjà soigneusement revue du manuscrit 198, fonds du supplément français, à la Bibliothèque impériale de Paris. La leçon de ce manuscrit est datée de 1284; c'est la plus ancienne et la meilleure que je connaisse. Exécutée onze ans avant la mort de l'auteur, elle a été adoptée pour base de la publication de cet ouvrage, dont vous avez bien voulu me charger.

La bibliothèque de la ville de Rennes possède un manuscrit coté 147, in-folio, vélin, renfermant, entre autres ouvrages sur les sciences, le texte de la première rédaction du *Livre du Trésor,* daté de 1303; ainsi la transcription a dû en être faite sur un texte contemporain de Brunetto Latini, mort, comme on sait, en 1295.

On y trouve la leçon du manuscrit 198, moins les interpolations critiques si curieuses qui se rencontrent dans ce dernier. Malgré le soin qu'on a pris de revoir cette leçon, comme le témoignent les lettres et les mots pointés pour en indiquer la suppression, elle n'est pas très-correcte[1], j'y ai remarqué même d'assez fréquentes omissions de membres de phrase et de phrases entières. Dans la partie consacrée à l'histoire naturelle, le chapitre de la Huppe manque totalement, par l'inadvertance du copiste, car la rubrique ou le sommaire de ce chapitre a été surchargé et changé en celui de l'Arondelle. Enfin cette leçon porte la faute si grossière qui, dans la plupart des manuscrits français et jusque dans

[1] Je signalerai, entre autres, une faute grave de lecture : au livre III, chapitre «Des choses dont li sires se doit garder por la raison dou commun,» au lieu de : «Nule chartre de vente», on lit : «Nule charité devant.»

la traduction italienne du *Trésor*, transforme le nom du prophète Esdras en Eforas.

Cependant, et malgré ses imperfections, le manuscrit de la ville de Rennes est précieux. D'abord il donne, comme je l'ai déjà fait remarquer, la leçon non interpolée de la première rédaction du *Livre du Trésor* à la date de (février-avril) 1303 [1], en dialecte de l'Ile-de-France, c'est-à-dire dans le dialecte dont s'est servi très-probablement Brunetto Latini. De plus, ce volume renferme une série d'ouvrages didactiques en prose et en vers, propres à donner une idée assez juste de l'état des sciences au XIVe siècle, tels que l'Image du Monde, la Mappemonde, par Pierre (extrait et traduction en vers de Solin), le Milliaire de Méthode, les Lunes de Salomon, la Lettre à savoir le nouvel kalendrier, par Guillaume de Saint-Cloud, le Lucidaire des Grands, le Livre de Sydrac ou de la Fontaine de toutes sciences, etc., etc. [2].

A la bibliothèque publique de la ville de Strasbourg, je n'ai trouvé d'autre recueil encyclopédique que l'ouvrage de l'abbesse Herrade [3]. Seulement, parmi les belles sculptures dues au ciseau d'Erwin de Steinbach et de sa fille, qui décorent le pilier, près de la célèbre horloge de la cathédrale de cette ville, j'ai remarqué les figures allégoriques de l'ancienne et de la nouvelle loi, dont une miniature du manuscrit n° 7066 du *Trésor* offre l'exacte reproduction.

De Strasbourg je me suis rendu à Bâle. La bibliothèque de cette ville, riche en manuscrits sur l'histoire locale, possède un seul manuscrit français et ce n'est point le *Trésor* de Brunetto Latini.

Je passai à Berne afin d'y collationner ma copie sur le manuscrit du *Trésor* conservé dans la bibliothèque de cette ville, et surtout

[1] Le scribe nous apprend qu'il se nommait Robin Boutemont, et qu'il a copié les 113 feuillets, in-fol. à trois colonnes, du *Trésor*, du jour de la Purification (2 février) au mardi après Quasimodo (16 avril), de l'année 1303, c'est-à-dire en deux mois et demi. Peut-être faut-il attribuer les omissions et les erreurs du copiste à la précipitation qu'il a mise dans son travail.

[2] Voir *Description, Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Rennes*, par M. Maillet, Rennes, 1837, in-8°, p. 112-161.

[3] « Hortus deliciarum ex diversis sacræ scripturæ philosophiæque floribus, ad Christi laudem ejusque ecclesiæ utilitatem consitus, per Herradem hohenburgensis cœnobii abbatissam... Anno Domini MCLXXX, etc. In-folio maximo. » Ce précieux volume est enrichi d'un grand nombre de miniatures très-remarquables ; nous citerons, par exemple, les figures des neuf muses et celles des sept arts (fol. 31 et 32).

pour examiner une chronique écrite en français et attribuée à Brunetto Latini [1].

Le manuscrit du *Trésor* est un petit in-4° sur vélin, du commencement du XIV[e] siècle. Il ne contient que la moitié environ du premier livre. Deux petits traités en latin [2] sont intercalés au milieu de l'ouvrage de Brunetto, qui, dans ce volume, se termine par la notice sur l'Andéa (*Ardea*, le Héron). C'est le seul chapitre d'histoire naturelle et le dernier du *Livre du Trésor* qui existe dans ce manuscrit. Ce long fragment appartient à la première rédaction de l'ouvrage, et le texte en est assez correct; malheureusement il y règne la plus grande confusion, et de nombreux renvois ne suffisent pas pour la dissiper entièrement. On a transcrit, à la suite, la table puis le texte d'un Traité de la nature des herbes, et premièrement de l'Arnise, de Sancdragon, de Genciene, etc., etc. Les plantes y sont considérées au point de vue médicinal, et l'auteur anonyme leur attribue des effets merveilleux. Hâtons-nous d'ajouter qu'il donne des préceptes plus raisonnables et plus sensés pour les accouchements. Le tout est accompagné de quelques formules de remèdes rédigées en latin et suivi d'une double leçon du Lapidaire, l'une en vers et l'autre en prose [3]. Si nous en croyons l'auteur, « Grans vertus est donée as herbes et tres grans as pierres. » Par exemple, à l'article del Coral, il dit : « Coral est une pierre dont ill en hat de noirs et de rouges. Li maistres des anciens dient que cilz qui le portent n'ont garde de foudre ne de tempeste ne de gresle; ele vaut moult contre ces choses. Se ele est portée es chans ou es vignes, ele multiplie les fruitz; et si aide à mener bone vie. » Ainsi des autres.

Le manuscrit n° 98, in-folio sur vélin, écrit vers la fin du XIII[e] siècle et conservé également à la bibliothèque de Berne, m'a paru bien autrement important; aussi a-t-il été de ma part l'objet d'un long examen. Ce volume renferme la dernière partie d'une chronique en prose française, dans laquelle plusieurs chapitres de l'ouvrage de Brunetto Latini sont fondus textuellement, notamment les discours que César et Caton prononcèrent à l'occasion

[1] Voir Sinner, *Catal. codicum miss. Bibl. Bernensis*, t. II, p. 41-42.

[2] Le premier est intitulé : *Epistola Aristotelis missa regi Alexandro, de regimine corporis* ; et le second : *De quatuor temporibus anni.*

[3] J'ai copié l'article de la Magnete; on le trouvera aux extraits joints à ce rapport, sous le n° 1.

de la conjuration de Catilina[1]. Amené par l'ordre chronologique à raconter la mort de Caton, le chroniqueur dit : « Pour ceu que nous avons pairleit de la mort à si vaillant philosophe come fut Catons, boins nos samble que nos vos dixons acuns de ses anseignemans ; car il fist un livre por ceu ke toute maniere de gent i peuxent panre exemple. » Et il se met à traduire par extraits les Distiques attribués à Caton[2]. Plus loin, il fait suivre également le récit de la mort de Sénèque d'un chapitre intitulé : *Les enseignement Sénèque le philosophe*[3]. Ces Enseignements, aussi bien que les Distiques de Caton, sont reproduits dans les différents chapitres du livre II du *Trésor*.

La chronique s'arrête brusquement au milieu du chapitre : « Coment li roine Elainne trovait (trouva) la sainte croix. » La dernière phrase est tronquée, la série des chapitres cesse; l'écriture et l'encre même sont changées. Plusieurs feuillets sont occupés par un recueil de traités moraux dans lesquels on voit reparaître les autorités citées dans le *Trésor*.

Le texte de Brunetto, écrit de la même main et dans le même dialecte bourguignon que la chronique, reprend au chapitre : « Dou premier empereur de Rome, » et finit à celui qui a pour titre : « Coment Bairengiers et Aubers, ses fils, furent li dairiens empereours de Rome des Lombars. » En tout, dix-neuf chapitres. Le dernier est un de ceux introduits dans la seconde rédaction du livre du *Trésor*.

Ici le manuscrit renferme un nouveau recueil d'opuscules sur des sujets de morale religieuse qui sont à peine effleurés dans l'ouvrage de Brunetto[4]. Cette série est terminée par : « Plusours ensignemens et auctoriteis des sains et des prophetes et des phylosophes et des grans maistres pour adressier lez personnes qui tendent à venir à lai joie de Paradix qui durera sans fin. » Comme le *Trésor*, cette compilation contient une traduction du Décalogue.

Le dernier morceau qui se lit dans le manuscrit 98 est : « Un

[1] Je les ai transcrits comme specimen de dialecte bourguignon.

[2] Ce morceau occupe deux feuillets du manuscrit, ou huit colonnes à 41 lignes.

[3] En neuf colonnes et quelques lignes.

[4] On y trouve entre autres un morceau sur la mort, dont voici le début : « Consceus suix en malvistiet, et en peichiet m'enfanteit ma meire. » Le *Trésor* ne dit rien sur la mort.

Ensignement de saint Augustin de lai predestinacion de lai persone. » Il se termine par cette phrase qui rappelle le chapitre x du premier livre du *Trésor*[1] : « Et doit-on entendre sainement que pour ceu nulle mutacion ne se fait en Deu, mais seulement en la creature. »

Nous ajouterons à ces nombreux rapprochements plusieurs phrases que nous avons recueillies en parcourant ces divers opuscules et qui se retrouvent textuellement dans le *Trésor*[2]. Il nous eût été bien facile d'accroître le nombre de ces phrases, mais nous avons cru devoir nous borner aux préceptes que l'un et l'autre ouvrage mettent dans la bouche du maître, persuadé que cette appellation *li maistres* s'applique à Brunetto Latini[3] : lui-même ne se désigne pas autrement dans son Livre du Trésor.

Enfin un dernier trait de similitude entre la chronique et le Trésor, c'est que, à partir de l'ère chrétienne, les dates sont relevées par le chroniqueur à la manière de Brunetto Latini[4].

Malheureusement les 123 premiers feuillets manquent au manuscrit, et ce qui nous reste commence seulement à la prise de Jérusalem, par Ptolémée, fils de Lagus. Cette perte est d'autant plus regrettable que le début, comme celui du *Trésor*, nous aurait sans doute appris le nom de l'auteur[5]. Réduit aux conjectures, nous venons d'exposer les faits qui peuvent jeter quelque lumière sur ce point. Là doit se borner notre tâche, et nous laissons au Comité le soin de décider s'il faut ajouter cette chronique, et quelques-uns des opuscules dont nous venons de parler, à la liste des ouvrages de Brunetto Latini.

Après avoir passé une semaine à Berne, je pris la route de Ge-

[1] « Coment en Deu n'a nul muement. »

[2] Voir ci-après aux Extraits, n° II.

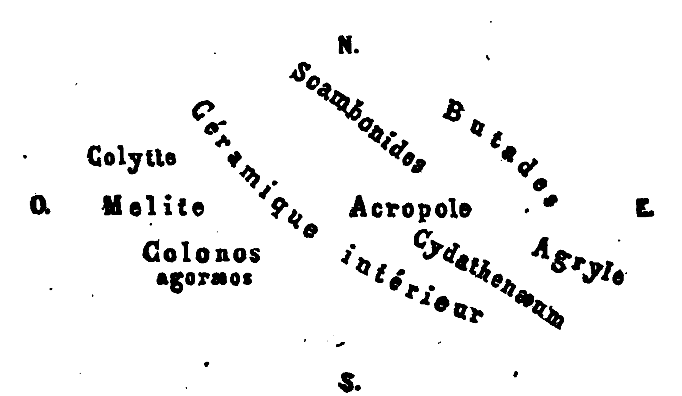
[3] On pourrait voir aussi un indice d'origine dans l'emploi que fait la chronique du mot juvente (jeunesse), plus italien que français : « Grant honte et grant damaige puet avoir cil qui passe sa juvent sens exploit. » Le discours de Caton (liv. III du Trésor) porte également ce mot : « Ne muire pas Cethegus, ait l'en pitié de sa juvente. »

[4] On en peut juger par cet exemple : « Après ces choses morut (Vespasien), kant il ot renncit (régné) x ans, l'an de son eaige lxix, l'an de l'Incarnation Nostre Signour iiij^xx. »

[5] Les recherches que j'ai faites à la Bibliothèque impériale depuis mon retour, pour découvrir un second exemplaire de la chronique, sont restées jusqu'ici sans résultat.

7. Tribu Cécropide, Mélite (colline du Pnyx, à l'ouest de l'Acropole);
8. —— Hippothoontide, le Pirée (port compris dans l'enceinte de la ville);
9. —— Æantide, Phalère (*idem*);
10. —— Antiochide, Colonos Agoræos (colline de Musée, à l'ouest de l'Acropole).

Leur disposition topographique peut être figurée comme il suit :



Dèmes suburbains. — Ces conclusions étant admises, les difficultés relatives à certains dèmes qui, par les uns sont mis dans la ville, et par les autres sont rejetés au dehors de l'enceinte, se trouveront par le fait résolues, puisque, d'après M. Hermann Sauppe, chacune des dix tribus ne comptait qu'un seul dème urbain. Dès lors, Cœlé, Ceiriades, Diomeia, qui appartiennent à des tribus déjà représentées parmi les dèmes de la ville, devront prendre place en dehors des murs d'Athènes, bien que M. Leake considère Diomeia, M. Sauppe Ceiriades, et M. Forchhammer Cœlé, comme ayant fait partie de la ville même. On peut, d'ailleurs, opposer à l'opinion de ces savants des raisons directes tirées des textes anciens et de l'état des lieux.

Cœlé, Κοίλη. — Cette localité, qui fut la patrie de Leptine, et qui renfermait les tombeaux de Cimon et de Thucydide, a été placée, par O. Müller et par MM. Leake[1], Ross, Ulrichs, etc. au

[1] Leake, *Top. of Athens*, 1841, I, p. 442; Ulrichs, *Οἱ λιμένες καὶ τὰ τείχη τῶν Ἀθηνῶν*; Ross, *τὸ Θησεῖον*, κ.τ.λ, p. 18, note 47; Forchh. *Top. of Ath.* p. 49 et 74 sq. — Contre l'opinion que Cœlé ne fût pas un dème, voyez Ross, *Die De-*

nord d'Athènes; par M. Forchhammer au sud, entre le mont Musée et les collines de l'Ilissus. Cette divergence d'opinions est la conséquence inévitable de la façon dont ces savants entendent la situation de Mélite; car les textes anciens ne permettent pas de douter qu'il n'y eût corrélation étroite entre Mélite et Cœlé. D'après la position que le scholiaste d'Aristophane (voy. ci-dessus) assigne lui-même, en se fondant sur le tableau officiel des circonscriptions de la ville, il devient donc nécessaire de ranger aussi Cœlé dans la région occidentale, et non point dans la région septentrionale. Quant à la situation extérieure de ce dème, elle semble résulter des textes suivants : « Le tombeau de Thucydide, dit Marcellinus, se trouve près des portes, *dans un lieu de l'Attique qui est appelé Cœlé. Ἔστι δὲ αὐτοῦ τάφος πλησίον τῶν πυλῶν ἐν χωρίῳ τῆς Ἀττικῆς ὃ Κοίλη καλεῖται*; » et plus loin il ajoute que « le monument de Cimon est à Cœlé, près des portes Mélitides : Πρὸς γὰρ ταῖς Μελιτίσι πύλαις ἐστὶν ἐν Κοίλῃ τὰ καλούμενα Κιμώνια μνήματα (Marcell. *Vit. Themist.* § 55; cf. *Vit. Thucyd.* § 17). Pausanias dit de même : Μνῆμα (τοῦ Θουκυδίδου) ἐστὶν οὐ πόῤῥω πυλῶν Μελιτίδων (Pausan. I, XXIII, 9). Que si, malgré l'expression ἐν χωρίῳ τῆς Ἀττικῆς ὃ Κοίλη καλεῖται, on voulait encore placer Cœlé dans Athènes même, et en dedans, non en dehors des portes Mélitides, on rencontrerait une grande difficulté à faire concorder avec cette opinion la phrase où Hérodote nous apprend que Cimon fut enterré *au devant de la ville*, et à l'extrémité de la route qui y arrive par Cœlé, Τέθαπται δὲ Κίμων πρὸ τοῦ ἄστεος, πέρην τῆς διὰ Κοίλης καλεομένης ὁδοῦ (Hérod. VI, 103). Enfin, si l'on consulte le terrain, on verra qu'au sud-ouest des éminences du Pnyx et de Musée, le sol se courbe et se creuse pour former la vallée dans laquelle vient se perdre l'Ilissus, et on comprendra que ce fond ait pu être appelé Κοίλη. Si, en outre, on observe que, dans cet endroit même, se trouve une grotte très-remarquable, pratiquée au ciseau dans le rocher, on ne sera pas éloigné d'y voir le tombeau, ou de Cimon, ou de Thucydide; et, en présence d'un pareil accord des textes, des lieux et des monuments encore existants, il sera difficile de conserver des doutes sur la véritable situation de Cœlé. Par suite, l'emplacement précis de la porte Mélitide devra être cherché non

men von Attika, h. v.; Grotefend, *Encycl. Pauly*, *Attica*; Boeckh, *Inscr.* n°s 158, 275, 305, 650 et 651.

Ainsi, à la bibliothèque de la ville de Tours, je signalerai une vie de saint Honorat, en vers provençaux de divers rhythmes;

Une vie de sainte Catherine, en vers de 8 à rimes plates et en dialecte poitevin[1];

Une traduction paraphrasée du chapitre XLI et dernier des *Méditations de saint Augustin* (oratio devota de recordatione passionis Christi), également en vers de 8, à rimes plates[2].

A la bibliothèque de Genève, j'ai pris quelques notes sur les poésies provençales des Vaudois, dont M. Raynouard n'a publié que de courts extraits[3].

A Tours, j'ai parcouru deux recueils manuscrits de chansons choisies en vaudeville pour servir à l'histoire-anecdote; le premier en six volumes in-4°, n°s 486-491; et le second en un volume petit in-folio, n° 189. Le roi Louis XIV, sa famille, ses ministres, le duc d'Orléans régent, les maréchaux, les magistráts, les cardinaux, les évêques, les dames de la cour, etc., sont traités fort cavalièrement dans ces chansons, depuis l'année 1640 jusqu'à l'année 1729 environ. Le tome V, page 37, contient la chanson: *Charmante Gabrielle,* notée et augmentée de quatre couplets contre Louis XIV et madame de Maintenon.

La plupart des chansons insérées dans le manuscrit n° 189 sont attribuées à Blot. La première raconte l'entrée à Paris de Louis XIII et de Monsieur après la prise de la Rochelle; la seconde, la naissance de Louis XIV; les suivantes ont pour sujet la paix de Saint-Jean-de-Luz; le grand air de la Fronde, en 22 couplets[4]; le petit air de la Fronde, en 55; le jugement du surintendant Fouquet, etc., etc.[5].

A Berne, je me suis assuré que le manuscrit n° 205, in-folio sur papier, écriture du XVe siècle, outre le dictié sur la Pucelle d'Orléans, par Christine de Pisan, renferme plusieurs pièces de vers relatives à la guerre dans laquelle combattit cette célèbre hé-

[1] Voir aux Extraits, n° IV.
[2] *Ibid.* V.
[3] *Ibid.* VI.
[4] Cette pièce se trouve déjà dans le premier recueil, t. IV, p. 60.
[5] Le temps ne nous a pas permis d'examiner les manuscrits contenant des pièces sur le cardinal de Richelieu, et sur les affaires de la reine Marie de Médicis, que possède la même bibliothèque; nous avons dû nous borner à les signaler à M. Avenel, chargé de la publication de la correspondance du cardinal de Richelieu.

roine[1]. Ce manuscrit m'a semblé devoir être consulté dans l'intérêt de la publication du miracle du siége d'Orléans.

Parmi ces pièces, la complainte de la France, imitée d'Ysaïe (lisez Jérémie, *Lament.* ch. 1, v. 12), est remarquable à cause de son début souvent reproduit :

> O vous trestous qui passez par la voie,
> Je vous supplie, par pitié regardez
> S'il est douleur plus grant que la moie,
> Certes, je croy que point n'en trouverez...

Rutebeuf avait déjà dit :

> Vous qui alez parmi la voie,
> Arestez-vous et chacuns voie
> S'il est dolor telle que la moie,
> Dist sainte Yglise[2].

On lit à peu près les mêmes vers dans un roman célèbre du XIII[e] siècle :

> Oyez, vous tous qui passez par la voie,
> Venez çà, chascuns de vous voye
> S'il est douleur fors que la moye;
> C'est Tristan que la mort maistroye[3].

Pressé par le temps, j'ai quitté la bibliothèque de la ville de Berne avec le regret de n'avoir pu consulter le manuscrit n° 149[b], provenant du fonds de Bongars et renfermant un recueil de lettres originales et de pièces diplomatiques, parmi lesquelles se trouvent des lettres de Henri IV[4].

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me permettre de consigner ici le témoignage de ma profonde reconnaissance pour l'extrême bienveillance avec laquelle j'ai été accueilli par MM. les conservateurs et employés des bibliothèques que j'ai visitées. A Rennes, MM. Vatar, conservateur, et de Villeneuve; à Berne, M. de Steinger, conservateur; à Genève, M. Privat-Bovy, conservateur. Ces messieurs m'ont accordé le libre accès des établisse-

[1] Voir le titre de quelques-unes de ces pièces, aux Extraits, n° VII.

[2] *Œuvres*, t. I, p. 78. Complainte de Guillaume de Saint-Amour.

[3] Fragments du roman de *Tristan*, t. II, p. 216.

[4] Nous citerons entre autres une lettre datée de Dieppe, 27 août 1589, adressée par Henri IV à la reine de Danemark.

ments qu'ils dirigent, en sorte que j'ai pu m'y livrer au travail depuis 7 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, même les jours de fermeture. J'ai reçu également un accueil plein de courtoisie de MM. Lusarche, conservateur, et Miton, bibliothécaire à Tours; et de M. le docteur Jung, à Strasbourg, auxquels je n'avais pas à demander la même faveur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. CHABAILLE,

De la société impériale des antiquaires de France, attaché au comité historique

EXTRAITS.

N° I.

DE LA MENATE (*sic*, MAGNETE).

Savoir vos faz icil apostre
De la force de la menate,
Qui de Traçoinne et d'Inde vient.
Fers resemble, bien m'en sovient,
La pierre et le fert ele atraist
Ainsi com[me] ly aymant fait;
C'est une pierre que mout aiment
Enchanteour, et si reclaimment
Sa grant vertus, por ce qu'ils pruevent
La grant force que il i truevent.
Circés, qui tant d'angin savoit,
Qui les homes transfiguroit,
Esprova maint espirement
Par ceste pierre apertement.
Quant cil de la contrée sorent
La menate, mout plus chier l'orent.
Merveilles en puet-on ovrer:
Qui sa fome (*sic*) vuet esprover
S'ele est prode feme ou non
(Ne dirai-je ne o ne non),
Li mete en dormant sor le chief,
Que s'ele ha fait, par son pechié,
La felonnie d'avoutire,
A une part dou lit se tire,
Et se la[i]ssc cheo[i]r sans faintc,
Ainsi com elle estoit empainte;
Mais celo qui n'ait point de corpe
Ne chiet ne bruche ne n'achoppe;
En dormant son mari embrace
Et de ses bras l'estraint et lace;
Mais cele qui ha fait folour
Chiet en dormant por la puor
Qui de la pierre saut et vient;
Tote ceste puor avient
Por mostrer le péchié celi
Cui l'ordure tant embelli.
Qui de la magnate feroit
La poudre et puis la jeteroit
Desor le charboin alumer,
Si que s'en fussent porfumer
Si (cil qui) qu'il à la table seront,
Jà plus demourer n'il feront,
Ains s'osteront tot de la table
Et fuiront com se li deauble
Les héussent affolatiz.
Qui lors est en barat soutil
Puet prandre robes et viande,
Que jà n'iert nulz que li deffende.
Dames à lor mariz acorde,
Amans et amies concorde,
Gracious et amonestant
Fait son seignor et bien estant,
De bel parler grâce li donne
Et d'acointance bele et bonne.

La poudre où monst garist et sainne,
L'idropique, bien li est sainne,
Et si puet bien garir arsure:
Tex est sa loy et sa nature.

(Manuscrit de la ville de Berne, n° 646, fol. 70, col. 2, recto et verso.)

DE LA MAGNETE.

Magnete est une bone pierre qui est trovée entre une gens qui hont nom Turgidi. En Ynde le trouve-on; elle ha color de fert et atrait le fer à soi. Cel qui vuet savoir se sa feme fait folie ou non, mete la magnate desouz le chief de sa feme, quant ele dormira: se ele est chaiste, ele le baiserat en dormant, et se ele est autre, elle cherra jus du lit come se on la boutast jus. Et se .1. lerre entre en une meson por embler, et il mete .1. charbon de feu parmi, et mete sor le charbon de la poudre de la magnete, si que la fumée en aille amont parmi les iiij quantons de la maison, tuit cilz qui seront en la meson s'enfuiront ainsi come se tote la maison deust cheir: ainsi puet prendre le lerre ce que il voudra en la masom. Ele porte concorde entre home et feme, et done à home bonne parole et se on le done à home en poudre mise en oile, la poudre l'espurgera de ydropisie. La poudre en est bonne en arsure et à eschaudeure, se on le met dessus; et ha telo vertu que aynmant que li maronier hont au passar mer, ne puet atraire le fer à li ceste pierre pesant.

Même manuscrit, fol. 77-78.

Quelques-unes de ces vertus sont attribuées à l'aimant, dans le *roman du Renart*.

L'aymant a teus dignités
K'il fait le fier à lui tenir,
Cascun jour le puet-on véir
As marouniers ki vont par mer...
....
Et d'autre part, s'aucuns hom fust
Ki de riens se feme mescrust,
Dont ses cuers fust en jalousie,
S'il voloit savoir le voisdie
De sa feme, par nuit presist
L'aymant et si le mesist
Desous son kevec (chevet), et dormir
Le fesist sus; par Saint-Espir,
En dormant se degiéteroit
La dame et en haut conteroit,
Ki ki l'oïst, toute sa vie,
Ses amors et sa druerie,
A cui et ù sans rien celer.

(T. IV, p. 321-322.)

La Bible Guiot de Provins s'en tient aux propriétés réelles de l'aimant. (Méon, *Fabliaux et contes*, t. II, p. 327.)

N° II.

TRÉSOR, liv. II, ch. LIII. La veriteit est maintes fois faucée de mensonge, et mensonge est coverte en semblance de veriteit.

Ibid. Au commancement de totes choses pance la fin; car on ne doit chose encommancier an cui est mal perseverer.

TRÉSOR, liv. II, ch. LIII. Li saige hons ne vueul mie engignier autrui se ne puet estre engignié.

Ibid. Ta promesse soit par grant considération.

Ibid. Ne soies pais tous jours en œuvres, maix aucunes fois laixe reposer ton couraige, mais garde que cil repozer soit plain de sapience et de penser boneste.

Ibid. ch. LIV. CATHON : Ne croire plus autrui de toy que toy meysme.

Ibid. ch. XCII. LI MAISTRES : Paix fait mains biens, et guerre les destrut.

SALUSTES : Per concorde croixent lez petites chozes et per descorde destruent lez grans.

Ibid. ch. LXXIV. LI MAISTRES : On ne se doit mie tropt enhaucier en prosperiteit ne trop trobler en aversiteit.

Ibid. ch. LXII. Il n'est nulz si grant gain com de garder ceu que on ait.

Ibid. ch. LXIII. Viciouse choze est es hautes bizoignes dire moz de solas.

Ibid. ORACES : A l'ome triste se convienne triste parolle, et az saige saige parolle ; se la parolle est dissemblable de la fortune de celui qui lai dist, toutes les gens s'en gabent.

Ibid. Bien saiche que tu dis, que quant la parolle t'est issue de la bouche tu ne la pues rapeller.

Ibid. LI MAISTRE : Ne descuevre ton secreit, car se tu meysme ne lou pues seller, tu ne doies niant demander si l'on ne te sele mie.

Ibid. THERENCES : Tiens-toy, que tu oyes plus volontier que tu ne parolle.

Ibid. ch. XCVI. LI MAISTRE : Sens et cognixence doit tousjours aller devant l'euvre ; car on doit devant penser et avoir consoil que on faicet riens.

Ibid. ch. CI. Se tu vuel anrichier, ne croisse mie ton chaiteit, mais apetise ta covoitise, etc., etc.

N° III.

COMMENT JULIUS CÉSAR FUT PREMIER EMPEREUR.

Endementes César porchaça tant amont et aval, après ce que il avoit eues tantes victoires et mainz.païs sousmis au commun de Romme, qu'il actray à soy les courages des gens des pays qu'il avoit conquis, et assembla grant ost, et comença à venir sur ceulx de Romme et leur faire guerre, tant que enfin il desconfist Pompée, qui pour lors estoit sénateur de Romme, lequel avoit conquis grant partie des régions devers soleil levant jusques en Ynde et submis à la communité de Romme. Avec lequel Pompée le bon Cathon de Romme et plusieurs autres sages hommes et vaillans qui pour le bien publique (*sic*) et pour

garder la franchise de Romme se combatirent contre César en une contrée de Grèce que l'on appelle Thessale. Là furent desconfis Pompée, Cathon et ceulx de leur compaignie, et la plus grant partie mors; à laquelle bataille ot grande et merveilleuse occision, car Pompée avoit de son costé la plus grant partie de ceulx de Romme et grant partie de la puissance du peuple d'Orient. Et César avoit de son costé ceulx de France et de la Grant-Bretaigne qui à présent est nommée Angleterre, lesquelz il avoit conquis et submiz à ceulx de Romme; et avecques ce avoit de son costé grant partie de la force du peuple d'Occident. Aprez laquele desconfiture César vint à Romme et mit en sa main toute la seigneurie de Romme; et pour ce qu'il ne povoient avoir roy à Romme selonc l'establissement qui avoit esté fait au temps Tarquinus l'orgueilleux, de qui le compte a parlé cy-devant, les Rommains l'appelèrent empereur. Et ainsy Julius César fut le premier empereur de Romme, et ne tint son empire que environ trois ans et demi, car les sénateurs ou Capitole du palais qui estoit à Romme, en ung conseil qui estoit là assemblé, le tuèrent en trayson de grefes longs et agus qu'ilz avoient boutez en leurs chausses, pour ce qu'il estoit deffendu que nul ne portast coustel ne nul autre harnois ou conseil. Icelui Julius César estoit homme très sage, bon philosophe, preux et vaillant en armes et de grant conduite. Qui de là et de ses fais vouldra plus avant savoir, quiera Lucan et là le trouvera. Aprez la mort Julius César, Octovien son neveu fut empereur, lequel fu par excelence nommé Augustus César, qui valoit autant à dire comme empereur croissant, car il tint en son temps toute la monarchie du monde. En son temps nasqui nostre sauveur Jhésu-Crist, et avoit jà régné xlij ans et six mois, et depuis la Nativité régna xiij ans. Cestui Augustus César fu moult sage, preux et vaillant, et plain de bonnes condicions et vertus, sinon que il estoit merveilleusement luxurieux. Il fist mourir ceulx qui son oncle Julius César avoient tué.

(Manuscrit de la ville de Genève, n° 160, le *Livre du Trésor*, liv. I, ch. XXXVIII.)

N° IV.

Vie de sainte Catherine en provençal (poitevin), petit in-8°, ronde du XIII-XIV° siècle.

Le début manque, la marge du haut de la 1re page porte ces mots : « Maioris monasterii 1717, p. 519. Catalogue. »

Le texte commence par ces vers :

« Per nos fu besoines et pris,
A la parfin fu en crois mis.
Ja hom paradis non aguist
Se il per nos mort non sufrist;
Mais nos lo savem itant bon
Qu'il esgarda per tot raison.
Diables aveit vencu home,
Dreiz est que fust vencus per home;
Hom nos tollit nostre païs
Et hom nos rendet paravis;
Hom per son ergoil lo perdet,
Le verais Deus lo nos rendet. »

Eiso que la dama dist
Le saives toz esbaloït,
Non se sorent vers lei rescondre
N'a raison non pount respondre,
Mais per la vertu Dami-Dé
Forunt tuit vencu et torbé.
L'uns comencet l'autre esgarder,

Anc non poguiront moz soner;
Quant iso vit li amperere
Que chascuns dels saives vencus ere,
Irasquet sei, et per grant ire
Lor comencet ico a dire :

« Chati, maléuré, dolent,
Et vos non respondrés nient;
Molt estiés l'autre jorn fer,
Ores n'osés pluz moz soner.
Cisti feima que sola vei
A vencu vos cincanta et mei,
L'autr'er le preisiés molt poi,
Molt m'avés fait, so vei, cort joi;
Non cuidasse pas que cent feimes,
Saives clerzesses, cristianes,
O un de vos osast parler;
Et una vos fait fouz sembler :
Cesta est sola, et vos cincante,
Jamais de vos non tendrai cónte.
Bien vei que o ses saives diz
Vos a toz vencus et oniz,
Neguns o lei parler non osa;
Anc feima non fist mais tal chosa;
Chascuns s'en pot tener per fouz;
Vos n'avés pas d'izo lo lous. »

Imc respondet le maistre aus autres
Qui ot parlé au la dame alques,
Et parla o l'emperaor
Bellament, cum ab son signor:
« Emperere, so te voil dire,
Bien vei que tu as molt grant ire... »

FIN DU POËME.

Un autre miracle pres molt
Qui vers est et de ren ne dot,
Quar del sepulcre o ella geist
Uns rivez d'oile tostemps n'eist.
Tuit cil qui vant a icel poi
O pount véer encora oi,
Et neis en des os plus menus
Est oiles a present véus,
O que que il siant porté,
So sat hom ben de verité,
Et malapde qui s'en oient
Negun autre metge poiment;
Iqui essa sunt tuit sané :
Itats est li vertus de Dé.
Isi convertit Katherina
Les chevallers et la reina
Que tant grant mal per Deu sufrit
Per cui martire receuit.
So avenc el quint jorn de noembre.
Alla a Deu, cui de no s menbre;
Per Deu suffrit iquesta peina
El senten jorn de la setmeina,
Endreit terci, sufrit martire
A ital ora cum Deus ses sire,
A ital jorn com Deus murit
Icesta donna mort sufrit;
Rendu li a son guiardon
Et li a donné si grant don
Cum vos avés dessus oï.
Criam li donc trestuit marci,
Que de toz nos menbreist a lé.
Et en faisa oraison a Dé
Que nostres pechés nos perdon,
Que via durabla nos don
Qui per toz segles vit tostemps
Durables Deus. Amen, Amen...

Viennent ensuite quelques vers latins, parmi lesquels on lit les deux suivants, qui semblent renfermer le nom de l'auteur:

Sic Aumericus, Pictave gentis amicus,
Eximie vitam Katherine transtulit istam.

La césure et la fin de chaque vers sont marqués par un point, ce

qui nous semble indiquer que le rhythme était fortement accentué et devait ressembler à la mélopée de nos préfaces, etc., chantées à l'office.

N° V.

Ad honor de la Trinitat,
E de la Verge ses peccat
Que d'angels es dona regina
E d'omes saluz e mezina;
Car tug non entendon latin,
Un libre de sang Augustin
Que es de gran devocion,
Car aqui mostra et espon
Co l maire Verge se coptens
Can son car Fil vi mort e tens,
Ai mes en rima de romans
Per so que a totz sia plans,
Mai per la rima acordar
Non ai pogut del tot gardar
Que dig non i ai mens o plus;
Per so ne m'en blasme negus
Qu'ieu ai dig so que dire poc,
Segon que lo raisons me moc;
Car mot i fon e fag e dig
Qu'el sang non trobreron escrig;
Pero, prec el maire de mercen
Que se yeu ai falit en ren,
Que a son Fil perdon me fassa
E do m far e dir que li plassa
Tostems, tro qu'ieu venga a fin,
E adoncas meta m ab si,
E prec toz cels que l'auziran
Que humilmen et sospirant
L'auion et ab devocion,
Per so que ls acapte perdon
Le maire Verge ab son Fil,
Et que los gart de tot peril.

Augustin uns glorious sans...

FIN DU POËME.

Dona, maire del Salvator,
Regina de pres et d'onor
E de gloria et d'alegrier,
De delegz e de gaug plenier,
Raziz vera de sanctetat,
Fons e vena de pietat,
Clardat del cel e resplandor,
De paradis dousa dousor,
Gloria dels angels e cans
E alegrier de toz los sans;
A te ren m'arme e mon cors
E ma vida e mon effors,
Ma mort e mon resorzement:
Tot t'o comenda, tot o pren;
Guarda m del fuoc d'anfern ardan
E a ma fin al Fil me ren
Que m meta el sien gaug ab si
On sia beneuraz ses fi.
Benezecta durablamen
Sias-tu e l tien Fil aissamen,
Que reigne e l reigne complit,
E lo Paire e l Saint Esperit;
Verge, en vos ai mes ardit
De romansar aquest escrist:
Comansat aves, e fenit
Aves, doncas sia tot grazit.

Amen, Amen.

Le sujet de ce petit poëme (33 feuillets à 14 vers), écrit assez purement en provençal, est la traduction paraphrasée du chapitre XLI des *Méditations de saint Augustin :* « Oratio devota de recordatione passionis Christi. »

Le manuscrit est de format petit in-8° carré. Sur la marge, à droite de la première page, on lit ces mots : « Majoris monasterii congregationis Sancti-Mauri, 1716. »

N° VI.

Manuscrit 207, in-16 vélin, XIIIe siècle.

On lit cette note, en écriture du XVIIe siècle, sur la garde collée au premier ais de la couverture :

« Ce livre, qui contient, etc., appartient aux églises réformées des vallées de Piémont, lesquelles prient de le leur conserver en la bibliothèque de Genève. »

Le premier morceau est un commentaire en prose des cantiques de Salomon.

LA BARCA.

Ayci commencza la *Barca.*

Début.

La sancta Trinita nos don parlar.
Cosa que sia d'onor et de gloria.

Fin.

Del cal nos garde Dio per la soa passion,
E nos alberge tuit en la soa sancta maison.
Amen.

(Environ 368 vers. — M. Raynouard n'en a publié que 24.)

LE NOVEL SERMON.

Début.

O frayres karismes, entende mon parllar;
Prego vos non tegna e van czo que volh racontar.

Fin.

En ayci es compli czo que sant Pere di :
Un chascun es serf d'aquel del qual el es vencu.

(Environ 400 vers. — M. Raynouard, 92.)

LE NOVEL CONFORT.

Ayci commencza lo *Novel Confort.*

Début.

Aquest novel Confórt de vertuos lavor
Mando vos scrivent en carita e en amor.

Fin.

Aquel que ven de noyt, ja l'espos ni l'esposa
Non hubrire a lui la porta preciosa.
Amen.

(320 vers environ. — M. Raynouard, 18 quatrains.)

LA NOBLA LEYCZON.

Début.

O frayres, entende una nobla leiczon:
Sovent deven velhar e istar en orison.

Fin.

Placza ha aquel Segnor que forme tot lo mont
Que nos sian de li esleit per istar en sa cort.

LO PAYRE ETERNAL. (En tercets monorimes.)

Premier.

O Dio payre eternal, poisant, conforta me
En ayci lo tio Filh karisme governa me.
....

Dernier.

Dio antic, novel, per ta bonta mi intres,
Hosta de mi lo nient que destruy en mi czo qu'es.
Lausor sia a tu ben compliant de tot cant es.
Amen.

(52 tercets. — M. Raynouard, 14.)

LO DISPRECZI DEL MONT.

Début.

O karismes, mete ayci la vostra cura,
Car lo es per la divina scriptura.

Fin.

Aquel non ista segur ni mot ben alloga,
Lo cal po esser de la mort subittament arrappa.

(115 vers. — M. Raynouard, 64.)

L'AVANGELI DE LI QUATRE SEMENCZ.

Début.

Ara parllen de l'Evangeli de li quatre semencz
Qu'en Christ parlava al segle present.

Fin.

Seren angeles glorios luczent en clarita
Per tuit temp istaren devant la sancta Trinita.

(75 quatrains monorimes. — M. Raynouard, 25.)

PENITENTIA (VERA ET FALSA).

Traité en prose.

N° VII.

Manuscrit 205, in-folio, papier, écriture du XVe siècle. — Bibliothèque publique de la ville de Berne.

Fol. 62 r°. Dictié fait par Christine sur la pucelle d'Orléans. (54 strophes ou octaves et 7 de prologue.) — Ce dictié a été publié par M. Jubinal[1].

vj^xx^xiij. Pièce en 16 vers :

Premier. Virgo puellares artus induta viridi, ..
Dernier. Qui se Francorum presumat dicere regem.

Immédiatement après vient la traduction en prose de cette pièce : *La Virge*, etc.

viij^xx^xiij v°. Ballade sur la rebellion de Paris contre le roy Charles VII.
viij^xx^xiiij. Rondeau contre les partisans du Liepart.
XIX^xx^X. Dictié de la paix nouvellement faicte entre le roy nostre sire Charles et monseigneur le duc de Bourgogne nommé Philippe, qui fu mil cccc xxxvj. Etc., etc.

[1] Page 75-88 de son *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique*. Paris, 1833, in-8°.

Rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 10 août 1855, au nom de la commission[1] chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'École française d'Athènes; par M. Guigniaut.

Messieurs,

Nous venons vous entretenir aujourd'hui très-succinctement des travaux des membres de l'École française d'Athènes : le temps, les nécessités de cette séance, qui doit suffire à tout, nous en font une loi impérieuse; et, sans refuser nos encouragements publics, au moment où ils sont le mieux mérités, nous pouvons cependant donner à nos observations, à nos éloges, une mesure d'autant plus étroite que nos directions ont été plus fidèlement suivies. Grâce à vous, Messieurs, grâce au zèle soutenu de ses jeunes membres, l'École d'Athènes commence à vivre sur ses propres exemples, à se former peu à peu des traditions.

Trois mémoires nous ont été envoyés, aux termes des règlements, par les trois membres de la seconde année d'études, MM. Boutan, Delacoulonche et Fustel de Coulanges. Le premier s'est emparé d'une question que nous avions dès longtemps proposée, question de topographie et d'archéologie, qui avait ses difficultés, sa nouveauté, mais par cela même son intérêt scientifique. Il s'agissait de décrire l'île de Lesbos, encore imparfaitement connue, de compléter les relations des voyageurs, d'explorer les restes des villes anciennes, dont les positions n'avaient pas été, à beaucoup près, exactement déterminées. M. Boutan, dans deux voyages successifs, où il a plusieurs fois croisé l'île en tout sens, est parvenu à réunir les éléments d'une description presque aussi complète et aussi exacte que nous pouvions la désirer. Il a visité toutes les localités principales, exploré toutes les ruines, et fixé, par la discussion critique des textes comparés aux lieux, non-seulement les traits reconnaissables du plan de l'antique Mitylène, de ses ports, de ses environs, mais toutes les positions de Lesbos sur lesquelles nous avions demandé des éclaircissements, Hiéra, Tiaræ, Agamède, Ægiros, Métaon, Napé, sans parler de Méthymne, d'Érésos,

[1] La commission était composée de MM. Hase, *président*, Guigniaut, *secrétaire*, Ph. le Bas, H. Wallon, Brunet de Presle.

d'Antissa, de Pyrrha et d'autres encore. Toutes ces villes, tous ces bourgs plus ou moins connus, plus ou moins célèbres, il les a reportés sur la carte la plus sûre de l'île, celle du capitaine Copeland, en l'enrichissant de beaucoup d'indications topographiques nouvelles, en y traçant avec soin son itinéraire, y marquant exactement les ruines, et rectifiant sur plusieurs points très-importants celle de Plehn, qu'il lui était imposé de vérifier.

A ce travail capital, dont nous avons été pleinement satisfaits, et qui comptera certainement parmi les meilleurs de ce genre qui aient été exécutés jusqu'ici par les membres de notre École d'Athènes, M. Boutan a cru devoir joindre deux essais, qui ne lui étaient pas demandés. L'un de ces essais, corollaire assez naturel de son voyage, consiste en un tableau de mœurs, où les habitants de Mételin actuelle sont rapprochés, en des traits ingénieusement frappants, de ceux de l'antique Lesbos, dont ils ont gardé en grande partie les usages primitifs et surtout le caractère hospitalier. L'autre est une vue rapide de l'histoire ancienne de l'île, qui nous a paru manquer de critique pour les temps reculés, connus seulement par la tradition, et qui, pour le reste, n'aurait pu acquérir un certain mérite d'originalité qu'à condition d'être plus approfondie. Mais M. Boutan avait déjà rempli sa véritable tâche, et assez bien pour que nous n'ayons pas à insister davantage sur ce point.

M. Delacoulonche avait pour sa part, d'après le programme adopté par l'Académie en 1853, à « recueillir en un corps d'ouvrage tout ce que les auteurs anciens ont rapporté qui soit relatif à l'histoire, aux institutions religieuses et politiques, générales ou particulières, aux mœurs et coutumes des peuples de l'antique Arcadie. » Ce n'était pas moins qu'une histoire complète de cette contrée et de cette population singulières, si intimement unies l'une à l'autre, mais si morcelées toutes deux, qui conservèrent avec une fidélité presque égale, à travers toutes les révolutions de la Grèce, s'y mêlant sans en être entamées, pour ainsi dire, jusqu'au temps de la ligue achéenne, la simplicité forte, mais rude, et la physionomie patriarcale des âges primitifs. M. Delacoulonche n'a pas reculé devant l'étendue et les difficultés d'un tel sujet, et c'est là le premier éloge que nous lui devons. Il n'a rien négligé pour s'en rendre maître, et pour juger aussi sûrement le pays, en l'étudiant sur place, en lui demandant le secret des impressions

natives du climat et du sol, que les peuples qui en gardèrent la durable empreinte, même au temps du libre essor de leur activité morale, manifestée par les récits de l'histoire, après les lointains échos de la tradition.

Un mémoire de près de deux cents pages in-folio très-serrées est le fruit déjà considérable des observations et des recherches du jeune voyageur, recherches dont les résultats sont présentés en général avec une juste mesure de critique, une ordonnance large et claire, et dans un style dont le relief élégant, mais simple, fait valoir les choses sans les exagérer. Nous voudrions pouvoir analyser ce travail à la fois solide et ingénieux où, pour la première fois, les légendes mythologiques, les croyances locales ou nationales, la religion enfin, conservée en Arcadie avec une si vive originalité, prennent la place qui leur est due à côté de l'histoire politique et en tête des institutions diverses dont se composait l'état moral et social du pays. Mais une analyse nous mènerait trop loin aujourd'hui, et nous aimons mieux, non pas pour faire ombre au tableau, mais au contraire pour éclairer d'avance les travaux ultérieurs que nous nous plaisons à attendre de M. Delacoulonche, terminer un peu brusquement par la double remarque d'un des plus compétents parmi nous en fait d'archéologie et d'histoire de la Grèce : c'est, d'abord, que l'auteur de ce mémoire aurait pu, disons mieux, aurait dû puiser davantage aux deux sources si fécondes, quand on sait les interroger habilement, de l'épigraphie et de la numismatique; c'est, ensuite, qu'il est à regretter que M. Delacoulonche, sans doute faute de temps, se soit arrêté, dans son récit d'ailleurs si intéressant, à la réduction de la Grèce en province romaine, et qu'il n'ait pas recherché quelles furent les destinées de l'Arcadie après la conquête. C'eût été là, à quelques égards, la partie la plus neuve de son étude; car c'est là surtout qu'il y a des découvertes à faire. Strabon, Pausanias, Plutarque, Lucien, Athénée, Philostrate, Stobée, les sophistes, les Pères grecs, les historiens byzantins et la *Chronique de Morée*, fourniraient des données curieuses dont on pourrait tirer le meilleur parti, en s'appuyant des inscriptions et des médailles. Avis au jeune membre de l'École d'Athènes, qui, mieux qu'aucun autre, est en mesure de combler cette lacune de son travail, ou plutôt de lui donner cette seconde partie, et d'en faire de la sorte une véritable et complète histoire de l'Arcadie, cette pierre angulaire

cachée aux plus vieux fondements de toute l'histoire du Péloponnèse.

Ce que M. Delacoulonche n'a pu faire pour l'Arcadie, M. Fustel de Coulanges, le plus jeune des membres de l'École dans cette seconde année, l'a tenté avec un labeur des plus louables et un enthousiasme sincère, pour le sujet plus restreint, il est vrai, de l'île de Chio. Il a tâché de l'embrasser dans toutes ses époques, sous tous ses points de vue, et il y a réussi à beaucoup d'égards, après de sérieuses études préalables, après deux voyages et un séjour prolongé sur le territoire de cette île. Dans un mémoire fort étendu aussi, puisqu'il ne comprend pas moins de deux cent cinquante pages in-folio, il a traité successivement de la géographie physique de Chio et de ses productions, des ruines de l'antiquité et de celles du moyen âge, auxquelles se rattachait naturellement la géographie comparée; de l'origine et du caractère des Chiotes, de leur industrie et de leur commerce, des révolutions du régime municipal, de la religion, de la littérature et des arts à Chio dans les temps anciens; puis, aux siècles du moyen âge et aux temps modernes, de l'histoire du monastère de Néamoni, comme représentant ici la période byzantine; de l'île sous la domination, ou, pour mieux dire, sous l'exploitation génoise; enfin, de la régénération de la race grecque à Chio sous les Turcs, de la renaissance de son gouvernement municipal, et avec lui de sa prospérité commerciale, jusqu'à la déplorable catastrophe de 1822. Des neuf chapitres que nous venons d'indiquer, et qui forment les divisions du mémoire, les trois derniers, concernant le moyen âge et les temps modernes, sont les plus neufs et les plus intéressants. L'auteur y a fait usage de documents inédits, de copies de bulles d'or, d'autres titres originaux et d'une chronique conservée dans la famille Giustiniani, qui répandent un grand jour sur cette partie de son sujet, et donnent beaucoup de valeur à son travail. La partie antique n'a pas été moins soigneusement étudiée; mais, par suite des révolutions et du grand désastre dont nous venons de parler, elle devait moins fournir, surtout en fait de monuments et d'inscriptions, quoique le jeune auteur en ait recueilli une qui n'est pas sans importance, et dont il a essayé une restitution presque toujours heureuse. Le reproche que l'on peut adresser à son mémoire, malgré tous ses mérites, et quoiqu'il y ait fait preuve d'un sens historique souvent très-réel,

c'est d'attribuer trop exclusivement aux Chiotes certaines particularités, certains traits de caractère qui leur sont communs avec les autres Grecs, surtout insulaires; c'est, par contre, de trop généraliser certains autres faits, et d'en tirer des inductions excessives relativement à la race et aux mœurs des habitants de l'île, qui auraient persisté jusqu'à nos jours, avec une constance inouïe, en dépit des vicissitudes nombreuses et diverses des temps anciens et modernes. Nous croyons qu'il y a là un peu d'exagération, et comme en certains autres endroits du mémoire un peu de jeunesse et d'inexpérience, parmi des promesses d'avenir et des qualités historiques que nous sommes heureux de constater.

Nous pouvons le dire avec assurance, cette division d'études est une des plus distinguées qui aient encore passé à l'École d'Athènes; c'est à ce point que nous serions embarrassés si, dans la diversité des mérites également réels, nous avions à assigner des rangs précis. Nous n'hésitons pas toutefois, en considérant l'importance relative des travaux produits, le degré plus ou moins avancé vers la perfection dont ils témoignent, enfin l'opinion qu'ils nous ont donnée des services que leurs jeunes auteurs peuvent rendre aux sciences historiques, à déclarer que la partie topographique du mémoire de M. Boutan sur Lesbos est digne d'être publiée dès aujourd'hui; que le travail de M. Fustel de Coulanges sur l'île de Chio, en retouchant quelques chapitres trop peu approfondis, en modifiant l'esprit un peu trop systématique de quelques autres, deviendra une excellente monographie de cette île; que, pour ce qui concerne M. Delacoulonche et son histoire de l'Arcadie, demeurée incomplète, mais déjà fort remarquable, soit par l'étendue des recherches, soit par le talent de l'exécution, il est à désirer qu'une troisième année de séjour à l'École soit accordée à l'auteur pour compléter son œuvre et la perfectionner, sous l'inspiration même qui lui a si bien réussi jusqu'à présent.

Nous éprouvons un véritable embarras à vous entretenir de M. Lebarbier, pour qui nous avions obtenu, l'année dernière, de M. le ministre de l'instruction publique, en récompense de ses premiers travaux relatifs à l'histoire des monastères d'Orient, la distinction que nous demandons aujourd'hui pour M. Delacoulonche. Nous croyons qu'il a loyalement profité du signalé bienfait de cette troisième année de séjour en Orient, et de cette mis-

sion prolongée à laquelle les circonstances devaient être de plus en plus favorables. Nous savons qu'il a poursuivi, qu'il poursuit encore avec zèle et succès ses recherches dans les archives ottomanes, dans les dépôts publics, dans les bibliothèques des monastères, à Constantinople et ailleurs; qu'il y a fait plusieurs découvertes intéressantes et pour l'histoire et pour la littérature; qu'en ce moment même, sur les précieuses indications d'un catalogue trouvé dans la bibliothèque du Saint-Sépulcre, avec beaucoup d'autres pièces, il vient de se transporter dans la presqu'île de l'Athos, pour y explorer de nouveau les bibliothèques déjà tant de fois, mais non pas toujours stérilement sollicitées, des couvents fameux du *Monte-Santo*. Mais deux des membres de l'Académie, dont la haute compétence pour les lettres grecques et orientales est d'ailleurs suffisamment justifiée par leurs noms, nos honorables confrères MM. Hase et Reynaud, ayant été directement chargés par M. le ministre de l'instruction publique d'examiner les documents divers transmis à plusieurs reprises par M. Lebarbier, votre Commission de l'École française d'Athènes se trouvait dès lors dans l'impossibilité de se prononcer par elle-même sur la valeur de ces documents, qui ne lui ont pas été soumis. Elle attendra donc pour vous en parler, et pour faire ressortir ces nouveaux services rendus par le jeune voyageur à la science, qu'elle puisse les apprécier en connaissance de cause, ou que M. Lebarbier revienne devant elle avec un travail dont elle soit régulièrement constituée juge.

La Commission, du reste, vous le savez, Messieurs, n'est pas dans l'habitude de rien omettre de ce qui peut contribuer à l'honneur de l'École d'Athènes, à cette émulation féconde, à cette tradition de travaux animés d'un même esprit, qu'elle se plaît à voir grandir entre ses membres de toutes les époques. Voilà pourquoi, selon son usage, elle croit devoir vous signaler, en finissant, les thèses soutenues pour le doctorat, dans le cours de cette année, devant la faculté des lettres de Paris, par deux anciens de l'École, et non pas des moins dignes, M. Jules Girard et M. Eugène Gandar. Il suffit de citer les titres de celles du premier, *de Megarensium ingenio*, puis, *de l'Éloquence attique étudiée principalement chez Lysias;* il suffit de dire que le second a repris en sous-œuvre la question tant controversée par les anciens et par les modernes, *de Ulyssis Ithaca*, pour faire deviner que ce sont là

encore des travaux inspirés du séjour de la Grèce, de ses souvenirs historiques heureusement rapprochés des caractères physiques du pays, d'une intime familiarité avec ses chefs-d'œuvre littéraires, avec son langage, qui s'éclairent, comme ses monuments, d'une plus vive lumière au contact de son beau ciel. Faut-il s'étonner si, dans les développements nouveaux apportés, sous l'administration actuelle, à notre enseignement supérieur, l'École d'Athènes, fondée depuis neuf ans à peine, s'est trouvée prête pour donner, parmi ses anciens membres, cinq professeurs à une seule faculté des lettres, déjà popularisée par leurs succès; si un autre de ses membres a été jugé digne, par le mérite spécialement littéraire et vraiment attique des thèses que nous citions tout à l'heure, d'enseigner la littérature grecque à l'École normale, et si la distinction trois fois répétée de vos éloges publics, justifiés déjà par la publication du livre sur l'Acropole d'Athènes, avait désigné d'avance l'auteur de ce livre pour l'insigne honneur d'occuper, bien jeune encore, la chaire d'archéologie successivement illustrée par deux de nos plus éminents confrères?

Questions déjà proposées en 1852 et 1853, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise.

1° Explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Épire de la Grèce orientale; chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, et décrire surtout, dans la partie de la Thessalie et de la Macédoine qu'on vient d'indiquer, les localités que M. le colonel Leake (*Travels in northern Greece*) n'a pu visiter.

L'Académie désire que ce travail, ayant pour objet la géographie comparée, l'épigraphie et l'archéologie, soit, autant que possible, la continuation de celui que M. Mézières a envoyé, en 1852, sur la Magnésie, le Pélion et l'Ossa.

2° Rechercher au nord d'Iasos, en Carie, le mur désigné par M. Texier (*Asie Mineure*, t. III, pl. 147-149) sous le nom de *Camp retranché des Lélèges*, en suivre le développement jusqu'au point où il s'arrête, en dresser le plan, en signaler les principaux caractères, chercher à en déterminer la destination, vérifier enfin s'il ne se rattacherait pas à un système de défense qui aurait eu pour objet de mettre le temple des Branchides à l'abri des attaques des Cariens.

3° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos, en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

4° Déterminer, en reprenant les traces du colonel Leake, de feu Puillon-Boblaye, de M. Curtius, et en approfondissant l'exploration générale faite par M. Beulé en 1850, la position des principales villes de l'ancienne Triphylie du Péloponnèse, spécialement d'*Épeum;* rechercher le nom, l'origine, le véritable emplacement de cette antique forteresse; en étudier, en décrire et en dessiner les ruines si remarquables et si bien conservées.

Questions proposées pour la première fois.

5° Continuer l'exploration de la Macédoine méridionale, et étudier principalement la contrée comprise entre l'Haliacmon inférieur et le bas Axius, jusqu'au pays de Moglena et aux monts Tekes, Nidsche, Turlo et Doxa, au nord et à l'ouest. Décrire avec un soin particulier le bassin de l'ancien Lydias, avec ses embranchements supérieurs, où furent l'Émathie et la Bottiée; fixer la limite de ces deux cantons; déterminer les emplacements des villes antiques, et compléter la géographie comparée; l'archéologie et l'histoire de cette importante contrée, en recourant aux sources tant classiques que byzantines, jusqu'à la prise de Constantinople, en tenant compte des inscriptions et des médailles, en s'aidant des travaux modernes, particulièrement de ceux de Pouqueville, de Cousinéry, de MM. Leake, Boué, Viquesnel, Griesbach, Tafel, Schaffarick, etc.

6° Visiter, si l'état du pays le permet, le mont Olympe de Bithynie et y marquer l'emplacement de toutes les ruines helléniques et byzantines; examiner surtout celles que l'on rencontrera sur le versant est de la montagne, jusqu'à la rivière qui coule à Aïneh-gheul (Mélangia?), et qui est peut-être le Gallus de Strabon (XII, p. 543) et d'Ammien Marcellin (XXVI, 8). Descendre la même rivière qui se jette dans le Sangarius (Sakaria), non loin de Lefké, suivre le cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure et explorer le quadrilatère compris entre le Sangarius à

l'ouest, Dablæ (Tereklu?), Modra (Moudourli) et Claudiopolis (Boli) au sud, le Billæus (Filias-Tchaï) à l'est, et le Pont-Euxin au nord. Recueillir partout les inscriptions, et chercher à compléter les notices topographiques et archéologiques données par MM. Aucher, Chesney et Ainsworth.

NOUVELLES DES MISSIONS.

Missions données par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes pendant le 2e semestre de 1855.

MM.

Lebarbier. — Prolongation de mission en Orient pour rechercher, dans les bibliothèques du mont Athos, les manuscrits grecs ou orientaux.

(Arrêté du 3 juillet 1855.)

Sickel (Le docteur). — Mission à Vienne pour étudier, dans les archives et les bibliothèques de cette ville, les documents qui sont de nature à intéresser l'histoire politique et littéraire de la France au moyen âge.

(Arrêté du 7 juillet 1855.)

Godard (L'abbé), ancien professeur au séminaire de Langres. — Mission en Algérie ayant pour objet des recherches relatives à l'église d'Afrique.

(Arrêté du 9 août 1855.)

Mickiewicz, bibliothécaire à l'Arsenal. — Mission dans la Turquie d'Europe pour examiner la situation des pays græco-slaves au point de vue scientifique et littéraire, et pour étudier spécialement l'organisation de l'enseignement public.

(Arrêté du 5 septembre 1855.)

ZMORSKI (Roman). — Mission en Servie pour y étudier la langue, les mœurs et les progrès de l'instruction, et pour en explorer les archives, les bibliothèques et les antiquités.

(Arrêté du 11 septembre 1855.)

HIPPEAU, professeur à la faculté des lettres de Caen. — Mission en Angleterre pour rechercher les documents intéressant l'histoire de l'ancienne Normandie ou relatifs aux poëtes anglo-normands.

(Arrêté du 30 septembre 1855.)

BELLY (Louis). — Mission en Égypte pour recueillir des plans et des dessins exacts des antiquités situées dans le Delta.

(Arrêté du 6 octobre 1855.)

VALÉRY (Mme Ve). — Mission à Florence pour compléter les recherches littéraires et artistiques entreprises par feu son mari en Sicile et en Italie.

(Arrêté du 18 octobre 1855.)

FONTENAY (Le comte de) (membre de la société d'acclimatation). — Chargé, pendant le cours de la mission en Orient qui lui a été confiée par la société pour recherches spéciales sur l'agriculture, d'étudier les manuscrits, documents, inscriptions, etc., qui peuvent offrir un intérêt scientifique et littéraire.

(Arrêté du 21 octobre 1855.)

BARTHOLDI et GÉRÔME. — Mission ayant pour objet l'étude des antiquités de l'Égypte, de la Nubie et de la Palestine, ainsi que la reproduction par la photographie des principaux monuments et des types humains de ces divers pays.

(Arrêté du 23 octobre 1855.)

Suite des Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvége. — Rapport de M. A. Geffroy; 3ᵉ partie.

§ 3. ARCHIVES ROYALES DE SUÈDE.

Jadis placées dans quelques chambres du château royal de Stockholm, les Archives royales du royaume de Suède occupent aujourd'hui une maison située au pied de la hauteur dite Kungsbacken, à côté du château. C'est un emplacement qui n'est pas définitif, on doit le souhaiter, car l'espace y manque et y manquera encore après que le Musée d'archéologie scandinave, actuellement placé sous le même toit, aura été transporté dans le palais qu'on lui édifie lentement; les bâtiments actuels ne sont d'ailleurs en aucune façon appropriés à leur usage, et nulle précaution tout à fait suffisante n'en écarte le danger, si fréquent dans le Nord, des incendies.

La collection des Archives royales comprend en général toutes les correspondances des agents diplomatiques suédois à l'extérieur, antérieurement au dernier demi-siècle. A la fin de chaque année, le département des Affaires étrangères doit remettre aux Archives du royaume les documents diplomatiques qui ne sont plus compris dans la dernière période de cinquante années, et qui dès lors sont accessibles au public. Il faut comprendre, bien entendu, dans ces correspondances les minutes ou brouillons des réponses ou des instructions adressées aux agents par les différents ministres des affaires étrangères. Ajoutez-y beaucoup de lettres, mémoires, notes, etc., documents issus des différentes nécessités de service et qui restent attachés à l'histoire diplomatique.

Nous ne nous occupons, parmi tous ces documents, que de ceux qui intéressent spécialement l'histoire des relations entre la France et la Suède.

L'incendie du château royal, en 1697, où se perdirent une grande partie des anciens traités conclus par le gouvernement suédois, a détruit, il est vrai, beaucoup des papiers qui se rapportent à la période comprise entre les années 1633-1650, fort importante pour cette histoire. Cette lacune est toutefois à peu près comblée, soit par les suppléments à la correspondance du Chancelier

de Suède avec les membres du Gouvernement et du conseil (*Bilagor till Riks-Kanslerens Bref till Regeringen och Rådet*, 4 forts volumes in-folio), pendant les années 1633-1636, soit par les lettres ou messages que ce même personnage recevait des principaux généraux et officiers de la guerre d'Allemagne, et de nombreux correspondants en Allemagne, Hollande, Danemark, France et Suisse. D'ailleurs, on a conservé la correspondance de Jean Oxenstierna et de Salvius avec le gouvernement suédois pendant les négociations de la paix de Westphalie, et l'administration des Archives a pu acquérir dans les derniers temps leur correspondance particulière et une partie de leurs papiers.

On comprend que le premier travail pour qui veut étudier de telles archives et en dresser un catalogue, quelque sommaire qu'il doive être, c'est de se procurer des listes diplomatiques bien exactes. Or, ces listes sont difficiles à établir rigoureusement pour les époques pendant lesquelles les fonctions des agents n'étaient pas encore très-régulières ou quand des lacunes se présentent dans la suite des documents conservés. Voici toutefois les listes dont se servent MM. les archivistes de Stockholm; ils les ont rédigées sur un registre qui est sans cesse tenu à jour, c'est-à-dire auquel la lecture quotidienne des documents apporte des modifications fréquentes et soigneusement recueillies. Il m'a été permis de prendre copie de ces listes; elles seront utiles à quiconque s'occupera de nos relations diplomatiques avec le Nord depuis le milieu du XVIe siècle. (Cf. les listes insérées dans les *Annuaires historiques* publiés par la Société de l'histoire de France en 1848 et 1850.)

AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA SUÈDE À LA COUR DE FRANCE.

Sous Gustave Ier (Vasa).

1541. Frantz Trebow.
1542. Conrad Peutinger, Sten Ericson Lejonhufvud, Knut Lillie, George Norrman.
1543. J. Philip Wild und Rhein-Graf, envoyé pour traiter avec François Ier.

Sous Éric XIV.

1561. Charles Mornai.
1562. Jean d'Herbouville.
1566. Joachim Grip, Pontus de la Gardie, George Boye.

Sous Jean III.

1570. Pontus de la Gardie (Baron), Claes Bielke.
1573. Hogenschild Bielke (Baron), Gustaf Banér, Axel Bielke, Andreas Lorich, à Dantzick.

Sous Charles IX.

1607. Le Docteur Jacobus van Dyk.
1610. Abraham Lejonhufvud (Baron), Olof Strâle, Jacob van Dyk.

Sous Gustave II (Adolphe).

1621, 1632. Christophe Rasch.
1625. Charles Banér.
1628, 1630. Jean Zobelius.
1629, 1633. Hoppe.
1630. Laurent Nilsson.
1630. Éric Larsson.
1630. Nicolas Rasch.
1630. Benoit Oxenstierna (Baron).
1631. Jean Erskin.

Sous Christine.

1633. Jean Heppe, résident.
1633. Löffler, chancelier, à Würtemberg.
1635. Streiff.
1635. Axel Oxenstierna (Baron).
1635, 1640, 1644. Hugo Grotius, ambassadeur.
1636, 1641, Jean Adler Salvius.
1644, 1645. De Cérisantes.
1647. Magnus Gabriel de la Gardie (Comte), ambassadeur.
1645. Schering Rosenhane, à Munster.
1648. Mathias Biörnklou, à Munster.
1648. Schering Rosenhane, ambassadeur.
1652, 1654. Mathias Palbitzki.
1652, 1654. Petrus Riddal.
1651, 1653. Jonas Cling, correspondant.
1652. Gustave Sparre (Baron).

Sous Charles X (Gustave).

1654. Antoine de Courtin.
1656. Claes Tott (Comte).
1659-1661. Mathias Biörnklou.

Sous Charles XI.

1660-1653. Stephanus Gambrotius Hirschenstierna.
1661, 1662. Claes Tott (Baron), Nils Bjelke (Baron).
1661, 1662. Augustin Leionsköld (Baron).
1664. Van Eyck.
1665, 1668. Otto Vilhelm Königsmark.
1666, 1670. Esayas Puffendorf.
1667. Éric Dahlberg.
1669, 1670-1672. Jean Ekeblad.
1672. Gustave Adolphe de la Gardie (Comte).
Claes Tott (Feld-maréchal), ambassadeur, envoyé extraordinaire, 1672, mort à Paris en 1674.
1674. Pierre Sparre Larsson (Baron).
1674, 1689. Nils Eosander Lilieroth.
1674, 1678. Charles Bonde (Baron).
1679. Graffenthal.
1679-1682. Nils Bjelke (Baron).



Sous Charles XII.

1702, 1719. Daniel Cronström, envoyé extraordinaire le 4 novembre 1703.
1712. Éric Sparre (Baron).
1716. George Henric Görtz.

Sous Ulrique-Éléonore.

1719. Éric Sparre (Comte).
1719. Carl Gustaf Bielke (Comte).
1719. Pierre Nicolas von Gedda (Baron); quitte Paris le 31 août (14 septembre) 1737.

Sous Frédéric Ier.

1728. Charles Sparre (Baron), Pierre Nicolas von Gedda, à Soissons.

1737. Pierre Fleming.
1739, 1742. Charles Gustave Tessin (Comte), ambassadeur.
1742. Charles Claes Ekeblad (Comte).
1744. Charles Frédéric Scheffer (Baron).

Sous Adolphe-Frédéric.

1752. Ulric Scheffer (Baron), ambassadeur en 1763, rappelé en 1765.
1765. Gustave Philippe Creutz (Comte), ambassadeur en 1772, rappelé en 1783.

Sous Gustave III.

1783. Éric Magnus Staël von Holstein, revient en Suède en 1792.
1795, 1796, 1798, 1799. Éric Magnus Staël von Holstein (Baron).
1800. Charles Auguste Ehrensvärd (Baron), ministre plénipotentiaire, mort en 1805.
1810. Jean Henri von Essen (Comte). Gustave Lagerbjelke (Baron), signa la paix de Paris.
Gustave Lagerbielke (Baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1811. Germond Louis Cederhielm (Baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, mais ne prit pas possession.
1814. Curt Bogislas Louis Christian von Stedingk (Comte), signa la paix de Paris.
1818. Gustave Löwenhielm (Comte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LA COUR DE SUÈDE.

Sous Gustave Ier (Vasa).

1541. Christophe Richer.

Sous Éric XIV.

1565. Charles Danzay.

Sous Jean III.

1570. Charles Danzay, à Stettin.
1572. Baligny de Thou.

1573. Gui de Lansec, à Dantzick.
1574. Claude Pinart de Cramailles, mort en 1605.

Sous Charles IX.

1602. Jacques Calmet, Jean Cureul.
1610. Jean de Thumières de Boiscize.

Sous Gustave II (Adolphe).

1625. Louis des Hayes.
1629. Hercule de Chavaié, à Altmark.
1630. Hercule de Charnacé, à Westeräs.
1631, 1635. De Brézé.
1632. Saint-Étienne.

Sous Christine.

1633. De Hamel.
1633. De la Grange des Ormes, à Heilbron.
1633, 1635. Manassès de Pas de Feuquière, à Francfort-sur-le-Mein et à Heilbron.
1634. Claude de Mesmes, comte d'Avaux[1], à Stockholm.
1635. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, à Stumsdorf[2].
1639. Charles d'Avaugour.
1636. De Saint-Chaumont, à Vismar.
1637, 1639. Le baron de Rorté, rappelé en 1643.
1638. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, à Hambourg.
1645. Le baron de Rorté.
1645. Gaspard de la Tuilerie de Courson, à Brömsebro.
1645, 1652. Pierre Chanut.
1646. De Saint-Romain.
1648. Henri duc de Longueville, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, Abel de Servien, à Munster.
1648. Gaspard de la Tuilerie.
1649. Flecelles, comte de Bregy.
1651. Pierre Chanut, l'auteur des *Mémoires*, à Lubeck.
1654. Loménie de Brienne.

[1] Voyez, sur tout le personnel de cette légation et sur le cérémonial qu'observait la cour de Suède à l'égard du comte d'Avaux, les *Éphémérides* d'Ogier, 17 décembre 1634, 19 février, 8 mai, 17 mai, 20 décembre 1635.
[2] Ou Altmark.

Sous Charles X (Gustave).

1656. La Salle.
1656. Charles d'Avaugour.
1657, 1666. Hugues Terlon.
1658. Hugues de Terlon, l'auteur des *Mémoires*, à Röskild.

Sous Charles XI.

1660. Hugues de Terlon, ambassadeur, à Copenhague.
1660. Antoine de Lombres, à Oliva.
1662. De Chassan.
1662. Antoine de Courtin.
1665, 1668. Arnauld de Pompone, arrive à Stockholm le 14 février 1665.
1671. Honoré de Courtin.
1671. Le marquis de Vaubrun.
1672. Isaac de Pas de Feuquière [1].
1677. De l'Hopital de Vitry, à Cameen, en Poméranie.
1682. Bazin de Baudeville [2]
1691. De la Piquetière [3].
1691. De Béthune.
1693. Jean de Mesmes, comte d'Avaux.
1666. Godefroi d'Estrades; Honoré Courtin, à Bréda.
1679. Godefroi d'Estrades; J. B. Colbert; Jean de Mesmes, comte d'Avaux, à Nimègue.

Sous Charles XII.

1697. De Guiscard, rappelé en 1701.
1697. Harlay, le comte de Crécy, de Caillières, à Riswick.
1701, 1707. de Bonac, en Pologne.
1702. Du Heron, en Pologne.
1707. De Besenval, en Saxe.
1710, 1721. Campredon, en Suède.

[1] C'est le fils de Manassès de Pas de Feuquière, ambassadeur en Suède, en 1633, et auteur des *Mémoires*.

[2] Voyez les *Recherches sur les alliances entre la Suède et la France*, p. 202-217.

[3] Dès 1685, il travaillait en Suède à l'union avec la France. (Voy. Pufendorf, *Res gestæ Frid. Wilh.*, chap. XIX, § 20.)

1715 Colbert de Croissi, à Stralsund.
1717. De la Mark.

Sous Frédéric Ier.

1725. Le marquis de Brancas-Cereste.
1728, 1737. Le comte de Casteja.
1737. Le comte de Saint-Severin d'Aragon.
1743. Antoine de Beaupoil, marquis de Lanmary.
1749, 1762. Marquis d'Havrincour.

Sous Adolphe-Frédéric.

1763. Baron de Breteuil.
1767. L'abbé du Prat, chargé d'affaires.
1768. Le comte de Modène, ministre plénipotentiaire.

Sous Gustave III.

1771. Gravier, comte de Vergennes.
1774. Comte d'Usson de Bonac.
1779. De Sainte-Croix, chargé d'affaires.
1783. Marquis de Pons.
1790, 1791. Gaussen, chargé d'affaires.

Sous Gustave IV (Adolphe).

1795. Rivals, ministre plénipotentiaire.
1795, 1796. Le Hoc, ambassadeur.
1796. Perrochel, chargé d'affaires.
1802, 1804. Bourgoing, ministre plénipotentiaire.
1802, 1804. Caillard, secrétaire de légation.
1802, 1804. Fénelon, secrétaire de légation.

Sous Charles XIII.

1810. Désaugiers, chargé d'affaires, rappelé en juillet.
1810. Baron Alquier, envoyé extraordinaire, jusqu'en novembre 1811.
1810. Duc de Cadore (Paix de Paris).
1811. Sabatier de Cabre, chargé d'affaires.
1814. De Rumigny, chargé d'affaires.

Sous Charles XIV (Jean).

1818. De Rumigny, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rappelé en 1820.
1818, 1820. De Merona, secrétaire de légation, chargé d'affaires.
1821. Comte d'Agoult, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1822. Coulomb, secrétaire de légation.
1824. Marquis de Gabriac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1826. Baron de la Salle, chargé d'affaires.
1826. Comte de Montalembert, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1828. Tallenay, secrétaire de légation.
1830. Duc de la Moskowa (notifie l'avénement de Louis-Philippe Ier).
1832. Marquis de Saint-Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rappelé en 1833.
1833, 1837. Billecoq, chargé d'affaires, secrétaire de légation.
1830. Marquis de Dalmatie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1834. Duc de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1836. Comte de Mornay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
1839. Marquis de la Valette, chargé d'affaires.
1839. Édouard de la Cour, secrétaire de légation.
1844, juin. M. de Bacourt, envoyé pour féliciter le roi Oscar.
1844, 31 décembre. M. Victor Lobstein, secrétaire de légation, aujourd'hui ministre plénipotentiaire.

EXTRAITS DES CATALOGUES, INDICATIONS GÉNÉRALES.

J'extrais des catalogues manuscrits des Archives royales les indications suivantes pour ce qui regarde les relations de la France et de la Suède :

Actes de l'ambassade de M. de Mornay, 1561, et Lettres de Pontus de la Gardie.

Traités entre la France et l'Angleterre, 1542, 1679, 1715, 1736, etc.

Lettres et déclarations des personnes royales de France aux rois de Suède, 1561, 1759.

Lettres de Ch. Banér, 1625.

Lettres de Lars Nilsson, etc., à Salvius; lettres de France, 1628, 1632.

Papiers de Hugo Grotius, 1635, 1636, 1643. (Voyez plus loin.)

Papiers de Claes Tott, 1654, 1655, 1657.

Papiers de Courtin, 1657, 1659.

Papiers de E. Pufendorf, 1665, 1669. Relations de l'an 1670.

Papiers de Königsmark, 1666, 1674.

Papiers de G. A. de la Gardie, 1672.

Papiers de Tott, 1672, 1674.

Papiers de P. Sparre, 1674, 1675.

Papiers de N. Lillierot, 1684, 1689.

Papiers de Lillierot. Récit de sa mission politique en France, 1681, 1686.

Papiers de Lillierot. Lettres à Sam. Månsson, 1676, 1679, 1680, 1683, 1684, 1688.

Papiers de Jean Palmquist, 7 volumes : 1685, 1687, 1689, 1691, 1694, 1703.

Correspondance de la légation suédoise, à Paris, avec des personnes françaises, 1628, 1704, 1710, 1768.

1630. Alliance entre la Suède et la France; Westeräs, 5 mars, signée par les commissaires suédois, avec pièces justificatives et ratification royale.

Instructions pour les envoyés de la Suède, 1631, 1738.

1633. Congé; Heilbronn, 19 avril; avec ratification royale, Fontainebleau, 16 mai.

1634. Ratification.

1634. Convention entre l'Union évangélique et la France; 10 (20) septembre.

1636. Alliance entre la Suède et la France; Wismar, 20 mars. Ratification royale; Versailles, 2 septembre.

1637. Pleins pouvoirs donnés au comte d'Avaux pour traiter avec les plénipotentiaires suédois; Saint-Germain, 2 juillet.

1638. Acte de prolongation de l'alliance entre la France et la

Suède; Hambourg, 6 mars. Ratification royale; Compiègne, 10 mai.

1638, 1640. Pleins pouvoirs donnés par la reine Christine à Salvius pour traiter avec la France; 11 août 1638, 11 juillet 1640.

1641. Ratification de l'alliance de Hambourg; Reims, 12 août.

1643. Ratification de l'alliance de Hambourg; Reims, 20 juin.

1646. Garantie de la paix de Brömsebro donnée par le roi et la reine sa mère; 23 septembre.

1647. Convention entre les commissaires suédois et le résident français M. de Chanut pour l'envoi de quatre bâtiments de guerre en France; Stockholm, 1er mars.

1656. Pleins pouvoirs donnés à l'ambassadeur français M. d'Avaugour, pour traiter avec la Suède; 23 mai.

1657. Description des présents apportés par l'ambassadeur Terlon au roi Charles-Gustave.

1658. Ratification royale de l'alliance conclue à Francfort-sur-le-Mein, le 15 août, pour la ligue défensive du Rhin; Fontainebleau, 13 septembre.

1660. Pleins pouvoirs donnés à l'ambassadeur Terlon pour servir de médiateur entre la Suède et le Danemark; Montpellier, 5 avril.

1660. Ratification du roi de France aux articles qui garantissent la paix d'Oliva; 22 septembre.

1660. Ratification du roi de France à ceux qui garantissent la paix de Copenhague; 22 septembre.

1660. Ratification du roi de France à ceux qui garantissent l'alliance de Francfort du 21 août; Paris, 24 septembre.

1661. Alliance pour dix ans entre la France; Fontainebleau, 12 (22) septembre. Articles secrets.

1662. Éclaircissements sur les articles secrets de Fontainebleau; Fontainebleau, 8 (18) janvier.

1662. Ratification de l'alliance de Fontainebleau; Paris, 22 janvier. — Ratification des articles secrets; 22 janvier. — Ratification des Éclaircissements.

Ratification du roi de Suède aux articles secrets; Stockholm, 10 juin.

1662. Pleins pouvoirs pour le chevalier Terlon; 25 juillet. — Acte d'abolition des articles secrets; Stockholm, 4 (14) décembre.

Traité de commerce entre la Suède et la France; Stockholm, 20 (30) décembre.

1662, 1663. Traité; 24 décembre 1662 (3 janvier 1663); Stockholm.

1672. Traité pour dix ans; Stockholm, 4 (14) avril.

Traité secret; même date.

1675. Traité défensif; Versailles, 15 (25) avril.

1698. Traité; Stockholm, 9 (19) juillet.

Papiers de Dan Cronström, 5 volumes; 1702, 1719, 1704, 1707.

Papiers de Dan Cronström. Lettres au baron Goertz, 1718.

Papiers de E. Sparre, 1712, 1717, 1719, 1720, 2 volumes.

1715. Traité de Versailles; 3 avril.

1727. Acte d'accession; Hanovre, 1725.

Lettres des ambassadeurs Bielke et Gedda; 1719, 1728, 1737, 8 volumes.

Actes du congrès de Soissons; 1728, 1729.

1734, 1735. Traité de subsides (ambassadeur Casteja); 14 (15) juin 1735.

1738. Convention de subsides; 30 octobre (10 novembre).

Dépêches de Fleming; 1737, 1742; 2 volumes.

Dépêches de Tessin; 1739, 1742.

Dépêches des ministres de France à la légation suédoise à Paris; 1742, 1760.

1757. Convention entre la Suède et la France sur la participation à la guerre prochaine.

1757. Plan des opérations militaires, signé par les commissaires des deux parties; 22 septembre.

1757. D'Avrincourt. Déclaration concernant les subsides; 22 septembre.

Dépêches du comte de Creutz, 1766, 1783; 6 volumes.

1784. Traité secret d'une alliance défensive entre la Suède et la France, signé par Gustave III et Louis XVI; 19 juillet.

Dépêches de M. de Staël-Holstein, 1783, 1792; 3 volumes.

Dépêches de M. de Staël-Holstein; 1793, 1795, 1796.

Lettres du roi; 1797.

Dépêches de M. de Staël-Holstein; 1798.

Dépêches de M. de Staël-Holstein et de M. Brinkmann; 1799.

Dépêches : 1783, 1792.

— Telles sont les principales indications des catalogues. —

Voici, entre tous ces documents, ceux que le temps m'a permis d'examiner avec le plus d'attention, de résumer ou de faire copier. —Les recherches nécessaires pour pouvoir affirmer s'ils sont tous absolument inédits seraient sans fin. Après en avoir fait d'assez longues déjà, à la suite desquelles j'ai dû supprimer un grand nombre des notes que j'avais prises dans un premier travail, il m'arrivera peut-être d'insérer, au milieu de renseignements et de pièces qui offriront, je l'espère, de l'intérêt et de la nouveauté, quelques indications superflues.

J'adopterai ici, comme tout à l'heure, l'ordre chronologique.

XVIe SIÈCLE. — LETTRES DE FRANÇOIS Ier, HENRI II, CHARLES IX, CATHERINE DE MÉDICIS, ETC.

1542. — DE FRANÇOIS Ier AU CHANCELIER PYHY[1].

(Autographe. Un seul feuillet avec l'adresse : A Monsieur le Chancellier de Suedde.)

« La Rochelle, 2 janvier 1542.

« Monsr le Chancell^r, J'ay receu vos letres du xme du passé par lesquelles j'ay entendu comme vous avez soustenu porté et favorisé ma juste querelle envers les princes d'Allemaigne, de sorte que vous leur avez fait cognoistre mon innocence et integrité, et la mallice et callomnies de mes ennemys, dont je vous mercye de bien bon cueur, et vous prye suivant le contenu de vr̃e lr̃e user de dilligence a voz trouver pardevers ces deux roys, mes bons freres, parfaicts amys et allyés, et les pryez de ma part de eulx tenir prestz et leurs navires armés et en estat de servir pour le commancement de mars prochain, vous advertissant q̃ j'ay certain advis que nous sommes et nos allyéz menassez pour ce temps-la de l'empereur et d'aucuns ses adherans. A quoy j'espere que nous resisterons si bien à layde de nr̃e seigneur que nous mettrons nos ennemys en necessité deulx deffendre et non dassaillir, et a tant je priray Dieu, Monsr le chancellier, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à la Rochelle, ce deux^e jour de janvier mil vcxlij.

« FRANÇOIS.

« BAYARD. »

[1] Cette lettre se trouve, ainsi que les pièces suivantes, dans le dossier intitulé : « Lettres et déclarations des personnes royales de France aux rois de Suède. »

1545. DU DAUPHIN HENRI (HENRI II) AU CHEVALIER ÉRIKSSON LEIONHUFVUD.

(Original. La signature autographe.)

« Compiègne, 13 novembre 1545.

« Mon cousin, j'ai receu vos lr̃es par ce vr̃e gentilhomme pñt porteur. J'ai sceu, tant par icelles que par ledict gentilhomme entendu bien amplement, ce que jusques a pñt avez faict et que déliberez encores cy-apres faire sans aucune chose y espargner pour le service du roy monseigneur et père; en ensuivant lallience et parfaite amytié dentre mon cousin le roy de Suedde vr̃e beaufrere, vous et ledit seigneur, pareillement la bonne et tendre affection que vous avez envers moi. Avecques les honnestes offres que par vostre lr̃e me faictes, dont bien fort je vous remercye, vous priant voulloir continuer en cette bonne voulunté, comme je me tiens asseuré que ferez, et vous tenir asseuré que en tous les lieux et endroictz ou je pourray soit pour mondict cousin, vr̃e beaufrere, vous ou vos affaires, me trouverez toujours prest a vous faire plaisir, et m'y emploieray daussi bon cueur comme pour les miens propres, ainsi que cognoistrez par effect l'occasion s'y offrant. Et pour ce, mon cousin, que par les lr̃es et articles du roy mondict seigneur, et par ce que vr̃e gentilhomme emporte avecques luy, entendrez bien au long de toutes nouvelles de par deça, cella me gardera vous en faire aucune mention par la pñte. En faisant fin à ycelle, supplieray notre seigneur, mon cousin, qu'il vous ait en sa s^te^ garde. De Compiègne, ce XIIIe jour de novembre mil DXLX.

« Vr̃e bon cousyn,

« HENRY. »

1561. DE CHARLES IX À ÉRIC XIV.

« A tres haut, excellent et puissant prince, ñre tres cher et tres amé bon frere et cousin le roy de Suede.

« Saint-Germain, 10 juin 1561.

« Tres haut, tres excellent et tres puissant prince ñtre t. cher... Salut, amour et fraternelle dilection. — Nous auons receu par

les mains du S[r] de Varennes, vre conseiller et de vre chambre pñt porteur lhonneste Ire....

« Nous vous remercions de la douleur que vous avez ressentie de la mort des rois notre père et frère.... et continuerons l'alliance..... »

Signé : « Vostre bon frere et cousin,

« Charles. »

Contre-signé : « Jourdin. »

1562. DE CATHERINE DE MÉDICIS À ÉRIC XIV.

Vincennes, 17 juin 1562.

On redemande au roi de Suède, pour le s[r] de Danzay, « ambassadeur du roi mon fils en Danemark, » une somme d'argent qu'il a pretée à un s[r] de la Roze « pour la conduite de certaines affaires à l'intercession du roy de Suede votre père. »

Signé : « Vtre bonne seur et cousine,

« Caterine. »

Contresigné : « Jourdin. »

1562. DU CARDINAL DE LORRAINE À ÉRIC XIV, EN LATIN.

« Paris, 11 décembre 1562.

« Serenissimo principi domino Erico.... Franciscus dux Guysiæ, par Franciæ ac ejusdem magnus magister.... »

Il accueille la demande du roi; il en est flatté; il en écrit à Marie Stuart.

On a ajouté à la suite de l'adresse : « Francisci ducis Guisiæ responsum ad regis Erici petitum ratione connubii cum regina Scotiæ. »

Signé : « Françoys C[l] de Lorraine duc de Guize. »

1563. DE CHARLES IX À ÉRIC XIV.

« Fontainebleau, 1[er] mars 1563 (reçue le 29 avril).

« Très haut et très excellent....

« Il y a quelque temps que vous nous escriuistes pour faire def-

fence a nos subjectz de naller plus trafficquer au pays de Russye, dautant que uous auez donne ordre qu'ils recouuriroyent commodement a Reuel, qui est ville a vous appartenant, toutes les sortes de marchandises qu'ilz pourroyent desirer dudit pays, et pour aultres causes deduites en ṽtre lettre, incontinent apres la reception de laquelle nous vous priasmes que, en attendant plus ample response.... vous neussiez a faire innover aucune chose au preiudice de nos subjects.... Nous esperions de vous aultre chose que nous n'auons veu faire, car nous auons sceu que vos subjectz nont laisse de depreder lun des ñtres, nomme Jacques le Prieur, marchant de ñtre ville de Dieppe. Lequel, pour la continuation de son commerce de marchandise, auoyt enuoye ung nauire en ces quartiers là, et ayant fait naufrage le long de vos costes, se voulans sauuer ceulx de lequipage dudit navire dedans leur petit basteau, et estans arriuez audit lieu de Reuel, les vostres les auroyent pris par force du commandement du gouuerneur de ladite ville.... et rauy et enlevé tout ce dont ils se trouvoient saisiz, revenant a la valeur de cinq mil quattre cens quarante deux talers, et davantage les auroyent detenuz jusques au nombre de 28 en miserable captiuité, dont il n'est encore retourne que troys.... »

Le roi demande restitution, délivrance des prisonniers, dommages et intérêts, enfin « seur accès pour nos subjectz traffiquans aux pays de Russye. »

« .... Comme aussi vous pouuez bien juger que nous serions contrainctz, là où vous leur vouldriez faire courrir sus en leur nauigation et passaige le long de vos costes, de les assister de tout ñre pouuoir. Nous avons donne charge au s^r de Danzay, ñre conseiller et amb^r resident en Danemark, de faire enuers vous toute l'instance qui sera necessaire en cette affaire.... »

Signé : « CHARLES. »

Contre-signé : « JOURDIN. »

1563. DE CHARLES IX À ÉRIC XIV.

« Fontainebleau, 1er mars 1563 (reçue le 29 avril).

« Nous avons appris par le Sr de Danzay qu'il y a sans doute à présent guerre entre vous et le roi de Danemark. Nous vous envoyons

de nouveau le Sr de Danzay pour qu'il vous réconcilie et fasse une bonne paix entre vous..... »

Signé : « Charles. »

Contre-signé : « Jourdin. »

1563. DE CATHERINE DE MÉDICIS À ÉRIC XIV.

10 mars 1563. Fontainebleau. — Signé : Caterine. Contresigné : Jourdin.

Même sujet et presque mêmes termes.

1565. DE CATHERINE AU MÊME.

Agen, 27 juin 1565. — Signé : Caterine. Contre-signé : Jourdin.

Même sujet : « Nous vous renvoyons le Sr de Danzay pour accommoder une paix. »

1565. DE CHARLES IX AU MÊME.

« Agen, 27 mars 1565.

« Très haut, etc.....

« Nous avons entendu par le contenu.... Danzay a esté malade.... Nous le renvoyons pour achever la négociation.

« Nous vous avons cydevant escript et prié de n'empescher le commerce de marchandise que nos subjects vont faire à Revel, et de faire faire restitution a Françoys le Nain, marchant de Dieppe, de 5 mil 342 talers que le gouverneur de v̄re ville de Revel luy print. Avons chargé Danzay de vous en faire nouvelle instance..... »

Signé : « Charles. »

Contre-signé : « Jourdin. »

1565. DE CHARLES IX AU MÊME.

« Plessis les Tours, 23 novembre 1565.

« Nous auons receu la l̄re que vous auez escripte du 21 du mois daoust dernier et celle du 22 juin precedent. Par la première, nous auons veu que la paix s'avance par les soins de M. Danzay. Par la seconde, nous auons veu la prière que vous nous faictes de commander a nos subjects quilz portent ès lieux ou sera v̄re

armée la plus grande prouision de viures, sel, nitre, draps et aultres choses semblables qu'il leur sera possible pour la commodité de votre armée et prouision de voz subjects. Surquoy nous estimons que vous aurez esté bien adverty de ceste heure de la faulte de tous viures qui se trouve par tous nos royaume et pays, telle et si grande que nous sommes contrainctz den enuoyer sercher et enleuer des pays les plus loingtains auec une infinie despence et incommodité. De sorte que de faire sortir desdits vivres de nosdits royaume et pays, il est autant hors de notre puissance que de bailler ce que nous nauons poinct. Mais quant aux aultres choses mentionnées par votre lre, nosdits subjects ont telle liberté den trafficquer et les sortir de notre royaume, quilz ne fauldront, saichant le désir que vous auez den recouurer, et le moyen qu'il y aura de les débiter ès lieux portés par votre lettre, dy en mener en habondance, sinon quilz craignent que la seureté ny soit telle quilz y puissent nauiguer sans aucun danger ni inconvénient.... Ce que nous mandons au S[r] de Danzay de vous dire. »

Signé : « CHARLES. »

Contre-signé : « JOURDIN. »

1568. DU MÊME AU MÊME.

19 janvier 1568. — Signé : Charles. Contre-signé : de Laubespine.

1568. DU MÊME AU MÊME.

Toulouse, 13 février 1568. — Signé : Charles. Contre-signé : de Laubespine.

XVII[e] SIÈCLE. — LETTRES DE HUGO GROTIUS.

Les archives de Suède[1] possèdent un grand nombre de lettres originales et avec signature ou entièrement autographes du célèbre ambassadeur Hugo Grotius. J'ai comparé ces manuscrits avec les éditions suivantes de Grotius :

Hugonis Grotii epistolæ, Amst., 1687, in-folio.

Hugonis Grotii epistolæ ineditæ ad Oxenstiernas patrem et filium aliosque Seeciæ consiliarios e Gallia missæ.... ex authentico exemplari quod in bibliotheca Lincōpiensi servatur.... Harlemi, 1806.

[1] Ainsi que la bibliothèque du comte d'Engeström, celle d'Upsal, etc. (Voyez notre Table des matières.)

Hugonis Grotii ad Joh. Oxenstiernam et Joh. Adl. Salvium et Johannis Oxenstiernæ ad Cerisantem epistolæ ineditæ. Ex codice manuscripto bibliothecæ Hannoveranæ regiæ nunc primum edendas curavit Instituti regii Belgici classis tertia. Harlemi, 1829. — Cette édition contient la partie de la correspondance de Grotius qui s'étend du 28 mai (6 juin) 1643 au 6 février 1646.

Il résulte de cet examen que beaucoup de ces lettres de Grotius sont encore inédites, ou bien que les originaux conservés en Suède portent des apostilles inédites, ou enfin que les détails transmis par chiffres, et non interprétés dans ces éditions, le sont presque toujours dans les originaux. Si l'on pense à la renommée méritée de Grotius et à la grandeur du temps et de la cour où il a vécu, on ne sera pas étonné que j'aie recueilli avidement ces précieuses indications.

Il est probable que la réunion et le déchiffrement des lettres de Grotius conservées aux archives de Stockholm sont dus aux soins et à la science de Gustave Benzelstierna et d'Éric Benzelius, son frère, qui s'étaient occupés de préparer une nouvelle édition de Grotius. On lit, en effet, dans la *Correspondance* de ces deux érudits, publiée par Lidén (Linköping, 1791, in-8°), une sorte de *prospectus* préparé dans cette vue par Benzelstierna [1].

Bien que l'éditeur de 1806 se soit évidemment servi de ces do-

[1] «Le nom et la profonde érudition de M. Hugo Grotius, y est-il dit, sont si bien connus parmi tout ce qu'il y a de sçavans, qu'à grande raison peut-on dire que les belles sciences sont autant poussées au plus haut point par l'esprit incomparable de ce grand homme, que Monsr Grot par leur moyen s'est acquis une gloire immortelle. Feu Monsr le grand chancelier Oxenstiern, qui sçavait également rendre justice aux gens de lettres et aux Ministres d'État en est un témoin irréparable. Après la mort du grand Gustave, il le choisit pour être ambassadeur de Suède à la cour de France; il y fut envoyé l'an 1633, et Monsr Grot s'en acquitta avec une exactitude sans pareille; le public n'en est que trop convaincu par les belles lettres qu'il a écrites pendant dix ans à la reine Christine, audit chancelier et aux principaux ministres de Suède, dont une grande partie se trouve dans le livre imprimé en Hollande, in-folio, sous le titre de *Epistolæ Hugonis Grotii quotquot reperiri potuerunt.* Mais, 1° les archives du Roi notre souverain aussi bien que celles du chancelier m'ont fourni un très-beau supplément de soixante lettres; 2° de toutes celles que Monsr Grot a écrites à Messieurs nos plénipotentiaires pour la paix d'Osnabrygg, il n'y en a pas une seule d'imprimée; cependant j'ai eu soin d'en ramasser une vingtaine de ses autographes; 3° encore voit-on dans les originaux diverses apostilles qui ne se trouvent pas dans le volume imprimé; 4° ce qu'il y a de plus, c'est que, dans les lettres imprimées aussi bien que dans les anecdotes, les affaires d'État les plus secrètes sont rapportées en

cuments, déposés à la bibliothèque du Gymnase de Linköping, il faut croire qu'il n'a pas eu tout le dossier à sa disposition, ou bien que ce dossier s'est accru depuis cette époque, puisque son travail omet plusieurs lettres, fragments ou interprétations de chiffres qui se trouvent aujourd'hui dans les Archives.

— Lettre 359, page 129 de l'édition de 1687, sans date de mois et commençant par : « Itinere quanquam non intermisso.... » Le manuscrit autographe présente des variantes, particulièrement dans ce passage, qu'il donne ainsi : « Et Hagenoviæ quidem currus reperimus, duos milliones, ut aiebant, nummi Francici ferentes ad exercitus : alius millio eis paucos dies expectari dicebatur. » Le texte de la fin est déchiffré ici comme il suit :

« Asdrubal ardentem amorem ostendebat philosophiæ. Credi
La Grange *Benfeldij*
volebat jam rem venisse ad Abrahamum usque. At 101.... (une
rapturam cum Cæsare. *Præfecti illi*
ligne de chiffres). 68. 59. 76. non ita censebant, sed expectari
eventum 22. 42. 41................ de Simonide ad (et non
conventus Wormatiensis; fabula *pecunia in*
pas *in* comme dans l'édition de 1687) Caium transmissa etiam
Sueciam
hic 22..... 29. 45., etc.
calet.

« Meti, 10 (28) 1635. »

Le manuscrit donne de plus ce nouveau post-scriptum : « Ab Hanoviæ comite aiunt ei nondum visum regem; magnam ab eo spem in D. Feuquerio collocari qui comum (?) 23, 32, 77, 19.
Genevam Meti
sequantur, aiunt quotidie se haberi durius. De Aristotele rumo-
Philipsburgo
res nos sollicitos habent. »

— Lettre 362 de l'édition de 1687, in-folio, page 131. Les chiffres en sont ici expliqués : « Venit modo ad me Hebbius : dixit avere scire 56 49 37 4 85 84... an Justinus venisset Thucydidem
Patrem *Josephum* *Grotius* *Alsatiam*

chiffres ou sous des noms supposés; le bonheur, après une pénible recherche, m'en a fait trouver la clef. — Stockholm, ce 1er de Novembre, l'an 1715.
Signé « OLAVE BENZELL. »

Terentio traditurus. Ex Cunione idem 23 55... scribitur.» Et
Gallo *Belgio* *mihi*
deux lignes plus bas: « Ait Eusebium ejus esse ingenii ut 35 52 56...
Cardinalem Richelium *negotia*
malit tractari 70 29 43 videbimus brevi... » — Deux lignes plus
apud se
bas : « ... Fuisse calumniam de Simonide ad fraga misso, fabro
pecuniâ in Sueciam missâ
ut ipse arbitrabatur Asdrubale. Addebat Hannonem ad Thucydidem
La Grange *Feuquieriam* *Vestram Ex-*
missum.
cellentiam.

Lettre 371 de l'édition de 1687, in-folio, page 155. Voici le texte rétabli après le déchiffrement : « ... Venit postea ad me Venetus, in *Sueciam*, quantum sermone conjici poterat, bene affectus. Inter alia dicebat credere se *Gallos* in hoc nunc *Sueciæ* subblandiri ut *Oxenstiernii* ope retineant *Germanos* ne *Pragam mittant pacis* causâ. Ceterum id ipsos optare ut *Cancellarius Oxenstierna ad mare Balticum* ejusque vicinos abeat quo facilius *Moguntiam* sibi adjungant. Spargere *Gallos* rumorem de *Bernhardo Duce Vinariensi*, quasi qui ab ipsis *pecuniam* sumeret, se non credente. Optabat idem aut *Grotium* aut alium a *Sueciâ* pridem heic fuisse, potuisse multum præcaveri. *Heufdius* vero non dubitat quin et meæ tamdiù moræ ad Dionysium et eorum quæ *Caleti* acta sint faber fuerit *La Grange* incitantibus ex *fœderatis Evangelicis* aliquibus. Ego *La Grangio* heic adjutorem *ad talia* fuisse *Charnacæum* certo odoratus mihi videor. »

— Lettre du 22 janvier (1er février) 1635, commençant par : « Mei ne cura.... »

Il faut y ajouter ce post-scriptum :

« Mercatores per quos literæ Lutetiæ ad me recte perveniant nos delegimus :

« Monsieur Oliuier : rue de Quincampois, marchand flamen.

« Monsieur Francquen, maistre tailleur, a la croix de fer, rue Saint-Martin.

« Wormatiæ uen.(?) Petrum bccx (?) mercatorem belgam. »

— 1635, 7 mai. Lettre commençant par : « Lutetiam hac... » Il faut y ajouter un post-scriptum qui a été imprimé, du reste, dans la correspondance d'Éric Benzelius, p. 81 : « Postridie quam

hæc scripseram misi ad Buttillerium filium. Dictus est abiisse in Britanniam Armoricam, ubi est frater Regius et forte non rediturus intra menses aliquot. Restat igitur ut conveniam Bullonium et ex ipso sciam quid mandati acceperit. Scribit mihi ex Cassellis Hermanus Wolfius tres cohortes hostium cæsas ex Guilielmo Duce ad urbem Neustadium et ad lacus magnum parvumque. Eumdem Ducem 3 (12) Aprilis ivisse Hildesheimium ut cum Bannerio agat de exercitu xx millium componendo, quo eatur in Thuringiam et Herzfeldium contra copias Picolominæi Isolani et Carpi, et porrò si ista bene succedant, Mansfeldius cogatur in prælium. Pacem Pirnensem vult evanuisse castello Coburgo contra induciarum fidem capto a Cæsareanis, de quo ultum se Electoren cæsis tribus Cæsareanorum in Bohemia cohortibus addit Neustadium et Neoburgum de deditione agere, sed puto et ipsum Wolfium tuæ Sublimitati scripsisse. 8 May novi calendarii, hora nona matutina. »

— On ne trouve pas les lettres suivantes dans les éditions citées plus haut :

— 1634, 3 (13) octobre : « Vix abierat Caletensi via... »

— 1635, 12 mai. « Nox hæc multo... »

— A la suite de cette lettre est annexée la pièce suivante : « Extrait des registres du conseil privé du Roy, 15 juin 1635. Sur la requête présentée au roy en son conseil par les religieux Carmes et confrères de la Confrairie du Saint-Scapulaire du Mont-Carmel, contenant que depuis 400 et tant d'années ladite confrairie a esté intitulée... » C'est une sommation à la Sorbonne de renvoyer au Pape la censure du livre l'*Alliance spirituelle avec la Vierge mère de Dieu*.

— 1635, juin ou juillet. « Omnes experior scribendi..... » Le posts-criptum manque dans l'édition de 1687 : « Jam nunc mihi dicitur... »

— 1635. La lettre commençant par : « Multos sæpe viris..... » marquée 1 (11) août 1635 dans le manuscrit de Stockholm, est datée du 1 (11) août 1634 dans l'édition de 1806.

— 1635, 17 (27) août. « Quanquam scripsi... » Les chiffres sont expliqués dans le manuscrit.

— 1635, 7 septembre. « Ex partibus ad Rhenum... »

— 1635, 9 (19) octobre. « Quid nunc potissimum... » avec un post-scriptum : « Franquendaliam... »

— 1635, 2 (12) octobre. « Literas quas scribere... » L'édition de

1687 place à la fin de cette lettre le post-scriptum qui, dans le manuscrit, fait suite à la précédente : « Franquendaliam... »

— 1635, 6 (16) novembre. « Postquam cum literis... » déchiffrée dans le manuscrit.

— 1635, 7 décembre. « Jactatum diu... » Le manuscrit donne un second post-scriptum.

— 1635, 10 (20) décembre. « Sextus jam dies.... » Un post-scriptum à ajouter.

— 1635. Plaintes des archevêques, évêques et autres ecclésiastiques représentant le clergé de France, contre ceux de la religion réformée : « Puisque Dieu, par la valeur de V. M... »

— 1635. Lettre commençant par : « Quanto cum irrisu... » Il faut ajouter ce post-scriptum : « Hebbius rem pecuniariam suam quotidie mihi commendat : eamque dicit moram esse suo discessui. »

— 1635. Lettre commençant par : « Nudius tertius.... » Corrections à faire :

Videntur Præcoquis locisque....... de peritos rerum Cimonis...
Coloniæ *Belgicæ*
non diu se in Callimacho cum Annibale...
bello *imperatore*

— 1635, 8 juin. « Biduum est...... » Il faut ajouter un post-scriptum imprimé dans la *Correspondance* de Benzelius, p. 80 : « Jam nunc intelligo classem Neapolitanam fuisse xxxv galearum, xii galearum earum navium partem plane periisse impactam Corsicis rupibus : alias ita exarmatas ut intra mensem usui esse nequeant. Vallis Felinæ statum ni mature succurratur, esse in periculo, vi millia ab Helvetiis Pontificiis in agrum Mediolanensem pervenisse ; in Carinthia vicinisque partibus maximos delectus agi, intraque duos menses Hispanicum ibi exercitum ad xx millia fore. Crequiacum ipsum esse Pignerolæ, ejus copias nondum Alpes transisse, ideo quod exhaustæ essent missis Lafortio periclitanti et in Picardiam auxiliis ; cui damno supplementa quæri sed tempore opus. Ab Imperatore postulatum transitum suo militi per agrum Venetum. »

— 1635, 19 juin. « Advenisse pridem in Saxonicas... » Le manuscrit donne les interprétations suivantes : « Addit 48,
Venetus
118, etc.................... non facile a Clodio..... quod
nobilatitalem Belgicæ Hispaniensis *Hispano*

metuat ne Terentius.... Pindarum.... »
Gallia *bellum*

Il faut de plus ajouter ce post-scriptum : « Secretarius legati Hispaniæ cum ultra præfinitum in urbe mansisset custoditus et nunc dimissus est. Ego pecuniam mihi quondam debitam oblatamque iterum, iterum comiter recusavi. Tentatus an, si a Suecia desererem, operam meam vellem regi ad res belgicas germanicasque addicere, dixi non impedire legationem mihi creditam quominus utilitates communes persequerer, cæterum fidem me Sublimitati tuæ habiturum servaturumque. »

— 1636, 4 janvier. « Cum nuper in Parlamentum..... » Un post-scriptum à ajouter.

— 1656, 4 février. « Immensas gratias... » Déchiffrée dans le manuscrit.

— 1636, 8 (18) avril. « Sollicitum me... » Une ligne de plus à la fin; finit par : « eam patiuntur. »

— 1636, 8 mai. « Ex quo postremum... » Déchiffrée dans le manuscrit.

— 1636, 20 (30) mai. « Ægre tandem.... » Déchiffrée. Un post-scriptum à ajouter.

— 1656, 21 mai. « De negotio... » Déchiffrée. Une apostille : « Postquam literas obligaveram... »

— 1637, 21 (31) juin. « Pro binis literis debitor tibi sum... » Le *P. S.* est ici déchiffré. « Cujusquam 33, 38, 79..........
etiam Arnhemii
Ad Mimnermum....... posterum minus a Virginio... arcana
Pacem *Hispano*
et Potamonis et Galbæ sunt cognita, rectum judico. De Fabio...
Saxonis *Brandenburgici* *Davausio*
curant ut in Mimnermo... ausi non sunt D 21 70... ipsa potius
pace *Salvias*
patrimonia Annibalis, quandoquidem eum rota..... Illud de
Imperatoris *Germania*
æqualitate super Tullo..... et Vespasiano... diligenter sequi[1].
Lotharingia *Pomerania*
Simonides ille quo Fabius... »
Rummy *Davausius*

[1] Il y a ici en marge ce renvoi : « Accedit quod illorum possessio vi sola, non pactis nititur. »

— 1643, 20 (30) mai (reçue le 13 juin) :

« Illustrissime Domine, in prælio ad Rocroium periisse dicuntur Gallorum III millia, hostium supra quatuor, signa capta sunt ferme ducenta, quæ primum ostentata in domo principis Condæi nunc in æde cathedrali suspenduntur. Mitto historiam ejus prælii curante principe editam. Nunc dicitur is qui sub duce Anguiano est exercitus ire in Hannoniam, Burgundicus vero in comitatum Burgundiæ; Guebrianus contra Bavaricas et Lotharingicas copias quæ se jungere dicuntur. Princeps Thomas arcem præcipuam Astæ nondum cepit neque spes videtur liberandæ arcis Derlonæ. Rex Hispaniæ ad Cæsaraugustam est; Silva inter Tortosam et Fragas. Motta Odincurtius Almtrasiam in Catalonia recepisse dicitur. Vana sunt quæ de Siciliæ urbibus jactabantur. Buquoium accepimus ab Hispanis obtruncatum quod Albuquorcio, ita ut Melo voluerat, de imperio equestri cedere noluerat, ejusque exemplo irritati equites male se ad Rocroium gesserint. Dux Carolus Wormatiæ est; Mileraius ad Aquas; Marchio Bressæus Brovagii; Esquillonia in urbe cui regina promisit tutelam suam contra vim omnem. Dux Aurelianensis uxorem Medoni recepit ubi archiepiscopus Parisiensis nuptiis eorum benedixit, ad majorem cautionem hac forma : « si conjuncti non estis, ego vos conjungo. » Dux Guisius qui nunc iterum archiepiscopus Remensis dicitur, intra Galliam est Marchiæ. Redeunt et Espernonius, Elbœvius et Sancto-Germanus. Episcopus Bellovacensis additus est ministris regendi statûs, ut et præses Belleurius reginæ cancellarius. Propterea regina Romam misit ut eidem Bellovacensi dignitatem cardinalitiam obtineat. Gerberius hic est missus ab Angliæ rege ad luctûs indicia peragenda et res alias. Cantatus est hymnus Te Deum laudamus ob victoriam ad Rocroium. Burgundicus exercitus dicitur futurus ad XVIII millia. Pecuniæ ægre hic expediuntur. Videtur res eo ire ut exprimantur ab iis qui plusculum sibi sumpsere. Vicecomiti Turenæ et Gassioni spes fit de dignitate marescalli Franciæ. Ranzovius a captivitate rediit. Qui ituri sint ad colloquia de pace nondum constat. Ante regis mortem dilecti ad id fuerant dux Longovillanus, Davausius, Emeriacus. Davausius quin iturus sit non dubitat, sed multi putant De Chavigniacum, ut se eximat impendentibus procellis, legationem quam nuper excusaverat nunc libenter accepturum. Dandelotus filius Marescalli Castilionæi ad Romanam ecclesiam se contulit, delicitus amoribus vir-

ginis non bonæ famæ. Bekius cum 10 millibus dicitur augere Melonis exercitum. Quod multi Germanorum principum voluerant, quodque magis a re Protestantium fuisset ut per circulos deligerentur qui pacis colloquia dirigerent discussum est ab aliis, qui et Palatinum negotium Viennæ seorsim tractari volunt, Bavaro maxime actore qui et impedivit ne Hamburgensium conquerentium de rege Daniæ, et civitatum Ansiaticarum pro Hamburgensibus laborantium ratio haberetur, ita ut faciendum censuerant legati Electoris Mogontiacensis. Proponitur Francofurti ut totus is qui ibi est conventus transferatur ad loca colloquii de pàce. Guebrianus et naves et machinas secum habet multas. Regina episcopatus et alia quæ vocant beneficia dat ex consilio Mazarini, Bellovacensis, Lexoviensis Episcopi et Vincentis qui est ex ordine missionis. Maxima est Condæi auctoritas ideo quod assiduus sit ubi res aut statûs aut pecuniariæ tractantur. Dat causas referendas quibus vult, primus sententiam dicit, signat acta. Die dominica venit ad me Girautius jussu De Chavigniaci, quem dicebat jussu reginæ venturum ad me sed morbo impediri. Venit autem ad me Chavigniacus ipse die Jovis sub vesperam et de luctu solatiisque quædam præfatus, dixit reginam constantem fore in proposito regis defuncti ad continuandum bellum aut pacem faciendam cum regina Suediæ ceterisque fœderatis. De fœderibus ipsis, quanquam ego bis eorum mentionem injeci, nihil dixit. Videntur aliquid mutare velle, ut et nuper scripsi. Vespere diei Veneris vidi et salutavi et regem et reginam regentem. Dixi ea quæ ad minuendum magis quam augendum luctum pertinebant. Inter laudes defuncti regis non tacui curam ejus pro sociis. Dixi præterea ea quæ tempori congruebant. Respondit regina benigne admodum de suo in reginam dominam nostram affectu, præterea constantissimam se fore in persequendis vestigiis regis mariti sui, idque me significare jussit. Deus res et regni hujus et Suedici in concordia ad felicitatem servet, idemque,

« Ill^me^ domine, Excellentiam tuam in prosperis rebus diu servet.

« Lutetiæ, xx (xxx) maii CIƆIƆCXLIII.

« Excellentiæ tuæ addictissimus devotissimusque cultor. »

« H. Grotius (signature seule autographe). »

P. S. « Hassici qui hic sunt IX Francicorum millia supra promissum accepere. »

— 1643, 17 (27) juin. « Dominica die quæ præteriit...... »
P. S. : « Intellexi eum qui cursori Viennensi... »

— 1643, 15 (25) juillet. « Accepi litteras reginæ dominæ, datas x junii... » *P. S.* : « Accessi comitem Briennium. »

— 1643, 29 juillet (8 août). « Theodonis villæ deditio... » Premier *P. S.* : « Ad Theodonis villam... » Second *P. S.*, ici autographe : « Legati Gallici præter xii pueros nobiles alios assument sed Germanos. Non videntur profecturi ante mensis hujus finem. »

— Sans date. « Theodonis villa duci Anguiano dedita est xv augusti..... » *P. S.* : « Sunt qui putant in arcano convenisse... »

— 1643, 10 (20) juin. « Aula hæc mutationes..... » *P. S.* : « Castillonanum audimus fore inspectorem... »

— 1643, 12 (22) août. « Apud reginam regentem.... » *P. S.* : « Bavaricæ copiæ apud... »

— 1643, 19 août. « Venit ad me nunquam visus,.... » *P. S.* : « Galli alias etiam.... »

—Sans date. Reçue le 10 septembre. « Novis imperiis abesse... » *P. S.* : « Dux Bellifortius... »

— Sans date. « Ad regem Angliæ. Serenissime rex. Retulerit absque dubio redux... »

— 1643, 4 septembre. Au quartier d'Ehrstein. « Monsieur. La nécessité que l'on dit n'avoir point de loy... »

— 1643, 9 septembre. « Dux Vindocinensis et uxor ejus... » *P. S.* : « Chavigniacus erit in consilio... »

— 1643, 9 septembre. « Video plerosque rerum prudentes... » *P. S.* : « Venit ad me Tracyus... »

— 1643, 16 septembre. « Adhuc differtur meus ad reginam aditus... » *P. S.* : « Dux Engolismensis creditur... »

— 1643, 30 septembre. « Regina adhuc icterica est, ex ægritudine quadam, ut creditur, animi... » Premier *P. S.* : « Apparet ex mandatis... » Second *P. S.*, ici autographe : « Accepi litteras excellentiæ vestræ, datas x sept. de eximendo a malis Benfeldio et augendo exercitu Guebriani mittendoque trans Rhenum. Jam feci quantum meæ fuit potestatis. Videbimus quid sit eventurum. Res Gallicæ semper miras habent latebras : nunc eo magis quia in Siculi sunt manu. »

— 1643, 14 octobre. « Reginæ valetudo procedit in melius... » *P. S.* : « Sunt hic quidam a Landgravis... »

— 1643, 21 octobre. « Regina regens plane convalescit... » *P. S.* : « Melo ipse a montibus... »

— 1643, 29 octobre. « Quæram mihi aditum ad reginam... » *P. S.* : « Audimus qui in Italia sunt... »

— 1643, 4 novembre. « Die hujus mensis x°....... » *P. S.* : « Comes Chavigniacus... »

— 1643, 11 novembre. « Accessi die Jovis elapso... » *P. S.* : « Hiberni Romanenses... »

— 1643, 18 novembre. « Quæro aditum ad reginam..... » *P. S.* : « Motta Odincurtius impar... » *P. S.* autographe : « Accepi litteras excellentiæ vestræ scriptas... »

— 1643, 26 novembre. « Residens a Polonia... » *P. S.* : « De re Benfeldii nihil... »

— 1643, 2 décembre. « Crescit fama mali apud Danubium... » *P. S.* : « Piccolomineum a rege... »

— 1643, 5 décembre. « De Tubingue. Relation de ce qui s'est passé à l'armée du roy en Allemagne, jusqu'à sa desroute. Le maréchal de Guebriant ayant passé le Rhin.... » (Cette pièce se trouve ici au milieu des lettres de Grotius.)

— 1643, 9 décembre. « Cardinalis Mazarinus qui magnam... » *P. S.* : « Saxonici qui Francofurti... »

— 1643, 16 décembre. « Vidi exemplum litterarum Mercii... » *P. S.* : « Addam quæ hic dicuntur... »

— 1643, 24 décembre. « Est hic Ranzovius, levi, ut dicitur.... » *P. S.* : « Marchio S. Chaumontius ad cardinalem... »

— 1644, 9 janvier. « Proposuit reginæ Ranzovius... » *P. S.* : « Postquam hæc scripseram... »

— 1644, 28 janvier. « Pictonici quidem motus..... » *P. S.* : « Venit huc in diversas... »

— 1644, 3 février. « Magna nec miranda tamen..... » *P. S.* : Ragoskium retro... »

— 1644, 17 février. « Vidi scriptum danicum... » *P. S.* : « Non Brugius is de quo sermo fuerat... »

— 1644, 25 février. « Exspecto adhuc mandata..... » *P. S.* : « Intelligimus ex Uberlinga.. »

— 1644, 2 mars. « Paratus ad bellum... » *P. S.* : « Jam nunc intelligo... »

— 1644, 9 mars. « Incalescunt hic disputationes theologicæ... » *P. S.* : Qui regi Angliæ favent... »

— 1644, 16 mars. « Jactantur hic sermones... » *P. S.* : « Qui regis Angliæ res magnas... » *P. S.* autographe : « Accepi litteras excellentiæ vestræ... »

— 1644, 24 mars. A Oxenstierna et Salvius : « Ill^mi et Exc^mi Domini. Res aulicæ hic manent... » *P. S.* : « Controversum inter Chavigniacum... »

— 1644, 31 mars. Aux mêmes : « Copiæ moveri ex omni parte... » *P. S.* : Proponunt Galli tanquam... »

— 1644, 20 avril. Aux mêmes : « Oratio quam die Martis... » *P. S.* : « Ossenvilla jam Brisaco... »

— 1644, 28 avril. Aux mêmes : « Ex quo nuntius huc advenit... » *P. S.* : « Hispanis in Italia... » *P. S.* autographe de huit lignes : « Accepi litteras... »

— 1644, 4 mai. Aux mêmes : « Edictum Reginæ nostræ... » *P. S.* : « Rumor hic est decem millibus... » *P. S.* autographe de neuf lignes : « Accepi, Illustrimi... »

— 1644, 11 mai. Aux mêmes : « Profecti sunt Dux Aurelianus.... » *P. S.* : « Discimus jam ducis... » *P. S.* autographe : « Accepi litteras, Illustrissimi... »

— 1644, 18 mai. Aux mêmes : « Cum ad rem pertineat... » *P. S.* : « Ludovicus Haro... »

— 1644, 24 mai. Reçue le 4 juin. « Illustrissimi et Excellentissimi Domini. Dux Aurelianensis Gravelingam obsidet, bene capto tempore, dum Rex Angliæ et Daniæ, plane nolentes Flandriam Gallis accrescere, domi negotium habent ita grave ut externis se miscere non possint. Habet Dux secum xx ferme hominum millia, pluribus et opus est ut uno vallo includat oppidum, et castellum non minus firmum oppido. Dux Anguianus apud Virodunum est. Sarcinæ ab eo præmissæ præda hosti fuêre. De Catalaniâ evenit quod præsagieram, ingens damnum acceptum est. Dum Uerdam adversus obsidionem quam parari audiebat obtegit Motta Odincurtius, transiit interim Sicorim amnem exercitus Regis Hispaniæ ad xvi millia. Motta Odincurtius qui partem tantum hostilis exercitus venisse arbitratur obviam ivit; equitatus ejus illico cessit, peditatus cæsus aut captus est, tria millia dicunt qui minimum, sex qui plurimum. Verdæ partim ex vetere præsidio, partim ex illis quos illuc fuga tulit, iv esse millia dicuntur, spe exigua ut diu tutari oppidum possint...... » Cette longue lettre continue à donner ainsi, à peu près exclusivement,

des nouvelles militaires. Nous ne la transcrivons pas tout entière ici, parce qu'elle est imprimée dans la *Correspondance* de Benzelius, page 82.

— 1544, 26 mai. Aux mêmes : « Dux Aurelianensis... » *P. S.* : « Rumores hic sunt... »

— 1644, 11 juin. Aux mêmes : « Vallum illud castrorum... » *P. S.* : « Galli qui Gravelingam... » »

— 1644, 11 juin. Aux mêmes : « Hispani in Belgica læti... » *P. S.* : « Dubito an verum sit... »

— 1644, 16 juin. « Plurimum debeo Excellenciæ vestræ et pro epistola.... » Cette lettre, qui se trouve dans l'édition de 1687 sous le n° 1673, page 728, col. B, est ici entièrement autographe.

— 1644, 24 juin. A Oxenstierna et Salvius : « Multæ mihi quas ab amicis... » *P. S.* : « Epistola Palatini Posnæ utilis... »

— 1644, 30 juin. Aux mêmes : « Dixit nuper in publico cardinalis... » *P. S.* : « Sparsi hic rumores... »

— 1644, 6 juillet. Aux mêmes : « Vidi D. Comitem Chavigniacum... » *P. S.* : « D. Cesirantes jussit... »

— 1644, 13 juillet. Aux mêmes : « Gravelinga putatur... » *P. S.* : « Dicitur a Buda legatus... »

— 1644, 20 juillet. Aux mêmes : « Præcipuum de quo nunc... » *P. S.* : « Nuntium jam nunc... »

— 1644, 10 août. Aux mêmes : « Friburgum adventu Ducis... » *P. S.* : « Metuitur hic factio... »

— 1644, 17 août. « A C. Poli disco Sultani... » *P. S.* : « Lanii adhuc vendunt carnes... »

— 1644, 17 août. « Ill^me^ et Exc^me^ Domine. Verum est quod Exc^a^ vestra in litteris... » Cette lettre, qui se trouve dans l'édition de 1687, sous le n° 1685, page 730, col. B, est ici entièrement autographe.

— 1644, 29 août. A Oxenstierna et Salvius : « Conveni Ducem Aurelianensem... » *P. S.* : « Regina regens in Parlamentum... »

— 1644, 10 septembre. Aux mêmes : « Regina regens se adhuc parat... » *P. S.* autographe de deux lignes : « Obsessores Philippsburgi... » Second *P. S.* : « Regina jam hinc abiit ad Fontem Bellaqueum... »

— 1644, 14 septembre. Aux mêmes : « Motuum novorum quorum... » *P. S.* : « Copiæ missæ a Præfecto... »

— 1644, 21 septembre. « Ill^me et Exc^me Domine. In hoc temporis articulo... » *P. S.* : « Cardinalis Mazarinus non sine periculo ægrotat... » Entièrement autographe.

— 1644, 28 septembre. A Oxenstierna et Salvius : « Cardinalis Mazarinus febri laborat.. » *P. S.* : « Pontifex simul... »

— 1644, 29 septembre. « Ill^me et Exc^me Domine. Filiorum est paterna... *P. S.* : Has litteras miseram die... » Autographe.

— 1644, 1er octobre. A Oxenstierna et Salvius : « Video copiam navalem... » *P. S.* : « Qui hic vulgantur... »

— 1644, 5 octobre. Aux mêmes : « Cardinalis Mazarinus quidem... » *P. S.* : « Elector Magontiacensis... »

— 1644, 17 octobre. « Ill^me et Exc^me Domine. Accepi litteras... » *P. S.* : « Suppliciter responsum... » Autographe.

— 1644, 19 octobre. A Oxenstierna et Salvius : « Regina regens huc rediit.... » *P. S.* : « D. Cerisantes dum mihi nocere studet... »

— 1644, 22 octobre. Aux mêmes : « Cardinalis habet se non quam vellet bene.. » *P. S.* : « Duo video dubitari.. »

— 1644, 27 octobre. Aux mêmes : « Vidi his diebus ducem Anguianum... » *P. S.* : « Regina Angliæ hoc ipso die... »

— 1644, 2 novembre. Aux mêmes : « Est in Lupara Regina Angliæ... » *P. S.* : « Si qui ex Flandria huc... »

— 1644, 9 novembre. Aux mêmes : « Res hic neque optimæ sunt... » *P. S.* : « Novæ ab Hispania... »

— 1644, 21 décembre. Aux mêmes : « Marescallus Gassio ab aula... » *P. S.* : « Fama hic per urbem... »

— 1644. 29 décembre. « Ill^me et Exc^me Domine. Recte accepi litteras..... » Cette lettre se trouve dans l'édition de 1687 sous le n° 1717, page 740, col. A. Elle est ici entièrement autographe.

— 1645. 29 janvier. A Oxenstierna et Salvius : « Litteræ a Francofurto... » *P. S.* : « Audimus præterea... » *P. S.* autographe : « Vidi oden quam D. Cerisantes inscripsit D. cardinali Mazarino. Rident affusim eruditi omnes et observant tria manifesta peccata contra prosodiæ leges, qualia ipse, in pueris, discipulis quondam suis, ferre non debuit. Ego vero duo non mala esse quæ de Horatio sumpsit... »

— 1645. 1er février. Aux mêmes : « Quæ nuper de italicis... » *P. S.* : « Turcæ iterum navibus. »

— 1645. Sans date de mois : « Ill^{me} et Exc^{me} Domine. Litteras Exc. vestræ calendis aprilibus... » Autographe.

— 1645. 30 mars. A Oxenstierna et Salvius : « Quæ Francofurto veniunt litteræ.. » *P. S.* : « Dux Bavarus inter alia.. »

— 1645. 5 avril. « Constitutum est in conventu... » *P. S.* : « Litteræ quas a filio meo... »

— 1645. 4 juin : « Ill^{me} Domine. Summa Illustr. Dominationis vestræ in me benevolentia facit ut... » Lettre adressée à Magnus de la Gardie... » Tribuno Prætorianorum Reginæ. »

XVIIe SIÈCLE. — LETTRES DE LOUIS XIV, LOUIS XV, ETC.

DE MARIE DE MÉDICIS À GUSTAVE II ADOLPHE.

« Bruxelles, 3 septembre 1632.

« Monsieur mon frère,

« Le desir que j'ay eu dans les présentes occurrences... » Lettre portée par le sieur de Vaux pour obtenir délivrance du Sieur Des Hayes, qui avait été envoyé au Roi pour une négociation.

DE LOUIS XIV AU ROI DE DANEMARK.

« 28 août 1643.

« Très-haut, très-excellent prince, etc.

« Le feu Roi, notre très-honoré seigneur et père,... s'est si souvent laissé entendre qu'il compatissait aux maux survenus à la maison palatine... » (*Copie*).

DE LOUIS XIV ET ANNE D'AUTRICHE À CHARLES X GUSTAVE, 1654-1659.

— Paris, 11 septembre 1654. Compliments de bon avénement au roi de Suède.

— Paris, 11 septembre 1654, présentée en audience publique par le baron d'Avaugour.

Même sujet; presque mêmes termes.

— Paris, 11 septembre 1654. Félicitations par le comte de Brienne pour le mariage du Roi. Lettre adressée à la princesse Éléonore-Hedvige, reine de Suède.

— Paris, 18 octobre 1654. « Nous avons accordé au baron d'Avaugour de revenir. »

— Paris, 6 mai 1655. Signé : Anne. « Au Roy de Suède, monsieur mon frère.

« Monsieur mon frère,

« Quoyque la nécessité de mourir, qui est commune à tous les hommes, ne nous dust pas permettre de nous affliger d'un accident que nous sauons estre ineuitable, neantmoins, quand la mort oste du monde une personne qui a des qualitez qui ne sont pas communes ou que nous aimons, il est impossible que nous n'en ressentions de la douleur. C'est pourquoy Votre Majesté n'aura pas peine à croire que j'ay appris avec desplaisir la nouvelle de la mort de ma sœur, la Reyne Marie-Éléonore, douairière de Suède... »

— Avril 1658. « Nous, Louis,... à Très-haut... Sans doute le sieur Chevalier de Terlon, l'un de nos conseillers à notre conseil d'Estat et ambassadeur près de Vostre Majesté, se sera desjà acquité des ordres... » Félicitations sur la paix conclue avec le Danemark.

— Paris, 20 juin 1659. « Nous, Louis,... à Très-haut... » Deux marchands de La Rochelle ont eu leur navire, chargé pour Memel et Dantzick, pris par un navire suédois. On demande la mise en liberté.

— Toulouse, 11 novembre 1659. Condoléances pour la mort du duc de Holstein.

— Toulouse, 16 décembre 1659. 4 feuillets, 7 pages.

« Le Roy ayant fait examiner, en présence de son conseil, le memorial qui luy a esté presenté le jour du present mois de décembre, par le sieur président Biorenklou, ambassadeur de Suède... »

La lettre finit par : « Comme la Boheme, la Silezie et la Moravie, particulièrement si l'Autrische en est exceptée, comme membre de l'Empire. Faict à Toulouse... »

C'est un mémoire sur la paix à conclure entre la Suède et le Danemark. La paix d'Allemagne ne sera jamais sûre sans la paix du Nord. Le Roi veut s'y employer. Si l'Autriche et la maison de Brandebourg ne veulent pas traiter, le Roi assistera ouvertement le roi de Suède. Il faut, tout au moins, qu'on obtienne la paix de Pologne et même, s'il est possible, par quelque article secret

avec les Polonais, l'exclusion de la maison d'Autriche lors de l'élection de leur nouveau roi.

DE LOUIS XIV, CONDÉ, DE LIONNE ET AUTRES, AU GOUVERNEMENT DE CHARLES XI (MINEUR), 1660-1672.

— Montpellier, 5 avril 1660. Au roi de Suède.

— Montpellier, 5 avril 1660. Reçue à Stockholm le 16 mai 1660. A la Reine, sur la mort du Roi son mari.

— Saint-Jean-de-Luz, 26 mai 1660. Reçue le 23 juin 1660. Au Roi. « Après les guerres que... »

— Paris, 22 septembre 1660. Au Roi. « Le sieur Cheualier de Terlon... »

— Paris, 20 décembre 1660. Reçue le 23 février 1661. « La résolution que V. M.... »

— Paris, 24 janvier 1661. Signée Marie Terèse. Contre-signée Colbert. Au Roi. « Les assurances... »

— Paris, 20 février 1661. Reçue le 15 mars 1661. « Le sieur de Courtin... ».

— Paris, 10 mars 1661. Reçue le 11 avril 1661. « La perte que nous venons de faire[1] nous ayant faict resoudre de prendre nous-mesmes en main le régime de nos états... amitié avec vous... les princes d'Allemagne avant nos considérations et l'action de nos armes, vivoient dans une oppression qui alloit bientôt les réduire à un véritable esclavage. Et comme nous avons esté eslevé dans ces maximes... Asseurons V. M. que nous ne nous départirons pas de la résolution que nous avons prise de donner toute notre application à régir nous-mesme nos estats, sans nous en reposer que sur nos propres soins... »

— Paris, 8 avril 1661. Reçue le 28 avril. « Nous avions déjà... »

— Paris, 16 avril 1661. « Notre principal soin... »

— Fontainebleau, 1er novembre 1661. Reçue le 16 février 1662. « Il est du devoir... »

— Paris, 23 décembre 1661. Reçue le 25 février 1662. « La plupart des provinces... »

— Paris, 1er janvier 1662. Reçue le 7 avril 1662. « Après la candeur... »

[1] De Mazarin.

— Paris, 19 janvier 1662. « Le nommé Jean Janssen... »

— Paris, 3 avril 1662. Reçue le 3 juin 1662. « Le zèlé que nous avons... »

— Saint-Germain, 10 mai 1662. Reçue le 10 septembre 1662. « Comme nous n'avons rien... » Difficultés sur la paix d'Oliva...

— Paris, 20 mai 1662. Reçue le 3 juin. « Il y a desjà plusieurs mois... »

— Paris, 20 mai 1662. Reçue le 27 juin. « La joye des heureux événemens... »

— Saint-Germain, 25 juillet 1662. Contre-signée Letellier. (Les précédentes lettres du Roi sont contre-signées De Loménie.) « Le désir extreme... »

— Saint-Germain, 25 juillet 1662. Contre-signée Letellier. A Hedvige-Eléonore, reine de Suède. « Envoyant en Suède Terlon... »

— Paris, 16 novembre 1662. A la Reine. Contre-signée De Loménie. « Votre vertu et votre propre mérite... »

— Paris, 30 novembre 1662. Reçue le 13 décembre. Contre-signée De Loménie. Au Roi. « L'amitié qui est... »

— Paris, 16 mars 1663. Au Roi. « Le sieur Usidal, baron de Wildenbruk... »

— Paris, 21 mai 1663. Contre-signée De Lionne. Reçue le 17 juin « Notre cousin, le duc de Mecklenbourg... »

— Paris, 25 mai 1663. Reçue le 17 juin. Contre-signée De Lionne. Au Roi. « Le sieur Gamberosius... »

— Paris, 23 mai 1663. Lettre *autographe* de De Lionne, avec cette adresse : « Pour M. Gamberosius. »

« Monsieur,

« Je vous envoye la response que le Roy a commandé estre faite de sa part au mémoire que vous m'adressastes dernièrement, dont le titre estoit : « *De quibusdam Regiæ maiestatis et regni Sueciæ desideriis.* Vous verrez, par ladite response, les sentimens de Sa Majesté sur tous les points contenus dans vostre mémoire. Cependant, je demeure, Monsieur, votre très-affectionné serviteur. »

On y a joint cette pièce intitulée : « Responce du Roy au mé-

moire que le sieur Gamberosius a présenté à S. M. » Reçue à Stockholm, le 25 juin 1663. Commence par : « Sa Majesté a eu fort agréable la confidente communication que le Roy et le Régime de la couronne de Suède ont voulu luy faire de leurs sentimens, intentions et désirs sur les affaires... »

— Paris, 19 juillet 1663. Reçue le 6 août. « Ayant, cy-devant, fait fournir... »

— Paris, 24 décembre 1663. Présentée en audience du 27 décembre.

« Sire,

« Je tiens à un honneur si grand le mariage que le Roy vient de faire de M. le duc d'Anguien, mon fils, avec une princesse qui est de la maison de V. M... nous vous prions de l'approuver... »

Signé : « Louis de Bourbon. »

Henri-Jules de Bourbon, *Monsieur le Prince*, fils du grand Condé, épousa en 1663 Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin.

— Paris, 24 décembre 1663. Présentée en audience royale.

« Sire,

« Ayant l'honneur d'entrer dans l'alliance de V. M., par mon mariage... »

Signé : « Henry Jule de Bourbon. »

— Paris, 22 février 1664. Reçue à Stockholm, le 17 mars 1664. « Nous faisons tant de cas... »

— Versailles, 12 mai 1664. « Nous avons escoutté... »

— Fontainebleau, 16 juillet 1664. « Comme l'amitié entre les potentats... Nous vous envoyons le sieur chevalier de Terlon, ayant considéré qu'outre sa fidélité et la grande connoissance qu'il s'est acquise en tant de voyages de toutes les affaires du Nord, il vous seroit d'ailleurs plus agréable qu'aucun autre, ayant eu le bonheur en plusieurs occasions importantes de vous faire paroistre sa sincérité et son zèle pour tous vos interests, lors mesme qu'ils sembloient estre, en quelque façon, désunys des nostres. »

— Fontainebleau, 16 juillet 1664. Autre lettre de créance pour Terlon, nommé ambassadeur.

— Fontainebleau, 26 juillet 1664. « L'Électeur de Mayence nous a fait... »

— Paris, 16 décembre 1664. « Le sieur Augustin Leyonskiold... »

— Vincennes, dernier aoust 1664. « Le sieur chevalier de Terlon... » Signée Marie Térèse. Contre-signée De Brisacier.

— Vincennes, 14 septembre 1664. « Nous n'avons pas voulu laisser partir de Terlon... » Signée Anne. Contre-signée De Fraisset.

— Saint-Germain, 3 juillet 1665. « Renvoyant vers Vostre Majesté Terlon... »

— Paris, 28 août 1665. « Nous avons reçu... » Réclamations de l'Électeur de Mayence...

— Paris, 25 novembre 1665. « Ayant bien... »

— Paris, 20 décembre 1665. « L'estat présent... »

— Versailles, 22 janvier 1666. « Il a plu enfin... Notre mère est morte... »

— Saint-Germain, 14 mai 1666. « Notre bonne sœur... » A la Reine.

— Saint-Germain, 14 mai 1666. « Ayant estimé... »

— Fontainebleau, 23 juillet 1666. « Nous avons reçu... » Présentée au Roi par Pomponne, le 21 août.

— Vincennes, 7 septembre 1666. « Dès l'instant mesme... »

— Saint-Germain, 19 octobre 1666. « L'interest que V.-M... »

— Saint-Germain, 27 octobre 1666. « Nous avons escouté... »

— Saint-Germain, 17 décembre 1666. « Nous avons reçu... »

— Saint-Germain, 28 janvier 1667. « Nous avons reçu la lettre de V. M. du 8 de l'autre mois... »

— Charleroi, 8 juin 1667. « Nous venons de recevoir advis... »

— Versailles, juillet 1667. « Le sieur comte Oxenstiern ayant pris... » Contre-signée Arnauld.

— Saint-Germain, 23 septembre 1667. Lue en séance du sénat, le 11 octobre. « La paix entre nous... » (Paix de Bréda).

— Saint-Germain, 8 février 1668. « Ayant pris depuis quelques jours la résolution... » (Motifs de la campagne).

— Saint-Germain, 15 juin 1668. « Le sieur de Pomponne, conseiller... »

— Paris, 16 novembre 1668. « La lettre dont V. M... »

— Saint-Germain, 31 janvier 1670. « L'ambassadeur d'Angleterre... »

— Paris, 23 janvier 1671. « Nous avons reçu la lettre... du 29 novembre dernier... »

— Versailles, 10 avril 1671. « Depuis que, par le retour... »

— Tournay, 8 juin 1671. « Le soin que nous avons... » Lettre de rappel de Pomponne.

— Saint-Germain, 17 septembre 1671. « Ayant choisi le sieur de Pomponne pour succéder à Lionne... »

— Saint-Germain, 11 octobre 1671. « Le sieur Courtin... »

— Versailles, 17 septembre 1771. « Le Roy ayant toujours désiré... » Signée Louis. Contre-signée Tellier.

— Saint-Germain, 24 avril 1672. « Nous avons vu... »

— Versailles, 7 octobre 1672. « Aiant bien voulu... »

— Versailles 7 octobre 1672. « Nous aurions plutôt... »

— Versailles, 10 octobre 1672. « « Le choix que nous avons fait du sieur marquis de Feuquière... »

— Versailles, 15 décembre 1672. « Nous avons accordé... »

DU DUC D'ORLÉANS À CHARLES XI.

— Paris, 20 décembre 1665. Présentée en audience le 16 février 1666. Autographe.

« Monsieur,

« Bien que j'aye prié le sieur de Pomponne que le Roy, mon seigneur et frère, envoie en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers V. M., de lui faire connoistre la très-parfaite inclination que j'ay pour elle et combien je souhaite de trouver les occasions de luy en rendre des preuves, je ne laisseray pas de luy en donner des assurances par celle-cy. Je prie donc V. M. de me faire la grâce de croire que je n'ay pas de plus forte passion que celle de luy tesmoigner par les effects que personne ne s'intéresse plus que je ne fais en tout ce qui la regarde et que je suis très-véritablement, Monsieur, votre très-affectionné frère et serviteur,

« PHILIPPE. »

— Sans date. « Au Roy de Suède, monsieur mon frère. » (Non autographe.)

« Monsieur,

« J'ay diféré quelque tems à respondre à la lettre qui m'a esté rendue de la part de V. M. par son ambassadeur, atendant quelque succès du sujet de son voiage, auquel j'ay contribué auprès du Roy, mon seigneur et frère, autant que jay pu...

« Il ne me reste après cela qu'à souhaiter toute sorte de succez aux entreprises de V. M., comme il y a lieu de l'espérer par les sages conseils de la reyne, de laquelle je seré tousjours... »

DE LOUIS XIV À CHARLES XI, 1673-1693.

1673. 27 janvier.
4 février.
10 février.
17 mars.
18 juin.
10 août.
20 août.
20 août.
Nancy, 20 août.
1674. 24 avril.
4 mai.
juillet.
23 juillet.
juillet.
7 septembre.
4 (14) décembre.
1675. 14 janvier.
mai.
mai.
7 mai.
1676. 17 janvier.
7 février.
27 février.
5 novembre.
1677. 19 février.
19 mars.
1677. 9 avril.
1678. 11 juin.
19 août.
1679. 3 février.
21 avril.
19 mai.
4 septembre.
1680. 19 janvier.
15 mars.
10 juillet.
12 juillet.
22 juillet.
1682. avril.
22 mai.
1683. 31 juillet.
9 septembre.
19 décembre.
1684. 15 septembre.
1685. 21 juin.
20 juillet.
8 décembre.
1686. 31 août.
1687. 31 janvier.
14 mars.
1688. 27 mars.
1699. 1er mai.

1699.	14 juillet.	1691.	26 octobre.
1690.	28 avril.	1692.	9 décembre.
1691.	17 octobre.	—	— —
	26 octobre.	1693.	30 septembre.

LETTRES DIVERSES.

Dans les papiers de Lillieroth, 1674-1680, je trouve les morceaux qui suivent :

— Extraits de la lettre du Roi à M. de Feuquières (12 pages). 31 mars 1678. « Je répondray principalement à ce qui regarde la manière dont on vous avoit parlé touchant les conditions de la paix et la trêve qui avoit esté proposée par le roy de la Grande-Bretagne. . . »

— Copie de la lettre de M. le marquis de Béthune à M. le marquis de Feuquières. Varsovie, 8 mars 1678. « Enfin, Monsieur, après une longue attente, je vois toutes les mesures que j'ai prises icy rompues. . . »

— Copie de la lettre du Roy à MM. les plénipotentiaires. Escrite à Saint-Germain, le 9 avril 1678.

« Mon cousin,

« MM. Colbert et comte d'Avaux, comme dans le temps mesme que mes armes viennent. . . »

DE LOUIS XIV ET LOUIS XV À CHARLES XII.

Ce ne sont guère que des lettres de crédit, des pleins-pouvoirs, des félicitations d'avénement, des notifications et félicitations pour mariages, traités, etc.; mais l'indication des dates et lieux d'envoi peuvent servir à l'histoire, soit pour résoudre une difficulté de chronologie, soit pour reconstituer un itinéraire.

1697.	10 juin.		du dauphin par le
	27 septembre.		comte de Guiscard.
	19 décembre.	1700.	15 avril.
1698.	7 mars.		21 novembre.
	27 mars.	1701.	3 avril.
	10 juillet.		16 juin.
	9 octobre.		2 août.
1699.	18 avril.		2 août.
	25 mai. Compliments		8 septembre.

1701. 6 octobre.
1702. 1er juin.
10 août.
1703. 17 mars.
1704. 25 juin.
26 juin. Naissance du duc de Bretagne. Lettre du dauphin.
1705. 15 avril. Mort du jeune prince. Lettre du dauphin.
20 avril.
1707. 8 janvier.
30 janvier.
24 février.
28 avril.
14 juillet.
1710. 15 février. Naissance du duc d'Anjou. Lettre du dauphin.
1710. 15 février.
5 juin. Au sénat.
10 juillet.
1711. 15 avril.
15 avril.
21 mai.
1712. 12 février.
18 février.
9 mars.
26 mars.
17 avril.
1714. 10 mars.
1715. 14 avril.
5 septembre. Mort de Louis XIV. Lettre de Philippe, duc d'Orléans.
1716. 5 août.
1717. 15 mars.
17 mars.

Dans la même liasse, se trouve, avec ces pièces de chancellerie, une lettre, entièrement autographe, de Louis XIV à Charles XII:
Lettre reçue à Demotica, le 13 novembre 1713.

« Monsieur mon frère,

« J'ay receu la lettre de Votre Majesté, escritte de Demirtache, près d'Andrinople, du 15 de may dernier. Je suis fort sensible à l'intérest que vous me tesmoignés prendre aux traittés de paix que j'ay conclus à Utreck et à ceux que j'ay moyennés entre le roy d'Espagne, mon petit-fils, et les mesmes puissances qui lui faisoyent une injuste guerre. Votre Majesté juge bien de mes sentimens lorsquelle me marque estre persuadée à quel poinct je désire que la paix me donne les moyens de contribuer à la satisfaction de Votre Majesté par le restablissement d'une paix juste et avantageuse entr'elle et tous ses ennemys après les grands travaux qu'elle a essuyés avec tant de gloire, et de conserver et maintenir la mesme amitié et correspondance qui a esté entre les roys nos

prédécesseurs, estant avec toute la passion et l'estime possible,

« Monsieur mon frère, votre bien bon frère,

« Louis. »

« A Fontainebleau, le 19 septembre 1713. »

— Versailles, 16 mars 1714. Reçue à Demitoka, 5 août 1714. D'une écriture à peu près semblable à celle de Louis XIV, mais non de sa main.

« Monsieur mon frère,

« Je n'ay rien oublié dans le cours d'une guerre très-difficile pour marquer à V. M. mon affection à ses intérêts, l'amitié que j'ay pour elle. Je croy luy en donner encore de nouvelles preuves en travaillant suivant le plan que le baron de Sparre luy expliquera. Je sçay que son zèle pour V. M. n'est pas moindre que celuy qu'il a fait paroître en toutes les occasions pour mon service. Ainsy, je lui ay confié sans peine ce que je vous dirois moy-mesme, si j'avois le plaisir de voir V. M. et de l'assurer que je suis,

« Monsieur mon frère, votre bon frère,

« Louis. »

— Saint-Cloud, 25 juin 1716. Au roy de Suède, monsieur mon frère.

« Monsieur,

« C'est avec beaucoup de douleur que je me vois obligée de tesmoigner à V. M. la part que je prens dans la perte qu'elle vient de faire par la mort de la reyne douairière de Suède...

« Votre très-affectionnée sœur et servante,

« Élisabeth-Charlotte. »

— Versailles, 1714, 12 septembre.

« Monsieur mon frère,

« Vous savés quel est l'ynterêt que je prends à tout ce qui vous regarde. Ainsy vous pouvez juger du plaisir que j'ay d'aprendre par V. M. mesme son heureuse arrivée dans ses estats. Il ne me suffit pas d'asseurer V. M. que j'y suis très-sensible, je veux encore

luy faire connoistre par les effets mes sentimens pour elle, et que je suis, avec autant d'estime que d'amitié véritable,

« Monsieur mon frère, votre bon frère,

« Louis. »

De la même écriture que la lettre du 16 mars.

— Versailles, 30 avril 1715. Reçue à Stralsund, 19 (30) mai 1715.

« Monsieur mon frère,

« Ayant résolu de dépescher un ambassadeur extraordinaire vers V. M. pour cultiver la bonne correspondance que je désire d'entretenir avec elle, j'ay faict choix du comte de Croissy, lieutenant général dans mes armées, comme d'un sujet en qui j'ay une confiance particulière et qui a toutes les qualités propres pour se bien acquitter de cet employ... »

— Paris, 1er mars 1717. Du duc d'Orléans.

« J'ai receu la lettre que V. M. m'a faict l'honneur de m'écrire sur le rappel de M. le comte de Sparre, son ambassadeur... »

§ 4. ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À STOCKHOLM.

Le dépôt des archives annexées aux affaires étrangères à Stockholm contient en général, sauf un certain nombre de dossiers réservés par des motifs spéciaux, les documents diplomatiques concernant la période des cinquante dernières années. A mesure qu'une année s'écoule, les documents relatifs à celle qui se trouve précéder cette période sont portés aux archives du royaume, où elles deviennent publiques. Il faut pour pénétrer dans le dépôt des affaires étrangères une autorisation particulière. Je n'ai point examiné ces archives. Je ne les mentionne ici qu'afin de saisir l'occasion de faire connaître un certain nombre de documents très-importants pour l'histoire des relations entre la France et la Suède qui y sont conservés, et qui, bien qu'imprimés, sont accessibles seulement à un petit nombre de personnes, en Suède même. Je veux parler d'une suite de lettres écrites en français et contenues dans le dossier coté E, n° 13 1/2, portant de la main du sénateur comte suédois Ulric Scheffer la suscription suivante:

Une partie de la correspondance particulière du roi avec différents souverains et autres personnes distinguées dans les pays étrangers, depuis la révolution de 1772. — En 1847, le délai pendant lequel Gustave III avait interdit la publication de ses papiers étant depuis cinq ans écoulé, M. le baron Manderström, alors directeur général des affaires étrangères, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de Suède à la cour de Vienne, crut devoir livrer à l'impression ces documents[1]; ne voulant pas, toutefois, en étendre la publicité, il tira seulement à quarante exemplaires. Sept durent être réservés pour les bibliothèques de Suède; ajoutez les dons spéciaux; il est clair que cette publication laissa ces documents à peu près inédits. Leur importance est telle cependant que j'ai cru devoir en prendre une copie presque intégrale; j'en donnerai ici les fragments qui m'ont semblé avoir le plus de valeur historique.

Autre part déjà j'ai invoqué ces curieux témoignages, au commencement d'un long travail *Sur les intérêts du Nord Scandinave dans la question d'Orient* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1855). Les pièces que je ne pouvais employer, à propos d'une question tout actuelle, qu'en passant et que par courtes citations, méritent d'être données intégralement. J'y ajouterai d'ailleurs ici, pour en expliquer ou en compléter certaines données restées obscures, des fragments, ceux-là tout à fait inédits, des dépêches diplomatiques conservées dans le dépôt des Archives royales.

On sait, pour le rappeler en quelques mots, qu'après la mort de Charles XII la Suède, épuisée et vaincue, dut accepter, d'une part, la constitution de 1720, qui remplaça la royauté souveraine par une dangereuse oligarchie, facile à corrompre; de l'autre, la paix de 1721, qui céda à la Russie la Livonie, l'Ingrie, l'Esthonie et la Carélie. Non contente d'acquérir enfin les côtes de la Baltique, objet de sa longue convoitise, la Russie comprit aussitôt que l'anarchie suédoise, résultat inévitable de la nouvelle constitution,

[1] Sous ce titre : *Recueil de documents inédits concernant l'histoire de Suède*. Tome Ier. Correspondance inédite de ce souverain, sous le règne de Gustave III. Stockholm, 1847, in-8°. Chez Nordstedt et fils. — Sans nom d'éditeur. — Le second volume contient des documents qui ne concernent en rien la France, et qui sont par eux-mêmes moins importants. Ils ont rapport aux négociations du mariage du frère de Gustave III, duc de Sudermanie. Il y a d'amusants détails sur les petites cours d'Allemagne.

lui offrirait une ouverture favorable dans les affaires de ses voisins, et elle associa à ses projets une puissance toute nouvelle, mais déjà ambitieuse, la Prusse. Unies par leurs intérêts communs, Prusse et Russie imposèrent d'abord à la Suède leur garantie en faveur de la constitution de 1720. La funeste période qui fut marquée en Suède par les discussions des *chapeaux* et des *bonnets* ayant encouragé leurs espérances, elles firent un autre pas en avant; et, de même qu'on avait vu leur traité défensif de 1764, qui garantissait secrètement la constitution de Pologne, devenir le prélude du partage ultérieur de ce royaume, de même elles ajoutèrent à leur garantie de la constitution suédoise un article secret qui préparait le partage éventuel de la Suède au profit de ses deux voisines. Ces trames perfides, Gustave III les rompit en faisant la révolution de 1772. Mais ce fut la France qui l'assista dans cette tâche, en lui accordant des subsides, et qui le soutint après la révolution contre le ressentiment de ses ennemis trompés.

Les preuves de cette amitié constante de la France, de celle des Bourbons d'Espagne et de la cour de Vienne, ennemie de la cour de Berlin, les faits mêmes de la garantie russo-prussienne et du traité secret, faits jusqu'à présent inconnus, les curieuses marques du dépit de Frédéric II et du prince Henri de Prusse, et les témoignages de leur mauvaise volonté, que la politique française eut à surveiller et à contenir, voilà les principaux traits qui ressortiront de la lecture de nos documents. Les premiers montrent combien Gustave III avait lieu de compter sur l'amitié de la France et de ses alliés qui, en effet, ne lui fit pas défaut. Les autres font comprendre de quelle utilité ces bons offices devaient être, soit pour l'avenir de la Suède elle-même, soit pour le maintien de l'équilibre européen.

1. LETTRE DE LOUIS XV À GUSTAVE III.

(Au dépôt des Affaires étrangères à Stockholm. Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« V. M. connaît trop mes sentiments pour n'être pas bien persuadée de la part que j'ai prise à l'heureuse révolution qu'elle vient d'opérer en Suède. Elle aura vu dans la lettre que le baron de Lieven lui aura remise de ma part combien mon cœur a été

affecté d'un événement qui a contribué au bonheur de sa nation[1]. Je ne doute pas que toutes les autres puissances, dès qu'elles seront exactement informées de toutes les circonstances du changement arrivé dans le gouvernement de V. M., n'y donnent d'autant plus leur approbation qu'elles n'ont aucun droit de se mêler de l'administration purement intérieure de son royaume. Les réponses que V. M. doit recevoir des cours différentes auxquelles elle a fait part de ses dispositions ne lui laisseront, à ce que j'espère, aucun motif d'inquiétude à cet égard; mais si, contre toute vraisemblance, quelque ennemi de son autorité légitime entreprenait de faire revivre l'anarchie tyrannique qu'elle a détruite, V. M. trouvera dans la fermeté de son courage les ressources nécessaires pour soutenir la justice de sa cause, et elle éprouvera constamment de ma part le même intérêt que j'ai toujours pris à sa considération et à sa sûreté. Elle a pour garants de mes sentiments la parfaite estime et la sincère amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère et cousin,

« De V. M.

« Le bon frère et cousin,

« Louis.

« A Fontainebleau, ce 13 octobre 1772. »

2. LETTRE DE GUSTAVE III À LOUIS XV.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer[2]. Sans date. M. le baron Manderström la place en novembre 1772.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Rien ne peut être plus satisfaisant pour moi que de recevoir des assurances intimes de la part de V. M. de l'intérêt constant et sin-

[1] La révolution avait eu lieu dans la journée du 16 août 1772.

[2] Le comte Ulric Scheffer, né le 5 août 1716, avait servi dans les armées françaises de 1743 à 1751. Il était devenu colonel du régiment le Royal Suédois. Il succéda à son frère Charles-Frédéric Scheffer comme ambassadeur de Suède à Paris, de 1751 à 1769. Rappelé alors en Suède, devenu ministre, chevalier de l'ordre des Séraphins et comte en 1771, il fut un des principaux instruments de la révolution de 1772 et jouit de toute la faveur de Gustave III. Il se retira des affaires en 1783 et mourut le 4 mars 1799.

cère qu'elle veut bien prendre à ce qui me regarde, et du soin qu'elle se donne pour empêcher que mes voisins n'éclatent dans les mauvaises intentions qu'ils avaient formées contre moi et contre mon royaume en voyant qu'ils allaient y perdre une influence dont ils n'avaient jusqu'à présent fait qu'un usage trop dangereux et trop funeste. V. M. peut être persuadée que tant que j'existerai je maintiendrai la forme qui m'a délivré d'un joug si odieux. Mais je tâcherai de le faire par des moyens qui, en assurant ma propre tranquillité, n'entraîneront point un si fidèle et si tendre allié que l'est V. M., dans des embarras que je serais au désespoir de causer. Je fais volontiers cet aveu et mon cœur ne démentira jamais tous les sentiments que la plus vive amitié y a fait naître. Les mesures que prend V. M. pour seconder mes vues me paraissent si bien dirigées que je suis presqu'assuré de leur succès et que je lui en fais tous mes remercîments, mais j'avoue que je ne comprends rien dans la conduite que tient le roi de Danemark à mon égard. Il a déjà donné à votre ministre des assurances qui, dans d'autres circonstances, devraient paraître satisfaisantes, et il vient d'en donner également au mien; malgré cela il fait des préparatifs si formidables dans la Norvége que tous mes sujets sur la frontière en sont alarmés et qu'il m'a été impossible de ne pas y tourner une attention plus suivie. Si c'est de concert avec quelqu'autre cour ou si l'on se flatte de pouvoir susciter quelque mécontentement dans l'intérieur de mon royaume, c'est ce que j'ignore encore. Mais en attendant j'ai cru essentiel de me présenter moi-même sur la frontière, et c'est ce qui m'a déterminé à faire le voyage que je fais actuellement, sans égard à la rigueur de la saison à laquelle il faut me préparer. La déclaration que mon ministre a dû remettre en même temps à la cour de Danemark doit vraisemblablement débrouiller cette situation et, à ce que j'espère, amener une plus grande certitude de la façon de penser de cette cour. En tous cas je trouve qu'il est bien doux de pouvoir déposer dans le sein de V. M. avec une confiance entière tout ce que ma situation peut avoir d'embarrassant, et je compte toujours sur l'amitié dont elle m'a donné des preuves si évidentes. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute estime que je suis, etc. »

3. LETTRE DE GUSTAVE III À CHARLES III, ROI D'ESPAGNE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer.)

« Le 7 novembre 1772.

« Monsieur mon frère et cousin,

« Comme je n'ignore pas jusqu'à quel point V. M. a pris part à l'heureuse révolution qui s'est passée dans mon royaume le 19 août dernier, et l'amitié particulière avec laquelle elle seconde mes vues justes et pacifiques, conjointement avec mon bon et fidèle allié le roi de France, je ne saurais me dispenser de lui en témoigner ma vive reconnaissance. Il est dans le sang des Bourbons d'être liés de la plus tendre amitié avec les souverains de ma maison, et j'ai bien hérité de mes ancêtres la même façon de penser pour V. M. et tout ce qui lui appartient. J'y ajoute encore tous les sentiments que vos grandes qualités et votre amour pour la justice et l'équité excitent dans mon cœur, et je ne doute pas que V. M. ne soit entièrement convaincue de la haute estime et de l'amitié particulière avec lesquelles je suis, etc. »

4. RÉPONSE DE CHARLES III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai été certainement très-aise et affecté de l'heureuse révolution que les talents, la sagesse et la fermeté de Votre Majesté ont su amener dans la forme du gouvernement de son royaume. Le bonheur de ses peuples, l'honneur de la royauté et l'équilibre du Nord la faisaient désirer depuis longtemps. Ce grand ouvrage était réservé aux qualités supérieures de V. M. J'espère qu'on ne tentera pas de le troubler et que pouvant le consolider la Suède acquerra de nouveau son ancienne considération. Mon attachement à sa famille et les liens qui m'y unissent me feront toujours contribuer autant que possible à cet objet salutaire et intéressant. Je désire

que Votre Majesté en soit persuadée et de la haute estime et amitié particulière avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« Charles.

« A Madrid, ce 28 décembre 1772. »

5. LETTRE DE L'IMPÉRATRICE-REINE À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Je suis très-sensible à l'attention que Votre Majesté me marque à m'écrire au sujet du grand événement qui vient d'arriver dans votre royaume; sa façon de penser à mon égard me flatte et elle peut compter sur le plus sincère retour de ma part. Mes souhaits pour la satisfaction de V. M. et pour celle de sa famille sont aussi réels que ceux pour la conservation de la tranquillité du Nord, et c'est sur ces sentiments que je vous prie d'être persuadé de l'amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« La bonne sœur et cousine,

« Marie-Thérèse.

« Schönbrun, ce 29 septembre 1772. »

6. LETTRE DE GUSTAVE III À LOUIS XV.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer.)

« Ce 24 mars 1773.

« Monsieur mon frère et mon cousin,

« Des circonstances dont l'ambassadeur de V. M. lui rendra compte m'obligent à réclamer aujourd'hui de nouveau, et de la manière la plus pressante, cette amitié que V. M. m'a accoutumé à regarder comme le plus ferme appui de mon trône. Je dois y compter, dans ce moment, avec d'autant plus de confiance, qu'il ne s'agit pas de mon intérêt seul, mais que ma cause est réellement celle de l'Europe entière menacée des efforts réunis d'une

ligue qui paraît avoir la domination universelle pour objet. La puissance de V. M. peut seule mettre des bornes à des vues si ambitieuses et si injustes, c'est d'elle que j'attends mes conseils et l'assistance dont j'ai besoin, étant au reste avec des sentiments fortifiés tous les jours par ma reconnaissance,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère,

« Gustave. »

7. LETTRE DE GUSTAVE III À CHARLES III.

(Minute de la main du comte de Scheffer.)

« Le 24 mars 1773.

« Monsieur mon frère et cousin,

« Les marques que V. M. m'a données tout nouvellement de son souvenir et de son amitié, jointes à la conduite très-favorable à mes intérêts que V. M. a bien voulu prescrire à ses ministres dans toutes les cours, me font recourir aujourd'hui à V. M. avec une confiance entière dans une conjoncture dont les circonstances lui seront développées par le sieur de Llano[1], à qui je m'en suis ouvert. V. M. verra par son rapport qu'il ne s'agit pas de mes intérêts seuls, mais que ma cause est dans ce moment celle de tous les rois et de tous les États qui veulent conserver leur indépendance. J'attends tout de la puissance de V. M. et de sa sagesse, et serai toujours avec la reconnaissance la plus vraie, Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère,

« Gustave. »

8. RÉPONSE DE CHARLES III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai senti la critique situation dans laquelle Votre Majesté se

[1] Ministre de S. M. Catholique à la cour de Suède.

trouvait. Je me suis concerté avec le roi de France pour nous employer à parer le coup qui menaçait Votre Majesté et son royaume; nous avons lieu d'espérer qu'on y a réussi, au moins pour le présent. Nous continuerons dans les mêmes principes et, selon les circonstances, j'emploierai tous les moyens qui me seront possibles pour donner à V. M. des preuves de l'intérêt sincère que je prends à la conservation de son royaume, et pour convaincre V. M. des sentiments d'amitié avec lesquels je suis,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« CHARLES.

« A Aranjuez, ce 20 mai 1773. »

Une dépêche particulière adressée au comte de Scheffer par le comte de Creutz, ministre de Suède à Paris, et reproduite aussi par M. le baron Manderström, peut servir de commentaire aux trois lettres précédentes. Ce qui mettait Gustave III si fort en émoi, c'était sans doute la connaissance d'une alliance secrète conclue, après le partage de la Pologne, entre la Russie et le Danemark. Ce document montrera précisément où en étaient les liaisons de la Suède avec la France :

« Paris, 4 juillet 1773. »

Le comte se félicite d'abord de ce que M. d'Aiguillon a heureusement triomphé des intrigues employées pour lui nuire. Le roi doit en être content, écrit-il, car ce ministre paraît augmenter tous les jours de zèle et d'activité pour ses intérêts, et la Suède est l'objet principal de toute sa politique..... « Il me le dit sans cesse, et il a bien raison de penser ainsi. Le partage de la Pologne ferait tort à son ministère sans l'éclat que la révolution de Suède fait jaillir sur lui. Si la Suède était opprimée, la France serait à jamais couverte d'ignominie. Elle ne trouverait plus ni alliés ni amis; elle resterait seule et verrait l'Europe sous le joug sans pouvoir y remédier. Voilà ce que je ne cesse de répéter à Mr d'Aiguillon, et ce qui fait la plus forte impression sur son esprit.

« Mais ce que je lui représente avec plus de force, c'est qu'il ne

faut pas être dupe de la Russie. Son langage est flatteur, mais si elle avait fait des projets qu'elle ne voulût exécuter qu'à la paix, que deviendrait la Suède au cas que l'on s'y fiât? Voilà pourquoi je lui ai fait sentir la nécessité de fournir au roi de plus grands moyens pour accélérer le rétablissement de son armée et de sa marine, et de répondre à la Russie avec les mêmes caresses et la même amitié, afin que si elle est de bonne foi on puisse profiter de ses dispositions pour se lier avec elle; que, si elle ne l'est pas, on puisse la retenir en montrant qu'on est préparé à tout.

« J'ai eu l'honneur de mander au roi que Mr d'Aiguillon m'avait promis de faire des avances vers la fin de l'année, après que les 1,500,000 francs de cette année auraient été payés, mais qu'il recommandait le plus grand secret sur tout ceci. Il est donc nécessaire de continuer à représenter sans cesse les besoins du roi à Mr de Vergennes, afin que Mr d'Aiguillon trouve la besogne avancée par l'impression qu'auront faite au conseil les dépêches de ce ministre, lorsqu'il sera question de faire des avances.

« Pour ce qui regarde les 547,000 francs, je le répète encore, S. M. ne doit pas en avoir la moindre inquiétude. Ils seront toujours avancés jusqu'au dernier terme du payement des subsides, et alors payés en supplément pour couronner le tout. » Le comte de Creutz parle ensuite des difficultés qu'il a eues pour toutes ces négociations de subsides et de secours extraordinaires au moment de la révolution et au mois de novembre suivant, et de la nécessité où il a été de céder quelque chose pour ne point se brouiller avec Mr d'Aiguillon.

« J'ai eu hier le plaisir de parler longtemps de vous avec Mr d'Aiguillon. Ce ministre a pour vous la plus véritable amitié et la plus haute estime de vos talents. Croyez-moi, c'est un grand bonheur que les ministres des puissances alliées se connaissent personnellement. La liaison personnelle de Mr de Choiseul et du prince de Kaunitz rendait celle de leur cour encore plus intime. Depuis la retraite du premier, la froideur a été sur le point de succéder à la chaude amitié que les deux cours avaient l'une pour l'autre. Votre correspondance avec Mme d'Aiguillon est d'un grand avantage; elle rafraîchit et fortifie les sentiments qu'on a déjà pour V. E. »

9. LETTRE DE LOUIS XV À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai reçu avec le plus sensible plaisir la médaille que les États assemblés avaient demandé à Votre Majesté de faire frapper à l'occasion de l'heureuse révolution qui a fait revivre les anciennes lois dans le royaume de Suède, et qui y a établi la nouvelle constitution qui fait la gloire personnelle de V. M. et qui assure pour toujours le bonheur de sa nation. C'est un monument dont je conserverai d'autant plus précieusement le souvenir qu'il consacre le talent et le courage supérieurs dont V. M. a donné les preuves les plus signalées, et auxquelles mon cœur a pris la part la plus sincère. Mon intérêt sera toujours également vif pour tout ce qui pourra avoir rapport à V. M., et je ne cesserai jamais d'être, avec l'estime la plus parfaite et l'amitié la plus tendre, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« Louis.

« A Versailles, le 3 décembre 1773. »

10. LETTRE DU DUC D'AIGUILLON À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« J'exprimerais difficilement à V. M. à quel point j'ai été touché et flatté des nouvelles assurances qu'elle a daigné me donner de l'estime et des bontés dont elle m'honore. Je me borne à la supplier d'être bien convaincue que j'en sens vivement tout le prix et que je n'ai rien plus à cœur que de les justifier et de m'en rendre digne de plus en plus. Ses intérêts sont si étroitement unis avec ceux du Roi mon maître que je ne pourrais les perdre de vue un instant sans trahir mon devoir. Sa gloire ne m'est pas moins chère, mais je ne prétends pas me faire un mérite auprès d'elle du zèle inaltérable avec lequel je la défends; la cause est trop bonne et trop belle pour que je ne sente pas combien il est glorieux pour moi d'en être le chevalier. J'espère que bientôt je n'aurai plus à

combattre pour elle, et que tout l'univers rendra à ses vertus et à ses talents le même hommage que je leur rends depuis longtemps. Je ne suis point étonné de l'impression qu'a faite sur V. M. l'extravagant et indigne complot dont son ambassadeur lui a transmis les détails et l'objet ; il est heureusement anéanti, et je crois qu'il est inutile que je l'assure que le Roi mon maître n'en avait aucune connaissance, et qu'il persiste invariablement dans les principes dont V. M. est instruite et qu'elle a approuvés. Il est plus déterminé que jamais à lui donner tous les secours dont elle pourra avoir besoin pour soutenir son autorité envers et contre tous ceux qui voudraient l'attaquer.

« J'ai tout lieu de croire qu'on en a abandonné le projet, mais je vois avec douleur qu'on suit avec opiniâtreté celui qu'on a formé depuis plus d'un an d'inspirer de la jalousie et de l'inquiétude aux puissances voisines de V. M. et de lui supposer des desseins ambitieux, malgré les assurances que nous ne cessons de donner de son excessive modération. La vérité percera à la fin les nuages dont on cherche à l'envelopper; et V. M. parviendra à la faire connaître en persistant à suivre la conduite admirable qu'elle tient. Je la supplie très-humblement de me permettre de lui témoigner combien j'y applaudis, et de mettre à ses pieds l'hommage bien sincère de ma vive reconnaissance, de mon dévouement sans bornes, et du profond respect avec lequel je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le duc D'AIGUILLON.

« Versailles, ce 18 décembre 1773. »

Quel est cet « extravagant et indigne complot » dont parle le duc d'Aiguillon? M. le baron Manderström pense qu'il s'agit probablement d'une intrigue politique dans laquelle quelque ministre de France à l'étranger aurait trempé à l'insu de son souverain. Nous n'oserions encore hasarder une réponse, mais nous pouvons citer à ce sujet une dépêche entièrement inédite du comte de Creutz à Gustave III qui se trouve aux Archives du royaume et donne quelques indices :

« 25 novembre 1773.

« J'ai remis à M. le duc d'Aiguillon la lettre de V. M. Il a été pénétré jusqu'au fond de l'âme de tant de bonté et de l'intérêt que V. M. prend à ce qui le regarde. Il m'a chargé de mettre à ses pieds sa reconnaissance et son profond respect. Il aurait souhaité seulement que ce que cette lettre contenait eût été mis en chiffre à cause de l'importance de cette affaire, du secret qu'elle exige et de l'attention que cela aura donné au roi de Prusse, qui sûrement aura fait ouvrir la lettre en chemin... »

11. LETTRE DE LOUIS XVI À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Marly, ce 25 juillet 1774.

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que le comte de Vergennes m'a remise de la part de Votre Majesté. Je connaissais bien tout l'attachement que Vous aviez pour le roi mon aïeul, et j'ai été bien touché de la douleur que vous avez marquée à sa mort. J'espère qu'Elle ne doute pas que je suis dans les mêmes sentiments où était le feu roi à son égard. Le comte de Vergennes ne fait que m'y confirmer par tous les bons témoignages qu'il me rend de Votre Majesté. Le comte d'Usson, mon ambassadeur auprès d'elle, sera toujours chargé d'entretenir la parfaite intelligence qui est si convenable entre les deux couronnes, et de témoigner à V. M. les sentiments de la sincère amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« Louis. »

12. LETTRE DU DUC D'AIGUILLON À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« Je sens mieux que je ne puis l'exprimer à V. M. le prix des nouvelles assurances qu'elle daigne me donner des bontés dont

elle m'honore; elles sont la récompense la plus flatteuse que je pouvais désirer de mes travaux, et je m'en rappelle sans cesse le souvenir dans ma retraite avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance. V. M. ne doit me savoir aucun gré des soins que j'ai pu me donner pour seconder ses sages et généreux projets. J'ai servi l'ami de mon maître, l'allié de sa couronne le plus fidèle et le plus utile. Le malheureux prince que je regretterai toute ma vie, encore plus comme mon père que comme mon protecteur et mon roi, a conservé jusqu'au dernier moment de ses jours la tendresse la plus constante et la plus sincère pour V. M., et j'étais toujours sûr de lui plaire en lui proposant de la défendre et de la soutenir. Le maintien de l'indépendance absolue de la Suède et de l'autorité légitime de son roi formait la base de son système politique, et son cœur avait encore plus de part à cette façon de penser que l'intérêt de son État. Son petit-fils m'a paru avoir hérité de ces sentiments, et je crois pouvoir assurer V. M. qu'elle éprouvera de sa part les mêmes marques d'amitié qu'elle a reçues du roi son grand-père. Je ne lui ai pas laissé ignorer, avant de me retirer de son conseil, tous les motifs qui doivent le déterminer à resserrer les anciens liens qui l'unissent avec Elle et les avantages qu'il pouvait s'en promettre, et j'ai la satisfaction de savoir que j'ai eu le bonheur de le persuader. Quelque éloigné que je sois désormais des affaires publiques, je ne perdrai jamais de vue celles de la Suède, et je ne cesserai point de faire les vœux les plus ardents pour la gloire et la prospérité du héros du Nord; heureux si je puis me flatter qu'il daignera me conserver ses bontés et se rappeler quelquefois le souvenir de mon zèle à toute épreuve pour son service, et de mon dévouement absolu à sa personne.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le duc D'AIGUILLON.

« Veiret[1], ce 17 août 1774. »

[1] Château de Touraine, appartenant au duc d'Aiguillon.

13. LETTRE DE GUSTAVE III AU COMTE DE MAUREPAS.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer.)

« Gripsholm, le 5 janvier 1776.

« Monsieur le comte, autant j'ai été alarmé lorsque je vous ai su malade, autant j'ai pris de part à votre rétablissement, dont mon ambassadeur vient de m'informer. L'avantage que j'ai eu de vous connaître personnellement, et la confiance que le roi votre maître a placée en vos sages conseils, sont autant de raisons pour que je m'intéresse très-vivement à tout ce qui vous regarde. J'y ajouterai encore que je compte beaucoup sur votre amitié pour moi, et avec ces sentiments, vous ne douterez certainement pas de ceux du véritable attachement avec lequel je suis, Monsieur le comte, etc. »

Le comte de Maurepas était à cette époque au comble de sa puissance. Les dépêches du comte de Creutz montrent de quel crédit et de quelle intimité la légation de Suède à Paris jouissait auprès de cet homme d'État.

Dans la dépêche du 1er février 1776 (inédite aux Archives royales), Creutz écrit : « Je vais rendre compte à V. M. par une autre voie que la poste ordinaire, d'une conversation intéressante que j'ai eue avec le comte de Maurepas. »

En effet, le baron Manderström cite une dépêche de cet ambassadeur, chiffrée, datée du 7 février, qui arriva par l'entremise d'une maison de commerce, et qui est aujourd'hui aux Affaires étrangères de Stockholm. Elle est adressée à Gustave III lui-même :

« Je profite de cette voye détournée pour rendre compte à V. M. d'une conversation infiniment intéressante que j'ai eue avec le comte de Maurepas, et qui prouve jusqu'où va sa confiance en moi. Quelque sûr que soit ce chiffre, je n'ai pas voulu me servir de la poste ordinaire, pour éviter toute possibilité de voir éventer ce secret, et je supplie Votre Majesté de le garder religieusement pour Elle, puisque, s'il venait à transpirer avant le temps, ce serait une chose funeste pour la France et pour la Suède.

« En parlant avec le comte de Maurepas des moyens les plus efficaces qu'on pourrait employer, soit pour assurer la sûreté de Votre Majesté, soit pour rompre la ligue du Nord, soit enfin pour don-

ner à la France et à ses amis la supériorité nécessaire pour brider l'ambition des puissances qui voudraient tout envahir, je lui demandai naturellement s'il croyait que la cour de Vienne entrerait de bonne foi dans ces vues, et si sa politique intéressée, jointe au peu d'affection que l'empereur avait pour la France, ne la rendrait pas toujours froide et nonchalante chaque fois qu'il s'agirait de s'exposer pour la France ou de prendre un parti vigoureux pour empêcher l'oppression de ses alliés.

« Le comte de Maurepas me répondit avec la même franchise : Nous ne pouvons ni n'osons nous reposer sur la cour de Vienne; son alliance nous pèse plus qu'elle ne nous est utile. Le traité de Versailles a fait beaucoup de mal; il a renversé absolument l'ordre des choses, et il faut tôt ou tard revenir à des liaisons plus naturelles. Du temps du cardinal de Fleury, M. de Lichtenstein avait déja proposé une alliance entre l'Espagne, la France et l'Autriche: mais le premier était trop éclairé pour n'en pas sentir tout l'inconvénient. Je me souviens que pendant une maladie grave du cardinal, il me fit appeler et me dit : On veut me séduire par une alliance catholique; on croit, parce que je suis un vieux prêtre, qu'on aura bon marché de moi; mais ils se trompent, et si je meurs, ne donnez pas, vous autres, dans le panneau. Tenez-vous-en aux alliances protestantes, c'est le seul moyen de conserver la liberté de l'Europe et l'ascendant que la France y doit avoir. — L'expérience, poursuivit le comte de Maurepas, en a suffisamment prouvé la vérité. Voyez avec quelle ingratitude la cour de Vienne nous a payés de nos efforts pour elle. Elle s'est livrée à nos ennemis pour envahir la Pologne. Les projets de l'empereur pour l'oppression de l'Allemagne sont visibles; peut-être en a-t-il de pareils pour l'Italie. Il faut assurer d'une manière stable et permanente la sûreté de la Suède pour affranchir l'Allemagne et pour humilier les Russes; pour pouvoir enfin faire la guerre avec avantage, si le malheur des circonstances l'exige, il faut revenir à l'alliance avec la Prusse. Mais comme il n'y a rien à faire avec le roi d'aujourd'hui, qu'il abuserait des moindres pas qu'on ferait vers lui pour nous trahir et pour nous susciter des tracasseries, il faut attendre sa mort ou celle de l'impératrice-reine. Dans l'un ou l'autre cas, les choses rentreront dans leur ordre naturel, car le prince royal de Prusse paraît bien disposé pour nous, et l'empereur, une fois le maître, est trop ambitieux et trop remuant

pour ne pas forcer le roi de Prusse à se jeter dans nos bras. Je vous confie mes sentiments parce que je connais votre discrétion, votre manière de voir, et que j'aime à discuter les choses avec vous.

« Je remerciai le comte de Maurepas d'une marque de confiance aussi distinguée, et je lui dis qu'il était impossible de ne pas être de son avis; que c'était le seul moyen de débrouiller le chaos du système de l'Europe, et de rétablir l'équilibre; qu'en bridant l'ambition de l'empereur, il était également important d'abaisser la Russie, cette puissance immense par son étendue, effrayante par ses ressources, et qui, tôt ou tard, engloutirait l'Europe si l'on ne formait pas, par de bonnes alliances, des digues suffisantes pour contenir ses débordements; que la France, la Suède et la Prusse liées ensemble, et coupant l'Europe du Nord au Midi, étaient capables de se donner les mains pour exécuter les plus grandes choses; qu'alors la Suède pourrait redevenir aux dépens de la Russie une puissance formidable, rendre à la France les services qu'elle en a reçus, et lui manifester par des preuves efficaces un attachement fortifié par les siècles et consacré par le penchant personnel de Votre Majesté. Je dis ensuite au comte de Maurepas que le comte de Saint-Germain m'avait aussi parlé de la nécessité d'abaisser la Russie et qu'il regardait ce projet comme le premier dont il fallait s'occuper.

« De tout ceci Votre Majesté daignera conclure que la France est lasse de l'alliance avec la cour de Vienne; qu'elle n'attend que l'occasion pour la quitter; que cette occasion peut naître d'un moment à l'autre. Rien ne doit être plus vraisemblable. Tant que les liaisons actuelles subsistent, la France ne peut venir au secours de Votre Majesté qu'avec de l'argent et une flotte. Ce dernier secours dépend encore de l'Angleterre, et Votre Majesté est environnée de tous côtés. Mais si la France gagnait la Prusse, que d'avantages n'en résulterait-il pas pour Votre Majesté! La Russie tremblerait jusque dans ses foyers et à la première guerre elle succomberait selon le calcul des probabilités. Je crois donc qu'il est de mon devoir de fortifier tous les jours davantage le ministère français dans ce sentiment, et j'y travaillerai sans relâche. Cela donnera encore plus de poids à l'alliance de Votre Majesté. La France ne sera pas, comme à présent, dans le cas de trembler sans cesse pour notre sûreté, et d'être en peine des moyens qu'il faut

prendre pour venir à notre secours. Votre Majesté jouera alors le rôle qui convient à la grandeur de son génie, à ses talents et à sa dignité.

« Je profiterai quelquefois de cette voie détournée pour écrire à Votre Majesté, parce qu'on n'ouvre pas les lettres des banquiers, à moins que ce ne soit celles des banquiers de la cour. »

14. LETTRE DU COMTE DE MAUREPAS À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Signature autographe.)

« Sire,

« Je ne puis exprimer à Votre Majesté ma sensibilité aux marques de bonté et d'intérêt qu'elle veut bien me donner dans la lettre dont elle m'a honoré. Je ne désire profiter du rétablissement de ma santé, auquel elle veut bien prendre part, que pour continuer à lui donner des marques de mon zèle et de mon attachement à ses intérêts. Je suis bien assuré que c'est ce que je puis faire de plus agréable au roi mon maître, qui ne désire que d'affermir et resserrer les liens qui l'unissent à Votre Majesté. Je puis et dois sur cela m'en rapporter au compte que le comte de Creutz, son ambassadeur, aura l'honneur de rendre à Votre Majesté; je me flatte qu'il me rendra justice à cet égard. Le bonheur que j'ai eu d'approcher Votre Majesté personnellement et ma reconnaissance lui répondent de la pureté et de la sincérité de mes sentiments, autant que du respect avec lequel je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très obéissant serviteur.

« MAUREPAS.

« A Versailles, le 13 février 1776. »

15. LETTRE DE LOUIS XVI À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre que le baron de Nolcken, votre envoyé extraordinaire en Angleterre, m'a remise de votre part. V. M. est assurée de la satisfaction que j'ai toujours

en apprenant de ses nouvelles par elle-même. Les précautions qu'elle témoigne devoir prendre, pour assurer la tranquillité de ses sujets contre les inquiétudes qu'elle pourrait avoir de la part de ses voisins me paraissent on ne peut plus justes; la fermeté et la tranquilité d'âme alliées à la douceur nécessaire dans les occasions, sont des moyens sûrs pour maintenir la bonne harmonie qui doit régner entre les puissances. V. M. connaît le vif intérêt que je prends à ce qui la regarde, et la constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« Louis.

« A Versailles, le 16 février 1776. »

16. LETTRE DE MARIE-ANTOINETTE À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe. Sans date, mais conservée à côté de la précédente, et probablement de la même année.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Avec un chef tel que vous, la nouvelle chevalerie effaceroit bientôt l'ancienne. Je ne recevrai jamais d'hommages qui me flattent davantage que les vôtres. Les commencemens de Votre règne en assurent la gloire et la prospérité; sa longue durée fera le bonheur de vos peuples et la joie de vos amis. C'est le vœu et le sentiment bien sincère de Votre bonne sœur et cousine,

« Marie-Antoinette.

« Versailles, 26 février. »

17. LETTRE DE CHARLES III À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Je trouve dans le départ du baron de Sparre l'occasion que j'attendais depuis longtemps avec impatience pour répondre à la lettre de V. M., que mon envoyé m'apporte. J'ai été très-sensible à cette marque du souvenir et de l'amitié de V. M., et quoique je n'aye jamais pû me résoudre à concevoir les mêmes soupçons que

mes gouverneurs ont eu du pavillon suédois, je vois avec plaisir combien V. M. a été affectée des apparences qui y ont donné lieu, et qu'elle veut bien se rappeler la part que j'ai prise autant par sentiment que par l'amitié ancienne de nos couronnes et celle de ma maison au succès de ses glorieuses entreprises. Persuadé toujours de la façon de penser de V. M., j'avoue que je serais flatté d'avoir des raisons de lui donner des preuves de mon attachement comme je l'ai été dernièrement, en ordonnant qu'on relachât la cargaison du vaisseau suédois qu'un des miens amena à Cadix, quoique les tribunaux l'eussent jugé être de bonne prise.

« Mr. de Llano, que je n'oublierai pas avoir mérité d'être recommandé de V. M., et qui a été fidèle organe de ses sentiments, me rendant compte de l'état déplorable de la Suède après 50 ans d'anarchie, n'a jamais douté de son rétablissement si on en laisse le temps à V. M. J'ai observé avec soin tous les événements qui contribuent à conserver le calme du Nord auquel je m'intéresse.

« Que V. M. me permette de lui recommander le baron de Sparre, dont la conduite dans ce pays lui a mérité l'estime générale, et de l'assurer de l'amitié sincère, de la parfaite estime et de la haute considération avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« CHARLES.

« Aranjuez, ce 21 mai 1776. »

18. LETTRE DE LOUIS XVI À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère,

« J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre par laquelle vous me félicitez sur l'avantage que ma flotte a remporté sur celle des Anglais[1]. Les complimens que V. M. me fait me sont très-agréables, venant de sa part. Je regarde bien comme Elle la crise présente de l'Europe comme très-intéressante, et les réflexions qu'Elle fait

[1] La bataille d'Ouessant avait eu lieu le 27 juillet.

là-dessus sont très-justes. Le jour où V. M. m'écrit est un jour dont je me souviendrai toujours avec plaisir par la stabilité de puissance qu'il a donné à un allié auquel je suis véritablement attaché et que je prie d'être persuadé de la sincère amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère,

« Louis.

« A Versailles, ce 4 octobre 1778. »

19. LETTRE DU COMTE DE MAUREPAS À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Signature autographe.)

« Sire,

« Le comte de Creutz, ambassadeur de Votre Majesté, m'a remis la lettre dont il lui a plu m'honorer. Je n'ai point été surpris de la part qu'elle veut bien prendre à la situation actuelle de la France. Je connais les sentiments de Votre Majesté pour une puissance son amie et son alliée, et sa constante amitié pour le roi mon maître; mais quant à la part qu'elle veut bien m'attribuer dans nos succès, je ne peux la regarder que comme un effet des bontés dont elle m'a donné tant de marques dès les premiers moments où j'eus le bonheur de lui faire ma cour; je ne puis les mériter que par mon zèle et mon attachement à son service. Je ne perdrai aucune occasion de servir auprès du roi les intérêts de Votre Majesté. Si les circonstances permettent à la paix de satisfaire le désir qu'Elle témoigne d'un établissement aux Indes occidentales, j'aurai soin de le rappeler au Roi et d'instruire M. le comte de Creutz de tout ce qui se passera à cet égard. Je m'en remets au compte plus détaillé qu'il aura l'honneur de rendre à Votre Majesté. Je la supplie de compter sur mon zèle.

« Je suis avec le respect le plus profond,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Maurepas.

« A Versailles, le 13 septembre 1779. »

La Suède n'a acquis l'île de Saint-Barthélemy que par la convention de Versailles du 1er juillet 1784; on voit cependant que, dès 1779, des négociations étaient commencées par elle pour obtenir une semblable possession. On en suit facilement les premières traces dans les dépêches inédites du comte de Creutz :

Dépêche du 5 août : « Creutz voudrait obtenir qu'à la paix, la France et l'Espagne cédassent à la Suède l'île de la Grenade, riche et salubre, bien boisée, avec un sucre d'une qualité supérieure, et celle de la Marguerite ou de la Trinité, dont l'Espagne ne tire rien. »

Dépêche du 9 septembre : « Éloge de l'île de la Grenade. C'est la clef des îles du Vent, etc. »

Dépêche du 16 : « Tabago serait la meilleure île pour nous. Elle pourrait donner par la suite une culture de 50,000 barriques de sucre, ce qui serait un objet de commerce de plus de 50 millions. »

Dépêche du 2 décembre : « Pour ce qui est d'engager l'Espagne à céder Porto-Rico ou quelque autre de ses nombreuses îles, c'est un point de négociation difficile. J'en ai déjà parlé au comte de Vergennes. Il trouve l'idée excellente : « mais la cour d'Espagne, « dit-il, est si difficile sur tout! Elle tient pour maxime que céder « un rocher dans la mer serait démembrer la monarchie; que « n'avons-nous pas fait pour l'engager à nous céder sa portion de « Saint-Domingue! »

Dépêche du 13 janvier 1780 : « M. de Vergennes m'a dit : « Si « l'Espagne pouvait placer un poteau sur un rocher dans la mer, « aucune persuasion humaine ne pourrait l'engager à le céder. Elle « voit la contrebande partout, et elle aimerait mieux voir ses co- « lonies mourir de faim que de détacher un grain de sable de ses « vastes possessions. »

20. LETTRE DU COMTE DE VERGENNES À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« Pénétré de reconnaissance de la confiance que Votre Majesté se plaît à me marquer, il me serait bien flatteur de la justifier et

de contribuer au succès de ses désirs. C'est dans cette vue, Sire, que j'ai cru devoir mettre sous les yeux du Roi mon maître la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer. Sa Majesté, toujours fidèle aux sentimens qu'elle lui a voués et à l'intérêt qu'elle ne cessera dans aucun temps de prendre à sa satisfaction personnelle et à la prospérité de la Suède, désire avec ardeur que des circonstances mieux prononcées qu'elles ne le sont encore lui permettent de seconder les vues que Votre Majesté forme sur un établissement dans les Antilles. Le roi, sensible à l'amitié dont V. M. ne perd aucune occasion de lui confirmer les témoignages, sera toujours très-empressé à ne lui rien laisser à désirer de la sienne, et ce serait avec le plus véritable plaisir que sa Majesté verrait réussir une vue, laquelle, d'un grand intérêt pour la Suède, serait d'une convenance réciproque pour les deux couronnes. Mais le succès dépendra nécessairement des événements; l'Angleterre n'est pas à beaucoup près au point où l'on peut disposer de ses dépouilles : elle est plus étonnée qu'abattue de l'orage qu'elle a si imprudemment provoqué.

« Je ne m'étendrai pas en protestations, Sire, pour convaincre Votre Majesté combien il me serait flatteur d'être l'heureux instrument qui contribuerait à attacher à sa couronne le nouveau fleuron qu'elle désire d'y ajouter. Si mon attachement respectueux pour sa personne, si mon zèle pour son service n'étaient pas des motifs assez forts pour la convaincre de la sincérité de la disposition que j'ai l'honneur de lui exprimer, Elle en trouverait la sûreté dans le sentiment naturel à tout Français de ramener à l'égalité un ennemi qui n'a que trop souvent affecté une orgueilleuse supériorité; mais Votre Majesté n'ignore pas, et nous ne nous dissimulons pas qu'on fait le plus souvent la paix comme on peut et non pas comme on veut.

« Je sens tout le prix de ce que Votre Majesté daigne me dire par rapport à la paix de l'Allemagne : c'est un service rendu à l'humanité en général; mais il me semble que V. M. ne devait pas moins apprécier le bonheur que nous avons eu de prévenir le retour de la guerre entre la Russie et les Turcs. Si nous avons réussi par ce moyen à nous rapprocher de la première de ces puissances, et à dissiper les défiances dont elle n'avait été que trop longtemps prévenue contre nous, les liaisons de la France et de la Suède cessant de lui être supectes, la politique n'alarmera plus

les sentiments personnels et réciproques de Votre Majesté et de l'impératrice sa cousine.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« De Vergennes.

« Versailles, le 2 octobre 1779. »

On voit, par les documents qui précèdent, que la France était la plus constante et la plus ferme alliée de la Suède. Voici maintenant contre quels dangers, contre quelle mauvaise volonté et quels ressentiments de la Russie et de la Prusse nous avions à préserver le cabinet de Stockholm, et contre quelles menaces nous avions aussi à sauvegarder l'équilibre européen. Nous nous servons encore des documents conservés aux Archives des affaires étrangères de Stockholm.

21. DU ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe[1].)

« Ce 1er de septembre 1772.

« Monsieur mon frère,

« Je vois par la lettre de V. M. le succès qu'elle a eu dans le changement de la forme du gouvernement suédois; mais croit-elle que cet événement se borne à la réussite d'une révolution dans l'intérieur de son royaume et ne se souvient-elle pas que la Russie et le Danemark et moi-même nous avons garanti cette forme de gouvernement? Que S. M. se souvienne de ce que j'ai eu la satisfaction de lui dire, lorsqu'à Berlin j'ai joui de sa présence. Je crains bien que les suites de cette affaire n'entraînent V. M. dans une situation pire que celle qu'elle vient de quitter, et que ce ne soit l'époque du plus grand malheur qui puisse arriver à la Suède. Vous savez, Sire, que j'ai des engagements avec la Russie; je les ai contractés longtemps avant l'entreprise que vous

[1] C'est évidemment une réponse à une lettre par laquelle Gustave III avait annoncé à son oncle la révolution du 15 août 1772.

venez de faire : l'honneur et la bonne foi m'empêchent également de les rompre, et j'avoue à V. M. que je suis au désespoir de voir que c'est elle qui m'oblige à prendre parti contre elle, moi qui l'aime et lui souhaite tous les avantages compatibles avec mes engagements ; elle me met le poignard au cœur en me jetant dans un embarras cruel, duquel je ne vois aucune issue pour sortir. J'ai écrit de même à la reine sa mère : je lui expose les choses dans la plus grande vérité ; mais la chose est faite et la difficulté consiste à y trouver un remède. Je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai parvenir à rajuster ce qui s'est passé, ne pensant qu'aux véritables intérêts de V. M. et ne souhaitant que de pouvoir lui donner des marques de la haute estime et de l'attachement avec lequel je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle oncle,

« FRÉDÉRIC. »

22. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie, mais très-authentique.)

« De Reinsberg, le 7 septembre 1772.

« Ma très-chère sœur,

« Je vous félicite, ma chère sœur, sur la joie et le contentement que vous ressentez, et je bénis le ciel que sans aucun danger vos fils soient sortis d'une crise aussi violente. Je crois que vous ne doutez pas que je vous souhaite et à vos enfants le plus grand bonheur ; mais tel est le sort des souverains et des princes qu'ils tiennent par l'intérêt et la politique aux états qui les environnent. Je ne répéterai pas ce que j'ai eu souvent l'honneur de vous dire à ce sujet. Vous avez tant de connaissance et d'esprit qu'il serait inutile de vous faire le tableau de l'Europe. Tout ce que je dois vous dire, ma conscience, mon amour pour vous et vos enfants m'y obligent, c'est que j'eusse souhaité que le roi se fût contenté de la constitution de l'année 1720. Je regarderais cet arrangement comme solide au lieu que ma tendresse est alarmée pour les suites que je prévois, et je crains que malheureusement vous, ma chère sœur, et le roi votre fils n'en soyez convaincus que lors-

ner à la France et à ses amis la supériorité nécessaire pour brider l'ambition des puissances qui voudraient tout envahir, je lui demandai naturellement s'il croyait que la cour de Vienne entrerait de bonne foi dans ces vues, et si sa politique intéressée, jointe au peu d'affection que l'empereur avait pour la France, ne la rendrait pas toujours froide et nonchalante chaque fois qu'il s'agirait de s'exposer pour la France ou de prendre un parti vigoureux pour empêcher l'oppression de ses alliés.

« Le comte de Maurepas me répondit avec la même franchise : Nous ne pouvons ni n'osons nous reposer sur la cour de Vienne; son alliance nous pèse plus qu'elle ne nous est utile. Le traité de Versailles a fait beaucoup de mal; il a renversé absolument l'ordre des choses, et il faut tôt ou tard revenir à des liaisons plus naturelles. Du temps du cardinal de Fleury, M. de Lichtenstein avait déja proposé une alliance entre l'Espagne, la France et l'Autriche; mais le premier était trop éclairé pour n'en pas sentir tout l'inconvénient. Je me souviens que pendant une maladie grave du cardinal, il me fit appeler et me dit : On veut me séduire par une alliance catholique; on croit, parce que je suis un vieux prêtre, qu'on aura bon marché de moi; mais ils se trompent, et si je meurs, ne donnez pas, vous autres, dans le panneau. Tenez-vous-en aux alliances protestantes, c'est le seul moyen de conserver la liberté de l'Europe et l'ascendant que la France y doit avoir. — L'expérience, poursuivit le comte de Maurepas, en a suffisamment prouvé la vérité. Voyez avec quelle ingratitude la cour de Vienne nous a payés de nos efforts pour elle. Elle s'est livrée à nos ennemis pour envahir la Pologne. Les projets de l'empereur pour l'oppression de l'Allemagne sont visibles; peut-être en a-t-il de pareils pour l'Italie. Il faut assurer d'une manière stable et permanente la sûreté de la Suède pour affranchir l'Allemagne et pour humilier les Russes; pour pouvoir enfin faire la guerre avec avantage, si le malheur des circonstances l'exige, il faut revenir à l'alliance avec la Prusse. Mais comme il n'y a rien à faire avec le roi d'aujourd'hui, qu'il abuserait des moindres pas qu'on ferait vers lui pour nous trahir et pour nous susciter des tracasseries, il faut attendre sa mort ou celle de l'impératrice-reine. Dans l'un ou l'autre cas, les choses rentreront dans leur ordre naturel, car le prince royal de Prusse paraît bien disposé pour nous, et l'empereur, une fois le maître, est trop ambitieux et trop remuant

pour ne pas forcer le roi de Prusse à se jeter dans nos bras. Je vous confie mes sentiments parce que je connais votre discrétion, votre manière de voir, et que j'aime à discuter les choses avec vous.

« Je remerciai le comte de Maurepas d'une marque de confiance aussi distinguée, et je lui dis qu'il était impossible de ne pas être de son avis; que c'était le seul moyen de débrouiller le chaos du système de l'Europe, et de rétablir l'équilibre; qu'en bridant l'ambition de l'empereur, il était également important d'abaisser la Russie, cette puissance immense par son étendue, effrayante par ses ressources, et qui, tôt ou tard, engloutirait l'Europe si l'on ne formait pas, par de bonnes alliances, des digues suffisantes pour contenir ses débordements; que la France, la Suède et la Prusse liées ensemble, et coupant l'Europe du Nord au Midi, étaient capables de se donner les mains pour exécuter les plus grandes choses; qu'alors la Suède pourrait redevenir aux dépens de la Russie une puissance formidable, rendre à la France les services qu'elle en a reçus, et lui manifester par des preuves efficaces un attachement fortifié par les siècles et consacré par le penchant personnel de Votre Majesté. Je dis ensuite au comte de Maurepas que le comte de Saint-Germain m'avait aussi parlé de la nécessité d'abaisser la Russie et qu'il regardait ce projet comme le premier dont il fallait s'occuper.

« De tout ceci Votre Majesté daignera conclure que la France est lasse de l'alliance avec la cour de Vienne; qu'elle n'attend que l'occasion pour la quitter; que cette occasion peut naître d'un moment à l'autre. Rien ne doit être plus vraisemblable. Tant que les liaisons actuelles subsistent, la France ne peut venir au secours de Votre Majesté qu'avec de l'argent et une flotte. Ce dernier secours dépend encore de l'Angleterre, et Votre Majesté est environnée de tous côtés. Mais si la France gagnait la Prusse, que d'avantages n'en résulterait-il pas pour Votre Majesté! La Russie tremblerait jusque dans ses foyers et à la première guerre elle succomberait selon le calcul des probabilités. Je crois donc qu'il est de mon devoir de fortifier tous les jours davantage le ministère français dans ce sentiment, et j'y travaillerai sans relâche. Cela donnera encore plus de poids à l'alliance de Votre Majesté. La France ne sera pas, comme à présent, dans le cas de trembler sans cesse pour notre sûreté, et d'être en peine des moyens qu'il faut

prendre pour venir à notre secours. Votre Majesté jouera alors le rôle qui convient à la grandeur de son génie, à ses talents et à sa dignité.

« Je profiterai quelquefois de cette voie détournée pour écrire à Votre Majesté, parce qu'on n'ouvre pas les lettres des banquiers, à moins que ce ne soit celles des banquiers de la cour. »

14. LETTRE DU COMTE DE MAUREPAS À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Signature autographe.)

« Sire,

« Je ne puis exprimer à Votre Majesté ma sensibilité aux marques de bonté et d'intérêt qu'elle veut bien me donner dans la lettre dont elle m'a honoré. Je ne désire profiter du rétablissement de ma santé, auquel elle veut bien prendre part, que pour continuer à lui donner des marques de mon zèle et de mon attachement à ses intérêts. Je suis bien assuré que c'est ce que je puis faire de plus agréable au roi mon maître, qui ne désire que d'affermir et resserrer les liens qui l'unissent à Votre Majesté. Je puis et dois sur cela m'en rapporter au compte que le comte de Creutz, son ambassadeur, aura l'honneur de rendre à Votre Majesté; je me flatte qu'il me rendra justice à cet égard. Le bonheur que j'ai eu d'approcher Votre Majesté personnellement et ma reconnaissance lui répondent de la pureté et de la sincérité de mes sentiments, autant que du respect avec lequel je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très obéissant serviteur.

« MAUREPAS.

« A Versailles, le 13 février 1776. »

15. LETTRE DE LOUIS XVI À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« J'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre que le baron de Nolcken, votre envoyé extraordinaire en Angleterre, m'a remise de votre part. V. M. est assurée de la satisfaction que j'ai toujours

en apprenant de ses nouvelles par elle-même. Les précautions qu'elle témoigne devoir prendre, pour assurer la tranquillité de ses sujets contre les inquiétudes qu'elle pourrait avoir de la part de ses voisins me paraissent on ne peut plus justes; la fermeté et la tranquilité d'âme alliées à la douceur nécessaire dans les occasions, sont des moyens sûrs pour maintenir la bonne harmonie qui doit régner entre les puissances. V. M. connaît le vif intérêt que je prends à ce qui la regarde, et la constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« Louis.

« A Versailles, le 16 février 1776. »

16. LETTRE DE MARIE-ANTOINETTE À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe. Sans date, mais conservée à côté de la précédente, et probablement de la même année.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Avec un chef tel que vous, la nouvelle chevalerie effaceroit bientôt l'ancienne. Je ne recevrai jamais d'hommages qui me flattent davantage que les vôtres. Les commencemens de Votre règne en assurent la gloire et la prospérité; sa longue durée fera le bonheur de vos peuples et la joie de vos amis. C'est le vœu et le sentiment bien sincère de Votre bonne sœur et cousine,

« Marie-Antoinette.

« Versailles, 26 février. »

17. LETTRE DE CHARLES III À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« Je trouve dans le départ du baron de Sparre l'occasion que j'attendais depuis longtemps avec impatience pour répondre à la lettre de V. M., que mon envoyé m'apporte. J'ai été très-sensible à cette marque du souvenir et de l'amitié de V. M., et quoique je n'aye jamais pû me résoudre à concevoir les mêmes soupçons que

mes gouverneurs ont eu du pavillon suédois, je vois avec plaisir combien V. M. a été affectée des apparences qui y ont donné lieu, et qu'elle veut bien se rappeler la part que j'ai prise autant par sentiment que par l'amitié ancienne de nos couronnes et celle de ma maison au succès de ses glorieuses entreprises. Persuadé toujours de la façon de penser de V. M., j'avoue que je serais flatté d'avoir des raisons de lui donner des preuves de mon attachement comme je l'ai été dernièrement, en ordonnant qu'on relachât la cargaison du vaisseau suédois qu'un des miens amena à Cadix, quoique les tribunaux l'eussent jugé être de bonne prise.

« Mr. de Llano, que je n'oublierai pas avoir mérité d'être recommandé de V. M., et qui a été fidèle organe de ses sentiments, me rendant compte de l'état déplorable de la Suède après 50 ans d'anarchie, n'a jamais douté de son rétablissement si on en laisse le temps à V. M. J'ai observé avec soin tous les événements qui contribuent à conserver le calme du Nord auquel je m'intéresse.

« Que V. M. me permette de lui recommander le baron de Sparre, dont la conduite dans ce pays lui a mérité l'estime générale, et de l'assurer de l'amitié sincère, de la parfaite estime et de la haute considération avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et cousin,

« CHARLES.

« Aranjuez, ce 21 mai 1776. »

18. LETTRE DE LOUIS XVI À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Monsieur mon frère,

« J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre par laquelle vous me félicitez sur l'avantage que ma flotte a remporté sur celle des Anglais[1]. Les complimens que V. M. me fait me sont très-agréables, venant de sa part. Je regarde bien comme Elle la crise présente de l'Europe comme très-intéressante, et les réflexions qu'Elle fait

[1] La bataille d'Ouessant avait eu lieu le 27 juillet.

là-dessus sont très-justes. Le jour où V. M. m'écrit est un jour dont je me souviendrai toujours avec plaisir par la stabilité de puissance qu'il a donné à un allié auquel je suis véritablement attaché et que je prie d'être persuadé de la sincère amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère,

« LOUIS.

« A Versailles, ce 4 octobre 1778. »

19. LETTRE DU COMTE DE MAUREPAS À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Signature autographe.)

« Sire,

« Le comte de Creutz, ambassadeur de Votre Majesté, m'a remis la lettre dont il lui a plu m'honorer. Je n'ai point été surpris de la part qu'elle veut bien prendre à la situation actuelle de la France. Je connais les sentiments de Votre Majesté pour une puissance son amie et son alliée, et sa constante amitié pour le roi mon maître; mais quant à la part qu'elle veut bien m'attribuer dans nos succès, je ne peux la regarder que comme un effet des bontés dont elle m'a donné tant de marques dès les premiers moments où j'eus le bonheur de lui faire ma cour; je ne puis les mériter que par mon zèle et mon attachement à son service. Je ne perdrai aucune occasion de servir auprès du roi les intérêts de Votre Majesté. Si les circonstances permettent à la paix de satisfaire le désir qu'Elle témoigne d'un établissement aux Indes occidentales, j'aurai soin de le rappeler au Roi et d'instruire M. le comte de Creutz de tout ce qui se passera à cet égard. Je m'en remets au compte plus détaillé qu'il aura l'honneur de rendre à Votre Majesté. Je la supplie de compter sur mon zèle.

« Je suis avec le respect le plus profond,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« MAUREPAS.

« A Versailles, le 13 septembre 1779. »

La Suède n'a acquis l'île de Saint-Barthélemy que par la convention de Versailles du 1er juillet 1784; on voit cependant que, dès 1779, des négociations étaient commencées par elle pour obtenir une semblable possession. On en suit facilement les premières traces dans les dépêches inédites du comte de Creutz:

Dépêche du 5 août: « Creutz voudrait obtenir qu'à la paix, la France et l'Espagne cédassent à la Suède l'île de la Grenade, riche et salubre, bien boisée, avec un sucre d'une qualité supérieure, et celle de la Marguerite ou de la Trinité, dont l'Espagne ne tire rien. »

Dépêche du 9 septembre: « Éloge de l'île de la Grenade. C'est la clef des îles du Vent, etc. »

Dépêche du 16: « Tabago serait la meilleure île pour nous. Elle pourrait donner par la suite une culture de 50,000 barriques de sucre, ce qui serait un objet de commerce de plus de 50 millions. »

Dépêche du 2 décembre: « Pour ce qui est d'engager l'Espagne à céder Porto-Rico ou quelque autre de ses nombreuses îles, c'est un point de négociation difficile. J'en ai déjà parlé au comte de Vergennes. Il trouve l'idée excellente: « mais la cour d'Espagne, « dit-il, est si difficile sur tout! Elle tient pour maxime que céder « un rocher dans la mer serait démembrer la monarchie; que « n'avons-nous pas fait pour l'engager à nous céder sa portion de « Saint-Domingue! »

Dépêche du 13 janvier 1780: « M. de Vergennes m'a dit: « Si « l'Espagne pouvait placer un poteau sur un rocher dans la mer, « aucune persuasion humaine ne pourrait l'engager à le céder. Elle « voit la contrebande partout, et elle aimerait mieux voir ses co- « lonies mourir de faim que de détacher un grain de sable de ses « vastes possessions. »

20. LETTRE DU COMTE DE VERGENNES À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« Pénétré de reconnaissance de la confiance que Votre Majesté se plaît à me marquer, il me serait bien flatteur de la justifier et

de contribuer au succès de ses désirs. C'est dans cette vue, Sire, que j'ai cru devoir mettre sous les yeux du Roi mon maître la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer. Sa Majesté, toujours fidèle aux sentimens qu'elle lui a voués et à l'intérêt qu'elle ne cessera dans aucun temps de prendre à sa satisfaction personnelle et à la prospérité de la Suède, désire avec ardeur que des circonstances mieux prononcées qu'elles ne le sont encore lui permettent de seconder les vues que Votre Majesté forme sur un établissement dans les Antilles. Le roi, sensible à l'amitié dont V. M. ne perd aucune occasion de lui confirmer les témoignages, sera toujours très-empressé à ne lui rien laisser à désirer de la sienne, et ce serait avec le plus véritable plaisir que sa Majesté verrait réussir une vue, laquelle, d'un grand intérêt pour la Suède, serait d'une convenance réciproque pour les deux couronnes. Mais le succès dépendra nécessairement des événements; l'Angleterre n'est pas à beaucoup près au point où l'on peut disposer de ses dépouilles : elle est plus étonnée qu'abattue de l'orage qu'elle a si imprudemment provoqué.

« Je ne m'étendrai pas en protestations, Sire, pour convaincre Votre Majesté combien il me serait flatteur d'être l'heureux instrument qui contribuerait à attacher à sa couronne le nouveau fleuron qu'elle désire d'y ajouter. Si mon attachement respectueux pour sa personne, si mon zèle pour son service n'étaient pas des motifs assez forts pour la convaincre de la sincérité de la disposition que j'ai l'honneur de lui exprimer, Elle en trouverait la sûreté dans le sentiment naturel à tout Français de ramener à l'égalité un ennemi qui n'a que trop souvent affecté une orgueilleuse supériorité; mais Votre Majesté n'ignore pas, et nous ne nous dissimulons pas qu'on fait le plus souvent la paix comme on peut et non pas comme on veut.

« Je sens tout le prix de ce que Votre Majesté daigne me dire par rapport à la paix de l'Allemagne : c'est un service rendu à l'humanité en général; mais il me semble que V. M. ne devait pas moins apprécier le bonheur que nous avons eu de prévenir le retour de la guerre entre la Russie et les Turcs. Si nous avons réussi par ce moyen à nous rapprocher de la première de ces puissances, et à dissiper les défiances dont elle n'avait été que trop longtemps prévenue contre nous, les liaisons de la France et de la Suède cessant de lui être supectes, la politique n'alarmera plus

les sentiments personnels et réciproques de Votre Majesté et de l'impératrice sa cousine.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« De Vergennes.

« Versailles, le 2 octobre 1779. »

On voit, par les documents qui précèdent, que la France était la plus constante et la plus ferme alliée de la Suède. Voici maintenant contre quels dangers, contre quelle mauvaise volonté et quels ressentiments de la Russie et de la Prusse nous avions à préserver le cabinet de Stockholm, et contre quelles menaces nous avions aussi à sauvegarder l'équilibre européen. Nous nous servons encore des documents conservés aux Archives des affaires étrangères de Stockholm.

21. DU ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe[1].)

« Ce 1er de septembre 1772.

« Monsieur mon frère,

« Je vois par la lettre de V. M. le succès qu'elle a eu dans le changement de la forme du gouvernement suédois; mais croit-elle que cet événement se borne à la réussite d'une révolution dans l'intérieur de son royaume et ne se souvient-elle pas que la Russie et le Danemark et moi-même nous avons garanti cette forme de gouvernement? Que S. M. se souvienne de ce que j'ai eu la satisfaction de lui dire, lorsqu'à Berlin j'ai joui de sa présence. Je crains bien que les suites de cette affaire n'entraînent V. M. dans une situation pire que celle qu'elle vient de quitter, et que ce ne soit l'époque du plus grand malheur qui puisse arriver à la Suède. Vous savez, Sire, que j'ai des engagements avec la Russie; je les ai contractés longtemps avant l'entreprise que vous

[1] C'est évidemment une réponse à une lettre par laquelle Gustave III avait annoncé à son oncle la révolution du 15 août 1772.

venez de faire : l'honneur et la bonne foi m'empêchent également de les rompre, et j'avoue à V. M. que je suis au désespoir de voir que c'est elle qui m'oblige à prendre parti contre elle, moi qui l'aime et lui souhaite tous les avantages compatibles avec mes engagements ; elle me met le poignard au cœur en me jetant dans un embarras cruel, duquel je ne vois aucune issue pour sortir. J'ai écrit de même à la reine sa mère : je lui expose les choses dans la plus grande vérité ; mais la chose est faite et la difficulté consiste à y trouver un remède. Je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai parvenir à rajuster ce qui s'est passé, ne pensant qu'aux véritables intérêts de V. M. et ne souhaitant que de pouvoir lui donner des marques de la haute estime et de l'attachement avec lequel je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle oncle,

« Frédéric. »

22. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie, mais très-authentique.)

« De Reinsberg, le 7 septembre 1772.

« Ma très-chère sœur,

« Je vous félicite, ma chère sœur, sur la joie et le contentement que vous ressentez, et je bénis le ciel que sans aucun danger vos fils soient sortis d'une crise aussi violente. Je crois que vous ne doutez pas que je vous souhaite et à vos enfants le plus grand bonheur ; mais tel est le sort des souverains et des princes qu'ils tiennent par l'intérêt et la politique aux états qui les environnent. Je ne répéterai pas ce que j'ai eu souvent l'honneur de vous dire à ce sujet. Vous avez tant de connaissance et d'esprit qu'il serait inutile de vous faire le tableau de l'Europe. Tout ce que je dois vous dire, ma conscience, mon amour pour vous et vos enfants m'y obligent, c'est que j'eusse souhaité que le roi se fût contenté de la constitution de l'année 1720. Je regarderais cet arrangement comme solide au lieu que ma tendresse est alarmée pour les suites que je prévois, et je crains que malheureusement vous, ma chère sœur, et le roi votre fils n'en soyez convaincus que lors-

elle m'honore; elles sont la récompense la plus flatteuse que je pouvais désirer de mes travaux, et je m'en rappelle sans cesse le souvenir dans ma retraite avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance. V. M. ne doit me savoir aucun gré des soins que j'ai pu me donner pour seconder ses sages et généreux projets. J'ai servi l'ami de mon maître, l'allié de sa couronne le plus fidèle et le plus utile. Le malheureux prince que je regretterai toute ma vie, encore plus comme mon père que comme mon protecteur et mon roi, a conservé jusqu'au dernier moment de ses jours la tendresse la plus constante et la plus sincère pour V. M., et j'étais toujours sûr de lui plaire en lui proposant de la défendre et de la soutenir. Le maintien de l'indépendance absolue de la Suède et de l'autorité légitime de son roi formait la base de son système politique, et son cœur avait encore plus de part à cette façon de penser que l'intérêt de son État. Son petit-fils m'a paru avoir hérité de ces sentiments, et je crois pouvoir assurer V. M. qu'elle éprouvera de sa part les mêmes marques d'amitié qu'elle a reçues du roi son grand-père. Je ne lui ai pas laissé ignorer, avant de me retirer de son conseil, tous les motifs qui doivent le déterminer à resserrer les anciens liens qui l'unissent avec Elle et les avantages qu'il pouvait s'en promettre, et j'ai la satisfaction de savoir que j'ai eu le bonheur de le persuader. Quelque éloigné que je sois désormais des affaires publiques, je ne perdrai jamais de vue celles de la Suède, et je ne cesserai point de faire les vœux les plus ardents pour la gloire et la prospérité du héros du Nord; heureux si je puis me flatter qu'il daignera me conserver ses bontés et se rappeler quelquefois le souvenir de mon zèle à toute épreuve pour son service, et de mon dévouement absolu à sa personne.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le duc d'Aiguillon.

« Veiret[1], ce 17 août 1774. »

[1] Château de Touraine, appartenant au duc d'Aiguillon.

ne s'intéressait pas si tendrement à vous, ma chère sœur, au roi de Suède et à votre famille, j'aurais pu partager votre joie sur le succès du roi. Mais dans des cas extrêmes où l'on s'intéresse, il ne reste que la vérité à dire. Je trouve cependant la lettre que vous avez reçue à ce sujet trop cruelle, trop grossière, trop impolie et exagérée en tous points, sans même y toucher véritablement l'état de la question; la réponse que vous avez faite est admirable, modérée, tendre et touchante, mais s'il m'est permis de le dire, je ne trouve pas qu'on envisage les choses dans leur véritable point de vue. Il s'agit de bien discuter l'intérêt de tant de puissances; tout comme il y en a qui sont attachées à la Suède, et qui sans doute auront été à favoriser la révolution pour en tirer l'avantage en temps et lieu, tout ainsi il y en a d'autres qui par leur situation sont obligées à prévenir les desseins d'une puissance qui pourrait se servir de la Suède contre leurs intérêts. Je suis convaincu en mon particulier des sentiments du roi votre fils, je suis assuré qu'il n'a aucun dessein formé contre aucune puissance, mais avec le gouvernement d'à présent la Suède deviendra, si elle conserve la paix pendant dix ans, puissance prépondérante. Jugez, ma chère sœur, avec équité et dites ensuite si c'est caprice de la part du voisin formidable s'il tâche à éviter qu'une puissance qui par sa situation ne pouvait lui nuire, mais qui à cette heure peut se mettre dans l'état d'être un jour de nouveau à ranger dans le calcul des balances politiques, si pour éviter cet événement il n'est pas de son intérêt de la prévenir; c'est l'état de la question, c'est sur cet objet que le roi votre fils aura à négocier, c'est sur le parti qu'il pourra prendre que sera fondée sa tranquillité. Soyez convaincue, ma chère sœur, que tout ce qu'il sera possible de faire pour calmer les esprits sera mis en usage, mais il n'y a pas de plume assez éloquente au monde pour convaincre un ministère que ce qui est reconnu pour un intérêt d'État puisse être sacrifié à l'amitié et à des considérations personnelles; ce dont je suis convaincu, c'est qu'on s'emploiera (surtout ici) à ajuster à l'amiable ce grand différend; si de notre côté on avait les moindres vues, on pourrait très-aisément à cette heure les satisfaire, mais il est très-certain qu'on fera tout ce qui humainement est possible pour accorder les esprits dont dépendra la réussite du roi votre fils, et il aura sujet de bien mûrement peser ses résolutions avant de les prendre, car il sera ensuite seul responsable des événements.

On ne peut agir plus cordialement que de prévenir sur de pareils objets; cela ne se fait qu'entre parents; dans d'autres occasions on saisit la fortune quand elle se présente, et on ne refuse pas d'en profiter. Tout dépend des lettres qu'on recevra du Nord; toujours je suis certain que vous aurez, ma chère sœur, tout le loisir pour prendre, de concert avec le roi votre fils, des résolutions pour votre tranquillité. J'espère que vous n'avez aucun doute, ma chère sœur, que si je me trouve en état de vous servir, j'en saisirai les occasions avec le plus grand empressement.

« J'ai fait des vœux durant votre trajet en Suède. Je souhaite que le bonheur vous ramène bientôt sur ces mers, et que j'aie la douce satisfaction de vous revoir dans ce pays : en attendant cet événement heureux, je vous prie de vous rappeler souvent les tendres sentiments avec lesquels je suis,

« Ma chère sœur,

« Votre très-dévoué et fidèle frère et serviteur,

« Henri. »

24. LE ROI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie.)

« 11 septembre 1772.

« Ma très-chère sœur,

« Je suis bien fâché que vous distinguiez si mal vos amis de vos ennemis, moi qui vous parle avec franchise et qui vous la dis dans un moment où l'illusion d'un bonheur précaire vous aveugle sur les suites de cette révolution. Vous croyez que c'est mauvaise volonté de ma part; non, ma chère sœur, si votre bonheur était solide, je serais le premier à vous en féliciter, mais les choses en sont bien éloignées; je vous envoie ici la copie de l'article de notre garantie tel qu'il a été signé à Saint-Pétersbourg, et j'y ajoute même que si je ne peux trouver des expédients pour calmer les esprits, je remplirai mes traités, parce que ce sont des engagements de nation à nation, et où la personne n'entre pour rien; voilà ce qui me met de mauvaise humeur de voir que par l'action la plus téméraire et la plus étourdie, vos fils me forcent de m'ar-

mer contre eux; ne pensez pas que mon ambition soit tentée par ce petit bout de la Poméranie qui certainement pourrait exciter au plus la cupidité d'un cadet de famille; mais le bien de cet État exige nécessairement que je reste lié avec la Russie, et je serais justement blâmé par la postérité si mon penchant personnel l'emportait sur le bien du peuple auquel je dois tous mes soins. Je vous dis, ma chère sœur, les choses telles qu'elles sont, et je ne pronostique que des infortunes. Car si cela en vient à une guerre, comme je l'appréhende beaucoup, qui vous répondra qu'une partie de votre armée suédoise ne passera pas du côté des Russes, et qui vous garantira que cette nation dégradée comme elle l'est ne leur livre pas son roi? Enfin il y a cent malheurs de ce genre à prévoir qui me font frémir pour vous, tandis que je ne vois aucune puissance en état de vous assister et de vous secourir.

« Veuille le ciel que je me trompe et que vous soyez heureuse, soyez persuadée que personne ne s'en réjouira plus cordialement que moi, qui serai jusqu'au dernier soupir, avec autant de considération que de tendresse,

« Ma très-chère sœur,

« Votre fidèle frère et serviteur,

« Frédéric. »

25. ARTICLE SECRET, TROISIÈME DU TRAITÉ ENTRE LA PRUSSE ET LA RUSSIE, CONCLU À SAINT-PÉTERSBOURG, LE 12 OCTOBRE 1769.

(*Ibid.* Pièce annexée à la lettre précédente.)

« Les hautes parties contractantes s'étant déjà concertées par un des articles secrets du traité d'alliance signé le 31 mars de l'année 1764 sur la nécessité de maintenir la forme du gouvernement, confirmée par les quatre états du royaume de Suède, et de s'opposer au rétablissement de la souveraineté, S. M. le roi de Prusse et S. M. l'Impératrice confirment de la manière la plus solennelle par le présent article tous les engagements qu'elles ont contractés alors, et s'engagent de nouveau à donner à leurs ministres résidents à Stockholm les instructions les plus expresses pour qu'agissant en confidence et d'un commun accord entre eux, ils travaillent de concert à prévenir tout ce qui pourrait altérer

la susdite constitution du royaume de Suède et entraîner la nation dans des mesures contraires à la tranquillité du Nord. Si toutefois la coopération de ces ministres ne suffisait pas pour atteindre le but désiré et que, malgré tous les efforts des deux parties contractantes, il arrivât que l'empire de Russie fût attaqué par la Suède ou qu'une faction dominante dans ce royaume bouleversât la forme du gouvernement de 1720 dans les articles fondamentaux, en accordant au roi le pouvoir illimité de faire des lois, de déclarer la guerre, de lever des impôts, de convoquer les États, et de nommer aux charges sans le consentement du sénat, Leurs Majestés sont convenues que l'un et l'autre de ces deux cas, savoir celui d'une agression de la part de la Suède et celui du renversement total de la présente forme du gouvernement seront regardés comme le *casus fœderis;* et S. M. le roi de Prusse s'engage dans les deux cas susmentionnés et lorsqu'elle en sera requise par S. M. l'Impératrice, à faire une diversion dans la Poméranie suédoise, en faisant entrer un corps considérable de ses troupes dans ce duché. Ce présent article secret aura la même force et vigueur que s'il était inséré mot pour mot dans le traité principal d'alliance défensive signé aujourd'hui et sera ratifié en même temps. En foi de quoi il en a été fait deux exemplaires semblables, que nous, les ministres plénipotentiaires de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, autorisés à cet effet, avons signés et scellés du cachet de nos armes.

« Fait à Saint-Pétersbourg le 12 octobre 1769.

« (L. S.) Victor-Frédéric, comte de Solms.

« (L. S.) G. N. Pannin.

« (L. S.) Prince A. Galitzin. »

26. COURTE ANALYSE SUR L'ARTICLE SECRET DU TRAITÉ ENTRE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE ET LE ROI DE PRUSSE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer. C'est une réfutation digne et ferme des prétentions énoncées dans l'article secret. Cette pièce fut probablement envoyée au roi de Prusse.)

« La première réflexion qui tombe sur le traité conclu entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg est de demander par quel droit ces deux cours peuvent se croire autorisées à disposer des

affaires domestiques d'une troisième à son insu, sans la consulter et sans en être requises en aucune manière? Ces maximes sont si nouvelles et si peu fondées dans le droit des gens universellement reçu, qu'on ne saurait voir sans la plus grande surprise qu'un pareil traité puisse exister, tout comme il est encore plus étonnant qu'on veuille se croire obligé de remplir un traité établi sur des principes qui révoltent l'indépendance et la sûreté de tous les États de l'Europe. Il est dit dans ce traité que les cours contractantes doivent donner à leur ministres résidents à Stockholm les instructions les plus expresses pour qu'agissant en confidence et d'un commun accord entre eux, ils travaillent de concert à prévenir tout ce qui pourrait altérer la constitution du royaume de Suède, et entraîner la nation dans des mesures contraires à la tranquillité du Nord. Pour ce qui est du premier point, personne n'empêche les cours respectives d'instruire leurs ministres de telle manière qu'elles le jugent à propos; il y a même appparence que ceux de Pétersbourg et de Berlin se sont fidèlement acquittés de leurs instructions; mais ces mêmes instructions peuvent-elles faire loi pour un tiers? Quant au second point, qui est-ce qui trouble la tranquillité du Nord? Ou la Suède, qui prend des mesures innocentes ne regardant que ses affaires domestiques, et qui proteste qu'elle veut vivre en paix et en bonne intelligence avec tous ses voisins, ou bien celui de ses voisins qui menace de faire la guerre à la Suède, et qui va embraser le Nord du feu de la guerre si ces menaces sont mises en exécution? Par ce qui suit dans le traité, on trouve le détail des circonstances dans lesquelles le *casus fœderis* doit avoir lieu, savoir :

Si malgré la coopération des ministres et les efforts des deux parties contractantes, il arrivait que l'empire de Russie fût attaqué par la Suède. Mais la Russie est-elle bien attaquée? le craint-elle? soyons de bonne foi! *Si une faction dominante dans ce royaume bouleversait la forme du gouvernement de 1720.* Est-ce actuellement une faction qui a fait cette révolution? C'est le roi, appuyé de personnes de tous les partis, ce sont les États, c'est la nation entière, c'est la voix publique et le concours de tous les membres du royaume. *Si on accorde au roi le pouvoir illimité de faire des lois.* Ce pouvoir n'a pas été accordé. *Si le roi peut déclarer la guerre.* Mais il ne le peut pas enfin.

La Suède n'a acquis l'île de Saint-Barthélemy que par la convention de Versailles du 1er juillet 1784; on voit cependant que, dès 1779, des négociations étaient commencées par elle pour obtenir une semblable possession. On en suit facilement les premières traces dans les dépêches inédites du comte de Creutz :

Dépêche du 5 août : « Creutz voudrait obtenir qu'à la paix, la France et l'Espagne cédassent à la Suède l'île de la Grenade, riche et salubre, bien boisée, avec un sucre d'une qualité supérieure, et celle de la Marguerite ou de la Trinité, dont l'Espagne ne tire rien. »

Dépêche du 9 septembre : « Éloge de l'île de la Grenade. C'est la clef des îles du Vent, etc. »

Dépêche du 16 : « Tabago serait la meilleure île pour nous. Elle pourrait donner par la suite une culture de 50,000 barriques de sucre, ce qui serait un objet de commerce de plus de 50 millions. »

Dépêche du 2 décembre : « Pour ce qui est d'engager l'Espagne à céder Porto-Rico ou quelque autre de ses nombreuses îles, c'est un point de négociation difficile. J'en ai déjà parlé au comte de Vergennes. Il trouve l'idée excellente : « mais la cour d'Espagne, « dit-il, est si difficile sur tout! Elle tient pour maxime que céder « un rocher dans la mer serait démembrer la monarchie; que « n'avons-nous pas fait pour l'engager à nous céder sa portion de « Saint-Domingue! »

Dépêche du 13 janvier 1780 : « M. de Vergennes m'a dit : « Si « l'Espagne pouvait placer un poteau sur un rocher dans la mer, « aucune persuasion humaine ne pourrait l'engager à le céder. Elle « voit la contrebande partout, et elle aimerait mieux voir ses co- « lonies mourir de faim que de détacher un grain de sable de ses « vastes possessions. »

20. LETTRE DU COMTE DE VERGENNES À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« Pénétré de reconnaissance de la confiance que Votre Majesté se plaît à me marquer, il me serait bien flatteur de la justifier et

de contribuer au succès de ses désirs. C'est dans cette vue, Sire, que j'ai cru devoir mettre sous les yeux du Roi mon maître la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer. Sa Majesté, toujours fidèle aux sentimens qu'elle lui a voués et à l'intérêt qu'elle ne cessera dans aucun temps de prendre à sa satisfaction personnelle et à la prospérité de la Suède, désire avec ardeur que des circonstances mieux prononcées qu'elles ne le sont encore lui permettent de seconder les vues que Votre Majesté forme sur un établissement dans les Antilles. Le roi, sensible à l'amitié dont V. M. ne perd aucune occasion de lui confirmer les témoignages, sera toujours très-empressé à ne lui rien laisser à désirer de la sienne, et ce serait avec le plus véritable plaisir que sa Majesté verrait réussir une vue, laquelle, d'un grand intérêt pour la Suède, serait d'une convenance réciproque pour lès deux couronnes. Mais le succès dépendra nécessairement des événements; l'Angleterre n'est pas à beaucoup près au point où l'on peut disposer de ses dépouilles : elle est plus étonnée qu'abattue de l'orage qu'elle a si imprudemment provoqué.

« Je ne m'étendrai pas en protestations, Sire, pour convaincre Votre Majesté combien il me serait flatteur d'être l'heureux instrument qui contribuerait à attacher à sa couronne le nouveau fleuron qu'elle désire d'y ajouter. Si mon attachement respectueux pour sa personne, si mon zèle pour son service n'étaient pas des motifs assez forts pour la convaincre de la sincérité de la disposition que j'ai l'honneur de lui exprimer, Elle en trouverait la sûreté dans le sentiment naturel à tout Français de ramener à l'égalité un ennemi qui n'a que trop souvent affecté une orgueilleuse supériorité; mais Votre Majesté n'ignore pas, et nous ne nous dissimulons pas qu'on fait le plus souvent la paix comme on peut et non pas comme on veut.

« Je sens tout le prix de ce que Votre Majesté daigne me dire par rapport à la paix de l'Allemagne : c'est un service rendu à l'humanité en général; mais il me semble que V. M. ne devait pas moins apprécier le bonheur que nous avons eu de prévenir le retour de la guerre entre la Russie et les Turcs. Si nous avons réussi par ce moyen à nous rapprocher de la première de ces puissances, et à dissiper les défiances dont elle n'avait été que trop longtemps prévenue contre nous, les liaisons de la France et de la Suède cessant de lui être supectes, la politique n'alarmera plus

La Suède n'a acquis l'île de Saint-Barthélemy que par la convention de Versailles du 1er juillet 1784; on voit cependant que, dès 1779, des négociations étaient commencées par elle pour obtenir une semblable possession. On en suit facilement les premières traces dans les dépêches inédites du comte de Creutz :

Dépêche du 5 août : « Creutz voudrait obtenir qu'à la paix, la France et l'Espagne cédassent à la Suède l'île de la Grenade, riche et salubre, bien boisée, avec un sucre d'une qualité supérieure, et celle de la Marguerite ou de la Trinité, dont l'Espagne ne tire rien. »

Dépêche du 9 septembre : « Éloge de l'île de la Grenade. C'est la clef des îles du Vent, etc. »

Dépêche du 16 : « Tabago serait la meilleure île pour nous. Elle pourrait donner par la suite une culture de 50,000 barriques de sucre, ce qui serait un objet de commerce de plus de 50 millions. »

Dépêche du 2 décembre : « Pour ce qui est d'engager l'Espagne à céder Porto-Rico ou quelque autre de ses nombreuses îles, c'est un point de négociation difficile. J'en ai déjà parlé au comte de Vergennes. Il trouve l'idée excellente : « mais la cour d'Espagne, « dit-il, est si difficile sur tout! Elle tient pour maxime que céder « un rocher dans la mer serait démembrer la monarchie; que « n'avons-nous pas fait pour l'engager à nous céder sa portion de « Saint-Domingue! »

Dépêche du 13 janvier 1780 : « M. de Vergennes m'a dit : « Si « l'Espagne pouvait placer un poteau sur un rocher dans la mer, « aucune persuasion humaine ne pourrait l'engager à le céder. Elle « voit la contrebande partout, et elle aimerait mieux voir ses co- « lonies mourir de faim que de détacher un grain de sable de ses « vastes possessions. »

20. LETTRE DU COMTE DE VERGENNES À GUSTAVE III.

(*Ibid.* Autographe.)

« Sire,

« Pénétré de reconnaissance de la confiance que Votre Majesté se plaît à me marquer, il me serait bien flatteur de la justifier et

venez de faire : l'honneur et la bonne foi m'empêchent également de les rompre, et j'avoue à V. M. que je suis au désespoir de voir que c'est elle qui m'oblige à prendre parti contre elle, moi qui l'aime et lui souhaite tous les avantages compatibles avec mes engagements ; elle me met le poignard au cœur en me jetant dans un embarras cruel, duquel je ne vois aucune issue pour sortir. J'ai écrit de même à la reine sa mère : je lui expose les choses dans la plus grande vérité ; mais la chose est faite et la difficulté consiste à y trouver un remède. Je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai parvenir à rajuster ce qui s'est passé, ne pensant qu'aux véritables intérêts de V. M. et ne souhaitant que de pouvoir lui donner des marques de la haute estime et de l'attachement avec lequel je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle oncle,

« FRÉDÉRIC. »

22. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie, mais très-authentique.)

« De Reinsberg, le 7 septembre 1772.

« Ma très-chère sœur,

« Je vous félicite, ma chère sœur, sur la joie et le contentement que vous ressentez, et je bénis le ciel que sans aucun danger vos fils soient sortis d'une crise aussi violente. Je crois que vous ne doutez pas que je vous souhaite et à vos enfants le plus grand bonheur ; mais tel est le sort des souverains et des princes qu'ils tiennent par l'intérêt et la politique aux états qui les environnent. Je ne répéterai pas ce que j'ai eu souvent l'honneur de vous dire à ce sujet. Vous avez tant de connaissance et d'esprit qu'il serait inutile de vous faire le tableau de l'Europe. Tout ce que je dois vous dire, ma conscience, mon amour pour vous et vos enfants m'y obligent, c'est que j'eusse souhaité que le roi se fût contenté de la constitution de l'année 1720. Je regarderais cet arrangement comme solide au lieu que ma tendresse est alarmée pour les suites que je prévois, et je crains que malheureusement vous, ma chère sœur, et le roi votre fils n'en soyez convaincus que lors-

les sentiments personnels et réciproques de Votre Majesté et de l'impératrice sa cousine.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« De Vergennes.

« Versailles, le 2 octobre 1779. »

On voit, par les documents qui précèdent, que la France était la plus constante et la plus ferme alliée de la Suède. Voici maintenant contre quels dangers, contre quelle mauvaise volonté et quels ressentiments de la Russie et de la Prusse nous avions à préserver le cabinet de Stockholm, et contre quelles menaces nous avions aussi à sauvegarder l'équilibre européen. Nous nous servons encore des documents conservés aux Archives des affaires étrangères de Stockholm.

21. DU ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe[1].)

« Ce 1er de septembre 1772.

« Monsieur mon frère,

« Je vois par la lettre de V. M. le succès qu'elle a eu dans le changement de la forme du gouvernement suédois; mais croit-elle que cet événement se borne à la réussite d'une révolution dans l'intérieur de son royaume et ne se souvient-elle pas que la Russie et le Danemark et moi-même nous avons garanti cette forme de gouvernement? Que S. M. se souvienne de ce que j'ai eu la satisfaction de lui dire, lorsqu'à Berlin j'ai joui de sa présence. Je crains bien que les suites de cette affaire n'entraînent V. M. dans une situation pire que celle qu'elle vient de quitter, et que ce ne soit l'époque du plus grand malheur qui puisse arriver à la Suède. Vous savez, Sire, que j'ai des engagements avec la Russie; je les ai contractés longtemps avant l'entreprise que vous

[1] C'est évidemment une réponse à une lettre par laquelle Gustave III avait annoncé à son oncle la révolution du 15 août 1772.

ne s'intéressait pas si tendrement à vous, ma chère sœur, au roi de Suède et à votre famille, j'aurais pu partager votre joie sur le succès du roi. Mais dans des cas extrêmes où l'on s'intéresse, il ne reste que la vérité à dire. Je trouve cependant la lettre que vous avez reçue à ce sujet trop cruelle, trop grossière, trop impolie et exagérée en tous points, sans même y toucher véritablement l'état de la question; la réponse que vous avez faite est admirable, modérée, tendre et touchante, mais s'il m'est permis de le dire, je ne trouve pas qu'on envisage les choses dans leur véritable point de vue. Il s'agit de bien discuter l'intérêt de tant de puissances; tout comme il y en a qui sont attachées à la Suède, et qui sans doute auront été à favoriser la révolution pour en tirer l'avantage en temps et lieu, tout ainsi il y en a d'autres qui par leur situation sont obligées à prévenir les desseins d'une puissance qui pourrait se servir de la Suède contre leurs intérêts. Je suis convaincu en mon particulier des sentiments du roi votre fils, je suis assuré qu'il n'a aucun dessein formé contre aucune puissance, mais avec le gouvernement d'à présent la Suède deviendra, si elle conserve la paix pendant dix ans, puissance prépondérante. Jugez, ma chère sœur, avec équité et dites ensuite si c'est caprice de la part du voisin formidable s'il tâche à éviter qu'une puissance qui par sa situation ne pouvait lui nuire, mais qui à cette heure peut se mettre dans l'état d'être un jour de nouveau à ranger dans le calcul des balances politiques, si pour éviter cet événement il n'est pas de son intérêt de la prévenir; c'est l'état de la question, c'est sur cet objet que le roi votre fils aura à négocier, c'est sur le parti qu'il pourra prendre que sera fondée sa tranquillité. Soyez convaincue, ma chère sœur, que tout ce qu'il sera possible de faire pour calmer les esprits sera mis en usage, mais il n'y a pas de plume assez éloquente au monde pour convaincre un ministère que ce qui est reconnu pour un intérêt d'État puisse être sacrifié à l'amitié et à des considérations personnelles; ce dont je suis convaincu, c'est qu'on s'emploiera (surtout ici) à ajuster à l'amiable ce grand différend; si de notre côté on avait les moindres vues, on pourrait très-aisément à cette heure les satisfaire, mais il est très-certain qu'on fera tout ce qui humainement est possible pour accorder les esprits dont dépendra la réussite du roi votre fils, et il aura sujet de bien mûrement peser ses résolutions avant de les prendre, car il sera ensuite seul responsable des événements.

On ne peut agir plus cordialement que de prévenir sur de pareils objets; cela ne se fait qu'entre parents; dans d'autres occasions on saisit la fortune quand elle se présente, et on ne refuse pas d'en profiter. Tout dépend des lettres qu'on recevra du Nord; toujours je suis certain que vous aurez, ma chère sœur, tout le loisir pour prendre, de concert avec le roi votre fils, des résolutions pour votre tranquillité. J'espère que vous n'avez aucun doute, ma chère sœur, que si je me trouve en état de vous servir, j'en saisirai les occasions avec le plus grand empressement.

« J'ai fait des vœux durant votre trajet en Suède. Je souhaite que le bonheur vous ramène bientôt sur ces mers, et que j'aie la douce satisfaction de vous revoir dans ce pays : en attendant cet événement heureux, je vous prie de vous rappeler souvent les tendres sentiments avec lesquels je suis,

« Ma chère sœur,

« Votre très-dévoué et fidèle frère et serviteur,

« HENRI. »

24. LE ROI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie.)

« 11 septembre 1772.

« Ma très-chère sœur,

« Je suis bien fâché que vous distinguiez si mal vos amis de vos ennemis, moi qui vous parle avec franchise et qui vous la dis dans un moment où l'illusion d'un bonheur précaire vous aveugle sur les suites de cette révolution. Vous croyez que c'est mauvaise volonté de ma part; non, ma chère sœur, si votre bonheur était solide, je serais le premier à vous en féliciter, mais les choses en sont bien éloignées; je vous envoie ici la copie de l'article de notre garantie tel qu'il a été signé à Saint-Pétersbourg, et j'y ajoute même que si je ne peux trouver des expédients pour calmer les esprits, je remplirai mes traités, parce que ce sont des engagements de nation à nation, et où la personne n'entre pour rien; voilà ce qui me met de mauvaise humeur de voir que par l'action la plus téméraire et la plus étourdie, vos fils me forcent de m'ar-

mer contre eux; ne pensez pas que mon ambition soit tentée par ce petit bout de la Poméranie qui certainement pourrait exciter au plus la cupidité d'un cadet de famille; mais le bien de cet État exige nécessairement que je reste lié avec la Russie, et je serais justement blâmé par la postérité si mon penchant personnel l'emportait sur le bien du peuple auquel je dois tous mes soins. Je vous dis, ma chère sœur, les choses telles qu'elles sont, et je ne pronostique que des infortunes. Car si cela en vient à une guerre, comme je l'appréhende beaucoup, qui vous répondra qu'une partie de votre armée suédoise ne passera pas du côté des Russes, et qui vous garantira que cette nation dégradée comme elle l'est ne leur livre pas son roi? Enfin il y a cent malheurs de ce genre à prévoir qui me font frémir pour vous, tandis que je ne vois aucune puissance en état de vous assister et de vous secourir.

« Veuille le ciel que je me trompe et que vous soyez heureuse, soyez persuadée que personne ne s'en réjouira plus cordialement que moi, qui serai jusqu'au dernier soupir, avec autant de considération que de tendresse,

« Ma très-chère sœur,

« Votre fidèle frère et serviteur,

« Frédéric. »

25. ARTICLE SECRET, TROISIÈME DU TRAITÉ ENTRE LA PRUSSE ET LA RUSSIE, CONCLU À SAINT-PÉTERSBOURG, LE 12 OCTOBRE 1769.

(*Ibid.* Pièce annexée à la lettre précédente.)

« Les hautes parties contractantes s'étant déjà concertées par un des articles secrets du traité d'alliance signé le 31 mars de l'année 1764 sur la nécessité de maintenir la forme du gouvernement, confirmée par les quatre états du royaume de Suède, et de s'opposer au rétablissement de la souveraineté, S. M. le roi de Prusse et S. M. l'Impératrice confirment de la manière la plus solennelle par le présent article tous les engagements qu'elles ont contractés alors, et s'engagent de nouveau à donner à leurs ministres résidents à Stockholm les instructions les plus expresses pour qu'agissant en confidence et d'un commun accord entre eux, ils travaillent de concert à prévenir tout ce qui pourrait altérer

la susdite constitution du royaume de Suède et entraîner la nation dans des mesures contraires à la tranquillité du Nord. Si toutefois la coopération de ces ministres ne suffisait pas pour atteindre le but désiré et que, malgré tous les efforts des deux parties contractantes, il arrivât que l'empire de Russie fût attaqué par la Suède ou qu'une faction dominante dans ce royaume bouleversât la forme du gouvernement de 1720 dans les articles fondamentaux, en accordant au roi le pouvoir illimité de faire des lois, de déclarer la guerre, de lever des impôts, de convoquer les États, et de nommer aux charges sans le consentement du sénat, Leurs Majestés sont convenues que l'un et l'autre de ces deux cas, savoir celui d'une agression de la part de la Suède et celui du renversement total de la présente forme du gouvernement seront regardés comme le *casus fœderis ;* et S. M. le roi de Prusse s'engage dans les deux cas susmentionnés et lorsqu'elle en sera requise par S. M. l'Impératrice, à faire une diversion dans la Poméranie suédoise, en faisant entrer un corps considérable de ses troupes dans ce duché. Ce présent article secret aura la même force et vigueur que s'il était inséré mot pour mot dans le traité principal d'alliance défensive signé aujourd'hui et sera ratifié en même temps. En foi de quoi il en a été fait deux exemplaires semblables, que nous, les ministres plénipotentiaires de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, autorisés à cet effet, avons signés et scellés du cachet de nos armes.

« Fait à Saint-Pétersbourg le 12 octobre 1769.

« (L. S.) Victor-Frédéric, comte de Solms.

« (L. S.) G. N. Pannin.

« (L. S.) Prince A. Galitzin. »

26. COURTE ANALYSE SUR L'ARTICLE SECRET DU TRAITÉ ENTRE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE ET LE ROI DE PRUSSE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer. C'est une réfutation digne et ferme des prétentions énoncées dans l'article secret. Cette pièce fut probablement envoyée au roi de Prusse.)

« La première réflexion qui tombe sur le traité conclu entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg est de demander par quel droit ces deux cours peuvent se croire autorisées à disposer des

affaires domestiques d'une troisième à son insu, sans la consulter et sans en être requises en aucune manière? Ces maximes sont si nouvelles et si peu fondées dans le droit des gens universellement reçu, qu'on ne saurait voir sans la plus grande surprise qu'un pareil traité puisse exister, tout comme il est encore plus étonnant qu'on veuille se croire obligé de remplir un traité établi sur des principes qui révoltent l'indépendance et la sûreté de tous les États de l'Europe. Il est dit dans ce traité que les cours contractantes doivent donner à leur ministres résidents à Stockholm les instructions les plus expresses pour qu'agissant en confidence et d'un commun accord entre eux, ils travaillent de concert à prévenir tout ce qui pourrait altérer la constitution du royaume de Suède, et entraîner la nation dans des mesures contraires à la tranquillité du Nord. Pour ce qui est du premier point, personne n'empêche les cours respectives d'instruire leurs ministres de telle manière qu'elles le jugent à propos; il y a même appparence que ceux de Pétersbourg et de Berlin se sont fidèlement acquittés de leurs instructions; mais ces mêmes instructions peuvent-elles faire loi pour un tiers? Quant au second point, qui est-ce qui trouble la tranquillité du Nord? Ou la Suède, qui prend des mesures innocentes ne regardant que ses affaires domestiques, et qui proteste qu'elle veut vivre en paix et en bonne intelligence avec tous ses voisins, ou bien celui de ses voisins qui menace de faire la guerre à la Suède, et qui va embraser le Nord du feu de la guerre si ces menaces sont mises en exécution? Par ce qui suit dans le traité, on trouve le détail des circonstances dans lesquelles le *casus fœderis* doit avoir lieu, savoir :

Si malgré la coopération des ministres et les efforts des deux parties contractantes, il arrivait que l'empire de Russie fût attaqué par la Suède. Mais la Russie est-elle bien attaquée? le craint-elle? soyons de bonne foi! *Si une faction dominante dans ce royaume bouleversait la forme du gouvernement de 1720.* Est-ce actuellement une faction qui a fait cette révolution? C'est le roi, appuyé de personnes de tous les partis, ce sont les États, c'est la nation entière, c'est la voix publique et le concours de tous les membres du royaume. *Si on accorde au roi le pouvoir illimité de faire des lois.* Ce pouvoir n'a pas été accordé. *Si le roi peut déclarer la guerre.* Mais il ne le peut pas enfin.

Si le roi peut lever des impôts. Mais pour se convaincre que dans ce cas, aussi bien que dans tous les précédents, le roi a besoin du concours de tous les États, on n'a qu'à lire la nouvelle forme du gouvernement du 21 d'août de l'année présente, et il n'en restera pas le moindre doute. Il n'est donc question que du pouvoir de *convoquer les États* du royaume et de *disposer des charges et offices de l'État*, dont le dernier est d'autant plus compatible avec un gouvernement libre que le stathouder de Hollande le possède à un degré beaucoup plus étendu que ne fait actuellement même le roi de Suède. En vérité, l'Europe entière sera bien étonnée quand elle apprendra que deux cours étrangères veuillent se lier entre elles pour disposer de la convocation des états en Suède et de la nomination des personnes à qui le roi doit accorder les charges publiques dans son royaume; elle le sera encore davantage en apprenant que Sa Majesté Prussienne se croit dans la nécessité de faire la guerre à la Suède en conformité d'un traité de cette nature et pour des raisons pareilles à celles-ci. Le temps passé n'en fournit point d'exemple, et l'avenir aura de la peine à le croire. Mais on présume trop de l'équité de ce monarque pour imaginer un instant qu'il veuille donner une atteinte si cruelle à sa propre gloire et aux principes de justice dont il a toujours été animé. »

27. LE ROI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE LOUISE-ULRIQUE.

(*Ibid.* Copie.)

« Ce 21 septembre 1772.

« Ma très chère sœur,

« Souffrez que je vous félicite de l'heureux passage que vous venez de faire en Suède sans avoir souffert de l'incommodité de la mer. Nous en avons reçu aujourd'hui l'agréable nouvelle, de sorte que je ne doute point que ma lettre ne vous retrouve à Stockholm en bonne santé. J'ai été plus heureux à Saint-Pétersbourg que je ne l'aurais pu espérer du commencement. L'impératrice de Russie a appris la révolution de Suède assez patiemment, mais ce qui m'a fourni l'occasion d'adoucir les esprits, c'est la rupture du congrès de Poczia[1]; il faut donc, ma très chère sœur, em-

[1] Connu sous le nom de congrès de Fokzani, 2 août 1772. Grég. Orloff

ployer le bénéfice du temps que la fortune vous accorde à tâcher d'apaiser de plus en plus les esprits en Russie. Une fausse démarche pourrait tout perdre; si l'impératrice peut soupçonner le moins du monde que le roi de Suède médite de l'attaquer, tout est perdu. Ne vous fiez pas sur vos Suédois, je sais qu'on murmure dans l'obscurité, qu'il y a nombre de mécontents, et qu'à la première levée de boucliers d'une puissance voisine, tous les malheurs que je vous ai prédits vous accableraient. Vous ne pouvez compter en Suède que sur ceux qui ont travaillé à la révolution; le reste sont de faux-frères qui n'attendent que le moment de vous trahir. Ménagez la Russie, je vous le conseille en frère. Ménagez-la plus que jamais, car quoi que vous disent les Français, le sort du roi de Suède est actuellement entre les mains de l'impératrice de Russie, et une vengeance différée n'est pas encore éteinte[1]. Je voudrais vous écrire sur des matières qui vous fussent plus agréables, cependant des vérités, quelque dures qu'elles soient, sont plus utiles que des flatteries déplacées, et principalement dans les conjonctures présentes. Je vous embrasse mille fois, ma chère sœur; je m'intéresserai toujours tendrement à votre personne, étant avec la plus haute considération,

« Ma très chère sœur,

« Votre fidèle frère et serviteur,

« FRÉDÉRIC. »

28. LE ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« Ce 5 octobre 1772.

« Monsieur mon frère,

« Il est naturel de craindre quand on s'intéresse pour des personnes, surtout quand on les voit engagées dans des entreprises dont le danger est éminent; voilà comme j'ai pensé en apprenant la révolution de Suède et toutes les circonstances où se trouvait

y négocia, avec Osman-Effendi, la paix entre la Russie et la Porte; mais ces négociations n'aboutirent pas.

[1] Ce conseil de ménager l'impératrice de Russie avait probablement pour véritable but de détacher la Suède de la France.

V. M. Quoique j'admire ses grands talents, je ne lui souhaite jamais de se trouver dans la situation où la fatalité m'avait mis durant la dernière guerre : c'est un souhait à faire à son plus cruel ennemi, et non pas à des parents auxquels leur mérite personnel autant que le sang nous intéresse, et si mes vœux sont exaucés, V. M. jouira d'une longue paix avec ses voisins, dont elle sait mieux que je ne puis lui dire qu'il y en a qui méritent de sa part les plus grands ménagements.

« Elle a deux factions dans son royaume, ennemies depuis longtemps l'une de l'autre; ce n'est pas l'ouvrage d'un jour que de les réunir cordialement. Sa prudence commencera cet ouvrage, mais il n'y a que le temps qui puisse le consolider. C'est sur cette réunion des esprits que Votre Majesté peut établir et affermir son règne, et cette entreprise demande de la tranquillité et du repos, de sorte que je suis persuadé que Votre Majesté fermera constamment l'oreille aux insinuations malignes de ceux qui voudraient la brouiller mal à propos avec ses voisins et qu'elle ne pensera qu'à recueillir tranquillement les fruits des soins qu'elle se donne pour remettre l'ordre et la règle dans son royaume. Comme c'est ce qui contribuera le plus à sa gloire, je serai des premiers à l'applaudir, l'assurant de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle oncle,

« FRÉDÉRIC. »

29. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« Reinsberg, 6 décembre 1772.

« Sire,

« Le comte Dœnhof m'a envoyé la lettre dont V. M. l'avait chargé pour moi. Je me trouve flatté et touché par l'amitié que vous me témoignez, je voudrais qu'elle pût vous être utile; je n'ai à vous offrir que des sentiments, au moins c'est par eux que vous pouvez juger que la franchise avec laquelle je m'exprime n'a d'autre

objet que de vous présenter les affaires et leur situation comme je l'envisage. Je crois devoir sur un sujet si intéressant ne parler à V. M. qu'en qualité de parent et d'ami. J'écarte tout ce qui peut blesser l'esprit national et je suis sûr que si je dis quelque chose à cet égard, V. M. l'envisagera dans son véritable point de vue et saisira mon intention, laquelle n'a d'autre but que de peindre la vérité, mais qui est fort éloignée de vouloir en la peignant rendre les objets autres que tels que je les envisage. Il s'agit de considérer la situation où V. M. se trouve avec celle qu'elle pourrait avoir plus paisiblement par des accommodements. Je suis fort éloigné de penser que qui que ce soit au monde se désiste d'une situation qu'il a prise qui lui paraît avantageuse pour en prendre une moindre; mais je crois aussi qu'il vaut mieux avoir moins et le conserver avec sûreté que de vouloir maintenir contre une partie de l'Europe ce qu'on ne pourra défendre contre tant de force. Par le premier cas V. M. est sûre de la garantie de ce qu'elle possède; elle est certaine de la vie et de la sûreté de ses amis; elle est encore dans l'avantage de conserver tous ses États sans le moindre démembrement; dans le second cas où je suppose plusieurs puissances liguées contre elle, je lui laisse à juger militairement et politiquement si une défense même aurait lieu: inondé d'étrangers par tant de côtés différents, le courage même ne pourrait se faire connaître. Je pourrais prouver la carte à la main ce que j'avance : la Suède a 40,000 hommes; je suppose qu'on ajoute autant (et encore cela ne peut-il être que par de nouvelles levées); cette armée, si elle se divise, est faible partout, et réunie elle donne au reste des agresseurs le temps de pénétrer où ils veulent. Une autre considération, c'est qu'en Suède même on verrait de nouveau éclore un parti, et c'est alors, c'est dans cette affreuse situation que les amis de V. M. seraient à plaindre. Il ne s'agirait plus de chercher quel accommodement choisir, mais il faudrait laisser établir entièrement le gouvernement sur le pied que les ennemis de V. M. le voudraient conserver. Je vous conjure, par l'amitié la plus tendre, de ne jamais vous précipiter dans cet abîme. Il serait également dangereux de vous laisser emporter d'abord à trop de complaisance; on peut gagner par la roideur; mais un prince éclairé, sage et qui aime ses peuples, sait sacrifier quelque chose de ses intérêts plutôt que de voir un subversement total. Je suis garant à V. M. que par les voies de douceur vous pou-

vez mettre les affaires, non pas entièrement sur le pied où vous le désirez, mais sur un pied bien au-dessus du feu roi votre père; mais au nom du ciel, ne soyez pas trop contraire à un arrangement lorsque vous serez certain que c'est l'unique moyen qui vous reste pour que la Suède et votre famille et vous soyez conservés. Voilà ce que l'amitié exige de moi; je vous ai parlé plus naturellement encore et avec une franchise plus ouverte; je crois qu'il y a des cas dans la vie où on ne doit pas taire la vérité, au risque même de faire de la peine à l'ami auquel on la dit. L'ambassadeur que V. M. envoie à Pétersbourg fera un très-bon effet; si vous aviez pu voir l'impératrice cela serait encore meilleur, et l'on gagne beaucoup lorsque deux personnes d'esprit discutent elles-mêmes leurs propres affaires; mais je comprends la difficulté de ce projet, et ce n'est pas mon intention de le proposer; tout ce que j'espère, c'est que V. M. sera convaincue par la manière ouverte avec laquelle je vous parle de l'amitié sincère et de la haute considération avec laquelle je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Votre dévoué oncle et serviteur,

« Henri. »

30. LE ROI DE SUÈDE AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer avec des corrections de celle du roi. Réponse à la lettre précédente. Point de date; mais cette pièce doit être, suivant M. le baron Manderström, de décembre 1772, au plus tard de janvier 1773.)

« Monsieur mon oncle,

« Je ne puis assez vous dire combien je suis touché de la franchise avec laquelle V. A. R. veut bien me parler. C'est la preuve la plus convaincante qu'elle pouvait me donner de son amitié et de l'intérêt qu'elle prend à mon bonheur. Mais, mon cher oncle, dites-moi donc, au nom de Dieu, ce que j'ai fait pour m'attirer l'orage dont vous me montrez que je suis si infailliblement menacé. N'ai-je pas manifesté de la manière la plus évidente mes vues pacifiques? Mon désir de cultiver l'amitié de tous mes voisins, de respecter les traités, de me concilier leur affection, ne leur est-il

pas assez connu pour qu'il leur en reste aujourd'hui le moindre doute? Quels peuvent donc être leurs griefs contre moi, et que me demandent-ils? S'il est question du changement qui s'est fait dans la forme du gouvernement de mon royaume, vous êtes trop juste, mon cher oncle, pour ne pas sentir que c'est une affaire qui ne peut être traitée avec les puissances étrangères. Elle a été faite et ratifiée par la nation suédoise; cette nation y trouve aujourd'hui son bonheur au point de me le témoigner tous les jours par des larmes de joie et par les bénédictions qu'elle me donne partout où je passe. Quel droit les puissances étrangères peuvent-elles donc avoir de me chercher querelle pour avoir rendu heureux mes sujets, à qui je me dois tout entier et pour qui seuls j'occupe le trône que la Providence m'a laissé en partage?

« Vous m'avouerez bien, mon cher oncle, que si c'est là une cause de guerre, il n'y a plus de justice dans le monde, et jamais je ne pourrai espérer d'établir la paix assez solidement pour être sûr de la conserver. Que gagnerais-je par des traités et des gararanties avec des puissances qui ne connaîtraient d'autres droits que leurs volonté, et qui ne consulteraient que leurs forces pour les exécuter? Avec de tels voisins il faudrait nécessairement succomber un jour, et alors il vaudrait autant en courir les risques d'abord que d'en venir là après avoir subi l'humiliation de me laisser prescrire des lois sur la forme de l'administration de mon royaume. Mais je ne dois pas seulement suppposer que ce cas soit possible.

« Quoi que vous me disiez, mon cher oncle, sur les dangers qui me menacent, je ne puis me mettre dans l'esprit qu'on m'attaquera au mépris de tous les principes de droit et de justice, attaquant en même temps le droit de tous les souverains et de toutes les nations indépendantes. Je présume mieux de mes voisins et surtout de celui qui, par les liens du sang, toujours si précieux pour lui, a tant de motifs de me soutenir contre les autres en cas qu'ils puissent concevoir des plans d'une iniquité si manifeste. C'est là-dessus que je compte principalement, et je conjure V. A. R., par toute la droiture de son cœur qui m'est si bien connue, de s'employer autant qu'elle le peut à plaider ma cause qui est celle de la justice et de la paix. Hors ces deux objets je n'en ai pas de plus cher que celui de convaincre V. A. R., de la tendre amitié avec laquelle je suis, etc. »

31. LE ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« Le 8 décembre 1772.

« Monsieur mon frère,

« Le comte Dœnhof m'a rendu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, qui m'a fait un plaisir sensible en me renouvelant les assurances de son amitié, dont je fais un cas infini. Je n'ai jamais changé de façon de penser vis-à-vis de Votre Majesté; mon cœur ne saurait se démentir, mais j'ai craint les suites de ses entreprises, et mes craintes ne sont pas encore calmées sur son sujet. Tout le monde n'envisage pas du même œil la révolution qui s'est faite dans le gouvernement de Suède; cela peut causer des guerres et répandre, Sire, de l'amertume sur le reste de votre règne.

« Il y a des moments de calme auxquels de forts orages succèdent; la Suède en est menacée, et je ne vois pas comment elle y pourra résister. J'ai cru qu'en écrivant à Votre Majesté ma probité demandait que je me servisse du pinceau de la vérité et non de celui de la flatterie pour lui exposer mes craintes sur l'avenir.

« Jamais je ne désirerai plus d'être trompé dans mes conjonctures que dans les circonstances présentes; cependant, j'ai tout lieu d'appréhender le contraire. Votre Majesté vient de calmer l'alarme qu'Elle a causée aux Danois, et je suis persuadé de ses sentimens pacifiques; sans doute qu'ils conviennent à sa situation où son plus grand objet consiste à gagner, à réunir les esprits. Autant qu'il m'est revenu de la Russie, l'impératrice, ayant éprouvé l'embarras que souvent les ambassadeurs suscitent à sa cour, s'est, à ce qu'on m'a dit, déterminée à ne recevoir que des ministres du second ordre; je suppose donc que Votre Majesté se conformera appertement à cette règle pour le caractère qu'elle donnera au comte Posse; en attendant je fais des vœux pour que les affaires tournent selon l'avantage de Votre Majesté, en l'assurant de la tendresse pleine de considération avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et fidèle oncle,

« FRÉDÉRIC. »

32. LE ROI DE SUÈDE AU ROI DE PRUSSE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer. Point de date; mais doit avoir été écrite d'Oerebro, en janvier 1773.)

« Monsieur mon frère et cousin,

« C'est toujours avec la même satisfaction que je reçois les lettres que Votre Majesté veut bien m'écrire. J'ai actuellement à la remercier de celle qu'elle m'a fait parvenir en date du 8 du mois passé. Les sentiments d'intérêt pour mon bonheur que V. M. y exprime me touchent sensiblement, et ils me seront toujours chers à conserver. Mais pour me servir de la même franchise dont V. M. me donne l'exemple et dont le principe est gravé dans mon propre cœur, je lui demanderai de qui je dois avoir les malheurs à appréhender que V. M. semble m'annoncer, et qu'est-ce que les puissances étrangères ont à faire dans les affaires qui ne regardent que l'intérieur de mon royaume? Quant au premier, je suis certain qu'il y a en Europe des souverains qui, bien loin de m'en vouloir, me donneront dans l'occasion toute l'assistance qui est en leur pouvoir, et mes voisins m'ont donné, chacun séparément, les assurances les plus fortes de leur amitié et de leur désir de vouloir vivre avec moi dans une bonne et parfaite harmonie. Je dois donc avoir trop de confiance en leur bonne foi pour pouvoir croire qu'ils soient occupés à former des projets pernicieux contre ma personne et mes États dans le temps que reçois des assurances du contraire de leur part; et quant au second, V. M. sent parfaitement elle-même jusqu'à quel point le devoir m'impose la loi de maintenir la gloire et l'indépendance de ma couronne. C'est un sujet sur lequel je ne puis ni ne dois jamais admettre de tempérament. La chose elle-même n'en est point susceptible, et lorsque j'observe rigoureusement de ne me point mêler dans les affaires domestiques de quelque puissance que ce soit, j'ai lieu de prétendre à un retour également équitable de leur part. Le contraire établirait un simple droit de convenance dans le monde qui peut aller à l'infini et qui n'a point de bornes. Mais de plus V. M. peut être persuadée que si le flambeau de la guerre s'allume dans le Nord, il s'étendra certainement plus loin, et les événements une fois abandonnés au sort des armes, il sera bien difficile, malgré

toutes les probabilités mêmes, de prévoir ou de calculer quelles en seront les suites.

« Telle est la manière sous laquelle j'envisage ma propre situation et celle des affaires en général. Je la confie à un oncle qui m'est cher et à un souverain qui par ses qualités jouit de l'admiration de toute l'Europe. Sous l'un ou l'autre de ces titres son amitié me sera précieuse à conserver, tout comme je m'efforcerai toujours de convaincre V. M. du sentiment de la haute estime et de l'attachement parfait avec lesquels je serai toujours,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté, etc. »

33. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE À LA REINE DOUAIRIÈRE ULRIQUE-ÉLÉONORE.

(*Ibid.* Copie, malheureusement incomplète, au dépôt des affaires étrangères.)

« Décembre 1772.

« Je souhaite du fond de mon cœur que rien au monde ne trouble votre tranquillité. Vous pouvez être persuadée que le roi pense de même, et il n'y a que les lois que les engagements imposent qui pourraient le forcer d'agir autrement. Il fera tout ce qui est possible d'obtenir par la négociation pour entretenir la tranquillité. Je souhaite qu'on y réussisse, mais à moins que le roi de Suède ne trouve moyen de concilier les esprits, je ne prévois rien d'heureux, et je crois de mon devoir de vous le dire tout naturellement. La Russie n'est pas la seule qui trouve son intérêt blessé par la nouvelle forme de gouvernement en Suède. Les Anglais en sont plus fâchés encore. Jugez, ma chère sœur, quelle sera la position du roi de Suède si ce feu vient à s'embraser. Ne vous flattez pas des Turcs; je suis convaincu et certain qu'ils feront leur paix; mais si même cela n'arrivait pas, je vous assure que cela n'influera pas sur les affaires de Suède. Ce qui vous prouve, ma chère sœur, qu'on voudrait pour tout au monde vous tirer de ce labyrinthe, c'est la franchise avec laquelle je vous écris. Elle peut paraître dure, mais il y a des vérités, lorsqu'on est obligé de les dire, qui ne souffrent pas de voile. La seconde raison est que si on n'avait pas affaire à des parents, *on aurait un moyen sûr, en irritant les esprits, de s'emparer d'un domaine qui arrondirait nos états;* on est bien éloigné de cette pensée, et si *l'honneur exigeait une*

pareille extrémité, je suis sûr qu'on montrerait le plus grand désintéressement, au moins c'est ma façon de penser, et j'espère qu'on l'adoptera. Vous avez la bonté de me féliciter, ma chère sœur, sur notre prise de possession de la Pologne, etc. (*sic*)....

« Les affaires dépendent des circonstances dans lesquelles on les entreprend. Si on hasarde le meilleur projet dans un temps où les combinaisons politiques sont défavorables, il peut réussir, mais il est impossible qu'il se maintienne. Je crains bien que ma sincérité ne vou déplaise. Je donnerais ma vie si je pouvais faire sentir à vous et au roi votre fils la triste vérité dont je suis pénétré; et ce qui me chagrine le plus, c'est que tous les partis qu'il peut prendre seront difficiles pour lui et remplis d'écueils. Il ne peut se désister volontairement d'un plan de gouvernement qu'il a arrangé lui-même, et s'il choisit le parti désespéré de le défendre, il aura tant d'adversaires que sans perte de sang, et sans même cueillir cette vaine gloire, il se trouvera sous les lois qu'on voudra lui dicter. Je voudrais prouver cela sur table, et *je jure mon honneur que je ne le dis pas pour grossir les objets.* Outre tous les ennemis du dehors, il aura ceux du pays, car un parti étouffé n'est pas un parti éteint. Dans l'armée, dans tous les états, il verra le désordre régner d'abord que des armées ennemies auront mis le pied dans ses états. Voilà un tableau qui me fait frémir; je le trace parce qu'il est temps encore, et parmi le choix des remèdes, peut-être le roi votre fils en trouvera qui pourront prévenir ce danger. Je bénirai le ciel lorsque cette triste affaire sera terminée, etc., etc. (*sic*)..... »

34. LE ROI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« 23 janvier 1773.

« Monsieur mon frère,

« Je viens de recevoir la lettre que V. M. m'écrit d'Oerebro; avec toute la satisfaction possible, je vois que V. M. approuve ma franchise, même elle veut que je la pousse plus loin. Je ne doute pas que V. M. n'ait de bons alliés, mais je les trouve bien éloignés de la Suède, et par conséquent peu en état de l'assister. Elle me dit qu'elle est satisfaite des témoignages d'amitié que lui ont donnés

ses voisins. Je me garderai bien de la troubler dans l'heureuse sécurité dont elle jouit, et bien loin de me plaire à prophétiser des infortunes, j'aimerais mieux annoncer des prospérités. Cependant je déclare à V. M. comme à tout son royaume que je ne me suis jamais cru prophète, ni voyant, ni inspiré; je ne sais que calculer l'avenir sur de certaines données qui peuvent quelquefois tromper par la vicissitude des événements, et qui souvent répondent au pronostic qu'on en a porté. Je pourrais me servir de la réponse de ce devin qui avait pronostiqué les malheurs qui menaçaient César, ce grand homme, aux ides de mars. César lui dit en le rencontrant: « Eh bien! ces ides de mars sont venues »; le devin lui répondit: « Elles ne sont pas encore passées. » V. M. sait le reste; mais le cas n'est pas exactement pareil : la catastrophe de César n'est point à craindre pour V. M., et si les présages de l'avenir lui font de la peine, je puis comme un autre couvrir de fleurs les précipices pour les cacher à ses yeux. Elle peut toutefois compter que s'il y a quelqu'un qui souhaite la soustraire au hasard des événements, c'est moi, et que si les choses tournent autrement, ce ne sera pas ma faute, étant avec toute la considération et toute l'amitié possible,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon frère et oncle,

« Frédéric. »

35. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« De Berlin, 7 de février 1773.

« Sire,

« Je suis touché on ne peut pas plus par les preuves de l'amitié de Votre Majesté; il est bien rare que la franchise soit un chemin pour cultiver l'amitié, c'est ordinairement l'écueil où elle se brise. Vous ne pensez pas ainsi, et moi, j'aime plus à déplaire qu'à voiler la vérité. Cependant je crois en avoir dit assez sur le sujet intéressant qui regarde la situation de Votre Majesté. La question qu'elle me fait est une question des droits des souverains; elle me demande, et voilà ses expressions : *dites-moi ce que j'ai fait pour*

m'attirer l'orage dont vous me montrez que je suis infailliblement menacé! Je sais trop que vous connaissez, Sire, vos intérêts et ceux des puissances qui vous environnent, en un mot le système politique de toute l'Europe. De là, il est aisé de conclure qu'il n'arrive aucun changement dans un État qui n'intéresse tous les autres. Il en est qui croient en profiter, tout comme d'autres s'en trouvent très-lésés, et c'est sur cette combinaison que sont fondées ensuite les mesures que prennent tout ces corps politiques, soit pour leur sûreté, soit pour le renversement d'un système qui leur est nuisible. Comme les souverains n'ont point de tribunal où leur cause se plaide, ils ont le droit de se rendre justice eux-mêmes. Si plusieurs souverains sont d'accord, si les traités les unissent, la justice qu'ils se rendent devient aisée, et dans ce cas, l'accommodement est l'unique chemin qui reste à la partie la plus faible. Voilà comme j'envisage l'Europe; entrer dans la discussion des droits de chaque prince serait un labyrinthe dont on ne sortirait pas, mais il est aisé de déterminer l'intérêt des États par leur situation, et par la liaison que les traités mettent entre eux. Je souhaite que cet orage s'éloigne de Votre Majesté, ou qu'il reste toujours dans les cas des probabilités, sans qu'il se réalise; mon bonheur sera considérable si, dans quelque cas qui se présente, je puis vous donner des preuves de ma tendre amitié et de la vénération avec laquelle je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-dévoué cousin, oncle et serviteur,

« Henri. »

36. L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« A Péterhof, ce 5 juillet 1774.

« Monsieur mon frère et cousin,

« La lettre de Votre Majesté, en date du 7 juillet, n. st., vient de m'instruire des circonstances qui l'ont engagée à différer son voyage de Finlande jusqu'à l'année prochaine, et que ce ne sera qu'alors que j'aurai le plaisir et l'honneur de la voir dans mes

États. Ne pouvant douter de la sincérité des sentiments de Votre Majesté à mon égard, qu'elle a trouvé bon de me réitérer tant de fois et en toute occasion; je ne peux, en vivant dans l'attente de voir remplir la promesse que Votre Majesté veut bien me faire, que fermer mon ouïe et mon entendement aux interprétations sinistres de gens mal instruits des intentions de Votre Majesté. Me réjouissant au reste avec elle de l'heureuse arrivée de la princesse et de l'accomplissement du mariage de M. le duc de Sudermanie, quoiqu'il m'ait privé de la satisfaction d'assurer Votre Majesté de bouche que je serai toujours avec la plus haute considération et une amitié très-sincère,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« La bonne sœur, cousine et voisine,

« CATHERINE. »

37. L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE AU ROI DE SUÈDE.

(*Ibid.* Autographe.)

« A Saint-Pétersbourg, le 5 janvier 1775.

« Monsieur mon frère et cousin,

« Mes affaires m'appellent à Moscou pour un an; je ne saurais partir d'ici sans en faire part à Votre Majesté, puisqu'il lui a plu l'été passé de me dire dans une de ses lettres que son intention de venir à Pétersbourg n'était différée que jusqu'au printemps de la présente année. Je me trouve dans la dure nécessité par mon voyage de Moscou, devenu indispensable, de rendre à Votre Majesté la parole qu'elle a bien voulu me donner et de la prier de remettre cette entrevue, toujours infiniment agréable pour moi, à tel autre temps qu'elle jugera à propos de déterminer; en attendant, je ne négligerai aucune occasion où je pourrai prouver à Votre Majesté les sentiments de la haute considération et de l'amitié inaltérable avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« La bonne sœur, amie, cousine et voisine,

« CATHERINE. »

38. LE ROI DE SUÈDE À L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE.

(*Ibid.* Minute de la main du comte de Scheffer.)

« Le 6 mai 1775.

« J'aborde maintenant dans cette partie de mes États qui confine à ceux de Votre Majesté Impériale, et le premier soin qui m'occupe est de vous en faire part, Madame; je vais remplir un devoir que m'impose l'ancien usage suivi par mes prédécesseurs. Il aurait rempli toute mon attente, si j'avais pu me procurer la satisfaction à laquelle je m'étais préparé il y a longtemps; mais plus cette journée m'approchera des confins de mon royaume, plus je sentirai de regret de ce que les circonstances en ont autrement décidé. Elle ne changeront pourtant jamais rien dans le motif qui m'avait déterminé à former ces vœux. C'était l'amitié la plus vraie et la plus sincère, et ne pouvant pas vous en convaincre actuellement par moi-même, j'envoie mon premier écuyer le comte de Levenhaupt vers Votre Majesté Impériale pour lui remettre cette lettre de ma part, et pour vous assurer, Madame, que rien n'égale les sentiments de la haute considération et de l'attachement parfait avec lesquels je suis, etc. »

Voilà ces documents, jusqu'à présent à peu près inconnus et inédits. Ils nous ont semblé devoir occuper une place dans un recueil de pièces destiné à retracer la suite des rapports de la France avec la Suède. C'est sur la base d'une alliance politique étroite et à peu près constante que les relations intellectuelles des deux pays se sont formées et perpétuées.

§ 5. BIBLIOTHÈQUE DU COMTE D'ENGESTRÖM, À STOCKHOLM.

Cette collection, commencée par le secrétaire d'État Benzelstierna, échut après lui à son neveu le comte d'Engeström, ambassadeur, puis premier ministre sous le roi Charles XIII, chancelier de l'académie de Lund, etc. Elle comptait alors 10,000 volumes environ; le comte d'Engeström y ajouta plus de 6,000 volumes, des manuscrits, des dessins de Rubens, Vanloo, Sergell, etc.; des gravures, des cartes, une quarantaine de tableaux, dont quelques-uns importants; des antiquités et 6,000 monnaies. Il mourut en

1826, à l'âge de soixante et quinze ans. Il avait eu soin de désigner avant sa mort un bibliothécaire et de destiner une partie de sa grande fortune à l'entretien de ses collections. Suivant ses dernières intentions, le ministre d'État au département des affaires étrangères a accepté la surintendance de cette bibliothèque, devenue, par la volonté du testateur, publique à certains jours. Elle est ouverte chaque samedi, et située dans le faubourg méridional de Stockholm, rue de Rhenfeldt. — Un ouvrage sert de guide à qui veut étudier cette bibliothèque, c'est le recueil intitulé: *Handlingar ur H. E. Stats-Ministerns Herr Gr. L. V. Engeströms bibliothek*, 4 vol. in-12° (en suédois), Stockholm, 1809-1824.

Parmi les manuscrits français ou relatifs à la France, ou semblant dignes d'attention, que contient la bibliothèque du comte d'Engeström, les catalogues indiquent les suivants :

Remonstrances et offres des conjuréz et releguéz du royaume de Suède au roi Henri III pour avoir justice de l'assassinat commis en la personnes d'Erri, roi de Suède, son frère.

La vie de Gustave-Adolphe; 1 vol. in-fol.

Vindiciæ belli sveco-germanici, seu defensio armorum S. R. Majestatis sueciæ; in-4°. Par Carolus Marinus, Holmiæ, 1650.

Ode sur les victoires de Charles-Gustave, roy de Suède.

Discours sur l'intérest présent de la Suède, écrit du temps de Charles XI; in-8°.

Lettres de Charles XII.

Lettres par V. N. G. à S. A. R. la princesse héréditaire de Suède, l'année 1719.

L'histoire de César, Auguste et Tibère; in-4°.

Ihre, sur les lois des Goths; in-4°.

Sur le décroissement des eaux dans le Nord; in-4°.

Mémoires tirés des manuscrits de la Bibliothèque vaticane, pour servir à l'histoire de Suède; in-folio.

Lettres du roi Stanislas de Pologne au colonel d'Ekeblad, 1706-1709; in-4°.

Éloge du maréchal Baner, 1697.

Abrégé de l'histoire ecclésiastique de Suède, en cinq dialogues; in-folio.

Lettres de Paris à M. Gjörwell; 1773, in-4°.

Cymbalum mundi, en quatre dialogues, de Bonaventure des Perriers, valet de chambre de Marguerite de Valois, reyne de Navarre,

avec une lettre critique, dans laquelle on justifie cet ouvrage d'athéisme et d'impiété; in-8°.

Relation des événements qui ont rapport à la mort de Paul Ier, empereur de toutes les Russies; in-4°.

Sur la mort de Paul Ier; in-folio.

Pièces différentes, qui regardent la Hollande, dans l'intervalle de 1680 à 1690, in-folio.

Abrégé historique de l'anarchie de France, 1665.

Relation de la conduite présente de la cour de France.

Journal du siège de Namur du temps de Louis XIV, in-4°.

La France démasquée.

État de la France à l'égard de ses finances, 1755-1761; in-4°.

Correspondances secrètes pour former un recueil annuel de toutes les nouveautés curieuses de France, 1775; in-8°.

Dans un volume in-folio, intitulé au dos : *Gallica*, n° 16, ne renfermant, je le crains, que des copies de brochures ou publications françaises fort connues, je trouve, en négligeant beaucoup d'autres indications évidemment inutiles :

— *Parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne sur ce qui regarde la guerre*, douze petites pages. — Commence par : « Vous trouverez en M. le Prince tout ce que peut la force d'un grand génie, vous luy verrez un courage presque impétueux, uni aux lumières toujours nettes et toujours présentes. M. de Turenne a les avantages du sang-froid, une grande capacité, une longue expérience, une valeur assurée. Celuy-là, résolu dans les conseils, jamais embarrassé dans ses ordres, prenant mieux son parti qu'homme du monde, celuy-ci se faisant un plan de la guerre, disposant toutes choses à sa fin, en les conduisant avec un jugement aussy esloigné de la lenteur que de la précipitation. L'activité du premier se porte au delà des choses nécessaires jusqu'à ce que l'épuisement de ses forces le fasse tomber dans le besoing de repos; encore a-t-on vu la vigueur de son esprit, supérieur aux infirmitez du corps, continuer en des longues et fortes maladies les mesmes soings qu'il auroit pu prendre dans une grande santé. L'autre est toujours aussy agissant qu'il doit l'estre, il sçait mêler le travail et le repos, n'oublie rien qui puisse estre utile et ne fait rien de superflu. M. le Prince, fier dans le commandement, est également craint et estimé. M. de Turenne plus facile, plus indulgent, est moins obéi par l'autorité qu'il se donne que par la considération qu'on a pour luy... »

Finit par : « M. de Turenne s'est fait le César du siècle, mais religieux; M. le Prince, sans superstition, s'est fait Alexandre. »

— Copie d'une lettre au cardinal (Mazarin) de la part des protestants. — « Monseigneur, Votre Éminence a été informée par monsieur notre député général du sujet dont nous avons souhaité avec tant de passion d'avoir l'honneur de luy parler nous-mesmes... Elle sait la douleur qui nous fait gémir depuis la déclaration du 18 juillet 1656... V. É. sait que tout nouvellement nous en avons eu un exemple, où des troupes ayant été envoyées avec ordre exprès du lieutenant du roy de ne loger que chez ceux de notre religion, elles y ont exercé des cruautés que les âmes les plus dénaturées auroient peine à exercer contre les ennemis de l'État. Non seulement on nous prive de toute sorte de charges et d'emplois, mais on oste la liberté à nos artisans de gagner leur vie aux métiers les plus vils et les plus contemptibles, comme si, pour estre de notre profession, on estait condamné de mourir de faim. On nous ravit nos enfans pour les enfermer malgré nous dans les couvens... etc. »

— Plusieurs pièces sur Fouquet.

— Édit du roy Louis XIV, donné à Paris, en juillet 1643, « pour l'établissement des bureaux de ventes mobilières, volontaires, hards et trocqs dans la ville et fauxbourgs de Paris et autres villes et gros bourgs du royaume. »

« Louis, par la grâce de Dieu... Entre les soins que nous prenons... » — Copie.

— « Portrait d'un véritable honnête homme (en vers), lequel on a trouvé dans la cassette de M. le duc de Bourgogne, après sa mort, composé par l'archevêque de Cambray, M. de Fénelon, autrefois son gouverneur. » Ces vers sont connus. Ils sont tout simplement dans le petit et innocent ouvrage de l'*École des mœurs*, Lyon, 1787, fort répandu autrefois. Il y a deux jolis vers :

Ne reprochez jamais les plaisirs que vous faites,
Et les mettez au rang des affaires secrètes.

Il semble que Fénelon lui-même n'eût pas dédaigné de les signer. Les autres sont détestables.

— Lettre au roi, sans signature ni date : « Sire, tant que Dieu m'a laissé un peu de force, je l'ay toute employée pour témoi-

gner à V. M. par mes services la reconnoissance que j'ay des faveurs et des bienfaits dont elle m'a comblée. J'ay mesme combattu longtemps contre ma mauvaise santé et contre ma foiblesse pour essayer de rendre à vous et à la Reine un service que vous tesmoigniez vous estre agréable; mais, Sire, à cette heure qu'il n'a pas plu à Dieu de me laisser en estat de faire mon devoir, je ne sçaurois mieux vous témoigner l'extrême reconnoissance que j'ay de toutes vos bontés qu'en vous suppliant avec tout le respect que je vous dois de reprendre la charge de dame d'honneur de la Reine dont V. M. m'a honorée avec tant de bonté. Je luy suis trop obligée pour souffrir qu'une place qui a tant de besoin d'estre remplie demeure plus longtemps par mes incommodités comme si elle étoit vuide, le service de la Reyne en souffre un trop notable préjudice... Que Dieu verse sur votre personne sacrée, sur celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de toute votre royale famille toutes les prospérités... »

— Copie d'une lettre de Louis XIV : « Versailles, 24 juin 1670. J'ai reçu une lettre de vous qui m'a surpris et fasché. J'ay peine à vous refuser quelque chose, mais je ne sçaurois vous accorder ce que vous me demandez ni recevoir un présent de vous pour le donner aussitost à un autre. Je souhaite que vous gardiez longtemps ce que je vous ai donné et que vous occupiez une place dont je vous ai jugée (*sic*) capable; Montausier vous dira les sentimens qu'il m'a trouvé et quoyque je puisse me remettre à son rapport pour vous faire connoitre l'amitié que j'ai pour vous, je ne laisseray pas de dire encor moy mesme qu'elle est telle que vous la pouvez désirer et qu'elle ne changera jamais. »

« Signé Louis. »

Cette dernière lettre est-elle une réponse à la précédente, et s'agit-il, par exemple, de la retraite de Madame de Montausier? Cela semble probable.

— Compliment fait par Monsieur le duc d'Agénois à l'infant Don Philippe à Perpignan : « Monseigneur, le Roy mon maître m'a chargé de vous assurer... »

— Histoire de France par le S[r] d'Hannonville, historiographe, un gros volume in-4° (c. xiv. 1-17.), Paris, rue des Poirées, près le collége des Jésuites, 1729. Manuscrit. Commence par : « Abrégé historique de la monarchie de France. La monarchie des François

occupe le pays qu'on nommoit anciennement... » finit par l'énumération des enfants de Louis XV.

— Pièce satirique : « Le diable, pesant le maréchal de Saxe et M. de Löwendal dans une balance, dit :

Tous deux vaillants,
Tous deux galants,
Tous deux contents,
Tous deux paillards,
Tous deux pillards,
Tous deux bâtards,
Tous deux sans foi,
Tous deux sans loi,
Tous deux à moi.

— Fragments de lettres sur Maurepas.

— Harangue de M. le marquis de Fénelon, ambassadeur de S. M. le roi de France, dans son audience du 23 avril 1744, à Messieurs des États généraux des Pays-Bas Unis. Onze pages (en suédois).

— Écrit satirique contre le ministre des affaires étrangères Germain-Louis de Chauvelin, qui, après avoir joui longtemps de l'entière confiance du cardinal de Fleury, fut disgracié et exilé à Bourges, le 20 février 1737. On l'accusait d'avoir, par le traité de Vienne, en 1736, sacrifié les intérêts des alliés de la France à l'empereur Charles VI, dont il aurait reçu pour ce service des sommes considérables, en même temps qu'il en recevait de ses ennemis. On assurait qu'il avait fait donner avis aux cours de Madrid et de Turin des négociations entamées avec l'Autriche, et que le cardinal prenait le plus grand soin de cacher à ces deux cours alliées de la France.

« Extrait d'une tablette de M. Chauvelin, trouvée sur le chemin de Grosbois[1] à Bourges :

« Reçu de la reine d'Espagne, pour avoir engagé le cardinal de Fleury à déclarer la guerre à l'empereur pour mettre obstacle à la paix, par an : 300,000 livres.

« Les directeurs de la compagnie des Indes me font tous les ans

[1] C'était la terre du ministre disgracié. Grosbois est voisin de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise). Cette terre a appartenu ensuite à Monsieur, frère de Louis XVI, à Barras, à Moreau et à Berthier.

pour ma part sur l'agiotage des caisses et fraudes des actions : 200,000[l].

« Des étrangers retirés en France, pour les protéger contre leurs créanciers: 50,000[l].

« Je retiens des appointements de mes commis: 30,000[l].

« Du pape, pour avoir fait décider au Parlement à soutenir les droits contre les jansénistes: 60,000[l].

« État de ma dépense :

« A Berjac, valet de chambre du cardinal, pour l'engager à me montrer les dépêches particulières: 15,000[l].

« Aux Jésuites et aux Jansénistes pour faire écrire les uns contre les autres: 200,000[l].

« A l'auteur des Garottes et le trafic pour les continuer...

« Au premier valet de chambre du roi pour m'avertir de ce qui se passe : 5,000[l].

« A plusieurs particuliers pour me rendre compte de ce que l'on dit dans les maisons et cafés: 8,000[l].

« A deux ducs pour être mes espions: 30,000[l].

« A M. le Président, pour m'avertir de ce qui se passe au Parlement: 10,000[l].

« A une duchesse pour ses services auprès du cardinal: 20,000[l].

« Qui de	14,000,000.
« Paie	358,000.
« Reste de bon	1,042,000. »

— Compliment du R. P. Martial Hardi, récollet, fait au roi à l'ouverture du carême 1766 :

« Sire, posséder la plus brillante couronne, commander à un peuple digne d'obéir... »

—Lettre de M. ***, résidant à Berlin, à son ami à Paris. Imprimé. Berlin, chez Samuel Pitra, 1768, brochure in-4°.

Commence par: « Mon cher ami, quand je vous ai entretenu de quelques objets de finance, je ne prévoyais pas que vous vous livreriez entièrement à cette partie. S. M. rend justice à vos talents. N'ayez pas de respect humain, car vous sortiriez du ministère sans être regretté... Je ne suis pas riche, mais j'occupe une place éminente, confiée par un grand monarque... » Quelles sont les ressources de France, quels sont les moyens de remédier aux abus.

On trouve à la suite : Copie du mémoire remis à M. de l'Averdy (contrôleur général en 1763), par le même auteur. Suit un plan de régie et des évaluations de bestiaux, de biens ruraux, etc. Imprimé.

— Copie de la lettre du chevalier de Muy au roi, qui lui offre le département de la guerre : « Sire, mon âge, mon peu de capacité et la dureté de mon caractère sont des raisons plus que suffisantes pour m'éloigner de la cour. Je suis trop pénétré de la supériorité des lumières de M. de Choiseul et ne m'en sens point assez pour le remplacer. D'ailleurs, j'ai vu beaucoup de ministres qui ont fini par déplaire à V. M., malheur que je redoute le plus, et je vous supplie, Sire, de m'accorder la grâce et la permission d'être toujours attaché à votre service avec la liberté de vivre et de mourir au sein de ma famille. »

— Discussion du mérite des candidats à l'Académie : MM. Chabanon, l'abbé Maury et Lemierre. Janvier 1778. Commence par : « Il y avait plus de six mois que le fauteuil de M. Gresset se trouvait vacant lorsque l'abbé Millot en a pris possession.... »

— Copie de la lettre de M. Beaumarchais à M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, 3 janvier 1778 : « M^r le Comte, tant que la demoiselle d'Éon s'est contentée de vous écrire ou de vous faire dire du mal de moi, relativement aux services que je lui ai rendus en Angleterre, vous m'avez vu mépriser son ingratitude en silence et gémir de sa folie sans m'en plaindre. Je dis folie, car... vous savez avec quelle chaleur j'ai plaidé sa cause, avec quelle douce compassion j'ai dissimulé ses fautes en les rejetant sur la faiblesse d'un sexe à qui l'on peut tout pardonner... Je n'ai cessé de vous importuner pour qu'il me fût permis d'étendre encore en sa faveur les générosités du Roi, que vous me reprochiez d'avoir déjà portées trop loin..... pour obtenir de vous et de S. M. la condescendance de retrancher le terrible mot de pardon du sauf-conduit que je sollicitais pour cet être amphibie... et quelles preuves accablantes je pourrais publier de sa noire ingratitude et de ses folies si j'ouvrais mon portefeuille. Aujourd'hui... c'est à Paris même que dans les plus grandes maisons où la curiosité la fait admettre un moment, c'est à table et devant les valets qu'elle a poussé la noirceur jusqu'à m'accuser publiquement d'avoir à mon profit retenu 60,000 livres qui lui appartenaient dans les fonds que j'étais, dit-elle, chargé

de lui remettre, laquelle somme elle va me forcer de lui restituer en me perdant d'honneur. Je vous supplie de permettre que ma justification soit publique. »

Réponse de M. de Vergennes, 10 janvier 1778 : « J'ai reçu, Mr, votre lettre du 3 de ce mois. »

Envoi des deux copie précédentes, certifiées conformes aux originaux, à Mlle d'Éon, 13 janvier 1778 : « Un autre eût cherché, Mlle, à se venger de vos calomnies de façon à vous ôter pour toujours l'envie de nuire à vos bienfaiteurs. Il me suffit de vous en ôter le crédit en vous faisant connaître ma lettre à M. le comte de Vergennes et la réponse de ce ministre. Qu'un ménagement si peu mérité vous fasse rentrer en vous-même et vous rende au moins plus modérée puisque mes services accumulés n'ont pu vous inspirer ni justice ni reconnaissance. Cela est essentiel à votre repos, croyez-en celui qui vous pardonne, mais qui regretterait infiniment de vous avoir connue si l'on pouvait se repentir d'avoir obligé l'ingratitude même. Je suis très-parfaitement, Mlle.... »

Monsieur de Loménie a très-probablement connu ces trois lettres dont la seconde, celle de M. de Vergennes, est citée par lui *in extenso* dans son intéressant travail sur Beaumarchais. (*Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1853, p. 964.)

— Mémoire présenté au roi de France par S. A. R. Mr le duc d'Orléans, fait par son Chancelier, le marquis du Crest, en 1787, lorsqu'il fut question en France des grandes réformes dans les finances. Commence par : « Le Roy n'a cessé de manifester depuis qu'il est sur le throsne le désir ardent de rendre ses peuples heureux. Par quelle fatalité faut-il.... » 11 pages. Finit par : « Je ne sais, en m'abandonnant à l'impulsion patriotique qui me dicte cet écrit, comment il me sera possible de le faire parvenir au Roy, mais s'il lui parvient, puisse-t-il le lire, le relire et le méditer ! Ce n'est pas une de ces dénonciations obscures qu'un zèle timide inspire et n'ose avouer; je signe d'avance ces vérités hardies, plus touché de l'heureuse révolution qu'elles doivent opérer si elles parviennent au pied du trône qu'effrayé du glaive ministériel qu'elles peuvent élever sur ma tête. Signé : le Mis du Crest, chancelier de S. A. R. Mr le duc d'Orléans. » Analyse : « Le funeste coup qu'on vient de faire frapper au Roi... Qui osera garantir la tranquillité des provinces quand on y présentera les édits et la déclaration à l'enregistrement, surtout lorsque, les parcourant, le

peuple apprendra la translation du Parlement à Troyes! L'inamovibilité des magistrats doit être soutenue... Je crois impossible que le déficit excède 50 millions. Je crois qu'il peut être couvert sans impôt. S'il faut des impôts, il n'en est pas de plus désastreux que ceux que M. l'archevêque de Toulouse a proposés. Je crois que le renvoi de tous les ministres est le seul moyen de conserver l'autorité du Roy. Je jouis de 40 mille écus de rente, d'une réputation intacte... Je suis chargé d'une administration importante... Quel est l'homme à mettre à la tête des finances en cette crise, qui puisse les mieux connaître, qui ait une expérience plus étendue...? »

— Copie de la lettre de M. de Montmorin, ministre du roi, au président de l'Assemblée nationale, relative à une lettre de l'empereur Léopold II au roi de France, sur les affaires d'Alsace, janvier 1791. Commence par : « Le roi m'a ordonné de communiquer à l'Assemblée nationale... »

— Discours prononcé devant l'Assemblée nationale, à Paris, le 27 août 1792, par Anacharsis Cloots, énergumène et athée prussien bien connu.

— Proclamation distribuée dans Paris avant le départ de Louis XVIII de la capitale : « Les défenseurs de la nation française à leurs concitoyens: Nous arrêtons ce qui suit : Art. 1er. Celui qui a osé dire au peuple français : je suis ton maître légitime.... » Finit par: « Art. 5. Le 1er mars 1815, à 5 heures du matin, le premier acte sera affiché et mis à exécution. Le canon et les cloches annoncent au monde entier que le peuple français a reconquis sa liberté. »

— Dans un volume intitulé : *Lettres de Paris*, etc., à M. Gjörwell, 1773, C. IV. I. 34, on trouve :

Versailles, 4 décembre. « Monsieur, d'après certaines dispositions du contrôleur général, on présume qu'il penseroit à rétablir notre compagnie des Indes fort inconsidérément détruite sous le dernier règne... L'autre jour, en comité chez le Roi, il y a eu une altercation fort vive entre le comte de Muy et M. Turgot. »

Versailles, décembre. « Monsieur, voilà ce que nous avons prédit qui commence à se réaliser. Les princes et pairs s'assembleront vendredi au parlement pour fixer des remontrances.... M. de Beaumarchais va reprendre l'affaire de Goezman, et le parlement accédera volontiers à juger de nouveau toutes les

causes un peu importantes décidées par les membres postiches. M. de Beaumarchais s'est accommodé par une transaction amiable avec le comte de la Blache. Cette affaire était la plus intéressante pour le premier, puisque son bien-être personnel en dépendait... »

Versailles, 8 décembre. — 12 décembre 1773. — 13 décembre. — 22 décembre. — 25 décembre. « Voici ce qui a été réglé pour madame du Barry. Le Roi lui achète une terre à vingt lieues de Paris où elle habitera et où elle pourra vivre avec plus de liberté que dans une maison religieuse, où elle mourroit à petit feu... »

Versailles, 5 avril 1775. « Monsieur, on répandit, il y a quelques années, le bruit que le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, avait, chez un boulanger, rue Saint-Honoré, à Paris, donné l'alarme fondée d'un incendie, et en avait profité pour enlever la jolie fille de la maison... Les parents, informés que sous ce règne on ne leur refusera pas justice, vont attaquer au parlement le duc comme incendiaire et ravisseur.... La création de nos sept maréchaux de France a déplu grandement. Les méchants de la cour ont dit: Voilà les sept péchés mortels. »

Ces lettres ne sont pas signées. Elles sont remplies de fautes de français et d'orthographe. Elles semblent avoir été pliées comme des lettres envoyées. Sont-ce des copies ou des originaux? D'après une note ajoutée à la dernière d'entre elles, peut-être par Gjörwell lui-même, ce sont les bulletins par lesquels Grimm tenait Gustave III au courant de ce qui se passait à Paris et à la cour. Nous avons déjà cité dans la bibliothèque de Drottningholm, réunie à la bibliothèque royale de Stockholm, plusieurs volumes de pareils bulletins envoyés par Grimm au roi de Suède, qui l'avait pris à sa solde.

— Lettres autographes de Cérisantes avec déchiffrements. On sait que Cérisantes, né d'une famille écossaise établie en Anjou, eut quelque temps à la cour de France, grâce à la faveur d'Oxenstiern, le caractère d'envoyé de Suède :

« Idibus Augusti 1650.—Illustrissime et excellentissime Domine. Quas Meldis ad illustrissimam excellentiam vestram miseram literas... Utar amicorum operâ et ejus negotii fautores inveniam. Venit modo adhuc Hebbius et dixit scire 364937...... an Justinus
Patrum Josephum Grotius

gratiam et pacem a Deo patre per Jesum Christum......
ad magnates accessuro : circumspiciendum.

Finit par : « Infinitus valere jubeo, obsequentissime Johannes Seyfertus Ulmeus suevus jam et pastor Castren (?). »

« Lutetiæ, 18 martis 1645. — Illustrissime et excellentissime Domine ac Patrone mihi plurimùm suspiciende, Sanctæ Regiæ Majestatis dominæ meæ clementissimæ litteras nudius tertius accepi cum inclusis ad illustrissimum D. Grotium... »

Signé : « M. Duncanus de Cerisantes. »

« Lutetiæ, 5 augusti 1645. — Illustrissime ac excellentissime Domine ac Patrone mihi plurimùm suspiciende, postquam fratrem meum adolescentem in Sueciam mihi... »

Signé : « Cerisantes. »

« Monasterii, 15 maii 1644. — Illustrissime, etc. cum feliciter Osnabrugam advenissem... »

Signé : « Cerisantes. »

— Lettres de Grotius, dans un dossier intitulé : « Volumen Epistolarum Hug. Grotii nondum editarum quas ex archivo Oxenstierniano collegit et exscripsit clarus vir Laurentius Horrmannus.

Ces lettres paraissent toutes originales, et plusieurs sont entièrement autographes.

« Lutetiæ, 2 octobris, Novi Calendri 1636. — Non multum agitur. Hispani Cateleto Atrebatum... » — Finit par : ..... « Quorum auctor esse nolim. » *P.-S.* « Consilium Gallorum ducendi in Belgicæ interiora exercitus magno captum animo successum tamen non habuit apparente illico ut processum fuerat commeatuum inopia. Interim in Deyenveldij stativa quæ in via Doclanum erant, hostis noctu irrumpens, diripuit et cuncta inde ad oram maris usque populabundus percursat, multumque timeri video ne ut in Ducatu Burgundiæ ita et in Campania hybernet non levi Galliæ malo hostis.... » — Finit par : ..... « Illuc mitti intelligo. » — « Lutetiæ, 10 octobris, N. Cal. 1636. » — Ces deux morceaux forment dans l'édition in-folio de 1607 deux lettres séparées, adressées à Camerarius, pages 268 et 270.

A Salvius. — « Domine, Pro binis literis debitor tibi sum... » 1637, 20 (30) julii. — Imprimé dans l'édition de 1687, p. 346, sous la date du 21.

Au même.—« 21 (31) julii.—*P.-S.* « Resumo calamum... » En marge, on lit ces interprétations : « Hispano pour Virginio, Saxonis pour Potamonis, Brandenburgi pour Galbæ, Davausio pour Fabio, pace pour Mimnermo, Germania pour Annibalis, Lotharingia pour Tullo, Pomerania pour Vespasiano, Rumus pour Simeon, Davausius pour Fabius. » — Dans l'édition de 1687, ce *P.-S.* est placé à la suite de la lettre 800, qui commence par : « Pro binis literis. » Le texte que j'ai vu à Stockholm, et que je n'ai pas copié en entier, doit être différent en quelques détails de celui de l'édition de 1687, car je ne retrouve dans celui-ci ni le mot *Potamonis* ni le mot *Simeon*. Il y a ici Polonie et Simonides. Nous avons déjà rencontré parmi les documents des Archives royales (voir plus haut) un déchiffrement de ce *P.-S.* un peu différent de celui-ci.

1644, 18 juin. — « Cum jam naves apud Batavos... » Trois lignes de *P. S.* — La lettre, mais non le *P.-S.*, se trouve dans l'édition de 1687, page 727.

A la Reine. « Accepi cum debita... » — 1645. Lutetiæ, 8(18)...

« E tuis, Schmalzi... » — A Schmalchius, Lut. 12 (22) mars 1635.

A Oxenstierna. — « Magnos semper viros... » — Hambourg, 16 (26) février 1633.

A Oxenstierna. — « Sicut illæ gentes quas... » — Hambourg, 20 (30) janvier 1634.

L'édition de 1687 ne donne pas de lettres à Axel Oxenstierna avant la fin de 1634. La première est la 359e de cette édition, dont nous avons donné plns haut le déchiffrement.

« Nobis quicquid tibi... » 8 (18) mars 1637.

« Edicta ad rem pecuniarum... » — Lut., 14 (24) juillet 1637.

« Mitto exempla epistolarum... » — Lutetiæ, 14 (24) juillet 1638. — Cette lettre, adressée à Oxenstierna, se trouve sous le n° 991 dans l'édition de 1687, mais il y manque un second postscriptum que voici : « Venit ad me iterum Berlisius dicitque Franciæ Cancellarium morbo impeditum hactenus nunc serio vacare velle inquisitioni in vim mihi meisque illatam. In chartula typis edita quam mitto reperiet Sublimitas tua carusas accepti principis Casimiri non improbabiles. Tuæ Sublimitatis cultor devotissimus. H. Gr. »

« Cum omnia... » — Lut. 16 (26) février 1640.

« Cerizantius Gallus... » — 18 (28) février 1643.

« Dissimulare non possum... » — Lutetiæ, 23 mars (4 avril) 1643.

« Copiæ movere... » — Lutetiæ, 31 mars (5 avril) 1644.

A Schmalchius. « Nox hæc multo quam ante... » 12 mai 1635.

— Autres lettres de Cérisantes :

« Tam præclare sic me habuerunt... » — Monasterii, 15 mai 1644.

« Decimo sexto quam monasterio... » — Lutetiæ, 18 juin 1644.

« Tandem audientiam meam... » — Lutetiæ, 4 juillet 1644.

« Post impetratam a rege... » — Lutetiæ, 16 juillet 1644.

« Secundas excellentiæ vestras literas... » — Lutetiæ, 27 octobre 1644.

— Ajoutez à tous ces documents des liasses de papiers laissés par le comte d'Engeström et contenant les lettres, mémoires, etc., qu'il a recueillis pendant sa longue carrière.

Les liasses des années 1794–1796, in-4°, contiennent des lettres du duc d'Harcourt. Londres, 1er août 1795, etc.; — des lettres en français de l'illustre sculpteur suédois Sergell, septembre 1796; Copenhague, 27 décembre 1796; — de M. de Saint-Priest; Stockholm, mars 1795; — de madame de Staël; Paris, 1er mars 1789; Hambourg, 5 février 1793; Copenhague, 10 mai 1794; Coppet, 22 avril 1796.

Les liasses et portefeuilles des 50 dernières années, là comme aux Archives de l'État, ne sont pas livrées à l'étude; j'ai pu cependant feuilleter, ou plutôt voir feuilleter rapidement devant moi quelques-uns de ces curieux volumes. J'y ai remarqué en passant, et pour ainsi dire à la volée, de nombreuses lettres de madame de Staël, de M. de Staël, de leur fils Auguste (entre autres, plusieurs datées de Hambourg, 4 juin 1813, et une longue lettre toute politique, datée de Londres, 30 juin de la même année), de M. G. de Löwenhielm, de Catteau-Calleville, etc.

Il y a enfin à la bibliothèque du comte d'Engeström une énorme quantité de brochures, soit françaises, soit anglaises ou allemandes, concernant les affaires de la France au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il y aurait certainement là aussi des découvertes à faire.

§ 6. — ARCHIVES ET COLLECTIONS DU CHÂTEAU DE SKOKLOSTER.

Le château de Skokloster est situé sur les bords du lac Mélar, à quelques heures de Stockholm et non loin d'Upsal. Il est bâti sur une hauteur boisée que son riant aspect avait, au moyen âge, fait choisir pour la fondation d'une maison religieuse. Son nom rappelle ces deux circonstances; c'est le *cloître au milieu des bois* (*skov-kloster*). A peu de distance du château se voient encore aujourd'hui les restes d'une enceinte fortifiée, le *Vikinga borg* ou *forteresse des Vikings*, de cent toises de circonférence, qui semble avoir été pour la population un refuge et une défense contre les invasions des pirates Esthoniens, qui ravagèrent longtemps ces contrées. Une église précéda le cloître; celui-ci, d'abord occupé par des dominicains, fut donné en 1225 à des religieuses cisterciennes[1], vit ses biens et priviléges confirmés par le pape Innocent IV, et fut agrandi par Birger Pedersson, de la famille de Brahé, père de la célèbre sainte Brigitte. L'ancienne église fut reconstruite à la même époque, et elle existe encore. Église et cloître étaient consacrés à la Vierge et à saint Jean.

Lors de la réformation, le monastère fut sécularisé, et Skokloster et ses biens revinrent à la couronne. En 1611, Gustave-Adolphe donna ce beau domaine au comte Hermann Wrangel, et c'est son fils, Charles-Gustave Wrangel, le célèbre général des armées suédoises pendant la guerre de Trente ans, qui fit construire le château actuel, commencé en 1649, terminé en 1678, deux ans après la mort de son fondateur. Le domaine passa à Nils Nilsson Brahé par le mariage de ce dernier avec la comtesse Marguerite-Juliana Wrangel, fille aînée de Charles-Gustave. Il n'est pas sorti depuis lors de la famille des Brahé[2].

[1] L'ordre des Bernardins ou Cisterciens, introduit en Suède sous le roi Sverker Kolsson l'ancien, avait établi des couvents d'hommes à Alvastra, Nydala, Warnhem, etc., et des couvents de femmes à Wreta, Askaby, Byarum, Gudhem, Fogdö et Riseberga. (Voir le *Monasterologia* de Rhyzelius.)

[2] L'illustre famille suédoise des Brahé, sur laquelle nos dictionnaires biographiques ne donnent pas de suffisants détails, descend d'un certain Pierre Andersson, *lagman* dans le *Tiundaland* vers l'année 1250, et parent du roi Sverker, qui régna de 1199 à 1210. Plusieurs Brahé furent célèbres au moyen âge, en particulier Birger Pedersson, premier *lagman* de toute la province d'Upland

Le château forme un carré régulier, d'une grandeur ordinaire; il est flanqué, aux quatre coins, de tours qui s'élèvent d'un étage au-dessus du toit de l'édifice; la cour intérieure, également régulière et carrée, est entourée de galeries soutenues par des ar-

en 1316, et président de la commission des douze jurisconsultes qui, en 1291, examinèrent et réformèrent les lois suédoises; il mourut en 1327; et Israël Birgersson, qui refusa la couronne royale après la chute de Magnus Smek et de ses fils pour aller chercher celle du martyre en combattant les païens d'Esthonie.

Pehr Brahé *l'ancien,* dont le père Joachim avait été l'une des victimes du massacre de Stockholm sous Christian II, était par sa mère neveu de Gustave Wasa. Tout enfant, il fut emmené en captivité en Danemark avec sa mère, et, plus tard, il la suivit encore dans l'exil lorsqu'elle quitta la Suède avec son second mari, le comte de Hoya, tombé en disgrâce. Gustave rappela Pehr Brahé d'Allemagne, où il étudiait, pour le nommer gouverneur du château de Stockholm, et cela à l'âge de 16 ans. Il fut nommé comte lorsque cette dignité fut créée par le roi Éric. Le même roi l'envoya en Écosse avec Charles de Mornay et Martin Helsing, pendant que Nicolas Gyllenstierna était en Angleterre et demandait, pour le roi de Suède, la main de la reine Élisabeth. Pehr Brahé et Mornay devaient obtenir, de la reine Marie Stuart, un sauf-conduit pour leur souverain en cas que les vents le jetassent sur les côtes d'Écosse quand il ferait voile pour l'Angleterre; ils devaient aussi proposer que le commerce fût libre entre l'Angleterre et la Suède. Mais ils avaient en outre la mission secrète de demander la main de Marie Stuart, si la tentative de Gyllenstierna ne réussissait pas. Marie Stuart répondit à leurs ouvertures en les renvoyant à ses oncles maternels, les Guises. Quant à elle, veuve de François II, son deuil n'était pas encore achevé, et elle ne pouvait écouter encore une pareille proposition. Ce fut lui, avec Sten Lejonhufvud, qui administra le royaume pendant la folie d'Éric XIV. Il remplit plusieurs grands emplois sous le roi Jean, mais fut éloigné finalement à cause de ses vues trop aristocratiques. On peut étudier ce noble et fier esprit dans son livre intitulé : *Œconomia eller Hushållsbok för ungt adelsfolk,* c'est-à-dire *Économie ou livre de maison pour les jeunes gentilshommes.* C'est un livre d'éducation à l'usage de la jeune noblesse. L'auteur la suit dans ses voyages et dans les travaux de la guerre. Il emploie les préceptes de la Bible et de l'antiquité classique, et, pour ce qui concerne l'économie domestique, les proverbes aujourd'hui encore familiers aux paysans suédois. Il écrivit cet ouvrage vers l'année 1585, mais on ne l'a imprimé qu'en 1677. Il y regrette vivement l'Union de Calmar. C'était la façon de penser de toute la noblesse. Né en 1520, il mourut le 1er septembre 1590.

Éric Brahé, fils du précédent, né en 1553, mort le 15 avril 1614, était catholique. Gouverneur de Stockholm, une demande des bourgeois lui fit perdre son emploi en 1594 à cause de sa religion. Il mourut à Dantzick. Sa femme, Élisabeth, comtesse de Brunswick-Lunebourg, est accusée d'avoir introduit un luxe de vêtements jusque-là inconnu dans la noblesse suédoise.

Magnus Brahé, frère du précédent, *drots* du royaume sous Gustave-Adolphe, et mort en 1633 à 69 ans, fut le père de la fameuse Ebba Brahé. Camarade

cades. Enrichi de tous les trésors enlevés à l'Allemagne par les armées de Wrangel pendant la guerre de Trente ans, c'est-à-dire à l'époque où les artistes italiens s'étaient répandus en Allemagne, après que Rodolphe II eût fait venir en Hongrie quelques

d'enfance de Gustave-Adolphe, elle fut, dit-on, aimée par lui. Des raisons politiques s'opposant à ce qu'elle devînt reine, elle épousa le célèbre général Jacques de la Gardie (30 juin 1618), et eut, pendant cette union de trente années, quatorze enfants. Suivant son mari dans ses campagnes, elle veillait au bien-être des soldats en même temps qu'à celui de sa famille. Veuve en 1652, elle mourut en 1674.

Pehr-Abrahamsson Brahé, dit *le comte Pehr*, petit-fils de Pehr Brahé *l'ancien* et fils d'Abraham Brahé, est le plus remarquable de sa race. Il fut un des jeunes favoris de Gustave-Adolphe, et le servit avec distinction; il entra ensuite dans les emplois administratifs. Oxenstierna, qui semblait ne pas l'accepter volontiers comme membre du gouvernement, le nomma gouverneur général de Prusse, puis de Finlande; et ce dernier pays conserve pour lui une reconnaissance éternelle, comme le prouve cette expression populaire : « C'était le temps du comte, » pour désigner un temps qui fut heureux. Il avait introduit, en effet, de grandes améliorations dans ce pays, encore inculte en partie; il avait doté plusieurs villes d'écoles, Viborg d'un gymnase, et Abo d'une académie, dont il avait été le premier chancelier; il avait enfin fondé, sur les immenses domaines qu'il avait reçus en fief, un grand nombre de villes : Kajana, Christinestad, Brahéstad. Il avait de même fondé en Suède, dans son propre comté, la ville de Grenna, celle de Brahéhus; il avait fortifié Wisingsborg, et créé un gymnase à Wisingsö, auquel il avait assigné des rentes foncières pour l'entretien des maîtres et des écoliers. Après la mort d'Oxenstierna, il fut choisi pour la première dignité, celle de *drots* du royaume, et devint comme tel un des conseillers de Charles IX. Il était souvent opposé à Axel Oxenstierna, dont les sentiments étaient moins favorables à l'aristocratie. Il dut aux circonstances l'honneur de placer la couronne sur la tête de deux souverains : Christine et Charles-Gustave. Il s'opposa vivement à l'abjuration de Christine. La mission de commander l'armée lui ayant été donnée en 1657, il la remplit avec zèle et talent. Il mourut à son château de Bogesund, le 12 septembre 1680, à 78 ans, laissant le souvenir d'un caractère respecté pour son patriotisme, sa droiture et son amour de la vérité. Son *Tankiebok* ou Journal des événements et des pensées de sa vie est bien connu en Suède.

Éric Brahé est connu pour avoir pris part à la conspiration par laquelle la diète de 1756 menaça de renverser le pouvoir royal, mais qui fut prématurément découverte, et conduisit plusieurs victimes à l'échafaud. Quoiqu'une loi des États eût précédemment aboli la torture, elle fut rétablie à cette occasion, et le procès, jugé par une commission extraordinaire, fut conduit avec une telle promptitude que, la conspiration ayant été découverte le 22 juin, le jugement fut prononcé le 16 juillet et reçut son exécution le 23, sans que le roi, Adolphe-Frédéric, se sentît le courage d'opposer son droit de grâce. Le comte Érie Brahé n'avait encore que trente-quatre ans. Dans un écrit que, peu de temps avant sa mort, il adressa à son fils, il l'engagea à s'abstenir de tout emploi à la cour et dans l'armée. Ce fils, qui n'avait alors que cinq ans, suivit mal son pré-

uns des chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne, ce château offre une vivante image, sans fâcheux mélange, du luxe allemand et italien de ce temps. Meubles, lits, tables, fauteuils, bahuts ou cabinets en bois ciselé, miroirs de Venise, cristaux précieux, serrures artistement travaillées, plafonds sculptés avec des figures en relief, comme les quatre Saisons, les Muses, etc., dont les bras, se détachant de la voûte, soutiennent les candélabres ou les lustres; cuirs repoussés en or et argent, armes et armures du XVIe siècle, boucliers ciselés par les élèves de Benvenuto Cellini, dont quelques-uns furent aussi habiles que lui-même au gré de certains juges, bustes et tableaux; imaginez cette collection, d'une admirable richesse, à laquelle les magnifiques tapisseries des Gobelins forment, dans les principaux appartements, des cadres si harmonieux; imaginez-la presque intacte, presque sans nulle introduction d'objets plus modernes et sans que le temps ait flétri son ancien éclat, tel est le spectacle, aujourd'hui bien rare en Europe, qu'offre le château de Skokloster.

Ces châteaux du Nord sont si peu connus et celui de Skokloster en particulier est si digne de l'être, l'histoire des arts, dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui, on peut ajouter l'histoire des mœurs et même l'histoire générale, sont si intéressées à l'étude de collections restées à peu près ce qu'elles étaient il y a deux cents ans, qu'on accueillera peut-être quelques détails à propos du

cepte; mais le second, qui naquit trois mois après la mort de son père, refusa toujours de servir l'État. La malheureuse épouse de Pehr Brahé avait tenté vainement d'obtenir la grâce de son mari. Elle s'était adressée surtout, mais en vain, à l'un des chefs les plus puissants du parti opposé, au comte Fersen, et l'on dit qu'elle s'était vue repoussée par lui dans cette même maison où, cinquante-quatre ans plus tard (le 20 juin 1810), le fils de Fersen cherchait vainement un asile contre la fureur de la populace. Le *beau Fersen*, le cocher de Varennes, fut déchiré par le peuple sur cette même place de la Chambre des nobles, à Stockholm, où s'était dressé l'échafaud d'Éric Brahé et de ses compagnons.

Magnus Brahé, petit-fils du précédent, naquit à Rydboholm, l'un des domaines de la famille, le 2 septembre 1790. Il entra dans l'armée en 1809, et y occupa plusieurs grades élevés. Charles-Jean, n'étant encore que prince royal, lui accorda toute sa confiance et même son amitié. Plus tard, il l'éleva aux plus hauts emplois et le combla d'honneurs. Le comte Magnus Brahé mourut le 16 septembre 1844, six mois après le roi qu'il avait aimé.

C'est le frère du comte Magnus qui, mort il y a peu d'années, a laissé veuve Mme la comtesse de Brahé, tutrice de deux jeunes fils dont l'aîné est aujourd'hui héritier des châteaux et domaines de la famille.

magnifique château de la famille de Brahé. Malheureusement on n'en possède pas encore en Suède une description faite avec soin, et il sera impossible que mes souvenirs, après un séjour que l'étude des Archives de Skokloster a occupé presque entièrement, satisfassent à tous les désirs des antiquaires. Je suis obligé d'ailleurs de me servir d'une sorte de catalogue aussi incomplet et aussi maladroitement dressé que l'*Inventaire des raretez de la reyne Christine,* que nous avons cité. Il a pour titre : *Beskrifning öfver Skokloster, af* Carl Fr. Rothlieb, Stockholm, 1819, in-12. Ajoutons qu'il faudrait sans aucun doute, même à un connaisseur, beaucoup de temps et de peine pour reconnaître ces tableaux, dont un grand nombre ne portent aucune signature.

Dès le rez-de-chaussée, le *castellan* ou intendant du château, s'il veut bien vous diriger dans votre visite, vous montre huit belles colonnes de marbre blanc ionique, données par la reine Christine à Wrangel.

La galerie circulaire du premier étage, outre les portraits du maréchal Hermann Wrangel et de ses compagnons d'armes, offre les bustes des empereurs romains en détestables grisailles, avec une devise latine pour chacun d'eux. Au-dessous des fenêtres donnant sur la cour (car ces galeries, destinées primitivement à rester ouvertes, comme en Italie, ont dû être fermées, tant la neige s'y amoncelait l'hiver), on lit une foule de devises en latin, en italien, en espagnol, en français, en suédois :

Thesaurus bonorum mulier bona, sicut malorum mala.
Si vis esse pius, exi aula.
Terram geris, terram teris, terra eris.
Les amis sont comme le melon, il faut essayer plusieurs pour rencontrer un bon.
Tre cose imbrattano la casa, gallina, cane e donna.
Una bella dona e inferno del anima e purgatorio della borsa, etc.

C'est le goût italien sans doute qui a dicté les nombreuses devises dont les galeries et les corridors du château sont ainsi ornés. On sait, du reste, le goût de la Renaissance pour les devises et sentences morales. Le XVIIe siècle l'avait conservé, témoins les *Rochers* de Mme de Sévigné et l'institution de l'*Académie des inscriptions.*

Appartements du premier étage :

1° Salle à manger : murailles tendues en cuir doré; plafond richement sculpté; siéges en bois sculpté du XVIe siècle; serrures du XVIIe siècle, comme dans tout le reste du château. Peintures : portraits d'amiraux hollandais : Ruiter, Witte Wittenson, Von Galen, Tromp, Peter Floris. Marines : les principaux ports d'Angleterre et de Hollande. La cheminée porte les armes des Salmis et des Haugwitz.

2° Chambre à coucher : tapisseries en brocatelle bleu clair; deux lampes en cristal de roche; un précieux cabinet en ébène à l'intérieur, à l'extérieur plaqué d'ébène et d'écailles de tortue. Ce meuble contient une collection de médailles et de monnaies, les empreintes de vieux sceaux comme celui de Gustave Wasa et celui du monastère de Sko, trouvé dans l'église en 1710. Peintures : portraits de Charles-Gustave Wrangel, de plusieurs Brahé, tableaux de sainteté, paysages.

3° Une antichambre : tapisserie en brocatelle dorée; deux grands miroirs avec cadres sculptés noir et or; une table dont le dessus est en mosaïque; un lustre en cristal de roche. Peintures : portraits des Brahé; l'empereur Charles-Quint donnant la liberté au comte Jean-Frédéric de Saxe; six portraits de mesdames la duchesse d'Armagnac, la duchesse d'Aumont, la duchesse de Bouillon, la duchesse de la Ferté, la marquise de Louvois, la comtesse de Saint-Géran. — On reconnaît ici les traces des fréquents rapports de la cour de Suède avec celle de Versailles au XVIIe siècle.

4° Chambre à coucher : magnifiques tapisseries des Gobelins représentant la naissance et la mort du Christ, les armes et l'arbre généalogique de l'archevêque Nicolaï Alberti. Peintures : portraits de divers nobles suédois.

5° Chambre : un miroir avec cadre incrusté d'écailles. Peintures : portraits du prince de Condé, du major Malcolm Sinclair, de la comtesse Potocki; un tableau représentant Vénus et Vulcain; sur la cheminée, un tableau de Vénus et Cupidon, « qui semble d'un maître », dit le guide.

6° Chambres dites *des Wrangel enfants*, à cause de plusieurs portraits.

7° Chambre dite *la Chambre noire :* tapisseries des Gobelins; rideaux et meubles en étoffe noire, brodée de soie blanche; deux horloges astronomiques, l'une en acier, de 1584, et l'autre en lai-

ton, avec vingt-quatre aiguilles, de 1651. Portraits de divers Brahé.

8° Chambre dite *Antichambre du comte Charles-Gustave Wrangel :* plafond richement sculpté; portraits de Charles X Gustave, de Charles Stuart Ier, de sainte Brigitte; un tableau d'Adrian von Heland, représentant un cavalier attaqué par des voleurs.

9° Chambre dite *Chambre à coucher du comte Charles-Gustave Wrangel :* plafond sculpté représentant des trophées qui entourent les initiales de Charles-Gustave Wrangel; tapisseries des Gobelins représentant la Naissance du Christ, le Crucifiement, l'Ascension, la Cène, la Veuve de Sareptha.

10° Le *Grand Salon,* aussi appelé le *Salon royal,* la plus belle pièce du château. Le plafond est couvert de riches sculptures en relief, et entouré de moulures peintes et dorées représentant des feuillages et des animaux. Aux coins, quatre figures représentant les quatre parties du monde; au milieu, dans un entourage ovale, est représenté le Dragon de Babylone enchaîné par le prophète Daniel; de la gueule du Dragon pend un lustre en cristal de roche. Le mobilier est fort beau. On remarque en particulier, pour les richesses ou raretés qu'elles contiennent, souvenirs historiques, cadeaux de rois, etc., trois armoires, l'une en bois de châtaignier incrusté d'ébène, l'autre en ébène incrusté d'ivoire, d'un travail très-précieux, et donnée par la ville d'Augsbourg au grand maréchal Charles-Gustave Wrangel, la troisième en ivoire incrusté de jaspe. On y voit un verre à bière, sur lequel est représenté le saint Empire romain avec cette inscription : *Das heilige Römische Reich sampt seine glider;* des gobelets à bière en jaspe, en améthyste, montés en or émaillé, en topaze, en saphir, en hyacinthe; un portrait en ivoire du comte Christophe de Königsmark de Cavalier; etc.

Le même salon offre de nombreuses peintures, dont les plus remarquables sont les suivantes :

Portraits de Gustave-Adolphe II en costume de Polonais, peint six semaines avant sa mort; de la reine Christine (en buste seulement); de Charles IX, grandeur naturelle et à cheval, peint par Ehrenstrahl; de Gustave III, en buste; de Sixte-Quint comme cardinal; du même comme pape.

Plusieurs portraits de nobles suédois, Ulric, Scheffer, Christophe Königsmark, etc.

Portraits d'Érasme Nostradamus, de Théophraste Paracelse et de sa femme.

Un tableau représentant Pierre et Paul; un saint Jérôme.

Cromwell[1] et la reine d'Angleterre assis à une table de jeu.

Pluton ravissant Proserpine.

La conversion de saint Paul.

Noé entrant dans l'arche.

Un maître de dessin corrigeant le dessin de son élève.

Divers paysages; un d'eux, avec du bétail, attribué à Michel Carré.

Sur la cheminée, un tableau représentant un personnage vêtu en Romain avec son arc tendu contre une femme à genoux devant lui.

Une Sainte-Famille, attribuée au Poussin.

11e Chambre. Plafond sculpté représentant les quatre Saisons; tentures en cuir doré.

Portraits de plusieurs rois et nobles suédois.

De Mme d'Armagnac.

De la princesse de Mecklembourg Schwerin, née princesse de Châtillon, sœur du maréchal de Luxembourg.

De la comtesse de Lewenhaupt, née Kœnigsmark.

Un tableau représentant le Baptême de Clovis.

Sur la cheminée, un tableau représentant la Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus.

12e *Chambre à coucher de la comtesse.*

Belles tapisseries des Gobelins données à Wrangel par Louis XIV, et représentant le Baptême du Christ, la Création, le Paradis et le Jugement dernier.

13e Chambre, dite *la Chambre rouge*. Tapisseries des Gobelins représentant les batailles de Cyrus.

Second étage.—Dans la galerie circulaire sont divers portraits des officiers qui suivirent le Maréchal Wrangel dans la guerre de trente ans.

Des tableaux représentant :

Une orgie avec cette épigraphe :

A poculis absint seria ;

Un sanglier tué par le Maréchal Wrangel en Allemagne, en 1664 ;

[1] Probablement Thomas Cromwel ?

L'empereur et le roi de France faisant une ligue contre les Turcs, avec cette inscription :

Turcæ sanguineis implebant cædibus orbem,
Non tulit hoc Cæsar, cum Gallo fœdera pandit
Quem modò bellandi stimulaverat alta libido;
Felices populi, cùm Reges pace ligantur;

Une victoire de Charles-Quint en Italie, avec cette inscription :

Cæsaris invictas acies partosque triumphos
Italiæ vidit tellus campique Tecini,
Gallorum rex Franciscus superatur, at ille
Regale, invictum, servabat pectore pectus;

Une autre victoire du même en Allemagne, avec cette inscription :

Sic Romana acies, Romanus in agmine Cæsar,
Tunetam invadens armis, stetit, atque Golettam.
Turca, colas pacem concessam, gaudeat unquàm.
Ne, posthac, libycis Germania culta triumphis;

Le comte J. Frédéric de Saxe fait prisonnier au combat de Mühlberg, 14 avril 1547, pendant qu'il combattait pour l'empereur Charles-Quint, avec cette inscription :

Carolus, exemplum raræ virtutis in hostem,
Debuit esse ferox, quoties doluit superatus,
Saxo testis erit potuisse illum et voluisse
Parcere subjectis et debellare superbos;

Sichem et Dina;
L'empereur Charles-Quint à Rome, avec cette inscription :

Carolus Augustus Cæsar Romanus amicis
Auspiciis, Papæ, magna comitante caterva,
Eligitur, chlamydem gemmis auroque rigentem
Induitur, capiti imponit Papa ipse coronam.

Sur les portes extérieures des appartements sont représentées des vues des grandes villes de France, d'Allemagne et d'Italie peintes sur cuivre.

Un grand nombre d'inscriptions sont tracées sur les murs entre les tableaux :

— Vita fortuna, non sapientia regitur.
— Nolo putes pravos homines peccata lucrari;
Temporibus peccata latent et tempore patent (*sic*).
— Peccatum simile pœnaque talis fuit.
— Aut bello aut pace clarum fieri licet, etc., etc.

Chambres du second étage :

La plupart ne sont point meublées.

1re Chambre. Tapisseries des Gobelins, données par le roi de France au comte Bielke, ambassadeur; elles représentent :

Une bataille entre Alexandre et Darius;

Alexandre accordant son amitié à Porus blessé;

La Résurrection du Christ.

2e Chambre. Plafond peint de diverses figures et ornements.

Tableaux : l'Abdication de Charles-Quint;

Lucrèce surprise par le fils de Tarquin.

3e Chambre. Tapisseries des Gobelins représentant le Passage du Granique et la Défaite des Perses par Alexandre.

Tableau : L'Ascension du Christ.

Sur la cheminée, richement sculptée, est un beau tableau représentant Vulcain embrassant Vénus et attribué à Rigaud.

4e Chambre, dite *Salon des Drabants*. Beau plafond peint.

Portrait de Ch. Gust. Wrangel avec une inscription en français qui rappelle ses plus célèbres actions et faits d'armes.

5e Chambre. Tapisserie des Gobelins représentant l'entrée d'Alexandre à Babylone;

Un portrait du comte Ernest de Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas, peint par Rubens;

Un beau tableau représentant la Reine des Scythes Thomyris faisant trancher la tête à Cyrus, avec cette inscription :

Satia te sanguine quem semper sitisti.

Sur la cheminée, est un tableau représentant Europe traversant la mer sur un taureau.

6e Chambre. Portraits des rois de Danemark Christian I, Jean I, Christian II, Christian III, Christian IV, Christian V et Frédéric II;

De Henri IV de France;

Du maréchal de Luxembourg;

Du maréchal de Créqui;

Du prince d'Orléans;
Du pape Urbain VIII;
Du cardinal de Richelieu:
Du cardinal de Mazarin;
Du cardinal Infant;
Du cardinal de Guise.

7e Chambre. Tapisseries des Gobelins représentant Alexandre obligeant les Macédoniens et les Indiens révoltés à rentrer dans le devoir;

Alexandre recevant la famille de Darius.

8e Chambre. Portraits de M. le prince, du maréchal de Biron, du duc d'Angoulême, de M. de Chavigny, de la princesse de Condé, du marquis de la Force, du maréchal de Bouillon, du duc de Lesdiguières, du duc de Montmorency, du comte d'Harcourt, du maréchal de Traictz (*sic* dans Rothlieb. Est-ce le maréchal de Retz, du XVIe siècle?), du duc de Vendôme, du comte de Soissons, du comte Daletz (*sic*), du maréchal de Guise, du maréchal de Guiche;

Trois portraits de Français inconnus.

Troisième étage. — Galerie. Au-dessus des portes sont des vues peintes sur cuivre des principales villes de France et d'Allemagne; parmi divers portraits, celui du nain du comte Ch. Gustave Wrangel, jouant du violon; plusieurs inscriptions:

Tute si recte vixeris.
Tempera te tempori, etc..

Dans la grande salle de la Bibliothèque se trouvent placés au-dessus des armoires, outre beaucoup d'inscriptions latines, un grand nombre de portraits, parmi lesquels ceux de Pomponne, D'Avaux, Richelieu, Mazarin, Fleury, Colbert, le Tellier, Louvois.

Dans une salle voisine, un grand nombre de portraits des comtes de Brahé gravés sur cuivre, et un portrait peint de Tycho-Brahé. Au même étage se trouve un musée d'armes remarquables, soit par leur antiquité, soit par leur riche travail, soit par les souvenirs qui s'y rattachent.

Ce musée se divise en deux parties : le musée dit de Wrangel et le musée des Brahé.

Dans le musée Wrangel se trouvent de belles armes russes,

polonaises, hongroises, turques et chinoises; l'épée de Jean Ziska; un bouclier incrusté de pierres fines prises par le maréchal Wrangel dans la guerre de Pologne; le bouclier dit de Charles-Quint, et attribué à Benvenuto Cellini, est un bel ouvrage de l'école de ciselure florentine au XVIe siècle; une collection fort nombreuse de casques, heaumes, etc. Le musée dit des Brahé contient plusieurs armures complètes; une arquebuse qui appartint à Gustave-Adolphe; sur le bois, qui est d'ébène, est sculpté son portrait; un fusil, qui appartint à Louis XVI, et sur lequel sont gravées ses armes et les initiales de son nom, etc., etc.

Voilà au milieu de quels trésors Madame la comtesse de Brahé, à qui je me plais à témoigner publiquement ici ma reconnaissance, m'avait gracieusement permis de m'établir. Seul dans ce magnifique château, dont bien peu de visiteurs, même suédois, viennent troubler la solitude, si ce n'est les jours de fête dans la belle saison; — parmi ces bois majestueux, en vue de ce beau lac que traversaient à peine quelques barques; — au milieu de tous ces souvenirs, de toutes ces ombres d'un passé glorieux, j'aurais voulu pouvoir prolonger longtemps un tel séjour.

La Bibliothèque, qui contient les Archives, réclamait mon principal examen. Les vingt-deux mille volumes imprimés, ouvrages français des XVIIe et XVIIIe siècles en général, n'offraient peut-être rien de très-curieux; je courus au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque, achevé en 1824 par M. le professeur Schröder, d'Upsal, et resté manuscrit.

On y remarque à première vue :

Manuscrits in-folio.

N° 14. Un dictionnaire latin plat allemand du XVe siècle, et qui semble avoir appartenu au couvent d'Alwastra.

N° 22. *Codex legum Wisigothorum*, sur parchemin, avec initiales dorées et enluminées. Je lis au bas du premier feuillet: Petavius, 1610.

N° 131. Quinte-Curce. *Des faits du grand Alexandre.* Magnifique manuscrit sur vélin, avec miniatures et initiales. Relié en velours rouge, avec ferrures.

N° 146. *Lettres et actes de l'an 1653*, 2 volumes.

N° 151. Copies de lettres; une de Charles II d'Angleterre, etc.

N° 156. *Rim om Ivan et Gavian*, manuscrit du XVe siècle. Nous

avons déjà parlé plus haut, page 41, de ces traductions scandinaves de l'*Ivain et Gauvain* français.

N° 163. *Atlas de* MDXXII. « Giorgio Calopoda Cretentis fecit a° D^i^ MDXXII. »

N° 168. Lettres originales de divers au comte C.-G. Wrangel.

N° 169. Lettres originales de divers au comte G. Horn, 1651-7.

N° 172. Lettres des comtes Jacques et Magnus de la Gardie, 1629-57.

N° 174. Lettres de Gabriel Oxenstjerna, G.-O. Stenbock, H.-V. Thurn, G. Bielke, Axel Lilje, Simon Grundel Helmfeldt, Lars Herning, Arvid Forbus, Gabr. Gyllenadler.

N° 175. Lettres d'étrangers : Bülow, Hans Müller, George Sutorius, Adolph Ebbers, etc.

N° 176. Lettres de J. Adler Salvius, J. Oxenstjerna, Louis de Geer, etc.

N° 177. Lettres et documents concernant le chancelier G. Sparre.

N° 178. Lettres originales de rois et personnes remarquables à Mauritz Grip, Svante Banér, etc.

N° 180. Lettres au comte Ch. Gust. Wrangel, au comte Nils Brahé, etc.

N° 182. Vieil atlas.

N° 185. Lettres de rois pour 1680.

N° 186. Lettres originales de personnes remarquables. Plusieurs du baron Sten Bjelke à Jean Banér. Instruction avec signature autographe d'Éric XIV pour Denis Beureus, à l'effet de négocier son mariage avec Marie, princesse d'Écosse.

N° 187. Lettres royales au comte Gustave Horn, 1645.

N° 188. Lettres originales au comte Gustave Horn, 1629.

N° 196. Lettres royales au comte M. de la Gardie, 1647-80. Originaux.

N° 197. Lettres diverses à Gustave Horn, 1628.

N° 199. Lettres diverses.

N° 201. Mélanges politiques.

N° 202. Controverse à Upsal sur la philosophie de Descartes.

N° 205. Micellanea. On y trouve les mémoires de l'ambassadeur suédois Liljenroth, concernant le congrès de Ryswick.

N° 220, 221. Manuscrit en tamoul, écrit par Palmblad.

Manuscrits in-quarto.

N° 72. Secrets des finances du royaume de France pour 1747, avec beaucoup de tableaux.

N° 73. Entretiens solitaires par M. de Brébeuf.

N° 95. *Rosimunda*, tragédie représentée au château d'Upsal en présence du roi, le 15 août 1665.

N° 97. *Historia causarum belli inter Suecos et Danos, 1563*. Auctore Petro Marcilio, 1572. C'est l'original, composé à Paris. Marcilius était historiographe de Suède.

N° 116. *Le roman du duc Frédéric de Normandie* et la *Wilkina Saga*, cod. chartac., 159 feuillets; 36 pour le duc Frédéric. Nous avons déjà mentionné ce précieux manuscrit plus haut, page 48.

N° 118. Pièces en vers et prose.

N° 119. Chansons et vaudevilles.

N° 122. Actes publics, 1474-1727.

N° 121. Idée générale du commerce étranger de la nation francaise pour l'année 1752.

N° 127. Lettres de Charles XII au chancelier Hjelmborg.

Manuscrits in-octavo.

N° 13. Cicero, *De officiis*, cod membran. Nitidissimus. A appartenu à Alexandre Petau. Initiales dorées.

N° 15. *Olai Laurelii Resa Rok* ou *Journal de voyage.*

Manuscrits sur parchemin.

N° 3. Cicero, *De officiis.* Joh. Fust, Civis Moguntinus. « Manu Petri de Gerusheim, 1466. » Rarissimus. On lit à la fin l'ode d'Horace: « Diffugere nives.., »

N° 5. Heures à l'usage de Paris, avec miniatures.

Raretés typographiques. — In-folio.

Olai Rudbecks *Atlantica* ou *Manheim*. Parties 1, 2 et surtout 3 et 4, cette dernière jusqu'à la page 122, avec tableaux; ces deux parties sont extrêmement rares. Acheté à la vente de l'évêque Lars Benzelstjerna à Westerås. C'est le 6e exemplaire connu de la 4e partie[1].

[1] Olof Rudbeck, *l'aîné*, né à Westerås en 1630, mort le 17 septembre 1702. C'est son frère aîné Jean, et non pas lui, que Gustave-Adolphe tint sur les fonts

In-quarto.

Psalterium Davidis. C'est le premier livre imprimé à Upsal, chez Paul Grijs, 1510. On n'en connaît d'autres exemplaires qu'à la bibliothèque d'Upsal, à celle de Stockholm, à celle du gymnase

de baptême. Lors de la naissance d'Olof, le roi avait déjà quitté la Suède, qu'il ne devait plus revoir. Son père, évêque de Westerås, l'y fit élever, au gymnase, où l'enfant montra de bonne heure beaucoup de goût pour la mécanique et le dessin, puis pour la musique. On l'envoya ensuite à l'académie d'Upsal, où il se livra avec passion aux études d'anatomie. Hervey venait de découvrir la circulation du sang ou de remettre en lumière cette découverte de Servet. Au milieu de l'ardeur causée par ces belles nouveautés, Rudbeck ne resta pas inactif, et, bien jeune encore, il trouva les vaisseaux lymphatiques, qu'il appela d'abord *ductus hepatici serosi*, puis *vasa glandularum serosa*. Cette découverte eut beaucoup de retentissement, même à la cour; la reine Christine en entendit parler par le médecin français Bourdelot, et vint à Upsal assister, en avril 1652, à une dissection et à une démonstration de Rudbeck. Elle accorda en récompense au jeune savant un stipende avec lequel il alla résider un an à Leyde, où se trouvait alors la plus célèbre école de médecine. On dit que le roi de France fit offrir à Rudbeck une pension de 4,000 écus pour l'attirer à son service; Rudbeck refusa et retourna en Suède, en 1654, avec une bonne provision de plantes, de fleurs rares, de dessins et de modèles. Il fut nommé professeur en 1658, puis recteur, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus énergiquement à détruire dans le nord de l'Europe les préjugés qui y régnaient encore contre les exercices anatomiques et l'étude du cadavre. Il fondait en même temps le jardin botanique d'Upsal et annonçait, par ses beaux travaux en mécanique, la venue du grand ingénieur suédois Polhem. Par ses soins, l'académie d'Upsal reçut, en 1666, un immense herbier en 30 volumes, que le savant Burserus avait soigneusement composé. Rudbeck le fit graver sur bois, et cette œuvre, qui égalait les meilleures gravures sur cuivre du temps, devait former un grand ouvrage intitulé : *Campi Elysii* ou *Glysisvald*. En 1684, on avait 1,600 gravures, 600 dessins. Le second volume de l'ouvrage, contenant les plus belles plantes, parut en 1701; le premier volume, contenant les graminées, etc., devait paraître en 1702, quand il fut détruit avec 11,000 planches par le terrible incendie d'avril 1702, qui n'épargna pas la cathédrale où on les conservait. Deux exemplaires de ce premier volume, ayant servi d'épreuves, furent sauvés. Il contient environ 700 figures avec un texte explicatif. L'un des deux exemplaires appartenait à Olof Rudbeck *le jeune*, fils de celui-ci, l'autre au docteur Éric Benzelius. Il y en a un aujourd'hui à Oxford; l'autre était naguère encore à la bibliothèque de Leufsta; mais, dès 1811, un habile voleur y a substitué un autre ouvrage, également à figures, de même reliure et de même format. On n'a pas encore découvert ce qu'est devenu le précieux exemplaire. Quelques feuilles, outre les deux exemplaires, ont aussi échappé à l'incendie. La bibliothèque d'Upsal n'en a que six; Thunberg, le célèbre élève de Linné, en possédait douze, qui furent achetées par le ministre russe à Stockholm, Suchtelen. On avait cru d'abord que toutes les planches étaient brû-

de Linköping et à la bibliothèque dite de Zetterström, dans l'école de Frötö, en Jemtland. Le livre est décrit dans Schröder : *Incunabula artis typographicae in Svecia*, Upsal, 1842, in-4°, page 17.

lées, mais il en restait 130 chez Linné ; toutefois, quand le *museum Linnæanum* fut acheté par l'anglais Smith, il n'y en avait plus que 90. Smith les publia avec un texte explicatif et des additions de Linné, sous le titre de *Reliquiæ Rudbeckianæ*, à la grande joie des amis de la botanique.

Qui pourrait dire pour combien la vue et la pratique du grand ouvrage préparé par les soins de Rudbeck ont été dans le développement intellectuel et scientifique de Linné, qui avait bien peu voyagé avant de publier, en 1735, la première édition de son *Système de la nature?* Toutefois, ce n'est ni aux sciences physiques, ni à la médecine, ni à ses travaux d'ingénieur, ni à la publication des *Campi Elysii* qu'Olof Rudbeck l'aîné dut son immense réputation ; c'est au grand ouvrage de l'*Atlantica*. Le zèle pour les antiquités scandinaves venait d'être éveillé en Suède par la fondation du *collége d'antiquités*, en 1667, à Upsal. On s'était mis à réunir de toutes parts, à publier, à traduire, à commenter les vieux livres, sagas islandaises, anciens codes, chroniques et parchemins. C'était devenu une affaire de patriotisme de reculer le plus loin possible les origines historiques de la Suède, en dépit des règles de critique que Scheffer essayait encore, mais inutilement, de défendre. Un si beau zèle ne devait pas manquer à l'esprit enthousiaste, à l'imagination ardente de Rudbeck. Il abandonna leçons, élèves, amphithéâtre et jardin botanique, se mit à étudier l'islandais et les runes, et produisit l'*Atlantica sive Manheim vera Japheti posterorum sedes ac patria*, etc. Upsal, 1675, etc. 4 volumes petit in-folio, avec un atlas grand in-folio de 41 feuillets. La première pensée d'un pareil ouvrage lui fut suscitée, assure-t-on, par l'examen d'une carte représentant l'ancien Nord, qu'avait dressée son ami Vérélius pendant qu'il étudiait l'*Hervarar-Saga*. Il avait été frappé de la prétendue ressemblance des noms de lieux suédois avec les noms de l'antiquité classique, et il avait subitement conçu la pensée que la vieille et mythique Atlantide n'était autre chose que la Suède elle-même, et que le Nord était le berceau primitif de la plus ancienne civilisation et des races primitives. Les traits que Platon prête à l'Atlantide convenaient exactement au monde hyperboréen. Voilà sa thèse, qu'il développa en quatre volumes in-folio à grands frais d'érudition et d'esprit, mais aussi de subtilité, d'étymologies bizarres et de vaines imaginations. Cet énorme travail devint bientôt, grâce à ses paradoxes, presque populaire. Le premier volume eut trois éditions et les libraires étrangers achetaient chacune d'elles argent comptant. En dépit de Scheffer, de Bayle, de Morhoff, qui exprimaient des doutes, Rudbeck comptait un nombre immense d'admirateurs. L'ambassadeur de France affirmait qu'après la Bible, il lisait l'*Atlantique*. La reine Christine, en lisant à Rome le premier volume, déclarait que la Suède n'avait pas de récompense assez élevée pour un si grand chef-d'œuvre. Le premier volume parut en 1675 (891 pages), fut réimprimé en 1679 et 1684, une fois en latin, deux fois en latin-suédois. Le texte suédois est de Rudbeck, la traduction latine en partie de Vérélius, en partie des frères Salan, neveux de l'auteur. Le second volume parut en 1689 (672 pages). Il y est démontré que le culte du Soleil, de la Lune et de la Terre est originaire du pays de Kemi, dans le nord de la Suède, ainsi que les premières

Ars moriendi, de Jean Gerson, traduit en suédois par Éric, fils de Nicolas, sur l'ordre de l'archevêque d'Upsal, Jacques Ulfo. Imprimé à Upsal en 1514 par Paul Grijs, petit in-4°. On n'en connaît que trois exemplaires, celui de la bibliothèque d'Upsal, celui de la bibliothèque du gymnase de Skara, et celui de Skokloster, auquel manque le dernier feuillet. Cet incunable est décrit dans Schröder, page 18.

In-octavo.

Breviarium Strengenense, imprimé à Stockholm, 1495, « per Johannem Fabri. » On n'en connaît que six exemplaires. Celui de Skokloster est sur parchemin et parfaitement conservé. Il est décrit dans Schröder, page 11.

Miscellanées.

La bibliothèque de Skokloster contient, sous ce titre, un grand nombre de volumes in-folio qui contiennent une foule de copies, la plupart sans beaucoup d'importance.

Tome I. Memorabilia trouvés dans la prison du baron Gœrtz, à Stockholm, a° 1719. Extraits de quelques lettres venues de Stralsund, du 20 janvier 1712.

Tome II. Lettres de Gustave-Adolphe à A. Oxenstierna. Goldnau, 4 décembre 1630.

Tome III. Lettres de Maurepas au comte de Casteja, à Stockholm. Versailles, 2 octobre 1735, traduction suédoise.

Tome IV. Lettre de la reine Christine à Oxenstierna, Rome, 14 septembre 1680 : « M. Oxenstierna, ayant appris par le rapport de M. le marquis del Monte... » Réponse d'Oxentierna. Copies. — Lettre de M. l'abbé Fourneaux, sur la mort de S. M. C. Louis I, roi d'Espagne. — Lettre du cardinal Fleury à l'ambassadeur de France,

notions astronomiques. Le troisième volume parut en 1698 (772 pages), et le quatrième était conservé non achevé dans la cathédrale d'Upsal, quand l'incendie de 1702, qui détruisit les *Campi Elysii*, réduisit de même en cendres ce volume, avec une grande partie de l'édition du troisième volume conservée dans ce même asile. Quelques exemplaires du quatrième volume, donnés comme épreuves, échappèrent seuls. Aussi le premier est aujourd'hui assez commun, le second est rare, le troisième encore plus, et du quatrième, qui va jusqu'à la page 210, on n'a plus que quatre exemplaires complets. — Voy. d'ailleurs sur l'*Atlantica* de Rudbeck toute une dissertation insérée dans le *Voyage de deux Français en Allemagne, Danemark, Suède, Russie et Pologne fait en 1790-1792*, tome second, p. 91-108. — Voy. aussi Brunet, *Manuel du libraire*, etc.

le sieur de Casteja, 9 juin 1737, touchant le sieur Silva: « Je ne puis vous exprimer, Monsieur, la surprise et l'étonnement... »

Tome VII. Étrennes politiques pour les joueurs de quadrille de l'Europe pour l'an 1738.

Tome IX. Titres de comédies appliqués à diverses personnes de la cour de Vienne.

Discours du cardinal de Rohan en bénissant les drapeaux du régiment de M. Appelgren, le 7 décembre 1739: « Messieurs. Lorsqu'aux pieds de ces autels..... »

Tome XI. Matthiæ Björneklows vita. — Diarium du comte Jean Oxenstierna. — Lettres de Christine à Louis XIV.

Tome XIII. Lettre de Christine à Condé, 12 mars 1651. — Lettre de Christine à J. Oxenstierna et Salvius, 10 avril 1648, en suédois. — Lettres de Charles XII. Bender, 12 janvier 1710; 25 juin 1710, en suédois.

Tome XV. Demandes que font les troupes françaises, campées au Fahrwasser pour la capitulation. — L'École de la politique, ou Pantalon reçu ministre.

Tome XIX. Entretien entre Philotas et Arbas sur la situation des affaires. — Écrit sur les alliances russe et française.

Tome XX. Sur les négociations secrètes de la France en 1735.

Tome XXI. Lettre de Paris, 28 février 1740.

Mars 1743. 1[re] et 2[e] instruction de Mylord Carteret au ministre anglais résidant à Stockholm.

Mars 1743. 1[er] mémoire du colonel Guidickens, au sujet des copies supposées de ces instructions.

2 mai. Réponse du roi.

Tome XXII. Copie d'une lettre de Voltaire à la reine de Suède, 2 mai 1745.

1745, 15 juillet. Lettre du roi de Prusse à son beau-frère le prince royal de Suède, Adolphe-Frédéric.

1745. Lettre d'un officier français à son ami, où est rapportée la retraite des Français et des Espagnols du Piémont.

Tome XXIII. 1746. Catalogue des pièces représentées depuis plusieurs années sur les différents théâtres de l'Europe.

Indépendamment du catalogue général, il y a un grand nombre de liasses qui ne sont pas même cousues, et qui contiennent des pièces remarquables.

Dans une de ces liasses de pièces détachées, je signalerai les suivantes, toutes originales avec les signatures autographes, et plusieurs entièrement autographes.

LETTRE DE LOUIS XIV À WRANGEL.

« Fontainebleau, dernier août 1646. »

« Monsieur Wrangel. Le sieur Baron D'Avaugour m'aiant donné avis... »

Signé « Louis.

Contre-signé « DE LOMÉNIE. »

DE MAZARIN À WRANGEL.

« Mars 1647.

« Monsieur, j'exécuterois avec plus de plaisir le commandement que m'ont fait leurs MM. d'envoyer à V. E. quelques galanteries de celles que produit ce climat, si le départ précipité de M[r] de Paris ne m'avait ôté le moyen d'en faire un choix digne de V. E... La Reine a voulu que M[me] votre femme eût le portrait du roy et le sien, et le roy que V. E. eût une espée de sa main puisqu'il s'en sert si bien tous les jours pour la cause commune... » Il le complimente ensuite sur sa nomination au commandement général des armées de Suède.

Signature autographe.

LETTRE DE LOUIS XIV À CHRISTINE.

(Copie.)

« 29 décembre 1647.

« Très-Haute, Puissante, Excellente Princesse, notre très-chère sœur, cousine et alliée, Nous avons reçu un même jour vos deux lettres du 19 octobre et 6 novembre, l'une touchant notre rupture contre le roi de Bavière, l'autre sur le payement par avance et augmentation des subsides... » Quant au premier point, on a refusé les avances du roi de Bavière qui, ayant violé ses traités avec la Suède, offrait de maintenir ceux avec la France; avis a été aussitôt communiqué des propositions au gouvernement de Suède, ordre a été donné à Turenne de quitter le Luxembourg pour mar-

cher vers le Rhin. Cependant, pour ne point exposer les postes avancés de l'armée, la rupture avec la Bavière a été différée pendant quelque temps, et l'affaire envoyée aux plénipotentiaires réunis. La guerre est maintenant proclamée avec le duc de Bavière et la Suède ne doit point s'offenser d'un retard motivé, comme on l'a dit, par la crainte d'exposer les postes avancés avant l'arrivée des secours suffisans. Le roi de France espère donc que la reine de Suède n'aura donné aucun crédit aux calomnies répandues sur cette affaire. — Quant au 2e point, il est impossible au roi de France d'augmenter les subsides et même, si la guerre continue encore quelques années, il sera forcé de les diminuer; cependant, il envoie à la reine le sieur Chanut pour aviser s'il est possible à quelqu'expédient.

Signé « Louis.

Contre-signé « de Loménie. »

LETTRE DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE À LA REINE DE SUÈDE.

(Copie.)

Elle répond encore à la demande de nouveaux subsides par un refus.

LETTRE DE MAZARIN À LA REINE DE SUÈDE.

Il répond à l'accusation d'avoir arrêté la rupture de la France et de la Bavière, et à la demande de subsides. Cette lettre reproduit les arguments de celle du roi.

LETTRE DE LOUIS XIV A WRANGEL.

« Monsieur le maréchal Wrangel, ayant choisi le sieur Mathias Thömin (ou Ström?) pour l'envoyer vers vous sur un sujet que j'ai particulièrement à cœur, j'ai désiré par l'avis de la Reine régente Mme ma mère l'accompagner de cette lettre pour vous prier de le croire entièrement sur ce qu'il vous dira de ma part et de vous assurer que j'aurai un ressentiment particulier de l'assistance que j'espère que vous lui donnerez pour faire réussir ce dont je l'ai chargé, sur quoi je remets à lui de vous entretenir. Priant Dieu qu'il vous ait, Mr le genéral Wrangel, en sa ste garde. Saint-Germain-en-Laye, 3 février 1649. »

Signé « Louis

Contre-signé « Le Tellier. »

LETTRE DE WRANGEL À LOUIS XIV.

« Sire, Votre Majesté ayant trouvé agréable... » — Réponse à lettre précédente. Il assure le Roi de son zèle à le servir dans l'affaire traitée par le sieur Mathias Thömin.

LETTRE DE WRANGEL À MAZARIN.

« Monseigneur, Votre Éminence verra par celle... » — Même sujet.

LETTRE DE MAZARIN À WRANGEL.

« 9 Février 1649.

« Monsieur, personne ne sait mieux que V. E... » Encore pour lui recommander d'une manière très-pressante la mission du sieur Thömin.

Signature autographe.

LETTRE DE WRANGEL À MAZARIN.

« Février 1649.

« Monseigneur, par la lettre que j'ay eu l'honneur de recevoir de Votre Éminence... »

LETTRE DE MAZARIN À WRANGEL.

« Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1649.

« J'ai toujours eu beaucoup de passion de servir Mr Rosen... » — Il est encore question du désir qu'a la France d'engager un corps de troupes très-considérable à la suite du licenciement des troupes suédoises.

Signature autographe.

LETTRE DE LOUIS XIV À WRANGEL.

« Compiègne, 22 mai 1649.

« Monsieur le mareschal Wrangel, ayant tousjours recognu votre affection... » — Le Roi approuve le licenciement des troupes de Wrangel. Il désire engager une partie de ces soldats à son ser-

vice, et lui envoie le sieur Milet avec une mission spéciale à cet effet.

Signé « Louis.

Contre-signé « de Loménie. »

LETTRE DE MAZARIN À WRANGEL.

« Compiègne, 22 mai 1649.

« Monsieur, le Roy envoyant ce gentilhomme vers S. A. Mr le Prince Palatin. . . »

Signature autographe.

LETTRE DE LOUIS XIV À WRANGEL.

« Aiant sceu comme vous avez rebutté les semonces du maréchal de Turenne qui désiroit être assisté de vos troupes contre mon service et que vous aviez montré en cette occasion une affection toute sincère à mes intérests en donnant avis à mes plénipotentiaires à Nuremberg de son dessein et de la résistance que vous aviez apporté d'y contribuer, je vous escris cette lettre par l'avis de la reine régente Madame ma mère pour vous témoigner avec quelle satisfaction j'ai ressenti l'effet de vos bonnes dispositions, vous assurant que je m'en souviendrai et que vous éprouverez ma bonne volonté en toutes sortes de rencontres où je pourray vous procurer vos avantages. Cependant c'est de bon cœur que je prie Dieu vous avoir, Monsieur Wrangel, en sa sainte garde. Escrit à Dijon, le xxviie jour de mars 1650. »

Signé « Louis.

Contre-signé « Loménie. »

Comparez avec cette dernière lettre, du 27 mars 1650, celle de Turenne à Wrangel pour l'entraîner dans la prise d'armes en faveur de Condé, 11 février 1650, que nous donnons plus loin, page 622.

Dans la même liasse, comprenant un nombre infini de pièces détachées, sans aucun titre ni classement général, je rencontre jusqu'à soixante et dix lettres de Turenne, toutes originales, avec signatures autographes, quelques-unes entièrement autographes. Cinquante-huit sont adressées à Wrangel, et on appréciera facilement l'importance de ces documents nouveaux pour l'histoire des belles campagnes de Turenne et des opérations militaires de la guerre de Trente ans. Douze sont adressées à divers autres personnages et ont généralement rapport à la guerre. Quelques-unes cependant, ce ne sont pas les moins curieuses, ont trait aux affaires intérieures de la France, si troublée pendant la minorité de Louis XIV. On verra surtout par cette correspondance combien Turenne, après avoir donné le plan de campagne, comme l'atteste la première lettre, faisait soigneusement concorder ses mouvements avec ceux de son allié, afin de couvrir et d'assurer sa route. On remarquera quel prix il faisait de la coopération d'un général comme Wrangel et d'un secours comme celui de l'armée suédoise. « L'armée suédoise étant la plus puissante, il faut, dit-il, prendre sur elle ses mesures. » L'histoire des deux pays est également intéressée à ce qu'on publie enfin les innombrables documents encore inédits sur cette grande époque que renferment les archives publiques ou particulières de la Suède. En 1854, a paru à Stockholm le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Arkiv till upplysning om Svenska krigens och krigsinrättningarnes historia*, c'est-à-dire : Archive pour l'éclaircissement de l'histoire des guerres et des institutions militaires de la Suède. Cette publication, entreprise aux frais de l'État et sous la direction du regrettable prince Gustave, duc d'Upland, troisième fils du roi Oscar, a pour but d'imprimer les principaux documents relatifs aux guerres suédoises en général. Le premier volume, édité par Mr R. M. Klinckowström, contient la période de 1630 à 1632. Un tel ouvrage ne pourra pas manquer de faire connaître des pièces précieuses pour l'histoire de la France, et celles que nous publions ici mériteront sans doute d'y figurer. Cette correspondance de Turenne est en effet un commentaire authentique et précieux des marches habilement combinées par les deux grands généraux de la guerre de Trente ans.

« Monsieur,

« Vous avez sceu par M. Avaugour[1] en quel estat estoient les choses du costé de deça, et la proposition que je luy avois dit de vous faire. Depuis cela ayant appris que vous avez pris votre marche vers la Turinge, j'ay creu qu'il estoit nécessaire que je vous envoyasse une personne de créance afin qu'il vous déduisit les choses que je peux faire, et en quel estat je suis, et aussi qu'il pust sçavoir de vous ce que vous jugerez plus nécessaire pour le service des deux couronnes et de la cause commune.

« Je faîs partir de Mayence le s^{r} Grotius, qui m'y viendra retrouver après avoir appris vostre intention.

« J'ay sceu que M. le mareschal Torstenson ne se trouve pas présentement à l'armée à cause de son indisposition[2], je vous supplie Monsieur d'estre asseuré que je me porteray toujours avec beaucoup de joye pour tascher d'effectuer les choses dont on sera convenu entre nous, vous honorant comme je le dois, et estant très-véritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« A Baar-le-Duc, le 3 avril 1646.
« M. Wrangel. »

Comparez ici les mouvements indiqués dans la lettre de Turenne à d'Avaugour, en date du 24 mai 1646, que nous donnons plus loin, page 625.

« Monsieur,

« Je vous avois écrit au matin par ce capitaine qui s'en retournoit, mais ayant ouy dire qu'ils ont esté rencontrés avec une partie que je leur avois aussy donné de quinze chevaux de cette ar-

[1] D'Avaugour, plénipotentiaire français, servait souvent d'intermédiaire entre les deux armées.

[2] Torstenson était forcé par ses infirmités d'abandonner sa glorieuse carrière.

mée, je me remettray entièrement a la lestre que j'escris a mons[r] d'Avaugour et vous rends graces de l'escorte qu'il vous a pleu donner à ce capitaine qui a passé jusqu'icy, vous suppliant de me conserver vos bonnes graces et me croire,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« Au camp d'Auberwesel[1], le jour de juin 1646. »

« Monsieur,

« J'ai receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire par cest officier, et mande à M. Avaugour en chiffre quel est mon sentiment, qui est le mesme que je vous faict dire par celuy qu'il m'envoya. *Je vous supplie d'estre assuré que je feray touttes les choses necessaires pour la jonction pourveu que je le puisse faire avec quelque seureté dans ma marche*[2].

« Le pont a esté quatre jours plus longt temps a estre faict que je n'eusse creu, a cause des grands vents qui ont tout rompu deux ou trois fois, c'est,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp prez Bacharack[3], le 9 juin 1646. »

Comparez la lettre de Turenne à d'Avaugour, aussi en date du 9 juin 1646, et que nous donnons plus loin, page 626.

« Monsieur,

« Ayant receu des nouvelles de la court par ce gentilhomme,

[1] Oberwesel, sur la rive gauche du Rhin, entre Saint-Goar et Bacharach, entre Bingen et Boppart.

[2] Les lettres italiques marquent les passages déchiffrés.

[3] Bacharach ou Baccarach, aujourd'hui en Prusse rhénane, sur la rive gauche du Rhin, à 35 kil. S. E. de Coblentz.

jay creu qu'il estoit bon qu'il vous allasse trouver avec le sieur Grotius, vous suppliant d'adjouster une creance entière a ce qu'il vous dira et cependant je demeure,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« Au camp prez Bacharack, le 11 juin 1646. »

« Monsieur,

« La ville de Limbourg[1] m'ayant fait sçavoir comme quoy les quartiers maistres des régimens qui sont de ce costé là, de vostre armée, prétendent beaucoup de la dicte ville; or, comme elle appartient à mons[r] l'archeveque de Treve, que le Roy a très-particulièrement pris en sa protection, je vous ay voulu supplier par cellecy de la vouloir espargner pour cette considération autant que faire se pourra, c'est en quoy vous m'obligerez infiniment, et je vous tesmoigneray tousjours aux mesmes occasions que je suis très véritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« Obertibach, le 13 juin 1646. »

« Monsieur,

« Jay dict au colonel qu'il vous a pleu m'envoyer tout ce que je pouvois faire, et comme je l'en ay entretenu fort au long je me remettray a luy pour vous en informer particulièrement et vous supplier me croire toujours très véritablement,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp prez Bacharack, le 16 juin 1646. »

[1] Petite ville du duché de Nassau, sur la Lahn, à 20 kil. N. E. de Nassau, à 33 kil. N. de Wesbaden.

Comparez ici la lettre communiquée à Wrangel par d'Avaugour le 8 juillet 1646, que nous donnons plus loin : Turenne a passé le Rhin; mais l'archiduc Léopold, se dirigeant de la Souabe vers le comté de Nassau, est venu se placer entre les Français et les Suédois. Turenne ne peut donc pas opérer immédiatement sa jonction. Il prend la résolution de repasser le Rhin, de le descendre jusqu'à Wesel, de le franchir de nouveau en cet endroit, puis, faisant une course rapide vers l'ouest à travers la Franconie, de venir faire sa jonction à l'ouest de l'armée ennemie, que les confédérés sépareront ainsi des cercles du Danube sur lesquels elle voulait s'appuyer. Le 10 août suivant, cette belle marche était accomplie, et Turenne se réunissait à Wrangel sur la Lahn, entre Wetzlar et Giessen.

« Monsieur,

« Jay bien du deplaisir que le long chemin ayt apporté tant de retardement à m'approcher de vous, j'escris à Mrs de Tracy et d'Avaugour le temps auquel cela pourra estre [1].

« Vous pouvez bien juger que les grands chaleurs qu'il a faict ont donné quelque incommodité à ceste marche.

« Je vous supplie de croire que je me porteray de tout mon cœur à ce qu'il sera jugé de plus nécessaire pour l'advantage des deux couronnes et de la cause commune et qu'en vostre particulier je vous tesmoigneray combien je vous honore et avec quelle vérité je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Au quartier général, le 30 juillet 1646. »

« Monsieur,

« J'ay retenu assez longtemps pres de moy le lieutenant colonel qu'il a pleu à vostre Excellence de m'envoyer à cause du danger des chemins, il vous dira le lieu où je suis, et en quel temps je

[1] Les négociations renouées avec le duc de Bavière avaient été aussi un des motifs de ce long retard.

pourray estre prez de vous, vous asseurant qu'il n'y a personne qui soit plus veritablement que moy,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Munchausen, le 6 aoust 1646. »

« Monsieur,

« Je vous advertis que je suis cejourdhui arrivé à Schorendorf[1], où il y a environ deux cens ou deux cens cinquante hommes. Je ne trouve pas la place fort bonne, et la feray attaquer ceste nuit. S'il s'y passe quelque autre chose, je ne manqueray pas de vous en donner advis et vous tesmoingner que je suis tres veritablement

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp prez Schorendorf, le 2 septembre 1646.

« Je n'ay aucun advis de la marche des ennemis et ay mis des sauvegardes dans Suebesguemundt[2]. Je crois que le meilleur moyen de communiquer l'un avec l'autre est par Gueldorf[3]. »

« Monsieur,

« J'ay cejourdhuy matin commencé a faire tirer le canon devant Schorendorf, et vous advertiray de tout ce qui se passera en suitte. Jay eu advis que l'ennemy faisoit faire du pain à Heydelbergh; cela estant, ce seroit un signe qu'il voudroit prendre sa marche par le Bergstract[4], c'est pourquoy pour nous tendre la

[1] Schorndorf, aujourd'hui ville de Wurtemberg, à 45 kilomètres S. O. d'Ellwangen.

[2] Schwæbish-Gmünd, *Gmund de Souabe.* Gmund ou Gemund, aujourd'hui ville de Wurtemberg, à 30 kil. S. O. d'Ellwangen, sur la Remse.

[3] Évidemment Gaildorf, ville actuelle de Wurtemberg, à 30 kil. O. N. O. d'Ellwangen, sur le Kocher.

[4] Le Bergs-Strasse, qui occupe la rive gauche du fleuve, de Heidelberg à Darmstadt.

main, en cas que ces nouvelles continuent, vous pourriez, s'il vous plaist, venir à Suebesguemundt, qui est un lieu propre à subsister, et où nous nous pourrions joindre en cas de besoin; cependant, je vous suplieray me croire tousjours avec autant de verité et inclination que personne,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur.

« Turenne.

« Au camp devant Schorendorf, le 4 septembre 1646.

« Le meilleur, ce me semble, en cas que vous eussiez advis de ceste marche, seroit de se loger entre Hall[1] et Suebesguemundt, car ce seroit venir trop à droite que de venir à Suebesguemundt. »

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, et il me semble que si vous avez langue asseuree *que l'ennemy marche*[2], il seroit fort à propos de vous advancer vers le chemin qu'il vous plaist me mander, et esperant que ce siege sera achevé dans deux ou trois jours, je suivray incontinent, mais je croy, Monsieur, que vous jugerez raisonnable de ne vous point advancer en dela en cas que l'ennemy n'ayt pas encor pris sa marche parce qu'en ce cas *il tomberoit sur moy avant que vous y fussiez venu.* Je n'ay point eu d'autres advis si ce n'est qu'ils font faire du pain à Heydelbergh. C'est,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Au camp devant Schorendorf, le 4 septembre 1646. »

[1] Hall ou Schwæbisch-Hall, *Hala Suevica*, c'est-à-dire Hall de Souabe, ville actuelle de Wurtemberg, sur le Kocher, à 33 kil. N. O. d'Ellwangen. Ancienne ville libre impériale, où furent frappés pour la première fois, en 1224, les liards allemands appelés de là *Heller* ou *Haller*.

[2] Les mots en italique sont chiffrés dans l'original. Le déchiffrement se trouve dans l'interligne.

cher vers le Rhin. Cependant, pour ne point exposer les postes avancés de l'armée, la rupture avec la Bavière a été différée pendant quelque temps, et l'affaire envoyée aux plénipotentiaires réunis. La guerre est maintenant proclamée avec le duc de Bavière et la Suède ne doit point s'offenser d'un retard motivé, comme on l'a dit, par la crainte d'exposer les postes avancés avant l'arrivée des secours suffisans. Le roi de France espère donc que la reine de Suède n'aura donné aucun crédit aux calomnies répandues sur cette affaire. — Quant au 2e point, il est impossible au roi de France d'augmenter les subsides et même, si la guerre continue encore quelques années, il sera forcé de les diminuer; cependant, il envoie à la reine le sieur Chanut pour aviser s'il est possible à quelqu'expédient.

Signé « Louis.

Contre-signé « de Loménie. »

LETTRE DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE À LA REINE DE SUÈDE.

(Copie.)

Elle répond encore à la demande de nouveaux subsides par un refus.

LETTRE DE MAZARIN À LA REINE DE SUÈDE.

Il répond à l'accusation d'avoir arrêté la rupture de la France et de la Bavière, et à la demande de subsides. Cette lettre reproduit les arguments de celle du roi.

LETTRE DE LOUIS XIV A WRANGEL.

« Monsieur le maréchal Wrangel, ayant choisi le sieur Mathias Thömin (ou Ström?) pour l'envoyer vers vous sur un sujet que j'ai particulièrement à cœur, j'ai désiré par l'avis de la Reine régente Mme ma mère l'accompagner de cette lettre pour vous prier de le croire entièrement sur ce qu'il vous dira de ma part et de vous assurer que j'aurai un ressentiment particulier de l'assistance que j'espère que vous lui donnerez pour faire réussir ce dont je l'ai chargé, sur quoi je remets à lui de vous entretenir. Priant Dieu qu'il vous ait, Mr le genéral Wrangel, en sa ste garde. Saint-Germain-en-Laye, 3 février 1649. »

Signé « Louis

Contre-signé « Le Tellier. »

contraire, cependant, je vous suppliray me croire toujours avec autant de verité que personne,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« En marche pour Hedenheim[1], le 12 septembre 1646. »

« Monsieur,

« Je me suis donné l'honneur d'escrire à Vostre Excellence par une plus prompte voye, celle-cy est seulement pour vous remercier de l'artillerie qu'il vous a pleu me prester, estant très satisfait du major et des autres officiers, vous suppliant de me croire tousjours très véritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectueux serviteur

« TURENNE.

« Au camp de Lawinghen, le 14 septembre 1646. »

« Monsieur,

« J'ay commandé de la cavalerie pour escorter vostre artillerie et rendre graces très humbles à Vostre Excellence de ce qu'il a pleu me la prester, le major et les autres officiers ont très bien faict leur debvoir.

« *Je passe aujourdhui le Danube, et marcheray entre Augsbourg et Rhein*[2]*, je laisse deux brigades dans Lawinghen, et leur ordonneray de s'y accommoder le mieux qu'ils pourront.* J'espère avoir bien tost l'honneur de voir Vostre Excellence de laquelle je suis,

« Monsieur,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Lawinghen, le 14 septembre 1646. »

[1] Heidenheim, ville actuelle de Wurtemberg, sur la Brentz, à 32 kil. S. d'Ellwangen, à 78 E. de Stuttgard.

[2] Rhain, petite ville fortifiée de Bavière, au S. du Danube, sur le Lech, tout près de son embouchure.

« Monsieur,

« Je vous envoie une lettre de M. de Barnbai (?) et du gouverneur de Donavert.

« Je serai demain après midi avec neuf régiments auprès de Burgau[1], et vous ferai savoir si j'aprens quelque chose, si les avis continuent, nous pourions marcher droit à Rhein. C'est,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Ce jeudi, à quatre heures du soir. »

Comparez ici la lettre du 17 octobre 1646, que nous donnons plus bas parmi les lettres de Turenne à divers correspondants. Il y parle de la prise de Rhain et d'une marche avec Wrangel sur Augsbourg.

Il y a d'ailleurs ici une interruption dans notre correspondance, parce que Turenne et Wrangel sont réunis.

« Monsieur,

« Je vous envoye le passeport qu'il vous a pleu me demander pour les grains que ceux de Neubourg veulent faire assembler dans le pays pour les transporter à Rain, j'en escriray encore au commandant de Lawinghen de ne les laisser pas seulement passer auprès de sa garnison, mais aussy d'y prester toute sorte d'assistance.

« Vous suppliant de me croire que je suis très veritablement,

Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Saulgau, le 14 febvrier 1647. »

Messieurs les députés de Baviere qui sont à Ulm ayants desirez que le commerce puisse demeurer libre dans les pays, le leur ayant besoing

[1] En Bavière, à l'O. d'Augsbourg.

de vin, et ceux cy de sel, je leur ay donné l'asseurance de mon costé, vous suppliant de les en vouloir aussy asseurer du vostre.

« Monsieur,

« Arrivant au quartier general, j'ai trouvé celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire sur les difficultés des contributions du commandant de Nordlinguen, et s'il vous plaît, à ceste heure que M. de Mortaigne et Monsieur Douglas sont à Ulm, de leur vouloir remettre ceste affaire, je le feray de mesmes à M. de Tracy. Et comme vous parlez du Kocher et du Necker, je vous diray qu'il n'y a plus que huict ou dix heures de là au Rhin, de sorte qu'il se trouveroit que ceste garnison de Nordlingen tiendroit une partie de la Souabe.

« J'ay envoyé M. d'Hoquincourt pour prendre le chasteau de Tubingen, qui m'est fort necessaire pour tenir une porte sur le Necker.

« On a pris aussy ces jours passés Bahlingen [1]; il y avoit septante chevaux et septante hommes de pied qui se sont rendus à discretion.

« Pour ce qui est des entreprises sur le Lech, je vous envoyeray un de ces jours quelqu'un pour vous dire ce que je veux faire, cependant je demeureray toujours,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« A Saulgau [2], le 16e febvrier 1647. »

« Monsieur,

« Sur la nouvelle que M. de Königsmarck m'a mandé qu'il avoit laissé son bagage et infanterie dans Mariendal, et ayant desiré de moy que je feisse advancer quelques regimens vers Scorendorff affin de luy donner moyen de marcher vers le Meyn, je m'y en vas avec dix regimens de cavallerie, laissant le bagage dans mes quartiers. Si nous aprenions de là que l'ennemy s'y eust engagé avec

[1] Bahlingen, ville du Wurtemberg occidental, sur l'Eiach et la Steinach, au N. O. de Reutlingen.

[2] Entre Stuttgard et Friedricshafen.

là partie devant Mariendal, je continuerois mon chemin jusques là avec M. Königsmarck. A mon retour, je ne mancqueray pas d'envoyer quelqu'un vous trouver, et vous eusse donné un lieu où nous nous fussions veus sans que je pars demain matin. Je vous supplie tres humblement de me croire,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Saulgau, ce 18 fébvrier 1647. »

« Monsieur,

« Ayant jugé à propos de vous envoyer ce gentilhomme pour vous proposer de ma part les choses dont je l'ay instruit, je l'ay voulu accompagner de ce mot pour vous supplier de l'escouter favorablement en sa descharge et me faire la faveur de me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Blaubeure[1], le 27 fébvrier 1647. »

« Monsieur,

« Vous envoyant M. du Perron pour vous communiquer quelque chose sur les difficultés qui se sont presentees pour les quartiers, je supplie très humblement Vostre Excellence le voulloir entendre et adjouster foy sur ce qu'il luy représente de ma part, me croyant tousjours avec autant de verité et inclination que personne,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Gingen[2], le 3 avril 1647. »

[1] Blauberen, *Aræ Flaviæ*, ville de Wurtemberg sur le Blau, à 15 kil. O. d'Ulm. Victoire des Français sur les Autrichiens, en 1800.

[2] Giengen, à l'extrémité orientale du Wurtemberg, sur un petit affluent du Danube, au S. O. de Gmund.

« Monsieur,

« Le gentilhomme qu'il a pleu à Vostre Excellence m'envoyer, m'a trouvé sur mon partement d'Hailbron[1], et comme il n'a peu attendre plus longtemps que j'en fusse de retour ni venir avec moy, à cause qu'il eusse trop esloigné son chemin, il s'en retourne incontinent luy ayant donné un mémoire sur ce qu'il a pleu à Votre Excellence me proposer, la suppliant de me croire,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Gesldorf, le 7 avryl 1647. »

« Monsieur,

« Ayant jugé à propos d'envoyer quelqu'un vers Vostre Excellence pour tacher de vuider nos affaires touchant les quartiers, j'ay dit à M. de Paris de vous trouver de ma part, vous suppliant tres humblement le vouloir escouter en ce qu'il vous dira, et luy adjouster entiere creance, comme je l'espere, et que vous me croirez très veritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Diertzbach, le 14 avryl 1647. »

« Monsieur,

« Envoyant vers Votre Excellence le sieur David, quartier-maistre general de cette armée, pour conclure avec luy touchant que M. de Paris m'a rapporté, je vous ay voulu supplier, Monsieur, de ne pas seulement signer ce qu'il vous presentera de ma part, mais aussy luy vouloir donner audience telle en touttes les choses

[1] Au N. du Wurtemberg, sur le Necker.

qu'il vous proposera, comme je l'espère de Votre Excellence à laquelle je suis et demeureray toujours,

Monsieur,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Bischofsheim[1], le 20 avryl 1647. »

« Monsieur,

« Mademoiselle Bourlet, marchande, demeurante à Francfort, ayant son gendre, le sieur Schmit, qui parcy devant a esté quartier-maistre general dans l'armée de l'empereur, et est presentement amptman dans une maison au pays de Wirtzbourg[2], où je l'ay tousjours souveguardé parcy devant, elle a creu que en faisant à Vostre Excellence celle cy en sa fabveur, qu'il sentiroit infailliblement les fruicts de cette recommandation. Ainsy je vous supplie très humblement, Monsieur, de me faire la grace et l'assister en ce qu'il pourroit demander tant pour la seureté de sa personne et maison, comme aussy pour avoir passeport affin qu'il puisse faire venir chez luy sa femme qui est demeurée en couche audit Wirtzbourg. Ce faisant Vostre Excellence m'obligera infiniment, vous asseurant que je suis très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Grosseugerau[3], le 5 may 1647. »

« Monsieur,

« Je renvoye vers Vostre Excellence celuy qu'il luy avoit pleu m'envoyer, qui luy dira l'estat des affaires de ce pays, et comme dès qu'elles seront achevées, je retourneray vers Bischofsheim, et donneray un lieu à Vostre Excellence où je puisse avoir l'honneur

[1] En Franconie, entre Mergenheim et Würtzbourg.
[2] Würtzbourg, sur le Mein, dans le cercle de Basse-Franconie (Bavière septentrionale).
[3] Gross-Gerau, ville actuelle de Hesse-Darmstadt.

de la veoir, la suppliant cependant de me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Au camp de Grossengerau, le 7 may 1647. »

« Monsieur,

« Monsieur l'Électeur de Cologne m'ayant envoyé la ratification du traicté d'Ulm[1] par le sieur de Landsberg, son conseiller et gentilhomme de sa maison, avec une liste des trouppes et places que S. A. l'Electeur tient encore ainsy que ledict sieur de Landsberg, qui va trouver V. Exc. de la part de Sa dite Altesse vous presentera aussy, et dont je l'ay voulu accompagner de ces lignes; vous suppliant de me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« G. Guerau, le 8 may 1647. »

« Monsieur,

« Je m'estois donné l'honneur d'escrire à Vostre Excellence sur le subject de la prise de Schwinfurt, et pour m'en rejouyr avec elle; mais on m'a asseuré que les lettres ont esté prises par un parti de Fridberg, celle cy est pour luy dire que j'ay traicté pour les quartiers de l'infanterie avec M. l'électeur de Mayence, guardant seulement Steinheim[2] et Hoechst[3], et Guernsheim[4] estant rasé. Je l'ay asseuré que son pays estant demeuré pour quartier à cette armée, que Vostre Excellence ni madame la landgrave n'y feroyent nul acte d'hostilité, moyennant que de son costé il donnast le passage libre aux trouppes des deux couronnes et des alliées. C'est de quoy je n'ay pas voulu manquer d'advertir Vostre Excellence

[1] C'est le traité par lequel le duc électeur de Bavière et l'électeur de Cologne, son frère, s'étaient engagés à mettre bas les armes.

[2] Ville de Hesse-Darmstadt, sur le Mein.

[3] Dans la Hesse-Darmstadt.

[4] Gernsheim, aussi dans la Hesse-Darmstadt.

et la supplier d'ordonner à celuy qui commande dans Wertheim de ne rien demander à ce qui dépend de l'archevesché de Mayence, et me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Aupres de Guernesheim, le 13 may 1647. »

« Monsieur,

« Desirant avoir l'honneur de voir Vostre Excellence, je luy fais ce mot pour luy dire que dimanche prochain, second jour de juin, je seray à Wurtzbourg, où s'il luy plaist de se trouver, je l'y attendray, la suppliant cependant de me croire tousjours très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Molsungen[1], le dernier may 1647. »

(Entièrement autographe.)

« Monsieur,

« Celle cy est pour advertir Vostre Excellence que je m'advance sur le Rhin vers Oppenheim et Mayence, où je pourray estre dans cinq ou six jours; j'envoyeray de là quelqu'un trouver Vostre Excellence, et desirerois fort sçavoir de ses nouvelles, la suppliant de me faire l'honneur de croire que je suis avec beaucoup de vérité,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« J'ai envoyé un colonel avec cinq cents chevaux sur le Rhin

[1] Entre Cassel et Würtzbourg.

pour tascher à faire lever le siége de Worms, à quoy je ne doubte pas qu'on ne réussisse.

« De Sarbruk, le 17e octobre 1647. »

Il y a ici interruption dans la correspondance, parce que Turenne est envoyé en Luxembourg pendant l'été de 1647. Mais c'était une faute du ministère français, qui se fiait à tort sur les promesses du duc de Bavière. Le duc avait traité; bientôt cependant il déclara qu'il ne s'était pas engagé envers l'armée suédoise, et, de concert avec son frère l'électeur de Cologne, il se joignit de nouveau à l'Empereur. Il fallut donc rappeler Turenne en Allemagne.

Alors recommencent les fréquents messages à Wrangel :

« Monsieur,

« J'envoye ce gentilhomme à Vostre Excellence, et la supplie de luy adjouster créance en ce qu'il luy dira de ma part, la suppliant de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur.

« TURENNE.

« Au camp d'Heubach[1], le 21 octobre 1647. »

« Monsieur,

« J'ay esté tres ayse d'apprendre les nouvelles de la bonne santé de V. E. J'ay entretenu tout au long M. le colonel qu'il luy a plu m'envoyer. Il ne me reste plus qu'à supplier Votre Excellence de me faire l'honneur de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Ce 8e novembre 1647. »

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Excellence me faire

[1] Sur le Mein.

l'honneur de m'escrire du 17ᵉ de ce mois, et ne sçachant pas bien si elle auroit quelque chiffre, je supplie Madame la landgrave de Hesse de l'advertir de ce que je luy mande. Je suis venu à Mayence voir Monsʳ l'électeur; nous avons souvent beu la santé de Vostre Excellence, et il m'a dit de vous escrire que cela s'est fait fort cordialement. Me remettant à ce que Madame la landgrave mandera à Vostre Excellence, je la supplie de me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« A Mayence, le 30 novembre 1647. »

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre de creance qu'il a pleu à Vostre Excellence me faire l'honneur de m'escrire; et sur le rapport que m'a fait M. de Croseck, j'envoye à Vostre excellence M. Podewils, capitaine dans mon régiment de cavallerie, la suppliant de luy donner creance entière à ce qu'il luy dira de ma part, et me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Turenne.

« Saverne, le 14 janvier 1648. »

« Monsieur,

« Je n'ai pas voulu mancquer d'advertyr Vostre Excellence comme le rittmeistre Bodenwitz m'a trouvé en marche; je seray plus tost qu'il ne vous a dit. Dès que j'arriveray à Mayence, je ne manqueray pas d'en advertir Vostre Excellence, et passeray le Rhin sans y arrester. Mais je supplie Vostre Excellence de considérer que si elle marche plus avant que le lieu où m'a dit le rittmeistre Bodenwitz, il me sera impossible de la suivre faute de

vivres et de fourage, me recommandant à l'honneur de ses bonnes graces, je demeure,

« Monsieur,

« De Vostre Excellence le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Landau, le premier febvrier 1648. »

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Excellence me faire l'honneur de m'escrire du 22 janvier, et vous fais ce mot pour vous advertir que je suis arrivé à ce matin icy pour haster le passage qui commencera demain; mais comme je voy que Vostre Excellence se tire beaucoup à la gauche, et qu'il y a à craindre qu'une partie des ennemys, du costé d'Aschaffembourg, avec effort ne me pourroit faire rebrousser chemin, je la supplie de vouloir tirer sa marche un peu plus à droite, ainsy qu'elle a dit au capitaine Podewils, affin qu'on se puisse joindre sans hazard, je vous supplie tres humblement de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Mayence, le 6 febvrier 1648. »

« Monsieur,

« Je me suis donné l'honneur d'escrire à ce matin à Vostre Excellence par le collonel et la partie de votre armée, pour l'advertir de mon arrivée icy pour haster le passage, et comme quoy j'avois receu celle qu'il a pleu à Vostre Excellence de m'escrire du 22 janvier, par laquelle voyant qu'elle se tire beaucoup à sa gauche, et prevoyant qu'une partie de l'ennemy me pourroit icy tomber sur les bras du costé d'Aschaffenbourg, pour me faire rebrousser chemin, jela suppliois de se tirer un peu plus à la

droite, ainsy qu'elle avoit dict à M. le capitaine Podewils, pour éviter ce hazard. Je la supplie de me croire,

« Monsieur.

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Mayence, le 6 febvrier 1648. »

« Les trouppes commencent à passer cette nuict. »

Il y a une autre lettre identique. Toutes deux ont la signature autographe. Sans doute l'avis, pour qu'il ne fût pas intercepté, a été confié à trois courriers différents.

« Monsieur.

« J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Excellence me faire l'honneur de m'escrire par Monsieur le general major Linde, et me remettant à luy à vous rapporter les choses dont nous avons parlé, et comme quoy toutte l'armée est en deça. Je vous supplieray seulement de me croire très veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Biberich sur le Rhin, le 11 febvrier 1648. »

« Monsieur,

« Estant presentement en pleine marche, j'ay jugé estre nécessaire d'envoyer à Votre Excellence ce proviant-maistre, affin que par vostre ordre il puisse faire tenir du pain prest dans les villes et lieux où il faudra passer, c'est de quoy je supplie Vostre Excellence de l'assister en consideration que cette infanterie en a grandement besoing, ayant desjà quelques jours qu'elle en n'a pas touché. Je la supplie de me croire.

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« Le 18 febvrier 1648. »

« Monsieur,

« Envoyant M. le general major Flechenstein trover Vostre Excellence sur le subject des choses dont j'ay parlé à M. Eskin[1], je la supplie tres humblement de luy donner créance en ce qu'il luy dira de ma part, et croire que je suis tres veritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Lohr, le 25 février 1648. »

« Monsieur,

« Croyant que Votre Excellence n'a pas de besoing presentement de pain pour son infanterie, et en manquant à cette heure, je la supplie tres humblement de vouloir mander à Monsieur le landgrave Fréderic qu'il me donne deux cens maldres de farine à Mariendal, ou on m'a asseuré qu'il en a beaucoup. Je la supplie de me faire l'honneur de me croire,

« Monsieur,

« De vostre Excellence, le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Werpach, le 7 mars 1648. »

Voyez plus loin, dans les lettres de Turenne à divers, celle qu'il adresse au landgrave lui-même, en date du 6 mars 1848, pour le même objet.

[1] Il est question de ce personnage à propos de la querelle pour les reîtres, dans les *Mémoires tirés des dépêches... de M. Chanut,* par Linage de Vauciennes, t. I, p. 305 : « On sut le véritable sujet du mécontentement du maréchal de Turenne contre le général Wrangel, qui estoit sans doute fort légitime; car le sieur Esken ayant fait publier la permission aux reistres de rentrer au service de France, dès que l'on vit que plusieurs retournoient dans l'armée du maréchal de Turenne, on la rétracta aussitôt avec une défense si rigoureuse que le général Wrangel en avoit fait prendre un qui avoit quitté pour s'y rendre. »

« Monsieur,

« Je suplie V. E. d'envoier un ordre pour celui qui commande les dragons à Creisseim[1], afin qu'il y reçoive cent chevaux de cette arme, qui y demeureront trois ou quatre jours. C'est pour couvrir la marche. Je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Ce 15e mars 1648. »

(Entièrement autographe.)

« Monsieur,

« J'envoye M. du Perron, général adjudant, trouver V. E., et la supplie d'adjouster creance en ce qu'il luy dira de ma part, luy demandant la continuation de l'honneur de ses bonnes graces, et qu'elle me croye,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au quartier général, le 18e mars 1648. »

« Monsieur,

« J'envoye le sieur du Perron à V. E., la suppliant de luy adjouster creance en ce qu'il luy dira de ma part, et me croire très veritablement,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionne serviteur,

« TURENNE,

« Au quartier général, le 30e mars 1648. »

[1] Probablement Creilshem, au nord d'Ellwangen.

« Monsieur,

« Je viens de recepvoir la lettre qu'il a plû à V. E. me faire l'honneur de m'escrire, du 22e mars (1er apvril), et je marche le chemin que je luy ay faict dire, qui est de tenir la main à Bamberg. Je m'en mettray le plus près que je pourray. S'il plaisoit à V. E. faire tenir quelques regiments entre Nuremberg et Forcheim, nous pourrions mieux nous donner la main. Ceux de Hailbron attaquent avec quatre pièces de vingt-quatre le chasteau de Hornec; s'ils le prennent, estant des quartiers de V. E. et de l'ordre teutonique, je le feray remettre entre les mains de celuy qu'il vous plaira envoyer. J'ay faict sçavoir au regiment de Betz pour ces cavalliers dont Monsieur le lieutenant general Douglas m'a escrit. Ils m'ont asseuré qu'ils ont renvoyé ceux qui vouloyent s'en retourner. Je supplie V. E. de croire que je suis très veritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au quartier général, près Oppenheim, le 5e apvril 1648. »

Il y a une seconde lettre identique à la lettre précédente, toutes deux avec signature autographe. Évidemment il s'agissait d'une communication importante, confiée à deux courriers différents, dont un pouvait être pris ou tué.

« Je crois que V. E. aura receu les deux lettres que je me suis donné l'honneur de luy escrire, par lesquelles je luy mandois comme je m'approcherois de Bamberg, et tiendrois le mesme chemin que je luy ay fait dire. V. E. sçait bien que l'on ne peut trouver à vivre que dans les lieux fermés et les chasteaux; c'est pourquoy je la supplie très humblement de m'excuser si je ne donne des ordres dans les quartiers de V. E. pour y faire loger des regimens et en tirer la subsistance. V. E. voit bien qu'il ne se peut faire autrement, et que je suis si esloigné des nostres, que

je n'en peux rien tirer à vivre, me recommandant à l'honneur des bonnes graces de V. E. je demeure,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Yphof, le 10 apvril 1648. »

« Monsieur,

« J'envoye un adjudant général à V. E. pour sçavoir où elle se trouve présentement avec l'armée, afin de me pouvoir approcher d'elle, et me recommandant à l'honneur de ses bonnes graces, je demeure,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au quartier général, le 18e apvril 1648. »

« Monsieur,

« Quelques officiers de cavallerie de cette armée m'ont prié de recommander à V. E. un de leurs parens, qu'elle rencontrera en marche, nommé Johann Fritz von Ehrlingshaussen aus Weidenfels undt Bürlefyenab (?), s'il plait à V. E. d'avoir ses terres et ce qui luy appartient en recommandation, j'en auray un ressentiment particulier, estant,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au quartier général, à Herndirbach, le 18e apvril 1648. »

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. E. m'escrire d'aujourd'huy avec les copies des advis qui luy sont venus touschant la contenance des ennemys, et comme quoy ils ont pris le chasteau

de Husburg[1]. Je le remercie tres humblement de cette communication, et suis,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Ebersbach, le 2 mai 1648. »

« Monsieur,

« J'ay receu des lettres du commandant de Lauingen, qui me mande que Spore est arrivé avec le secours dont on a tant parlé, et qui ne consiste qu'en cinq cens chevaux et deux cens hommes de pied, les ayant veu passer à une heure et demie du dit Lauingen, ayants leur quartier general à Kintzbourg, dont j'ay voulu donner advis à V. E., et la supplie de croire très veritablement,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Ebersbach, le 10 may 1648. »

« Monsieur,

« Depuis que nous nous sommes separez, j'ay encore attendu quelque temps pour faire la rejouissance pour la paix, mais n'ayant point des nouvelles de V. E., et ayant sceu comme l'armée de Baviere se separoit, j'ay fait faire les salves et ay mis cette armée dans les quartiers. Il n'y a rien de nouveau en ce pays. Je supplie V. E. de me faire sçavoir de ses nouvelles de temps en temps, à quoy je ne manqueray de mon costé, on sçaura à Hail-

[1] Est-ce le château de Huysburg, près de Halberstadt?

bron ou je seray, continués moy l'honneur de vos bonnes graces et me croyez,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Hailbron, le 23 novembre 1648. »

Lettre reçue à Schweinfurt, le 9 janvier 1648 :

« J'ay receu la lettre qu'il a plû à V. E. de m'escrire par un trompette de M. Douglas ; et comme je croyois que la marche des regimens estoit pour tirer dans les cercles la satisfaction de la milice suedoise, j'ay mandé à M. Douglas que s'il avoit besoin en cela de quelque chose que je l'asisterois de tres bon cœur. Mais de loger dans les quartiers de cette armée, je supplie V. E. de considerer que c'est une chose qui n'a pas esté usitée, et que si j'ay estendu au plus trois ou quatre compagnies dans ceux de vostre armée, c'estoit à cause qu'il n'y avoit point de trouppes legeres et pour ayder leurs voisins à payer mieux vostre satisfaction, je ne doubte pas qu'il ne plaise à V. E mander à M. Douglas qu'il considere nos quartiers, puisqu'on ne s'opposera point que le cercle ayde à leur subsistence. Me recommandant à l'honneur de vos bonnes graces, je demeure,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Tubingue, le 6e janvier 1649. »

Lettre reçue à Schweinfurt, le 16 janvier 1649 :

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. E. me faire l'honneur de m'escrire touschant la ville de Rotenbourg, sur le Tauber, qui a eu une assignation d'entretenir six compagnies d'infanterie et une

et demie de cavallerie, et j'avois desjà donné ordre au lieutenant collonel du regiment de Betz (?) qui y a son quartier de ne point faire de difficulté à laisser librement sortir de la dicte ville ce qui sera necessaire pour l'entretennement des dictes trouppes, vous priant de considerer, Monsieur, que ce lieu est un de nos quartiers, et que je ne vois point comment ils y pourroyent vivre ensemble, ledict lieutenant collonel n'empeschera en aucune façon que la ville ne leur fournisse leur subsistance, touschant ce qu'il a pleu à V. E. me mander de Hanau, m'estant une chose incognüe, j'escriray à Mons[r] d'Erlac pour sçavoir ce qui en est, et demeureray cependant comme je la supplie de me croire,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Tubingue, le 19 janvier 1649. »

« Monsieur,

« Je n'ay pas voulu manquer d'advertir V. E. comme quoy, pour le bien et raccommodement des affaires de France, je m'estois mis en marche pour m'advansser vers Champagne, mais ayant desjà dépassé l'armée icy, en intention d'aller plus outre, j'ai eu lettres du Roy, par lesquelles il me mande d'estre necessaire que, pour l'execution de la paix d'Allemaigne, je demeurasse au delà du Rhin dans mes quartiers, j'ay tout aussy tost contremandé les regiments pour retourner chacun dans son quartier, où ils attendront apres ladicte execution de paix autres ordres de sa majesté, je vous supplie tres humblement de me croire,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Spier, le 24 février 1649. »

Compiègne, 8 avril 1649.

Lettre de compliments entièrement autographe.

Lettre reçue à Nuremberg, le 30 août 1649 :

« Monsieur,

« Je n'ai peu laisser partir M. des Allus (?) qui s'en va où est V. E. sans l'assurer de la continuation de mon service très humble. Je la supplie de me continuer l'amitié qu'elle m'a promise, j'espere que nous pourons nous revoir quelque jour. On passe icy le temps à la chasse et à faire bonne chere. Toutes les reconciliations sont faites, et on parle fort de la paix avec l'Espagne. Je demande à V. E. la continuation de l'honneur de ses bonnes graces, estant très veritablement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« *P. S.* V. E. me permettra de prendre la liberté d'assurer Madame votre femme de mon service très humble.

« A Compiegne, le 6ᵉ aoust 1649. »

« Monsieur,

« Je ne doubte pas que V. E. n'aie appris l'arrestation de Monsieur le Prince, et comme il n'est pas seulement soubçonné d'avoir eu aucun dessein contre l'Estat, ayant esté trompé par une personne pour la conservation duquel il s'estoit mis mal avec beaucoup de gens, le Roy a donné une declaration l'année passée, par laquelle il promet à tous ses subjects qu'on ne mettra personne en prison qu'au bout d'un certain temps qui ne va qu'à deux mois il n'en soit pris cognoissance par les juges ordinaires qui sont les cours de parlement qui condamneront ou absoudront suivant ce qu'on aura faict; on ne demande que la mesme chose pour Monsʳ le Prince. Je crois que V. E. ne peut pas desapprouver cette demande, et j'espere que par l'estime que tous les gens d'honneur faisoyent de Monsʳ le Prince que V. E. sera touchée de son malheur et qu'elle me fera la grace de m'addresser à Stenay les officiers qui voudroyent servir pour une cause si juste. J'espere qu'on remediera par sa liberté à tant de malheurs, et V. E. auroit pitié de

voir comme la France est gouvernée par des interests particuliers et point du tout par le bien de l'Estat. Je me confie en l'amitié que V. E. me faict l'honneur de me promettre, et la supplie de me croire,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Stenay, le 11 febvrier 1650. »

On sait que Wrangel ne répondit pas à l'appel factieux de Turenne. Louis XIV en remercia le général suédois par la lettre que nous avons citée plus haut, page 594.

« Monsieur,

« Le frere de Monsieur de Podewils, général dans les armées du Roy, qui a rendu de grands services, et lequel je considere et estime fort, ayant tous ses biens dans la Pomeranie, et particulierement son chasteau de Demmin avec les terres qui en dependent, je supplie tres humblement V. E. de le vouloir considerer avec tout ce qui luy appartient. Il s'appelle Felix de Podewils, et je vous auray une très particuliere obligation s'il plaist à V. E. de l'honorer de ses bonnes graces et de sa protection, ainsi que je l'en supplie instamment, et vous asseure que je suis très veritablement,

« Monsieur,

« De Votre Excellence,

« Très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Paris, ce 21e may 1663. »

LETTRES DE TURENNE A DIVERS[1].

Copie de l'original de la résolution de M. le mareschal de Turenne, sans date :

« M. de Turenne n'est point assez fort pour secourir Mem-

[1] Adressées, soit au diplomate français d'Avaugour, qui, nous l'avons dit, servait d'intermédiaire entre les deux généraux et communiquait ces lettres à Wrangel, soit à des princes ou chefs étrangers, elles contribuent, comme les précédentes, à éclairer l'histoire de la guerre.

mingen, les régimens de Casparlo (?) et Vreitz qui font quinze cents dragons estans en lieu où ils peuvent en deux jours joindre M. Enckefort (?), et outre cela l'armée de l'Empereur est en un poste d'où elle pourroit destacher un corps pour le venir couper sur le Necker, et comme cela luy oster moyen de regagner le Rhin.

« Il semble à M. de Turenne qu'il ne faut point que les armées agissent autrement qu'en se pouvant donner la main, car il arrivera tousjours un inconvénient que l'on a souvent veu qui est que les ennemis avançans contre une armée seule, ils la poussent si loing qu'ils luy ostent tous moyens de se remettre si tost en campagne.

« L'armée suédoise estant la plus puissante, il faut prendre sur elle ses mesures, et suivant la marche des ennemis et le moyen que l'armée suédoise donnera de l'approcher, on y correspondra de ce costé icy sans perdre un moment de temps.

« Pour les cavalliers qui ont quitté ceste armée, on a trouvé fort raisonnable qu'ilz ayent servi la couronne de Suède toutte ceste campagne, puisqu'ils demeurent si fermes dans leur opiniastreté a ne vouloir pas revenir, mais on ne doubte pas que M. Wrangel ne trouve un des trois expédiens, de les rendre, de donner d'autres cavalliers à la place, ou que la couronne de Suède donne le pareil nombre de régimens et d'hommes qui luy sont venus du service de celle de France. »

Ce dernier paragraphe fait allusion à des difficultés qui s'étaient élevées entre la France et la Suède, à l'occasion de 2,000 reîtres qui avaient passé de l'armée de Turenne dans celle de Königsmark. On trouvera d'amples renseignements à ce sujet dans les *Mémoires* tirés des dépêches de Chanut, par Linage de Vauciennes, Cologne, 1677, in-18, pages 192, 280, etc.

Copie de la lettre du maréchal de Turenne à M. le baron d'Avaugour, du 16 avril 1646.

« Monsieur,

« J'ay receu en arrivant icy celle qu'il vous a pleu m'escrire d'Hutling[1] et en mesme temps eu nouvelles de Lauingen que les

[1] Est-ce Tutlingen, près de Stutgard?

ennemys debvoyent estre arrivés hier au soir à Thonawerth, sur quoy je marcheray vers Gopping[1], et en y faisant assambler l'armée j'auray l'honneur de trouver Mons[r] Wrangel pour voir quelle résolution on pourra prendre, c'est

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« Turenne.

« *P. S.* Quand nous serons ensemble je vous assure que je seray très aise que nous puissions faire quelque chose contre l'ennemy.

« Au camp au-dessous de Lorch. »

A monsieur le baron d'Avaugour :

« Monsieur,

« Je ne doubte pas que vous n'ayez receu mes précédentes et suis bien aise que vous soyez revenu à l'armée comme je l'ay veu par la vostre.

Je me tiendray prest à passer le Rhin le dernier de ce mois, ou le premier de l'autre vers Bacharac ou Sainct Goarhaus. En cas que l'armée de l'ennemy fust ensemble sur le Main vers Schaffenbourg ou plus bas, il seroit nécessaire que M. le général Wrangel commandast un corps pour me venir recevoir vers Limbourg ou Nassau sur la Laone[2], de peur que je ne fusse rencontré par une grande marche des ennemis dans le chemin du Rhin à la Laone, ou en passant la Laone; sy l'ennemy avoit pris la porte de Vetzlar avec toute son armée, je ne pourrois plus passer à moins que M. Wrangel vinst jusqu'à Nassau sur la Laone avec la sienne. Je n'ay point encor de nouvelles que l'armée de Baviere s'assemble, vous suppliant de me croire tousjours,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« Turenne.

« A Mayence, le 24 may 1646. »

[1] Göppingen, dans les Alpes de Souabe, près de Tubingue.
[2] La Lahn, affluent du Rhin, sur la rive droite.

Copie de la lettre de M. le maréchal de Turenne escritte à M. le baron d'Avaugour :

« Monsieur,

« Je croy que ce gentilhomme sera arrivé auprez de vous. Les affaires ne sont point changées de face, et l'ennemy estant à Aschaffenbourg, comme tous les advis me l'apportent, je peux aisément estre rencontré entre icy et la Laone, de sorte que je ne peux pas marcher que je ne sçache l'armée de Svede advencée jusque vers Limbourg, n'estant pas raisonable que je me mette en une marche sy dangereuse avec de gros canons et du bagage, l'ennemy pouvant en vous laissant six ou sept heures à sa main droite me tourner dans la marche. J'ay eu de très grandes difficultés à faire le pont à cause des rochers et du vent. Je vous supplie que je puisse avoir promptement de vos nouvelles et que je sçache quand vous arriverez à Limbourg. C'est,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE. »

« Au camp prez Bacharak, le 9 juin 1646. »

Communiqué par M. le baron d'Avaugour, le 8 juillet 1646.

« Je vous supplie de dire à Mons[r] le général Wrangel que j'avois marché et passé le Rhin lundi dernier suivant ce que je vous avois mandé; et ayant appris que les ennemis arrivent ce mesme jour à Fridberg, j'ay envoyé une partie de mille chevaux, qui m'a rapporté comme les ennemis marchoient contre luy et me coupoient le chemin; de sorte que je ne vois plus que l'on se puisse joindre par ce chemin icy, et m'en vay prendre celuy de Coloigne et tascheray de faire le pont plus haut que Wesel, sinon j'iray passer là; tout ce que je pourrois faire en remontant le Rhin seroit une diversion fort foible, et toute espérance seroit ostée de se pouvoir joindre. Je laisse deux ou trois mille hommes sur le Rhin et suis,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« Au quartier général, le 5 juillet 1646. »

« Messieurs,

« Comme je croy qu'il est nécessaire que vous soyez advertis de ce qui se passe entre les armées, je vous diray comme après la prise de Rayn nous estions allez devant Augsbourg, esperans faire quelque chose par la dissention des habitans qui sont de différente religion et mesme en estions venus si avant qu'il y avoit lieu d'en bien espérer, mais les armées ennemies s'estant approchées de nous, nous n'avons pas creu pouvoir continuer le siege et résister à l'ennemy en mesme temps.

« Ce siege ne nous a affoibli que d'un peu d'infanterie, mais cela n'est pas considérable, M. de Bavière a remonté sa cavalerie et renforcé son infanterie, M. l'archiduc a aussi eu du renfort du coté de Bohaime de sorte que je croy que nous sommes esgaux en force.

« Nous ne nous esloingnerons point de l'ennemy trouvant assez à vivre où nous sommes. Il ne s'y est rien passé en nous retirans d'Augsbourg qui puisse donner le moindre adventage à l'ennemy; c'est,

« Messieurs,

« V....

« Au camp de Vertingen, le 17 octobre 1646. »

Cette lettre est sans adresse et sans signature, au moins sans une signature complète. Le contenu et l'écriture prouvent évidemment que Turenne en est l'aûteur; mais à qui est-elle adressée? A Wrangel et d'Avaugour? Peu importe pour qui veut y chercher principalement la suite des opérations militaires.

A MM. les bourgmaistres, consulz et senat de la ville d'Ulm.

« Messieurs,

« Dans le partage qui s'est faict des quartiers d'hyver, le régiment de Beauvau ayant escheu d'avoir les terres qui dépendent de la ville d'Ulm, jay creu vous debvoir prier comme je fais de les voulloir faire entrer dans les villes et leur faire donner la sub-

sistance qui leur sera ordonnée par M. Tracy, commissaire général de ceste armée, à quoy m'attendant je demeureray à tousjours

« Messieurs,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE.

« A Gingen, le 3 avril 1647. »

« Monseigneur,

« Monsr le comte de Hohenloë Schillingsfürst m'ayant représenté le misérable estat de son pays, je l'ay bien voulu recommander icy à Vostre Altesse et la supplier affectueusement d'y vouloir aussy jetter ses yeux favorables en le soulageant autant que faire se pourra sans l'incommodité de ses trouppes, au bien et adventage desquelles contribuera tousjours volontiers ses offices celuy qui est, etc. »

Sans signature et sans date. Ces indications semblent avoir été arrachées. Mais il y a en marge d'une autre écriture : « ..... le marechal Tourenne, 1er avril 1647. »

A son altesse M. le Landgrave Frédéric, général major de la cavallerie de l'armée capitale de Suède à Mergentheim[1].

« Monsieur,

« Je supplie très humblement V. A. que je puisse avoir de Lauda ou de Mariendal deux cents sacs de farine. Vous m'obligerez extresmement, car notre infanterie commence à manquer de pain. Je m'assure que S. E. M. le marechal Vrangel le trouvera fort bon à cause que nous sommes si près de vos quartiers. Faites moy l'honneur de me croire,

de Votre Altesse.

« Monsieur,

« votre très humble et très obéissant serviteur,

« TURENNE.

« Ce 6e mars 1648. »

[1] Sur la route de Stutgard à Wurzbourg.

« Copie de la lettre de M. le maréchal Turenne à M. le baron d'Avaugour.

« Monsieur,

« J'ay receu vos deux lettres à une demie heure l'une de l'autre et ayant aussi les mesmes avis de Lauvingen, je ne m'arresteray pas icy et m'en va marcher.

« J'avois donné ordre à mon infanterie de marcher vers Hirstein, mais je m'en va la faire revenir dans la vallée de Schorendorff, et quand j'apprendray que M. le marechal Wrangel approchera, je me mettray en quelque lieu proche de Gepping et quand vous approcherez je pourray conferer avec M. le marechal Wrangel. Je vous supplie de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très humble serviteur.

« TURENNE.

« Près Heidenheim, ce 27 avril 1648. »

« Monsieur,

« Comme les armées des couronnes alliées se trouvent dans les estats de S. A. l'Electeur de Bavière, et ayans esté obligés pour éviter la confusion de faire une répartition et l'assigner aux régimens, je vous supplie, monsieur, de vouloir parler à S. A. El. afin que les lieux assignés à l'armée de Sa Majesté très chrestienne trouvent l'expédient pour contenter les officiers, qui seront fort raisonnables en leurs demandes. Je vous fais cette prière croyant que c'est le moyen d'éviter un plus grand mal, et vous supplie de me croire,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« TURENNE. »

« Au camp, le 6 juin 1648.

A Monsieur,
Monsieur le comte Cartz grand chambellan
et premier ministre de S. A. El. de Bavière.

Extrait d'une lettre de Monsieur de Turenne écrite à M. le baron d'Avaugour, le 31 décembre. Sans année.

« Je ne sçay pas ce que la Cour et M. le comte Servien vous respondront sur ce que dit M. le prince Charles Palatin qu'il envoyera des régimens en ces quartiers icy. Mais pour moy je vous supplie de luy dire jusqu'à ce que les places soyent rendues et que nous repassions le Rhin, que nous ne pouvons vivre qu'en ces lieux là qui font des contributions des places de Sa Majesté, que si j'ay eslargi deux ou trois compagnies dans les lieux qui leur appartenoient, ça est pour oster le fardeau des lieux pressés affin qu'ils puissent mieux payer leur satisfaction; mais que dès que leurs trouppes ou leurs garnisons s'en plaignent je les fais sortir tout aussy tost.

« Pour ce qui est des terres d'Ulm, MM. Douglas et de Tracy sont convenus qu'on ne leur demanderoit plus des contributions au mois de juin, c'est pourquoy on les a assignés à un régiment de cavallerie seulement pour les deux mois d'avryl et may, passé lequel temps il ne leur sera plus rien demandé.

« Pour ce qui est de Bibrac la garnison n'en est point sortie et on attendoit la résolution qu'il plairoit prendre à M. Wrangel, affin de mettre le régiment qui estoit dans Bibrac à Rotembourg et point d'autre et comme il ne reste plus guerres à conclure, M. de Turenne envoyera à son retour de Hailbron quelqu'un à Monsr Wrangel affin d'en convenir, jugeant très nécessaire de mettre fin à cest affaire là. »

Sans signature ni date.

A Monsieur Douglas.

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, et ne m'opposeray point à la subsistance que messieurs du cercle de Suabe voudront donner aux régimens qui sont venus avec vous. Pour ce qui est du partagement des quartiers, comme nous n'en tenons pas la dixiesme partie de ce que vostre armée occupe en Allemagne, aussi je croy que vous ne trouvez pas raisonnable de vous loger

dans ceux de l'armée de France; si c'est pour le payement de vostre milice, nous vous y aiderons très volontiers.

« Et comme vostre armée estoit si éloignée et le temps de la ratification de la paix approchant, je croyois qu'il n'y monteroit point de trouppes en Suabe, se contentant d'en tirer l'argent qu'ils doivent à vostre milice. D'avoir eslargi quelques compagnies dans vos quartiers pour faciliter aux autres vostre payement, je ne scay pas si cela vous donneroit subject de désirer vous loger dans nos quartiers, cela est en bien différens termes, car je l'ai fait vos trouppes n'y estans pas, et n'en prétendant rien plus suivant le traicté que leur satisfaction, et à ceste heure les régiments de cette armée sont tous dans les quartiers. Je ne doubte pas, monsieur, qu'il ne vous plaise considérer ces raisons, et si vous venez à Ulm, comme on le dict, je seray très ayse d'avoir l'honneur de vous voir et de vous assurer que je suis.

« Monsieur,

« Vostre très humble serviteur,

« TURENNE.

« A Tubinguen, le 6 janvier 1649.
« M. Douglas. »

Bien que les atlas et les livres spéciaux dont nous nous sommes entourés, ceux de Spruner, de Berghaus, etc., ne nous aient pas permis de retrouver absolument toutes les stations indiquées par cette correspondance de Turenne, on a pu suivre cependant les marches habiles qui ont tant contribué à amener la glorieuse paix de Westphalie. On a dans ces lettres les moyens d'apprécier quelle a été, dans cette paix, la part des armes, celle de la diplomatie, quelle confiance a paru régner entre les deux généraux, quelles inspirations chacun d'eux recevait de son gouvernement, questions importantes pour l'histoire diplomatique et militaire, et pour l'histoire générale.

Les fragments qui suivent proviennent des rapports transmis par un nommé Morin à Wrangel, et se trouvent dans la même liasse que les lettres précédentes. Ce Morin semble avoir servi d'agent auprès des cantons Suisses et des États d'Italie, tant la politique de la Suède était alors étendue, tant ses généraux s'entou-

raient d'informations générales et lointaines. Toutefois, ce Morin ne paraît pas être au service de Wrangel puisqu'il dit en parlant de la flotte française : « Notre flotte... » Peut-être est-ce un espion qui transmet à Wrangel les dépêches de notre ambassadeur en les apostillant de sa main?

« De Piombino, 1er août 1647.

« Notre armée navale est arrivée ici depuis quatre jours, composée de 20 galiotes, 30 vaisseaux et plusieurs brûlots, barques, tartanes et autres bateaux, attendant des nouvelles de ce qui suivra de cette révolte de Naples... »

« Rome, 4 août 1647.

« Il n'y a plus à douter que le royaume de Naples et Sicile ne soient entièrement révoltés, n'y ayant villes forteresses ni villages ne brûlant et tuant tout ce qui s'oppose aux libertés publiques. Le vice-roi de Naples s'est sauvé dans des vaisseaux avec quelques nobles napolitains, ne pouvant résister à la furie de plus de vingt mille habitans armés, lesquels ont découvert que toutes les promesses et caresses qu'il leur fesait n'étaient que pour les attraper... La capitale de la Calabre s'est portée à cet excès qu'elle a tué tous les ministres espagnols et même ceux qui tenaient leur parti et jusqu'à leurs enfans et a mis le feu à leurs maisons. — Par le passé ces peuples avaient crié : Vive le roi catholique; et à présent ils ne parlent plus du nom du roi seulement; ils veulent se mettre républicains; ils ont fait mettre la statue d'un cheval sans bride sur la place publique sur un piédestal avec cette inscription : Vive la liberté. — La plus grande partie des nobles se sauvent où ils peuvent; ils seront réduits à toute extrémité si ces peuples deviennent résolus, d'autant qu'ils n'auront pas un sou de leurs revenus assignés sur des gabelles déjà éteintes... »

« Gênes, 6 août 1647.

« Si notre armée navale s'avance du côté de Naples, nous verrons de belles affaires, car le tumulte y croît tous les jours et en Sicile aussi. Et les Milanais, voyant notre armée puissante en Piémont, commencent à afficher par les rues que si on ne les exempte des impositions, ils feront pire que les autres. »

Apostille de l'écriture de ce même Morin à la lettre précédente, qui est seulement signée de lui :

« Il y a des choses qu'on écrit un peu avec passion, car le peuple proteste de vouloir vivre sous la domination espagnole pourvu qu'on lui confirme ses priviléges, ce que le vice-roi a fait. »

« Turin, 16 août 1647.

« La révolte de Naples s'est apaisée par la présence du vice-roy... Le duc général du bataillon de Naples s'est sauvé, ayant eu des intrigues secrètes avec les Français; de même a fait son frère, dans la maison duquel on a trouvé des pièces d'or avec l'effigie des rois de France. Mais don Joseph de Caraffa a été tué par le peuple pour le même sujet, ayant voulu introduire les Français à Naples et leur fournir des armes. »

Parmi les liasses non brochées qui nous ont déjà offert des lettres de nos rois, de Turenne, etc., on trouve encore des lettres, la plupart en français, de Torstenson, de Königsmark, d'Otto de Stenbock, de H. Appelboom et Laurent de Geer, qui sont priés, en 1645, durant la guerre entre la Suède et le Danemark, de louer deux navires pour la reine de Suède; enfin, beaucoup de lettres éparses de ce Morin dont nous avons déjà rencontré des rapports adressés à Wrangel. Ces lettres sont de la fin de 1647.

Il faudrait à coup sûr un long et pénible travail pour classer seulement ces innombrables pièces; mais l'historien du XVIIe siècle et particulièrement celui de la guerre de Trente ans retirerait sans aucun doute d'un tel travail des fruits inattendus.

Le plus grand nombre des liasses sont complétement classées et ordonnées. Elles forment une énorme quantité de gros volumes petit in-folio ou in-quarto, brochés et cartonnés, et elles se divisent en collections particulières.

La principale de ces collections est certainement celle des papiers de C. G. Wrangel, comprenant au moins 200 de ces volumes in-folio et in-4°.

Dans le volume n° 71, intitulé : *C. G. Wrangels Brefvexling med utlandske Herrar*, je trouve :

Une correspondance avec le baron D'Avaugour, ambassadeur

du roi de France, plénipotentiaire pour la médiation entre les couronnes de Suède et de Pologne, 1656–1657. Lettres écrites de Dantzick, de Marienbourg, etc.

Six lettres de Duquesne à Wrangel, entièrement autographes. On sait que Duquesne, dont le père avait servi sur les flottes de Christine, avait pris du service sur les flottes suédoises après la paix de 1644. Il avait en cette occasion combattu les Danois, et avait failli faire prisonnier leur roi Christian IV, dans un combat en vue de Gothenbourg. Il est curieux de voir en quel style et pour quelles raisons il offrait ses services, et combien, à l'exemple de Turenne, il estimait Wrangel. On aimera sa franche énergie et son dédain des cours, qui donnent quelquefois à son style une véritable éloquence :

« Monseigneur,

« Ausitost que jay seu que Vostre Excellence estoit a Stockholm ou je croy que mes lettres luy seront rendus plus facillement, je nay voulu perdre loccasion de luy rendre mes obeissances et l'aseurer de la continuation de mes tres humbles services et de mes veux pour sa prosperité a laquelle je prendray tousjours tres grand part V. E. estant la persoñe du monde que j'honore le plus.

« Je me suis donné l'honneur de luy escrire il y a plus de trois mois lorsque quelques vesseaux de l'armée navale du roy allant secourir Dunquerque furent pris par les Anglois et comme mon frere avec son vesseau avoit esvité cette mauvaise rencontre ayant eu permission d'aller a la guerre d'un autre costé ou il a fait quelques prises quy ont payé son armement quy avoit esté fait a nos despens. Il est a present de retour dans le dessain de retourner en mer dans quelque temps, non pas a l'armée, ou tres peu de vieux officiers servent a cause des personnes de faveur que l'on introduit dans le commandement, pour mon particulier je nay point servy par cette reson depuis le voyage du Roy a Bordeaux ny ne pretens pas servir que ce ne soit avec honneur et satisfaction quoyque ce ne soit pas mon element d'estre inutile.

« Depuis quelques jours il est allé en Angleterre de la part de la Cour ung envoyé, l'on ne sait encor comme il réussira et sy les Anglois rendront les vesseaux du Roy qu'ils ont pris.

« Une partie de l'armée des Hollandois est depuis leur combat contre les Anglois posée à l'entrée de Tamise, tous ces Anglois en

enragent et font leur effort a se mettre en estat de les chasser de ce poste ou ils incommodent fort le négoce prenant tous les vesseaux quy viennent de loing aborder la rivière et depuis six jours ils ont pris trois vesseaux chargés de sucre qu'ils ont envoyé au Havre pour se rajuster.

« Je me suis estonné comme quoy les Hollandois se sont contentés de la prise de deux vesseaux de guerre dans la derniere rencontre de leurs armees ou les Hollandois avoient barre sur les Anglois lesquels j'estime n'avoir pas esté malheureux d'avoir esté quite a sy peu de perte, s'ils avoient eu affaire a V. E. ils en auroient tasté à la mode des Danois que l'on dit ycy quy arment en faveur des Hollandois. Ma curiosité me porte fort à sçavoir ce que V. E. fera dans ce rencontre et sy elle ne fera pas ronfler le canon.

« Je suis fort persuadé que la Suede tiendroit a point d'honneur que la fin du monde surprist cazy toutte l'Europe les armes a la main et qu'elle ne l'eust pas, et particulierement du règne de cette généreuse guerrière que je sais avoir tant d'estime pour vos sentimens.

« J'advoue que j'aurois grande jalousye sy j'entendois dire que V. E. ne fust pas encor grand admiral, Elle y ayant tant de droit et cette charge se raporte sy fort a son humeur que je n'en saurois doubter. Qu'elle me face donc l'honneur de me ferre advertir quand cela sera, a celle fin que dans la réjouisance que j'en feray je fasse tirer le canon, non pas celuy du Roy, mais plus de cinquante pièces que j ay gaignées sur ses ennemis.

« Je finiray la présente, Monseigneur, en vous suplyant tres humblement d excuser la liberté que je prens des affaires quy vous touchent et ou je prendray toute ma vie tres grand interest, comme la personne du monde qui vous est le plus acquise et qui se sent parfaitement,

« Monsieur, de Vostre Excellence

« Le tres humble et tres obéissant et tres affectionné serviteur,

« Du Quesne.

« Paris, ce jour-de-l'an 1653. »

« Monseigneur,

« J ay seu par les lettres de M. d'Avaugour que vostre Excellence me fait tousjours l'honneur de se resouvenir de moy, je luy proteste que je m'en estime infiniment son obligé. Cela me fait naistre tant de désirs de vous aller voir que sy j'avois eu responce a la derniere que je vous ay escripte lors que japris les nouvelles du grand armemant que vous avez fait je serois party pour avoir l'honneur d'estre de la partye dans la croyance que le roy ne l'auroit pas eu desagreable ayant eu l'honneur aultrefois de luy baiser les mains lors que la reine luy raconta que j avois servy sur la flotte soubs vostre commandement.

« Je croy que V. E. n'aura pas resu mes lettres, qu'elles auront esté perdus puisque mesme M[r] d'Avaugour a quy je les avois adressés ne m'en a fait aucune mention. C'est ce quy me fait reytérer a V. E. mes sentimens quy sont tous remplis de l'estresme desir de recognoitre en toutes occasions l'honneur de vostre amytyé, que sy le roy estoit dans la mesme intention de me fere l'honneur de se servir de moy ainsy que la reyne l'estoit quand V. E. me fist l'honneur de m'escrire de sa part, en l'année 1653, je croy que je trouverois presentement plus de disposition et de facilité d'obtenir mon congé de France que en ce tanps là, cest pourquoy sy V. E. juge que mes services soient utiles a sa majesté, Elle la peut asseurer de ma fidélité et sincere affection et pour l'esperience V. E. sait qu'elle sera plustot augmentée dans les emplois honnorables que j ay en France depuis huit années que je suis party de Suede. J'atendray donc que V. E. me fasse la grace de me dire ses intentions et qu'elle me conserve incessamment l'honneur de ses bonnes graces.

« Il y a peu de nouvelles de la marine en ces lieux. On croit la perte de cinq galères de France. S'il est vray, c'est une notable perte. Il y avoit plus de 2,000 hommes de service dessus. L'on en acuse le peu d'experience du commandant, quy estoit monté à ce poste par faveur et par son bien. L'armée angloise, commandée par Blake, est aux environs de Cadiz, tant pour empescher les Espaignols d'aller secourir les Indes, que pour atendre la flotte quy en doibt venir avec l'argent en Espaigne. En sorte que ces messieurs les Anglois sont les mestres ez mers de deça. Ils ont fait un acommodement avec les Turcs d'Alger pour leurs vesseaux

anglois, mais ils n'avoient pas réussy à Tunis. Quand il plaira a V. E. m'honorer de ses commandemens, elle pourra adresser ses lettres chez le S[r] Brisval, rue des Bourdonnois, à Paris. Je suis,

« Monseigneur, de Vostre Excellence,

« Le tres humble, tres obeissant et affectionné serviteur,

« Du Quesne.

« Paris, le 25 aoust 1655.

« *P. S.* J'aprens que les Holandois envoyent force vesseaux de guerre au Sund, à dessain de se joindre aux Danois pour vous empescher d'attaquer Danzig, en cas que vous en eussiez le dessain. S'il arivoit rupture entre vous et la Holande, en estant adverty des premiers, je pourois, avec quelques vesseaux que j'ay, faire progrès soubs vos commissions. Cecy soit dit à V. E. par advis. Nous devons demain, M. Relmgue (?) et moy, diner ensamble, et nous célèbrerons la santé de V. E. et aux bons succès des armes de Suede. »

« Monseigneur,

« Voisy pour la troisieme fois que je me donne l'honneur de vous escrire sans en avoir eu de response, je ne me puis persuader que V. E. aye reçu mes lettres quoy que je les aye adressés a M[r] d'Avaugour pour vous les faire rendre plus seurement. Jescrivois la premiere au comencement de l'année derniere ausitost que j'apris les nouvelles de l'armement de la flotte a Stockholm et vous fesois response a celle que vous m'aviez fait l'honneur de m'escrire l'année précédente de la part de la reyne et comme jay tousjours conservé cette inviolable affection pour le service de la Suede et le souvenir de l'estime et bienveillance dont vous m'avez honnoré jay esté tres marry que mes lettres aient esté perdues, me persuadant, puisque vous m'aviez fait l'honneur de me parler de retourner en Suede lorsque vous n'aviez pas encor de guerre, que vous seriez plus aise que jy alasse a present quil y a de grandes forces navales que lon dit se preparer en Holande pour aller traverser les conquestes du Roy dans la mer Baltique. C'est pour quoy, Monseigneur, sy V. E. croit que mes services soient utilles a Sa Majesté et quelle veuille me donner un employ honnorable,

Elle la peust asseurer que je y ay toute la disposition que l'on peust souheter et que a present je pouray obtenir mon congé de cette cour plus facillement que en un autre temps.

« Sy vous aviez reçu mes précédentes je me persuade que dans cette conjoncture vous auriez esté bien aise d'avoir un nombre de bons hommes et officiers propres a comander des brulots et j aurois eu cela en main et prest a l'ouverture des glaces et mesme un vesseau de guerre de 24 pieces de canon s il en eust esté de besoin quy auroit servy a passer lesdits hommes et officiers soubs tel pretexte que l on auroit voulu, car sy les Hollandois se declarent il seroit besoin garder le secret. Mais comme je vois desja le mois de febvrier advancé et que les lettres sont longtamps d'aller et renvoyer response, je ne say sy V. E. gouteroit les choses.

« Toutefois je feray mon possible pour ne point disposer dudit vesseau que sur la fin de mars, que j'espère avoir response à celle-cy. Vous pouvez, s'il vous plaist, adresser vos lettres à Mr Ambreus ou à Mr Brisval, à Paris, ou j'espère séjourner jusques au printanps; je vous demande ausy la grace, Monseigneur, de me dire depuis quel temps M^r d'Avaugour vous a vu depuis qu'il est party de Suede, à cause que je luy ay escrits très souvent et pryé de vous aseurer tousjours de mes obeysances et de me mander s'il vous avoit rendu mes lettres et je nen ay eu aucune nouvelle depuis qu'il arivast à Stocholm. C est ce qui m'a donné subject a diverses pensées que je ne veus point determiner que je n'aye reçu l'honneur des vostres et comme je ne say pas sy V. E. est auprès du Roy ou ailleurs j'ay escript a M^r le comte de Lagarde[1] que l'on m'a dit ycy qu'il y estoit, a cette fin qu en votre absence je puisse savoir les volontés de Sa Majesté.

« Je vous puis dire de nouvelles de France ou l'on ne parle a la cour que de rejouissances, fort peu de la guerre sy non denvoyer quelques convois aux places conquises en Flandre et fort peu de la marine, croyez moi tousjours tres parfaitement.

« Monseigneur,

« De Vostre Excellence,

« Le tres humble et tres obeisant et tres affectionné serviteur,

« Du Quesne.

« Paris, le 10 febvrier 1656. »

[1] De La Gardie.

« Monseigneur,

« Lorsque je ne m'atendois presque plus de recevoir de vos nouvelles, dans la croyance que Vostre Excellence n'avoit pas reçu la quantité de lettres que je me suis donné l'honneur de luy escrire depuis le comencement de cette guerre, ou qu'elle ne me jugeoit plus digne de son souvenir, j'ay enfin reçu celle que M. d'Avaugour m'a escripte de Varsovye du 7 aoust, laquelle ne m'a esté rendue que le 10 octobre. C'est ce quy est cause que je n'ay pu partir avec le porteur, M. le chevalier De Terlon, quy est chargé de rendre à V. E. la presente, quy l'asseurera que je faits tout mon possible de me mettre en estat de partir, et suivre l'ordre quy m'est donné de la part de S. M. et de V. E.

« Et comme il pourra ariver que je seray obligé d'aller par terre, sy les occasions de la mer manquent, V. E. pourra à tout hazart me faire expedier un passeport et m'adresser à vostre resident à Hambourg, à cette fin que j'aye le passage, les officiers et les troupes favorables, et mesme V. E. me pourra marquer la route la plus pronte qu'il faudra que je tienne quand je seray au dit lieu de Hambourg, pour aller joindre V. E., dont j'ay une grande impatience et encores une plus forte colère contre ceux quy sont cause des embaras que causent les Moscovites. Quoyque éloigné des lieux, je ne lesse de bien voir que les coupables pourront un jour s'en ressouvenir. Le tanps dira tout. Cependant, Monseigneur, que V. E. me continue toujours l'honneur de sa bonté et bienveillance, et me rende ses bons offices auprès de S. M., l'asseurant qu'il n'y a personne au monde quy aye plus de désir de la servir et d'aquérir l'honneur de son estime. Je seray ravy de trouver à Hambourg les ordres de V. E, et qu'ele me croye tousjours très passionné pour luy tesmoigner en toutes occasions que je suis,

« Monseigneur, de Votre Excellence,

« Le tres humble et tres obeissant serviteur,

« Du Quesne.

« Paris, le 20 octobre 1656.

« *P. S.* Depuis peu de jours, l'on asseure que les vesseaux anglois,

quy sont vers les costes d'Espaignes, ont pris deux galions venant des Indes fort riches en barres d'argent. L'on croit qu'il y en a un coulé à fond. »

« Monseigneur,

« C'est la seule lettre que j'ay eu l'honneur de recevoir de Vostre Excellence depuis plus de deux ans, que celle escripte de Bremwerde, du 15 febvrier dernier. La reson pourquoy je n'ay pas plus tost fait responce, c'est l'indisposition où j'ay esté depuis un mois, et hier seulement je sortis du logis pour la première fois pour aller voir M. le comte Tot, avec quy j'ay eu quelques conférences, dès son aryvée, sur beaucoup de points concernants vostre service, et dont il m'a dit vous avoir escript, ce que je n'ay peu faire moy mesme, de crainte que mes lettres ne fussent seurement rendues et pour n'avoir pas de chiffre.

« Et comme par la vostre V. E. ne me fait nulle mention de ces choses, je croys que ces dites lettres ne vous seront pas parvenues, et comme le dit sieur comte Tot est sur le point de partir et aller en diligence vers vous, je l'ay entretenu des choses quy se pouront executer dans les occasions quy ont grande aparence de s'offrir, et dont sans doute V. E. se resouviendra bien que je luy en ay parlé autrefois, et mesme j'ay ouvert au dit sieur Tot quelques expediens que je croy que V. E. ne desaprouvera pas. C'est un malheur que je n'ay plus tost apris qu'elle fust sy près, j'aurois peu faire ce voyage en peu de temps, mais depuis la partance du chevalier de Terlon, je n'ay reçu nulle nouvelle que par la vostre derniere, et comme dès le commencement je dis à M. Tot le dessain que j'avois de partir sur les premieres lettres que je receverais de V. E. il trouva bon que j'atendrais qu'il eust eu de vos responces, et qu'il pouroit aryver des occurrences sur les ouvertures que je luy ay faites où l'on pourroit traiter quelque chose d'advantageux, ainsi que je le croy encor sy l'on tombe dans cette guerre. Je n'en puis dire davantage sans chiffre, remettant à M. Tot ou de vous en escrire ouvertement s'il reste ycy plus longtamps, ou de vous en entretenir de quelque voie.

« Cependant, Monseigneur, je suis tousjours dans les mesmes sentimens que j'ay tesmoignés à V. E.

« Au reste, pour ce quy est de la corespondance de la France avec la Holande, je ne vois pas les choses se disposer à ce qu'elle

puisse estre très bonne, quoyque M. de Thou[1] soit party pour aller embassadeur vers eux, car depuis un mois les navires de guerre holandois quy sont dans la mer Méditeranée ont pris, je ne say soubs quel prétexte, deux vesseaux du roy, savoir, la Reyne et le Chasseur, qui estoient armés par des capitaines particuliers. Ces nouvelles ne sont confirmées que de hier, et qu'ils ont mis les esquipages françois à terre en Catalogne. Je ne croy pas que cette affaire se passe sans que l'on n'en aye du ressentiment. Depuis peu de jours, un autre vesseau armé par un particulier a pris dans la dite mer du Levant un grand vesseau holandais, quy a fort combatu, qui s'est trouvé chargé de partye dérobé de l'Espagnol. Nous verrons dans peu ce que cela produira.

« J'auray l'honneur de vous escrire plus particulièrement par M. le comte Tott. Cepandant croyez moy,

« Monseigneur, de Vostre Excellence,

« Le plus humble et obéissant et plus passionné serviteur,

« Du Quesne.

« Ce 3 apvril 1657. »

« Monseigneur,

« J ay reçu la lettre quil a pleu à vostre Exelence de mescrire du 7 du mois passé que je croy vieux stille par laquelle j aprens que V. E. na point reçu celle de Mr le comte Tot touchant les expediens que je luy ay proposés advantageusement du service de sa Majesté de Suede notament en cas de rupture avec vostre voisin ce que je vous espliquerois par mes lettres par la voye d Alemaigne que V. E. m'ordonne, sy hier lors que je comuniquay vostre lettre à Mr le comte Tot il ne m'eust asseuré quil partira la semayne ou nous alons entrer et quil ne manquera pas de tout bien faire entendre a V. E.

« Cest pourquoy elle aura agréable que je difère encore huit jours pour luy pouvoir parler plus savammant touchant ce quy peut ariver entre la France et la Hollande d'ou l'on attend un courier de la part de l'embassadeur qui y est arrivé dès le 26 du passé.

« Je vous puis bien asseurer que sy Ms les Estats ne donnent satis-

[1] Jacques-Auguste de Thou, comte de Meslay.

faction au Roy sur la prise que Ruiter a faite des deux vesseaux de sa Majesté et quils continuent la fierté que leur ambassadeur a tesmoigné en cette cour par sa derniere audience, que les choses yront a une ruption.

« Mais l'on croit depuis la dernière poste que la Hollande s'efforcera de donner satisfaction. Cependant je n'y voys encor rien d'asseuré. Je ne manqueray d'en bien informer V. E. puisqu'elle m'ordonne de luy escrire souvent.

« Il n'y a point encor de nouvelle de ce que Ruiter a fait des deux vesseaux françois quil a pris depuis qu'il mist les hommes à terre en Barselonne a la reserve des deux capitaines qu'il a gardés. Il devoit fere sa route vers le destroit de Gibraltar.

« Il ne s'est jamais veu une telle supercherye entre des alliés que Ruiter a usée envers ces capitaines des dits deux vesseaux et semble que ces Holandois eussent apréhension en usant de telle voye de ne s'en pouvoir rendre mestres, quoy qu'ils fussent quatre contre deux.

« Il y a nouvelles de Provence que trois vesseaux de guerre de l'escadre de Ruiter ont atacqué un vesseau françois particulier qu'ils nont pas pris, mais seulement 14 hommes quy estoient dans une barque longue. Les Espaignols en Holande font courre bruit qu'une grande flotte du Pérou est arrivée aux iles des Canaries avec de grandes richesses. Je croy que sy cela est vray que lesdits Espaignols seront bien aise de s'entendre avec la Holande pour l'argent. Messieurs d'Amstredam en ont grand envye, sy le protecteur le leur permet, de quoy ils tesmoignent ne se pas tant soucier a présent qu'ils ont 70 vesseaux de guerre tout neufs.

« Nous verrons en peu de tanps résolution sur toutes ces choses, j'en suis dans une impatience et saisis loccasion de vous tesmoigner que je suis,

« Monseigneur, de Vostre Excellence.

« Le tres humble tres obeissant et tres passionné serviteur.

« Du Quesne.

« Paris, le 5 may 1657.

« *P. S.* Il plaira a V. E. donner ordre à Mr Muller, a Hambourg et à Mr Appelbom a la Haye de recevoir mes honoraires et quand ils en auront pour m adresser, que ce soit soubs un ply ou a

Mr Ambassadeur [illegible] à Paris, [illegible] tout ou je serois. Le Roy part de Paris [illegible] pour s'avancer vers la frontière de Flandre; je crois que je [illegible] avant que je [illegible] pour [illegible] la mesmoire de tout ce qu'il [illegible] dit.

« Il seroit bon que V. E. me fis savoir [illegible] l'armement des Danois et [illegible] la Hollande se mettra [illegible] la mer Baltique [illegible] les Danois envoyeront de grandes forces navales sur l'Elbe. V. E. [illegible] bien que Baner[1] est mort, mais [illegible] loient de qu'il s'est meslé autrefois. »

Les six lettres de [illegible] que nous venons de faire connaître sont certainement, avec [illegible] et dix lettres de [illegible] les plus importantes pièces que nous avons pu recueillir parmi les papiers de W[illegible]. [illegible] dans le même volume manuscrit d'où nous les avons extraites, des morceaux [illegible] très-divers et très-inégal[illegible]

Voici une lettre sans adresse, mais [illegible] adressée par la duchesse de Chevreuse à W[illegible] lui-même; elle est autographe :

« Monsieur,

« Le Roy d'Espagne m'ayant donné une [illegible] pour quinze ans, appellée la seigneurie de [illegible] située auprès de Cologne, et qui a esté [illegible] en considération de ma personne [illegible] voulu neantmoins, pour ma plus grande [illegible] de mes subjets, outre les asseurances que j'ay de Messieurs les États d'Holande et de Madame la Lantgrave [illegible] aussi qu'il pleust à la Reyne de Suède m'accorder une sauvegarde pour ladite terre et ses despendances; et comme je ne [illegible] de moyen plus infaillible pour obtenir cette faveur de sa Majesté qu'en employant le credit de V. E., je la prie [illegible] de me faire avoir ladite sauvegarde dans les formes [illegible] et de prendre cependant en sa protection [illegible]

[1] Probablement Banér (Gustaf Persson), [illegible] sa précipitation fut, en 1637, la cause [illegible] les Suédois, funeste à ceux-ci.

a ce que ses troüppes n'y fassent aucun desgasts s'il advient qu'elles s'en approchent par quelques courses ou passages. J'espere que V. E. voudra bien que j'aye cette obligation a sa civilité qui ne me permet pas de douter de l'effet que j'en attends, je finiray cette lettre en l'asseurant que je lui en resteray tres obligée, et que je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres affectionnée servante,

« MARIE DE ROHAN,

« Duchesse de Chevreuse.

« De Bruxelles, le 12 aoust 1646. »

Lettre autographe du chevalier de Terlon. Copenhague, 8 août 1671 : « Monsieur, je n'ay pas voulu laisser partir le S[r] Chambres... »

Quatre lettres autographes et en français de Corfitz Uhlfeldt, 1656-8 [1].

A la fin du volume, on trouve les pièces suivantes :

« La maison du roy, la cavallerie, état de toutes les compagnies, combien d'hommes, etc., l'infanterie, l'estat major.

« Les places où le roy tient garnison, avec le nom des commandants.

« De l'artiglerie : « Autrefois les canons de batterie estoient... Pour ce qui est de la poudre, y a un seul homme, nommé Bardelot, qui fait faire toute la poudre en France à un certain prix. » Comment se compose cette poudre. — De la flotte de France : « Auparavant le roy donna à chacque capitaine de vaisseau cent escus par mois pour sa table, etc... » 4 pages.

« Estat du nombre des vaisseaux du roy qui sont en France, les lieux de leur construction, le temps qu'ils ont esté bastis, avec le nombre de leurs canons et leurs ports et équipages d'hommes. »

« Rolle des officiers de la marine, suivant leur ancienneté. »

[1] A l'époque où la royauté danoise était asservie par la noblesse, vers l'avénement de Frédéric III, 1648, Corfitz Uhlfeldt, gendre du roi, habile et brillant, fut soupçonné d'aspirer au trône sur les ruines de l'aristocratie. C'est ce qui hâta la révolution royaliste de 1660. Déjoué par les grands, Uhlfeldt se réfugia en Suède, où il joua un rôle important.

« Ordre et règlement touchant ce que le roy désire dorénavant observer à la mer entre les vaisseaux et galères de S. M. et les vaisseaux et galères des autres princes et Estats à l'égard des honneurs et saluts, etc... — Fait à Saint-Germain, 26 février 1666. — LOUIS. — DE LIONNE. »

Dans le tome X in-4° de la même collection des papiers de Wrangel, les pièces qui suivent peuvent offrir quelque intérêt :

La première m'a paru curieuse et occuperait singulièrement sa place, soit dans le tableau des négociations qui ont précédé le traité des Pyrénées, soit à côté de la belle lettre de Voiture sur Gustave-Adolphe bien connue : « ..... Pouvait-il charmer la balle dont il fut frappé, etc. »

« Extractum ex literis rectoris Moguntinensis ad collegium Viennense Societatis Jesu exaratis, 9 septembris 1655. — Videtur eo jam deventum, ut hæretici de catholicis triumphare incipiant. Quum non modo collapsa in Polonia rerum facies in pejus quotidiè ruat, sed et Elector Brandeburgicus hostem se infensum prodiderit, collectione tanti exercitus et studio pertrahendi in fœdus suum status Imperii, unica nobis superest spes quam arcanam haberi volo. Venerat ad nos præterito tempore quidam ex Borussia astrologus secreto mihi referens unde tantos ad bellandum spiritus Sueciæ rex hauserit : nempe repertam esse in cancellaria regia S. Brigittæ profetiam talem ut vigore ejus Gustavo-Adolpho feliciter omnia cesserint : quodque ante finem mundi palatinus Rheni in Suecia caput erecturus sit, qui non modo Poloniæ regnum sibi subiget, sed et imperium romanum in aliam formam transfundet; tandemque debellato Turca Terram Sanctam recuperabit. Ad investigandam rei certitudinem atque in posterorum cautelam, scripta S. Brigittæ universa diligenter perscrutati sumus; nihil tamen simile reperimus; præterquam quod in libro quodam ob vetustatem valde illegibili (qui in monasterio Mariæ Forestæni (?) Bononiæ asservatur), ea qua dicebam ad verbum reperta sunt. Quid porro eventurum tempus docebit. Interea B. Pater Romæ de primariis capitibus et velut Ecclesiæ catholicæ columnis, Hispano et Gallo, reconciliandis consilia agitat. Quod si processerit, nondum nobis spes deesset obtinendæ super hereticis Lutheranis et Calvinistis victoriæ. Sed de his plura proferam. — Nova. Polonos abdicato rege suo Carolum-Gustavum unanimiter in protectorem recepisse pro certo dicitur. Quæ res multas diffi-

cultates nobis pariet. Præsertim periculum Rakociano capiti per Walachos paratum subversum est.—In summa, fortuna nobis jam novercari incipit. »

Une vingtaine de lettres de Gerard de Geer d'Amsterdam, écrites à Wrangel en 1671 et 1672, en français. Wrangel lui achète des vins, des étoffes et des velours, par l'entremise de Mérian, à Francfort. Mais, en juin 1672, la correspondance devient politique. G. de Geer entend dire que la Suède a reçu de l'argent de la France pour se tourner contre la Hollande; si cela est vrai, c'en est fait de la Hollande; cependant la ruine de la Hollande serait celle de la Suède. Il décrit ensuite en témoin oculaire et en patriote l'invasion des Français. — Amsterdam, 28 juin 1672 : « Les villes de la Trans Isalunie (le pays de trans-Yssel?) se sont rendues d'une façon trop honteuse pour la décrire... L'on a résolu ici de se deffendre jusqu'à la dernière extrémité : en vérité, monseigneur, ce pays est bien bas, attaqué de tous costés sans avoir personne qui l'assiste : le roy d'Angleterre dit ne pouvoir rien faire sans le roy de France, et retient les députés de cet Estat à Hamptoncourt : les troupes de l'électeur de Brandebourg viendront quand tout sera perdu : les places de Wesel, Emmerick, Rees, etc., vont estre démantelées. Enfin, c'est une chose pitoyable, et je souhaiterois avoir esté plus méchant devin, mais, selon les apparences, la France aura conquis tout le païs avant qu'on le puisse secourir... » — Amsterdam, 2 juillet 1672 : « Nous n'avons ici que de la confusion : les villes de Dordrecht, Rotterdam et Harlem, ayant voulu annuler l'édict perpétuel qui a esté fait, passé peu d'années, pour supprimer la charge de lieutenant général des provinces, les villes susdites l'ont exécuté et invité S. A. M. le prince d'Orange pour venir recevoir cet employ comme ses illustres prédécesseurs. On croit qu'Amsterdam suivra et les sept villes du quartier du Nord, et puis toute la Hollande. Voilà un changement considérable en si peu de temps, et l'on ne doute pas que les affaires ne prennent un meilleur pli. » — 26 juillet 1672 : « On a fait arrêter et mené prisonnier à La Haye le sieur Cornélis de Witt, frère du pensionnaire, et qui a esté plénipotentiaire sur la flotte; on luy met sus qu'il n'a pas voulu se battre contre la flotte française, et que l'admiral de Ruyter en a esté tellement fâché qu'il a esté sur le point de passer l'épée au travers du corps du susdit de Witt. L'on a fait

arrêter aussi trois burguemestres à Gorcum, et l'on dit que le jour de demain, qui sera le 27, auroit esté pris pour rendre aux Français Dordrecht, Rotterdam et Gorcum. L'on dit aussi que le S[r] de Mombar découvre bien des choses. Il est certain qu'on a voulu rendre tout le païs à la France, et que cela est provenu la pluspart à cause de cette faction contre S. A. M. le prince d'Orange. L'on vient me dire qu'on a dessein de faire arrêter aussi M. le conseiller pensionnaire de Witt..... »

Cinq à six lettres de d'Avaugour, 1656-7.

Dans le tome LXVI in-folio de la même collection :

Copies de deux lettres de Louis XIV : « Très chers grands amys, alliez et confédérez, Ayant pris depuis quelques jours la résolution de faire nous-même en personne une course le mois prochain pour une expédition de guerre... » Finit par : « ....d'utilité qui nous en pourroit revenir. Cependant nous prions Dieu... Escrit à Saint-Germain en Laye, le 22 janvier 1668. — LOUIS. — De Lionne. » — « Très chers grands amys, alliez et confédérez. La conduite qu'ont tenue nos ambassadeurs pendant tout le cours de la négociation de la paix qui a esté heureusement conclue à Breda.... Saint-Germain, 12 octobre 1667. — LOUIS. — De Lionne. »

Collection des papiers de Pehr Brahé, 43 volumes ou liasses in-folio et in-quarto.

Dans le XXXVIII[e] volume in-folio intitulé : *Lettres adressées à Pierre Brahé,* je trouve :

Quatre lettres de D'Avaux : « Monsieur, je ne sçaurois assez m'expliquer de loin sur la joie que j'ay receue de la promotion de V. E. C'est une des meilleures nouvelles que M. de Saint-Romain m'a rapportées de Suède... Hambourg, 7 mai 1641. » Signature autographe. Adresse : « A M. le comte de Brahé, Drotz[1] du royaume de Suède. » — « Monsieur, je metz à ce coup la main à la plume pour prendre congé de V. E... Hambourg, 16 août 1642. » — « Monsieur, c'est l'affection que vous avés au bien public qui fait approuver à V. E. la nouvelle dignité qu'il a plu

[1] Dignité suédoise fort élevée. D'Avaux traduit lui-même dans ses lettres ce mot par *vice-roi*. C'est en latin *dapifer*.

à LL. MM. de me despartir... Paris, 3 octobre 1643. » — « Monsieur, je ne pouvois souhaiter une meilleure occasion de me ramentevoir en voz bonnes graces que d'avoir à vous escrire par ordre du Roy très chrétien, que Sa Majesté vous sçait beaucoup de gré de l'affection que vous avez tesmoignée vers la France pendant la commission de Prusse, dont vous estiés le chef, et que si vous allés en sa cour comme il s'en estoit parlé, il vous fera cognettre sa satisfaction par de meilleures preuves, comme aussy l'estime qu'il fait de votre mérite, dont S. M. est bien informée... Je vous prie, monsieur, au nom de S. M. T. C., d'aider à maintenir la bonne correspondance et l'union entre les deux couronnes que nous servons, ainsi que je vous y ay toujours veu porté; car cela réussira au grand avantage de l'une et de l'autre, dont la preuve certaine se peut tirer des continuels artifices et efforts que la maison d'Autriche fait de toutes partz pour nous diviser... « Danzic, 20 1656. » Lettre tout entière autographe.

Lettre de Courtin : « Monseigneur, les petits soins que j'ay tasché d'apporter à satisfaire V. E. dans la petite curiosité qu'elle avoit tesmoignée pour la langue bas-bretonne ne méritoient pas qu'elle se donnast la peine de m'escrire sur ce sujet... Copenhague, 2 avril 1664. » Autographe.

Lettre de d'Avaugour, adressée sans doute à Wrangel : « Monseigneur, Sy depuis quelques semaines on ne m'eust fait espérer l'honneur de vous voir bientost en cette ville, je n'eusse tant tardé à vous mander la présente lettre de M. d'Avaux que j'ay bien voulu accompagner de ces lignes, tant pour vous raffraichir la mémoire de votre serviteur et vous assurer la continuation de ses obéissances que pour vous dire aussy que comme vos entretiens et conférences particulières avec M. d'Avaux en Prusse ont porté le roi très chrétien de lui faire lever dix mille hommes pour servir où le bien commun le requerra, ils occasionnent pareillement à S. M. d'offrir une alliance aujourd'hui à la reyne pour faire la guerre par mer ainsy que par terre, d'où l'on peut assez conjecturer le desseing de la France n'estre autre que de vouloir contreindre les ennemys à la paix générale plustost par armes que non par des traictez particuliers. Et comme votre grande expérience aux affaires d'Etat vous apprend que l'unique moyen d'y parvenir consiste aux efforts des deux couronnes unies pour cela, je vous conjure aussy, Monsieur, de vouloir appuyer de votre

autorité ceste proposition, puisqu'en effet la pensée en vient autant de vous et de M. le général que de M. d'Avaux. Et qu'au reste un tel armement en mer feroit une puissante diversion aux forces de la maison d'Autriche, comme votre bon jugement vous fera mieux cognoistre que toutes mes raisons, lesquelles j'obmetz aussy pour n'en estre importun et pour vous assurer que je suis d'inclination ainsy que de debvoir, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur,

« Stockolm, 6 (17) avril 1636.

« D'Avaugour. »

Cette dernière lettre est autographe et importante par sa date. C'est l'ouverture de la période française de la guerre de Trente ans.

Lettre de Claudius de Mesmes, autographe :

« Monsieur, Je me donne l'honneur d'escrire à V. E. pour luy dire que le roy ayant ordonné à M. de Saint-Romain de s'en aller à Munster auprès de MM. les plénipotentiaires, S. M. m'a donné ordre en même temps de résider à Hambourg et de faire en Allemagne les mêmes fonctions qu'y faisoit cydevant M. de Saint-Romain, mais surtout de tenir le bon concert et correspondance nécessaire avec les ambassadeurs ou autres ministres de la couronne de Suède audit Hambourg pour l'entière exécution de ce qui regarde l'alliance entre les deux couronnes. Je crois, Monsieur que pour les causes cydessus, il seroit bon qu'il pleust à S. M. la reyne de Suède de tenir aussy un ministre à Hambourg avec qui je puisse agir en l'absence de M. Salvius ou que mondit sieur Salvius eût ordre de tenir correspondance avec moy d'Osnabrug...

« Hambourg, 15 août 1643.

« Cl. de Mesmes. »

Lettre de Duncan de Cérisantes, autographe : « Monseigneur, je reçus devant hier un pacquet de S. M. par lequel elle com-

mande à M. Grotius de se défaire de sa charge d'ambassadeur ordinaire en cette cour et à moi de demeurer pour son service et m'envoie des lettres de créance au roy et à la reyne pour cet effet...

«Paris, 18 mars 1645.»

On se rappelle que nous avons donné, à la fin du chapitre sur la bibliothèque du comte d'Engeström, des lettres de Cérisantes, et aussi des lettres de Grotius. En voici deux encore de ce dernier, qui se trouvent dans les volumes manuscrits que nous analysons :

Lettres de Grotius au comte de Brahé, autographes; la première est du 10 (20) décembre 1635, et la deuxième du 23 mai (1er juin) :

«Illustrissime ac generosissime domine. Ex literis quibus illustrissima tua dominatio me dignata est mense julio Elbinga, intellexi rem lætissimam, me adhuc hærere in ea possessione benevolentiæ tuæ in qua me summa humanitas tua, in Germania cum ageret, collocarat : quo tempore ad honorem, quem judico maximum, inserviendi regno Suedico, deinde ad hanc legationem tua gratia opitulante, magni cancellarii beneficio pariam : cujus rei ne unquam pœniteat aut ipsum aut cæteros rei Suedicæ præsides tum in fide in publica negotia tum officiis in omnes ejus gentis, quantum potero, connitar. Ei etiam quem mihi literæ longe gratissimæ commendaverunt, non desinam omnibus modis ostendere quanti eos faciam qui tuæ illustrissimæ dominationi placere meruerunt. Etiamsi in familiam meam admisissem, si quis fuisset locus. In aliis quoque rebus si quid erit quo demonstrare possim non esse me eum apud quem beneficia male collocentur, occasionis arripiendæ ero avidus : idque ante cæteros te oro ut experiri velis. Legationis abs te pro regno pacando cum vicinis obitæ eventus precor ut serenissimæ reginæ, nobilissimæ genti Suedicæ, tibique imprimis atque ad te pertinentibus omnibus dux felix fortunatus que sit. Exaudiat Deus, illustrissime ac gene-

rosissime domine, tuam que illustrissimam dominam salvam præstet ac florentem.

« Tuæ illustrissimæ dominationis adductissimus

« H. GROTIUS.

« Lutetia x (xx) dec. MDCXXXV. »

Du même au même :

« Lutetia, XXIII maii aut I junii.

« Excellentissime et illustrissime domine, Solent qui rempublicam amant ei gratulari quoties tanto oneri præses ad ejus gubernacula admovetur. Solent et sibi gratulari qui fautores suos ad magnam potentiam promotos vident. Ego de his apud sublimitatem tuam alterum faciam liberalius, alterum parcius... » Suivent des compliments allégoriques et mythologiques : la reine comparée à la lune croissante, Brahé à l'astre, etc...

« *P. S.* Etiam hoc concedat Deus ut ejus felicibus consiliis Suecia pacem reddat orbi christiano. »

Parmi les documents que nous venons d'exhumer, il y en a bien quelques-uns, quoique nous ayons beaucoup sacrifié des notes prises dans un premier travail, que nous avons cités seulement à cause des noms dont ils sont signés. Dans toute archive, ce n'est pas d'ordinaire le grand nombre des pièces très-importantes par elles-mêmes qui s'offre facilement. Il faut rechercher si, à côté de pareilles pièces, il y a un ensemble ou certains groupes de renseignements qui promettent à celui qui en comprendra le faisceau de recueillir des lumières nouvelles sur un ou plusieurs sujets véritablement importants. L'archive de Skokloster réunit ce double mérite. D'une part, elle nous a offert de précieux manuscrits du moyen âge (dont nous avons étudié quelques-uns dans notre premier chapitre), de curieux incunables, des documents modernes fort intéressants pour notre histoire, parfaitement authentiques, originaux, et la plupart autographes, soixante et dix lettres de Turenne, six lettres de Duquesne. D'autre part, toute cette collection de cinq à six cents énormes liasses de papiers manuscrits n'est,

pour ainsi dire, qu'un commentaire non encore exploré de la grande époque de la guerre de Trente ans; et, à vrai dire, tout le château, avec ses armes précieuses, ses meubles italiens et allemands, ses tableaux, ses traditions et les noms illustres de son fondateur et de son propriétaire actuel, respire lui-même ce temps héroïque des annales suédoises. Nous trouverons d'autres richesses à Upsal, de plus nombreuses peut-être, non de plus brillantes ni de plus puissantes à laisser chez qui s'en est approché un plus profond et plus durable souvenir.

NOUVELLES DES MISSIONS.

M. Ludovic de Castelnau. — Chargé d'une mission dans le but d'explorer les contrées orientales et méridionales de l'Afrique, et de recueillir tous les renseignements qui peuvent intéresser la science, notamment la géographie et l'anthropologie.

(Arrêté du 24 novembre 1855.)

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS LE VOLUME.

Pages.

Rapport de M. Chatin sur la mission qu'il a exécutée en 1853......... 1

Rapport de M. Victor Langlois sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la Petite-Arménie, pendant les années 1852-53............... 37

Nouvelles des missions.................................... 91

Premier rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes par M. l'abbé Pitra, sur une mission littéraire accomplie en Angleterre pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1849, janvier et février 1850........................ 93

Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. d'Auriac, sur quelques documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancien évêché et de la cathédrale d'Alby........................ 114

Rapport de M. de Linas, membre non-résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, chargé d'étudier, dans l'est et le midi de la France, les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes.. 135

Nouvelles des missions.................................... 151

Deuxième rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. l'abbé Pitra, sur une mission littéraire accomplie en Angleterre pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1849, janvier et février 1850......................... 153

Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége. — Rapport présenté par M. Geffroy;
1re partie.. 185
2e partie.. 253

Nouvelles des missions.................................... 401

Rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 18 août 1854, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'École française d'Athènes, par M. Guigniaut.. 405

Rapport sur la topographie des dèmes de l'Attique, par M. Ch. Hanriot, ancien membre de l'École française d'Athènes......................... 419

Rapport sur les manuscrits du *Trésor de Brunetto Latini* conservés dans les bibliothèques de Rennes, Lyon, Berne et Genève, par M. Chabaille... 445

Pages.

Rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 10 août 1855, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'École française d'Athènes, par M. Guigniaut.. 463
Nouvelles des Missions.. 471
Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, de Danemark et de Norwége, par M. Geffroy. — (3e partie.)........ 473
Nouvelles des missions.. 652

PLACEMENT DES PLANCHES

DANS LE TOME QUATRIÈME

DES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES.

Pages.

Tombeau de Sardanapale, à Tarsous.. 54
Fragment de la chape, dite de Charlemagne, conservée dans la cathédrale de Metz.. 140
Médaillon de la chape de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, conservée à Saint-Maximin (Var).. 147
Orfroi et galon de la chasuble de saint Dominique, et ornement pastoral de la chasuble dite de saint Pierre-le-Dominicain, conservés dans l'église de Saint-Sernin, à Toulouse.. 148
Ancienne étoffe, conservée dans l'église de Saint-Sernin, à Toulouse.... 149
Pages de musique accompagnant le rapport de M. l'abbé Pitra......... 184

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

AURIAC (D'). Rapport sur quelques documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancien évêché de la cathédrale d'Alby, 114.

B

BARTHOLDI. Mission en Orient, 472.
BASCHET (Armand). Mission en Allemagne et en Autriche, 402.
BAZANCOURT (Le baron DE). Mission en Orient, 401.
BELLY (Louis). Mission en Égypte, 472.
BEULÉ, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale. Mission en Allemagne, 404.

C

CASTELNAU (Ludovic DE). Mission en Afrique, 652.
CHABAILLE. Rapport sur les manuscrits du *Trésor de Brunetto Latini* conservés dans les bibliothèques de Rennes, Lyon, Berne et Genève, 445.
CHATIN, professeur à l'école de pharmacie. Rapport sur la 3e mission faite en 1853, et ayant pour objet la statistique de l'iode dans l'air, les eaux, le sol et les produits alimentaires du sud et de l'est de la France, 1. — Nouvelle mission en Hollande et en Belgique, 151.
CÉNAC MONCAUT, membre du conseil général du Gers. Mission en Catalogne, en Aragon et en Navarre, 92.
CERTAIN (DE), archiviste paléographe. Mission à Rome, 92. — Prolongation de sa mission, 402.

D

DAMAZE ARBAUD, correspondant du ministère pour les travaux historiques. Mission en Espagne, 403.
DANTIER. Mission en Suisse, en Belgique et sur les bords du Rhin, 403.
DAUBRÉE, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg. Mission en Allemagne, 151.
DESJARDINS (Abel), professeur à la faculté des lettres de Dijon. Mission à Florence, 92.
DIDRON aîné. Mission en Italie, 92.
DUMAS (Adolphe). Mission dans le midi de la France, 403.

E

Esnault (Louis). Mission littéraire en Suède, en Hongrie et sur les bords de la Baltique, 151.

F

Fontenay (Le comte de). Mission en Orient, 472.

Foucher du Careil (Le comte). Mission en Italie, 402.

G

Geffroy, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Mission en Suède et en Norwége, 92. — Rapport sur sa mission : 1re partie, 185; — 2e partie, 253 ; — 3e partie, 473.

Gérome. Mission en Orient, 472.

Godard (L'abbé), ancien professeur au séminaire de Langres. Mission en Algérie, 471.

Godard Faultrier, correspondant du ministère pour les travaux historiques. Mission en Grèce et à Constantinople, 402.

Guérin (Victor), ancien membre de l'École française d'Athènes. Mission en Orient, 91.

Guessard, professeur à l'École des Chartes. Mission à Rome, 92.

Guigniaut, membre de l'Institut. — Rapport sur les travaux des membres de l'École d'Athènes en 1854, 405. — Sur les travaux de l'année 1855, 463.

H

Hanriot, ancien membre de l'École d'Athènes. Rapport sur la topographie des dèmes de l'Attique, 419.

Hersart de la Villemarqué (Le vicomte), membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Mission en Angleterre, 402.

Hippeau, professeur à la faculté des lettres de Caen. Mission en Angleterre, 472.

L

Laborde (Théodore), archiviste paléographe. Mission en Piémont, en Toscane et en Lombardie, 403.

Langlois (Victor). Rapport sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la petite Arménie, pendant les années 1852-1853, 37.

Lebarbier, membre de l'École française d'Athènes. Mission en Orient, 91, 152, 402, 471.

Linas (Ch. de), membre non résidant du comité. Rapport sur d'anciens vêtements sacerdotaux du midi et de l'est de la France, 135.

M

Mariette, conservateur adjoint au musée du Louvre. Mission en Angleterre et en Prusse, 402.

Mas-Latrie (Louis de), membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Mission à Malte, 403.

Massieu de Clerval. Mission en Bosnie et en Servie, 151.

Mickiewicz, bibliothécaire à l'Arsenal. Mission en Turquie, 471.

Missions données pendant les années 1854 et 1855, 91, 151, 401, 471, 652.

O

OPPERT (Jules). Mission en Angleterre, 403.

P

PARADIS (DE), ancien élève de l'École des Chartes. Mission à Malte, 403.
PITRA (L'abbé). Rapports sur une mission littéraire en Angleterre, exécutée en 1849 et 1850, 93 et 153.

R

RENIER (Léon), bibliothécaire à la Sorbonne, chargé de la publication du *Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule*, 152.

S

SALZMAN (Auguste). Mission en Orient, 91.
SANSON (Alphonse), docteur en médecine. Mission en Orient, 152.
SERVOIS (Gustave), élève de l'École des Chartes. Mission à Rome, 152.
SICKEL (Le docteur). Mission dans la Haute Italie, 92. — Prolongation de sa mission, 401. — Mission à Vienne, 471.

T

THOMAS, architecte. Mission à Khorsabad, 152.

V

VALÉRIO (Théodore). Mission dans les provinces danubiennes, 92.
VALERY (Mme). Mission à Florence, 472.
VILLEMARQUÉ (Le vicomte HERSART DE LA). Mission en Angleterre, 402.

Z

ZMORSKI (Roman). Mission en Servie, 472.

